HISTOIRE APOLOGÉTIQUE

DE

LA PAPAUTÉ

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A PIE IX

PAR

Mgr FÈVRE

VICAIRE GÉNÉRAL HONORAIRE DE GAP, PROTONOTAIRE APOSTOLIQUE

La révolution est l'œuvre de Dieu, faite jusqu'ici par le Diable. (BAADER.)

TOME VII

LES PAPES DE L'ÈRE MODERNE



PARIS

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DELAMBRE, 13

1882



HISTOIRE APOLOGÉTIQUE

DE

LA PAPAUTÉ

Paris. — Imprimerie Vᵉ P. Larousse et Cⁱᵉ, rue Montparnasse, 19.

INTRODUCTION

Nous arrivons à l'ère moderne.

Le moyen âge se caractérisait par la prédominance sociale de l'Evangile, par l'impulsion chrétienne que la Papauté donnait à la civilisation. L'ère moderne est l'antithèse du moyen âge, elle se caractérise par la prépondérance de l'esprit antichrétien, par les efforts successifs, pour donner, à la civilisation, un cours hostile à l'Eglise et à la Papauté.

La grande hérésie qui a particulièrement déterminé cette impulsion antichrétienne est le protestantisme.

Le protestantisme, dans son action destructive contre la société du moyen âge, a parcouru trois phases : d'abord il a envahi les sphères religieuses, puis les sphères politiques, enfin la sphère des principes sociaux.

De l'apparition de Luther à la paix de Westphalie, le protestantisme a émis des erreurs qui rejettent le symbole des croyances traditionnelles et posé des actes de guerre qui renversent les institutions ecclésiastiques ; de la paix de Westphalie à la Révolution française, avec le concours du gallicanisme et du jansénisme, il a émis des principes et posé des actes d'où est résulté, sous le nom d'ancien régime, un retour hypocrite au césarisme païen ; de la Révolution française au temps présent, le protestantisme, délayé dans l'océan des erreurs contemporaines, émet des doctrines, et pose des actes qui doivent déformer radicalement l'ancienne

société. Dans leur succession, ces trois phases nous offrent le sens providentiel et l'abrégé saisissant des trois derniers siècles.

En entrant dans cette dernière période de l'histoire, nous nous proposons deux choses : 1° Montrer comment le protestantisme a détruit la civilisation chrétienne ; 2° défendre les papes les plus accusés des trois derniers siècles. Nous n'avons pas pu, pour l'ère moderne, comme pour le moyen âge, consacer un volume aux généralités, et un volume aux détails. Des limites que nous ne devions pas franchir nous imposaient ce sacrifice ; la tâche que nous nous sommes imposée et le but que nous voulons atteindre nous obligent de suppléer ici, à cette brièveté forcée, en indiquant la genèse de l'erreur protestante, en découvrant la série de ses désastres.

Le moyen âge avait placé, au-dessus de tout, l'Evangile et l'Eglise de Jésus-Christ. L'ère moderne inaugure, en religion, l'hérésie ; en politique, le schisme ; en sociabilité, la révolution. C'est l'hérésie qui ouvre la marche en corrompant les principes, les formes et les règles de la vérité.

L'idée de procéder par le libre examen n'est pas une nouveauté, c'est la pratique nécessaire de toute hérésie. Luther, en le proclamant, eut cela de propre qu'il le posa en principe premier et unique, destructif de tout ce qui ne cadrait pas avec son exercice ; et il présenta ainsi le libre examen, comme une machine de guerre qui devait abattre promptement toute la structure de la religion révélée, tout l'édifice de l'Eglise, à commencer par le faîte apostolique. On peut croire que si Luther prévoyait ces extrémités, c'était avec l'intention diabolique de troubler toutes les choses humaines. Luther était le Mazzini, le Garibaldi et le Proudhon du seizième siècle.

Aujourd'hui que le protestantisme est devenu, pour les uns, une croyance traditionnelle, souvent accompagnée de vertus respectables ; pour les autres, un rationalisme élastique, se dégageant peu à peu de toutes les vérités religieuses

et de tous les enseignements bibliques, il est facile d'oublier ce qu'était, à son début, cette furieuse réforme. A cette époque, on ne fabriquait pas des religions nouvelles pour le plaisir de ruiner les croyances de ses pères, mais simplement pour prendre la place, la fortune, et au besoin la femme d'autrui. Sous couleur de ramener l'Eglise à sa pureté primitive, vous ne voyez commettre que des crimes prévus par le code pénal de toute nation civilisée : les soi-disant réformés massacrent les prêtres et les religieux, pillent les églises, jettent les reliques au vent, exterminent les populations catholiques, et exercent partout la plus monstrueuse tyrannie. Cette brèche profonde à la vérité ne pouvait que porter atteinte à la justice et ouvrir carrière à toutes les licences. Jusque-là on n'avait pu ni divorcer, ni prêter à usure, ni voler le bien des pauvres distribué par les couvents, et il en avait coûté cher aux Albigeois pour le tenter. Mais l'autorité spirituelle s'étant peu à peu affaiblie sous l'étreinte du pouvoir civil, nobles corrompus, humanistes frivoles et financiers cupides purent reprendre impunément, sous prétexte de liberté chrétienne, un plan commun de falsification et d'exploitation aristocratique du christianisme.

La civilisation avait commencé à fléchir depuis le treizième siècle. Le séjour des papes à Avignon, le grand schisme, les conciles de Constance et de Bâle, les guerres, les menées de Jean Hus et de Wiclef avaient été le prétexte ou l'occasion de graves désordres, la cause d'un universel affaiblissement. Les seigneurs féodaux, s'ils l'avaient jamais été, n'étaient plus des brigands légendaires vivant, dans leurs donjons, de crimes mystérieux ; mais de beaux esprits, ornés de latin et de philosophie, des chevaliers galants, des marchands riches et aventureux, pensant qu'il leur appartenait de régir le monde suivant leur bon plaisir. La loyale simplicité du peuple ne permettant pas de tout oser, on convint de garder la Bible, mais à condition de l'interpréter à son gré, d'en déduire le divorce, la bigamie, voire même la polygamie. Tout moine défroqué, tout prêtre sans mœurs devint un petit prophète,

un pontife infaillible, au service de son seigneur, parfois seigneur et pontife lui-même. Nobles et sectaires s'entendirent admirablement pour partager, au nom du pur Evangile, tous les biens de l'Eglise. Entre ces mains choisies, le libre examen était un instrument de bénédiction ; mais si quelque pauvre diable s'avisait, par malheur, d'y toucher, gare le bûcher ou la torture. On fit bien voir aux paysans d'Allemagne que la liberté évangélique du vol et de la bigamie n'était pas faite pour gens de sotte espèce : ils devaient se tenir pour suffisamment honorés de suivre la religion de leur seigneur. Cette dépendance fit changer jusqu'à dix fois en cinquante ans la confession de tel village des bords du Rhin. Quiconque résistait était banni, saisi, brûlé, ses biens étaient confisqués, et toujours au nom de la liberté de conscience.

Il fallait, à tous ces inventeurs de religions réformées, une forte dose de gravité anglo-saxonne pour prêcher, sans rire, ici la confession d'Augsbourg, là, celle de Calvin, plus loin, celle d'Henri VIII ou d'Elisabeth. Quant aux malheureuses populations qui devaient dévorer ces symboles contradictoires, les distances, les barrières, les entraves et les violences n'étaient pas de trop pour leur faire accepter, comme inspiration divine, ces révoltantes contradictions. Car, ou bien il y avait une véritable Eglise, une vraie doctrine, révélée de Dieu et conservée par la tradition et alors la liberté de conscience exigeait que ce dépôt fût sacré pour tous, surtout pour les grands plus intéressés à le falsifier ; ou bien la religion n'était qu'une invention humaine pour l'exploitation de la foule par le pouvoir, et alors que gagnait-on à fuir l'autorité du Pape pour se courber sous le joug de quelque mauvais prêtre repoussé du sein de l'Eglise.

Si l'hérésie a vécu en dépit d'une si manifeste inconséquence et d'une atteinte si brutale à la liberté religieuse des masses, c'est que, d'un côté, elle reconnut bientôt la nécessité de maintenir par la force une portion importante de la morale catholique, et que, de l'autre, elle garda, pour se soutenir,

l'appui de quelques grandes passions satisfaites. De là une sorte d'équilibre, on le ver du libre examen ne permit pas de conserver la moindre stabilité doctrinale. Le protestantisme fut le triomphe d'une féodalité territoriale, infectée d'erreurs théologiques, parce qu'elle était esclave des trois plus viles passions du genre humain.

Sophistique et sensuelle à son début, la Réforme protestante se voua bientôt au culte plus austère de l'argent et du pouvoir. Douée du génie mercantile qui avait fait la fortune des Juifs au moyen âge, elle accapara le commerce, l'industrie et la banque ; elle fonda, à Genève, en Hollande et en Angleterre, des institutions de crédit qui devaient ruiner les corps de métiers, c'est-à-dire le capital uni au travail, ensuite propager et exploiter le prolétariat, c'est-à-dire le travail dépourvu du capital. La même influence prévalut en politique. En France, les grands rêvaient le morcellement du territoire ; en Allemagne, ils brisèrent l'unité de l'empire et soutinrent ces longues luttes d'où est sortie la formidable puissance de la Prusse ; en Angleterre, ils assassinèrent un roi et réalisèrent le type accompli de la féodalité protestante. Chose digne de remarque, c'est à la même époque que se rétablit, malgré les réclamations du Saint-Siège, l'esclavage par la traite des noirs et que s'aggrava le servage dans les pays du Nord.

La vitalité de confessions contradictoires n'était possible que par l'intolérance et n'était nullement compatible avec la culture de l'esprit. Le clergé chercha donc, dans les biens volés à l'Eglise, un moyen de se recruter et de se consoler de ses abaissements ; dans l'appui du bras séculier, il puisa le secret de fermer la bouche à la critique. Sous l'oppression des sectes, devenues partout religions d'Etat, les anciennes universités, perdirent leur privilèges et durent renoncer aux explorations hardies de la pensée, pour concentrer leurs efforts sur les sciences économiques.

En somme, la nouvelle liberté n'était autre chose que l'usurpation des forts au préjudice des faibles, le pouvoir concentré dans la main des hautes classes. De là, en apparence,

un certain éclat, une nécessité de conduite habile, mais nul autre principe que le fait accompli et l'intérêt bien entendu ; en religion, l'intolérance chez soi, chez les autres, l'hypocrisie du libéralisme, en résumé, réunion en quelques mains aristocratiques de tous les pouvoirs et de tous les biens de ce monde, exploitation perfide d'un peuple auquel on laisse des prêtres pour le tromper, un culte pour le contenir, des latitudes pour satisfaire ses passions, et des promesses illusoires pour le consoler des réalités perdues. Mais à côté des vainqueurs justement fiers des succès d'une habileté consommée, il faut voir et compter les victimes, les populations agricoles dévorées par l'hypothèque, les populations ouvrières conduites à la misère par un travail abrutissant, l'Irlande et la Pologne esclaves, l'Allemagne ruinée par la guerre, les pays catholiques agités par la sédition, l'avenir du monde compromis peut-être pour toujours.

Liberté intellectuelle et religieuse, vie nationale et droit des gens, liberté politique et sociale, tout avait donc reçu une profonde atteinte. En présence de ces funestes et cruelles innovations, il y a des gens qui croient que les catholiques ne devaient pas se défendre, mais donner, sans conteste, droit de cité, aux propagateurs de la confusion et de l'asservissement universel. Les Espagnols se défendirent avec une résolution qui alla parfois jusqu'aux excès ; mais ils étaient aux prises avec la race la plus perfide et la plus hypocrite, l'Arabe assisté du Juif et baptisé pour mieux trahir. En France, la bourgeoisie et le peuple, profondément catholiques, étaient à la fois, attaqués par les Huguenots et trahis par le gouvernement, qui favorisait les rebelles, sauf, plus tard, à les écraser dans un guet-apens horrible. Certes on ne saurait trop flétrir les coupables machinations de Catherine de Médicis ; mais il ne faut pas en rendre responsables, de braves gens qui ne demandaient qu'à défendre, visière découverte, la foi, l'unité et les véritables intérêts de la France. Quelle que soit à cet égard l'injustice des historiens, la Ligue en est-elle moins une héroïque insurrection? et les torts qu'on lui reproche

sont-ils comparable au sanguinaire apostolat de Calvin, d'Elisabeth et de Gustave-Adolphe dont elle sauva la patrie?

En aucun cas, on ne peut accuser le Saint-Siège des abus *qu'il ne put empêcher. Il faut surtout, pour un jugement* équitable, se rendre compte de ce que serait devenue, sans son appui, la race latine, l'Italie amollie et dégénerée, l'Espagne orgueilleuse et sanguinaire, la France voluptueuse et sceptique. Nous devons d'éternelles actions de grâces, à nos pontifes et à nos pères, d'avoir repoussé les attaques perfides d'une féodalité protestante et contrecarré les tendances autocratiques inaugurées par Philippe le Bel. Nons devons aux Pontifes romains, ce que nous avons conservé de liberté *française et d'honneur chrétien depuis trois siècles.* L'Etat présent du monde en achève la démonstration.

II. Nous venons de voir ce qu'a produit le protestantisme dans l'ordre religieux, voyons ce qu'il a fait dans l'ordre politique, principalement dans les contrées où florissait le pur catholicisme.

Les peuples catholiques aimaient l'Eglise, la justice et la liberté avec une admirable énergie ; quiconque osait porter la main sur un autel ou sur un pauvre, sur une cité chrétienne ou sur une femme honnête, voyait aussitôt s'élever contre lui mille vengeances. De plus en plus réduites et domptées, l'ambition, la volupté, l'avarice rongeaient leur frein et enviaient tout bas l'abondante pâture dont Mahomet les avait dotées en Orient. Mais comment entamer l'édifice catholique, comment en chasser la multitude, pour en faire le palais privilégié de l'égoïsme? Sous peine de manquer son but, il fallait procéder avec lenteur et surtout avec hypocrisie; sans rien changer à la doctrine , ni à la hiérarchie, en flattant au contraire la foule, le clergé, et même les évêques, il fallait mettre la main sur le Pape. En confisquant à leur profit le pouvoir suprême, les princes espéraient s'affranchir de l'autorité religieuse et, en même temps, la maintenir au-dessous d'eux, pour conserver les peuples dans l'obéissance. Par cet habile stratagème, ils deviendraient ainsi tout-puissants, et

nul ne donnerait plus le signal des protestation et des résistances légitimes, quand ils dépouilleraient leur vassaux, ou que, sans les consulter, ils accableraient d'impôts leurs sujets.

Dans l'Europe chrétienne, les empereurs d'Allemagne avaient tenté les premiers, mais sans succès, cette triste entreprise. Ce premier essai fut repris plus habilement par les rois de France, qui avaient hérité politiquement de la prépondérance des empereurs d'Allemagne. Les Papes avaient disposé, en faveur des enfants de S. Louis, des trônes de Naples et de Hongrie, et les acheminaient tout doucement vers la dignité impériale. Fils ingrats et insatiables, il accusèrent le Saint-Siège d'avoir rompu le pacte qui unissait l'Eglise aux pouvoirs civils; d'avoir, par des prétentions excessives, poussé au schisme l'Eglise d'Orient; d'avoir injustement persécuté les Césars germaniques; en un mot, d'aspirer à l'omnipotence spirituelle et temporelle, excellent moyen de dissimuler qu'ils y aspiraient eux-mêmes.

Les légistes d'alors ne manquaient pas de rappeler, aux Papes, la pauvreté et la souveraineté purement spirituelle de Jésus-Christ; ils soutenaient déjà que, dans leur intérêt, les ministres sacrés de l'Eglise et le Pontife romain doivent être exclus de tout domaine sur les choses temporelles; que, non seulement on peut mettre en question la souveraineté temporelle du Saint-Siège, mais que l'abrogation de ce pouvoir servirait beaucoup à la liberté et au bonheur de l'Eglise.

Cette hypocrisie eut un plein succès dans Philippe le Bel. Cependant la puissance du Saint-Siège, que les rois de France avaient espéré confisquer à leur profit, mais qui ne vivait que par son indépendance, s'évanouit entre leurs mains pendant la captivité d'Avignon. Au départ des Papes pour Rome, la France crut se venger en prenant fait et cause dans le schisme d'Occident. Mais loin de conquérir ainsi l'empire du monde, elle vit peu à peu l'Allemagne et l'Italie lui échapper, sa race royale s'éteindre sous les coups d'en haut et les Anglais mettre deux fois sa vie nationale en péril.

Toutefois le mal était trop profond pour se guérir en un

jour; les tendances schismatiques avaient même jeté des racines pour plusieurs siècles. Les évêques, habitués à se passer du Pape dans l'administration des diocèses et tenant leurs bénéfices du roi, s'ils n'espéraient pas dominer la Chaire Apostolique, voulaient du moins conquérir l'indépendance. Leurs idées, ou plutôt leurs passions se firent jour, d'abord dans la Pragmatique Sanction de Bourges, puis indirectement dans les libertés gallicanes de Pithou et Dupuy, enfin dans la *Déclaration* de 1682. Pendant que le jansénisme troublait l'économie de la morale chrétienne et que les Parlements allaient jusqu'au schisme formel, les évêques enseignaient que le Pape ne serait infaillible qu'avec l'assentiment d'un concile œcuménique ; même avec cette sanction, ses décrets n'obligeraient en France que moyennant le *placet* du pouvoir civil. De son côté, l'Etat, comme tel, serait pleinement indépendant de l'Eglise, et le Saint-Siège ne pourrait plus, en aucun cas, délier les sujets du serment de fidélité.

Ces dispositions, que l'on vante comme fort libérales, portaient les plus fatales atteintes à la liberté. Au point de vue religieux, le clergé, séparé de Rome, tomba de plus en plus sous la dépendance de la royauté. Plus d'élections ecclésiastiques, plus de synodes ni de conciles. Abbayes et évêchés devinrent la proie des cadets de famille et des bâtards de cour. Au point de vue national, l'arbitrage du Pape écarté, les peuples chrétiens tournèrent contre eux-mêmes le fer qu'ils avaient tiré contre les musulmans ; et, pendant que les grands Etats dévoraient les petits ou s'usaient entre eux, les Turcs purent impunément prendre Bysance et s'établir en Europe. Au point de vue politique, le roi absorbant tous les pouvoirs, il n'y eut plus d'états pour voter l'impôt, plus de franchises provinciales et municipales ; les corps de métiers, comme les abbayes, tombèrent en tutelle et devinrent des instruments de fiscalité. Ainsi périssaient, en France, pour des siècles, les libres institutions qu'avait inspirées l'esprit chrétien. Ainsi se perfectionnait et se consolidait l'absolutisme royal, qui, après avoir pris soin de détruire les obstacles et les résis-

tances, après avoir affranchi sa propre conscience de toute loi et de tout contrôle, put s'apercevoir bientôt qu'il avait supprimé sa meilleure garantie en déliant lui-même la conscience des peuples.

Incomplet en Occident, le schisme a porté son fruit dans l'empire grec et en Russie. Il est là, vivant à nos portes, type accompli du despotisme intérieur et de l'autocratie aspirant à la monarchie universelle. Le schisme, en effet, est, au dedans et au dehors, la négation de toute liberté nationale. Il est à la fois l'exploitation de la vérité au profit d'une nation qui veut absorber les autres et la confiscation de l'autorité spirituelle au profit du pouvoir civil, qui devient par là maître absolu. Le Pragmatique de Bourges, la Déclaration de 1682, comme plus tard les *Articles organiques du Concordat de 1801*, n'étaient pas des velléités schismatiques et autocratiques de Charles VII, de Louis XIV et de Napoléon. Le schisme, et son dérivé le gallicanisme, sont deux synonymes de l'autocratie.

III. Le protestantisme avait bouleversé l'ordre religieux, le césarisme avait bouleversé l'ordre politique : le césarisme et le protestantisme combinés, puis appliqués à l'ordre social, en passant des princes aux sujets, enfantèrent la Révolution. Aussi trouve-t-on *dans l'ancien régime*, les principes justificatifs et les faits préparatoires de son avénement.

Chose remarquable! Pendant que les pays du Nord s'immobilisaient dans le schisme et le protestantisme, c'était dans les pays catholiques que l'esprit humain continuait l'évolution de ses révoltes contre la vérité; c'était là que l'autocratie politique et la féodalité religieuse devaient arriver à leurs conséquences extrêmes, démontrer leur impuissance finale et ramener les esprits à la vérité, après avoir épuisé les séries possibles de l'erreur.

Après le triomphe du protestantime, les rois catholiques, au lieu de s'unir aux Papes pour comprimer l'erreur, profitèrent de l'anarchie religieuse pour agrandir leur pouvoir. Au lieu de triompher comme en Angleterre, la noblesse dis-

parut sous la main de Richelieu et de Louis XIV, se réduisit bientôt à un essaim de courtisans vivant de faveurs près du roi, spéculant avec Law, riant de tout avec Voltaire. La bourgeoisie des villes perdit ses franchises. Les évêques de France et Bossuet lui-même méritèrent les éloges des impies, en octroyant, au pouvoir royal, une indépendance qui n'était plus que la garantie de leur asservissement. Plus d'indépendance spirituelle, plus de principe électif, plus même de principe héréditaire, sauf pour un seul qui niait tout principe en disant : L'Etat, c'est moi.

La religion ainsi réduite en captivité, ne pouvait plus être qu'un instrument de règne; elle ne pouvait plus paraître qu'une organisation humaine inventée pour l'amusement des beaux esprits et l'exploitation du peuple. La foule ne devait de sitôt y prendre garde. Quant aux initiés de l'erreur, mieux au courant des choses, d'une main, ils travaillaient à démolir la foi par un système infernal de railleries, d'insinuations, de dénigrement, surtout par la falsification de l'histoire; de l'autre, ils s'efforçaient de réunir leurs adeptes sous le drapeau de quelques vagues formules, en attendant qu'ils pussent les conduire ouvertement au siège du pouvoir.

Avec un coup d'œil qui fait honneur à leur habileté, ils avaient compris que chaque envahissement de l'Etat sur le terrain religieux, que chaque mesure prise pour restreindre la liberté de l'Eglise était une conquête pour eux; et que l'indépendance du Pape et des ordres religieux, ses fidèles auxiliaires, était la forteresse avancée dont il fallait s'emparer pour asseoir, sur ses ruines, leur propre suprématie. De là, leur servilité envers le pouvoir civil et leurs intrigues pour amener la dispersion des Jésuites. Suivant leur tactique habituelle, ils accusaient précisément ces héroïques religieux des plans de domination universelle qu'ils machinaient eux-mêmes; et à l'heure où ils déchaînaient contre eux le courroux des princes et des peuples, dans l'ombre ils nouaient les premiers liens de cette grande association maçonnique dont ils devaient bientôt enlacer l'Europe. Leur œuvre se fonda sur

les odieux principes qu'ils reprochaient faussement aux Jésuites, c'est-à-dire sur le secret le plus absolu en dehors des initiés, sur l'obéissance passive même dans le mal, sur la *surveillance et la délation organisées*, et, comme sanction dernière, sur l'assassinat des traîtres. Dans leurs conventicules, trop ménagés des princes, ils créèrent ainsi, sous les nuageux auspices de l'Etre Suprême et sous le couvert de la philanthropie, une vaste société de conspirateurs, une armée recrutée dans tous les cultes et dans toutes les classes, également placés en dehors de l'Eglise et de l'Etat, prêts au premier signal à marcher à l'assaut des deux puissances.

Quand ce travail souterrain fut à fleur de terre, éclata la Révolution. La Révolution s'assimila tous les principes du schisme et de l'hérésie; elle en octroya le bénéfice à tous les hommes et dit à tous les peuples: L'Etat, c'est vous. Puisque nul droit n'est sacré, ce n'est plus le bon plaisir du prince, c'est le vôtre, qui fera la loi, créera la justice et dictera la vérité. Le roi n'était que votre représentant, révocable à volonté. Désormais vous serez vous-mêmes le souverain absolu, le maître infaillible. Plus d'autres princes, nobles ou magistrats que ceux que vous aurez choisis; plus d'autre dogme religieux, politique et social, que celui qu'il vous plaira d'admettre.

Inutile de se le dissimuler, c'est là le vrai sens des principes de 89. Sous ce nom vague et nuageux, vous ne sauriez à quelles maximes, à quelles lois, à quels actes vous attacher. Mais eux-mêmes ont pris soin de se formuler dans la Déclaration des droits de l'homme. Rédigée d'après le style de la franc-maçonnerie, cette pièce hétérodoxe inaugure le Temple auquel les initiés travaillaient depuis près d'un demi-siècle. Une ère de lumière, de bien-être et de liberté s'ouvre pour le monde; la raison se donne plein pouvoir de remanier à sa guise, religion, gouvernement et institutions sociales. La liberté de conscience sera fondée sur l'égalité des cultes, sur l'affranchissement de l'homme et de la société de toute autorité dogmatique. La liberté politique reposera sur la souve-

raineté nationale, créant et dirigeant à son gré tous les pouvoirs. Enfin la liberté civile aura pour point de départ l'égalité des citoyens et la suppression de tout privilège. Il est difficile après quatre-vingts ans d'amères déceptions, de se figurer l'enthousiasme puéril avec lequel la nation accueillit ces formules, croyant qu'il suffisait de les édicter pour changer, tout d'un coup, la face du monde.

La raison émancipée ne se préoccupe donc plus d'amoindrir les Papes ou d'interpréter les Ecritures. Sous une forme plus audacieuse, elle nie la déchéance originelle et affirme une rédemption à laquelle l'Evangile n'a aucune part. Les modérés accorderont peut-être que l'Eglise, après les invasions, a pu contribuer à la civilisation des barbares, mais aujourd'hui, ces races adultes sont assez fortes pour se gouverner elles-mêmes; la raison pure doit se dégager de toute révélation, et la nature est si bonne que la liberté n'a plus besoin de limites. Désormais, pour être heureux, l'homme sera dispensé de la foi et des sacrifices qu'elle impose, affranchi des inégalités sociales que la religion l'obligeait à respecter. Le peuple est le plus vertueux et le plus fort, qu'a-t-il besoin de l'Eglise et de l'Etat? et pour les supprimer, ne lui suffit-il pas de le vouloir?

Le genre humain allait donc renouveler l'expérience où il avait si tristement échoué pendant les quarante siècles qui sont de l'autre côté de la Croix. Les anciens empires avaient eu de moindres ressources, des lumières trop diminuées; on avait, pour soi, dix-huit siècles de lumière, d'éducation de vie et de progrès chrétiens. Si l'expérience réussissait, elle devait rendre inutile toute religion et toute souveraineté, faire disparaître toute inégalité sociale, transformer ou supprimer toute propriété individuelle, faire cesser enfin le vieil antagonisme de la chair et de l'esprit. Si elle échouait, après avoir sapé la base de tous les établissements chrétiens, elle ramènerait les peuples désabusés, non plus aux tentes percées du schisme ou de l'hérésie, aux formules charlatanesques des bourgeois ou des ambitieux qui venaient d'égarer la foule pour

l'exploiter, mais au giron de l'Eglise catholique, apostolique, romaine, au sein de cette papauté toujours ancienne et toujours nouvelle, seule assez forte, sinon pour détruire le mal sur la terre, au moins pour lui tenir tête et le faire reculer.

L'expérience est faite; les gestes de la Révolution gisent sous nos yeux; les résultats se déroulent, terribles et sanglants, au milieu des peuples abusés ou épouvantés. Il faut prendre maintenant les conclusions de l'histoire.

Qu'est devenue, sous la loi d'affranchissement révolutionnaire, la liberté de l'Eglise?

La Révolution avait proclamé, pour tout citoyen, la faculté de professer sans entraves la religion de son choix, pourvu que cette religion ne blessât pas l'ordre établi par la loi. En apparence rien de plus simple et de plus juste, au fond rien de plus perfide et de plus tyrannique que cette prétendue liberté de conscience. En se réservant le droit modeste de réprimer toute manifestation contraire à l'ordre public, l'Etat s'adjugeait, en effet, une arme bien moins destinée à réprimer les doctrines immorales et les sectes anarchiques, qu'à mettre hors la loi, la religion traditionnelle de la France. On accordait le droit de cité à une petite minorité de juifs et de protestants; sans en avoir l'air, on ouvrait la porte à la plus intolérante des religions, celle qui consiste à n'en avoir aucune, et c'était elle en réalité qu'on allait installer comme religion d'Etat, à la place du catholicisme. De fait, entre le catholicisme et le rationalisme, il y avait incompatibilité radicale. La raison émancipée pouvait tout permettre, excepté de soumettre la raison à la foi ; le catholicisme pouvait tout tolérer, excepté l'erreur qui nie la déchéance, la rédemption, l'ordre surnaturel et toute religion positive. En apparence, on avait édicté une loi de paix et de justice; en fait, on n'avait promulgué qu'une loi de guerre infâme et d'horrible persécution.

Chacun sait avec quelle audace, on porta la main sur les biens du clergé, sur les circonscriptions diocésaines, sur l'exercice de la juridiction, sur l'existence des ordres reli-

gieux, enfin sur toutes les libertés ecclésiastiques, et comment on institua, sous le couvert de la souveraineté nationale, une Eglise schismatique, complètement soustraite à l'autorité du Pape. Puis, quand les révolutionnaires virent que ni la violence ni la ruse n'amèneraient l'Eglise catholique à abdiquer son droit divin, ils résolurent de l'exterminer. Les temples furent fermés, les prêtres proscrits, le Pape voué à des traitements barbares qui le conduisirent au tombeau. Les chrétiens, comme au temps de Néron, n'eurent plus d'autre liberté que de confesser leur foi sur l'échafaud.

Les gouvernements gallicans de Naples, d'Espagne et d'Autriche, habitués à tenir la religion captive, virent ces excès avec indifférence et s'adjugèrent même une part dans les dépouilles de la papauté. On n'était pas loin de considérer le Saint-Siège comme une vieille machine qu'il fallait abandonner aux coups aveugles du temps et des passions. Nul ne se douta que ces excès de brutalité n'attesteraient que l'impuissance de leurs auteurs et la force de la Chaire Apostolique. En employant le fer pour l'extirper, on constata la vitalité de l'Eglise; on lui rendit, par le témoignage du martyre, une éclatante vigueur. D'autre part, la Révolution tomba rapidement dans l'abîme où la poussait son principe. Le culte de l'Etre suprême, mis à la place de Jésus-Christ, voulut avoir son calendrier, ses jours de repos et de fête, et, à peine fermées, les églises se rouvrirent, pour offrir aux adorations du peuple souverain, la raison déifiée dans le marbre vivant d'une chair publique.

La France recula devant ces horreurs; en même temps qu'elle demandait, à Napoléon, un refuge contre l'anarchie, elle renonçait à fonder le culte de la raison sur les ruines sanglantes du catholicisme. Napoléon rétablit par le concordat, la publicité du culte, mais, héritier de Justinien plutôt que de Charlemagne, il désorganisa immédiatement ce concordat, par des articles soi-disant organiques, qu'on croirait copiés sur le statut ecclésiastique de Pierre le Grand. Bientôt placé par la victoire sur cette pente, où les tendances schismatiques ne

sont que l'écho de l'autocratie et sa naturelle application, il voulut dominer l'Eglise. Après avoir supprimé les ordres religieux et les propriétés ecclésiastiques en Allemagne et en Italie, il s'en prit au Pape, l'enleva de Rome et l'enferma dans Fontainebleau. Outre l'abandon de son pouvoir temporel et la consécration des articles organiques, le despote demandait la renonciation au droit d'instituer canoniquement les évêques; c'était briser le dernier lien par lequel les évêques sont unis au Pape, et, par le Pape, à Jésus-Christ.

Le Pape résista, Napoléon tomba; le vainqueur de l'Europe dut abdiquer dans ce Fontainebleau où il avait enfermé Pie VII. Mais telle est la puissance infectante de l'idée révolutionnaire, que même le roi très chrétien Charles X et plus tard Louis-Philippe s'en inspirèrent : l'un persécuta les Jésuites et les collèges ecclésiastiques, l'autre n'eut, envers l'Eglise, qu'une neutralité malveillante. Napoléon III, revenu aux traditions de son oncle, voulut, par des voies souterraines, atteindre le même but : il réussit à dépouiller Pie IX et à tomber du trône. La Commune, pure incarnation de l'idée satanique de la Révolution, a montré le fond des cœurs gangrenés par ce fanatisme : être prêtre était un crime que la mort seule devait expier, et, pour paraître, à ses yeux, homme de sens, il fallait être au moins athée.

Hors de France, l'Eglise a été, depuis 89, plus ou moins persécutée au nom du principe révolutionnaire. En Suisse et en Prusse, à l'heure qu'il est, le culte, même privé, est frappé d'*interdiction. Le ministère pastoral est interdit à tout prêtre* qui ne reconnaît pas la suprématie religieuse de l'Etat et ne subordonne pas l'Evangile à la politique. Le prêtre est placé entre l'apostasie et la mort; cette alternative cruelle lui est imposée par des despotes qui n'ont à lui reprocher d'autre crime que sa foi.

L'idée révolutionnaire n'a produit, pour l'Eglise et le Saint-Siège, que la persécution et l'esclavage; elle les menace même, pour l'avenir, de destruction : c'est ainsi qu'elle entend la liberté et qu'elle ramène partout le despotisme.

Maintenant qu'a-t-elle produit pour le bonheur des nations?

En prenant la place de l'Eglise pour inaugurer une ère nouvelle de bien-être et de liberté, la Révolution ne bornait pas ses desseins au territoire de la France ; sans s'arrêter à ce que son projet offrait de chimérique et d'absurde, elle prétendait appliquer immédiatement partout ses principes destinés à faire le bonheur de tous les peuples.

Certes, par le monde, il ne manquait pas d'iniquités à réparer. Depuis que le schisme et l'hérésie avaient pris place en Europe, et que le Saint-Siège était dépouillé de son rôle d'arbitre souverain, les chrétiens d'Orient étaient livrés aux Turcs, la Pologne aux Russes, l'Irlande aux Anglais. Ici, la race esclave s'apprêtait à dominer le continent; là, la race anglo-saxonne se livrait à la curée du monde. L'Espagne ne comptait plus en Europe. La France et l'Autriche avaient versé, pour les Pays-Bas, plus de sang que n'en eût demandé la conquête du monde. En apparence, il n'y avait rien de plus pressant que de rompre des traités odieux, de réviser un droit des gens inique et barbare, de remplacer un équilibre matériel par des garanties de justice et de secouer jusqu'en ses racines le vieux monde pourri du dix-huitième siècle. La Révolution n'en appela qu'à la force. Dieu lui avait donné de braves généraux ; un surtout, l'égal d'Alexandre, de César et de Charlemagne. Napoléon se rua sur le monde et au nom de l'absolutisme populaire, incarné dans sa personne, fit la guerre à l'absolutisme dynastique, pour imposer la révolution à l'Europe. Mais les guerres de la Révolution et de l'Empire ne remédièrent à rien ; elles firent même disparaître ce qui restait de petites nationalités et de républiques indépendantes, et, en foulant aux pieds les traités et les droits acquis, elles dégagèrent de tout frein les cupidités de l'ancien régime. La paix de 1815 ratifia les anciennes et les nouvelles injustices, partagea les peuples comme de vils troupeaux, consacra l'agrandissement démesuré de l'Angleterre et de la Russie, et laissa les puissances catholiques, non seulement amoindries, mais encore plus divisées et plus désunies

que jamais. Au lieu de réparer les fautes du passé, la Révolution ne fit que les pousser aux dernières limites.

De guerre las, on en vint au principe de non intervention. Après avoir eu la velléité de conquérir le monde, la Révolution se jeta dans le système non moins chimérique, qui consiste à ne toucher à rien. Toutefois ce n'est là qu'une fiction qui n'empêche ni l'opposition des intérêts ni l'antagonisme des principes. Types vivants de l'ancien et du nouveau régime, la France et l'Autriche sont restées en présence, comme deux rivales aspirant à prendre l'une sur l'autre la revanche de leurs défaites. A la faveur de leurs dissentiments, le Piémont, violant des droits que les siècles rendaient sacrés et des traités que leur jeunesse imposait même à une déloyauté obligée de ne pas se trahir, a renversé les gouvernements et les dynasties de la Péninsule. De peuples assemblés à la hâte, contenus par la terreur, consultés à coups de fusil, nous avons vu sortir le mensonge menaçant de l'unité italienne. De cette unité, nous savons au prix de quels désastres est sortie l'unité de l'Allemagne. La Russie s'étend en Asie jusqu'à la Chine, en Europe jusqu'à Constantinople ; la Prusse songe à couper en deux la France et l'Autriche ; l'Italie, comme un oiseau de proie, guette l'occasion de s'arrondir encore et de relever, à Rome, le type augustal des Césars. Au terme du mouvement qui devait assurer le bien-être et l'indépendance de toutes les nations, l'Europe n'est plus qu'une proie que se disputent les vautours. L'Eglise persécutée, les nations menacées ou anéanties ; voilà le bilan religieux et national de la Révolution

Si les principes de 89 n'ont rien pu jusqu'à présent pour l'affranchissement des nationalités opprimées et pour la liberté de la conscience chrétienne, nous ont-ils du moins, dédommagés en fondant sur le principe de la souveraineté nationale, un régime intérieur d'ordre et de liberté?

Le premier effet de la déclaration des droits de l'homme, ce fut la France terrorisée par la Convention, la Convention épurée par les Jacobins, les Jacobins menés par Robespierre. A ces pédants sanguinaires, dont le règne fut la pire des au-

tocraties, succéda Napoléon, c'est-à-dire la Révolution faite homme, mais simplement pour régulariser son despotisme. Après l'empire nous essayâmes du régime parlementaire. Mais le principe électif eut beau se croire tout-puissant; après avoir jeté au vent clergé, noblesse, corporations et dynasties, il ne sut organiser que le règne des médiocrités présomptueuses. L'autorité modératrice de l'Eglise fit place au contrôle de quelques philosophes; les autorités traditionnelles furent remplacées par les parvenus de l'habileté, et l'ancienne noblesse fut éclipsée par l'aristocratie de l'agiotage. Au lieu des anciens pouvoirs, nous n'eûmes plus que des députés que l'élection rendait infaillibles, et, parmi ces députés, une majorité légalement revêtue d'un despotisme sans contrepoids. En dehors de l'Etat, plus de force morale capable de tempérer les excès; dans l'Etat lui-même, plus de divisions de pouvoir, plus de règles, plus de stabilité, plus de sécurité, tout à la merci d'une poignée de parleurs assez habiles pour enlever les suffrages populaires et pour séduire la majorité du parlement.

Tel est le point de départ des essais auxquels se livre la Révolution, depuis soixante ans, en prenant une ou deux chambres, en faisant, à différentes doses, tous les amalgames possibles d'élection et d'hérédité, d'ancien régime et de révolution, de liberté et de contrainte. Les hommes les plus distingués y ont mis ce qu'ils avaient d'intelligence, de courage, d'activité et de persévérance. Les ministres les plus éminents se sont vus réduits à une lutte incessante qui n'aboutit jamais qu'à leur épuisement et à leur ruine. A bout d'expériences et d'agitations, le peuple préfère toujours, à une souveraineté illusoire, le pouvoir d'un seul, qu'il acclame comme un sauveur, surtout parce qu'il met un frein à toutes les libertés. Que reste-t-il donc, politiquement, de cette fameuse déclaration? La liberté des cultes est restreinte au judaïsme et au protestantisme, qui ont accepté, sur le point capital du mariage, la doctrine catholique. Toute association politique est interdite, le droit de réunion suspendu, la liberté de la presse plus ou moins soumise à l'arbitraire, les élections livrées à toutes les corrup-

tions de l'intrigue, enfin les fonctionnaires sont mis à l'abri des poursuites, par une nécessité d'autorisation qui les revêt d'inviolabilité. En matière d'impôts, au lieu de les rendre proportionnels à la richesse, il a bien fallu prendre l'argent où on le trouvait, assurer l'immunité du capital, frapper de préférence la propriété foncière et les objets de consommation. Après cela, à quoi se réduisent les principes de 89? Sans principes communs sur lesquels on soit d'accord, qu'est-ce que la liberté politique, sinon la guerre? Qu'est-ce que la souveraineté nationale, sinon l'impunité des révolutions? Les principes de 89 ne sont qu'une mine d'or qu'on exploite, et pour cette exploitation, il faut le concours du peuple qui signe lui-même l'acte de sa servitude. De là ce défaut absolu de foi et d'enthousiasme, cette multiplication des intrigants qui flattent le peuple pour le voler et, au milieu de ces bassesses misérables, tous les symptômes d'une vile mort.

Au moins, nous aurons des compensations par l'égalité civile? C'est tout le contraire. De même que la liberté religieuse avait été inaugurée par une persécution sanglante, la liberté nationale par le mépris des traités et la guerre universelle, la liberté politique par l'insurrection des masses et les stériles disputes des parlements, de même la liberté civile commença par la confiscation des biens collectifs et inaliénables qui assuraient aux familles, aux corps de métiers, à toutes les associations, un fonds de réserve. Ces biens avaient été immobilisés dans l'intérêt de toutes les faiblesses. En les vendant à vil prix, il en résulta perte immédiate pour les pauvres, aucun profit pour la nation. Dilapidation faite des épargnes du passé, chacun dut se remettre à l'œuvre sur une table rase où la liberté individuelle sans limites remplaçait l'excessive réglementation de l'ancien régime. Il n'est pas permis de contester la vive impulsion que cette secousse violente imprima à l'activité générale et au développement de la richesse. Mais plus la richesse générale augmente plus la pauvreté des particuliers diminue. Le capital mobilier s'est soustrait à tout impôt. Pendant que la terre est obérée, les capitaux maîtres du com-

merce, de l'industrie et même du sol par l'hypothèque, accumulent sans peine leurs larges revenus affranchis de toute charge publique. Les pauvres et l'Etat lui-même se trouvent à la merci du capital. De là, pour le peuple, l'obligation de payer une triple armée de soldats, de fonctionnaires et de créanciers dont l'état-major se recrute dans les familles riches. Le budget est la vache à lait de ces faméliques ; ils le traient et le violent avec une fringale abrutissante. La prépotence du capital d'un côté, de l'autre un budget qui pompe toutes les économies, une dette publique de trente-quatre milliards, les services publics au mieux de la féodalité financière : tel est le bilan actuel de l'égalité sociale.

Et comme si ce n'était pas encore assez, on parle de supprimer la loi qui limite le taux de la rente, et de livrer à la férocité de la pièce de cent sous la chair de l'ouvrier.

Le monde civil se trouve ainsi partagé en deux classes : les capitalistes qui ont absorbé toutes les richesses et les prolétaires qui naissent privés de tous les avantages sociaux. L'ouvrier a toutes les libertés, mais elles se résument toutes dans la faculté de mourir de faim. Depuis six mille ans que le monde existe, tout le travail des générations antérieures se trouve accumulé dans certaines mains ; il n'y a rien pour le pauvre. Pour le pauvre, la société est une marâtre : elle ne lui donne aucun crédit, elle peut légitimement lui refuser du travail. Le prolétaire n'a d'autre alternative que de vivre en travaillant ou de mourir en combattant. Le travail, qui n'en connaît les ingratitudes, les chances et la médiocre rétribution? La révolte, elle est si bien entrée dans les exigences du temps, qu'à des périodes fixes, il faut faire, rien qu'à Paris, de larges saignées ; entre les séditions impossibles et les travaux ingrats, les patriciens de la blouse se sont rabattus sur les sociétés coopératives et la gratuité du crédit. Avec leur bulletin de vote et leur outil, ils se sont dit qu'ils pouvaient faire capituler le capital et subsidiairement manger le bourgeois. Les ouvriers sont le nombre, ils sont la force, ils sont l'intelligence, ils sont le besoin et l'Internationale leur crie : Sus au coffre-fort !

Le monde en est là. Dans toutes les sphères sociales les principes de 89 aboutissent à la guerre et à la destruction. Pour détourner le courant, les malfaiteurs intellectuels poussent à la haine contre l'Eglise, au renversement de la Papauté. On représente les Papes comme les mauvais génies du genre humain, précisément parce qu'ils ont fait opposition à toutes les défaillances de l'esprit public, à toutes les conspirations de l'hérésie, du schisme et de la révolution contre la prospérité des peuples. Après avoir été les créateurs du monde civilisé, ils sont restés ses défenseurs. Léon X, Paul III, Paul IV, S. Pie V, Grégoire XIII, Sixte-Quint, Innocent XI, Pie VI, Pie VII, Pie IX, ont tous combattu le bon combat, ils ont soutenu la société penchante, et si elle doit être sauvée, elle sera sauvée par la Chaire apostolique.

Encore une fois, notre rôle d'apologiste était un rôle sans grâce. Au lieu de défendre, nous aurions dû admirer. Mais puisque le préjugé contemporain nous réduisait à l'ingratitude de ce rôle, nous devions nous y résigner jusqu'à la fin. Toutefois, pour porter plus haut les esprits incertains ou abattus, nous devrons résumer notre travail dans cette courte formule : « Les Papes ont été les bienfaiteurs du passé, ils sont les bienfaiteurs du présent, ils seront les sauveurs de l'avenir. »

HISTOIRE
DE LA PAPAUTÉ.

CHAPITRE PREMIER.

LES PAPES ONT-ILS JAMAIS NÉGLIGÉ LA RÉFORME DE L'ÉGLISE ET QUE PENSER D'UNE RÉFORME, A L'ENCONTRE DU SAINT-SIÈGE, POUR DÉTRUIRE SA PUISSANCE APOSTOLIQUE.

Le christianisme, dit l'abbé Martinet, est essentiellement pratique ; dirigeant tous ses efforts vers la réforme morale de l'homme, il n'accorde rien à la curiosité. S'il éclaire l'esprit, c'est pour redresser la volonté ; s'il élève la pensée, c'est pour ennoblir le cœur ; et s'il instruit, c'est pour corriger.

Les dogmes, les mystères ne sont pas seulement des idées pour nourrir l'intelligence ; ce sont des faits qui entraînent des conséquences morales et imposent des actes. Les préceptes du Sinaï, avec les développements qu'ils ont reçus au Calvaire, sortent naturellement du symbole de foi, comme la plante sort de la semence, comme les fleurs, les feuilles, les branches sortent du tronc.

Ainsi, en annonçant un Dieu créateur et conservateur de toutes les créatures, la religion nous dépossède totalement de nous-mêmes et nous place sous la main puissante et paternelle de celui à qui nous devons tout. En nous apprenant que l'existence actuelle est un état d'épreuves, un laborieux

noviciat de l'éternité, elle nous fait entendre que la moindre de nos paroles retentit à l'oreille divine, que chaque pas sur la terre est un progrès vers le ciel ou une déviation. S'il n'y a point de moment où nous ne recevions de Dieu, la vie, le mouvement et l'être, n'est-il pas clair qu'il n'en est aucun où nous puissions disposer de nous-mêmes, vivre à notre gré, sans violer la souveraine divinité [1].

L'obligation de nous rapporter tout à Dieu se détermine et devient plus pressante par le fait de la chute et la grâce de la Rédemption. L'homme, tombé des hauteurs surnaturelles, est obligé de réagir contre ses faiblesses, de guérir ses infirmités et de reconquérir, au prix du sacrifice, l'innocence perdue ; l'homme, racheté par l'immolation de la croix, est également tenu de s'incorporer, par les pratiques ordonnées, les bienfaits de sa réparation. Tel est le règne de Dieu, telle est la réforme spirituelle que Jésus-Christ est venu établir. Ce n'est point seulement pour jeter quelques grandes idées dans le monde, que le Dieu sauveur a daigné apparaître à tous les hommes ; mais pour que, renonçant à l'impiété et aux inclinations terrestres, nous apprissions à vivre avec tempérance, avec justice et piété, dans l'attente de la béatitude éternelle. S'il s'est livré à la mort sur le Golgotha, ce n'est point pour fonder une école de théologie plus savante que celle de Socrate et de Platon, mais pour nous affranchir de toute iniquité, de toute souillure, pour faire de nous un peuple livré à son service et à la pratique des bonnes œuvres [2].

Telle est, en trois mots, la notion de la réforme chrétienne : créatures de Dieu, nous devons nous rapporter à Dieu tout entiers : créatures déchues et rachetées, nous devons nous relever de la déchéance et bénéficier de la rédemption, par la grâce de nos sacrifices et en union vivante au sacrifice de la croix.

L'idée d'une réforme morale est aussi ancienne que le monde ; sa nécessité est contemporaine de la chute ; mais

[1] Martinet, *Solution de grands problèmes*, t. III, p. 5.
[2] *Ep. ad Tit.* II, 11 et seq. V, 14.

l'histoire prouve que cette idée resta toujours à l'état de conseil spéculatif et que cette nécessité n'enfanta jamais que des utopies.

Considérez les sociétés anciennes et modernes ; vous les voyez toutes dégénérer sans obstacle, arriver plus ou moins vite au dernier degré de la corruption et attendre, dans un océan de fange, qu'un peuple moins corrompu vienne, par l'infusion d'un sang nouveau, reculer le moment d'une dissolution totale. La loi, intimidée par le progrès du mal, se tait après quelques cris impuissants, puis, sanctionnant ce qu'elle ne peut empêcher, elle se traîne honteusement à la remorque du vice, si même elle n'en déroule le programme. Tout peuple, païen ou chrétien, dès qu'il est abandonné à ses forces naturelles et livré à son sort, justifie tôt ou tard le mot de Tacite : corrompre et être corrompu, voilà le siècle : *Corrumpere et corrumpi sæculum vocatur.*

L'esprit efficace de réforme est essentiellement surnaturel; par ses principes, ses institutions et ses œuvres, il constitue l'ordre de grâce et s'identifie avec l'Eglise catholique. Quand vous promenez un œil impartial sur l'histoire de l'Eglise, même dans les siècles les plus malheureux, il est impossible de méconnaître la perpétuelle présence de l'esprit de Jésus-Christ, dans les généreux efforts que les pasteurs ne cessent d'opposer aux progrès du mal. Tandis que dans les autres sociétés, les mauvaises mœurs affaiblissent les bonnes lois, les bonnes lois, dans l'Eglise, viennent toujours protester contre les mauvaises mœurs. Tous parlent de réforme et beaucoup y travaillent, presque toujours avec succès.

Rien de si humainement inexplicable que cette réaction continuelle d'un grand corps contre lui-même ; rien de moins naturel, dans un sacerdoce, entaché de misères morales, que cette guerre à mort, durant vingt siècles, à ses propres infirmités. Le fait néanmoins est incontestable ; il s'accomplit toujours, sous l'initiative énergique du Saint-Siège.

Les historiens protestants, pour justifier l'éclosion et expliquer le triomphe de leur secte, ont tous méconnu ce fait

aussi éclatant que le soleil. Avec un art puéril, entassant scandale sur scandale, ne citant des actes ecclésiastiques que ce qui pouvait attester la grandeur du mal, taisant la sagesse des remèdes et leur intelligente application, de cet air malin que la calomnie prend volontiers en face de l'ignorance, ils aimaient à s'écrier : « Voilà bien la Babylone de l'Apocalypse, la grande prostituée vêtue de pourpre, qui a étouffé sous ses pieds la sainte épouse du Christ et versé aux peuples les poisons de l'erreur. Honneur aux grands réformateurs du seizième siècle, qui ont éloigné de ses lèvres la coupe impure où s'abreuve encore le troupeau du papisme. »

Nous avons à prouver ici contre les historiens protestants que la Chaire Apostolique a toujours, et seule, procédé à la réforme de la sainte Eglise ; que cette réforme est son devoir propre, la raison d'être de son établissement et qu'elle s'en est toujours acquittée avec toute l'intelligence possible des temps, avec tous les succès que comportaient les circonstances. — Cette seule thèse prouve péremptoirement l'inutilité et l'incompétence de la prétendue réforme protestante.

I. D'abord, il faut entendre que l'Eglise est, ici-bas, mise à l'épreuve du temps, et que l'humanité dans son sein, doit reconquérir l'innocence perdue, s'élever à l'honneur des vertus, se créer des titres à la récompense. L'Eglise sans taches, ni rides, c'est l'idéal ; dans la réalité terrestre, nous ne la trouvons telle nulle part, pas même à la Cène, où, sur douze apôtres choisis, témoins prédestinés des merveilles de l'Evangile, nous comptons un défectionnaire. L'Eglise militante n'est pas encore cette Eglise glorifiée, bâtie avec des diamants précieux, dont la pure lumière ne subit aucune éclipse ; c'est une Eglise construite avec des matériaux tirés de la carrière humaine, c'est la mère des peuples et des nations, innombrables familles, où, avec des enfants dociles, polis, saints et robustes, on voit une foule de mutins, de rachitiques, de mourants, de morts, pécheurs qui rappellent sans cesse à cette mère affligée qu'elle est l'épouse de l'homme

de douleurs, qui connaît toutes les infirmités possibles : *Scientem infirmitatem.*

L'Eglise militante, nous dit le Sauveur, c'est l'immense filet où entrent pêle-mêle et vivent confusément, jusqu'à l'heure du triage, les poissons bons et mauvais qui s'agitent dans la mer du monde ; c'est le champ du père de famille où l'ivraie croît et grandit avec le bon grain, jusqu'à la moisson ; c'est la salle de festin où celui qui n'a pas la robe nuptiale peut trouver place jusqu'à l'arrivée du roi. Eu égard à la liberté et à la faiblesse de l'homme, il est donc nécessaire qu'il y ait des scandales. Mais si l'homme est faible, Dieu est fort, et cette Eglise qu'il a promis de soutenir contre les fureurs de l'enfer, il saura bien la défendre contre la perversité de ses enfants.

La guerre est l'état normal de la famille du Christ, puisque nul ne sera couronné s'il n'a fait preuve de valeur. Du reste, dans les desseins de Dieu, l'attaque fait éclater le courage et la fidélité du soldat. Quel si grand mérite à ne pas déserter un drapeau défendu par une légion de braves? C'est quand le cri de la lâcheté et de la trahison part de tous les rangs, que le guerrier fidèle devient un héros. Pourrait-on se figurer de sublimes vertus sans le voisinage de grands vices ? Il faut que le crime peuple les bagnes de forçats et les rues d'enfants trouvés pour qu'éclate l'admirable charité d'un Vincent de Paul. On ne parlerait pas de l'angélique douceur de saint François de Sales, si, dans sa carrière, il n'avait rencontré que des agneaux.

On a l'esprit bien faux, l'œil bien malade, si l'on ne voit pas que les abus et les désastres entrent naturellement, ici-bas, dans le plan de l'Eglise catholique, non seulement comme contraste, comme ombres au tableau, mais comme agents, comme matière destinée à polir le diamant de la sainteté.

Ce n'est donc pas la présence du mal, si grand qu'il soit, qui signale la défection de l'Eglise, son divorce avec le Christ; ce serait le silence des chefs au milieu de la corruption générale, ce serait l'absence du bien, ce serait surtout l'absence de l'esprit de réforme.

Est-ce bien là ce que nous voyons dans l'Eglise?

Au sortir du Cénacle, les apôtres du Crucifié se présentent au monde avec des vertus non moins étonnantes que la religion qu'ils prêchent et les merveilles qu'ils opèrent. Manifestant, dans leur chair mortelle, les exemples, et la force de Jésus-Christ, ils s'assimilent ceux qui les écoutent. Les mœurs des premiers chrétiens sont un miracle permanent, qui frappe le monde de stupeur et deviennent, sous la plume des apologistes, la démonstration palpable de la divinité du christianisme. Le monde païen céda à l'éloquence des vertus ; s'il vint se reposer sous le grand arbre sorti du grain de sénevé, c'est qu'il fut attiré par la beauté et la douceur de ses fruits.

Les protestants ne contestent pas ce point de départ. De Mosheim à Fleury, toute l'école soi-disant réformatrice, exalte les vertus de l'Eglise primitive ; mais, dans l'exaltation des vertus, elle refuse de reconnaître l'action de l'autorité, et, en fermant les yeux sur les vices qui se produisent dès ce temps, elle ne peut voir les faits qui, dans cet âge d'or de l'Eglise, sollicitent sans cesse le zèle des Pontifes.

La guerre, déclarée à la papauté, ne vient que des passions ou des idées. Durant les trois premiers siècles, cette guerre éclate, dans les idées par les hérésies et dans les passions par les persécutions qui font tant de martyrs. Il est impossible, dans cette double guerre, de méconnaître la victorieuse résistance de la papauté.

En touchant à cette question, nous devons dire un mot de l'empire romain, théâtre sur lequel l'Eglise inaugura le déploiement de sa force. Pour bien se convaincre de la force régénératrice de la croix, pour bien étudier l'Eglise et ses conquêtes progressives, pour connaître avec exactitude l'époque précise où le Saint-Siège a parlé au monde, il est nécessaire d'arrêter son regard sur ce colosse qui, embrassant l'univers de son bras puissant, soumit toutes les nations sous sa loi et tomba victime de ses conquêtes. Rome était le centre du chaos, parce qu'on y adorait les erreurs de tous les

peuples ; mais de même que resplendit la toute-puissance et la bonté de Dieu, dans la création du soleil qui brille sur nos têtes et féconde notre terre, de même rayonne la sagesse de ses desseins quand il fixe à Rome le siège souverain sur lequel il assied le prince des apôtres, en le chargeant de confirmer ses frères. Ce fait est si grand, que, malgré les vicissitudes des siècles, il existe encore dans toute sa force ; sa vertu se manifeste déjà au temps des persécutions.

Dans cette guerre que l'univers entier fait au Christ, toutes les erreurs du monde se lèvent pour combattre le petit pêcheur de Galilée ; toutes les passions, vêtues de pourpre, ceintes de l'épée, fomentées par la dégradation des peuples demandent à haute voix l'extermination de ses ouailles. A l'avénement du Sauveur, le péché originel, avec toutes ses conséquences, régnait en maître sur toute la terre. La corruption était un mérite, les passions étaient divinisées, le crime était couronné de gloire. Une lutte terrible était inévitable entre les esclaves du péché et les croyants à la rédemption. Cette guerre dura trois siècles ; onze millions de martyrs tombèrent, fidèles à la consigne des Papes ; presque tous les successeurs de saint Pierre furent eux-mêmes les martyrs de cette foi dont ils étaient les suprêmes gardiens : c'est la première marque de leur fidélité dans le gouvernement de l'Eglise.

Pendant cette guerre, s'engage une autre lutte contre le dogme du Christ. Les premières hérésies prirent naissance, les unes dans certain mélange du judaïsme et du christianisme, où les ébionites et les cérinthiens voulurent voir la vraie religion ; les autres, dans les systèmes orgueilleux des philosophies grecques et orientales, qui se proposèrent d'enlever à la foi chrétienne son caractère de révélation divine. Mais le plus grand danger pour l'Eglise fut dans l'apparition du gnosticisme, c'est-à-dire dans une prétendue science secrète qui avait la prétention de connaître toute la philosophie du christianisme : cette soi-disant science se répandit rapidement, aidée de la fermentation qui agitait les opinions religieuses ; elle

adopta la forme dominante, s'appuyant surtout sur l'émanation et le platonisme en Egypte, comme sur le dualisme et le docétisme en Syrie. Les gnostiques regardaient le christianisme, comme s'il était simplement un nouveau système de philosophie. Ainsi, sous diverses formes, l'idée humaine, prétendant toujours se superposer à la règle divine, combattit, pendant les trois premiers siècles de l'Eglise, le dogme chrétien avec un appareil scientifique, peu compris de nos jours, par ceux qui ne voudraient voir, dans l'œuvre du Christ, qu'une théorie de circonstance ou un système variable de philosophie morale. Je fais une mention expresse des investigations profondes de quelques hérésiarques, pour qu'on sache bien que ce n'est pas d'aujourd'hui que le christianisme se défend contre les assauts d'une raison réfractaire. S'il eût été possible que l'Eglise cessât d'exister, elle se fût éteinte indubitablement dans cette longue période de trois siècles, pendant laquelle, d'une part, le sang de ses enfants coulait à flots, et de l'autre, la raison renouvelait chaque jour ses attaques les plus obstinées contre les croyances chrétiennes.

Mais, comme la persécution sanglante avait créé le martyrologe, de même, la persécution philosophique donna naissance à l'apologie. Que faisaient cependant les souverains pontifes pour la défense de l'Eglise?

Encore qu'il soit démontré que les Papes ne se servaient alors ni du même mode, ni des mêmes voies, pour diriger les esprits, ce n'est pas une preuve de leur inaction : loin de là, ces pontifes s'efforçaient d'affermir la base de l'édifice et développaient la constitution ecclésiastique. Ils conservaient, par conséquent, les éléments qui servent encore à modérer la trop pétulante activité des esprits, et cimentaient ainsi solidement la grande œuvre de la régénération, qui, quoique lente, n'en est pas moins progressive et forte ; agissant ainsi sous l'impulsion de la parole du Christ et de l'autorité dont ils sont les interprètes infaillibles. A l'ombre de cette grande autorité, et soutenus par la sécurité et les inspirations qui émanent naturellement d'une hiérarchie aussi sage, les apologistes

suivaient une route éclairée par le dogme divin, ce qui ne les empêchait pas d'être toujours disposés à soumettre leurs jugements au gardien suprême, qu'instruit l'Esprit Saint. Aussi, les Pères grecs, plus éloignés que les latins de la dépendance et de l'influence des pontifes suprêmes, étaient plus libres et parfois plus téméraires, comme on peut l'observer dans la célèbre école d'Alexandrie. Quoiqu'il n'existe pas de témoignages écrits pour prouver l'influence que les Papes exerçaient à cette époque, le silence de l'histoire n'est pas un motif pour nier cette influence. Il y a d'ailleurs des preuves directes et positives de l'action latente des pontifes romains sur la philosophie chrétienne et de leur action publique sur la constitution de l'Eglise. Si quelqu'un refusait, au pontificat, la gloire de ses actes, rappelés brièvement par le *Liber Pontificalis*, je demanderais les motifs de ce refus ; j'exigerais que l'on me prouvât que c'est en enseignant les doctrines diamétralement opposées à celles de Rome, que les apologistes chrétiens ont vaincu les philosophies rationalistes et les hérésiarques de tout genre. Il y aurait autant d'absurdité à soutenir cette erreur, qu'à prétendre que les armées d'Alexandre, de César, ou de Napoléon n'ont combattu qu'en se révoltant contre leurs chefs, et remporté la victoire qu'en désobéissant aux ordres du généralissime.

II. Le reste du vieux monde, entrant en foule dans le christianisme à la suite de Constantin, sans séjourner assez dans le défilé du catéchuménat, sans passer sous les fourches caudines du martyre, porta, dans l'assemblée des saints, le germe de ses corruptions et de ses vices. Le fatal levain, fermentant au sein d'une paix profonde, envahit promptement les masses ; et l'Eglise, si joyeuse d'avoir arboré l'étendard du Christ sur le Capitole, eut tout lieu de gémir en voyant le paganisme, chassé des temples, se réfugier dans les cœurs.

Un siècle et demi plus tard, l'empire romain tombait de corruption. Le monde barbare s'ébranlait du fond de l'Asie et précipitait ses hordes sur tout le monde soi-disant civilisé de l'antiquité païenne. Des Ostrogoths, des Visigoths, des Huns,

des Vandales s'en arrachent les provinces. Rome, légataire des grands empires, s'écroule; sa chute fait tressaillir l'univers. On ne voit plus passer sur la scène du monde que des bêtes fauves, des Genséric, des Alaric, des Attila.

C'est là ce que les historiens protestants appellent la défection, l'agonie de l'Eglise du Christ. Singulière agonisante vraiment, que cette Eglise que nous voyons, par la plume des Jérôme, des Ambroise, des Augustin, inonder le monde de lumières; terrasser presque en même temps jusque dans le palais des Césars six grandes hérésies; éteindre ensuite d'un bras vigoureux, des millions de barbares; soumettre au joug de l'Evangile les ennemis de tout frein; civiliser à force de patience et de vertus, les destructeurs acharnés de la civilisation antique; faire surgir d'un épouvantable chaos cette république chrétienne qui couronne Charlemagne, se lève comme un seul homme pour refouler en Asie la barbarie musulmane, couvre l'Europe de monuments merveilleux et des plus merveilleuses institutions.

Certes, ils sont bien loin de l'esprit du Christ, les superbes pharisiens qui ne peuvent croire que le Fils de Dieu habite dans ce monde en ruines; il continue d'être avec son Eglise et d'assister les génies constituants de l'Europe, je veux dire les souverains Pontifes. Jésus-Christ n'est pas descendu du ciel pour des œuvres faciles; il en est venu pour sauver les pécheurs et reconstituer des empires.

Durant cette seconde période de l'histoire, comme dans la première, nous voyons l'Eglise aux prises avec une double œuvre, la défense de la foi et la correction des mœurs; nous la voyons accomplir ce double ouvrage par la main de la Papauté.

Au moment où l'Eglise commençait à respirer dans une paix matérielle, surgit donc la plus terrible hérésie de ce temps. Cette hérésie, purement dialectique, fut la conséquence des doctrines d'Origène, et surtout de l'hérésie antitrinitaire de Sabellius, dont se préoccupaient les penseurs d'alors. L'arianisme tendait à détruire l'idée chrétienne de Dieu, en réduisant

le Verbe à n'être qu'une créature de choix. Jusqu'alors les philosophies orientales n'avaient considéré le christianisme que comme résultat d'un système d'idées préexistantes, auxquelles il devait être subordonné ; les hérésies, procédant du génie grec, subtil et disputeur, se bornaient à incriminer quelque dogme, particulièrement l'incarnation du Verbe. De même que les premières, dans leurs concepts sur l'universalité des choses, se référaient au panthéisme ou au dualisme ; de même, les philosophes grecs, dans leurs disputes sur l'essence du Christ, tendaient à distinguer en lui deux personnes, comme Nestorius, ou à identifier la nature divine à la nature humaine, comme fit Eutychès. Il y avait donc à craindre une combinaison contre l'Eglise, formée de ces deux tendances philosophique et théologique, qui, toutes différentes qu'elles paraissaient, procédaient du même principe et visaient au même but. Cette combinaison se réalisa en effet dans l'arianisme et dans les autres hérésies autitrinitaires, provenant de la Grèce et de l'Orient. C'est pourquoi l'arianisme se réunit au gnosticisme, pour soumettre la pensée divine à l'idée humaine, en représentant le Verbe et l'Esprit comme de simples émanations de la pensée divine. Les interminables argumentations dues au génie grec, s'efforcèrent de propager ces erreurs et d'éluder habilement les anathèmes de l'Eglise.

En présence d'un danger si grave, les Pères de cette grande époque, sous la direction des Pontifes romains, développèrent admirablement les principes chrétiens, à l'encontre des écarts de la raison, qui, sans eux, *fut retournée se perdre une seconde* fois dans le chaos des anciennes philosophies. Qui ne connaît le grand Athanase? Qui n'aime et admire ces trois illustres enfants de la Cappadoce, le profond et célèbre Basile, le vif et classique Grégoire de Nazianze, le profond et populaire Grégoire de Nysse? Qui pourrait ne pas admirer l'énergique Hilaire, l'éloquent Chrysostome, l'intrépide et doux Ambroise, l'incomparable Augustin, l'ardent Jérôme? La controverse arienne nous offre sous toutes les faces, particulièrement dans l'interprétation des Ecritures, la lutte intelligente et la sage méthode

des docteurs catholiques, contre le rationalisme abstrait des hérétiques. Il n'est pas d'exemple, depuis, d'une pareille lutte de raison à raison, d'une lutte plus acharnée et soutenue avec plus d'appareil scientifique, que celle à laquelle donnèrent lieu l'arianisme et les hérésies congénères, jusqu'au sixième siècle. Tout alors fut passé en revue, examiné, discuté : Dieu et l'homme, la divinité et l'humanité, la nature et la personne, le corps et l'âme, le relatif et l'absolu, la différence et l'identité, la matière et la forme, la volonté et les œuvres, la grâce et la liberté.

Le pontificat fit sentir fortement, dans cette lutte, son action souveraine. Les conciles, qui sont le grand conseil de l'Eglise, et qui cependant ne sont rien sans le Pape qui en est la tête, élèvent la voix en présence de l'Eglise universelle, en fulminant l'anathème contre les patriarches de l'hérésie et du philosophisme. Nicée, Constantinople, Ephèse, Chalcédoine, dans leurs immortelles assises, formulèrent le grand symbole catholique. Les travaux des conciles déterminaient scientifiquement l'œuvre de Dieu comme Créateur, comme Rédempteur, comme Glorificateur, en expliquant la noble destinée de la chair. Rien ne pouvait être plus utile que ces décisions dans une époque de si vive fermentation pour les affaires religieuses. En ces tristes jours, le pontificat rendit plus de services que nous ne saurions dire, dans la personne de papes aussi éminents que les Silvestre, les Jules, les Libère, les Innocent ; spécialement sous le pape S. Léon, le profond adversaire de l'Eutychianisme, et de S. Grégoire le Grand, qu'il suffit de nommer ; et même sous des papes réputés faibles, comme Vigile, ou peu sagaces, comme Honorius, il sauva le dépôt des saintes croyances, en luttant non seulement avec les hérétiques, mais encore avec les empereurs, lesquels, comme Héraclius, dans son *Ecthèse* et Constantin II dans son *Type*, aspiraient à devenir, dans les questions dogmatiques, sinon législateurs, du moins médiateurs puissants et d'autant plus nuisibles. Les évêques, comme il arrive toujours devant le pouvoir civil, se fussent trouvés, les uns désarmés, les autres

moins résolus, peut-être faibles. La Providence suscita d'éminents pontifes, non pour répandre leur sang en témoignage de la foi comme leurs prédécesseurs, mais pour défendre l'Eglise avec les armes de la science, et avec une persévérance et une valeur dignes de l'assistance de l'Esprit-Saint. Sans eux, au milieu de ce nuage de philosophies subtiles et d'erreurs monstrueuses, mais dissimulées sous le couvert complaisant de la métaphysique, les esprits eussent été entraînés dans une direction funeste ; la société eût vu se répandre sur elle d'épouvantables ténèbres ; et le vandalisme que n'eussent plus retenu le contrepoids d'une lumière victorieuse, ainsi que le joug d'une loi fermement établie, eut couvert le monde de tant de ruines, qu'il eût fallu des siècles pour réparer les pertes de la civilisation. L'hérésie d'Arius fut anéantie par les Papes ; ce fut, pour le monde, au point de vue religieux, social et politique, l'un des grands bienfaits rendus par le Saint Siège.

A cette époque, les barbares envahissaient l'Europe avec la terrible mission de venger le sang des martyrs. L'Eglise venait de vaincre les tyrans et les hérésiarques ; elle avait encore à vaincre des ennemis plus terribles que les hérésies et les tyrans ; elle avait à vaincre surtout la rudesse des barbares, rudesse ennemie de la douceur de l'esprit, de la loi d'amour, du joug que l'Evangile impose à l'entendement, au cœur et à la volonté. La grande puissance du christianisme et du pontificat, grâce à leur admirable unité, s'offrit alors comme la protectrice des nouvelles races européennes, et découvrit une place immense au milieu de laquelle les Papes élevèrent leur siège, non avec les intentions usurpatrices qu'on leur attribue à tort, mais pour sauver, par leur influence prépondérante, la société dans les jours périlleux de son enfance, mais pour préparer aux âges futurs cette culture intellectuelle et morale dont nous nous enorgueillissons tant de nos jours. Les Papes des temps barbares furent les sauveurs du genre humain.

Que serait devenu le fondement de la société, si à la chute de l'empire romain, il n'eût pas existé une hiérarchie aussi fortement établie que celle de l'Eglise? Le calviniste Guizot,

dans son *Histoire de la civilisation européenne*, œuvre, où tant d'erreurs et d'inexactitudes se mêlent aux plus importants aveux, nous le dira avec sa ferme raison et son austère langage :

« Dans le même temps, dit-il, s'était formée dans le sein de la société romaine, une société bien différente, l'Eglise chrétienne, qui avait son gouvernement, un clergé, une hiérarchie déterminée par les différentes fonctions de ce clergé... Il n'y avait alors aucun des moyens par lesquels aujourd'hui les influences morales s'établissent, et reçoivent la force nécessaire pour résister au torrent des révolutions et aux traverses des gouvernements. Il n'y avait alors aucun des moyens par lesquels une pure idée acquiert un grand empire sur les esprits, gouverne les actions, détermine les événements et fixe les destinées des peuples. Rien de semblable n'existait au quinzième siècle, pour donner aux idées, aux sentiments personnels, une pareille autorité. Il est clair qu'il fallait une société fortement organisée, fortement gouvernée, pour lutter contre un pareil désastre, pour sortir victorieuse d'un tel ouragan... C'est l'Eglise avec ses institutions, ses magistrats, son pouvoir, qui s'est défendue vigoureusement contre la dissolution intérieure de l'empire, contre la barbarie. Elle adoucit le caractère brusque des conquérants et fut le lien, le moyen, le principe de civilisation entre le monde romain et le monde barbare, entre la société qui finissait et celle qui commençait, les rapprochant de manière à se donner le baiser de paix et d'amitié... Nous avons vu qu'il ne restait, à proprement parler, de l'empire romain, que le régime municipal. Il était arrivé, par les vexations du despotisme et la ruine des villes, que les curiales, ou membres des conseils municipaux, étaient tombés dans le découragement et l'apathie; les évêques, au contraire, et le corps des prêtres, pleins de vie, de zèle, s'offraient naturellement à tout surveiller, à tout diriger. On aurait tort de le leur reprocher, de les taxer d'usurpation; ainsi le voulait le cours naturel des choses. Le clergé était seul moralement fort et animé; il devint partout puissant, c'est la loi de l'univers...

« Et d'abord ce fut un immense avantage que la présence d'une influence morale, d'une force morale, d'une force qui reposait uniquement sur les convictions, les croyances et les sentiments moraux, au milieu de ce déluge de force matérielle qui vint fondre à cette époque sur la société. Si l'Eglise chrétienne n'avait pas existé, *le monde entier aurait été livré à la pure force matérielle*. L'Eglise exerçait seule un pouvoir moral; elle faisait plus : elle entretenait, elle répandait l'idée d'une règle, d'une loi supérieure à toutes les lois humaines; elle professait cette croyance fondamentale pour le salut de l'humanité, qu'il y a, au-dessus de toutes les lois humaines, une loi appelée, selon les temps et les mœurs, tantôt la raison, tantôt le droit divin, mais qui toujours et partout, sous des noms divers, est la même loi. *Ce dogme sauva* l'humanité [1]. »

Il y a, dans ces aveux, bien des réticences. Guizot dit l'Eglise chrétienne, la hiérarchie, les évêques, le corps des prêtres; il ne parle pas de la papauté; il ne nomme même pas un S. Léon qui sauva deux fois Rome des barbares, un S. Grégoire qu'il eût été glorieux pour lui de vénérer. Mais l'essentiel est dit. Le pontificat commence, à cette époque, à déployer un pouvoir immense, à exercer une influence universelle, en déposant, pour les âges postérieurs, au sein de la société, le germe divin de la civilisation catholique. La pompe mystérieuse du culte, les règles disciplinaires, les établissements qu'il fonda pour les orphelins, les écoles qu'il institua pour les pauvres, l'appui qu'il prêta à l'ordre célèbre des Bénédictins, la conversion surtout de l'Angleterre, lui donnent un renom immortel. Grâce aux efforts du pontificat, l'Eglise agrandit les limites de son action bienfaisante; elle dirigea les idées, les coutumes, les institutions des peuples de la Germanie, comme elle avait fait auparavant, pour les Grecs et les Romains. Ainsi s'opéra peu à peu la régénération morale de l'Europe, au nom du Dieu de justice et de charité; ainsi fut rétabli plus tard, par un concours de circonstances

[1] *Histoire de la civilisation en Europe*, 2e leçon, à la fin.

providentielles, l'empire romain d'Occident sur des bases chrétiennes, en vue de maintenir la fraternelle alliance de toutes les nations baptisées. Charlemagne vint recueillir les fruits de ce long travail, de cette civilisation inaugurée par l'Eglise en Europe, depuis la chute de Rome. Le pontificat souverain avait ainsi posé les fondements de tous les grandeurs qui vont resplendir au moyen âge [1].

III. Charlemagne ouvre cette grande époque. Nous avons consacré un volume à la défense de ses pontifes, et un volume à l'exposé de la constitution, œuvre des pontifes romains. Nous n'avons plus qu'à répondre sommairement aux objections et à conclure. Présenter le moyen âge comme l'ère d'obscurcissement de l'Eglise et de la Chaire Apostolique n'est plus qu'un acte d'ignorance et un manque de tact. Le moyen âge, au contraire, est la période où s'épanouit le plus visiblement l'admirable fécondité de l'Eglise et la toute-puissance du Saint-Siège. Il n'est plus qu'équitable de rendre hommage à ses gloires et bonne justice à ses détracteurs.

L'Eglise, pendant quatre siècles, avait donc agi seule sur les races barbares. Ces siècles, à travers lesquels se déploya son action bienfaisante, n'ont pas toujours été appréciés avec une intelligente justice; ils ont été même très souvent attaqués avec une acrimonie qui ne laissait plus de place à l'intelligence. On reprochait à l'Eglise ces fameuses ténèbres du moyen âge, des inégalités sociales, des superstitions, des habitudes vicieuses, une extrême pauvreté, et l'on déclarait l'Eglise cause de tous ces maux. La grande merveille du moyen âge n'est pas qu'on ait pu y constater des faits si regrettables : ce serait chose très surprenante, si, après la débâcle des invasions, il n'avait pas fallu subir de profondes misères : la grande merveille est que, ces misères étant données, l'Eglise ait su inspirer aux pouvoirs le dévouement, aux sujets l'obéissance, et tirer, des éléments rebelles de la barbarie, la société du moyen âge. Aujourd'hui la société est très habilement organisée, les pouvoirs sont sagement hiérarchisés et

[1] Cf. JUAN GONZALEZ, *Le Pape en tous les temps*, chap. II et III passim.

contrôlés, les sujets instruits et à l'aise; cependant les pouvoirs ne peuvent se fixer, les peuples sont ingouvernables et la société vit à l'aventure. Ce seul contraste répond à bien des livres et justifie pertinemment l'Eglise. Dès longtemps, du reste, s'est opérée la réhabilitation de cette époque si longtemps flétrie. On comprend aujourd'hui que l'œuvre civilisatrice, quoique lente et peu visible de loin, était entreprise d'après de hautes vues, poursuivie avec une sage persévérance, et sûrement conduite à son but. Enfin elle arriva, je ne dis pas à son terme, mais à un remarquable degré de perfection, et ce fut le treizième siècle, point culminant du progrès chrétien. Les siècles précédents, pour briller d'un éclat moins vif et peut-être moins pur, ne sont pas moins des siècles d'or, comme parle Mabillon.

Maintenant comparez le quatrième siècle avec le treizième et calculez les résultats de ces dix siècles d'action pontificale. Au lieu d'un empire mort de corruption, de hordes sauvages et de tribus sans unité, au lieu des déserts, des marais, des bois qui couvraient le nord de l'Europe, nous trouvons des régions bien cultivées, des Etats bien établis, des relations régulière, des rapports vivants et féconds entre les peuples. Au-dessus d'une république de nations s'élève l'empire chrétien, dont la force doit toujours se mettre au service du droit. Au dessus de l'empire, plane l'Eglise, et le Saint-Siège, société spirituelle et chef suprême qui dirige la force et la maintient au service du droit. Enfin au-dessus de l'Eglise apparaît Dieu dans son adorable Trinité, pour autant qu'il lui a plu de se manifester aux hommes et de publier ses prérogatives; c'est la base divine de cette admirable constitution. Dieu, par le Saint-Siège règle l'empire, et par l'Eglise, et l'Empire conduit les rois et les peuples dans ces sentiers de grâce qui s'ouvrent au Calvaire pour aboutir au dernier jugement.

Du sein de Dieu, la vie est descendue, par l'Eglise, dans l'individu, la famille et la société civile. L'homme affranchi des liens de l'esclavage, enrichi d'un vif sentiment de sa dignité, d'un fond abondant d'activité, d'énergie, de persévé-

rance; toutes les facultés développées simultanément; la femme élevée au rang de compagne de l'homme et récompensée par des égards respectueux du devoir de la soumission; la douceur et la solidité des liens de famille protégées par de fortes garanties; une conscience publique admirable, riche de maximes sublimes, de règles d'équité, de sentiments d'honneur; une certaine modération de mœurs qui, dans la guerre, écarte les grandes catastrophes, et dans la paix, rend la vie aimable; un respect profond pour tout ce qui appartient à l'homme, respect qui rend de plus en plus rares les violences des particuliers et des gouvernements; un ardent désir de perfection dans tous les sens, une tendance irrésistible, parfois mal dirigée, mais toujours vive, à rendre plus douce la condition des classes inférieures; une impulsion secrète qui porte à protéger la faiblesse, à secourir l'infortune et à réaliser un système progressif d'institutions charitables; un esprit d'universalité, de propagande, un fonds inépuisable de ressources pour se sauver dans les grandes crises; enfin une impatience généreuse qui veut devancer l'avenir, appelle parfois les périls, plus souvent les biens et marque puissance de vie : tels sont les caractères qui élèvent bien haut la civilisation pontificale.

Tandis que, d'une main, l'Eglise élève à cette hauteur, l'individu, la famille, la société, de l'autre, elle développe ses propres institutions. La hiérarchie se perpétue par une chaîne de glorieux pontifes; la discipline se développe dans ses parties variables suivant les besoins des temps; enfin le culte fixe les formules de la liturgie, enrichit le cycle des fêtes et fait retentir, de chants inspirés, la voûte des basiliques.

L'Eglise féconde au dedans comme au dehors, est, en outre, dépositaire et gardienne de la vérité. La voilà donc qui donne à ses dogmes une expression plus rigoureuse, repousse dans tous leurs artifices, les attaques de l'erreur et fonde les écoles, pour susciter, à la foi, d'énergiques défenseurs, à la science, d'éloquents interprètes. Les premiers linéaments des institutions scolaires s'élèvent au milieu même des ruines des inva-

sions. Obscures d'abord et presque inaperçues, elles deviennent ces grandes et populeuses universités, pépinières de savants, d'érudits, d'humanistes, d'hommes de lettres, qui vont répandre, sur l'Europe, des trésors inépuisables de sagesse et de lumière. De ces universités, créations du Saint-Siège, naissent la scolastique et la mystique, sciences à la fois élevées et profondes, qui étonnent par la grandeur de leur but, la largeur de leurs idées, la finesse et l'onction de leurs analyses. A côté d'elles, s'élèvent les cathédrales, autre produit du génie chrétien, qui surprennent par la hardiesse de leur plan et la délicatesse de leur exécution; comme la peinture, autre expression de la vérité chrétienne, ravit par la suavité de ses contours et la beauté surnaturelle de ses types. L'histoire se développe à côté des spéculations de l'école et des chefs-d'œuvre de l'art. La science physique a de dignes représentants; la poésie fait retentir la cabane comme le château, du chant des bardes ou de la ballade des trouvères. Quand les progrès providentiels du beau réclameront d'autres éléments de perfection plastique, c'est encore le Saint-Siège qui initiera l'Europe aux beautés d'Homère, d'Apelles et de Phidias.

Enfin l'Eglise est source et modèle de sainteté. A ce titre, elle a déjà fait l'éducation des consciences, pénétré les âmes des notions du devoir et enrichi d'héroïques vertus le caractère amolli des Romains, comme les indomptables natures de la Germanie. Au même titre, elle forme un clergé qui sert de condiment à la terre; elle suscite des fondateurs et des réformateurs d'ordres monastiques qui donnent à chaque siècle le médecin pour guérir ses plaies et le guide pour diriger ses aspirations. Pour mettre le comble à tant de bienfaits. l'Eglise gratifie chaque peuple d'une législation, institue les pèlerinages, crée ou transforme la chevalerie, assure enfin la perpétuité à son œuvre en changeant par la parole apostolique les loups en agneaux et en plaçant à toutes les frontières l'épée des croisés. A cette même date, l'imprimerie et la poudre à canon sont inventées; la vapeur soupçonnée par Roger Bacon; une quatrième partie du monde entre dans la

société catholique et ouvre bientôt, tant à la vie intellectuelle qu'à la vie matérielle, une source abondante de richesses et de connaissances.

Tel est, dans son développement progressif, ce moyen âge, si longtemps objet d'appréciations malveillantes et de violentes injustices. Cette mémorable époque a vu, sans doute, se succéder une foule d'événements désastreux. Destructions de villes, chutes d'empire, luttes de races, confusion de peuples, voilà ce qu'un premier coup d'œil nous fait découvrir dans son histoire. Vous voyez encore la corruption et la barbarie ; vous voyez des institutions en décrépitude et des institutions à peine ébauchées ; les hommes allant où vont les peuples, les peuples allant où on les mène sans savoir ni qui les mène *ni où ils vont*, et, au-dessus de tout cela, une lumière suffisante pour reconnaître que toutes choses sont *hors de place. L'Europe, au moyen âge*, c'est le chaos.

Mais, au milieu de ce chaos, apparaît l'Epouse immaculée du Christ, et l'on voit s'accomplir une œuvre d'une incomparable grandeur, une seconde création de l'Eglise et du Saint-Siège. Dans le moyen âge, c'est uniquement cette création, que nous trouvons admirable; c'est le Saint-Siège seul qui nous paraît digne d'admiration. Pour opérer ce prodige, Dieu choisit ces temps obscurs, éternellement fameux et par l'explosion de toutes les forces brutales et par la manifestation de l'humaine impuissance. On voit l'Eglise calmer, par les tendresses de son amour, les colères farouches des barbares; apaiser, par la puissance de son regard, les plus furieuses tempêtes; tirer ici un monument d'une ruine, là une institution d'une coutume, ailleurs un principe d'un fait, une loi d'une expérience, et, pour tout dire d'un mot, l'ordre du désordre. On dirait que Dieu regrettant de n'avoir pu rendre l'homme témoin de la première création, n'a permis à l'Eglise d'accomplir la seconde, que pour nous donner la joie de la contempler [1].

Qu'on veuille bien nous permettre de rappeler ici, à l'appui

[1] Cf. Fèvre, *Du gouvernement temporel de la Providence*, t. I, p. 385.

de cette appréciation sommaire du moyen âge et des réformes incessantes de la souveraineté romaine, ce qu'écrivait dès 1799, un poète protestant, le tendre et judicieux Novalis :

« C'étaient de splendides et glorieux temps, écrit en parlant du moyen âge, le chantre inspiré de Henri d'Ofterdingen ; l'Europe alors ne formait qu'un seul pays chrétien ; partout la religion, partout un grand intérêt commun, partout l'autorité ! Aussi n'insisté-je pas sur la valeur d'institutions dont les bienfaits sont assez démontrés par le développement organique des facultés les plus diverses, par la suprême perfection qu'il fut donné à chaque individu d'atteindre dans la science et dans les arts. Malheureusement, pour ce règne de Dieu sur la terre, l'humanité n'était point mûre, il s'écroula ! Et nous eûmes cette insurrection que l'histoire appelle le protestantisme. Aujourd'hui, au lendemain de la révolution française, au sortir de cette crise universelle de renouvellement, les temps sont venus d'une résurrection fondamentale, et pour quiconque a l'instinct de l'histoire, un pareil fait ne saurait être douteux. La religion enfante dans l'anarchie ; du sein de la destruction, elle élève sa tête glorieuse, et crée un nouveau monde. Nous n'en sommes encore qu'aux préludes, mais ces préludes annoncent au moins clairvoyant une nouvelle histoire, une nouvelle humanité : le souriant hyménée d'une Eglise jeune avec un Dieu d'amour... Les forces temporelles ne sauraient désormais se remettre en équilibre d'elles-mêmes, la religion seule peut régénérer l'Europe. Un christianisme approprié à la vie humaine, un christianisme fait homme, telle fut l'antique foi catholique. Sa présence continuelle dans la vie, son amour de l'art, sa profonde humanité, l'inviolabilité de ses mariages, son infinie compassion, son culte de la pauvreté, de l'obéissance, du devoir, tous ces signes, évidemment caractéristiques, d'une religion vraie, renferment les principes fondamentaux de son organisation nouvelle. Il faut que l'Eglise véritable se constitue et nous verrons alors naître ces temps d'éternelle paix où la moderne Jérusalem sera la métropole du monde ! »

IV. La constitution du moyen âge eut, comme toutes les choses humaines, ses épreuves, ses vicissitudes de progrès et de recul, d'admiration et de répulsion, puis ses défaillances, à la fin sa ruine. Les pseudo-réformateurs du seizième siècle, au milieu des années de tressaillements et d'incertitudes, se présentèrent pour la réviser et la soutenir en la transformant. Il ne faudrait pas croire cependant qu'ils aient eu l'initiative de cette idée et puissent en revendiquer l'honneur. Un double courant de réforme agitait le monde depuis saint Thomas d'Aquin, l'un qui voulait réformer en corrigeant, l'autre qui ne pouvait que détruire en corrompant. Rien n'était plus évident que cette nécessité d'une réforme, mais autant la réforme était nécessaire, autant les moyens de l'effectuer se dérobaient à la pensée ou à la main des hommes. On se bornait donc, comme de nos jours, à des vœux trop souvent stériles ; la sagesse même n'était pas étrangère, en attendant des indications plus précises, à tolérer leur stérilité provisoire. « Qui nous donnera, disait saint Bernard, que je voie avant de mourir, l'Eglise de Dieu, comme elle était dans les premiers jours [1]. » Si ce saint homme eut quelque chose à regretter en mourant, ce fut de n'avoir point vu un changement si heureux. Le saint abbé gémit toute sa vie des maux de l'Eglise ; il ne cessa d'en avertir les peuples, le clergé, les évêques, les papes même : il ne craignait pas d'en avertir les religieux, qui s'en affligeaient avec lui dans leur solitude, et louaient d'autant plus la bonté divine de les y avoir attirés, que la corruption était plus grande dans le monde. Au concile de Vienne, Durand de Mende, l'auteur du *Rational*, chargé par le Pape de préparer les matières qui devaient se traiter dans cette assemblée, mit à l'ordre du jour cette formule si souvent répétée depuis : *la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres*. Le grand schisme, arrivé peu après, en aggravant le mal, montra encore mieux la nécessité du remède. Les idées de réforme ne se retrouvent plus seulement dans la bouche des docteurs particuliers, d'un

[1] *Epist. ad Eug. Papam*, n° 6.

d'Ailly, d'un Gerson et d'autres grands personnages, mais encore dans les conciles, et *tout en est plein*, dit Bossuet, dans les conciles de Pise et de Constance. On sait ce qui arriva au concile de Bâle et comment l'Eglise fut plongée dans de plus malheureuses divisions. Le cardinal Julien représentait à Eugène IV les désordres du clergé, principalement en Allemagne. « Ces désordres, disait-il, excitent la haine contre tout l'ordre ecclésiastique ; et si on ne le corrige, on doit craindre que les laïques ne se jettent sur le clergé, à la manière des Hussites, comme ils nous en menacent hautement... On se jettera sur nous quand on n'aura plus aucune espérance de notre correction. Les esprits des hommes sont en attente de ce que l'on fera, et ils semblent devoir enfanter bientôt quelque chose de tragique. Le venin qu'ils ont contre nous se déclare : bientôt ils croiront faire à Dieu un sacrifice agréable en maltraitant ou en dépouillant les ecclésiastiques, comme des gens odieux à Dieu et aux hommes, et plongés dans la dernière extrémité du mal. Le peu qui reste de dévotion envers l'ordre sacré achèvera de se perdre. On rejettera la faute de tous ces désordres sur la cour de Rome qu'on regardera comme la cause de tous les maux [1]. » Ainsi, conclurons-nous avec Bossuet, il y avait plusieurs siècles qu'on désirait la réformation de la discipline ecclésiastique.

La nécessité de la réforme était donc un fait acquis, mais les essais malheureux de Wiclef et de Jean Huss montraient qu'un si grand ouvrage ne devait point être laissé à l'anarchie des initiatives individuelles, encore moins s'opérer d'après les principes faux du philosophisme et de l'hérésie. Les difficultés de l'œuvre commandaient la prudence ; les passions des masses faisaient de la réserve un devoir plus pressant : prudence et réserve sont les vertus favorites du Saint-Siège. Nous verrons bientôt Luther se jeter follement, sans titre, sans mission dans cette inextricable affaire ; nous le verrons

[1] *Epist. Julian. Card. ad Eug. IV*, inter opera Ænææ. Sylv. p. 66. — Voir Bossuet, *Hist. des Variat.* Liv. I. ab initio.

prôner une méthode sans consistance qui doit détruire les dogmes et multiplier les sectes ; nous le verrons poser les principes du serf-arbitre, de la justification sans les œuvres, de l'inamissibilité de la grâce, principes d'où doivent sortir logiquement tous les désordres ; nous le verrons renverser, d'une main criminelle, tout l'ordre chrétien et même tout l'ordre social. Pour le moment, nous n'avons à parler que de la vraie et durable et glorieuse réforme accomplie par les Pontifes romains, et, sous leur direction, par le concile de Trente, par les Jésuites, par les ordres religieux, par tout l'ensemble des œuvres de grâce que produisent les mains de la sainte Eglise.

Le seizième siècle est une de ces époques dans lesquelles est renfermé tout l'avenir du monde. Le premier devoir qui s'imposait alors à l'Eglise, c'était de confirmer la puissance temporelle du Saint-Siège. Un orateur du concile de Bâle disait que le Pape, sans le patrimoine de saint Pierre, ne serait plus qu'un vassal des rois et des princes. La diminution de la foi rendait le péril plus dangereux ; la formation des grandes puissances et l'établissement éventuel de l'équilibre européen obligeaient de pourvoir, d'une manière définitive, à l'indépendance de la Chaire apostolique. L'Italie entière reconnaissait tellement cette nécessité, qu'on reprochait aux Papes de ne pas élever leur famille, pour avoir en elle un appui contre les tyrans et les usurpateurs, ou pour se servir de leur pouvoir au profit du Saint-Siège. Il y eut, dans ce fait, des abus, comme il s'en glisse dans toutes les affaires où les affections humaines décident ; mais le fait est tel que je viens de l'indiquer. On sentait généralement la nécessité de consolider et même d'agrandir les Etats de l'Eglise. Sixte IV commença à réaliser cet espoir ; Alexandre VI continua son œuvre et Jules II en augmenta, en affermit encore la possession.

Lorsque Dieu appelle un Pape au gouvernement de son Eglise, il le prépare selon ses vues et proportionne ses succès aux desseins de la divine Providence. Quoiqu'il ne

paraisse pas très convenable de voir Jules II entrer en campagne et se placer lui-même à la tête de son armée, cependant les qualités particulières de ce Pontife, ne pouvaient venir plus à propos que dans ces circonstances; car, sans ces qualités, le Saint-Siège ne serait peut-être point arrivé à cette nouvelle période de grandeur, à laquelle il s'éleva dans le seizième siècle et les suivants, malgré la rude guerre que, d'autre part, il eut à soutenir. On regardait alors comme une entreprise aussi sainte que glorieuse de rétablir les Etats de l'Eglise ; et c'est vers ce but que Jules II dirigea toutes ses entreprises et ses efforts. A son avénement, les Etats-Romains étaient retombés dans le plus grave désordre. Il n'est pas nécessaire de remonter ici à la cause de ces maux ; le fait est que tous ceux qui avaient échappé aux mains de César Borgia s'étaient empressés de revenir à la mort d'Alexandre VI, tels que les Orsini, les Colonna, les Vitelli, les Baglioni, les Verani, les Malatesta, les Montefeltri ; partout les factions s'agitaient ; les portes mêmes de Rome furent témoins de combats sanglants. On a dit de Jules II qu'il était comme le Neptune de Virgile qui, par la sérénité de son regard, apaisait les vagues de la mer. « Il fut assez habile, dit un protestant prussien parlant de ce Pape, pour se débarrasser de César Borgia lui-même, et pour s'emparer de ses forteresses ; il sut contenir dans leurs limites les petits barons par les mêmes moyens que César avait employés avant lui, et attaqua hardiment les plus puissants qui lui refusaient obéissance. Son élévation au trône suffit pour que Baglioni, qui s'était emparé de Pérouse, crût devoir faire aussitôt sa soumission ; et Jean Bentivoglio se vit forcé, dans un âge avancé, d'abandonner, sans pouvoir résister, le magnifique palais qu'il avait fait construire à Bologne ; enfin ces deux villes reconnurent la souveraineté du Saint-Siège... Nous trouvons plus encore : les Vénitiens occupaient la majeure partie du littoral des Etats de l'Eglise, et ne paraissaient nullement disposés à les abandonner ; puis leurs forces étaient de beaucoup supérieures à celles du Pape. Jules II hésitait, d'autant plus qu'il n'ignorait pas qu'en

attaquant les Vénitiens, il pouvait occasionner un mouvement qui aurait des conséquences incalculables. Malgré cela, il ne se désista pas de son entreprise, qui pouvait se qualifier alors d'entreprise *glorieuse et religieuse* : il prit les plus audacieuses dispositions, se mit en campagne à la tête de ses troupes, entra par la brèche à Mirandole, enfin ne laissa pas aux Vénitiens une seule des places qu'ils occupaient précédemment, s'emparant même de Parme, de Plaisance et de Reggio ; et il fonda un pouvoir plus grand que n'avait jamais été celui du Saint-Siège. Sa politique consistait surtout à apparaître comme un libérateur, ce qui lui gagnait, par conséquent, l'affection en même temps que la soumission de ses nouveaux sujets [1]. » Bien loin que le même écrivain auquel nous empruntons ce qui précède attribue des excès odieux à Jules II, il n'est pas un historien contemporain digne de foi qui exprime le moindre doute à ce sujet sur les habitudes de cet héroïque Pontife. Jules II consuma sa vigoureuse vieillesse en défendant l'indépendance de sa souveraineté temporelle et de la nationalité italienne.

Le second devoir des Papes, au seizième siècle, fut de défendre l'autorité spirituelle du Saint-Siège. Le protestantisme, en soi, n'est que la guerre, à la magistrature suprême de la sainte Eglise : abus, réforme, méthode théologique, principes de doctrine, tout cela, pour les protestants, n'est que prétexte de haine ou machine de guerre ; la haine, la guerre au tribunal souverain des Pontifes de Rome, voilà tout le fond et le tréfond du protestantisme. Le pontificat, en laissant de côté l'institution divine, méritait-il cette guerre acharnée que lui firent Luther, Calvin et Henri VIII ? Je ne disconviens pas que le souvenir des Papes d'Avignon ne fut très vivace ; je n'oublie pas davantage les scandales qu'avait entraînés à sa suite le schisme d'Occident ; je ne nie pas non plus les imperfections d'Alexandre VI : mais alors se trouvait élevé sur la chaire de saint Pierre un Pontife qui, par la douceur

[1] RANKE, *Hist. de la papauté pendant les seizième et dix-septième siècles*, t. I, p. 58 de l'éd. française.

de son caractère, par sa piété tendre, par sa conduite si pure, et par d'autres qualités, disent les écrivains protestants eux-mêmes, méritait respect et amour, je ne dis pas de Luther seulement, mais encore de tous les hommes capables d'apprécier les intérêts de la foi, des sciences, des arts et de la civilisation. Chaque Pontife a reçu une mission sur la terre, et chacun d'eux a su la remplir. De même que Jules II se vit en quelque sorte contraint de se montrer belliqueux, de même Léon X dut être le Pontife prudent qu'il fut en effet. Un Pape à cheval, ceint de l'épée, n'eut pas été le Pontife qu'il fallait pour lutter contre la réforme. Les luttes à soutenir étaient d'un autre genre : les protestants avaient recours à la Bible contre Rome et invoquaient la raison particulière contre l'autorité qui représente l'Eglise, donnant, par une contradiction que rien n'explique, à la faculté de penser le nom d'esclave et au Pape celui de tyran : un Pontife qui, à un caractère conciliant et pacifique, joignait une prédilection particulière pour la littérature et les arts, était bien plus propre à condamner cette trompeuse et hypocrite réforme qui se présentait avec la prétention de régénérer le monde de la foi, des mœurs et de la hiérarchie.

Sous le pontificat de Léon X, l'Italie était une véritable terre promise, que tous les hommes d'intelligence désiraient connaître avant de s'éteindre. Les Alpes s'inclinaient, non sous les pas d'un nouvel Annibal; mais pour laisser passer quelques docteurs, quelques humanistes qui allaient étudier les progrès du génie, interroger les ruines, déchiffrer les manuscrits découverts récemment, s'arrêter pleins d'admiration devant les peintures de Giotto, passer sous les élégantes coupoles d'Arnolfo ou de Brunelleschi, s'inspirer par la vue des merveilles que chaque ville leur offrait, et applaudir aux chants des poètes. Tout revivait à la fois dans la péninsule : artistes, philosophes, seigneurs, monarques et peuples. A Florence, les citoyens, la tête découverte, des rameaux d'olivier à la main, accompagnaient respectueusement en procession une Madone, nouveau chef-d'œuvre de Cinabuë ; à Ferrare, les do-

mestiques répétaient en chœur les strophes de Roland ; et, dans les Apennins, les malfaiteurs eux-mêmes s'inclinaient avec égard devant l'Arioste. Au moment où Luther levait l'étendard de la révolte, proclamant l'autorité infaillible du jugement privé, Bandinelli créait le groupe du grand autel de Santa-Maria del Fiore ; Ange Politien et Pic de la Mirandole descendaient triomphalement dans leurs tombeaux de l'Eglise Saint-Marc ; Buonarotti créait les *Notte*, le *Giorno*, le *Pensiero* et la statue colossale de David. Venise, Ferrare, Milan, Bologne, Parme, Ravenne, Florence et Rome, chaque ville de l'Italie enfin était devenue comme le point central des arts, des lumières et des sciences.

Au milieu de ce mouvement artistique et littéraire, Léon X fut un protecteur des lettres et des arts. Sa première pensée en montant sur le trône pontifical fut de terminer l'église de Saint-Pierre, cette grande merveille du génie. Dans ce but, il appela à Rome tous les artistes de l'Eglise, qui étaient alors aussi nombreux que remarquables. Raphaël surtout était l'artiste de Léon X ; et le canon du château Saint-Ange résonna lugubrement lorsque la mort vint frapper ce peintre incomparable. Après la perte de Raphaël, les favoris du pontife furent André del Sarto, Accolti, Valeriano, Aretino, Marc-Antoine de Venise, Sébastien del Piombo, Michel-Ange. On a reproché à Léon X une âme démesurément artistique, nous examinerons ailleurs ce reproche ; ici nous dirons seulement que Léon X fut protecteur des arts et des lettres comme il convenait à un Médicis et à un Pontife romain.

Si nous considérons maintenant Léon X plus particulièrement comme pontife, nous dirons d'abord que le Saint-Siège s'était vu rarement livré à une agitation aussi grande que dans le commencement du seizième siècle : il était urgent pour les Papes de montrer la plus grande sagesse, pour éteindre les discordes qui s'étaient élevées dans ces tristes conjonctures. Quelques cardinaux, mécontents de Jules II, s'étaient réunis à Pise pour y célébrer un concile : crime hautement réprouvé, car c'était une rébellion, un commencement de schisme qui

pouvait causer de grands maux à l'Eglise. A l'avénement de Léon X, les cardinaux qui s'étaient jetés dans cette entreprise téméraire, se confièrent à la clémence du nouveau pape, lui demandant humblement pardon ; et, par suite, après avoir condamné eux-mêmes leur conciliabule de Pise, ils adhérèrent au concile de Latran qui se célébrait dans le même temps. Léon X *fit tous ses efforts pour affermir la paix, terminant les différends* partout où il en rencontrait. Un concordat avec François I[er] vint mettre un terme aux querelles suscitées par la Pragmatique de Bourges au sujet de la nomination des évêques. Par l'intercession du pontife, Louis, roi de France, et Henri, roi d'Angleterre avaient déjà fait la paix ; il en fut de même entre François I[er] et Charles-Quint, et pour les Russes et les Polonais entre lesquels il rétablit la bonne harmonie, afin d'appeler l'attention de tous sur les Turcs, qui menaçaient l'Europe. Léon X eut la douleur de voir éclater la révolution luthérienne, qui a fait tant de mal à l'Eglise et à la société, mais, *d'un autre côté, il eut le bonheur de se montrer comme le véritable* représentant de Dieu, laissant étinceler un rayon céleste aux yeux d'un fils révolté contre sa mère. On doit remarquer la prudence que déploya Léon X dans tout ce qui concerne la *réforme*. On ne peut reprocher au Saint-Siège d'avoir omis dans ces circonstances aucun des moyens qui pouvaient faire abandonner, aux révoltés d'Allemagne, leurs projets iniques ; et cela est si vrai que Luther et ses partisans étaient étonnés, comme ils le disaient eux-mêmes, de n'avoir pas été appelés instantanément à Rome, pour y réitérer le drame de Jean Huss et de Jérôme de Prague.

Que diraient les partisans du protestantisme, si du côté de l'Eglise catholique on se fût laissé emporter au delà des bornes de la longanimité et de la prudence, et si Luther n'eût pas dépassé toutes les limites de la modération, outrageant les docteurs catholiques qui le combattaient et leur répondant avec la dernière insolence? Si Luther troubla ainsi pendant trois ans l'ordre moral des sociétés, en agitant les consciences et en exaltant les esprits, n'était-il pas permis au pontificat de faire

entendre sa voix. Léon X devait parler, autrement il eût laissé les esprits divaguer à l'aventure. Enfin parut la grande bulle *Exurge, Domine*, qui, à elle seule, prouve la régénération intellectuelle de Rome à cette époque. Eck fut chargé de la publier en Allemagne ; il méritait cet honneur, lui qui avait soutenu si glorieusement la cause de la foi à Leipsick. Luther la brûla dans l'église de Wittemberg le dixième de décembre 1520.

Léon X a donc rempli sa mission. En étudiant ci-après la question connexe de la Renaissance, nous verrons comment les papes Adrien VI, Paul III, Paul IV, Pie IV, S. Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint se dévouèrent à la double réaction contre le paganisme littéraire et contre l'hérésie protestante. Nous dirons comment, par de sages lois, par un bon gouvernement, avec le concours des Saints, cette suite providentielle de grands pontifes accomplit, dans toutes les sphères, cette réforme admirable que Luther et consorts leur reprochaient de négliger. Ici, après ce bref hommage rendu à Jules II et à Léon X, nous devons nous arrêter sur les deux grands moyens que le ciel fournit aux Papes pour décider plus heureusement le succès de cette réforme : nous avons nommé le concile de Trente et l'ordre des Jésuites.

Au milieu des tempêtes suscitées par Luther, Dieu inspira à Paul III, l'unique moyen de donner à l'Eglise une paix et une stabilité durables, c'est-à-dire la réunion d'un concile général, dont les décisions sans appel mettraient d'accord toutes les opinions controversées et traceraient, entre la vérité et l'erreur, une ligne de séparation manifeste. Ce projet paraîtra prodigieux, si l'on examine un instant les obstacles qui devaient se présenter à l'esprit du pontife qui seul pouvait commander cette réunion. La rivalité de Charles-Quint et de François Ier tenait l'Europe en suspens ; l'Allemagne et l'Angleterre étaient en feu, l'une par les guerres de religion, l'autre, par la scélératesse de son roi ; la Hongrie ensanglantée et chancelante sous les coups des Turcs ; la Suisse déjà infectée aux deux tiers par l'hérésie, l'Espagne agitée par la proscription des Maures, appauvrie par les incessantes émigrations en Amérique ; l'Italie

indifférente et plus occupée de beaux-arts que de religion. Les passions politiques suscitaient donc mille obstacles. En des temps si critiques, les évêques pouvaient-ils se réunir loin de leurs troupeaux? L'hérésie, qui redoutait ce concile qu'elle appelait à grands cris, ne l'entraverait-elle point par ses protecteurs? Les prétentions de l'Empereur n'étaient-elles pas aussi redoutables que celles de l'hérésie? De plus, s'il y a une portion de l'Eglise difficile à réformer, c'est le clergé; une partie faible se laisse toujours gagner plus ou moins par l'esprit du siècle; la partie plus sainte sait donner à ses préjugés le prestige de ses vertus ; une partie, alors fort animée et entreprenante, tenait pour les doctrines de Constance et de Bâle. Si nous réfléchissons qu'au concile, dont le nom signifie réunion amicale et coopération harmonieuse, s'opposaient ces obstacles puissants et presque insurmontables, non seulement nous appellerons prodigieuse l'idée de Paul III, mais encore nous reconnaîtrons le doigt de Dieu dans ce fait gigantesque, tant sous le rapport du succès de la convocation du concile, que de ses longues et étonnantes interruptions, de ses reprises et enfin de son heureuse conclusion.

Le concile, indiqué d'abord à Mantoue, puis à Vicence, se réunit à Trente en 1545. Trente était à la porte de l'Allemagne, pays des réformés à rebours du protestantisme. Le concile n'avait autour de lui aucuns gardes, afin de leur épargner toute crainte pour leur liberté; il leur avait accordé le sauf-conduit qu'ils avaient dicté eux-mêmes : les hérétiques pouvaient donc se présenter sans arrière-pensée. On les attendit longtemps; on ne cessa de les exhorter, de les prier même de s'unir aux Pères, pour reconnaître en commun la doctrine de la vérité. Luther et les siens n'en avaient appelé au concile futur, qu'à condition que le futur ne serait jamais présent; ils n'avaient réclamé une réforme qu'à la condition, pour l'Eglise, de ne point s'en préoccuper. *Iniquitas mentita est sibi.*

L'Eglise, qui s'assemblait à Trente pour procéder à la définition de la foi et à la règle des mœurs, était dignement représentée au concile sous le double rapport de la science et de

la sainteté. Parmi les présidents du concile nous voyons les cardinaux qui seront plus tard Jules III et Marcel II, ainsi que le célèbre Polus, qui fut élu un jour pape par acclamation. A côté des légats, nous admirons, le grand Hoscius, la gloire de la Pologne, l'Augustin de son siècle; le cardinal de Lorraine, le chef du parti dont son frère était le bras; Pachéco, si zélé pour la réforme ; le dom Barthelemy des Martyrs, archevêque de Brague. L'Orient est représenté par Macaire d'Héraclée, vicaire du patriarche de Constantinople, Alius, patriarche de Jérusalem, Abd-Isu, patriarche de l'Assyrie orientale s'arrête à Rome. A côté des docteurs, on voit, comme à Nicée, les confesseurs de la foi, Robert Vanschop, archevêque Armagle, Olain Magnes, archevêque d'Upsal. Une Eglise, qui compte, parmi ses chefs, des hommes aussi illustres, n'est pas une Eglise répudiée de Dieu.

Le concile dura de 1545 à 1563. Une si longue durée ne tient pas au manque de zèle, mais aux difficultés politiques, au nombre des questions, à la gravité des matières, à la maturité des études et des révolutions. Les huit premières sessions se célébrèrent à Trente, la neuvième et la dixième à Bologne, parce que la peste et l'influence de Charles-Quint avaient rendu impossible le séjour de Trente. Le concile suspendu par la mort de Paul III, fut repris sous Jules III et tint ses sessions à Trente depuis la dixième jusqu'à la seizième; il fut suspendu de nouveau en 1552, parce que Maurice de Saxe traître à la la cause catholique occupait les défilés du Tyrol. Après neuf ans d'interruption, Pie IV ayant confirmé l'élection de Ferdinand à l'Empire, le concile se rouvrit en 1560 pour se clore en 1563.

Si nous examinons l'aspect extérieur du concile, nous serons frappés de l'indépendance du concile, de la noble franchise avec laquelle il adresse ses réclamations au Pape et de l'égale noblesse des réponses que lui adresse le Saint-Siège, pour ne pas permettre l'ombre d'un soupçon contre son indépendance. Cette pleine liberté est d'ailleurs attestée par les agissements et le langage d'un certain nombre de prélats. Tout évêque qui

demandait une audience aux légats l'obtenait. Les congrégations se réunissaient pour discuter sur tel ou tel point, dès qu'on le demandait. Dans la chaleur de la discussion, un évêque s'oublia même jusqu'à frapper son adversaire, vérifiant ainsi l'oracle qui annonce la nécessité des scandales. Grâce à ce concile, on vit une certaine accalmie se faire dans le monde, on vit cesser les plaintes et tomber les querelles entre le sceptre, la mitre et la tiare.

Si nous examinons maintenant les travaux du concile, nous voyons marcher de pair les questions de foi et les questions de discipline. Pour mettre la cognée à la racine du mal, on veut, dans ce fatras de doutes et d'abus qui fatiguent le monde, discerner la vérité avec l'autorité d'une puissance souveraine et l'ériger en loi. Sans doute, dans les réunions de même nature, des abus avaient été proscrits, des règles salutaires établies et des lois portées contre les transgresseurs de ces règles ; mais, soit que l'entraînement fut plus impétueux, soit que la corruption fût plus invétérée, les Pères se contentaient de reprendre, d'exhorter, de rappeler les anciennes règles et les anciennes prohibitions. Le concile voulut des déterminations plus précises, des règles plus efficaces, une procédure plus courte, une pénalité mieux proportionnée aux fautes. Du reste, condescendant avec une parfaite modération, il tient le milieu entre les opinions extrêmes, il se désintéresse des matières controversables, ne cherche en tout que la vérité pure, ne fait la guerre qu'au mensonge et à la corruption.

L'évêque de Nazianze, coadjuteur de Famagouste, dans le discours de clôture, énumère ainsi les décrets dogmatiques de Trente :

« Au commencement, dit-il, après avoir fait, suivant la louable coutume de nos pères, sa profession de foi, comme pour poser une base certaine à ce qu'il entreprendrait dans la suite, et montrer sur quels témoignages et quels secours il fallait s'appuyer dans la sanction des dogmes, a, par une pieuse sagesse, à l'exemple des anciens conciles, énuméré les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament que l'on doit admettre

sans aucun doute ; et, afin qu'il ne pût pas même s'élever de difficulté sur les mots, par suite de versions différentes, il a consacré une traduction certaine et invariable des livres grecs et hébreux. Après cela, attaquant toutes les hérésies dans leur fort et dans leur principal retranchement, il a établi sur la corruption originelle et la nature humaine, ce que la vérité elle-même déciderait, si elle pouvait parler. Quant à la justification, cette vérité si importante, et que les hérétiques d'autrefois comme ceux d'aujourd'hui, ont attaquée avec un acharnement incroyable, il a donné des définitions telles qu'elles préviennent les opinions les plus dangereuses sur ce sujet, et la vraie foi y est démontrée avec un ordre et une sagesse si admirable, que l'on aperçoit facilement l'esprit de Dieu. Par ce décret, le plus important dont les hommes conservent le souvenir, toutes les hérésies sont étouffées; elles sont chassées et dissipées comme les ténèbres par le soleil; et telle est cette clarté, cette splendeur de vérité, que personne ne peut s'en dissimuler l'éclat.

« On a traité ensuite des sept divins sacrements de l'Eglise, d'abord de tous à la fois, puis de chacun en particulier. Et ici, qui ne voit avec quelle netteté, quelle évidence, quelle abondance, quelle clarté, et, ce qui est le point capital, avec quelle aptitude, toute l'essence de ces célestes mystères y est comprise? Dans cette doctrine si importante et si variée, qui peut demander encore ce qu'il doit éviter ou suivre? Qui y trouvera un sujet ou une occasion de tomber dans l'erreur? Enfin, qui doutera désormais de la force et de la vertu de ces sacrements, quand nous voyons que la grâce qui en découle, comme par certains canaux, se répand sur nous avec tant d'abondance? Viennent ensuite les décrets sur le saint sacrifice de la messe et sur la communion sous les deux espèces et des petits enfants. Et telle est leur sainteté et leur utilité, qu'ils semblent être descendus du ciel et ne pas être l'œuvre des hommes. Nous pouvons y ajouter aujourd'hui une doctrine sur les indulgences, le purgatoire, le culte, l'invocation des images et les reliques des saints, propre non seulement

à déjouer les fraudes et les calomnies des hérétiques, mais à satisfaire pleinement la conscience des pieux catholiques. »

En édictant ces décisions sur les Ecritures, sur le péché originel, la justification et les sacrements, le concile avait eu soin de proscrire tous les abus dont ils étaient l'occasion ou le prétexte. « Quant à l'autre partie, dans laquelle vous avez traité du raffermissement de la discipline ecclésiastique, dit encore l'évêque de Nazianze, vous l'avez terminée et complétée avec une égale exactitude. Désormais les honneurs ecclésiastiques seront l'apanage de la vertu et non de l'ambition des hommes; on y cherchera moins ses propres intérêts que ceux du peuple, et on sera plus flatté de l'honneur de leur être utile que de celui de leur commander. On annoncera, on appliquera plus souvent et avec plus de soin la parole de Dieu, plus pénétrante que le glaive à double tranchant!

» Les évêques et tous ceux à qui le soin des âmes a été confié seront avec leurs troupeaux et veilleront sur eux; on ne les verra point errer loin du dépôt commis à leur garde. Les privilèges ne serviront à personne pour mener une vie impure et scandaleuse, ou pour enseigner des doctrines mauvaises ou dangereuses. Nulle erreur ne sera sans châtiment, nulle vertu sans récompense. Vous avez sagement pourvu à la multitude des prêtres pauvres et indigents. Chacun d'eux sera maintenant attaché à une église et on lui affectera un service qui puisse fournir à ses besoins.

» L'avarice, de tous les vices le plus affreux, surtout dans la maison du Seigneur, en sera bannie à jamais...

» On rendra, à Dieu, un culte plus saint et plus parfait; ainsi ceux qui portent les vases du Seigneur seront purs, afin que leur exemple porte les autres à les imiter. Par une mesure d'une admirable prévoyance, vous avez établi que ceux qui doivent être initiés aux fonctions saintes, seraient, dans chaque église et dès le premier âge, formés aux bonnes mœurs et aux belles-lettres, afin d'y établir comme une pépinière de toutes les vertus. Ajoutez encore les synodes provinciaux établis, les visites remises en usage pour l'utilité et

non le malheur et la ruine des peuples; la faculté procurée aux pasteurs de gouverner et paître leur troupeau plus commodément; la pénitence publique remise en vigueur; l'hospitalité ordonnée aux hommes d'église et dans les lieux pieux; une conduite mémorable et *presque divine* pour conférer les cures; la pluralité des bénéfices interdite; la possession héréditaire du sanctuaire détruite; les premiers jugements assignés dans les lieux où s'élèvent les différends; les combats singuliers défendus; une espèce de frein invincible imposé à la luxure, à la cupidité, à la haine de tous les hommes et surtout des hommes d'église; les rois et les princes avertis avec soin de leur devoir; les autres questions de cette nature traitées avec une extrême sagesse. »

Tels sont, dans leur ensemble, les décrets dogmatiques et disciplinaires de Trente. Par le fait, ils définissent tous les points contestés et remédient à tous les abus : et c'est là leur vraie force. Mais comme le serpent cherche à mordre le pied qui l'écrase, ainsi le protestantisme s'efforça, avant, pendant et après la tenue du concile, de mettre, en relief ce qu'il y avait d'humain, de moins glorieux dans cette assemblée sacro-sainte. Chez les catholiques, la joie fut universelle ; les effets furent et sont de plus en plus incalculables. Des conciles provinciaux s'assemblèrent de toutes parts pour procéder aux applications immédiates; le plus illustre fut celui de Milan, présidé par S. Charles Borromée, dont la fécondité a bravé les siècles et se recommande encore à l'histoire.

La publication du concile eut lieu dans les principaux Etats de l'Europe, sans contestation, sauf en Espagne. En France, les rois, qui en avaient appelé quelquefois au futur concile, lorsque le concile s'ouvrit, refusèrent aux évêques la liberté du départ; c'est à la vingt-troisième session seulement qu'arrivèrent les évêques de France. Quant à la réception des actes du concile, elle a été l'objet de discussions, pour les décrets dogmatiques, depuis 1790, de la part de quelques avocats et de mauvais prêtres : les professions de foi des évêques, les assemblées du clergé, les conciles provinciaux, le consente-

ment des théologiens et des canonistes ne permettent pas de s'arrêter aux objections. Pour les décrets disciplinaires, il est certain : 1° Que l'Eglise a le droit de porter, même malgré la puissance civile, les lois nécessaires à la bonne administration ; 2° que ces lois sont suffisamment publiées dans les formes définies par l'Eglise et quelle que puisse être l'opposition de l'Etat; 3° que des églises particulières n'ont pas le droit de rejeter un corps entier de discipline, sous prétexte qu'il ne cadre pas avec leurs usages. A cet égard, nous avons eu et nous avons encore quelques plaintes à émettre. Les conciles provinciaux, les assemblées synodales ne se tiennent pas assez régulièrement, sans doute parce que les évêques jugent inutile de porter des décrets pour les violer eux-mêmes; et de ces synodes, arbitrairement supprimés, naturellement ne se tirent par les conséquences voulues par le concile de Trente pour la nomination aux cures et pour les jugements. Le droit canonique, dont la violation était l'article générateur du gallicanisme, reste consigné à la porte de plusieurs séminaires et de la plupart des évêchés. Dans certain diocèse, pour mieux montrer que les définitions Vaticanes n'ont pas fait brèche aux préjugés, on affecte de plus en plus les allures de l'arbitraire et la morgue de l'omnipotence. Mais, il n'en reste pas moins établi que le concile de Trente a posé les principes de la réforme disciplinaire, et que si la France a déchu depuis si tristement, pour la part qui revient au clergé dans cette décadence, elle est imputable à la violation des décrets de Trente. Ainsi se vérifie une parole que nous adressait récemment le chanoine Gridel : « On a dit longtemps que les évêques avaient fait la France, on dira un jour qu'ils ont contribué à la démolir. »

Le concile de Trente convoqué, dirigé, approuvé par les Papes, avait rendu, au Saint-Siège, dans sa dernière session, cet hommage : « En toute chose, l'autorité de la Chaire apostolique demeure en son entier. » De plus, il avait laissé, aux Papes le soin de résoudre les difficultés sur la réception et l'interprétation de ses décrets, sur la question du catéchisme,

de la liturgie et de l'index. La papauté travailla activement de son côté à l'application régulière, constante, universelle du concile. On ne peut pas exiger que la succession des papes soit une succession de grands hommes, qui ne présentent jamais aucune trace de la faiblesse humaine. Quoique les Papes de ce temps soient habituellement impliqués dans les affaires politiques de l'Italie, dont chaque partie est convoitée par divers souverains, on ne peut pas nier qu'ils s'appliquèrent généreusement aux affaires de l'Eglise. Pie IV publia les décrets de Trente par des paroles d'ordre pour les évêques et de conseil pour les souverains. Ensuite il établit la Congrégation qui depuis trois siècles interprète les décrets de Trente. En 1564, il approuvait le catalogue de l'Index avec dix règles pour la correction des livres, mesure que compléta, en 1588, le pape Sixte-Quint par l'organisation de l'Index. La congrégation du Saint-Office, organisée par Paul III, confirmée par Pie IV, fut complétée par Sixte-Quint. La confession de foi dite de Pie IV, fut expliquée par le *Catéchisme du Concile de Trente*, que publia S. Pie V. La correction du Missel et du Bréviaire s'acheva sous le même pape; le calendrier, sous Grégoire XIII; le Martyrologe, le Pontifical et le Cérémonial sous Clément VIII; l'institution de la Congrégation des rites par Sixte-Quint devait compléter la réforme liturgique et assurer l'avenir. Que l'on compare donc cette vie féconde et puissante des Papes et des évêques à l'impuissance honteuse des réformations protestantes. Ici, confusion des sectes, dépravation des doctrines, démoralisation des masses ; là, synthèse admirable des dogmes et des lois, phare posé sur le roc de saint Pierre, que les orages n'ont pu ni éteindre ni abattre. Depuis trois siècles, le Concile de Trente régit l'univers orthodoxe; grâce aux congrégations pontificales, il a suffi au gouvernement de l'Eglise, et, sauf les additions récentes du concile de Saint-Pierre, c'est encore lui qui gouverne le monde sous la houlette des souverains pasteurs.

Au concile de Trente, Dieu ajouta, par le ministère des

Papes, pour réformer l'Eglise et combattre le protestantisme, la compagnie de Jésus.

Pendant qu'en Allemagne, l'hérésie enlevait à l'Eglise catholique un si grand nombre d'âmes et de provinces, on observait qu'ailleurs, des pierres mêmes, il naissait de nouveaux fils d'Abraham. Alors prirent naissance d'un seul coup pour ainsi dire, des ordres religieux, aussi illustres que considérables en nombre : les Capucins, les Théatins, les Somasques, les Barnabites, les Oratoriens, les Piaristes, les frères de S. Jean de Dieu, les prêtres de la mission, les Ursulines, les Visitandines, la réforme du Carmel : ces ordres devaient réparer les pertes de la foi et porter dans toutes les parties du globe, le nom de Rome, que le protestantime voulait obscurcir. Entre tous ces ordres, il faut distinguer l'ordre des Jésuites que l'on peut nommer avec vérité l'*antithèse du protestantisme* et le *bataillon des zouaves* de la Chaire apostolique.

Nous n'avons pas à faire connaître ici la vie du fondateur de l'ordre ni ses constitutions; nous nous bornons à produire le récit qu'en fait Jean de Muller, le célèbre historien protestant de la Suisse :

« La réformation se serait peut-être répandue bien plus généralement, dit-il, sans les efforts que firent les Jésuites pour en arrêter les progrès. Le fondateur de cet ordre, Ignace de Loyola, Espagnol d'origine, portait dans ses sentiments religieux le feu de l'imagination et l'ardeur des passions qui le dévoraient. Après avoir fait la guerre aux infidèles, il se retira dans les roches de Mont-Serrat, situé au fond d'un désert presque inaccessible dans les montagnes de la Catalogne et s'y livra sans distraction à ses pieuses méditations. La sainte Vierge lui apparut au milieu de ses visions et lui accorda le don de chasteté. Jésus-Christ lui apparut de même, l'exhortant à se vouer à son service, pendant que de son côté le démon cherchait à le séduire. Comme Hercule, placé entre la vertu et le vice, Loyola choisit le bon parti et jura fidélité au Sauveur du monde.

» La règle primitive de l'ordre des Jésuites était simple et ne contenait rien qui pût faire présager sa grandeur future ; mais le plan de Loyola fut agrandi et développé par les pères Lainez et Aquaviva, habiles connaisseurs du cœur humain et véritables fondateurs d'une institution *dont les résultats peuvent être comparés* à ceux que produisirent *les plus importantes institutions* des législateurs de l'antiquité.

» Je ne m'arrêterai pas à examiner la nature de l'influence que les Jésuites exercèrent sur les cours européennes et sur l'humanité en général; je me bornerai à dire qu'ils surent *consolider d'une manière étonnante* leur société et qu'ils possédaient à fond l'art de répandre et d'accréditer les idées qui servaient leurs vues et celui de faire concourir les grands de la terre à l'exécution de leurs plans. Aucune association connue, si nous en exceptons celle des disciples de Pythagore, ne réussit comme la société de Jésus, à donner à la fois des lois aux peuples les plus sauvages et aux peuples les plus civilisés. Les Jésuites jouissaient dans les pays où ils avaient des établissements, d'une influence plus étendue qu'aucun autre ordre religieux. En même temps moines et prêtres séculiers, ils réunissaient les avantages de ces deux états. Ils enseignaient, *dit-on*, dans leurs écrits et dans leurs écoles, que les peuples avaient le droit de détroner un usurpateur et que chaque citoyen pouvait, en sûreté de conscience, assassiner son souverain légitime, lorsque celui-ci agissait en tyran ; ils avaient aussi pour principe, s'il faut en croire certains écrivains, que les règles ordinaires de la morale devaient être dans tous les cas sacrifiées aux intérêts de l'ordre.

» Quoi qu'il en soit de ces accusations, il est *certain* du moins que les Jésuites cherchaient à captiver tous les esprits ; en Espagne, en Amérique, ils agissaient en enthousiastes ardents et en politiques habiles ; en Allemagne, ils se montraient protecteurs zélés de tous les préjugés ; en France ils se firent considérer par l'étendue et la profondeur de leurs connaissances [1]. »

[1] *Histoire universelle*, t. III et IV, *passim*.

En rapportant les accusations contre les Jésuites, Jean de Muller prend soin de ne rien affirmer; il se contente de rapporter des bruits et d'enregistrer les préjugés de la secte; au fond, il rend hommage à cette glorieuse compagnie qui ne porte pas en vain le nom de Jésus, dit Bossuet. En résumé, l'œuvre de S. Ignace, comprend trois choses : 1° Une série d'exercices spirituels, divisés en quatre semaines, pour former des saints ; 2° un plan d'études qui se poursuit jusqu'à trente-trois ans, pour former des docteurs; 3° une hiérarchie de gouvernement où le pouvoir, tempéré par le conseil, unit tous les avantages d'une exacte information à la plénitude de l'autorité. La compagnie de Jésus, c'est une armée de saints docteurs, de moines prêtres et soldats qui obéissent à un général, servent l'Eglise en toutes ses œuvres et se vouent spécialement à la défense de la Chaire apostolique.

Enumérer les services rendus, par les Jésuites, à l'Eglise, aux lettres, à la civilisation, à l'humanité serait entreprendre de compter les grains de sable du désert. De leur institut, ne résulta jamais que du bien : leur action civilisatrice et religieuse s'est fait sentir, non seulement dans les pays où ils ont répandu leur sang, qu'ils ont édifiés par leurs vertus ou instruits par leurs enseignements; mais encore partout ont été connus leurs travaux littéraires et leurs sciences si avancées; de sorte que l'on peut dire que le monde entier a subi l'influence des Jésuites, comme on dit que l'Europe civilisée a subi, en d'autres temps, l'influence des Bénédictins.

Si les Jésuites n'avaient pas tant de mérite et de valeur, ils n'auraient pas suscité des passions et des jugements si contraires. Avec eux, il n'y a pas de juste milieu; on est tout *pour*, ou tout *contre* : c'est, comme on dit vulgairement à prendre ou à laisser. Je remplirais des pages, si je citais ici les témoignages rendus en leur faveur par les Papes, par les conciles, par les évêques, par les écrivains ecclésiastiques; j'aime mieux les faire louer par leurs ennemis.

Bacon, dans son *De augmentis scientiarum* dit : « Je ne puis voir l'application et le talent des Jésuites pour cultiver l'esprit

et les moyens de la jeunesse, que je ne me souvienne du mot d'Agésilas à Pharnabaze : « Etant ce que vous êtes, pourquoi faut-il que vous ne soyez pas des nôtres? »

Leibnitz dit d'eux, que ceux qui se regardent comme leurs ennemis n'en parlent qu'avec les plus grands éloges. « Je suis persuadé, dit-il ailleurs, que très souvent on calomnie les Jésuites, et qu'on leur prête des opinions qui ne leur sont pas seulement venues dans la pensée : tel a été Titius Oatès, qui a débité sur leur compte, je ne sais combien d'impertinences. Je ne dis rien des inepties que contient le livre intitulé : *L'Empereur et l'Empire trahis*. Il est encore trop certain qu'il y a, dans leur société, beaucoup de sujets qui sont les plus honnêtes gens du monde; il est vrai qu'on en compte aussi quelques-uns d'un caractère bouillant. Mais ce dernier mal est commun, et si on l'a observé plus particulièrement chez les Jésuites, c'est qu'eux-mêmes sont plus observés que les autres [1]. »

Voltaire écrivait le 7 février 1746 : « Pendant sept ans que j'ai vécu dans la maison des Jésuites, qu'ai-je vu chez eux? la vie la plus laborieuse et la plus frugale, toutes les heures partagées entre les soins qu'ils nous donnaient et les exercices de leur profession austère. *J'en atteste des milliers* d'hommes élevés comme moi. »

« On a voulu, dit Montesquieu, faire, du Paraguay, un crime à la société de Jésus, qui regarde le plaisir de commander comme le seul bien de la vie; mais il sera toujours beau de gouverner les hommes en les rendant plus heureux [2]. »

Buffon, dans son *Histoire naturelle*, dit : « La douceur, la charité, le bon exemple, l'exercice de la vertu constamment pratiqués chez les Jésuites ont touché les sauvages et vaincu leur défiance et leur férocité. » Raynal, dans l'*Histoire philosophique des Indes*, ajoute : « Rien n'égale la pureté de mœurs, le zèle doux et tendre, les soins paternels des Jésuites du Paraguay. » Un autre gredin de la bande encyclopédique, d'Alembert, admire comme Raynal et Buffon, les

[1] LEIBNITZ, *œuvres*, t. VI, p. 82; t. V, p. 400. — [2] *Esprit des lois*, Liv. IV, ch. 6.

Réductions du Paraguay, et cela dans un écrit où l'honnête logicien pousse à la destruction des Jésuites.

Je rappelle en courant les témoignages analogues de Lally-Tollendal, de Lalande, de Schlosser, de Schlœl et de Ranke. On m'en voudrait d'oublier que les Jésuites, proscrits à la demande des Bourbons, trouvèrent un abri dans les états de Frédéric de Prusse et de Catherine de Russie, tous deux appelés grands et qui le seraient, s'ils n'avaient pas fait tant brèche aux mœurs, injure à la vérité et tort à la justice. Mais qu'on écoute Macaulay, le grand historien anglais :

« L'activité et le zèle de S. Ignace renversèrent tous les obstacles ; sous sa direction, l'ordre des Jésuites commença d'exister et arriva rapidement à la plénitude de sa gigantesque puissance. Toutes les pages des annales européennes, durant grand nombre de générations, témoignent de la véhémence, de la politique, de la discipline parfaite, du courage intrépide, de l'abnégation, de l'oubli des liens les plus chers à l'homme privé, du profond et opiniâtre dévouement à atteindre le but proposé, de la prudence infinie dans le choix des moyens qui distinguèrent les Jésuites dans la lutte pour leur Eglise. *L'esprit catholique s'était concentré* dans le sein de l'ordre de Jésus et son histoire est *l'histoire de la grande réaction catholique*. Cette société s'empara de la direction de toutes les institutions qui agissent le plus puissamment sur les esprits, la chaire, la presse, le confessionnal, les académies. Où prêchait le Jésuite, l'église était trop petite pour l'auditoire. Le nom d'un Jésuite, en tête d'un ouvrage, en assurait le succès. C'était à l'oreille d'un Jésuite que les puissants, les nobles et les seigneurs confiaient l'histoire secrète de leur vie. C'était de la bouche du Jésuite que les jeunes gens des classes hautes et moyennes apprenaient les premiers rudiments des études jusqu'à la rhétorique et la philosophie. La littérature et la science, associées jusque-là de l'incrédulité et de l'hérésie, devinrent les alliés de la foi orthodoxe. Devenue reine du sud de l'Europe, la société de Jésus victorieuse se prépara à d'autres conquêtes. S'inquiétant peu des

océans et des déserts, de la faim, de la peste, des espions et des lois pénales, des prisons et des tourments, des gibets et des haches, les Jésuites apparurent sous toutes les formes dans tous les pays : écoliers, médecins, marchands, serviteurs, on les vit à la cour hostile de Suède, dans les vieux châteaux du comté de Chester, au milieu des campagnes du Connaugth; ils disputaient, instruisaient, consolaient, attirant à eux les cœurs de la jeunesse, ranimant le courage des timides, et portant le crucifix aux lèvres des agonisants [1]. »

A côté des éloges, il faut placer les blâmes. On ne s'appelle pas en vain compagnie de Jésus : pour ressembler à l'Homme-Dieu, il faut le crucifiement; le crucifiement est même le trait essentiel de ressemblance. Les Jésuites ont donc été attaqués de tout temps, avec une injustice incontestable, mais avec une âpreté d'autant plus ardente que plus violente était l'injustice. Pascal, ce menteur de génie, autant que le génie peut se prêter au mensonge, a laissé contre eux un mensonge immortel. Lachalotais a composé avec Ripert de Monclar et plusieurs autres, ce fameux dossier où l'on impute, aux Jésuites, tous les crimes, même les plus chimériques. Mais ces ouvrages portent à faux. « On y attribue adroitement, à la société, dit l'auteur du *Siècle de Louis XIV*, les opinions de quelques Jésuites espagnols et flamands. On les aurait déterrées tout aussi bien chez les casuistes dominicains et franciscains; mais c'était aux seuls jésuites qu'on en voulait. On tâchait de prouver qu'ils avaient un dessein formé de corrompre les mœurs des hommes : dessein qu'aucune secte, aucune société n'a jamais eu, ne peut jamais avoir; mais il ne s'agissait pas d'avoir raison, il s'agissait de divertir le public. »

Cette guerre, faite aux Jésuites, de nos jours encore, par les Michelet et les Quinet, les Carteret et les Bismarck, suppose naturellement un grand mérite et une grande valeur. Les vains déclamateurs qui ignorent ce que c'est qu'un sacrifice, parce qu'ils n'en ont jamais fait, peuvent se dissimuler

[1] *Revue britannique*, avril 1836 et janvier 1841, art. extraits de la *Revue d'Edimbourg* et du *Quaterly-Review*.

qu'ils parlent, écrivent ou agissent contre une institution qu'ils ne connaissent pas; mais pour les sages, mais pour les hommes politiques dans la haute acception du mot, mais pour ceux qui examinent les choses dans leurs principes; dans leurs rapports et leurs aboutissements, la compagnie de Jésus ne cessera jamais de mériter respect et vénération, et elle a toujours mérité plus de vénération et de respect que ne furent grandes ses tribulations.

Nous avons appelé l'institution des Jésuites, l'antithèse du Protestantisme; voici comment Juan Gonzalez justifie cette appellation :

« Dans le protestantisme, dit-il, l'homme est tout, pour ainsi dire, par lui-même; dans la compagnie, l'homme est tout par ses supérieurs. Dans le protestantisme, l'homme est juge de ses croyances; dans la compagnie, il fait le sacrifice le plus absolu da sa raison et de sa volonté. Le protestantisme tend à absorber l'homme en lui-même; dans la compagnie, il ne peut aspirer à obtenir des dignités ecclésiastiques, et cela à tel point et avec tant de vérité, que S. Ignace ordonna de célébrer des messes solennelles et de chanter un *Te Deum* d'action de grâce, lorsque l'empereur Ferdinand se désista du désir qu'il avait exprimé d'élever le P. Le Jay à la dignité d'évêque de Trieste. Dans le protestantisme, la haine et la guerre contre le Saint-Siège sont les principes fondamentaux de la secte; dans la compagnie, toutes les âmes, tous les corps, tous les individus se dévouent à aller partout où le Saint-Siège les envoie pour la propagation de la foi. Luther condamnait les sciences; les Jésuites les cultivent et les enseignent, avec les meilleurs résultats, au bénéfice de la religion et de la société. Le protestantisme pousse l'esprit de l'homme à se lancer dans toutes les aberrations; dans la compagnie, la direction des consciences est l'un des objets auxquels ses membres se consacrent avec le plus de succès. Dans le protestantisme, l'homme reste isolé, et réduit à sa *seule* et *souveraine* personnalité; dans la compagnie, on concède et l'on donne effectivement à la personnalité un grand

pouvoir et un grand développement, mais toujours dans la sphère et dans les principes de l'ordre, c'est-à-dire dans les limites d'une grande identification. Le protestantisme proclame l'exclusive prééminence de la Bible, comme l'unique lumière; la compagnie protège les exercices spirituels pour dompter les passions et recevoir de Dieu, toujours par l'inspiration de l'Église, la lumière des facultés de l'âme. Enfin, dans le protestantisme, l'esprit de l'homme s'exalte; dans la compagnie, au contraire, il s'humilie [1]. »

Telle est cette illustre compagnie de Jésus qui avec le Concile de Trente, sous la haute impulsion et la direction souveraine de la Papauté, constitue le triumvirat, actif et glorieux, de la Réformation catholique. En dehors, au-dessus ou au-dessous de ce providentiel travail, il pouvait se trouver une place pour les amis de Dieu; il ne s'en pouvait trouver, à l'encontre, que pour ses ennemis. Les réformateurs protestants, sans mission, sans titre, sans qualité, s'ingérèrent donc à une œuvre qui s'accomplissait depuis seize siècles et qui était en train de se continuer, lorsqu'ils se mirent à la traverse; ils n'en furent point les agents, mais les obstacles, les seuls auteurs responsables de ce qu'elle a pu compter d'insuccès. On l'avait dit depuis longtemps en fort peu de mots, avec ce latin expressif de la controverse : c'étaient des réformateurs difformes et qui déformaient : *Reformatores difformes et deformantes*. — Nous allons nous en convaincre.

Nous retrouverons plus loin la suite des Papes depuis Léon X, pour étudier, dans son entier développement, l'admirable réaction du XVIe siècle contre le protestantisme hérétique et le mouvement païen de la Renaissance.

[1] GONZALEZ, *Le Pape en tous les temps*, p. 163.

CHAPITRE II.

EST-IL VRAI QUE LA RÉVOLTE DE LUTHER AIT ÉTÉ CAUSÉE PAR LA VIOLENCE DU SAINT-SIÈGE ET PEUT-ON VOIR, DANS LA RAPIDE PROPAGATION DU PROTESTANTISME, LA PREUVE DE SA DIVINITÉ?

L'étude des origines, des progrès, des causes de propagation du protestantisme, est, pour l'histoire et la philosophie morale, une question très complexe et très importante : très complexe parce qu'elle touche aux profondeurs de la nature humaine, à la situation politique de l'Allemagne et à tous les grands événements accomplis, depuis cinq siècles dans l'Europe chrétienne ; très importante, parce qu'elle est le point de départ d'une évolution d'erreurs gigantesques, la pierre d'attente sur laquelle Descartes assoira son doute méthodique, Louis XIV son absolutisme, Robespierre et Benjamin Constant la dictature des assemblées, Proudhon, Cabet et Karl Marx, les thèses du Communisme, du Socialisme et de l'Internationale. La soi-disant réforme protestante est le point central où les passions antérieures prennent la forme d'une doctrine et la force d'une institution, où les passions à venir viendront emprunter leurs principes et puiser leur élan. *Hinc prima mali labes, hinc semper criminibus terrere novis.*

A l'époque où s'ouvre, dans le monde, ce puits de l'abîme, rien, dans l'Eglise, ne fait pressentir de si grandes catastrophes. La position offrait même des avantages. Le grand schisme d'Occident avait pris fin. Le concile de Florence avait effacé les scandales de Pise et de Bâle; déterminé mieux les décisions de Constance. Le concile de Latran venait de dresser le progamme de la réforme de l'Eglise dans son chef et dans ses membres, de décider l'établissement des monts de piété

pour combattre l'usure et de porter des lois sages, pour parer aux abus de l'imprimerie. Léon X succédait à Jules II et donnait son nom à son siècle. Le Sacré-Collège comptait, parmi ses membres, Cajétan, Bembo et Sadolet. Dans l'Italie pacifiée, au-dessus de Jules Romain et du Pérugin, éclataient Michel-Ange, Raphaël, Léonard de Vinci, le triumvirat du génie dans l'art chrétien. Sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, sur l'initiative du grand cardinal Ximénès, l'Espagne venait de constituer son unité nationale et d'achever la croisade de huit siècles commencée par Pélage dans les grottes de Cavadonga. L'empereur d'Allemagne, Maximilien; le roi de France, François Ier; Henri VIII, roi d'Angleterre; Charles-Quint et Emmanuel de Portugal, entretiennent, avec le Saint-Siège, d'amicales relations. On peut espérer encore une expédition générale contre les Turcs, pour défendre, du côté de l'Est, la chrétienté. A l'Ouest, les Espagnols et les Portugais continuent leurs découvertes en Afrique, en Asie et en Amérique. A l'intérieur, on compte des saints et des savants; au dehors, les missionnaires accompagnent partout les navigateurs. Les princes et les sujets, les arts, les sciences et les lettres, l'ancien et le nouveau monde se présentent devant l'Eglise pour lui demander les paroles de la vie éternelle, et l'Eglise, mère et maîtresse de toutes les nations chrétiennes, offre, à toutes, des paroles de vie surnaturelle.

Cependant il y a, dans ce tableau, un côté sombre et un point noir. L'Allemagne, l'Angleterre et la France ne donnent plus d'aussi nombreuses preuves de leur vitalité religieuse. Dans les esprits, vous remarquez une certaine tendance aux disputes stériles et une certaine ardeur de passions pour les préjugés; dans les mœurs des différentes classes de la société vous observez un certain relâchement. Rien n'est compromis, mais tout peut être perdu. Qu'un astre se détache du ciel, et vous le verrez, nouveau Lucifer, entraîner, par sa chute, des catastrophes analogues à la chute des anges.

Ce pronostic fâcheux se réalisa, lorsque Luther, en 1517, arbora, contre l'autorité de l'Eglise, l'étendard de la révolte.

Depuis le berceau du christianisme, de nombreux hérésiarques avaient attaqué successivement les articles du symbole et les préceptes du Décalogue, mais aucun n'avait contesté, à l'Eglise, le principe et le droit de son institution. Le monde religieux reposait sur le principe de l'autorité. Dans toutes les contestations, l'autorité, à la fin parlait, et, sans déroger bien entendu, ni aux Ecritures ni à la tradition, force restait à l'autorité. Luther vint et changea l'assiette du camp. Posant le libre examen comme règle de foi, il subordonna la tradition et les Ecritures à la raison individuelle et nia l'Eglise catholique. Non qu'il fût conséquent avec lui-même jusqu'au bout, car la nature des choses l'obligeait à rétablir en fait ce qu'il récusait en principe, mais enfin il écartait l'Eglise et posait par là l'idée essentiellement révolutionnaire de l'*autothéisme*, comme dira Fichte, idée qui depuis trois siècles couvre l'Europe de ruines et nous épouvante par ses conquêtes.

On a élevé, à ce propos, contre l'Eglise, deux accusations : d'abord on a accusé le Saint-Siège d'avoir provoqué tous ces malheurs par un défaut de condescendance envers Martin Luther; ensuite, on s'est prévalu, pour récuser l'Eglise, de cette propagation rapide de son hérésie, comme d'un signe divin qui permettait de conclure en faveur du protestantisme. Nous répondrons à ces deux accusations en traitant des causes de la grande hérésie des temps modernes.

I. Est-il vrai que l'Eglise et le Saint-Siège aient, par des duretés hautaines, provoqué les colères de l'hérésiarque et, sans le vouloir, favorisé son ouvrage de destruction ?

Le pape Léon X, à l'exemple de ses prédécesseurs, avait ouvert le trésor des indulgences aux fidèles qui contribueraient de leurs deniers, à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre et aux frais de l'expédition projetée contre les Turcs. L'archevêque de Mayence, chargé de la publication de ces indulgences en Allemagne, en donna la commission, pour la Saxe, au dominicain Tetzel, inquisiteur de la foi. « Tetzel, dit Grœne, était un de ces hommes qui ne sauraient rester dans l'ombre, quelle que soit la position qui leur est assignée. Comme

dominicain, il devint un prédicateur de grand renom et inquisiteur; avec moins de piété et d'humilité, il eût été peut-être un Luther; transporté sous le ciel de l'Italie, il eût pu devenir Savonarole[1]. » Sous le pape Alexandre VI, il avait déjà prêché les indulgences aux applaudissements de l'Eglise; sous Léon X, parvenu à l'âge de soixante-treize ans, s'il pouvait déchoir de sa puissance d'orateur, il ne devait certes pas décliner en sagesse. Les Augustins ne furent pas moins blessés du choix de sa personne; non qu'ils se crussent des titres à la préférence, car précédemment cette mission était accordée aux Franciscains, mais parce qu'ayant reçu l'octroi d'une indulgence pour les aider dans une construction, ils voyaient cette grâce devenir inutile. Pendant que les Dominicains prêchaient, le provincial des Augustins, Staupitz, chercha donc à leur opposer le frère Martin, alors professeur à Wittemberg. Luther avait déjà montré son goût pour le paradoxe en publiant, dans un opuscule intitulé *Preceptorium*, une foule de thèses aventurées. Son orgueil voulait à tout prix du bruit et de l'éclat : charmé de l'occasion qui s'offrait d'elle-même, il se jeta donc avec ardeur dans la querelle des indulgences. Suivant une tolérance que permettaient les mœurs du temps, il afficha d'abord à la porte d'une église, le 2 novembre 1517, quatre-vingt-quinze thèses, releva et exagéra les abus qu'il croyait pouvoir reprocher aux prédicateurs d'indulgences et avança lui-même plusieurs erreurs sur le sacrement de pénitence et l'autorité de l'Eglise. Tetzel répliqua par d'autres thèses et se défendit avec avantage; la discussion s'envenima et retentit bientôt dans toute l'Allemagne. L'électeur de Saxe, Frédéric, qui aimait Luther, se déclara en sa faveur, ainsi que le docteur Carlostadt, archidiacre de Wittemberg. De cette querelle de moines naquit le protestantisme.

C'est un lieu commun en histoire de présenter Luther à son début, comme un esprit difficile, exigeant, inquiet, soulevant des questions nouvelles et pouvant faire faire, à la science des progrès, à la discipline des réformes. D'après ses panégy-

[1] *Tetzel und Luther*, p. 4.

ristes, le frère Martin eut pu être, restant dans la bonne voie, un émule de saint Augustin et un précurseur de Bossuet. Mais jeté hors des gonds par l'imbécillité de ses adversaires et la lâcheté des supérieurs ecclésiastiques, il aurait perdu lui-même la tramontane, et, en devenant fou, serait devenu un sublime réformateur. C'est là, disons-nous, un lieu commun, fort hanté des protestants, des gallicans et des rationalistes, mais qui jure avec les faits les mieux constatés de l'histoire.

Avant l'ouverture de toute négociation, et même de toute discussion, Luther était déjà perverti et l'on peut dire qu'il fut misérable dès le commencement. Dès l'année 1512, et très vraisemblablement déjà en 1508, Luther professait toutes les erreurs qui forment le fond de sa théologie : l'Ecriture sainte considérée comme unique règle de foi, le serf arbitre. l'inutilité des bonnes œuvres, la justice imputative, la justification par la foi seule. Ses leçons à l'université et ses écrits, les joutes académiques et les querelles avec les savants, les sermons au peuple et la correspondance avec les amis, vont en fournir la preuve.

Luther fut promu au doctorat théologique en 1512. A cette époque déjà, ainsi que l'atteste Mathésius, son disciple et son panégyriste, il rejetait l'autorité de la tradition, ne reconnaissant d'autre règle que l'Ecriture Sainte. Ses leçons sur l'épître aux Romains et sur les psaumes (1512-1513) semblaient, au dire de Mélanchthon, jeter un jour tout nouveau sur la doctrine de ces livres, « car il y montrait la différence existant entre la foi et l'Evangile, et réfutait l'erreur alors accréditée dans les écoles et les Eglises, que les hommes méritent le pardon de leurs péchés par leurs propres bonnes œuvres, et sont justifiés par une piété tout extérieure [1]. » Ce qui signifie évidemment qu'il contestait l'utilité des bonnes œuvres pour le salut.

Dans ces documents concernant l'histoire de la réformation, Lœscher a recueilli quelques traits épars de l'enseignement

[1] MATHÉSIUS, *Leben Doctors Luthers*, pred. I, p. 16; MÉLANCHTHON, *De vita Lutheri narratio*, p. 6.

de Luther en 1516, où nous remarquons les propositions suivantes :

« La tristesse, la confusion, le désespoir de la conscience *ne proviennent pas à proprement parler de la multitude des* péchés commis, mais bien plutôt de la multitude et de la surabondance des bonnes œuvres. Ceux qui se confient en leurs œuvres et en leur justice meurent, il est vrai, tranquilles, parce qu'ils espèrent en Dieu à cause de leur bonne vie. Mais, au jugement de Dieu, leurs œuvres deviennent d'horribles péchés... Il faut donc reconnaître que, quel que soit le bien que nous fassions, nous ne cessons pas pour cela d'être en état de péché ; car, comme il n'y a pas de juste qui ne pèche en faisant le bien, à plus forte raison l'injuste pèche-t-il en faisant le bien.

» Celui-là est saint à qui les péchés ont été remis, et par cela même qu'ils lui ont été remis.

» Ce qu'il y a de plus doux dans la divine miséricorde, c'est qu'elle délie non les pécheurs imaginaires, mais les pécheurs réels, qu'elle nous maintient dans nos péchés, qu'elle envisage nos œuvres et notre vie comme dignes d'une entière réprobation, jusqu'à ce qu'elle ait achevé notre perfectionnement.

» Le juste pèche même par le bien qu'il a fait.

» Il est clair pour chacun, comme l'observe avec raison le docteur Lœscher « que de semblables propositions atteignaient le papisme au cœur » et qu'en s'exprimant avec une aussi brutale témérité sur les saints, la justification, le mérite et les bonnes œuvres, ce bienheureux Luther préludait d'une façon incomparable à la réformation [1]. »

Si peu complètes que soient ces données, elles suffisent à caractériser l'enseignement de Luther pendant les années 1511 — 1512 — 1513 — 1514 — 1515 — 1516 — 1517 et à justifier l'appréciation qu'en fait Jurgens, le plus sérieux et le plus savant des biographes du réformateur. La théologie, dit-il, que Luther enseignait, s'écartait du système doctrinal

[1] LOESCHER, *Reformations-acta*, I, p. 342, 344, 345, 347.

de l'Eglise en des points qui passaient pour les plus importants, et n'en tenait aucun compte, non plus que de la méthode jusqu'alors usitée.

Elle suivait pour l'interprétation de l'Ecriture Sainte des principes que l'Eglise improuvait depuis des siècles. Elle ne s'attaquait pas seulement à certains dogmes, à certaines institutions et coutumes, mais à l'essence même de l'enseignement catholique et de l'Eglise. Elle s'en prenait aux autorités de l'école, déclinait toute soumission à une autorité quelconque, et réclamait un enseignement rationnel de sa théologie à l'exclusion de toute autre [1].

Le novateur paraît du reste s'être signalé par de grandes hardiesses d'opinions dès le début de sa carrière de professeur, puisque Pollich de Melrichstadt, l'un de ses collègues put prédire de lui, déjà en 1508, c'est-à-dire l'année même où Luther entra à l'université : Ce moine jettera le trouble dans les écoles ; il inventera une doctrine nouvelle et réformera l'Eglise romaine [2].

La publicité ne faisait certes pas défaut à l'enseignement de Luther. Grâce à la tolérance de l'autorité ecclésiastique, il pouvait se produire avec la plus entière liberté : cela pourtant ne suffit pas au novateur ; il lui fallait pour ses opinions une diffusion plus rapide et plus complète. Les discussions théologiques, les luttes savantes, si fort goûtées au seizième siècle, lui en offrirent le moyen. « Il s'était mis, dit Jurgens, assidument en quête des notions religieuses capables de satisfaire son esprit, et surtout son cœur ; puis, s'éveilla en lui le désir de communiquer le résultat de ses études et de ses méditations, et comme il se posait en adversaire de doctrines qui, seules autorisées jusqu'alors avaient passé pour vraies, il dut s'efforcer de faire prévaloir son enseignement contre les contradicteurs par la contradiction et la polémique. » Aussi se montra-t-il disputeur ardent et opiniâtre. Son premier livre, qui fut imprimé en 1513, sous le titre de *Preceptorium*

[1] JURGENS : *Luther von seiner Gaburt bis zum Ablasrstreit B.* II, p. 480.
[2] SECKENDORF. *Comment. hist. et apol. de Lutheranismo*, lib. I. Sect. VIII, § 8.

doct. Martini Lutheri, et que nous ne possédons plus, ne renfermait guère, suivant le témoignage d'Oldekop que des matières à discuter ; car, ajoute l'annaliste, « le jeune docteur ne connaissait pas de plus grand plaisir que la discussion. » Quelques rares indices, disséminés dans les écrits contemporains, nous éclaireront sur l'objet et les tendances de ces controverses tant aimées du futur réformateur.

Il s'agissait de savoir, dit Mathésius, si l'on peut et si l'on doit puiser la véritable foi chrétienne dans l'Ecriture Sainte ou dans Aristote. Ce qui signifie tout simplement que son maître ne tenait aucun compte de l'enseignement traditionnel des docteurs catholiques, et regardait, dès ce temps, l'Ecriture Sainte expliquée d'après ses idées, comme la règle unique de la foi. Luther de son côté, donne à entendre que, dans toutes ses discussions, c'étaient les principes qui étaient en question. En conclurons-nous avec Mathésius et Jurgens, qu'il combattait au profit de l'Ecriture Sainte contre la théologie de l'école, pour la liberté de penser et de parler contre l'Eglise? Non, en vérité! Luther avait d'autres visées ; le moment opportun lui semblait venu de faire entrer enfin dans le domaine de la publicité sa doctrine du serf arbitre, le pivot de sa théologie, qu'il avait, avec la plupart de ses autres erreurs, empruntée à Wiclef. C'est à quoi durent servir dans sa pensée tous les combats théologiques que nous voyons provoquer au sein de l'université comme au dehors. L'homme n'a point de libre arbitre, tel est en effet le point central autour duquel nous allons voir s'agiter toutes ses discussions.

En 1516, s'engagea entre Luther et Carlostadt d'un côté et le célèbre Eck d'Ingolstadt de l'autre, une querelle théologique qui ne finit que trois ans plus tard par la dispute de Leipzig. Voici la thèse que défendaient les deux professeurs contre leur adversaire : « Le libre arbitre de l'homme n'a de force que pour faire le mal, il fait d'autant plus de mal qu'il croit faire plus de bien [1].

[1] Groene : *Tetzel und Luther*, p. 31 et 33.

Dans le cours de cette même année, Bernhard de Feldkirch postula le doctorat en théologie. Admirateur passionné de Luther dont il devait embrasser toutes les erreurs, il fut le premier prêtre qui osa, au mépris de son vœu, contracter un mariage sacrilège. L'occasion de faire de la propagande en faveur de sa théologie de prédilection se présentait trop belle pour que le novateur ne s'empressât pas d'en profiter. Ce fut donc d'après son conseil que le disciple dut disputer sur le manque de liberté de la volonté humaine et choisir de préférence pour sujet de ses thèses, les propositions qui, pour nous servir des termes mêmes de Luther, faisaient le plus (aboyer) contre son enseignement. Et afin qu'il fût bien constaté qu'il acceptait pleinement la responsabilité de ces propositions, extraites d'ailleurs de ses cahiers, il les accompagna de notes et de commentaires, contrairement à la règle qui déférait cet honneur à Carlostadt, en sa qualité de doyen. Parmi les propositions de Bernhard, nous nous contenterons de signaler la suivante : « L'homme pèche quand il fait ce qu'il peut, puisqu'il ne saurait lui-même ni agir ni penser. » Le tournoi théologique auquel avait donné lieu la promotion de Bernhard n'avait pas suffi, à ce qu'il paraît, à fermer la bouche à ceux qui « aboyaient « contre les leçons de Luther, puisque nous les voyons au commencement de septembre 1517, ouvrir une nouvelle campagne contre la théologie scolastique , c'est-à-dire , contre l'enseignement catholique. François Günther de Nordhausen, un autre de ses disciples ayant sollicité le grade de bachelier en Ecriture sainte, il se chargea lui-même de rédiger les thèses sur lesquelles devait disputer le récipiendaire. Traitant de la grâce et de ses effets , elles continuaient précisément et complétaient celles de Bernhard sur le serf arbitre, mais sous une forme plus agressive, plus téméraire, et s'il se peut, encore plus hostile à l'Eglise.

« L'homme, y est-il affirmé entre autres, ne peut, depuis la chute, que vouloir et faire le mal. »

« La volonté n'est pas libre. »

« Elle est nécessairement inclinée à ce qui est déraisonnable et mauvais [1]. »

Nous ne pousserons pas plus loin ces citations ; aussi bien celles que nous avons données, sont-elles plus que suffisantes pour nous convaincre qu'en érigeant Luther en champion de la liberté de penser, on lui assigne très gratuitement un rôle qu'à coup sûr il n'ambitionne point. Il n'est que trop vrai qu'il s'insurgea contre l'autorité de l'Eglise, mais ce ne fut pas certes au profit de la liberté ; car, en niant le libre arbitre, il asservissait la volonté humaine soit pour le bien, soit pour le mal, voire même pour les bonnes et mauvaises pensées, à la loi abrutissante d'une absolue nécessité et anéantissait l'homme comme un être pensant, libre, moral, et responsable. Cela n'a pas empêché les historiens passés du réformateur, cela n'empêchera pas ses biographes futurs de le préconiser comme l'intrépide apôtre de la liberté de penser.

Des nombreux ouvrages de Luther, un seul appartient à cette période de sa vie, mais nous rencontrons dans les souvenirs du temps plusieurs vestiges d'une plus grande activité littéraire. Le *Preceptorium* que nous rappelions plus haut s'est perdu ; des dissertations, dont l'une datée de 1516, aurait eu pour objet de combattre énergiquement les indulgences, ont eu le même sort ; quant aux sermons sur les dix commandements, qui furent, à ce que l'on croit, imprimés pour la première fois au commencement de 1517, ils ont subi, sous la main du compilateur, de si graves altérations, du moins quant à la forme, qu'on ne saurait plus les considérer comme une œuvre originale.

L'explication des sept psaumes pénitentiaux, écrite en allemand et née vraisemblablement de ses leçons sur les psaumes, peut donc être considérée comme le premier livre imprimé que nous ayons du réformateur. Elle parut dans les premiers mois de 1517 et n'offre guère qu'une complication de sa thèse favorite de l'inutilité des bonnes œuvres.

Etait-ce pour préparer les esprits à cette absurde et mons-

[1] DE WETTE, *Luthers Briefe*, page 34 ; JURGENS, *Luther*, p. 311 et 331.

trueuse doctrine renouvelée de Huss et de Wiclef, que Luther a publié antérieurement, en 1516, deux traités de mystique d'auteurs inconnus : *Deutsche Theologie* : *Was der alte und der neue Mensch sei?* Il est permis de le supposer.

« Car il avait cru, dit un historien, y découvrir le témoignage humain le plus imposant en faveur de la vérité que lui avait apprise l'étude de la parole de Dieu [1]. » Or, cette vérité on le devine sans peine, c'était la justification par la foi seule, l'erreur fondamentale de son système, à laquelle venait s'annexer comme corollaire inévitable, l'inutilité des bonnes œuvres pour le salut.

Si, quittant la salle des cours ou le cabinet du savant, nous suivons le professeur dans la chaire de vérité, nous l'entendons parler au peuple chrétien un langage non moins hétérodoxe. Pouvait-il en être autrement? Dans le christianisme, dit Merle d'Aubigné, quand on a trouvé un bien pour soi-même, on veut aussi le communiquer aux autres. Il fallait donc que Luther confessât hautement la doctrine à laquelle il devait son bonheur. » Il fallait surtout qu'il cherchât à la faire pénétrer dans les masses, afin qu'elles lui servissent d'instrument et d'appui quand éclaterait la révolution qu'il préparait. Aussi le voyons-nous s'appliquer assidument à inoculer par la prédication ses erreurs au peuple toujours avide de nouveautés qui flattent ses passions.

Ecoutons bientôt le tribun prédicateur. Comme il fut appelé à Wittemberg pour y prêcher en même temps qu'il y enseignerait la philosophie, ses premiers sermons remontent vraisemblablement à l'année 1509. Ils n'ont pas été conservés, mais ce que nous savons de ses leçons à l'université et le pronostic de Pellich, rapporté dernièrement, nous permettent de conjecturer, non sans fondement, qu'il commença dès cette époque, son œuvre de perversion. Les plus anciennes instructions qui nous restent de lui datent de 1515. Dans la première, prêchée le jour de la fête de saint Jean-Baptiste à l'église de Wittemberg, il se pose carrément en adversaire de la doctrine

[1] *Réal-Encyclopedie*, article Luther.

catholique touchant les bonnes œuvres, qu'elles peuvent être des péchés, qu'elles ne sont pas nécessaires à celui qui craint Dieu, qu'elles ne servent de rien à celui qui ne le craint pas ; il ajoute que les prières, les jeûnes, etc., n'ont de valeur qu'autant qu'ils dérivent de la crainte de Dieu, et que, pour celui qui possède cette crainte, toute autre occupation, par exemple le travail de l'artisan, celui du conseiller ou du prince, ou l'accomplissement de tel autre devoir d'état est aussi méritoire. C'est pour la première fois qu'il s'explique aussi clairement sur ce point de sa théologie. Il en avait dès lors mesuré la portée, et il comprenait à merveille qu'avec le dogme de l'efficacité des bonnes œuvres, croulerait inévitablement tout l'édifice de l'enseignement catholique. Nous ne sommes nullement surpris qu'à partir de ce moment, il reproduise sans cesse cette hideuse doctrine de l'inutilité des bonnes œuvres, qu'il la commente de mille manières, afin de la rendre accessible à toutes les intelligences, de l'inculquer dans tous les esprits et de détruire ainsi la croyance que les bonnes œuvres sont nécessaires pour le salut. « C'était, observe Jurgens, l'inauguration de la réforme luthérienne, » il eût été plus exact de dire que c'en était la continuation. La réformation avait pris naissance le jour que Luther, hasardant sa première proposition hérétique, fit le premier pas dans la voie fatale où il ne devait plus s'arrêter. Le jour de Noël 1515, le novateur prêcha dans l'église de son couvent sur le mystère de la Sainte-Trinité, et bien que les abstractions et les subtilités métaphysiques de son exposition ne semblent guère s'y prêter, il trouve l'occasion de décocher en passant son trait à l'inutilité des bonnes œuvres.

Il se donne plus large carrière dans son sermon pour la *fête de saint Etienne* (1515)... « *Notre justice y est-il dit*, ne nous sert de rien et ne saurait nous sauver. Il faut que nous nous réfugiions sous les ailes de Jésus-Christ comme les poussins se réfugient sous les ailes de leur mère, afin que sa justice couvre la nôtre, qu'elle soit en place de la nôtre et nous soit imputée, notre justice n'étant que péché. »

Le sixième dimanche après la Trinité, 1515, il nie l'efficacité

des indulgences. Inutiles aux vivants puisqu'elles ne sauraient leur remettre les peines dues au péché, elles ne le sont pas moins aux âmes du purgatoire qui n'en reçoivent aucun soulagement.

Le jour de saint André 1516, il enseigne que l'homme est justifié non par sa propre justice, mais par la justice de Jésus-Christ devant laquelle notre justice n'est que péché.

Le deuxième dimanche de l'Avent de la même année, il affirme que Jésus-Christ, ayant accompli la loi, nous ne saurions plus être obligés à l'accomplir, que notre devoir est de nous attacher par la foi à celui qui l'a accomplie.

Le jour de l'Epiphanie 1517, il combat le mérite des œuvres satisfactoires, et s'élève, en termes violents, contre les moines, les prêtres et le pape.

A la fête de saint Mathias, apôtre, même année, il attaque de nouveau et avec plus de violence les indulgences, qu'il appelle une permission de pécher impunément, prouvant ainsi ou une complète ignorance de la matière, ou la plus insigne mauvaise foi [1].

Un cours d'instructions sur les commandements de Dieu commencé en 1516, et terminé le dimanche de la Sexagésime 1517, fournit à Luther une nouvelle occasion de faire pénétrer de plus en plus profondément ses erreurs dans le peuple. L'idée fondamentale du système luthérien, la justification par la foi seule, l'inutilité, le danger des bonnes œuvres, tel est le centre autour duquel gravitent ces instructions. Il s'y attaque successivement : au culte des saints, aux pèlerinages, et aux indulgences. La sainte messe lui semble déjà une œuvre de surérogation beaucoup moins nécessaire que le sermon. Il laisse pressentir sa doctrine du sacerdoce universel et de l'examen privé. Il émet des doutes touchant la nécessité de la confession, nie la distinction spécifique des péchés et ne croit pas qu'il soit nécessaire de s'en accuser en détail [2].

Une semblable prédication, où la préméditation, le calcul, un projet arrêté de séduction se montrent à découvert, ne nous

[1] *Réformation-Acta*, p. 120. — [2] *Auslegung der Zehn Gebote.*

permet assurément pas de croire que Luther, quoi qu'il dise et quoi que prétendent ses panégyristes « soit entré dans la dispute des indulgences sans propos arrêté, sans le savoir, ni le vouloir. »

Ce qui prouve du reste, qu'il n'a nullement été pris au dépourvu, c'est que, dix-huit mois avant l'événement, entendant vivement, dit-on, parler de Tetzel pour la première fois, il se vanta : « Que si Dieu le permettait, il lui ferait un trou à son tambour. »

La correspondance de Luther, si peu nombreuses que soient après tout les lettres qui se rapportent à notre sujet, nous autorise à faire remonter jusqu'en 1502 les premiers symptômes hétérodoxes et nous fournit plus d'une preuve de son endurcissement dans l'hérésie, longtemps avant la querelle des indulgences. Voici ce qu'il dit dans une lettre du 17 mars 1509, adressée à Jean Braun d'Eisnach : « Dès le commencement, j'aurais échangé très volontiers l'enseignement de la philosophie contre celui de la théologie, je vous parle de cette théologie qui pénètre jusqu'au fruit de la noix, jusqu'à la substance du froment, jusqu'à la moelle des os. » Ce qu'était pour Luther ce fruit de la noix, cette substance du froment, cette moelle des os, un de ses biographes nous l'explique dans les termes suivants. Il cherchait la moelle de la vérité pour lui et pour ses auditeurs dans l'Ecriture Sainte et surtout dans l'Epitre des Romains et dans les Psaumes ; c'est dans ses leçons sur ces deux livres que la lumière évangélique brilla de nouveau après un long obscurcissement. Or nous savons déjà que le pivot de ces leçons, c'étaient l'inutilité des bonnes œuvres et la justification par la foi seule. Le 7 avril 1516, Luther écrit sur ce même sujet à Georges Spenlein, moine augustin à Memmingen : « Le Christ n'habite que dans les pécheurs. S'il faut arriver au repos de la conscience par nos travaux et par nos afflictions, pourquoi est-il mort? Ce ne sera qu'en lui, par la foi en lui, et en désespérant de toi-même et de tes bonnes œuvres que tu trouveras la paix. Tu apprendras en outre de lui que, de même qu'il t'a reçu et qu'il

a fait siens tes péchés, ainsi il a fait tienne sa justice. » Et il ajoute :

« Si tu crois cela fermement ainsi que tu le dois (car maudit est celui qui ne le croit pas)..... toi aussi tu accueilleras et tu *supporteras patiemment tes frères indisciplinés et encore errants.* »

Nous avons déjà mentionné une lettre adressée au commencement d'octobre 1516 à Jean Lang, prieur des Augustins à Erfurt, où Luther déclare adopter comme sienne la doctrine de Bernhard de Feldkirchen sur le serf arbitre. Il y avoue franchement que les thèses de son disciple sont le résultat de ses leçons, une reproduction fidèle de ses idées.

Il se prononce non moins explicitement dans une lettre au même, datée du 4 septembre 1517, au sujet des thèses contre la théologie scolastique. « J'attends, dit-il, avec une très grande et très inquiète impatience, le jugement que les vôtres porteront sur ces propositions. Je soupçonne qu'elles leur sembleront de véritables paradoxes, voire même des opinions tout à fait erronées, tandis qu'à nous elles nous paraissent d'une orthodoxie parfaite. » Il se déclare prêt à se défendre publiquement, « afin que l'on ne croie pas que je veux murmurer ces choses dans un coin, c'est-à-dire les enseigner seulement à notre université, » acceptant ainsi sans sourciller la responsabilité d'une doctrine qu'il sait être hérétique. Il explique ensuite à Lang pourquoi il lui a envoyé ses sermons sur les dix commandements en latin et en allemand : « Je l'ai fait, dit-il, afin que tu puisses les prêcher au peuple, car l'enseignement qu'ils renferment me semble conforme à la doctrine évangélique. »

Dans une lettre à Spalatin (19 octobre 1516) écrite onze mois avant celle que nous venons de citer, il reprochait à Erasme de n'entendre la justice légale que des cérémonies, affirmait qu'elle devait être entendue de toutes les œuvres prescrites par le Décalogue, puis ajoutait : « Quand ces œuvres s'accomplissent en dehors de la foi du Christ, alors même qu'elles produiraient des Fabricius et des Régulus, c'est-à dire des hommes d'une

vertu consommée, à notre jugement, elles n'ont cependant pas plus de valeur que ce qu'on jette de la figue quand on l'a sucée. Car ce n'est pas en faisant des œuvres de justice que nous devenons justes, à moins que ce ne soit, d'une manière absolument fictive, mais c'est en devenant et étant justes que nous accomplissons les œuvres de justice [1]. » Qu'est-ce à dire, si ce n'est que toutes les œuvres faites par l'homme avant la justification sont autant de péchés, et que, par exemple, les plus belles actions des païens ne diffèrent qu'en apparence de leurs plus affreux déportements ?

Cette obstination dans l'hérésie, ces efforts non discontinués durant neuf années entières pour la propager, mettent dans tout leur jour les véritables sentiments de Luther pendant cette période de sa vie et nous font toucher au doigt le motif qui le poussa à la révolte contre l'Eglise.

Ce ne furent ni les jalousies d'ordre, ni les abus existant dans l'Eglise, ni les excès des prédicateurs d'indulgences, qui firent de lui un réformateur : il devint hérésiarque, parce qu'il avait été depuis longtemps hérétique, il le devint à son moment et dans les circonstances choisies par lui comme les plus favorables. Nous en aurons la preuve en suivant l'ordre des négociations.

C'est en 1517, que commence la grosse affaire des indulgences. Luther, inquiet du coup qu'il médite, écrit à son archevêque, puis aux évêques de Meissen et de Brandebourg; l'archevêque ne répond pas ; l'évêque de Meissen conseille la prudence ; l'évêque de Brandebourg, l'humaniste Scultet, envoie, à Luther, un messager pour le prier de ne publier ni son sermon ni ses thèses. Luther lui répond qu'il ne publiera rien, parce qu'il aime mieux obéir que d'opérer des miracles; mais il écrit en même temps à Spalatin que, pour ne pas paraître faible et hypocrite, il publie son discours et affiche ses thèses. C'est un duel public, offert à la Papauté, mais, dit Luther, c'est seulement par forme de discussion sans conséquences, et en même temps il écrit à Lang que les évêques sont des larves de

[1] *Luthers Briefe*, p. 3, 16, 34, 60 et 40.

terre, de piètres critiques, des maîtres-fous et il fait, à Spalatin, confidence du rôle qu'il s'apprête à jouer.

En 1518, la doctrine catholique, rejetée par Luther, est défendue par Eck, Emser et Priérias. Eck, chancelier de l'université d'Ingolstadt, que Luther qualifie d'homme d'érudition et d'esprit, et qu'il nommera trois ans plus tard théologastre, valet de Satan, ennemi insigne du Christ, Eck, dans ses *Obélisques*, pose les principes d'une discussion entre prêtres; Emser, professeur à Leipzig, défend le principe d'autorité, la Chaire de saint Pierre; le dominicain Priérias, maître du Sacré-Palais, s'attaque aux nouveautés luthériennes. Luther répond à Priérias que son livre a été écrit par Satan lui-même et édité au milieu du Tartare, et à Emser que Rome est le séjour des dragons, des vautours, des hiboux, des chauves-souris, des fouines, des lutins, des gnomes et des diables. Nous sommes au siècle de Léon X, de Raphaël, de Michel-Ange : voilà les critiques et les réponses du frère Martin de Wittemberg. Comme il ne s'en dissimule ni la faiblesse ni le péril, il écrit encore à Scultet pour lui dire qu'il niait sans affirmer, et (voyez comme il est d'accord avec lui-même) sans craindre les bulles dont le menacent les songeurs d'Evangile; — et, en même temps, il écrit à Stampitz qu'il se prépare à miner un des dogmes de l'Eglise catholique, et il publie son sermon contre le sacrement de pénitence.

La même année, Luther, cité à Rome, écrit au Pape : « Vivifiez, tuez, appelez, rappelez, approuvez, réprouvez : votre voix est la voix du Christ qui repose en vous. » En même temps, dans la préface de son livre sur la mort d'Adam, il parle insolemment du pouvoir des clefs; d'ailleurs il prêche publiquement sa doctrine, met en doute la vertu de l'excommunication et se rit, en face de l'autel, de l'ignorance et de la tyrannie des porte-foudres spirituels. Luther avait d'abord promis d'obéir à la citation; puis pour s'y dérober, il demande un sauf-conduit qu'il se fait refuser; enfin il prétexte la longueur de chemin, la saison, le danger, sa santé, mille choses. Léon X inflexible aurait pu le condamner; il

aima mieux le renvoyer devant le cardinal Cajétan, son légat près la diète impériale. Tant d'indulgence étonna Luther lui même, qui se disait appelé à Rome pour être livré au poignard.

Cajétan était un homme éclairé, un exégète habile, un savant théologien, un nonce de mœurs douces, ennemi de toute violence. Luther parut trois fois devant lui : à la première entrevue, il maintint obstinément toutes ses erreurs ; à la seconde, il en présenta une apologie écrite ; à la troisième il en appelle au Pape *mieux informé*, mais en même temps, il rétracte ses emportements et s'engage au silence. De plus, il traite de monstrueux le bref de Léon X à son adresse, et, de retour à Wittemberg, déclare qu'il en appellera du Pape au futur concile et du concile à la Sorbonne. D'un autre côté, il écrit : « Si Rome et les Romanistes pensent comme Sylvestre Priérias, tout est dit : plus d'autres remèdes pour arrêter leur fureur impie, que de crier aux princes : « Empereurs et rois, liguez-vous pour écraser ces pestes, non plus par la puissance de la parole, mais par celle du glaive . »

En 1519, pour épuiser les voies de la douceur, Léon X nomme à titre de nonce privé, Charles de Miltitz, chanoine de Mayence. L'objet de sa nonciature était d'apaiser la dispute et de ramener Luther à l'obéissance. L'entrevue eut lieu le 5 janvier à Altenbourg ; il n'y eut point de paroles amères, point de plaintes ni de menaces, on se fêta comme de bons convives. On se sépara bons amis : Miltitz était enchanté de ses succès et riait beaucoup de l'échec du cardinal Cajétan. A peine les conférences terminées, Luther écrivait, à l'électeur de Saxe, les termes de la convention : 1° Je cesserai de prêcher et je vivrai en repos, pourvu que mes adversaires en fassent autant ; 2° j'écrirai à Sa Sainteté, *que je n'ai jamais été qu'un enfant docile* et que je suis attristé que mes dernières prédications aient pu soulever tant d'*injustes préventions* et de haines contre l'Eglise de Rome ; 3° j'inviterai le peuple à persévérer dans son obéissance au Saint-Siège, et à interpréter mes œuvres, *non comme hostiles*, mais comme

[1] *Opera Lutheri*, t. I, p. 58 de l'éd. allemande et 171 de l'éd. latine.

pleines de respect pour la papauté ; 4° je prends, pour juge de ma foi et de mes écrits, le docte archevêque de Salzbourg. — Que si Votre Seigneurie trouve que cela ne suffit pas, je suis prêt, pour l'amour de Notre-Seigneur, à faire ce qu'il vous plaira. »

D'autre part, Luther écrivait à Sa Sainteté. Dans sa lettre, il prodigue, avec une phraséologie obséquieuse, les flots d'encens, le parfum des louanges, des hyperboles riches en images. Lui-même, ce pauvre petit frère en saint Augustin s'appelle *Fex hominum*, *pulvis terræ*, *ovicula*, un petit agneau qui bêle. Sur le fond des choses, il dit : « Ceux-là l'ont injuriée et l'ont souillée, cette sainte Eglise de Rome, qui, dans des discours insensés, voulaient, adorateurs d'un lucre fétide, jeter sur elle le repentir, l'opprobre et l'abomination ; et, comme si ce n'était pas assez de toutes ces iniquités, moi qui luttais contre ces monstres, ils me chargent de tout le poids de leurs téméraires enseignements. Ah ! très saint père, devant Dieu, devant la création, j'affirme que je n'ai jamais eu la pensée d'affaiblir ou d'ébranler l'autorité du Saint-Siège. Je confesse que la puissance de l'Eglise romaine est au-dessus de tout ; *au ciel, ni sur la terre*, il *n'est rien au-dessus d'elle*, Jésus excepté. Que Votre Sainteté n'ajoute aucune foi à ceux qui parlent autrement de Luther. — Quant aux indulgences, je promets à Sa Sainteté de ne plus m'en occuper, de garder le silence, pourvu que mes adversaires le gardent à leur tour ; de recommander dans mes sermons, au peuple d'aimer Rome, et de ne pas lui imputer les folies des autres ; de ne pas croire aux paroles amères dont j'ai usé et abusé envers elle en combattant ces jongleurs, afin qu'avec l'aide de Dieu ce bruit de discorde s'apaise ; car *tout mon désir* était que l'Eglise de Rome, notre mère commune, ne fût pas flétrie de la souillure de ces hommes d'argent et que le peuple apprît à préférer la charité aux indulgences. »

En même temps, tête-à-tête avec Spalatin, Egranus, Staupitz, Luther s'exprime tout différemment. Miltitz n'est plus l'*honestus vir*, c'est un trompeur, un menteur, qui l'a quitté

en lui donnant le baiser de Judas et en versant des larmes de crocodile ; c'est un buveur à la saxonne, qui vidait d'énormes pots de bière et qui était venu armé de plus de soixante-dix brefs apostoliques pour prendre Luther et le conduire captif dans son homicide Jérusalem. Les évêques ne connaissent pas Dieu et ne savent pas ce qu'est Luther. Enfin, faut-il vous le dire à l'oreille ? en vérité je ne sais si le Pape est l'*antechrist* en personne ou son apôtre, tant le Christ, (c'est-à-dire la vérité) est corrompu et crucifié dans ses décrets. Je suis déchiré en voyant qu'on ose se jouer ainsi du peuple de Jésus-Christ [1]. »

Maintenant qu'on nous dise si, dans cette grande question où Rome est intéressée, la papauté a failli à ses devoirs ; si elle n'a pas accompli les préceptes du Christ et les maximes de l'Evangile, si elle n'a pas épuisé, pour Luther, toute l'huile de Galaad. Voici près de trois ans que le monde est troublé par des querelles sur les indulgences : vous ne trouverez pas, à cette heure, une ville d'Allemagne où le nom de Luther n'ait retenti, où l'on ne se passionne pour ou contre ses thèses. A mesure que le temps a marché, ses doctrines ont grandi ; elles gagnent du terrain ; elles cessent d'être modestes et marchent le front levé. Luther n'est plus ce petit moine si heureux de sa petite cellule ; sa chaire est partout, partout oracle ou écho de doctrines pour le moins suspectes. A Rome, on eut donné tous les trésors du Vatican pour assoupir ce grand tumulte. Pour détourner la tempête, quels moyens n'a pas employés Léon X ? C'est d'abord une série de brefs aux évêques et aux ordres religieux d'Allemagne, dont la voix n'est point entendue de Luther. Alors le Pape a recours à la puissance civile : Maximilien n'est pas plus heureux. Peut-être que la pourpre romaine et l'éclat de la puissance pontificale éblouiront les regards du moine ; le docte Cajétan et le doux Miltitz sont successivement envoyés : Luther feint de les entendre, mais c'est pour se jouer d'eux et dès qu'il a proféré une bonne parole, il dit, sous cape, dix fois le contraire. Di-

[1] De Wette, t. I, p. 224 et 239.

plomate habile sans doute, mais imposteur à triple cuirasse : tel, jusqu'à présent, nous paraît Luther.

A la même date, 1519, se tenait, entre Eck, Carlostadt et Luther la grande controverse de Leipsick. La conférence dura *trois jours en présence des sommités de la ville et de l'Empire.* Carlostadt, qui avait apporté de gros livres, fut battu à plate couture ; Luther se soutenait mieux, mais en excédant sur la doctrine, au point d'exciter, contre ses erreurs, les mouvements très improbatifs de l'assemblée. Luther voyant la conférence tourner à mal, détala sans tambour ni trompette. Mais pendant trois mois, tant était vive la blessure de son amour-propre, il ne pouvait contenir les éclats de sa fureur. Eck n'est qu'une misérable vessie ; les Lipsiens sont tous des ânes ; et Alfeld, qui a défendu la primauté du Pape, est un bœuf de tête, de nez, de bouche et de poil. Peu après, dans une adresse : *A l'empereur et à la noblesse allemande* : l'Ecclésiaste de Wittemberg propose de suspendre le Pontife romain, de sa dignité spirituelle ; en sorte observe Menzel, que pour contenter Luther, le Pape aurait dû descendre de son trône, devenir curé de Rome, et il n'est pas bien sûr que le Pape de la Réforme l'aurait dispensé de prendre femme. « Si l'Allemagne veut être sauvée, criait Luther, son Pape doit être Jean Huss. »

Et Rome, patiente parce qu'elle est éternelle, travaillait encore à ramener Luther. Le Pape lui écrivait, par la plume de Sadolet, une lettre affectueuse, et Miltitz lui donnait, de nouveau, un rendez-vous amical. Tant de prévenances attendrirent d'abord Luther ; il écrivit à Carlostadt : « L'Eglise romaine est la chaste épouse du Christ, la mère des églises, la maîtresse du monde, l'épouse du Seigneur, la fille de Dieu. J'aime Rome, j'aime toute l'Eglise du Christ et ne veux pas m'en séparer. » En même temps, il traite Miltitz de renard, et dit que la farce est jouée ; il écrit à Spalatin que le Pape est l'antechrist en pensées, en paroles et en actions ; et il compose contre le Pape, son livre : *De statu Ecclesiæ emendando.* Savez-vous ce qu'il pense de Rome ? C'est un ramassis de

fous, de niais, d'imbéciles, d'ignares, de bûches, de bornes, de possédés et de diables[1]. »

En 1520, Luther publie son livre : *De la captivité de Babylone*, et il envoie au Pape, avec une lettre, son opuscule : *De la liberté chrétienne*. Dans ces deux écrits, sûr désormais d'être soutenu par les passions populaires et par les aveuglements princiers, il jette le masque. D'une main irritée, il renverse toute la symbolique chrétienne et lui substitue ses propres délires. Les universités de Louvain, de Leipsick, de Cologne, de Paris le condamnent ; autrefois il avait promis de se soumettre à leur jugement ; aujourd'hui, il ne sait quels paniers d'ordures vider sur la tête des docteurs orthodoxes. « Je ne veux pas, dit-il, que d'un glaive on fasse une plume ; la parole de Dieu est une épée, c'est la guerre, c'est la ruine, c'est le scandale, c'est la perdition, c'est le poison, c'est, comme parle Amos, l'ours sur le grand chemin et la lionne dans la forêt. — Si vous comprenez bien l'esprit de la Réforme, vous devez comprendre qu'elle ne peut s'opérer sans commotion. Je sens Dieu qui m'enlève. — Des visions nouvelles ont paru dans le ciel ; à Vienne, des flammes et des incendies ; je voudrais les voir : c'est ma tragédie que ces signes annoncent. Malheur à la terre. »

C'est assez de longanimité ; Léon X ne pouvait plus rester sourd aux plaintes de l'Eglise. Le pontife ouvrit donc l'Evangile et y lut la sentence de l'hérésiarque ; mais, en même temps qu'il frappait ses doctrines, il lui offrait un moyen de réconciliation, le voyage à Rome aux frais du Pape et une filiale soumission. Mais Luther ne connut plus de bornes et, à la manière dont il vida le fond de son sac, il faut croire que la bulle l'avait frappé à l'endroit sensible. « Je tiens, dit-il, l'auteur de cette bulle pour l'antechrist ; je la maudis cette bulle comme une insulte et un blasphème contre le Christ Fils de Dieu. Je reconnais, je proclame, en mon âme et conscience, comme vérités, les articles qu'elle condamne ; je voue tout chrétien qui la recevrait, celle bulle infâme, aux

[1] De Wette, t. I, p. 334, 420 et 476.

tortures de l'enfer. C'est un païen pour moi, c'est l'Antechrist en personne. Voilà comme je me rétracte, moi, bulle, fille d'une bulle de savon. Mais dis-moi donc, ignorantissime Antechrist, tu es donc bien bête pour croire que l'humanité va se laisser effrayer! S'il suffisait, pour condamner, de dire : Ceci me déplaît, non, je ne veux pas ; mais il n'est pas de mulet, d'âne, de taupe, de souche qui ne pût faire le métier de juge. Quoi! ton front de prostitué n'a pas rougi d'oser ainsi, avec des paroles de fouine, s'attaquer aux foudres de la parole divine [1] ! »

Il y en a des pages sur ce ton. Luther ne voit partout, dans l'Eglise, que l'abrutissement. Parmi ses adversaires, il ne voit aucune tête éclairée d'un rayon d'intelligence. A l'un, de la bave sur les lèvres : à l'autre, une queue et des cornes. Celui-ci est l'Antechrist ; celui-là est Satan ; souvent, le même personnage est, dans la même page, mulet, chameau, taupe, hibou, minotaure, cacotaure, hadamantotaure, âne, porc et hanteur de filles publiques. Luther n'a pas d'autre style : la bouche parle de l'abandonce du cœur. De plus, il en appelle au futur concile, et lorsque le concile s'ouvrira à Trente, à leur porte, les docteurs luthériens refuseront de s'y rendre. C'est le cas de rappeler le mot de Luther sur Miltitz : « La farce est jouée, le rideau tombe. »

Mais il est prouvé : 1° que, dans le cours de la procédure, l'Eglise n'eut à se reprocher, envers Luther, qu'un excès de condescendance ; 2° que Luther avait formulé son hérésie de 1512 à 1516 ; 3° que dans la suite des négociations avec Cajétan, Miltitz et autres, il joua le rôle de Janus, affectant toujours de se soumettre et déclarant à ses intimes, qu'il ne se soumettrait jamais. Il est donc faux que l'Eglise, par ses duretés, ait prêté occasion aux emportements de Luther.

L'est-il plus qu'il ait été persécuté par l'Empire?

Lorsque Luther se fut révolté contre l'Eglise, ses partisans, non satisfaits de sa rébellion, voulurent, par un acte séditieux, en aggraver la portée. Un beau jour, ils dressèrent un

[1] *Opera Lutheri*, t. II, p. 89.

feu de joie dans Wittemberg, et y brûlèrent la bulle avec les *Décrétales* des Papes et la *Somme* de saint Thomas d'Aquin. Après quoi, ils se livrèrent autour du bûcher, à une farandole effrénée, sans que la police les envoyât, au violon, cuver leur enthousiasme. Ailleurs, ils répétèrent ce même acte en ajoutant l'obscénité à la révolte : ils ne brûlaient la bulle qu'après l'avoir couverte d'excréments humains. Beaux traits qui indiquent où le protestantisme prenait ses parfums, et montrent encore mieux quel genre de progrès il voulait faire faire soit à la science, soit à la politique.

L'affaire tombait dès lors sous la compétence de l'autorité civile.

Lorsque Luther brûlait la bulle du Pape, Charles-Quint succédait à Maximilien Ier. Le nouvel empereur, voyant les troubles de l'Allemagne, la division des princes et l'opposition à la bulle, convoqua, en 1521, la diète de Worms. Luther y fut entendu, malgré le nonce du Pape; les docteurs catholiques lui répondirent. Après quoi, la diète ordonna de brûler les écrits de Luther et mit sa personne au ban de l'Empire, mais l'édit de Worms ne fut exécuté que dans quelques Etats : premier exemple des persécutions de Charles-Quint.

La diète, convoquée pour l'année suivante, ne se réunit qu'en 1524 à Nuremberg; puis, en 1526 et 29 à Spire. Dans ces trois diètes, il ne fut rien décidé : et cependant trois électeurs s'étaient prononcés pour Luther, le luthéranisme s'établissait comme culte et le protestantisme pénétrait dans les pays du Nord. Nouvel exemple des persécutions de Charles-Quint.

En 1530, célèbre diète d'Augsbourg, où Mélanchthon présenta la première confession de foi luthérienne. Après avoir entendu les deux parties, l'empereur déclara les protestants confondus et ordonna de rétablir partout l'ancienne religion, jusqu'à la célébration du prochain concile. Mais Charles-Quint, menacé par les Turcs, ne put donner aucune suite à la décision impériale : exemple, de plus en plus frappant de son fanatisme persécuteur.

Après la diète d'Augsbourg, les princes protestants forment, pour se défendre, la Confédération de Smalkalde. En présence de cette révolte, l'Empereur était mis en devoir d'écraser le protestantisme; mais, dans l'espoir d'une entente cordiale, il se borna, *pendant quinze ans*, à faire jouer les ressorts de la politique. La guerre ne commença que sous le pape Paul III, et encore, après la bataille décisive de Muhlberg, le vainqueur, au lieu de profiter de ses avantages, proposait aux deux partis, pour le bien de la paix, la signature de l'*Interim*; puis, après la trahison de Maurice de Saxe, il se rangeait, sans plus, à la transaction de Passau. Enfin en 1555, par la paix d'Augsbourg, Charles-Quint octroyait la liberté des cultes et reconnaisait le droit constitutionnel des protestants de la confession luthérienne.

Luther, par son hérésie, était, comme Wiclef et Jean Huss, un perturbateur de la paix publique : Charles avait donc raison pressante de s'assurer de sa personne. Loin de là; il remet à une diète éloignée, la connaissance de l'affaire. En attendant, les intrigues se nouaient, le parti grossissait, et l'erreur levait sa tête séditieuse. Charles convoque diètes sur diètes, publie décrets sur décrets, et ne prend que des demi-mesures. Lorsque le mal fut à son comble, il pensa sérieusement à faire rentrer chacun dans le devoir; mais il n'était plus temps. Comme un cancer qui ronge toutes les chairs et parvient au cœur, le protestantisme minait sourdement le corps germanique et empêchait de guérir la plaie faite à la religion. La manie de trancher par les inventions bysantines du Type et de l'Ecthèse, aggrava encore le mal, au lieu d'y remédier. Plus tard, par le siège de Rome et par ses difficultés avec la France, Charles-Quint rendra définitif l'établissement légal du traité d'Augsbourg.

Ainsi, par beaucoup de fautes, par un ambitieux désir d'étendre sa puissance, par des concessions et des rigueurs également inopportunes, Charles-Quint, au lieu d'être, pour le protestantisme, un obstacle, a été plutôt une cause de ses succès. Empereur plus politique que religieux, plus fier que

magnanime, plus fin qu'adroit, il lui eût fallu plus de prévoyance pour arrêter les progrès de la réforme et plus d'énergie pour comprimer ses révoltes : s'il savait commander en maître, il ne savait pas se faire obéir en maître, et, dans cette grande affaire il manqua autant de coup d'œil que de résolution.

Et que ceci soit dit sans porter atteinte à cette grande mémoire. Aussi bien, nous ne présentons ici, contre les accusations protestantes, que son apologie.

Notre première conclusion est qu'il ne reste rien des accusations élevées contre l'Eglise et contre l'Empire, à propos du succès du protestantisme.

II. Il n'est donc pas vrai que Luther ait été poussé à bout par les excès de ses adversaires et les maladroites duretés de ses supérieurs. Ses antécédents, sa doctrine, la conduite du Pape et de l'Empereur prouvent qu'on agit envers lui avec une condescendance parfaite, et que lui, au contraire, résolu au mal dès le principe, se porta aux extrémités sous l'empire d'une résolution réfléchie, avec une tactique trop habile pour n'être pas l'effet d'un programme concerté d'avance.

Est-il plus vrai que la propagation rapide du protestantisme soit la marque d'une assistance divine et que le Dieu du Calvaire ait répudié son Eglise, en vue d'épouser les consistoires d'hommes mariés qui montent en chaire le dimanche pour tenir d'honnêtes propos? — Nous répondrons à la question en étudiant les causes de la prétendue réforme.

Le grand Frédéric disait : « Si nous réduisons les causes des progrès de la réforme à des principes simples, nous verrons qu'en Allemagne ce fut l'ouvrage de l'intérêt, en Angleterre celui de l'amour, en France celui de la nouveauté. » Cobbett, qui cite ces paroles, les revêt de son emphatique et mordante approbation; pourtant elles ne font qu'indiquer, avec une certaine finesse, les causes *apparentes* de la réforme. Un événement si subit, si étendu, si durable, doit procéder de causes plus profondes, mieux proportionnées à sa grandeur. Ces causes sont nombreuses; il est difficile de les indiquer

toutes, plus difficile encore de marquer à chacune sa part d'influence.

On ne saurait toutefois, sans puérilité, attribuer la réforme à la publication des indulgences, aux rivalités de deux ordres religieux, aux excès possibles de prédicateurs subalternes : ce ne furent là tout au plus que des prétextes ou des occasions. On l'attribue avec plus de vraisembladce, à la corruption des mœurs, aux qualités personnelles des réformateurs, à l'appel qu'ils ont fait aux faiblesses du cœur et à l'orgueil de l'esprit. Dire que ces causes furent sans efficacité serait une inexactitude; mais quand on cherche les causes d'un événement, on cherche ses *causes premières*, et assurément telles ne furent pas les causes fondamentales du protestantisme. La corruption était grande, sans doute; mais pas aussi grande qu'avant Grégoire VII; plus profonde, en outre, chez les réformés que chez les catholiques et d'ailleurs, dans l'Eglise, si les membres se corrompent, la loi reste sans tache; pour remédier à la corruption, il faut donc ramener à l'observation de la loi, non la pervertir. Les qualités personnelles des réformateurs, la chaude éloquence de Luther, la sophistique rusée de Calvin, la politesse littéraire de Mélanchthon ne sont, non plus, ni sans précédents, ni sans imitateurs; souvent même on a vu des hérésiarques d'un talent supérieur, avec une cause plus simple, obtenir un moindre succès. Enfin l'appel aux passions et à l'orgueil n'est que l'éternelle répétition des faits et gestes de l'hérésie et, toutes les hérésies n'ont pas eu un égal retentissement. Il faut donc descendre plus au cœur de la question

Le protestantisme, dit très bien Balmès, n'est qu'un *fait commun* à tous les siècles de l'histoire ecclésiastique, mais *son importance* et ses *caractères particuliers* lui viennent du *temps* et du *lieu* où il prit naissance. L'Europe était alors un assemblage de sociétés qui avaient eu l'Eglise pour mère et qui trouvaient, dans la langue latine, par l'imprimerie, un moyen de facile communication. Ces sociétés, par suite de leur éducation chrétienne, ne pouvaient tomber dans l'erreur

et s'y reposer avec satisfaction; elles devaient ou rester dans la vérité catholique, ou embrasser avec fureur toute innovation pour retrouver la vérité perdue, sauf à parcourir, dans leurs écarts, toutes les phases de l'erreur possible. Un ensemble de circonstances défavorables les prédisposait à accueillir l'erreur; d'autres circonstances pouvaient fournir l'occasion de son éclat; les bas instincts de la nature humaine devaient déterminer son triomphe. C'est le point qu'il faut approfondir.

On voit d'avance tout ce qu'il y a d'impiété grossière et absurde à tenir pour providentielle la propagation du protestantisme. Des moines infidèles à leurs vœux, qui, pour justifier leurs désordres, appellent les peuples à la révolte, poussent les princes à la confiscation des biens ecclésiastiques, ôtent au symbole ses mystères, à la loi ses sévérités légitimes et jettent leur pays, par la dissolution du lien politique et la ruine des vertus morales, dans un inextricable fouillis d'aventures sanglantes : ce seraient là les ouvriers de Dieu! Une telle prétention révolte la délicatesse. Ces réformateurs, qui prennent, pour prototype de perfection, leurs turpitudes personnelles, n'ont rien de commun avec les apôtres du Christ. L'histoire ne peut les assimiler, avec quelque raison, sans blesser la pudeur, qu'aux farouches prosélytes de l'Islam et aux buveurs de sang de 93. — La propagation du protestantisme n'est pas *une bénédiction, c'est un châtiment.*

Pour donner une notion exacte et une nomenclature complète des causes du protestantisme, nous distinguerons trois sortes de causes : Causes *préparatoires*, causes *occasionnelles*, causes *déterminantes*. Nous avons indiqué la cause *première* en disant que le trait caractéristique de cette grande hérésie, c'est qu'elle parut en Allemagne et au seizième siècle.

1° Causes *préparatoires*. — L'une des plus violentes passions de la réforme, c'est la haine de la Papauté, haine tellement furieuse, qu'après trois siècles, elle fait encore déraisonner les plus pacifiques enfants du protestantisme. Lorsqu'il parlait du successeur de saint Pierre, Luther n'était

plus un homme, mais une bête fauve. La puissance pontificale était, à ses yeux, une puissance pleine d'arrogance et de blasphèmes ; bien plus, il la déclarait fondée par le diable. Dans la grossièreté de ses apostrophes, il appelait le Pape *un loup enragé*, une *bête féroce, sur laquelle il fallait courir sus;* dans la lâcheté calculée de ses caricatures, il le faisait représenter sous les traits d'un veau et même d'une truie. Dans la plupart des confessions de foi, après qu'on eut honte des premiers excès, les théologiens de la réforme ne reculèrent pas devant la ridicule et pitoyable prétention de confondre le pape avec l'Antéchrist et Rome avec Babylone.

Cette horreur du Pape, si universelle dans son parti, date-t-elle de Luther? Quoique l'Ecclésiaste de Wittemberg fut personnellement très animé contre les pontifes romains, je penche à croire qu'il n'eût osé déclamer avec tant d'audace et diffamer avec une si évidente déraison, si la puissance pontificale, autrefois en grand crédit, n'eût été attaquée précédemment et s'il n'eût su qu'il y avait désaffection contre elle chez les peuples au milieu desquels il vivait. Les erreurs et les passions des siècles précédents avaient préparé son ouvrage. Non ! Luther ne fut pas absolument novateur en prétendant dépouiller de son caractère divin, la suprématie du successeur de saint Pierre. Celui qui a lu l'histoire ecclésiastique avec un peu d'attention a dû observer que l'anéantissement de la Chaire apostolique est la grande hérésie des temps modernes. Depuis trois siècles, si chaque hérétique ne commence point par là l'évolution de ses erreurs, tout au moins c'en est la clôture. Il n'en est pas de même dans les premiers siècles du moyen âge ; on ne conteste que peu ou point sur la primauté du siège de Rome. Ce n'est qu'un peu plus tard qu'on voit se former un esprit critique, un flot d'opposition. Le torrent s'accroît à chaque siècle des torts réels ou illusoires que l'opinion impute à l'Eglise romaine, et c'est ce côté fâcheux d'actes d'ailleurs justifiables et justifiés, qui fournit, à la préparation de la réforme, son contingent variable d'éléments subversifs.

Nous trouverions donc les causes préparatoires de la Réforme : 1° dans les guerres du sacerdoce et de l'empire; 2° dans les Croisades ; 3° dans la multiplicité des Ordres religieux; 4° dans les disputes de la scolastique; 5° dans l'issue fâcheuse du grand schisme d'Occident; 6° dans l'imprudente conduite des évêques assemblés à Bâle ; 7° dans les rigueurs de l'Inquisition ; 8° dans les désordres perfidement exploités de la cour de Rome; 9° dans l'abus des Indulgences; 10° dans l'ignorance des populations.

Les guerres du sacerdoce et de l'empire eurent pour objet de rétablir ou de maintenir l'indépendance de l'Eglise, et de ramener les princes au respect du droit social et politique. A ce titre, ces guerres furent, de la part des Papes, légitimes en principes, sages dans leur conduite, bienfaisantes par leurs résultats. Mais plus les Papes avaient raison, plus leurs adversaires, convaincus d'erreur et vaincus toujours à la dernière passe d'armes, se livraient à des représailles ardentes et exhalaient à loisir la bile de la rancune. En France, par exemple, tandis que Nogaret portait, à Rome, l'audacieuse réponse du roi et des trois ordres, un moine anglais réfutait, du haut de la chaire, les réclamations pontificales et un athlète du syllogisme défiait en champ clos les tenants de Boniface. Du matin au soir, le parvis de Notre-Dame, la rue du Fouarre, les collèges de Navarre et de Montaigu retentissaient du bruit de ces controverses. En même temps, l'argent du roi allait en France et en Italie chercher d'intrépides rimeurs qui bravaient le Pape jusqu'aux portes de Rome et d'Avignon. Entouré d'ennemis et de mécontents, à bout de ressources, réduit à faire arme et argent de tout, Philippe, au profit de son ambition, usait des faux bruits comme des fausses monnaies. La force ne lui eut pas suffi, la calomnie lui venait en aide. Les rimeurs étaient autorisés à chansonner Boniface VIII et Clément V. Dans une pièce du temps, intitulée le *Dit du roi, du pape et des monnaies*, on trouve déjà le programme du protestantisme. L'auteur s'adresse au Pape qu'il compare à l'Antechrist et raille en jouant sur les mots :

Pape Clément
Si homs qui ment
Repris doit être
Car de ton être
Se plaint l'Eglise
Qui est desmise...

La loi saint Pierre
Comme vrai père
Garder devraie,
Par charité
En amitié
La gent commune

....
Tu n'as aimé
Fors la pécune.

(Manusc. fonds Notre-Dame, 74 bis.)

A la même époque, un clerc dénonçait en vers latins ce qu'il appelait les honteux trafics de la Papauté, le nouveau pacte d'Hérode et de Pilate, se partageant la robe du Christ :

Hoc faciunt, do, des, hic Pilatus, alter Herodes.

En Allemagne, les guerres avec la Papauté furent beaucoup plus fréquentes qu'en France, beaucoup plus longues, beaucoup plus passionnées, et, avec le surcroît de haine qu'y mit la susceptibilité allemande, elles produisirent des écrits beaucoup plus violents, contre le Saint-Siège et même contre la religion. Ces excès étaient rétractés plus tard ; mais, à la première occasion, le souvenir s'en reveillait et les souverains, avec les mille moyens qu'ils ont de tromper la foule, ne négligeaient pas d'exploiter cette veine d'opposition contre Rome.

Les croisades avaient été aussi légitimes en principes qu'heureuses dans leurs conséquences sociales et religieuses. L'immensité de leurs bienfaits avait surpassé leurs inconvénients, mais n'en avaient pas diminué la douleur. Par défaut d'organisation savante et de surveillance efficace, les croisades avaient fourni l'occasion de beaucoup de désordres et entraîné beaucoup de morts ; par le mouvement rénovateur qu'elles avaient imprimé à la chrétienté, elles avaient porté atteinte à nombre d'intérêts féodaux ; et pour subvenir aux frais des expéditions, il avait fallu imposer des décimes de guerre. Les croisades finirent naturellement lorsqu'elles n'eurent plus de chances de réussite ; le Saint-Siège ne cessa pas cependant de les prêcher, et pour se dérober à ses exhortations, il s'éleva dans la chrétienté d'ardentes controverses où l'on exagéra encore les inconvénients des précédentes croisades, inconvénients dont on renvoyait la responsabilité aux souverains

Pontifes. D'autre part les princes, sans partir outre-mer, levaient toujours les décimes autorisés par Rome ; ils s'en servaient à couvrir les frais de guerres étrangères à la cause religieuse et qui la plupart du temps lui étaient même préjudiciables. Les poètes, qui voient volontiers les choses par leur petit côté, s'emparaient de ces controverses et les envenimaient, Rutebœuf, dans la *Dispute du Croisé et du Décroisé*, plaide pour le croisé, mais de manière à lui donner tort. Il est d'avis qu'on sert aussi bien Dieu à Paris qu'à Jérusalem et ne croit guère à la sainteté de ces voyages d'où sont revenus tant de larrons. Le sire de Joinville refuse de suivre saint Louis à sa seconde croisade. Thibaut de Champagne, bien que croisé, s'en prend à l'Eglise :

> Ce sont les clercs qui ont laisié sermons
> Pour guerroier et pour tuer les gens
> Jamais en Dieu fut tels homes céans
> *Notre chief fait tous les membres douloir.*

Le chef dont parle Thibaut, c'est Innocent III ; et ces papelards qu'il accuse de faire *chanaler le siècle*, ce sont les moines de Citeaux et les Dominicains. Telle était la critique du treizième siècle, on devine ce qu'elle deviendra au quinzième sur un petit peuple exaspéré par le maintien de ces décimes que l'Eglise accorde aux princes et dont elle ne recueille que l'odieux.

La multiplication des Ordres religieux, leurs privilèges ne furent pas une des moindres causes qui détachèrent les peuples du Saint-Siège. Il ne s'agit pas ici de faire le procès au monachisme que nous considérons comme la forme de la perfection chrétienne et ecclésiastique, ni de chercher querelle au moyen âge, époque durant laquelle les monastères furent l'un des principaux agents de la civilisation. Mais il faut se rappeler qu'en 1215, le quatrième concile de Latran et en 1274 le second concile œcuménique de Lyon défendirent de fonder, de nouveaux ordres religieux : ce ne fut que par dérogation expresse des souverains Pontifes que les Dominicains et les Franciscains purent s'établir. Les ordres monastiques s'étaient donc

trop multipliés; plusieurs instituts dégénérèrent même assez promptement et leurs scandales obligèrent l'Eglise à les supprimer. Les ordres qui se défendirent mieux contre la décadence jalousaient entre eux leurs privilèges et rivalisaient avec le clergé séculier, mais ce qui excitait le plus les convoitises et les médisances, c'étaient les richesses croissantes des monastères. « L'Eglise, dit l'auteur de la *Satire en France au moyen âge*, recueillait le fruit de ses longs services ; grands et petits lui devaient beaucoup et lui rendaient en proportion. Dîmes, aumônes, donations s'amassaient silencieusement entre ses mains. Elle, patiente, économe, riche de l'abnégation de ses membres et de leur active mendicité, cumulait à la fois les grâces de la terre et les bénédictions du ciel, recevant toujours, achetant sans jamais vendre, héritant à perpétuité, cousant l'un à l'autre le pré d'une âme dévote au bois d'un excommunié. En retour, elle se chargeait de suffire à tous les besoins de la charité publique, de soigner et de recueillir les infirmes, les pauvres, les malades; plus d'un rimeur, sur ses vieux jours, lui dut son dernier morceau de pain. Mais tout entier aux passions du moment, à l'ardeur de la satire, le poète n'y songeait pas lorsqu'il s'écriait :

> Toz jors veulent sans donner prendre,
> Toz jors achètent sans rien vendre
> Ils tolent, l'on ne leur tolt rien [1].

Ces richesses, si jalousées, furent précisément le rocher fatal de l'ordre monastique. Les richesses amenèrent l'adoucissement de l'austérité primitive, le relâchement des règles causa le relâchement des mœurs. L'Eglise fit entendre sa voix, mais avec la douceur d'une mère qui reprend ; ses enfants ne déférèrent pas toujours à ses avis. Les mauvaises mœurs prêtèrent donc matière aux récriminations populaires. Les chansons de geste, les fabliaux, les épopées satiriques de la *Rose* et du *Renard*, les ballades mêmes ne tarissent pas sur ce sujet. Jean de Meung, dominicain du quatorzième siècle, est, contre le célibat

[1] C. Lenient, *la Satire en France au moyen âge*, p. 67.

et les couvents, aussi décidé que Luther. Il y a pire que les propos satiriques, il y a les œuvres. En Allemagne, au seizième siècle, en France au dix-huitième siècle, les mauvais moines furent les plus ardents promoteurs des révolutions qu'ils avaient préparées par leurs désordres, et l'Eglise qui avait souffert avec trop de condescendance leur affadissement, fut leur première victime.

La scolastique, dont l'histoire approuve la méthode, la langue et les doctrines, eut, comme toutes choses, ses progrès et son déclin. Après Duns Scott, sa décadence est définitive. L'exposé et la discussion de la science chrétienne, tels qu'ils ont été présentés par le Docteur très subtil et par l'ange de l'Ecole, ne doivent plus s'approfondir que dans Bellarmin et Suarez. En attendant, les maîtres continuent d'argumenter, mais en multipliant les mots sans agrandir les idées et en poursuivant des discussions sans but. Les ouvrages sont, en apparence, plus riches de formes; en réalité, ils ont perdu la clarté du langage et la précision des idées. Aux controverses qui n'ont plus raison d'être, la Renaissance offre un champ nouveau dans la fameuse querelle entre l'Aristotélisme et le Platonisme. Alors s'introduisent ces deux faux principes : qu'on peut disputer sur tout, pour la dispute elle-même, sans engager ni ses convictions ni sa conscience ; et qu'une chose peut être vraie en philosophie et être fausse en théologie. Cette séparation entre les deux ordres de connaissances, cette latitude de discussion sans moralité seront, pour Luther, deux chevaux de bataille. Le discrédit de la scolastique lui servira de prétexte et la faveur du platonisme lui fournira des arguments; à défaut d'arguments, une matière à injures. La scolastique, après avoir rendu tant de services à l'Eglise, deviendra, dans sa dégénérescence, un arsenal exploité par l'ennemi.

Le séjour des Papes à Avignon fut, pour la Papauté, une espèce d'éclipse; dans cette cité, le souverain Pontife n'avait plus le prestige de Rome et il avait, vis-à-vis du roi de France, une dépendance au moins apparente. Cette translation du Siège Apostolique était donc une descente : en changeant de place,

on se diminuait dans l'opinion. Mais ce fut bien pis lorsque, après *la captivité de Babylone*, commença le grand schisme d'Occident. La chrétienté fut partagée en deux obédiences dont les chefs s'envoyaient réciproquement des anathèmes. Cette perte momentanée de l'unité fut une atteinte grave pour le pontificat. Dans le désir de voir finir un schisme déplorable, on discuta les droits des élus; et de la discussion des droits particuliers, les esprits faibles, et c'est le grand nombre, passèrent naturellement à la discussion des droits de la Chaire apostolique. Des gens turbulents ou trop empressés à servir les intérêts de leur prince prirent, dans la dispute, occasion d'émettre des propositions qui, si elles ne sentaient pas l'hérésie, étaient au moins favorables au schisme. Les deux pontifes, simultanément régnants, satisfaits d'avoir le front ceint de la triple couronne, ne songeaient pas plus l'un que l'autre à se démettre, et s'ils se frappaient réciproquement d'anathènes mal venus, ils induisaient, par leur inutilité, à contester les anathèmes légitimes. Les peuples, un instant soustraits à l'obéissance du pontife romain, apprenaient par là à s'y soustraire par la suite avec moins de peine et devaient s'imaginer que, gouvernés par leurs évêques, ils appartenaient encore au bercail de Jésus-Christ. Le corps des évêques, assemblé en concile sur l'invitation des cardinaux des deux obédiences, songeait à remédier au mal; mais pour parer à un cas extrême, on insinuait de nouvelles maximes relativement à la supériorité du concile sur le Pape. A la faveur du schisme, s'établissaient les abus et se multipliaient les désordres. On sentit le besoin d'une réforme. Gerson entreprit cette œuvre; il y usa sa vie, son bonheur, son activité et mourut découragé, maudit peut-être de ceux qu'il voulait sauver. On a de lui, un livre intitulé : *De auferibilitate Papæ*, titre justifié dans la circonstance, mais titre sinistre qui devait devenir une doctrine protestante. Le bruit des luttes intérieures déborda bientôt au dehors et les rumeurs populaires, qui s'arrêtaient autrefois à d'innocentes malices, recoururent aux plus graves avertissements. Pendant qu'Eustache Des-

champs écrivait sa pièce intitulée : *Du schisme de l'Eglise qui est aujourd'hui moult troublée par la Lune,* agréable facétie fondée sur le nom patronymique de Benoît XIII, un prêtre respectable, Honoré Bonnet, évoquant l'ombre de Jehan de Meung, lui faisait dire à propos des Papes :

> Mais, je voy, le temps est venus;
> Qu'il ne en seront plus creus;
> Car li mondes voit par exprès
> Leurs oultrages et leurs excès.

En même temps, Nicolas Clémengis écrivait son terrible pamphlet : *De corruptione Ecclesiæ.* Esprit indépendant, rhéteur, tribun, théologien, ardent universitaire surtout, il oppose au tableau idéal de l'Eglise primitive, la triste peinture d'une Eglise où l'on trouve, dit-il, plus de larrons que de pasteurs. Un triste mal la travaille : la mollesse, l'orgueil, et le plus grand de tous, la cupidité, cette rongeuse passion que maudissait Jérémie. C'est elle qui met à l'encan les consciences, les dignités ecclésiastiques et le Saint-Siège lui-même : le schisme est son ouvrage. Où sont les coupables? Partout. Depuis le Pape jusqu'au plus humble mendiant, tous peuvent se frapper la poitrine et s'accuser devant Dieu. Le pamphlétaire marche ainsi daubant sur les papes qui appellent les évêques *episcopillos*; sur les évêques et les abbés qui s'engraissent du lait de leurs brebis; sur les pauvres prêtres qui savent tout juste un peu plus de latin que d'arabe ; et, à la fin, dans une apostrophe éloquente, il adjure le Christ de sauver son Eglise. — On voit où mènent ces ouvrages. *De auferibilitate Papæ et De corruptione Ecclesiæ* : n'est-ce pas, un siècle d'avance déjà tout Luther?

Le grand schisme d'Occident avait préparé les voies; nous voyons aussitôt s'avancer Wiclef et Jean Huss : ce sont les précurseurs du protestantisme, précurseurs malheureux, parce que l'œuvre de haine n'était pas encore à terme, mais précurseurs menaçants. Sur ces entrefaites, le concile de Bâle se mit à développer la thèse du mépris de l'autorité papale. Sous couleur de fermer la porte au schisme, il entre-

prit de supprimer la monarchie des Papes et de la remplacer par l'aristocratie des évêques. Par suite de brouilleries avec Eugène IV, les membres de cette assemblée passent des préventions contre le pontife aux préventions contre son autorité. Le concile se déclare en permanence, revendique un pouvoir sur le pape, dépose Eugène IV et nomme le duc de Savoie, l'antipape Amédée. La consécration, par un certain nombre de docteurs et d'évêques, de maximes si extravagantes, devait nécessairement amener tôt au tard de fâcheux résultats. On s'accoutume dès lors à appeler du Pape au futur concile. Ce fut un moyen très commode d'éluder une prompte condamnation et de propager ses erreurs avant qu'elles soient proscrites. On disait au peuple qu'on en avait référé à l'Eglise, qu'on se soumettrait dès qu'elle aurait prononcé son jugement. Le peuple, trompé par cette soumission feinte, ne se mettait plus en garde contre la nouveauté des dogmes, bientôt même il y prenait goût: c'était tout ce qu'on voulait. En effet, des erreurs devenues populaires ne redoutent plus de tardives décisions. Ce danger était d'autant plus grand pour l'Allemagne, que ses empereurs avaient particulièrement protégé le concile de Bâle. Lorsque Luther parut, il avait donc d'autant plus de chances, qu'en Allemagne le mépris de la papauté avait jeté de plus profondes racines.

De toutes parts, la foi était attaquée par une ignorance mêlée au ridicule ou par un libertinage joint à la grossièreté des mœurs. On crut sauver la foi en employant la rigueur et la contrainte : l'Inquisition fut fondée. En principe, l'Eglise a droit d'exclure de son sein, qui refuse de rester dans les limites de l'orthodoxie, et, si elle est attaquée dans la profession de sa foi, elle a droit de se défendre avec le concours du bras séculier. Au moyen âge, l'espèce de confusion qui s'était établie entre l'Eglise et l'Etat devait agrandir ce cercle de défense et il était juste de placer, sous la garde de la loi civile, la vertu des fidèles. Mais on ne saurait disconvenir qu'il y ait entre l'esprit de l'Eglise et cette répression sanglante, un contraste d'exploitation facile pour les sophistes.

De plus, il est très facheux que l'intérêt politique, les passions privées et les haines locales se soient servi, de cette institution répressive, comme d'un instrument de vengeance. Le fait est que l'Inquisition, si facile à justifier, rencontra presque partout une violente opposition; qu'elle fut rejetée de France et, sans doute, tenue pour abominable en Allemagne. Car Luther s'en prévaut souvent et avec une certaine éloquence. Fort emporté de caractère, Luther était, en même temps, un temporisateur habile, un rusé diplomate. Quand vous le voyez exploiter un préjugé populaire, soyez sûr qu'il en espère quelque force et en attend un grand crédit. L'emploi qu'il fit des préjugés contre l'Inquisition étonne encore même aujourd'hui [1].

Ne dissimulons pas cependant que la cour de Rome prêta quelque chose aux soulèvements contre l'autorité pontificale. Dans le cours du moyen âge, la Chaire apostolique avait déployé toute la plénitude de sa puissance; mais plus elle avait grandi, plus on vit les brigues et la ruse s'introduire dans les conclaves: c'est dire qu'on vit des pontifes moins dignes du rang suprême. Or, en fait de religion, on a l'idée de pureté et de sainteté : si l'on découvre de l'ambition, de la dissimulation ou des faiblesses dans ceux que relève un sacré caractère, on est entraîné à croire qu'il n'y a, dans leur caractère rien que de divin, parce qu'on ne remarque rien que d'humain dans leur cœur. Du mépris du ministre, on vient au mépris du ministère. Un Alexandre VI était réservé au siècle qui vit éclater le protestantisme. Un Jules II, plus roi que Pape, devait succéder à Alexandre VI. Quelle belle thèse pour les novateurs qui savait aiguiser les sarcasmes et revêtir un tableau des plus affreuses couleurs. La façon d'agir de ces pontifes était alors moins odieuse qu'elle ne le serait aujourd'hui. La dissolution, passée en coutume dans les meilleures

[1] Le P. Schœne vient de publier à Vienne un livre où il prétend que Luther était atteint de monomanie. Nous ne partageons pas le sentiment du P. Schœne; nous croyons au contraire que si Luther se contredit, il le sait fort bien et ne ment que par politique.

cours, en ternissait peu la gloire; et guerroyer était la qualité d'un noble cœur, un dernier reflet de la chevalerie. On ne s'effarouchait donc pas autant de certaines écarts, que nous ne cherchons pas d'ailleurs à excuser absolument. Léon X, lui-même, qui commença une série de papes plus imbus de la sainteté de leur état, ne put se défendre de démêlés avec les souverains : ainsi le voulait l'honneur du Saint-Siège. Il n'en est pas moins vrai que ces écarts ou ces défaillances entraînaient des exigences de services qui amenèrent à constituer, autour des Papes, une cour fort nombreuse. Une cour, c'est-à-dire à côté des serviteurs de l'Etat, une multitude de parasites, d'intrigants, de femmes, de valets, tous gens d'un esprit alerte, mais d'une vertu médiocre. La cour des Papes ne put pas toujours se défendre d'obsessions indignes de sa majesté. On sait avec quelle habileté perfide et quels impudents mensonges les réformés surent exploiter ces fameux scandales de la cour de Rome, et par le profit qu'ils en tirèrent, on doit croire qu'il y avait bien quelque prétexte à leurs satires.

Il y eut aussi quelques abus à propos des indulgences. L'Eglise, par le sacrement du pardon, remet la coulpe, mais avec injonction de pénitence, et par les indulgences, elle remet la pénitence elle-même. Non pas qu'elle dispense réellement le pécheur d'une pénitence effective, mais elle lui propose des équivalents. Ainsi, pour rentrer en grâce, la voie ordinaire c'est l'absolution et la pénitence imposées par le confesseur; mais, extraordinairement, l'Eglise peut ajouter, à cette absolution, une pénitence déterminée d'une manière générale, prières ou aumônes, moyennant quoi, par l'application des mérites surabondants du Sauveur, elle vous déclare déchargé de toute peine, apte à la gloire éternelle. A propos des croisades, on étendit l'usage de l'indulgence, pour procurer des fonds à ces saintes expéditions; cet usage s'étendit par la suite pour d'autres causes et l'on continua de les offrir en imposant, comme condition, une soulte en argent. Ce fut un tort grave d'appliquer ainsi les indulgences à un trop

grand nombre de bonnes œuvres pécuniaires; on s'exposait à ce que la cupidité en fît un trafic et la faiblesse, une illusion. Or, on ne peut laisser croire que le salut s'achète et si tout gain sordide répugne, combien répugne-t-il davantage dans l'administration des choses saintes. On vit donc des collecteurs moins occupés de la gloire de Dieu que des intérêts temporels, mettre presque à l'encan les richesses spirituelles de l'Eglise. On vit aussi des évêques, en communion avec le Saint-Siège, fermer leurs diocèses à ces indignes trafics. Là où un zèle moins éclairé donnait des facilités plus indulgentes, l'ignorance et le crime s'empressaient de payer, à prix d'or, ce qu'ils croyaient devoir les dispenser des larmes de la pénitence. Doctrine qui a pu être débitée, par quelque prédicateur obscur, mais qui n'a jamais été, en aucun temps, pas même en celui où les indulgences étaient au plus haut crédit, la doctrine de l'Eglise romaine. Ce n'est qu'aux larmes et au repentir que cette bonne mère accorde le pardon et l'indulgence, parce que le ciel, des pouvoirs duquel elle est dépositaire, ne se rend miséricordieux qu'au cœur qui déteste sa mauvaise voie. Nous ne déplorerons donc qu'avec plus de sincérité ces abus qui devaient amener une révolution religieuse, sans faire, d'ailleurs, à Luther, aucune concession; car l'abus ne devait pas entraîner la négation des mérites surabondants du Sauveur et il ne fallait pas, pour des abus passagers, renverser toute la dogmatique chrétienne. Un abus ne légitimera jamais de tels excès et de si lamentables extrémités.

Enfin l'ignorance des populations eut aussi sa part dans les succès du protestantisme. Non pas que nous entendions parler ici de ces fameuses ténèbres de moyen âge, ténèbres qui n'existent que dans le cerveau des ignorants; nous constatons seulement que la science, cultivée dans les cloîtres et dans les Universités, n'avait pas pénétré toujours dans le castel des pieux chevaliers, et que l'instruction populaire avait moins fleuri dans les pays du Nord. Ce défaut d'instruction précise donnait du goût pour la nouveauté. On adoptait les théories des réformateurs parce qu'elles étaient nouvelles. Avec un peu

plus d'instruction, on eut eu plus de sens : chacun se serait demandé ce que voulaient ces oracles de fraîche date ; et appréciant les faits à mesure qu'ils se déroulaient, sans prévention, chacun se fût aperçu que les prédicants fabriquaient une réforme selon leurs vues, leurs caprices, leurs préjugés, leurs passions, leur orgueil, et que les noms d'Evangile et d'Ecriture n'y entraient que pour la forme. Dès le commencement, ces soi-disant réformateurs approuvent aujourd'hui ce qu'hier ils condamnaient, et rejettent comme détestable ce que tout à l'heure ils consacraient comme une vérité certaine. Mal d'accord entre eux et souvent chaque sectaire avec lui-même, ils n'ont ni point d'arrêt, ni point fixe ; ils bouleversent pour mieux embrouiller et, du chaos, ils font sortir une religion à leur convenance. Voilà, avec un peu de science et de jugement, ce qu'on eût dû apercevoir. Mais pas du tout. On croit ces hâbleurs parce qu'on ne tenait pas au dogme qu'on connaissait mal ; on les croit parce qu'ils s'annoncent comme des redresseurs de torts, des réparateurs de scandales, comme devant ramener, par la seule arme de l'Ecriture, la pureté primitive. Chacun définissait cette pureté primitive suivant ses préférences, et l'ignorance, se laissant prendre à ce beau zèle, s'extasiait de trouver, dans cette pureté facile, la clef qui ouvre la porte à toutes les satisfactions de l'orgueil, à tous les délires des passions. La morale, nécessairement fondée sur le dogme, n'était plus qu'un mot, comme le dogme lui-même. En suivant l'ardeur des vieilles haines et l'instinct des penchants dépravés, on croyait se faire une discipline. Terrible aboutissement de l'ignorance ; de tous les maux, c'est bien le pire. Nous terminerons ici, en disant que négliger, au sein d'une nation, l'enseignement du peuple et du clergé, c'est préparer une apostasie.

Telles sont, à notre humble avis, les causes préparatoires de la réforme. Il y en eut d'autres, celles-ci sont les principales. Leur action particulière et leur puissance collective avaient créé, en Europe, des ferments d'opposition, des préjugés, des haines. Ces éléments se rapprochaient, s'agglomeraient et for-

maient, par leur condensation, un amas de matières électriques. Lorsque le moine saxon parut, il n'eut qu'à souffler sur ces matières inflammables, et l'on vit aussitôt s'ouvrir le cratère d'un volcan, le puits de l'abîme d'où s'échappent, depuis trois siècles, toutes les fumées que les peuples ont prises pour des ombres lumineuses, d'où émanent tous les ébranlements qui agitent le sol et empêcheront longtemps encore d'y élever quelque solide construction.

2° Causes *occasionnelles*. — Les causes préparatoires de la réforme se prenaient dans le passé, les causes occasionnelles se tirent du présent : les causes préparatoires n'étaient autres que ces événements où l'humaine faiblesse avait trouvé des motifs de haine, les causes occasionnelles sont cet ensemble de circonstances qui accélèrent le triomphe de la réforme en fournissant aux vieilles haines des moyens de se coaliser et d'agir. En ce sens, on peut indiquer, comme causes occasionnelles, tous les faits actuels qui favorisent l'essor du protestantisme. Pour ne pas excéder en détails, nous signalons : 1° l'invention de l'imprimerie, 2° la renaissance des lettres latines et grecques, 3° la lutte entre l'aristotélisme et le platonisme, 4° la situation générale de l'Allemagne et de la chrétienté.

Avant l'invention de l'imprimerie, les monastères étaient les maisons où se fabriquaient les livres. A cette fin, les moines se divisaient en plusieurs catégories : les préparateurs du vélin et du parchemin, les transcripteurs, les collationneurs de textes. C'est seulement après avoir passé par ces différentes mains que le livre était reconnu conforme à l'original et mis en circulation. Il y avait donc peu de livres et comme tous sortaient des maisons religieuses, il n'y avait pas de mauvais livres, pas du moins qui fussent accessibles à la foule. L'invention de l'imprimerie changea l'ancien ordre et laissa dans l'inaction cette multitude de moines parcheminiers, transcripteurs, collationneurs, enlumineurs, relieurs. D'autre part, l'imprimerie, passant aux mains laïques, multiplia des livres de toute sorte, sans autre attrait que l'intérêt

privé, ni d'attribut que le succès. L'Eglise salua cette invention comme faite par l'inspiration divine ; mais, dès le concile de Latran, elle reconnut la nécessité de dresser une législation morale de l'imprimerie. Rien n'était plus nécessaire, rien ne devait être moins compris. Précédemment un auteur composait un livre à loisir et pouvait à peine le voir se répandre de son vivant. Il n'y avait que peu d'auteurs et ce peu n'écrivait guère que sur mandat, à tête reposée, sans avoir même l'idée de s'adresser aux passions. Désormais le premier venu peut écrire ; il peut, à ses risques et périls, multiplier les exemplaires de son ouvrage ; et, s'il poursuit un but où s'intéressent les passions, il peut parler leur langue, éveiller leur bassesse, enflammer leur fureur. Autrefois les muses étaient nues, mais chastes ; aujourd'hui, elles peuvent boire de la bière et du schnaps, mener des rondes en tout pays, et avec leurs castagnettes, ameuter la multitude. En habile sauteur, Luther saura se concilier les faveurs de ces courtisanes, il habillera leurs vices avec une robe de réformateur et les précipitera sur l'Allemagne comme des pétroleuses avant la lettre, propageant beaucoup plus l'incendie que la lumière. Ces gourgandines iront trouver les moines inactifs, leur souffler à l'oreille des murmures de révolte, enivrer leur cœur des promesses de l'indépendance et le tribun trouvera ses premiers adeptes parmi ceux qui, un siècle plus tôt, eussent été les premiers à le combattre.

L'invention de l'imprimerie coïncide avec la chute de Constantinople et le mouvement de renaissance des lettres anciennes. La ruine de Bysance amène en Europe des Grecs porteurs de manuscrits, interprètes habiles des textes et Grecs surtout par la haine du Saint-Siège. La Papauté, au lieu de se souvenir du *Timeo Danaos et dona ferentes*, ne voit, dans ces exilés, que des douleurs à adoucir et des lumières à recevoir. On fête les nouveaux venus, on rétribue largement leurs services, on paie plus généreusement encore leurs manuscrits. On espère compléter ces collections classiques conservées par l'Eglise depuis les invasions du quatrième siècle. Peut-être

se croit-on en droit d'espérer d'autres avantages. Mais dans ce mouvement il y a un germe de révolution littéraire et philosophique. Les disciples des réfugiés, des humanistes, abandonnent la langue du moyen âge qu'ils traitent de barbare, reviennent à la grammaire de Cicéron, s'imprègnent de l'esprit païen et se montrent presque tous hostiles à l'Eglise. Dépréciateurs fanatiques des siècles chrétiens, admirateurs non moins fanatiques du paganisme, ils aspirent tous, plus ou moins, à un autre idéal de société, et, sous le nom abominé de moyen âge, font une guerre hypocrite au christianisme. Cette guerre, pour plusieurs, n'est qu'un jeu d'esprit; pour la plupart, ils n'en prévoient pas l'aboutissement formidable : ils ne s'y livrent qu'avec une plus entière sécurité et un esprit plus mordant. Nous pouvons citer, comme type, les *Colloques* d'Erasme, satire des moines où les beautés du style et les agréments de l'esprit dispensent de raison autant que de respect. De tous les humanistes de son temps, Erasme était, sans contredit, le plus célèbre. Dans l'Eglise et hors de l'Eglise, tous rivalisaient d'enthousiame pour ses écrits et d'admiration pour son talent. Or Erasme, par la forme autant que par le fond de ses ouvrages, ouvrait, sans précisément le vouloir, la voie à la *réforme*. « Il excellait tellement, dit Dœllinger, à poursuivre par le sarcasme et le ridicule, les superstitions et les abus ecclésiastiques, qu'en frappant ces derniers, il ne manquait jamais d'atteindre du même coup l'usage légitime lui-même. Sa manière captieuse et superficielle de traiter les questions théologiques, afin d'y répandre la méfiance et le doute, était d'ailleurs très propre à augmenter le malaise que les nombreux abus et le peu de moralité d'une grande partie du clergé faisaient éprouver à l'Eglise, à ébranler les vérités les plus fondamentales de la religion et à préparer les esprits pour une révolution et une doctrine nouvelle. — Satisfait de sa haute et universelle considération, il était aussi loin de penser à l'imminence d'un grand schisme dans l'Eglise, qu'un homme qui n'aurait jamais vu la mer que dans un calme parfait, serait éloigné

de se la représenter comme bouleversée par la tempête. Il usait d'ailleurs de la liberté qu'on avait généralement avant la réforme, d'attaquer les abus ecclésiastiques. sans s'inquiéter des effets que sa critique, tantôt grave, tantôt moqueuse, pourrait produire dans l'esprit de la jeunesse. Plus tard, quand la semence qu'il avait répandue, eut germé de toutes parts et que le schisme se propageait avec une rapidité qu'il avait à peine crue possible, il en fut effrayé et s'arrêta dans la voie qu'il suivait, retirant directement ou d'une manière détournée, plusieurs de ses anciennes assertions contre l'Eglise, en adoucissant ou en expliquant quelques autres, et soutenant qu'on ne pouvait sans injustice lui imputer ce que, dans un temps de profonde paix et avec une entière soumission à l'autorité spirituelle, il avait écrit contre le scandale et les abus. » Erasme n'en avait pas moins pu dire, dans un moment de gaieté expansive : « J'ai pondu l'œuf, Luther l'a couvé [1]. »

Erasme donnait le ton à son siècle ; les autres humanistes couraient sur ses brisées. Georges Wizel, Haner Egranus, Crotus Rubeanus, Théobald Billikan, Jacques Strauss, Jean de Staupitz, Vitus Amerpach, Willibald Pirkheimer, Ulrich Zasius, Loritz Glareanus, tous éminents de leur temps, furent, à l'origine, sympathiques aux critiques de Luther. Dans ses premières attaques, Luther ne se distinguait pas essentiellement de ces humanistes : il était un peu plus hardi, un peu plus franc, voilà tout ; mais les autres critiquaient, comme lui, la sainte Eglise, et lui prodiguaient des encouragements pour la suite de son dessein. Luther, qui menait sa campagne, avec la plus habile tactique, s'appuyait sur ces encouragements, dissimulait sa trame, marchait, marchait toujours, et touchait presque au but, lorsque à peine on pouvait le croire parti.

La guerre épigrammatique des humanistes contre l'Eglise, surtout contre les moines, se compliquait d'une dissidence philosophique sur Aristote et Platon. Les pères du

[1] *La Réforme, et son développement intérieur*, t. I, p. 1.

quatrième siècle s'étaient attachés de préférence aux théories de Platon ; les scolastiques du moyen âge avaient délaissé Platon pour Aristote. L'esprit plus positif de Stagyrite, sa méthode plus lucide justifiaient assez, près des théologiens, cette préférence, Aristote, même pour saint Thomas d'Aquin, est le philosophe par autonomase, le philosophe par excellence. Non pas qu'on lui applique, autant qu'on l'a prétendu, le *Magister dixit* : les Scolastiques christianisent Aristote comme les Pères avaient christianisé Platon : mais on approfondit ses thèses, on coordonne ses doctrines, on met à profit et ses principes premiers de connaissance et sa dialectique. A la renaissance, les humanistes veulent substituer Platon à Aristote ; ils veulent revenir à la méthode positive, et se complaire davantage dans les idées du philosophe d'Egine. Les moines, gens plus sensés et plus corrects dans leurs mœurs, ne se prêtèrent pas à ces enthousiasmes. « L'image d'Aristote, dit Audin, depuis un siècle surtout, était dans toutes les cellules. A l'exception de la prière, on avait épuisé pour lui les formules de l'admiration. Son dogmatisme inflexible flattait bien autrement l'imagination obéissante du religieux que la poésie vaporeuse du platonisme. Nourri du syllogisme aristotélicicien, le moine ne pouvait croire aux mondes rêvés par Platon : il était attaché au réalisme dont le philosophe de Stagyre avait fondé le règne. Que si parfois son intelligence voulait sortir de la cellule et se repaître de poésie, il trouvait dans son oratoire la Bible, source inépuisable et type éternel de l'idéalisme. Menacés dans leur affection pour Aristote, les moines durent prendre sa défense ; mais il arriva par malheur que ceux d'entre eux qui auraient pu, tout au plus, copier ses manuscrits, voulurent essayer de le chanter : encore si leurs hymnes n'eussent été que maladroits, mais ils furent offensants pour les adeptes de la philosophie nouvelle. Ces apologies eurent le châtiment qu'elles méritaient : on s'en moqua publiquement et l'auteur de l'Ethique dut souffrir de l'imbécillité de quelques-uns de ses panégyristes. Quand Lu-

ther parut, la guerre était dans tout son feu : sans prendre le parti de Platon, il attaqua Aristote, parce qu'Aristote, c'était l'autorité, la magistrature du génie, la royauté de la parole, la papauté philosophique, portant, au lieu de la tiare, le bonnet de docteur [1]. »

Audin juge bien les choses, mais il faut relever, ici, à l'égard des moines réfractaires à l'esprit nouveau, une exagération, presque une inexactitude. Sans nous arrêter ici à des œuvres mortes, il n'est pas prouvé que les moines aient eu tort en repoussant la belle littérature des humanistes et les séduisantes théories du platonisme. Nous n'entendons point dire, comme le reprochaient les réformateurs, que la philosophie soit une hérésie, ni qu'une bonne plume ou une belle langue soit un outil diabolique. Mais il est sûr que les humanistes introduisirent dans les lettres, une superfétation de termes parasites, et que, pour arriver, à la perfection littéraire, il fallut beaucoup émonder. Il est plus certain encore que le platonisme fut un nid d'hérésies antiphilosophiques et par l'aboutissement actuel des erreurs des trois derniers siècles, il faut confesser que les moines avaient vu clair dans l'avenir. Si le sort du monde avait été confié à la sagesse du capuchon, l'Europe eût connu moins de monstres et conquis pour les œuvres de goût, une plus solide beauté. Et nous ne comprendrons jamais que la littérature ou la philosophie ait fait le moindre progrès, parce qu'un moine s'est sauvé de son monastère, portant dans ses bras une religieuse infidèle, qu'il a dérobée à l'amour de Jésus-Christ.

Cette querelle philosophique s'envenima d'une querelle religieuse. Un converti du judaïsme, Pfefferkorn, avait tourné contre ses anciens coreligionnaires l'ardeur de son zèle : il demandait l'extinction par le fer et la flamme, de divers livres hébraïques, la Bible exceptée, que les Juifs devaient continuer de porter avec eux, comme Caïn portait, sur son front, le signe du Seigneur. Reuchlin, comme toutes les hautes intelligences d'une époque de rénovation littéraire, désirait prendre

[1] Audin, *Hist. de Luther*, t. I, p. 446.

part au mouvement des esprits : il entra de vive force, dans la querelle de Pfefferkorn avec le judaïsme. Volontiers il eût abandonné aux flammes les livres composés contre le Christ, la Vierge, les saints et les principaux dogmes du christianisme; mais il voulait qu'on épargnât le Thalmud, et les commentaires qu'il avait fait naître, les annales des Juifs, leurs traités de philosophie et leurs livres de médecine : les uns parce qu'ils servaient de témoignage contre la folie des dogmes judaïques, et pouvaient ramener à la vérité des âmes égarées; les autres parce qu'ils devaient éclairer l'histoire et la science. Ce fut l'occasion d'une grosse querelle, qui agita les consciences et troubla la paix du monde. Rome, pour pacifier les esprits, avait évoqué l'affaire. Ce fut, pour Luther, une raison de plus pour s'y précipiter, et, du moment qu'il le faisait, on pouvait croire qu'il le ferait avec cette fougue calculée, ce style véhément et un art parfait de brouiller les choses, pour faire avancer ce qu'il appelait la cause de l'Evangile.

L'imprimerie toutefois et les querelles d'écoles n'eussent pas suffi pour provoquer, dans la condition de l'Eglise, un changement radical. Il y avait, dans l'état général du monde et dans l'état particulier de l'Allemagne, des causes qui devaient agir avec une plus désastreuse efficacité.

Depuis deux siècles, le monde était troublé, et, pour nous servir d'une expression liturgique, *il penchait* du côté où il devait choir. Mille questions occupaient les esprits; les événements les plus graves venaient de se produire simultanément et ne découvraient pas encore le sens de leur solution. Une solution heureuse pouvait se trouver; l'issue s'est ouverte à l'encontre de la possibilité. Depuis lors, le monde ci-devant catholique se précipite de la Renaissance dans le protestantisme, du protestantisme dans le césarisme, du césarisme dans la Révolution qui menace d'emporter tous les établissements humains. Il faut voir comment ce mauvais sort s'accusait en Allemagne.

Nous nous figurons que rien n'était plus aisé que d'imposer silence à Luther; mais l'empereur n'avait pas la puissance effec-

tive. Les princes reconnaissaient, il est vrai, la juridiction impériale ; mais lorsqu'il s'agissait de leur honneur, de leur foi ou de leur vie, la constitution leur permettait d'en appeler à un tribunal spécial, véritable cour de pairs, formée de juges ayant le même rang que les prévenus. Dans la dévolution d'un fief de l'Empire, celui qui se croyait lésé par la sentence du souverain, pouvait porter sa cause devant une chambre supérieure, devant le tribunal de l'Empire. Les villes possédaient des privilèges en vertu desquels elles déclinaient toute espèce de tribunal étranger, c'est-à-dire établi par l'Empereur. La sentence rendue, il fallait la faire exécuter, et c'est alors que la volonté impériale rencontrait le plus d'obstacles ; tellement que le souverain pour ne pas voir son autorité méconnue, était souvent obligé d'abandonner sa fonction de juge pour prendre le rôle d'arbitre.

Malgré cette impuissance relative de l'empereur, il n'y avait pas, dans l'empire, de liberté politique. Chacun se croyait esclave : l'empereur, de la diète et des princes; les princes et la diète, des nobles; les nobles, des évêques; les évêques, des villes; les villes, du sacerdoce et de l'Empire. Tous les pouvoirs étaient mal déterminés, souvent confondus. Un cri de liberté, poussé par Luther, répondait à toutes les aspirations, et, sans rien définir, promettait de les satisfaire. La liberté, c'était, pour l'empereur, la délivrance de l'autorité romaine, l'affranchissement des taxes de la chancellerie pontificale, le droit césarien de surveiller l'Eglise en Allemagne ; pour les nobles, la conquête des grands chemins qui leur appartiendraient en toute propriété, avec tout ce qui les traverserait, homme de pied ou cavalier, marchandises ou denrées; pour les villes, la sécularisation d'un grand nombre d'abbayes, dont les biens allaient passer à la commune ; pour certains prélats, hommes de camp plus que de presbytère, l'absolution du recel du produit des indulgences ; pour les pauvres paysans, le droit de pêcher dans l'étang du seigneur, de couper l'herbe de ses prés, de cueillir l'épi de ses champs ou le raisin de ses vignes ; puisqu'il est, disent-ils, comme

eux, enfant du même père, qu'il se chauffe au même soleil, qu'il aspire le même air, et que, bien plus, ils travaillent quand il dort, qu'ils font l'office de sa monture, qu'ils bêchent, ensemencent, plantent et arrosent pendant qu'il est à table avec ses courtisans. Avec sa liberté, Luther posait en Garibaldi de son temps.

Dans cette Allemagne si mal organisée et si violemment cupide, les nobles formaient une caste nombreuse qui vivait de spoliations. Les historiens qui ont vu de près les grands seigneurs teutons s'accordent à les peindre comme de vrais brigands. Le nonce Campano les représente cherchant à prouver, par leurs rapines, que Dieu les avait faits d'illustre race. Poggio nous dit que, parmi eux, le vol était un titre de gloire. Les larrons avaient en effet, un vocabulaire ou certains mots du langage usuel changeaient de sens : ils appelaient chevalerie ce que le peuple nommait brigandage. Le grand chemin nourrissait les membres de cet ordre nouveau. Quand les impôts forcés ne suffisaient pas, les seigneurs allemands pillaient la maison des évêques et délivraient, du joug clérical, le vin des celliers. Les évêques, menacés par ces sacripants, se tenaient sur la défensive; plusieurs, pour s'épargner l'ennui de la défense, se délivraient par l'émulation du mauvais exemples.

Dans cette noblesse dégénérée, nous trouvons à peine un électeur distingué; nous ne rencontrons guère que des hommes ineptes, héros de la table ou de l'alcôve, brutes dorées sur toutes les coutures. De ce fouillis grouillant, deux têtes émergent : Ulrich de Hutten et Franz de Sickingen, l'un, la plume, l'autre, l'épée de la haine impie. Sickingen attendait le moment de se ruer sur les moines et de mettre à sang les ordres religieux; pour lui préparer la voie, Hutten écrivait ses *Epistolæ obscurorum virorum*. A entendre les historiens de la Réforme, ces Epîtres anonymes sont un chef-d'œuvre de raison, de grâce et de style; Loescher, Mœller, Burckardt, Hutter, Camérarius, Mélanchthon ne tarissent pas sur leur éloge. Si vous ouvrez le livre, la scène change; vous ne rencontrez

plus qu'expressions ordurières, calomnies infâmes, accusations sans preuves. C'est un pamphlet violent, dont l'auteur, qui se donne gaiement comme un polisson, ne pouvait être qu'une abominable canaille. Le seul progrès possible d'une telle discussion, c'est de jeter de la boue à la figure et de laver ensuite à coups de sabre. Or, cette sale priapée faisait les délices de l'Allemagne, et par les infamies plus ou moins littéraires qu'elle dévorait avidement, elle montrait quelles autres infamies elle était prête à commettre.

L'Allemagne, qui possédait plusieurs universités, manquait d'écoles élémentaires ; l'instruction n'y était pas gratuite comme en Italie. C'est, peut-être, à cette absence d'institutions pédagogiques qu'il faut attribuer ce vice ignoble, répandu dans toutes les classes de la société, l'ivrognerie. « Chaque nation a son démon familier, disait Luther; celui qui possédera l'Allemagne jusqu'à la consommation des siècles, c'est le démon de la bouteille. » Ce que Luther ajoute, sur cette crapule d'enfer, est l'abjection pure. Cette multitude de futailles, vidées par l'orgie, préparait merveilleusement à l'intelligence du pur Evangile.

L'action du docteur de Wittemberg sur son siècle a été le sujet d'un grand nombre d'ouvrages, où sa parole est représentée plus puissante que celle d'aucun écrivain ; où sa pensée est peinte saisissant l'avenir qu'elle a deviné d'intuition ; où sa science du Verbe divin est mise au-dessus de celle de tous les génies catholiques ; où sa mission est transformée en apostolat et son œuvre comparée à une révélation. Ces emphases cadrent mal avec l'histoire. Le protestantisme fut une révolution religieuse et politique. A son avénement, Luther trouva tout rassemblés les éléments de ce double mouvement qui devait agiter le monde : il ne les créa pas, il s'en servit. L'ivrognerie universelle et le manque d'écoles, la corruption de la noblesse et sa passion anti-chrétienne, la désorganisation politique de l'Allemagne, les querelles des humanistes et du platonisme, le puissant concours de l'imprimerie : ce sont là autant de circonstances qu'il sut exploiter habilement.

Le sol de l'intelligence ressemble au sol terrestre : il n'est fécond que par des semailles et une culture. Le germe du protestantisme existait en Allemagne quand parut Luther, et sans Luther, l'Allemagne n'eût pas échappé à son funeste destin. Hume a bien raison d'affirmer que la logique ne fut pour rien dans les progrès du protestantisme.

3° Causes *déterminantes*. — Aux causes préparatoires prises du passé et aux causes occasionnelles fournies par l'État de l'Allemagne, il fallait, pour assurer le triomphe du protestantisme, des causes plus efficaces tirées de l'hérésie protestante, de sa nature, de sa puissance intrinsèque et du mérite personnel de ses auteurs. C'est par l'étude de ces causes déterminantes que nous devons achever ce travail.

C'est le propre de l'hérésie de flatter toujours toutes les passions, mais souvent par la voie cachée des affinités secrètes et des conséquences lointaines. L'histoire des premières hérésies se ramène à quelques phases à peu près invariables : on discute à perte de vue sur quelque vérité de foi ; on s'échauffe la tête ; on soutient quelque temps ses erreurs par opiniâtreté d'esprit ; pour mieux se défendre, à défaut de raison, on promet aux passions quelque concession ultérieure ; enfin, dans l'impossibilité de tenir ses promesses et de soutenir ses raisons, il faut abdiquer l'hérésie. Arius, Macédonius, Nestorius, Eutychès, Pélage, Béranger ne procèdent pas autrement. Les manichéens, les premiers, posent la question sur le terrain brûlant des passions, mais se coulent par leur exagération même, par le cynisme de leurs doctrines et les déportements de leurs mœurs. Wiclef et Jean Huss viennent ensuite, avec plus d'habileté, sur ce même terrain des passions, organiser la révolte universelle ; mais ils viennent trop tôt et succombent sous l'action combinée des deux glaives. Luther, leur héritier direct, ajoute encore aux séductions de leurs théories, profite plus habilement des haines antérieures et des désordres actuels, se hausse enfin à la formulation et à l'établissement de l'hérésie maîtresse, de la suprême hérésie. Par sa méthode, par ses doctrines, par ses actes, le

protestantisme est l'hérésie des hérésies, la grande hérésie, la grande prostituée de l'Apocalypse. Au delà, il n'y a plus rien, que des attaques philosophiques contre l'ordre naturel ou des séditions contre l'ordre social, mais séditions et attaques, plus radicales d'un côté, moins impies de l'autre, parce qu'elles ne s'élèvent plus jusqu'à l'ordre religieux. Du reste, ces derniers écarts de l'hérésie sont encore des conséquences du protestantisme.

Nous indiquons donc, comme causes déterminantes du protestantisme : 1° l'indépendance absolue en matière de foi, 2° l'absence de contrainte dans le contentement de ses passions; 3° l'impunité accordée aux clercs incontinents; 4° le moyen, concédé aux princes, de satisfaire, sans trop de honte, leur cupidité, en s'emparant des biens ecclésiastiques. Nous disons, avant de finir, un mot du caractère des réformateurs.

L'autorité de l'Eglise dans l'interprétation des saintes lettres et la tradition assurent, à la doctrine chrétienne, une pureté intacte et un progrès constant. Sans elles, nous ne pourrions ni connaître avec assurance le nombre des livres sacrés, ni être convaincu de leur origine divine, ni garantir l'intégrité de leur conservation, ni en trouver le sens certain. Grâce à la tradition expliquée par l'Eglise, avant de faire acte de foi à la vérité révélée, nous n'avons pas besoin de nous embarquer dans des informations préliminaires, inaccessibles à la plupart des hommes; nous n'avons pas besoin non plus de pâlir sur la Bible, de discuter le sens de chaque texte, de nous en établir le juge infaillible et de nous exposer à embrasser une doctrine autre que celle du Christ. Nous croyons fermement toutes les vérités que l'Eglise nous propose à croire. Que si nous voulons entrer plus avant dans la science des mystères, ce doit être dans le sens des doctrines révélées et en creusant les profondeurs divines; mais, comme ces profondeurs sont infinies, il n'y a jamais de relâche pour la spéculation orthodoxe, ni de limites à la puissance de son génie.

Le protestantisme rejette la tradition et l'Eglise ; les Ecritures sont le texte muet d'une loi abandonnée à l'interprétation individuelle. On fait, il est vrai, parade, d'un saint et très saint respect pour ces Ecritures révélées ; on ne veut plus que ces Ecritures, pourvu qu'on demeure libre de les interpréter selon ses vues. Par cette nouvelle méthode, il est facile de faire passer toutes les erreurs, de bâtir à peu de frais tous les systèmes imaginables depuis le luthéranisme jusqu'au déisme, même, jusqu'à la négation des Ecritures. A ce trait, vous voyez, qu'après une vénération apparente qui en imposait aux simples, on restait maître de faire une religion à son gré. Il est vrai que tous les sectateurs de libre examen ne s'accordent pas entre eux et qu'ils varient sans cesse ; mais il ne faut pas s'occuper de ces contradictions avec soi-même ou avec d'autres : Hégel nous apprendra que la vérité et l'erreur reviennent au même. Il est vrai encore que chaque protestant, cherchant le sens des textes, peut s'inspirer de ses idées particulières, de ses préjugés et de ses penchants : mais ce sont là misères inhérentes à l'humanité. Il est vrai enfin que la plupart ne possèdent ni les lumières, ni les vertus, ni les loisirs nécessaires à l'intelligence des Ecritures : mais où en serait-on s'il fallait s'occuper de toutes ces vétilles. On vous pose en principe le libre examen opérant sur les Ecritures, expurgées de notes explicatives et de commentaires traditionnels. Que le libre examen tire sa lumière du cœur, de la raison privée ou des illuminations intérieures du Saint-Esprit, il importe peu. Le point essentiel est que le protestant fait lui-même sa religion et qu'il crée lui-même sa science. Point d'autorité, point de sauvegarde du dogme et de la morale. Je n'ai même pas besoin de dire un *fiat* créateur ; il ne suffit, pour tout voir, d'ouvrir les yeux du corps et de l'esprit. Tout protestant est un voyant : quelle séduction pour l'orgueil humain. Quel friand appât pour quiconque veut faire prévaloir ses opinions, contenter ses faiblesses et vivre à sa guise dans une parfaite indépendance, tout en conservant les dehors de la piété. Lorsqu'on voit tout ce que l'infirmité et l'orgueil de l'es-

prit humain trouvent ici de facilité à leurs écarts, il ne faut pas s'étonner des séductions du libre examen. L'homme devenu le truchement de Dieu, l'homme s'érigeant lui-même en arbitre des choses divines [1], plus Dieu que Dieu même, à cela près qu'il doit mourir : quelle invention terrible d'un Lucifer terrestre qui entraînera, dans la révolte, des milliers de générations.

L'homme, né avec d'impérieuses passions, et, en même temps, avec le sentiment du vrai, du juste et du bien, voudrait contenter ses mauvais penchants sans froisser sa droiture. Lui présenter un culte qui, sous l'apparence de l'honnêteté, laisse liberté aux affections déréglées, c'est se mettre en parfait accord avec ses mauvais désirs. Ce n'est pas que l'homme ne se plie facilement à la pratique des vertus en harmonie avec son tempérament et ses intérêts, mais il souhaite, à ce léger sacrifice, un secret dédommagement et il le cherche dans la satisfaction de quelques passions favorites. Une religion qui lui refuse jusqu'à cette satisfaction, une religion qui le contraint à régler même les mouvements intérieurs de son âme, lui pèse, et s'il obéit ce n'est pas sans murmure. Qu'il lui paraîtrait doux de secouer le joug d'obligations si dures ! et combien il serait heureux de se dégager des craintes salutaires, de se persuader qu'un culte moins sévère n'est pas moins agréable au grand Dieu dont il ne veut ni méconnaître l'existence, ni décliner le culte.

Le protestantisme s'est accommodé à ce désir. D'abord il se targue d'être le culte en esprit et en vérité, affranchi des vaines cérémonies, libre de toute superstition. En réformant, les novateurs ont constamment annoncé qu'ils revenaient à la pureté primitive, même lorsqu'ils pratiquaient, comme les anabaptistes, le pillage, et l'assassinat. C'était assez habilement faire droit aux exigences de l'humaine rectitude, c'était mettre un beau frontispice à l'ouvrage. Mais le livre répon-

[1] Il faut observer que tous les philosophes allemands depuis Kant, sont tout simplement des visionnaires en philosophie. Disciples de Luther en religion, ils s'érigent, en philosophie, eux-mêmes en Luther. Le philosophe se pose, s'objective et dégoise tout à son aise.

dait-il à la préface? Il fallait, non moins habilement, faire bonne part aux passions humaines. On n'écrira pas, bien entendu, que l'iniquité est permise, ce serait trop fort et l'on ne met pas ces concessions en toutes lettres. Mais on établit en principe que la foi seule justifie; que les bonnes œuvres ne sont ni satisfactoires ni méritoires; en conséquence, que la contrition, les macérations, les larmes, à plus forte raison, le jeûne et l'abstinence, sont inutiles. D'ailleurs, si ces œuvres sont bonnes, elles le sont tout au plus pour ceux qui font les premiers pas dans la vie chrétienne; les parfaits n'en doivent avoir aucun souci. Afin de donner plus de force à des enseignements si étranges, on affirme que le chrétien ne doit pas fonder l'espérance de la béatitude éternelle sur ses bonnes œuvres: elles ne sont rien devant Dieu, et, même bonnes, elles ne sont jamais exemptes de péché. Ce sont là, direz-vous, des prédications d'enfer: ne vous effrayez pas: Luther et Calvin vous assurent, qu'en vertu du serf-arbitre, nous sommes nécessités dans toutes nos œuvres et c'est Dieu qui fait que nous péchons. Bien plus, lors même que notre volonté aurait, entre le bien et le mal, un libre choix, nous ne serions pas encore coupables en violant la loi, puisqu'il y a des commandements impossibles à l'homme juste. Et si vous demandez à quoi riment ces monstrueux enseignements, on vous répondra que c'est pour venger l'injure faite aux mérites de Jésus-Christ. Corriger les erreurs de l'Eglise romaine, c'est faire dépendre notre salut de la foi seule aux divins mérites du Sauveur. Et après avoir écrit que Dieu crée la plupart des hommes pour les damner, non à cause de leurs crimes, mais parce qu'il lui plaît ainsi, Calvin, pour augmenter notre confiance, enseigne que la grâce, une fois reçue, ne peut plus se perdre.

Et pourquoi cette morale qui porte, en principe, à l'immoralité? C'est qu'en débarrassant leurs adeptes du joug de l'Eglise romaine, on voulait aussi les débarrasser du joug de la vertu, moyen sûr d'accroître promptement le nombre des réformés. Les novateurs ont dit, à la vérité, que le chrétien devait produire des bonnes œuvres, mais seulement pour obéir à Dieu qui les

commande ; palliatif nécessaire pour adoucir ce que la doctrine offrait de dangers. Mais la foi méritant seule le ciel, dès lors plus d'aiguillon nous excitant à la pratique des bonnes œuvres. Car si, avec le dogme catholique, l'homme est si lâche pour la vertu, combien le sera-t-il davantage avec l'enseignement du protestantisme? Qui ne sait qu'il y a opposition formelle entre le bien et les mauvais penchants de l'homme? Celui-ci se portera donc à suivre ses inclinations vicieuses, puisque faire le bien ne sert ni à la justification, ni au mérite. Religion commode : Croyez, et tout vous sera imputé à justice. Hé! mon Dieu, la difficulté n'est pas de croire, elle est de bien vivre. Si vous ôtez la terrible obligation de résister à la concupiscence, vous diminuerez de moitié le nombre des incrédules. Ainsi donc, d'après la morale protestante : plus de recherche de ses péchés, plus d'aveu humiliant de ses fautes, plus de douleur pour les détester, plus de larmes pour les laver, plus de prières, d'aumônes, de jeûnes et d'abstinences pour les expier. La seule contrition requise, c'est le changement de vie, et qui ne se croira pas changé, converti, lors même qu'il avalera l'iniquité comme l'eau. Merveilleuse morale, qui permet de vivre sans frein, sans contrainte ; mais morale bien propre à recruter des adeptes au protestantisme.

A son dogme favorable à l'orgueil humain, à sa morale compatible avec tous les vices du cœur, la Réforme ajoute une discipline qui permet, au clergé, toutes les faiblesses.

Le clergé allemand, sorti d'une noblesse licencieuse ou d'un peuple généralement ivrogne, avait emprunté, à son origine, les vices héréditaires d'intempérance et de sensualité. Malgré son dur climat et le voisinage des mers du Nord, l'Allemagne offrait un plus grand nombre de clercs incontinents ou de manières peu sacerdotales. L'Eglise les maintenait par ses canons, ses menaces et ses peines. Les réformateurs, habiles à saisir les hommes et les choses, prirent le contrepied de l'Eglise, supprimèrent les vœux, à l'exception des vœux du baptême, proclamèrent l'impossibilité du célibat et flattèrent l'inconduite en dissimulant la honte par la licéité du mariage

des prêtres. Erasme, témoin du fait, le constata d'un mot qui vaut dix mille arguments : « C'est une vraie comédie, qui finit toujours par le mariage. » Raillerie piquante, et procès sommaire de la Réformation. Que voir, en effet, dans les malheureux qui, ne pouvant dépouiller le caractère inamissible du sacerdoce, veulent du moins en abjurer la vertu? Si je voyais humilité, chasteté, modestie, retenue, vertu enfin, je pourrais me faire illusion; mais je ne puis croire à des convictions qui ont pour base et pour objet la satisfaction d'une vile concupiscence. L'apostasie de tant de moines prouve uniquement que la Réforme favorisait les passions de leur cœur encore plus que l'indépendance de leur esprit, pour autant qu'ils en pussent avoir. Tache indélébile, qui, attestant les succès du protestantisme, en proclame plus haut la honte; car quelle gloire pour des croyants dont les prédicateurs foulent aux pieds les engagements les plus saints; vont chercher l'impunité en démentant leurs antécédents, leur état et leur foi; et ne déclament contre l'Eglise, dont ils étaient non seulement les membres, mais les ministres, que parce qu'elle refuse de participer à leurs désordres et de les tolérer. Cette corruption misérable, qui déliait de leurs serments le prêtre et le religieux, qui faisait descendre le ministre protestant au-dessous du prêtre païen, accroissait l'ignominie du protestantisme, en augmentant le nombre de ses prosélytes. Un controversiste du temps avait traduit cette idée par ce titre d'ouvrage : *Reformatores difformes et deformantes.*

Une dernière cause des rapides succès de la Réforme, ce furent les riches dépouilles que les monastères et les biens d'églises offraient à la cupidité des princes. Les contrées du Nord avaient été autrefois habitées par des peuplades amies des grandes forêts : en temps de guerre, elles y trouvaient un rempart, un gage d'indépendance; en temps de paix, elles s'y livraient à la chasse. Lorsque le Christianisme pénétra dans ces contrées, pour les civiliser, il dut arracher les forêts et créer de grandes campagnes. L'Eglise y trouva d'immenses possessions qu'augmentèrent encore les largesses des princes

et les dons des fidèles. C'était une belle proie pour la cupidité des seigneurs laïques. Obérés par de longues guerres, besogneux d'argent pour s'attacher des créatures et augmenter leur puissance, ils avaient porté souvent, sur les biens ecclésiastiques, une main rapace. Charmés de voir proscrire la vie monastique comme inutile, d'entendre exagérer les désordres du clergé, enchantés d'être invités à s'occuper d'une réforme complète, ils parurent, en ravissant les biens de l'Eglise, moins des spoliateurs que des défenseurs de la pureté évangélique. On renversait les temples, on dévastait les monastères, on réunissait au domaine public les menses abbatiales et épiscopales, on supprimait les fondations pieuses, on enlevait les calices d'or, les riches reliquaires, les beaux ostensoirs, et on se lavait les mains d'un vol sacrilège en déclarant qu'on remettait les choses dans l'état de perfection primitive. Adroit mensonge, mais heureux expédient pour être, avec moins de honte, d'injustes ravisseurs. Une fois maître de ces biens, la restitution empêchait de rentrer dans l'Eglise; et, afin de mieux consacrer son droit, on cherchait à faire de la propagande. Qu'on ne s'étonne donc pas des succès d'une réformation qui avait de tels secrets pour enrichir. Il est toujours aisé de se concilier les hommes qui n'ont d'autre conviction que leur intérêt.

Enfin la vanité des réformateurs eut aussi son rôle. Le faible de l'esprit humain, c'est la vaine gloire. Si l'on savait étouffer sa voix importune, que de maux on éviterait à la société et à soi-même. La vaine gloire mène aux idées particulières, aux arguments bizarres, aux disputes, à l'entêtement, finalement à la rébellion. Lorsqu'on a l'esprit assez fort, et qui ne s'imagine l'avoir tel? pour conquérir le renom du génie et l'autorité d'un chef de secte, si l'on ne trouve pas, dans l'ordre traditionnel, une satisfaction suffisante, on se jette dans les écarts. Le monde eût vu moins de mauvais philosophes, de raisonneurs absurdes, de fauteurs d'hérésies et d'inventeurs de systèmes hétérodoxes, si l'esprit humain savait se purger de vaine gloire. La pensée de préconiser une doctrine à soi,

et d'acquérir de la célébrité, engagea donc plus d'un théologien dans les idées du jour. Il semblait flatteur d'avoir compris, mieux que ses devanciers, le Christianisme et de se faire chef de parti. A un moment donné, presque toutes les chaires de professeurs ou d'orateurs voulaient rendre des oracles. Autant d'hommes vains et superbes il y avait en Allemagne, autant]d'inventeurs d'opinions inconnues, oubliées et contradictoires. Chaque année, en donnant de nouveaux adeptes au protestantisme, lui offrait de nouveaux docteurs. Et quoique leurs enseignements se ruinassent les uns les autres, et ne fussent qu'un assemblage de pièces incohérentes, chacun aimait mieux s'en tenir à ses cogitations du jour que de se rallier à une confession de foi. Avec cette monnaie de gloriole, on payait son apostasie.

Triste destinée de l'Allemagne et du seizième siècle d'avoir trouvé dans le passé, tant d'éléments de haine, dans le présent, tant de circonstances fâcheuses, et dans la nature humaine, un si vif penchant pour les théories malsaines du protestantisme.

CHAPITRE III.

EN RENIANT LA MONARCHIE DES PAPES, LE PROTESTANTISME A-T-IL FAVORISÉ LE PROGRÈS DES LUMIÈRES ?

Toute religion doit se proposer un triple but et produire un triple résultat : elle doit enseigner le vrai, le beau et le bien ; elle doit donner, à l'esprit, la vérité, au cœur, la vertu, à l'âme, la beauté, et constituer ainsi l'homme tout entier en état de justice. Abstraction faite des moyens indiqués pour s'assurer de la divinité de son origine et connaître l'exactitude doctrinale de ses enseignements, il y a, pour toute re-

ligion, une épreuve infaillible, ce sont ses fruits nécessaires ; ceux qu'elle produit par l'action naturelle de ses principes. C'est même par là qu'on la juge ordinairement. Tout le monde ne peut pas suivre une théorie sur le terrain métaphysique ; tout le monde ne s'intéresse pas aux controverses de la haute théologie ; mais tout le monde constate aisément une lumière et honore volontiers une vertu. C'est une tâche aussi facile qu'agréable, application quotidienne des paroles du Sauveur : *A fructibus eorum cognoscetis eos.*

Le protestantisme n'a pas entendu se soustraire à cette exigence, il est même allé au-devant avec l'enthousiasme de l'allégresse. A l'entendre, il a délivré l'esprit humain opprimé, depuis des siècles, par la Chaire apostolique ; il a ouvert, à la pensée affranchie, des horizons de lumière ; il a poussé en avant toutes les sciences et, depuis que Luther a jeté le cri : Plus de tiare ! vous croiriez que le monde enseveli dans les ténèbres, a vu éclater, sur son front, toutes les magnificences des cieux.

Ces allégations sont à coup sûr fort touchantes, mais elles ont un défaut grave : elles ne sont pas vraies, elles ne reposent sur rien ni en principe ni en fait, et malgré l'assurance avec laquelle on les donne, malgré la mollesse avec laquelle parfois on les repousse, il est non seulement nécessaire de les contredire, mais facile de les abattre. Si le protestantisme a fait progresser quelque science, ce n'est que comme le choléra a fait faire des découvertes à la médecine ; ou l'on ne peut lui en faire l'honneur qu'en vertu du sophisme : *Post hoc, ergo propter hoc.*

Pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à examiner la règle de foi protestante dans sa nature, dans ses espèces et dans ses effets. Nous ne saurions étudier le protestantisme dans le morcellement de ses sectes et les points particuliers de leur ondoyant symbole : une telle entreprise exigerait des volumes. Mais nous aurons satisfait à la tâche si nous attachant au libre examen qui produit les sectes et les doctrines, nous montrons que ce libre examen substitué par les protes-

tants à l'autorité du Saint Siège, malgré son titre et ses prétentions, n'a rien fait pour le progrès de la science et de la raison publique, qu'il a, au contraire, tout troublé dans les habitudes de la pensée, dans les recherches de l'esprit, et que ses résultats supputables, loin de lui faire honneur, démontrent la parfaite inanité de son principe et la folie de ses orgueilleuses prétentions. Cette méthode est rigoureuse, puisqu'elle s'attache au principe *commun* et *constitutionnel* du protestantisme ; si ce principe n'a pas donné la lumière, la thèse est démontrée.

I. Avant de combattre l'orgueil scientifique du protestantisme, nous voulons lui opposer un argument de prescription : c'est que la soumission à la foi traditionnelle de l'Eglise et à l'autorité de la Chaire apostolique, non seulement ne nuit pas au développement des esprits, mais en procure, au contraire, l'admirable essor.

La foi surnaturelle et divine, dont Jésus-Christ est l'auteur et le consommateur, est le don le plus précieux que Dieu ait fait à l'homme. Par elle, l'homme est élevé au-dessus de la nature ; il pénètre le ciel, atteint, comme s'il les avait présentes à ses sens, les choses divines, et adhère fermement à l'éternelle vérité. En elle subsistent le fondement de la vie chrétienne, le principe de la justification, le soutien de l'espérance et la racine de la charité. C'est par cette foi que le chrétien, se surpassant lui-même, voit, d'un œil indifférent, les choses périssables, méprise les attraits séducteurs du monde, poursuit malgré les passions ses destinées immortelles et surabonde de joie au milieu des tribulations de la vie. Sur cette foi enfin repose ce royaume immuable dont parle saint Paul aux Hébreux, ce trésor de grâce qui donne le moyen de plaire à Dieu en le servant avec crainte et tremblement, et d'atteindre notre fin qui est la sanctification de nos âmes.

Cette foi n'inspire, au chrétien, des sentiments héroïques, après la grâce de Dieu, que par la fixité de sa base et l'assurance absolue de l'esprit qui y adhère. C'est un ferme assentiment de l'entendement commandé par la volonté, que

donne, par un acte surnaturel, aux vérités révélées de Dieu, l'homme prévenu et excité par la grâce. L'objet de cette foi, ce sont toutes et chacune des vérités révélées de Dieu à l'homme. Le motif qui nous y attache c'est l'autorité de l'Eglise et du Saint-Siège. L'assentiment qui nous y attache doit être : 1° Raisonnable et prudent, car un assentiment aveugle et irréfléchi ne serait ni digne de Dieu ni digne de l'homme ; 2° ferme et inébranlable et avoir pour motif, non une raison spéculative, mais une détermination pleinement arrêtée de la volonté ; 3° obligatoire, puisque sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu.

Dieu, qui veut le salut de tous les hommes, a dû mettre à portée de tous les hommes, cette foi sans laquelle il est impossible de lui plaire. Il répugne à sa sagesse qu'il n'ait pas remédié à l'infirmité de la raison humaine, en mettant à sa portée des vérités surnaturelles que, sans cela, elle ne pourrait atteindre. Qu'on déroule les annales du christianisme et l'on verra combien d'opinions disparates et même contradictoires, se sont élevées, en divers temps, sur tous les dogmes de la croyance chrétienne. Qu'on suppose maintenant qu'il n'y ait aucun moyen de démêler la vérité de l'erreur, aucun critérium infaillible que Dieu nous ait laissé pour reconnaître les vérités révélées, il en faudra conclure que le christianisme n'est qu'un grand problème dont on ne saurait, sans un excès d'orgueil, prétendre donner la solution. Il y a donc nécessairement une voie de vérité, une règle de foi, un tribunal suprême et une pierre de touche, celle-ci pour connaître aisément toute vérité, celui-là pour nous fixer dans toutes nos irrésolutions.

D'après la nature, l'objet et la loi de la foi, il est facile de déterminer les conditions de la règle qui doit nous y conduire. Premièrement, cette règle doit avoir pour propriété essentielle et pour condition indispensable d'être *certaine et sûre*, c'est-à-dire de nous faire connaître, avec certitude et sans danger d'erreur, quelles sont les vérités révélées, objet nécessaire de notre foi. Secondement, cette règle doit *lever*

tous les doutes, dissiper toutes les difficultés, dirimer toutes les controverses qui viendraient à s'élever sur le sens de ce qu'il a plu à Dieu de nous manifester, pour en faire l'objet de notre foi. Troisièmement, elle doit être *à portée de tous les hommes*, parce que la foi est le patrimoine obligatoire de tous, savants ou ignorants, riches ou pauvres. Quatrièmement, elle doit être *perpétuelle et infaillible*, car, par là même que la foi oblige tous les hommes, la règle de foi doit s'étendre à tous les temps et à tous les âges. Unité, harmonie des parties, solidité de l'ensemble, voilà les traits caractéristiques de la règle catholique.

Dans notre système d'enseignement, il n'y a pas d'autre source de vérités révélées que *la pure parole de Dieu*, parce que Dieu seul peut immédiatement nous faire connaître les mystères supérieurs à la raison humaine, et que l'autorité, comme la sagesse humaine, ne saurait ajouter non plus que retrancher un iota à la parole divine. Mais cette parole de Dieu dont la pleine révélation a été accomplie par Jésus-Christ et ses apôtres, nous a été transmise, d'après l'ordre voulu de Dieu, par deux moyens particuliers : *par l'Ecriture sainte et par la tradition orale*. Autre est la parole de Dieu *écrite*, autre est la parole *traditionnelle ;* mais l'autorité de l'une comme de l'autre est également divine, puisqu'elles viennent également de Dieu par Jésus-Christ : le chrétien doit donc les considérer comme deux règles *éloignées* qui lui servent pour former sa foi, puisque en elles seules se trouve contenu tout ce qu'il est obligé de croire comme de foi divine. Mais, pour que ce dépôt pût se conserver jusqu'à la fin des siècles dans son unité et son identité, Jésus-Christ l'a confié, suivant la doctrine catholique, à une autorité toujours vivante et parlante, qui est l'autorité de son Eglise. Cette autorité réside, en vertu de l'institution divine, dans le corps universel des pasteurs ou des évêques unis au chef visible, au successeur de saint Pierre, au Pontife romain à qui Dieu a confié, sur son troupeau, la plénitude de la puissance souveraine. A ce corps uni à son chef visible est soumise la garde de la parole

écrite ou traditionnelle ; à ce corps ainsi constitué appartient le droit souverain de la proposer aux fidèles, d'en déterminer le vrai sens, d'en exiger la foi intérieure et extérieure. Au Pape surtout appartient le jugement suprême et sans appel des controverses dogmatiques et la condamnation formelle des erreurs en matière de foi, de morale et de culte. L'Eglise et le souverain Pontife, investis du double pouvoir d'enseigner et de juger; voilà la règle *prochaine* de foi pour tous les fidèles ; leur parole pleine d'autorité, leur enseignement public sont le principe suprême, le critérium fondamental, qui détermine la vérité révélée et d'après lequel on est catholique. Et c'est pour cela que la divine sagesse, voulant que les fidèles de tous les siècles s'attachassent à cette règle comme à un guide sûr, pour ne s'écarter jamais de la vérité, a conféré à l'Eglise et au souverain Pontife, les sublimes prérogatives d'*infaillibilité* et d'*indéfectibilité* pour qu'ils ne puissent jamais enseigner l'erreur.

L'Eglise, organe divinement établi de la vérité révélée, enseigne, à tous ceux qu'elle reçoit dans son sein, les vérités révélées de Dieu qui doivent faire l'objet de leur foi. Au nombre de ces vérités est la divinité de son établissement, l'autorité qu'elle a reçue de Dieu pour une telle mission, ses notes, ses prérogatives, et, parmi les premièrés vérités de foi, la souveraineté ainsi que l'infaillibilité des Papes. En même temps, l'Eglise présente, aux fidèles, la Bible comme un livre divinement inspiré ; elle leur donne le canon entier des livres qu'ils doivent tenir pour écrits sous la dictée de Dieu ; elle les assure de l'intégrité du texte et de la sincérité des versions canoniquement approuvées. L'Eglise propose encore le symbole où se trouvent formulés les articles de foi qu'ils doivent croire explicitement ; et, en cela, elle ne fait acception de personne. Devant elle, tous sont placés au même niveau, et, quand il s'agit de l'acte de foi, le plus profond théologien n'a rien qui le distingue du plus humble artisan. Tous les fidèles sont établis de la même manière en possession de la vraie doctrine de Jésus-Christ.

Mais comme l'Eglise est une société divine et humaine tout à la fois, il peut s'y élever des disputes en matière de dogme, de morale, de culte et d'interprétation des Ecritures; l'erreur, levant l'étendard de la révolte, peut chercher à troubler la croyance traditionnelle. A qui appartiendra-t-il de juger, de condamner? Au tribunal suprême, toujours infaillible de l'Eglise, au corps des pasteurs unis à leur chef, soit par les définitions d'un concile, soit par les constitutions du Pontife romain. Toutes les fois qu'une définition est rendue dans ces conditions, tous doivent également s'y soumettre d'esprit et de cœur, avec un plein assentiment et une entière conviction, comme à un oracle émané de l'organe visible et infaillible que Dieu a établi à cet effet. En portant ces définitions, du reste, l'Eglise n'introduit rien de nouveau dans la doctrine; elle ne mêle pas à l'élément divin de la lumière révélée, un élément étranger; mais, assistée de l'Esprit-Saint pour l'intelligence des Ecritures et de la tradition, elle discerne le vrai sens du dogme, la foi toujours reçue de Jésus-Christ par l'intermédiaire des apôtres. Tel est le rôle qui appartient à la règle suprême de la foi catholique, et tel est le devoir des fidèles par rapport à cette règle.

Ce n'est pas que la science n'ait aussi sa part et même sa grande part. Car la règle catholique, bien loin d'exclure la science, ne fait que lui interdire les parages qu'elle ne peut point aborder en l'empêchant de mettre, à la place des révélations divines, les pauvres conceptions de l'homme. Pour tout le reste, elle encourage l'étude, l'examen, la discussion, dans ceux qui en sont capables, soit pour éclaircir, avant la définition de l'Eglise, les questions dogmatiques, soit pour donner à la décision, quand elle est prononcée, tous les appuis de la science, et la défendre contre les attaques des novateurs. Si quelqu'un néglige de se livrer à l'étude de la science sacrée, et de s'enfoncer dans les profondeurs de la théologie, cette négligence n'est imputable qu'à sa paresse, nullement à la règle de foi. Le respect des révélations d'en haut ne peut pas porter préjudice à la lumière intérieure de l'esprit humain:

ce sont deux rayons, divers de nature, mais émanés de la même source. Et, après tout, on ne dira pas qu'une religion qui compte, parmi ses enfants, des Augustin, des Chrysostome, des Anselme, des Thomas, des Bossuet, des Suarez, soit une religion qui gène l'essor de l'esprit humain.

De plus, et ce point est décisif, en dehors des quelques points révélés de Dieu et définis par l'Eglise pour la direction morale de l'homme, la science et la raison peuvent librement s'exercer. L'esprit humain voit se dérouler, devant son activité curieuse et inquiète, un vaste champ qu'il peut cultiver selon ses loisirs, ses convenances, ses goûts et ses forces. Dieu, l'homme et le monde lui offrent l'attrait et les obscurités de leurs mystères; rien ne l'empêche de travailler à en découvrir les secrets et à reculer sans cesse les bornes de son intelligence. L'histoire et les sciences annexes, la philosophie, les sciences physiques et mathématiques, le droit, la médecine, la philologie, l'exégèse, la linguistique, l'esthétique, la numismatique, l'archéologie, les lettres, les arts sollicitent également son ardeur. Sans doute, pour un catholique instruit, ce qu'il cherche, dans ces études, ce n'est ni la foi qu'il a reçue de Dieu, ni les motifs surnaturels qui doivent déterminer sa foi. Dans toutes ses recherches, la règle catholique ne sera pas moins, pour lui, un guide toujours sûr et toujours présent qui lui sert à retrouver, dans ses excursions scientifiques, les véritables dogmes proposés par l'Eglise et à se préserver de tant d'égarements [1].

Liberté dans l'Eglise, liberté en dehors de l'Eglise : telle est, en matière de science, la condition du catholique orthodoxe. Et, encore une fois, si, par inertie de nature ou de race, il s'abstient d'étudier, sa religion n'en est point cause.

Ces propositions, certaines et évidentes, se confirment par le témoignage de l'histoire.

Il faut n'avoir jamais jeté les yeux sur l'histoire de la science humaine, pour ignorer que l'Eglise enfanta, dans

[1] Cf. PERRONE, *Le Protestantisme et la règle de foi*, trad. Peltier, t. I, *ab init.*

tous les temps et dans toutes les branches du savoir, des hommes illustres. L'histoire des Pères de l'Eglise aux premiers siècles, n'est autre que l'histoire des savants de premier ordre en Europe, en Asie et en Afrique ; le catalogue des hommes qui, après les invasions des Barbares, conservent les débris du savoir antique, n'est qu'une liste de gens d'Eglise ; dans les temps modernes, on ne peut signaler une partie des connaissances humaines, où un nombre considérable de catholiques ne figure au premier rang. Depuis dix-huit siècles, il y a une chaîne non interrompue de savants catholiques, ou, s'ils ne sont catholiques, d'accord avec l'Eglise sur les objets de son enseignement. Nous laissons de côté les caractères divins de la sainte Eglise, pour ne la considérer que comme une école philosophique; et nous disons qu'elle présente, sous le rapport des doctrines scientifiques, un phénomène tellement extraordinaire qu'on n'en saurait trouver un semblable nulle part, et que dans l'ordre ordinaire des choses humaines, l'effort de la raison est impuissant à l'expliquer.

A coup sûr, il n'est pas nouveau, dans l'histoire de l'esprit humain, qu'il se forme une école, que cette école ait une doctrine, que cette doctrine ait des sectateurs. Mais la faiblesse des sectateurs et l'incohérence de la doctrine ne tardent guère après quelques jours de gloire, à entraîner la ruine de l'école. Mais qu'une école ait embrassé tous les siècles, qu'une doctrine ait rallié les savants de toutes les nations, que cette unanimité se soit établie dans l'Eglise, malgré la divergence des vues, l'opposition des intérêts, l'antagonisme des passions : voilà un phénomène accablant pour ceux qui dénient, à l'Eglise et au Saint-Siège, le persévérant honneur de la haute science et des grandes doctrines. « Exiger la foi, dit admirablement Balmès, exiger l'unité dans la science, et fomenter sans cesse l'instruction; provoquer la discussion sur tous les sujets; exciter, encourager l'étude et l'examen des fondements même sur lesquels repose la foi; interroger pour cela les langues antiques, les monuments des temps reculés, les documents de l'histoire, les découvertes des

sciences d'observation, les leçons des sciences les plus élevées et les plus analytiques; se présenter avec une généreuse confiance, dans tous les lycées où une société riche de talents et de savoir concentre, comme dans des foyers de lumière, tout ce que les temps antérieurs lui ont légué et tout ce qu'elle a pu recueillir par ses propres travaux, voilà ce que l'Eglise et le Saint-Siège ont toujours fait; voilà ce qu'ils font encore; et nous les voyons néanmoins avec fermeté dans la foi et dans l'unité de la doctrine; nous les voyons constamment environnés d'hommes illustres, dont les fronts, ceints de lauriers dans cent combats littéraires, s'inclinent devant eux sans craindre de faire pâlir la brillante auréole dont leur tête est couronnée [1]. »

Nous prions ceux qui ne voient, dans le catholicisme, qu'une secte comme les autres, de nous dire comment l'Eglise seule présente ce phénomène si contraire à l'impuissance native et à la puissance destructive de l'esprit humain; qu'ils nous disent quel talisman possèdent les souverains pontifes pour effectuer ce que n'ont pu ni des philosophes comme Platon ou Aristote, ni des politiques comme Alexandre et César, ni aucun homme ayant porté au plus haut degré la puissance d'homme. Ces savants qui courbent leur tête devant la parole du Vatican, ces docteurs qui rejettent leur propre sentiment pour se soumettre à ce qui est dicté par le Pape, ne sont pas des hommes simples et sans portée. Nous découvrons, dans la fierté qui découle de leur front, le sentiment qu'ils ont de leur force; leurs yeux étincellent des feux du génie. Ces hommes sont les mêmes qui ont occupé les premiers postes des Académies, qui ont rempli le monde de leur renommée et dont les œuvres passeront aux générations futures. Fouillez l'histoire de tous les temps, parcourez toutes les contrées du monde, si vous découvrez quelque part un assemblage aussi extraordinaire, le savoir uni à la foi, le génie soumis à l'autorité, la discussion la plus ardente con-

[1] Balmès, *Le Protestantisme comparé au catholicisme*, dans ses rapports avec la civilisation, t. I, chap. III.

ciliée avec l'unité des doctrines, vous aurez fait une découverte importante; ce sera, pour la science séparée de la foi, une éclatante conquête. Mais c'est là, pour vous, une colonne d'Hercule, un rocher fatal, une limite infranchissable.

Il est vrai, peut répondre l'adversaire, nous trouvons dans l'Eglise cette glorieuse et féconde unité de doctrines qu'on ne trouve dans aucune secte. Mais ce phénomène, d'ailleurs étrange, provient de ce que l'Eglise a reconnu deux choses importantes : 1° Que l'union des esprits ne peut s'effectuer que par l'unité des doctrines; et 2° que l'unité des doctrines ne peut se maintenir que par la soumission à l'autorité. C'est sur ce double concept que repose notre objection; nous ne vous admettons pas à en faire une réponse.

En examinant tout à l'heure la règle de foi protestante, nous verrons mieux l'inanité radicale de l'objection; ici rien n'est plus facile que de découvrir son défaut de fondement et de couper court à tout échappatoire sophistique.

Vous dites que la méthode catholique étouffe le génie; nous vous répondons : 1° En principe, que rien dans cette méthode, ne gêne l'essor de l'esprit; 2° en fait, que le respect de cette méthode a coexisté avec toutes les conquêtes séculaires de la science. Que vous faut-il de plus? L'explication du fait qu'on vous oppose en détruit-elle la force probante? Nullement. Il est, au contraire, constaté qu'il existe sur la terre une société dirigée, depuis dix-huit siècles, par un principe constant et fixe; une société qui a su concilier, à ce principe immuable, l'adhésion des hommes éminents de tous les pays et fait coexister son maintien avec tous les progrès de la science. Comment se fait-il que l'Eglise seule ait conçu ce principe et l'ait fait respecter? Que si d'autres sectes ont pu s'en emparer, comment n'ont-elles pu, je ne dis pas l'appliquer, mais seulement l'établir? Toutes les écoles de philosophie, toutes les sectes hérétiques ont disparu; l'Eglise demeure. Les fausses religions pour conserver leur ombre d'unité, ont été forcées de fuir la lumière, d'esquiver la discussion, de s'envelopper d'ombres épaisses. Comment l'Eglise a-t-elle conser-

vé l'unité de sa doctrine et promu tous les progrès des sciences par des voies contraires à celles des autres cultes, par des moyens que n'ont pu, je ne dis pas s'approprier, mais seulement connaître les sectes et les écoles?

Il ne suffit pas de dire qu'il y a là un plan, un système; la difficulté consiste à expliquer la sagesse de ce plan et la puissance incontestable de ce système. S'il s'agissait d'un petit nombre d'hommes, réunis par les circonstances, pour un temps court et un bref dessein, le fait n'aurait rien d'extraordinaire. Mais s'il s'agit d'une période de dix-huit siècles, de toutes les contrées du monde, des circonstances les plus différentes, les plus contraires; s'il s'agit d'une multitude d'hommes qui n'ont pu ni se concerter ni se rencontrer; comment expliquer cette affinité permanente de l'esprit scientifique et de la foi? Enfin s'il n'y avait là qu'un système conçu, un plan exécuté par l'homme, il faudrait dire ce qu'il y a de mystérieux dans l'attraction de cette Rome qui réunit autour de son siège, une multitude innombrable de savants de tous les temps et de tous les pays. Comment le Pontife romain, s'il n'est que le chef abusé d'une secte vaine, a-t-il pu fasciner à ce point le génie, qui lui offre d'ailleurs librement son tribut? Il y a bien longtemps que vous déclamez contre le *despotisme* pontifical : pourquoi ne s'est-il trouvé personne pour lui enlever le sceptre de la science? Comment ne s'est-il élevé aucune chaire pour lui ravir sa splendeur ou lui contester avec avantage sa prééminence? Serait-ce à cause de son pouvoir matériel? Mais ce pouvoir, toujours fort limité, est nul aujourd'hui, et cependant vous voyez partout les croisés de la science se tourner vers la chaire de Pierre. Serait-ce à cause du caractère particulier, de la science et des vertus des Pontifes? Mais sans contester ni ces vertus, ni ce caractère, il y a eu, dans leur possession, bien des degrés, parfois de passagères éclipses, un certain affaiblissement. Mais l'influence scientifique de Rome, si elle a ses vicissitudes, ne connaît pas l'effacement et ne redoute pas le déclin. Ce fait, pour nous, s'explique sans commentaire; nous savons que le Pape est le

vicaire de Jésus-Christ. Mais pour ceux qui ne voient pas, dans les pontifes romains, la pierre sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Eglise, cette question s'impose à leur probité. Comment a-t-il pu exister, depuis dix-huit siècles, une série non interrompue de savants toujours fidèles à la foi et à la doctrine de Rome?

Les protestants et les rationalistes, battus sur ce point, incidentent sur un autre. A les entendre, la règle de foi catholique, utile et féconde pendant l'enfance et l'adolescence des peuples européens n'est plus, dans leur âge mûr, qu'un inutile et stérile obstacle. De là ils concluent à l'opportunité, à l'urgence, aux avantages de ce qu'il leur plaît d'appeler l'émancipation de l'esprit humain, et invoquent, à l'appui de cette conclusion, les faits accomplis depuis trois siècles.

Dire que les peuples, dans leur jeunesse, ont eu besoin de l'autorité catholique, comme d'un frein salutaire, et que ce frein est devenu inutile, voire nuisible, depuis que l'esprit humain s'est élevé plus haut, c'est méconnaître complètement le rapport qui existe entre les divers états de l'intelligence humaine et les objets sur lesquels porte l'autorité du Saint-Siège.

L'exacte notion de Dieu, l'origine et la destinée de l'homme, la règle de sa conduite morale, la connaissance des moyens que Dieu lui a fournis pour atteindre à sa fin, tel est l'ensemble sommaire des objets de foi. L'Eglise enseigne qu'il est nécessaire d'avoir, touchant ces objets, une règle infaillible; elle ajoute que cette infaillibilité est l'unique obstacle à des égarements déplorables; qu'on ne saurait, sans cette prérogative surnaturelle, mettre la vérité à l'abri des chicanes suscitées par les passions.

Cette simple considération suffit pour convaincre que l'examen privé serait infiniment moins dangereux chez des nations encore peu avancées dans leur histoire. Au sein d'un peuple jeune, se trouve, en effet, un fond naturel de simplicité et de candeur, qui dispose admirablement à recevoir avec respect et à interpréter avec plus d'intelligence, les textes des

Ecritures. Un tel peuple goûtera les choses faciles à comprendre; il s'humiliera, devant celles dont il ne peut pénétrer le mystère. D'ailleurs, chez ce peuple simple, le petit nombre relatif des hommes instruits formera une aristocratie intellectuelle, qui distribuera l'enseignement populaire et défendra les masses contre la dissolution du rationalisme.

Il en est tout autrement chez un peuple parvenu à un plus haut degré de savoir. La diffusion des connaissances, en augmentant l'inconstance et l'orgueil, bouleverse les pensées, défigure les traditions, multiplie les sectes. Un peuple voisin de son berceau, écoute avec respect les vieillards et garde les coutumes des ancêtres. Mais lorsque la société a pris un plus vaste développement; quand s'est affaibli le respect pour les pères de famille; quand des noms pompeux, de grandes bibliothèques, l'apparat scientifique font concevoir à l'homme une haute idée de la force intellectuelle; quand la fortune des découvertes et la perfection des instruments permettent de mesurer la hauteur des cieux et de sonder la profondeur des abîmes; quand la multiplicité et l'activité des communications répandent rapidement les idées, leur donnent par la rapidité du mouvement, une sorte de fermentation et de force magique, alors il est nécessaire qu'une autorité vivante, vigilante, irrésistible, vole au secours des vérités menacées et couvre de sa protection salutaire les principes de la civilisation. L'histoire politique et littéraire de l'Europe depuis trois siècles, ne nous offre que trop de preuves à l'appui. La révolution religieuse éclata précisément le jour où elle devait causer plus de maux; elle trouva les sociétés agitées par la fermentation de l'esprit humain, elle brisa la digue au moment où il était plus nécessaire de la fortifier.

Non, il n'est pas vrai que le protestantisme ait arboré à propos l'étendard de la révolte. Non, il n'est pas vrai que l'esprit humain ait été opprimé sous le joug du Saint-Siège. Non, il n'est pas vrai que la règle de foi catholique ait porté la moindre atteinte à l'indépendance de l'esprit humain. Il est vrai, au contraire, que la science n'a jamais été plus troublée que depuis qu'elle

ne voit plus, au ciel de la doctrine, l'étoile polaire des catholiques; il est vrai que, depuis dix-huit siècles, la science a toujours fleuri à l'ombre de la tiare; il est vrai que la règle de foi se concilie admirablement avec tous les progrès de la science. Quoi! parce que je crois à la Trinité, je ne pourrais étudier la géologie; parce que je crois à l'Incarnation, je ne pourrais m'appliquer au calcul infinitésimal; parce que je crois à la Rédemption par la croix, je ne pourrais méditer les Pandectes; parce que je crois à la grâce du salut, je ne pourrais voler sur les pas d'Hippocrate; parce que je crois à toutes les vérités du symbole par attache à la Chaire Apostolique, je ne pourrais ceindre mon front du laurier scientifique. Allons, une telle prétention est insensée, et par respect pour le bon sens, je crois superflu de la combattre plus longuement.

II. La règle de cette foi catholique n'a ni opprimé l'esprit humain ni nui à ses progrès; la règle de foi protestante, en l'émancipant du magistère ecclésiastique, lui a-t-il accordé une liberté profitable et rendu les progrès plus faciles?

Il existe, dans l'esprit humain, par rapport à la vérité religieuse, deux tendances naturelles, mais opposées. L'une *mystique*, par laquelle l'homme aspire à pénétrer dans les mystères de Dieu, à entrer avec lui en communication immédiate, à puiser dans son sein des illuminations supérieures, des manifestations directes de sa volonté. L'autre, *rationnelle*, qui met les vérités révélées à la portée de notre raison, pour les examiner, les coordonner, les pénétrer et leur enlever trop souvent leur caractère surnaturel. La règle catholique, qui concilie tous les systèmes et donne, à tous les problèmes de l'anthropologie, une solution adéquate, a su de tout temps satisfaire et accorder ces deux tendances. D'un côté, elle estime et recommande au plus haut degré le véritable ascétisme, la théologie mystique, la science des saints; mais en même temps, elle enseigne que toutes les communications divines sont fausses et illusoires, si elles ne sont jointes au respect de la règle, à la soumission envers l'autorité de l'Église. D'un autre côté, si la règle catholique prescrit la foi fondée uniquement sur le principe d'autorité, si elle condamne toute

science rationnelle qui s'érige en règle de foi, elle approuve et protège en même temps la science, qui, présupposant et sauvegardant la foi, aspire à s'élever à l'intelligence rationnelle des dogmes divins. Sous l'égide de la règle catholique, la tendance rationnelle et la tendance mystique se trouvent respectivement garanties de leurs excès et peuvent, en se conciliant, signer une inaltérable paix.

Mais sorties des barrières que leur pose avec sa règle l'Eglise catholique, ces deux tendances, en secouant le frein qui les retenait dans la bonne voie, n'ont jamais manqué de se précipiter dans les abîmes. L'histoire des hérésies nous en fournit la preuve non interrompue, depuis les premiers siècles de l'Eglise, jusqu'aux dernières phases du protestantisme et de la Révolution. Fort incertain dans ses voies, le fondateur de la Pseudo-Réforme ne songeait pas d'abord à nier l'autorité du Saint-Siège, principe fondamental du catholicisme ; mais battu successivement sur toutes les erreurs partielles qu'il lui plaisait de soulever, il finit par nier l'Eglise, par se retrancher derrière la Bible lue sans notes ni commentaires et interprétée par chacun suivant sa raison propre ou ses lumières adventices. D'où il suit que les sectes protestantes suivent deux règles de foi : 1° la règle *théosophique*, ou la lumière immédiate et l'inspiration de l'Esprit-Saint, à laquelle est subordonnée la Bible même, règle suivie par presque toutes les petites sectes du protestantisme ; 2° la règle *rationaliste*, où la Bible seule, unique, adéquate et suprême règle de foi, à interpréter d'après l'esprit privé ou la raison individuelle de chacun. Cette seconde règle est adoptée par la grande masse des protestants, quelque différentes que puissent être leurs manières de l'expliquer. Les uns prétendent que chacun est intérieurement éclairé par l'Esprit-Saint pour bien entendre les Ecritures, d'autres, que les Ecritures sont claires et intelligibles par elles-mêmes en tout ce qui est nécessaire au salut; d'autres enfin que la confrontation des textes et les autres ressources de l'exégèse offrent une garantie suffisante de leur saine intelligence; au fond, c'est toujours la raison qui reste l'arbitre in-

dépendant et suprême du sens des Ecritures. Selon cette règle donc chacun est tenu de les lire pour en déduire, par le libre examen, ce qu'il faut croire pour être sauvé ; et chacun est en droit de décider, par ses lumières personnelles, ce qui, dans les Ecritures, est, oui ou non, vérité dogmatique. C'est ce principe professé en général et maintenu en théorie, qui est, encore aujourd'hui, le patrimoine sacré, le palladium du protestantisme.

La règle théosophique avait été adoptée primitivement par Luther et par Zwingli. Zwingli comparait l'Ecriture à la parole divine qui a tout tiré du néant et à l'inspiration des prophètes; il disait que la vertu divine de la parole écrite entraînait tout lecteur, et conséquent avec lui-même, il voulait que les novices du ministère évangélique, ne perdissent pas leur temps sur les livres, mais apprissent un métier pour gagner leur vie. Lorsque, après ses défaites dans les controverses, Luther se fut réfugié dans la Bible, on ne manqua pas de lui demander quel en serait l'organe d'interprétation? L'Eglise catholique? Non, il la rejetait. Une corporation de docteurs? Non, c'eût été rétablir l'Eglise. Donc ce sera l'esprit particulier de chacun. Mais Luther avait déjà érigé en dogme particulier l'anéantissement de la raison et du libre arbitre comme suite nécessaire du péché originel et de la corruption radicale de l'homme dans ses facultés naturelles ; il avait proclamé ce principe premier de tout son système, que notre pensée, notre intelligence, notre volonté sont purement passives entre les mains de Dieu et que c'est Dieu tout seul qui opère en nous la foi. La même doctrine se tirait de la justification par la foi, sans les œuvres. Après s'être aperçu, un peu tard, de la contradiction palpable qu'il y avait à donner, d'une part, comme règle suprême de nos croyances l'Ecriture livrée au sens privé de chacun, et à soutenir, de l'autre, que les forces de la raison naturelle ont été détruites par le péché d'origine, il modifia ses premières assertions et posa en principe que c'est l'Esprit lui-même qui dicte à chacun le vrai sens des Ecritures; que chaque fidèle est directement instruit de Dieu et personnellement infaillible. Mo-

ehler a expliqué dans sa *Symbolique* et Audin a prouvé par des citations, dans son *Histoire*, que tel était bien l'enseignement de Luther. La philosophie, l'exégèse, la science en général étaient l'objet de ses anathèmes ; à ses heures de gaieté, dans un langage bien digne des lèvres qui le proféraient, il disait que la raison n'était que de la m..... dans une lanterne ; lorsque son humeur tournait, il la traitait de prostituée, de fille de Satan et enveloppait dans sa réprobation Aristote aussi bien que S. Thomas d'Aquin : des ignorants qui n'ont jamais ouvert un livre de Luther, qui ne savent pas le premier mot de sa doctrine, sont bienvenus à nous dire qu'il affranchit la raison et décida du progrès des sciences modernes.

Nous ne nous arrêterons pas à prouver que la règle *théosophique* est destructive de toute raison et de toute science. Puisque, pour tout comprendre, il suffit d'écouter l'Esprit-Saint, il est superflu d'étudier. A quoi bon se donner les soucis du travail si Dieu nous apprend tout intérieurement, si sa lumière éclaire toutes nos voies? Il est, du reste, parfaitement prouvé par l'histoire que les sectes théosophiques du protestantisme n'ont produit que des folies et des crimes, mais elles ne comptent pas un seul savant qui puisse les honorer aux yeux de l'avenir.

Le débat se concentre donc tout entier sur la règle rationnelle, dont Calvin, esprit plus froid et tempérament plus posé que Luther, a posé les bases. Cette règle, dont il n'est pas question encore dans la confession d'Augsbourg, a-t-elle mieux servi que l'autre les intérêts de la raison et de la science?

Pour répondre avec une précision plus décisive, il faut distinguer, dans la raison, deux sphères d'action, l'une, dans l'ordre de la nature, l'autre, dans l'ordre de la grâce.

Dans l'étude des choses naturelles, dans l'étude de la philosophie, de l'histoire, des sciences physiques et mathématiques, la compétence de la raison est hors de conteste, son libre examen est de plein droit. C'est, du reste, un fait de bon sens, et il ne faut pas croire qu'on ait attendu les fureurs de Luther pour s'en douter. Aristote avait posé l'expérience comme prin-

cipe philosophique. Archimède et Pline en avaient fait l'application heureuse ; Roger Bacon et les savants inconnus qui illustrèrent de leurs découvertes les derniers siècles du moyen âge en avaient recueilli tous les bénéfices avant la Réforme. Il restait certainement des conquêtes à réaliser, des mystères à découvrir ; il en reste encore, il en restera toujours. Mais le principe d'expérience était assez connu, la tournure de l'esprit moderne lui était assez favorable, les éventualités fortuites et les enchaînements providentiels lui venaient assez à point, pour qu'on puisse dire, que, sans la révolution religieuse du seizième siècle, l'esprit humain n'aurait pas moins suivi son cours, ni opéré de moindres découvertes. S'il n'en avait pas fait davantage avant le seizième siècle, c'est tout simplement que la théologie attirait à elle les forces de l'esprit humain ; les savants étudiaient plus l'homme et Dieu que la nature. On connaissait assez, d'ailleurs, les sciences et les arts dans leur application aux besoins usuels ; la construction des cathédrales, les mille chefs-d'œuvre qui les décorent prouvent suffisamment cette assertion : ceux qui ont élevé vers le ciel ces gigantesques *Credo* en pierre, n'étaient ni des ignorants, ni des barbares ; ils pourraient même en remontrer aux faquins dont tout le mérite est de restaurer, parfois de gâter leur ouvrage. La seule réserve que comporte ces siècles, c'est que leur défaut d'esprit mercantile et sensuel ne poussant pas aux sciences mécaniques, ils ne s'en occupaient pas, comme nous, avec une ardeur fiévreuse et ne multipliaient pas les *bonnes fortunes* de la volupté ! Nous ne leur en ferons point tort. Sans contester aucune des découvertes accomplies depuis la paix religieuse de Munster et d'Osnabruck, tout en reconnaissant l'honneur qui s'y attache et les bienfaits qui en résultent, nous osons dire qu'elles ne viennent à aucun titre des protestants. Les protestants ont allumé les guerres des paysans et des anabaptistes, les guerres religieuses et la guerre de Trente ans ; ils n'ont pas, comme tels, fait faire un pas à la philosophie, à l'histoire, au droit, encore moins à la science. L'astronomie date de Copernic et de Newton, la chimie de Lavoisier, la géo-

logie de Cuvier, le commerce de Colbert ; si des protestants s'y sont distingués comme d'autres, leur confession n'a rien à y voir et la méthode protestante n'y fait rien. Est-ce parce que Cuvier était protestant qu'il a découvert la loi paléontologique des rapports proportionnels entre toutes les pièces d'un animal antédiluvien? Est-ce parce que Newton était protestant qu'il a découvert l'hypothèse savante de la gravitation universelle? Le protestantisme a eu tout juste la force de faire radoter des génies aussi puissants que Newton et Kepler ; il est absolument étranger à leur méthode scientifique, à leurs calculs, encore plus à leur science.

Tout ce qui se dit sur les progrès de la science dus au protestantisme est affirmation sans preuve, allégation sans autorité, déclamation vaine, moins que rien.

Un savant philosophe a d'ailleurs fait observer que le protestantisme, non seulement n'a rien fait pour le progrès des sciences, mais qu'il a troublé profondément l'assiette de leur situation et fait dévier l'orientation de leurs recherches.

On a fait justement observer qu'il est impossible de satisfaire aux nécessités les plus pressantes de la vie, et d'accomplir les actes les plus vulgaires, sans déférence pour l'autorité de la parole d'autrui. Vous vous asseyez à table, vous prenez une fourchette : vous croyez à la parole de l'étameur ; vous prenez une assiette, vous croyez à la parole du potier ; vous recevez le potage, vous croyez à la parole de la cuisinière ; vous rompez un morceau de pain, vous croyez à la parole du boulanger. Sans cette espèce de foi, la vie est impossible, et si vous récusez cette créance, non seulement vous vous condamnez à mort, mais vous dilapidez tous les trésors de l'expérience, vous ruinez tous les fondements du savoir.

Ces observations, justes au point de vue pratique, le sont bien plus au point de vue spéculatif. C'est la prétention de la science de tout prouver par démonstration, de tout établir par l'analyse, de tout réduire à l'évidence parfaite. Cependant si vous *examinez* toutes les connaissances humaines et si vous *examinez* surtout ceux qui les professent, vous observerez que

ceux qui se piquent le plus de leur libre pensée ne sont que l'écho des opinions d'autrui. Même dans les sciences les plus rigoureuses, l'autorité exerce un grand empire et à l'instant où l'on voudrait tout soumettre au libre examen, même à l'égard des points qui ne relèvent guère que du raisonnement, la science s'abîmerait : il ne resterait que peu d'hommes en possession de ses mystères.

Aucune science, même la plus démonstrative, n'est exceptée de cette règle. Riches comme elles le sont en principes évidents, rigoureuses dans leurs déductions, abondantes en observations et en expériences, les sciences exactes n'appuient-elles pas cependant une grande partie de leurs propositions sur d'autres vérités plus hautes, dont la connaissance exige nécessairement une délicatesse d'observation, une sublimité de calcul, un coup d'œil pénétrant qui n'appartient qu'au très petit nombre des hommes de génie.

« J'en appelle avec confiance, dit Balmès, au témoignage, non des ignorants, ou de ceux qui n'ont fait qu'effleurer les études scientifiques, mais des véritables savants, de ceux qui ont consacré de longues veilles aux diverses branches du savoir. Qu'ils se replient sur eux-mêmes ; qu'ils examinent de nouveau, ce qu'ils appellent leurs convictions scientifiques; qu'ils se demandent, avec calme et désintéressement, si, même dans ces matières où ils s'estiment le plus avancés, leur esprit ne se sent pas souvent subjugué par l'ascendant de quelque auteur du premier ordre. Je crois qu'ils seront forcés d'avouer que, s'ils appliquaient rigoureusement la méthode de Descartes à quelques-unes des questions même qu'ils ont le plus étudiées, ils se trouveraient avoir plutôt des *croyances* que des *convictions*.

» Il en a été, il en sera toujours ainsi. C'est un phénomène qui a de profondes racines dans la nature intime de notre esprit, aussi n'y saurait-on rien changer. Peut-être cette loi est-elle d'une absolue nécessité; peut-être entre-t-il là beaucoup de cet instinct conservateur que Dieu a répandu dans la société avec une admirable sagesse ; peut-être est-ce un

obstacle à tant d'éléments de dissolution que la société renferme toujours dans son sein.

» Sans contredit, il est souvent regrettable que l'homme s'attache en esclave aux traces d'un autre homme, et il n'est pas rare que cette servile obéissance amène de tristes égarements. Mais il serait encore pis que l'homme se tînt constamment dans une attitude de résistance à l'égard de tous les autres hommes, de peur d'en être trompé. Malheur à l'homme, malheur à la société, si la manie philosophique de vouloir tout soumettre à une rigoureuse analyse se généralisait dans le monde; malheur aux sciences si l'esprit d'un examen scrupuleux et indépendant s'étendait à tout!

» J'admire le génie de Descartes, je reconnais les services signalés qu'il a rendus aux sciences; mais plus d'une fois il m'est arrivé de penser que, si sa méthode de doute pouvait se généraliser quelque temps, la société s'anéantirait. Et il me semble que parmi les savants eux-mêmes, parmi les philosophes impartiaux, cette méthode causerait de grands ravages; du moins est-il permis de croire que le nombre des fous, dans le monde scientifique, s'augmenterait considérablement.

» Heureusement ce danger est imaginaire. S'il existe chez tout homme, à quelque degré, une tendance à la folie, il s'y trouve aussi, constamment, un fond de bon sens dont il ne saurait se défaire. Lorsque quelques têtes volcaniques prétendent entraîner la société dans leurs délire, la société leur répond par un rire moqueur; ou si elle se laisse égarer un instant, elle ne tarde pas à rentrer en elle-même, et repousse avec indignation ceux qui voulaient la jeter hors de sa voie [1]. »

Il ne sert à rien de déclamer contre la vulgarité des esprits. Les esprits d'abord sont presque tous vulgaires et il faut une règle qui s'adapte à leur vulgarité. Ensuite, sur le terrain, obscur et mouvant des principes, il est difficile de prendre pied. Dans les sciences métaphysiques, combien ne sont pas rares les fermes esprits qui lisent dans l'essence des choses; les autres les suivent de confiance et ces maîtres font autorité

[1] *Le protestantisme comparé au catholicisme*, t. I, p. 66 de l'éd. française.

en philosophie tout comme les Pères font autorité en théologie. Dans les sciences morales, tant que vous restez sur le terrain du bon sens, les choses vont toutes seules; mais si vous poussez plus loin, vos recherches deviennent trompeuses; et si vous remontez aux principes, tout devient incertain. Dans les sciences physiques même, ou les esprits à trois dimensions, comme dit J. de Maistre, se croient si sûrs d'eux-mêmes, que d'obscurités! Les mathématiques reposent sur l'unité, la géométrie sur le point et la ligne, le calcul infinitésimal sur la limite, la mécanique sur les deux points et sur le mouvement qui les unit, la chimie sur les atômes; qu'est-ce que cela sinon des hypothèses? On accepte ces hypothèses les yeux fermés, ni plus ni moins que nous acceptons les mystères, et les sciences, même les plus démontrantes, reposent sur les autorités, comme la science sacrée. En physique, en chimie, en géométrie, en calcul supérieur, on suit les maîtres. Newton, Gallilée, Lavoisier, Laplace sont les Thomas et les Augustin de leurs disciples, les pontifes de la physique. Ces grands génies ont besoin de foi scientifique, les autres, et c'est la grande foule, ont tout simplement foi au génie. La science repose sur une règle de foi analogue à la règle de foi catholique et la règle de foi protestante irait tout droit à ruiner la science.

Mais nous avons dit très justement qu'une règle de foi ne doit s'appliquer qu'aux matières de foi et qu'il ne faut lui rien demander que les résultats de son application à l'étude des mystères, à la connaissance des dogmes, au symbole. Or, sur ce terrain de la foi religieuse, qu'a produit le libre examen?

Nous laissons au controversiste le soin de prouver que cette règle n'est ni fondée sur les Ecritures, ni applicable pour les trois quarts des hommes, ni appliquée même par ceux qui peuvent s'en servir. Nous écartons la question morale, pour nous borner au scientifique pur.

Le libre examen, nous disent en chœur les choryphées du protestantisme, doit s'appliquer à la lecture de la Bible et produire dans l'âme du protestant, la connaissance de la foi

nécessaire au salut. Il y a trois siècles que cette règle a été posée, qu'a-t-elle produit par rapport à la Bible, qu'a-t-elle produit par rapport aux vérités de foi? C'est une double question de fait à résoudre par les faits.

D'après leurs principes, les protestants devraient accorder à la Bible une haute importance. Il n'en est rien. Luther lui-même ne fit que la traduire et la trahir. Depuis, ses disciples au lieu de traiter la Bible comme un livre divin par son origine, son objet et son texte, la traitent comme une rapsodie sans consistance, d'un objet vague, d'un texte introuvable, et dont maintes parties ne sauraient se soutenir. C'est-à-dire que, pour nier aisément, du Symbole, tout ce qui leur déplaît, ils ôtent des Saintes Ecritures tout ce qui contredirait leurs passions ou leurs théories.

C'est un point curieux. Des gens qui crient sans cesse : « L'Ecriture, toute l'Ecriture, rien que l'Ecriture » : et qui rejettent les Ecritures! Nous savons comment les soldats protestants respectent le bien d'autrui; nous savons comment les souverains protestants respectent, diplomatiquement et militairement, le droit de guerre; nous allons voir comment respectent la Bible les docteurs des gens qui font litière des commandements de Dieu.

D'après de Wette et Veter, le Pentateuque non seulement n'est pas de Moïse, mais il n'a guère été composé que peu avant ou après l'exil. L'histoire des Juifs jusqu'au temps des Juges, ne peut pas passer pour une histoire, mais seulement pour une tradition populaire, où les faits vrais se confondent avec les fictions et les fables. Cette histoire a même été défigurée à dessein, dans l'intérêt de la hiérarchie juive. Le Pentateuque se peut, sous le rapport de la véracité, comparer aux poëmes d'Homère; c'est l'Iliade et l'Odyssée des Hébreux, une succession incohérente de mythes, poétiques dans la Genèse, juridiques dans l'Exode, sacerdotaux dans le Lévitique, politiques dans les Nombres, étymologiques et généalogiques dans le Deutéronome. Du moment que ces livres ne sont plus, d'après de Wette, que des traditions fantastiques,

recueillies mille ans après les faits qu'elles rapportent, il est trop clair qu'ils ne peuvent servir de base à la croyance.

Suivant Léo, les livres de Josué et des Juges n'ont été composés que dans les derniers temps du royaume de Judée. Les livres de Samuel, au caractère épique et au style héroïque, ne peuvent avoir paru simultanément, parce qu'ils sont rédigés à la manière des livres des Rois qui comprennent une période de quatre cents ans, nécessairement antérieure à leur rédaction. Les Paralipomènes, d'après Génésius, n'ont pu être composés que plusieurs siècles après les livres des Rois; d'après Gramberg et Wegscheider, ils ne doivent obtenir, en histoire, qu'une très douteuse autorité. Quant aux livres attribués à Samuel et à Esdras, Carlostadt leur en ôte tout simplement la paternité.

D'après Haffner, le livre de Ruth n'est qu'un tableau de famille. Pour le livre d'Esther, Luther lui-même ne lui attribue pas grande valeur. Le livre de Judith n'est qu'un pieux roman. On a introduit dans le livre de Tobie, des idées superstitieuses touchant les anges ainsi que sur les moyens de conjurer les mauvais esprits. Le Cantique des Cantiques doit être considéré comme le poëme de l'amour conjugal. Le livre de Job s'annonce clairement comme un drame religieux et ne prétend nulle part avoir reçu de Dieu ce qu'il fait dire à Dieu. Tous ces jugements, ai-je dit, sont de Haffner; il ne voit, dans ces livres, que des poésies, et ce n'est pas avec des chansons qu'on fait des dogmes.

Les maximes, les prières et les hymnes, contenues dans les Psaumes, ne sont point, pour Bretschneider, des œuvres de l'inspiration divine, mais de simples compositions de divers écrivains. Les écrits de Salomon ne sont, d'après le même, que les produits d'un cerveau humain, et, image trop fidèle du monde extérieur, ils ne peuvent s'accorder, sur plusieurs points, avec le Nouveau Testament.

Les prophètes, aux yeux de Dœderlein et d'Eichhorn ne sont pas des voyants gratifiés d'une révélation surnaturelle, ce sont des hommes instruits et honnêtes dont le talent a pu

prévoir quelques événements. Pour Léo, ces soi-disant prophètes ne sont plus que le parti hiérarchique d'Ephraïm, des fous furieux. Stœhélin enlève à Isaïe ses vingt-six derniers chapitres; Hitzig en ôte cinq à Zacharie. Le livre de Jonas n'est qu'une jolie fable, composée, suivant Michaélis, pour châtier la haine des Juifs contre les Gentils, et, suivant Augusti, *pour montrer que la désobéissance envers le ciel* attire le châtiment de Dieu. Quant à Daniel, Wegscheider le dépouille de son livre. En résumé, quatre prophètes dépouillés, les autres mis au rang de fantasques hurlant tour à tour contre la liberté, le pouvoir, l'idolâtrie, Baal et les hauts lieux. Et si les livres prophétiques, d'après les docteurs protestants, nous manquent, comme nous manquent déjà, d'après les mêmes docteurs, les livres sapientiaux et les livres historiques, il est clair qu'aucun Messie n'a été promis à l'humanité.

Les Evangiles, ces livres vénérables, non moins précieux que le corps de Jésus-Christ, Augusti pense qu'ils n'ont pas *conservé intacte la doctrine du Sauveur*. Schulz et Schulthess attribuent peu de croyance à l'Evangile de saint Mathieu, où Claudius voit beaucoup d'alliage et que Fischer réduit à peu près à rien. Stæudlin établit que l'Evangile de saint Jean est l'œuvre d'un sage égyptien. Eichhorn est convaincu que les Evangiles de saint Marc et de saint Luc ont été rédigés d'après un ancien manuscrit araméen. Geisse affirme qu'aucun Evangile n'est de l'auteur dont il porte le nom. Claudius veut que les épîtres de saint Jean soient d'un Juif. Schleiermacher attaque l'authenticité de la première à Timothée : Baumgarten-Crusius soutient que l'épître aux Hébreux est d'un philosophe d'Alexandrie. Ewald, Rettig, Lücke, Hufnagel et autres rejettent l'Apocalypse.

« Eh bien, demande à ce propos Jean de Muller, où est donc maintenant la Sainte Ecriture qui devait être notre règle de foi, s'il plaît à l'un de rejeter une épître de saint Paul, à un autre l'Evangile de saint Jean, et à un troisième les trois autres Evangiles? »

Le fait est qu'il n'en reste plus rien. Des hommes doctement

ignorants ou savamment insensés, ont anéanti, dans leur pensée du moins, avec l'acide de la critique, le corps entier des révélations. Maintenant comptez! et vous comprendrez ce cri déchirant qui échappe à Roos : « Où donc est la Sainte Ecriture, demande-t-il, puisqu'il n'est pas une syllabe de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ne soit rejetée par quelque savant d'Allemagne, non pas dans l'obscurité d'un petit réduit semblable à celui d'un étudiant, mais au grand jour, en plein soleil, et souvent sous l'œil du prince dont il est le pensionnaire? Désormais donc, conclut-il, les parties ne peuvent plus citer, pour appuyer leur doctrines, des textes de l'Ecriture, puisque nous récusons le livre où se trouvent ces textes. »

Telle est aussi notre conclusion, et bien que nous en prisions fort la justesse, elle ne laisse pas que de nous étonner. Voilà une hérésie qui n'avait gardé, comme principe surnaturel de doctrines, que la Bible et qui avait admis, comme principe naturel d'explication, le libre examen. Cette secte, ou plutôt cet amas de sectes avait écarté Celui qui a été chargé de confirmer ses frères, de paître les agneaux et les brebis, et de soutenir l'Eglise. A la place d'un pape d'institution divine, d'un pape vivant et divinement assisté, le protestantisme avait mis un pape de papier, un livre muet que chacun est libre de faire parler à sa guise. La Bible n'était pas un livre distribué comme un code, formulé comme un traité de géométrie : il était difficile de la comprendre. L'intelligence avec sa faiblesse, la raison avec sa puissance destructive, l'imagination avec ses écarts et le cœur avec ses penchants ont mis cette Bible en poussière. Le protestantisme ne connaît plus ni le canon des Ecritures, ni la teneur du texte, ni le sens des divines paroles. Le protestantisme n'est plus qu'un système de philosophisme. Si bien que le Monsieur habillé de noir, qui a femme et enfants et qu'on appelle ministre, s'il entreprend de corrompre les catholiques, doit, s'il est instruit, commencer son ministère par un acte d'hypocrisie; et s'il n'est pas instruit, s'il ne fait sa petite prêchotte

que pour faire bouillir le pot, que fait-il, sinon afficher sa honte et aller au-devant de la confusion?

Le libre examen a détruit le corps des Ecritures; en a-t-il mieux respecté l'âme, la doctrine et plus heureusement conservé les articles du symbole?

On a déjà remarqué les terribles éléments de dissolution dont la source est dans l'esprit de l'homme et qui ont acquis une si grande force dans les sociétés modernes; on sait avec quelle puissance ils détruisent et pulvérisent toutes les écoles philosophiques, toutes les institutions sociales, politiques et religieuses, sans jamais réussir à ouvrir une brèche dans les institutions et les doctrines du Catholicisme. Dire que l'Eglise a fait ce que n'ont jamais pu faire ni les écoles, ni les gouvernements, ni les communions séparées, ni les religions fausses, n'est-ce pas confesser qu'elle est plus sage que l'humanité entière et qu'elle descend du sein même du Créateur? Cette société formée par des hommes, ce gouvernement manié par des hommes s'est adressé pendant dix-huit siècles, aux esclaves et aux hommes libres, aux civilisés et aux barbares; il a toujours su et fait ce qu'il devait faire; rien n'a été plus conséquent, plus rigoureux, plus systématique que la conduite de l'Eglise romaine. N'est-ce pas la preuve qu'il y a, dans la Chaire Apostolique, quelque chose de mystérieux?

Entre l'Eglise et le libre examen, quel contraste! Pour apprécier, sur le chef des doctrines, la folie du protestantisme, il n'est point nécessaire d'être théologien, ni même catholique, il suffit d'avoir lu l'Ecriture avec l'œil d'un littérateur ou d'un philosophe. Voici un livre qui renferme, dans un étroit tableau, l'espace immense de quatre mille années, et s'avance jusque dans des profondeurs de l'avenir le plus lointain, embrassant l'origine et la destinée de l'homme et de l'univers. Ce livre, à l'histoire du peuple de Dieu, mêle le récit des révolutions des grandes empires. A côté de la puissance et de la splendeur des monarques de l'Orient, il peint en traits naïfs la simplicité des mœurs domestiques, la candeur et l'innocence d'un peuple enfant. Dans ce livre, l'historien raconte,

le sage répand tranquillement ses sentences, l'apôtre prêche, le docteur enseigne ou discute. Ici le prophète tonne contre la corruption du peuple, annonce les vengeances de Jéhovah, ou pleure sur les afflictions de la patrie; là il décrit les magnifiques spectacles qui se sont déroulés à ses yeux, au milieu des visions énigmatiques, et chante les splendeurs de l'avenir. Livres, ou pour mieux dire assemblage de livres où règnent tous les styles, où se succèdent tous les récits, où s'entremêlent tous les tons, l'idylle et l'épopée, la narration l'ode et la tragédie; livre écrit à des époques et dans des pays différents, dans des langues diverses, au milieu des circonstances les plus extraordinaires. Est-ce un trait de raison, que de jeter à la foule un livre si peu semblable à un code et qui défie, à première vue, la solidité des meilleurs esprits?

Eh quoi! tout cela ne bouleversera point la tête orgueilleuse qui interrogera ces pages au hasard, ignorant les climats, les temps, les mœurs. On ne sera pas déconcerté par les allusions, surpris par les images, aveuglé par les idiotismes; on entendra parler l'hébreu et le grec ancien dans un idiôme moderme! Le lecteur, persuadé que ce livre est à la portée de toutes les intelligences, et qu'il n'a pas besoin du secours d'autrui, devra donc résoudre par lui-même toutes les difficultés ou se recueillir dans son esprit pour y lire l'inspiration d'en haut. Qui s'étonnerait, après cela, qu'on ait vu surgir au sein du protestantisme, tant de visionnaires ridicules ou de misérables indifférents?

Mais laissons là les déductions et venons aux faits. Une analyse exacte de l'histoire du protestantisme nous convaincra que sa méthode a été le tombeau de la foi surnaturelle et des croyances chrétiennes. Du libre examen est sorti le rationalisme. Cette allégation paraîtra surprenante si l'on considère le dogmatisme rigide du réformateur saxon, la foi exempte de doute qu'il exige pour la justification du chrétien, les formules si nettes de sa théologie, la bouillante énergie de ses polémiques Mais il ne faut pas confondre l'apparence avec la réalité, ni le fait avec le droit. Luther, il est vrai, pour justi-

fier sa défection, prétendit que l'Ecriture, expliquée par l'esprit particulier, constituait la règle de foi. Ce même Luther donna son interprétation comme la seule à suivre, substitua son autorité à celle de l'Eglise et fit peser, sur ses sectateurs, le joug de sa tyrannie théologique. Personne ne proclama plus et ne souffrit moins le libre examen que l'Ecclésiaste de Wittemberg. Or, qu'est-ce qu'un homme pour garder la vérité de Dieu ?

Si nous considérons la cause instrumentale de la théologie luthérienne, nous voyons la religion abaissée au niveau d'une conception humaine. « Le droit d'examiner ce que l'on doit croire, dit une célèbre protestante, est le fondement du protestantisme. Les premiers réformateurs ne l'entendaient pas ainsi ; ils croyaient pouvoir placer les colonnes de l'esprit humain au terme de leurs propres lumières ; mais ils avaient *tort d'espérer qu'on se soumettrait à leurs décisions* comme infaillibles, *eux qui rejetaient toute autorité de ce genre*, dans l'Eglise catholique [1]. » Le principe de la liberté intellectuelle une fois posé, il était, en effet, contradictoire de s'ériger en autorité personnelle. Il fallait de deux choses l'une : ou se jeter dans les bras de l'autorité, c'est-à-dire reconnaître son égarement ; ou laisser le principe rationnel tout mettre à son niveau et tout mesurer à sa mesure. Le temps, ce grand juge des opinions, a vérifié la rigueur de ce dilemme. Dans le protestantisme, tout ce qui avait gardé le vrai principe de la religion est revenu à l'Eglise ; tout ce qui a suivi jusqu'au bout le libre examen s'est dissous dans l'impiété révolutionnaire. Les choses sont aujourd'hui en tel état, qu'il faut être bien dépourvu d'instruction, ou bien court de vue, pour ne pas reconnaître que la religion chrétienne, à la manière dont l'expliquent les protestants, est une opinion personnelle, rien de plus, un système formé de mille partis incohérents, et qui rabaisse le Christianisme au niveau des écoles philosophiques. Si le Christianisme protestant paraît encore surpasser ces écoles sous quelques rapports, cela tient à la sublimité de

[1] Baronne de Stael, *De l'Allemagne*, IVe partie, ch. II.

doctrine, à la sainteté de sa morale, qui, plus ou moins défigurées, brillent toujours dans tout ce qui conserve une trace de la parole de Jésus-Christ. Mais ce christianisme n'a plus de caractère surnaturel, plus d'autorité divine, plus de mission d'en haut; sa physionomie est pâle et défigurée comme un visage que n'anime plus le souffle de la vie.

« Le Protestantisme parle de foi, dit encore Balmès, et son principe fondamental la tue; il exalte l'Evangile, et son principe, en livrant l'Evangile au discernement de l'homme, en fait vaciller l'autorité. S'il parle de la sainteté et de la pureté de la morale chrétienne, on se souvient que des sectes dissidentes nient la divinité de Jésus-Christ et que toutes pourraient en faire autant sans manquer à l'unique principe qui leur sert d'appui. La divinité de Jésus-Christ une fois niée ou mise en doute, l'Homme-Dieu reste tout au plus au rang des grands philosophes et des législateurs; il n'a plus l'autorité pour donner à ses lois l'auguste sanction qui les rend si saintes aux yeux des hommes; il ne peut leur imprimer le sceau qui les élève au-dessus de toutes les pensées humaines et ses conseils sublimes cessent d'être autant de leçons qui coulent de la sagesse incréée.

» Si l'on ôte à l'esprit humain le soutien d'une autorité quelconque, où pourra-t-il s'appuyer? Abandonné à ses rêves, à son délire, il est poussé de nouveau dans le sentier des interminables disputes qui conduisirent au chaos les philosophes des anciennes écoles. La raison et l'expérience sont ici d'accord : si l'on substitue à l'autorité de l'Eglise l'examen privé des protestants, toutes les grandes questions sur Dieu et sur l'homme demeurent sans solution; toutes les difficultés reparaissent; l'esprit flotte dans l'ombre, cherchant vainement une lumière qui puisse être pour lui un guide assuré; étourdi par les cris de cent écoles qui disputent sans cesse sans rien éclaircir, il tombe dans ce découragement et cette prostration d'où le christianisme l'avait tiré avec peine. Le doute, le pyrrhonisme, l'indifférence, deviendront alors l'apanage des esprits les plus élevés; les théories vaines, les

systèmes hypothétiques, les rêves seront l'entretien de la médiocrité savante ; la superstition et les monstruosités, la pâture des ignorants [1]. »

La religion ravalée au niveau d'une conception rationelle et soumise à l'adage : *Tot capita tot sensus*, doit se morceler en mille sectes ; mais de plus, dans ce morcellement, elle doit bientôt disparaître. Si vous considérez la compétence de la raison, vous la reconnaîtrez incapable d'expliquer les mystères de la foi et obligée bientôt de les abandonner. La Trinité, l'Incarnation, la grâce et la gloire, sont, pour elle, inabordables ; elle s'y perd et les rejette. Le christianisme, dépouillé du surnaturel, n'est plus qu'un déisme, vague : nous voici au froid rationalisme de Socin. La cendre de Luther était à peine refroidie, que Socin se préparait à dogmatiser; bien qu'il fût le contradicteur absolu du père de la réforme, il en était le fils très légitime. Pourquoi s'étonner de ce prompt et fatal aboutissement? Du moment que la raison est le juge suprême de la foi, au lieu de s'assujettir à l'Ecriture et à la révélation en admettant des mystères qu'elle ne comprend pas, qui doivent même lui sembler contraires aux principes naturels, elle s'assujettira à elle-même la révélation comme l'Ecriture ; elle interprétera l'Evangile, de manière à ce qu'il ne présente rien que de conforme à ce dont elle a pleine intelligence. Ainsi le mystère et le surnaturel cèdent la place au pur rationalisme.

Le christianisme, dépouillé du surnaturel, perd bientôt son caractère d'obligation morale. Lorsque la raison vient à rencontrer quelque conseil trop élevé ou quelque précepte embarrassant, elle le tourne de manière à l'accommoder à ses instincts ; si, au contraire, elle découvre un passage favorable à ses passions, elle s'en autorise pour agir sans contrainte. L'Ecriture devient mortelle à l'homme qui veut vivre selon ses désirs, comme le Code est funeste à l'homme sans probité, et la philosophie un vain obstacle pour le sophiste. On lui donne des interprétations violentes, on la torture, on

[1] *Le Protestantisme comparé*, etc., t. III, chap. IV.

la met, si j'ose ainsi dire, à la question, pour la rendre complice des plus infâmes désordres; et l'Ecriture, devenue méconnaissable, n'est plus qu'un voile complaisant pour les passions dont on veut le profit sans en subir la honte. De là, cette grande secte de libéraux ou de libertins qui, depuis la Réforme, étonne le monde par le scandale de ses lâchetés et l'afflige par l'horreur de ses attentats.

Mais, si vous ôtez du christianisme les préceptes et les dogmes, que ferez-vous des passages qui énoncent les dogmes et promulguent les lois? Soyez en paix de ce côté : le mythisme et le rationalisme seront également experts à vous tirer d'embarras. On vous dira que la création, la chute originelle, l'Incarnation, le Calvaire, l'Ancien et le Nouveau Testament sont des fictions poétiques, des récits légendaires, des symbolismes naturels ou des idéalisations sociales. C'est l'histoire fictive de l'humanité. Pour vous tirer d'affaire, il faut écouter Schleiermacher, Semler ou Eichorn ; il faut venir au nihilisme théologique et historique de Marheinecke, de Strauss, de Renan ou de Feuerbach.

Enfin si le corps des doctrines surnaturelles disparaît comme le corps des Ecritures, en supprimant les explications, vous n'aurez pas supprimé les problèmes. Dieu, l'homme et le monde; la vie et la mort, le temps et l'éternité s'offrent toujours à vos réflexions. Le sphinx est debout qui vous crie : « Devine ou je te dévore ! » Le Christ s'en est allé ; la raison a pris la place de la révélation; la religion n'est plus qu'une pure philosophie. Alors les théologiens cèdent la place aux philosophes; alors Kant se lève et anéantit la raison spéculative; Fichte déifie l'homme par l'égoïsme, Schelling par le panthéisme et Hegel, les poussant tous dans le gouffre du néant, proclame l'identité des contraires, l'égalité du oui et du non, le règne du sophisme, l'anéantissement de la vérité.

Lorsqu'on a fait ainsi table rase, que reste-t-il dans le monde? Un pâle troupeau de bêtes lubriques et indociles, que les histrions amusent, que les boursiers exploitent, que les despotes tyrannisent et que Dieu pousse aux boucheries de

la guerre. Ainsi le veut le Christ de Hégel vainqueur du Christ de l'Evangile.

On le voit donc, en suivant la logique de la règle protestante, on anéantit les mystères, on supprime les dogmes, on rejette la loi et jusqu'à la notion de la foi. Le protestant Harms a pu reprocher à la Réforme, qu'on *pourrait écrire sur l'ongle du doigt ses doctrines généralement reconnues ;* Schmalz a pu dire plus explicitement : *Le protestantisme a poussé si loin le goût des réformes qu'il n'offre plus maintenant qu'une série de zéros sans chiffre numérateur.* Le protestantisme n'a pas même pu s'en tenir à ce néant; il est venu à se transformer en rationalisme, à frayer avec le panthéisme, à se fusionner avec la Révolution. Le protestantisme n'est plus qu'un agent actif de dissolution radicale. Si vous demandez ce qu'il a fait pour les croyances surnaturelles, pour le progrès des sciences, pour le triomphe de la révélation, nous n'avons plus qu'à dire qu'il a été, autant que faire se pouvait, le fossoyeur du Symbole et le croque-mort de l'Evangile.

CHAPITRE IV.

EN REJETANT LA SOUVERAINE AUTORITÉ DES PAPES, LES CHEFS DU PROTESTANTISME ONT-ILS PROCURÉ LA RÉFORME DES MŒURS ET L'ACCROISSEMENT DES VERTUS ?

En se disant apôtres de la *réforme*, en se posant comme *réformateurs* d'une Eglise qu'ils accusaient de corruption dans ses dogmes, dans sa morale et dans sa discipline, Luther, Calvin, Zwingle, prenaient l'engagement solennel de donner au monde une doctrine plus pure ; de former leurs disciples à des mœurs plus austères ; d'offrir à l'imitation des types plus parfaits de vertu ; de montrer enfin, dans l'ensemble de leur

œuvre, une assistance plus sensible de l'esprit divin, une plus éclatante auréole de sainteté.

L'Eglise catholique s'appuyait sur un passé immense; nul ne pouvait disputer, au Saint-Siège, l'honneur du bien accompli, depuis quinze siècles, par la grâce de Jésus-Christ. Le protestantisme n'avait que le présent; né d'hier, sans racines dans le passé, il se prétendait venu du ciel. A défaut de miracles, où pouvait-il trouver la preuve de son mandat?

Eût-elle montré autant de sagesse et d'unité dans ses enseignements, autant de sainteté dans ses mœurs, que l'Eglise catholique, la Réforme protestante ne justifiait pas son entreprise et mentait à son titre. Il ne lui suffisait pas de faire aussi bien, elle s'engageait à *faire mieux*. De son aveu, il restait, dans le catholicisme, de grandes vérités, malheureusement associés à de graves erreurs : chez elle tout devait être vérité absolue. L'or des vertus brillait encore dans les fumiers du papisme : chez elle, il devait se délivrer de tout alliage impur et briller dans tout son éclat. On ne tarissait pas sur le reproche de cupidité, d'orgueil, de luxe, de mollesse et de luxure, adressé aux fidèles, aux prêtres, aux évêques, aux religieux, aux Pontifes romains; il fallait donc que les réformateurs et leurs disciples se distinguassent par un amour de la pauvreté, de la mortification, de la continence qui s'élevât jusqu'au culte.

Tel était l'idéal nécessaire de la Réforme. Quelle en fut la réalité?

La réalité ne répondit pas à l'idéal, si nous considérons la prétendue Réforme, dans ses chefs, dans ses doctrines, dans ses résultats et dans ses influences.

I. Les chefs de la Réforme furent Luther, Calvin, Zwingle et Henri VIII. Que rapporte de ces quatre soi-disant réformateurs, l'authentique, véridique et impartiale histoire?

Luther, fils d'un pauvre mineur saxon, avait mendié dans sa jeunesse, et suivi, grâce à la charité chrétienne, un cours d'études ecclésiastiques. A l'âge requis par les canons, il fut ordonné prêtre et se fit moine Augustin. Si nous en croyons

son témoignage, il n'était pas seulement un moine exact et fidèle, mais pieux, presque scrupuleux, d'ailleurs homme instruit, bon humaniste, savant professeur. Sur ces entrefaites, le pape Léon X confiait aux Dominicains la prédication des indulgences accordées à ceux qui aideraient, de leurs aumônes, l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre au Vatican. Les Augustins en furent jaloux, et pour servir les rancunes de son ordre, Luther afficha, un jour de Toussaint, en 1517, à la porte d'une église, quatre-vingt-quinze propositions accusant d'hérésie les prédicateurs dominicains. Les Dominicains ripostèrent. Pour arranger le différend, il y eut des colloques, des disputes publiques, des conférences avec les autorités religieuses et civiles. Mais Luther, qui ne cherchait qu'à se donner de l'importance, au lieu d'avouer ses premiers excès, leva audacieusement, pour les colorer, le drapeau de l'hérésie. Ainsi aucun but louable ne l'engagea dans son dessein et une fois qu'il y fut, ce fut sans mesure. L'orgueil qui l'aveuglait était tel qu'il niait toute la tradition, non seulement par principe, mais par mépris pour ses représentants. De saint Irénée à saint Thomas d'Aquin, en passant par les Cyprien, les Augustin, les Ambroise, les Jérôme, les Basile, il ne voyait rien qui fût digne de son estime; lui seul devait tout éclipser, d'autant qu'il traite saint Paul de dogmatiseur violent, Moïse d'hypocrite et le Christ lui-même de Satan, s'il devait venir à la fin du monde pour le juger. Lui qui faisait de l'Ecriture la base de sa théorie, il biffe d'un trait de plume, l'épître aux Hébreux, la seconde épître de saint Pierre, la seconde et la troisième de saint Jean, l'épître de saint Jacques qu'il appelle une *lettre de paille* et l'Apocalypse. Dans sa traduction de la Bible, traduction d'ailleurs misérable, il corrompt avec une témérité sacrilège le texte sacré ou retranche du texte les expressions qui ne cadrent pas avec ses doctrines. Abstraction faite de l'imbécile fatuité qui l'inspirait, on conçoit qu'il s'appelât le notaire de Dieu, l'Ecclésiaste de Wittemberg; il agissait comme le délégué du ciel près du genre humain, et il est probable que s'il eût écrit sous la dic-

tée du Père éternel, il n'eût pas eu si grande latitude. L'inconstance de ses opinions était, du reste, notoire de son temps; Hospinien lui attribue jusqu'à cinq opinions sur la cène, et les Calvinistes le raillaient avec cet hexamètre au sujet de l'impanation :

In. cum, sub, totum fallit monosyllaba mundum.

A ces défauts, graves dans un docteur, Luther joignait des vices, déplorables dans un réformateur. Ses *Propos de table*, sont une bibliothèque à l'usage des mauvais lieux, son *sermon sur le mariage* est d'une grossièreté révoltante. Sur la couverture de sa Bible, il avait écrit une prière où il demandait à Dieu, en vers s'il vous plaît, de bons repas et de belles femmes, mais pas d'enfants. Par forme d'adage, il disait : « Bien boire et bien manger, voilà le secret du bonheur. » Dans ses moments de gaieté, il ajoutait : « En vérité, frères, nous sommes des gueux. » Au sujet des femmes, il avait écrit : « De même que personne ne peut demeurer privé de nourriture et de boisson, de même aussi personne ne peut se passer d'avoir une femme. » Conséquent avec lui-même, il fit enlever une religieuse du couvent de Torgau ; il eut huit enfants dont un né avant mariage. Dès lors Luther ne fit plus que mener la vie d'un épicurien tout occupé de ses plaisirs et d'impures jouissances. Aussi, de son vivant, boire la bière à outrance, faire ripaille, courir la débauche, cela s'appelait *vivre à la Luther.*

On connaît les moyens qu'il employa pour propager sa réforme. Depuis son premier écrit contre la *bulle exécrable de l'Antechrist*, jusqu'au vœu qu'il charbonne sur la muraille le jour de sa mort, ses productions sont pleines d'invectives, d'imprécations, de malédictions contre Rome et ses adhérents. D'après ce frénétique, c'est peu de vouer à l'enfer le Pape et ceux qui reçoivent ses bulles, il faut encore tourner contre eux les préparatifs de guerre contre le Turc, « *assommer le Pape avec l'empereur, loups enragés, chiens sanguinaires qu'il faut tuer à coups de pique et de bâton.* » Qui l'eût cru, dit Bossuet, eût tout mis en feu, et n'eût fait qu'une même cendre du Pape et

des princes qui le soutenaient. Et ce qu'il y a de plus étrange' c'est que c'étaient là autant de dogmes de foi. Ce n'était plus un harangueur qui se laissât emporter par la chaleur du discours, c'était un docteur qui dogmatisait de sang-froid et qui mettait en thèse toutes ses fureurs [1]. »

On connaît les résultats clairs et positifs de ces emportements, la ruine de l'Eglise dans une partie de l'Allemagne, le pillage des biens ecclésiastiques, cent ans de guerre, l'avenir compromis.

Un soir, comme Luther avait bu toute la journée, s'épanchant avec ses compagnons ordinaires, en propos grossiers, il fut frappé d'apoplexie et mourut comme il avait vécu, misérablement. Ses contemporains, au surplus, le jugeaient à peu près comme nous le jugeons. Le doux Mélanchthon, son fidèle disciple, rougissait de ses excès et s'appliquait à les faire oublier. Conrad Reggius disait que Dieu, pour le punir de son orgueil, lui avait enlevé le véritable esprit. Calvin qui l'abhorrait tout en l'admirant, écrivait de lui : « Plût à Dieu qu'il se fût davantage appliqué à réprimer cette intempérance qui fermente dans tous ses écrits ! Plût à Dieu qu'il eût pris plus de soin de reconnaître ses défauts. » Ailleurs il le dit sujet à de grands vices ; lui reproche le faste, la médisance, l'ignorance, de grossières bévues. Zwingle rendant compte d'un ouvrage de Luther : « Quand je lis ce livre, dit-il, il me semble voir un pourceau immonde grogner en flairant de ci de là les fleurs d'un beau jardin ; c'est avec la même impureté, la même ignorance de la théologie, la même inconstance que Luther discourt sur Dieu et sur les choses saintes. » « Voilà, s'écrie-t-il ailleurs, comment Satan cherche à s'emparer de cet homme tout entier. » Enfin, pour juger Luther, nous ne pouvons avoir meilleur témoin que lui-même. En mourant, il s'appelait une peste, un fléau ; et lorsqu'il nous dit, sur quelles inspirations il abrogea la messe, il cite sérieusement le diable qui lui apparut une nuit et l'accabla de

[1] *Hist. des Variations*, liv. I, ch. 25 ; — et Hoeninghaus, *la Réforme contre la Réforme*, t. I, ch. VII, p. 365.

ses arguments. Un homme qui appuie ses convictions et ses réformes sur le diable en personne, voilà Luther, d'après Luther lui-même. D'après ses œuvres, ce n'est qu'un moine infidèle à ses vœux, un prêtre qui épousa une religieuse, un dogmatiseur violent et contradictoire qui jeta son pays dans la guerre civile et les âmes pour trois cents ans dans l'hérésie. Beau saint, pour la régénération de l'humanité !

Le second coryphée de la Réforme est Jean Chauvin de Noyon en Picardie. Lorsqu'il étudiait à Bourges, il avait reçu, à cause de son penchant à la délation, le sobriquet d'*accusatif*. Jeune encore, il avait été pourvu d'un bénéfice dans sa ville natale, mais, s'étant rendu coupable de sodomie, il fut marqué d'un fer chaud à l'épaule, et, muni de ce beau titre, il s'enfuit à Genève pour fabriquer un nouvel Evangile. Les huguenots ayant fait main basse sur la municipalité et sur les biens d'Eglise, Calvin s'offrit pour leur servir d'apôtre. Ce stygmatisé d'un nouveau genre avait toutes les qualités que requiert une telle ingérence. Son arrogance insupportable le décidait à rejeter, sans plus de façon, les traditions et les pratiques de l'Eglise, mais comme ces négations ne s'acceptaient pas d'emblée, les épithètes de *pourceau*, *d'âne*, *de chien*, *de taureau*, *d'ivrogne*, *d'enragé*, *de grosse bête* ne lui coûtaient rien contre quiconque osait lui résister ; il affectionnait surtout le *chien* avec lequel il avait pourtant certaines analogies de mauvaise nature. Les procédés employés par Calvin pour justifier sa doctrine ne furent pas plus honnêtes que ceux de Luther. Comme eux il osa falsifier et corrompre les Saintes Ecritures, qu'il ne donnait pas moins pour unique règle de foi. Dumoulin, calviniste lui-même, accuse Calvin d'avoir, dans son *Harmonie*, altéré de toutes manières le texte des Evangiles, d'avoir fait violence à la lettre, de s'être permis plus d'une fois des transpositions et des additions au texte sacré. Les contradictions les plus honteuses abondent dans ses écrits ; de là sont nés les divers partis des gomaristes, arminiens, antilapsaires, postlapsaires, calvinistes rigides et calvinistes relâchés, que

Bossuet fait connaître dans l'*Histoire des variations*. Pour la conduite morale, dont nous connaissons les antécédents, elle se résolut, comme celle de tous ces réformateurs, par la violation des enseignements cléricaux : le Dieu dont il fit son héritage était une anabaptiste, Idelette de Bure, que Calvin pervertit et épousa. Du reste, le réformateur de Genève se complaisait à l'énumération de ses vertus, il en dressait le long catalogue jusque et y compris la modestie. Dans son apostolat, il professa les dogmes les plus monstrueux, les plus grossières superstitions, la plus féroce intolérance. A Genève, ce Robespierre tonsuré ne régnait que par la terreur. On avait dressé, sur sa demande, une potence, avec l'inscription : *Pour qui dira mal de M. Calvin*. Ce buveur de sang mourut jeune, épuisé de débauches, rongé tout vivant par les vers qu'engendrait la pourriture des parties honteuses et vomissant, contre Dieu qui le frappait, les plus horribles blasphèmes.

Ses confrères qui avaient intérêt à cacher ses vices, n'en parlent pas autrement. « Calvin, dit Wolmar, son premier professeur, Calvin est violent et pervers ; tant mieux ! voilà l'homme qu'il nous faut pour avancer nos affaires. » Bucer ajoute : « Calvin est un vrai chien enragé ; cet homme est mauvais... Garde-toi, ô lecteur, des livres de Calvin. » Beaudouin protestait qu'il ne pouvait supporter Calvin à cause de sa soif insatiable de vengeance et de sang. Et Théodore de Bèze, le disciple chéri du réformateur : « Calvin, dit-il, n'a jamais pu se former à la tempérance, ni à des habitudes honnêtes, ni à la véracité ; il est demeuré *enfoncé dans la boue*. »

Calvin n'est pas seulement le type le plus odieux du protestantisme ; c'est, dans l'humanité, une espèce de monstre. Luther, malgré la profondeur de ses vices, montre encore quelques bons sentiments, parfois du cœur, souvent de l'éloquence à la façon du Père Duchène ; Calvin n'offre rien qui vous relève du dégoût. Ecrivain pâle et sans vie, théologastre absurde et affreux, pédant, toujours en colère, âme pleine de fiel, mine fourchue sur laquelle se reflétera éternellement la

flamme du bûcher qui dévora Servet : voilà, en trois mots, la photographie de la bête [1].

Ulrich Zwingle, l'émule de Luther et le prédécesseur de Calvin en Suisse, fut piqué, comme Luther, des préférences du Saint-Siège dans la prédication des indulgences et se mit à dogmatiser. D'après Gualter, on disait de son temps, que s'il avait purifié l'épouse chérie du Christ, qui est son Eglise, du luxe et des souillures des superstitions pontificales, il ne l'avait pas fait par la prédication légitime de la parole sainte, mais en se laissant aller à toute l'ardeur d'un esprit brouillon et fanatique... en recourant à la violence et à l'emploi du glaive, pour forcer ses contradicteurs à adopter ses sentiments. Le procédé qu'il employa pour accréditer la nouvelle doctrine, fut de falsifier les Ecritures. Du reste aussi bizarre dans ses conceptions qu'il était rusé dans sa conduite, il admettait dans son paradis, comme héros de vertus morales, Socrate, Aristide, Numa, Camille, les Scipions, Caton, Thésée, Hercule, il n'a pas parlé de Vénus. Ce saint homme, plus fin que Calvin et Luther, épousa une riche veuve, et, grâce à sa fortune, mena une vie tellement licencieuse, que les protestants eux-mêmes l'ont dit réprouvé. Blessé sur le champ de bataille de Cappel, il fut reconnu par un catholique qui le requit à deux reprises de se confesser, et, sur son refus, le frappa en lui disant : Eh bien, va-t'en au diable. Schlusselbourg l'appelle un *homme de triste mémoire* ; Gualter un enfant de perdition. C'est le troisième saint de la Réforme : il en faudrait beaucoup de cette espèce pour former des litanies supportables.

Le quatrième coryphée de la Réforme est Henri VIII, roi d'Angleterre. Ce prince avait épousé Catherine d'Aragon, veuve en premières noces de son frère Arthur, mais veuve avant la consommation du premier mariage. Roi distingué par sa jeunesse, sa grâce et ses talents, il avait poussé le zèle jusqu'à défendre, contre Luther, la doctrine et l'autorité du Saint-Siège. Après vingt-six ans d'heureux mariage, ce gros homme

[1] Cf. Le Pappe de Trévern, *Discussion amicale;* Audin, *Histoire de Calvin*: Freudenfeld, *Tableau analytique d'histoire universelle*, passim.

eut des scrupules et demanda le divorce. Clément VII ne trouvant pas la demande fondée, maintint la validité de la première union. Sur quoi, Henri n'obtenant pas divorce du Pape, se fit Pape lui-même pour se donner, à lui-même, la permission de divorcer. Le motif qui le poussa au schisme ne fut donc point un motif de religion ni un désir de réforme, mais la passion pour une demoiselle d'honneur de la reine : cette fille, nommée Anne de Boulen, était enceinte des œuvres du roi, et, pour échapper à la honte, il fallait presser la solution. Après ce scandaleux mariage, motif déterminant du schisme, Henri VIII ne trouvant plus à son gré la nouvelle épouse, lui fit, en qualité de roi, couper la tête, ce qui naturellement le dispensa de se donner, en qualité de pape, un second divorce. Au reste, ce cumul de pouvoir lui était très nécessaire, pour se tirer des embarras de ses mariages ; car, après une seconde femme, il en prit une troisième ; après la troisième une quatrième ; après la quatrième, une cinquième : en douze ans, il en tua deux, en répudia deux, et perdit l'autre en couches. Un libertinage si lâche et si contrarié avait rendu Henri VIII féroce. A partir de son schisme, on ne saurait compter le nombre des grands personnages qu'il immola. Les registres publics font mention de trois ou quatre reines, de deux princesses, de deux cardinaux ; de douze ducs, marquis ou comtes ; de dix-huit barons ou chevaliers ; de treize abbés ou prieurs, de soixante-sept moines ou prêtres, et d'un nombre infini d'autres tant nobles que roturiers. A la fin, ce dégoûtant et horrible Barbe-Bleue, était devenu si gros qu'il ne pouvait plus quitter sa couche ; il mourut plein de crapule entouré de condamnations à mort qu'il n'avait pas eu le temps de signer.

Henri VIII fut un homme de débauche et de sang. On a dit de lui qu'il n'avait jamais refusé l'honneur d'une femme à ses passions, ni la vie d'un homme à ses vengeances. Ce Sardanapale doublé d'un Néron, jeta au vent la cendre des saints pour voler les reliquaires, mit la main sur les abbayes pour grossir ses trésors, et confisqua toutes les libertés de son

pays après l'avoir séparé de l'Eglise. Du reste, il ne se donna même pas la peine de forger des hérésies pour colorer ses attentats; il se contenta de nier la suprématie du Pape, et, une fois dévoyé, ne s'arrêta plus que sur des monceaux de ruines et de cadavres. Il n'y a rien de plus vil et de plus illogique que l'auteur du schisme anglican. On ne comprend pas qu'un honnête homme puisse suivre un pareil monstre.

Autour des coryphées de la Réforme, nous trouvons quelques coopérateurs subalternes, distingués seulement par ce surcroît de bassesse que le crime donne à la lâcheté.

Henri VIII eut, pour inspirateurs ou exécuteurs de ses criminels desseins, Thomas Cromwell et Cranmer.

Homme formé à la l'école de Machiavel, dont il vantait les ouvrages comme manuel du courtisan, Cromwell faisait profession de croire que le vice et la vertu ne sont que des mots et que toute la morale consiste dans le succès. D'abord attaché à Wolsey, on crut, après la chute du fastueux cardinal, qu'il serait entraîné dans sa disgrâce. Telle était du reste, sa déconsidération que, sur le prononcé de son nom, comme d'un homme habile à le tirer d'embarras, Henri VIII, rejeta avec horreur l'idée d'employer un pareil instrument. Cependant peu à peu, Cromwell s'insinua, poussa au schisme et revint aux honneurs. Une fois rétabli, il ne se servit de la puissance *que pour commettre de nouveaux crimes*. La scélératesse de Cromwell s'éleva au point que Henri VIII lui-même le jugea *digne de la potence* : il n'y a de respectable, dans l'exécution de ce jugement, que la corde.

Cranmer, bien qu'obligé au célibat, s'était marié d'abord avec une servante d'auberge, puis avec une nièce d'Osiandre. L'un des premiers, il se prononça pour le divorce du roi, et, par sa complaisance coupable, parvint jusqu'au siège de Cantorbéry. Une fois primat, il somma le roi de faire cesser le scandale de son union incestueuse avec Catherine, à quoi Henri VIII obéit sans effort. Suspect sous Henri VIII, parce qu'il n'était orthodoxe qu'en apparence, il fut calviniste sous la régence de Sommerset et zwinglien sous Edouard VI. C'était

un homme de mœurs très inférieures, une de ces âmes pliables et viles comme il s'en trouve dans tous les grands forfaits. A l'avénement de Marie, il fut condamné à mort comme traître et comme hérétique. On lui laissa le temps de se rétracter, il rétracta six fois, mais voyant que les six rétractations ne devaient pas le sauver, il rétracta ses rétractations et mourut doublement coupable de tous ces parjures.

Autour de Calvin et de Zwingle, nous voyons Œcolampade, Bèze et Bucer.

Œcolampade avait été un bon prêtre et un moine pieux. Dans ses premières années de profession, il aimait à faire oraison au pied d'un crucifix et se sentait, à la vue des cinq plaies, l'âme inondée de saintes affections; puis sa sensibilité prenant une direction contraire, il fut de ceux à qui le nouvel Evangile apparut dans la personne d'une jeune fille. Œcolampade s'était dévoué à la propagation des doctrines de Zwingle, mais il n'était pas apte à la propagation de l'espèce humaine. Un beau jour, ou plutôt, une belle nuit, sa soi-disant femme n'eut plus, dans ses bras, qu'un cadavre. Luther, qui s'entendait aux canonisations, dit à ce propos : « Œcolampade a été étouffé par le diable en punition de ses débauches. »

Théodore de Bèze, le joyeux coopérateur et le fidèle disciple de Calvin, était un humaniste rompu aux commerces illicites, à l'adultère et à la sodomie. On a encore les poésies où il chante lui-même, en vers assez réussis, l'histoire de ses fornications. Ceux qui le défendent attribuent la licence de ses poésies à l'étourderie de sa jeunesse; il n'en est pas moins constant qu'il peint avec exactitude ses mœurs déréglées, qu'il porta plus tard, dans ses écrits exégétiques, le même genre licencieux, et qu'il n'avait fait son apprentissage d'apostolat que dans les séminaires de Sodome. Dans sa traduction de la Bible, œuvre trop forte pour ce libertin, il avait fait au texte, encore plus d'infidélités qu'aux femmes, et comme on lui en faisait la remarque : « Il est permis, dit-il, de mentir pour la gloire du Christ. »

Bucer était un dominicain de belle taille, mais les chambres les plus hautes sont ordinairement les plus mal meublées. Après la lecture du livre de Luther contre les vœux monastiques, Bucer se fit luthérien; après la lecture des écrits de Calvin, il se fit calviniste; après la lecture des écrits de Zwingle, il se fit zwinglien. Bucer est le caméléon du libre examen, le juif errant de la réforme : il prend la couleur de tous les ouvrages qu'il lit, et il était *lisard*; il tourne sans cesse dans les cercles menteurs de toutes les sectes. Deux points distinguent Bucer; il fait Dieu auteur positif du mal et permet, dans le mariage, le divorce pour le moindre prétexte; il admit même la polygamie. Bucer est le théologien des taureaux.

Autour de Luther, nous voyons Mélanchthon, Carlostad et Amsdorf.

Amsdorf fut ordonné évêque par Luther qui était simple prêtre. Le prélat protestant s'est fait un nom comme chef de la secte *solifidienne* ; il croyait tellement à la justification sans les œuvres, qu'il rejetait, comme nuisible au salut, l'observance des commandements de Dieu. Avec cette doctrine et son servilisme à l'égard de Luther, il fut toute sa vie en querelles avec Bugenhagen, Strigell, Pfaffinger et Jonas qui l'appelait un *âne stupide* ; il mourut vieux se lamentant sur le déluge de vices qu'avait appelé la Réforme.

Carlostad, archidiacre de Wittemberg, prit le premier femme après Luther et eut ensuite, avec son chef de file, dont il se sépara, la fameuse entrevue de crocheteurs à l'auberge de l'*Ours-Noir*. Après diverses chevauchées plus ou moins hérétiques, Carlostad, bon juge de ses talents, se fit boulanger, mais son pain était toujours ou trop levé ou brûlé; alors il se fit laboureur, et comme il ne savait pas atteler les chevaux à la charrue, les pauvres bêtes allaient l'une d'un côté l'autre de l'autre, et la charrue pas du tout : mésaventure qui faisait beaucoup rire les paysans de la Westphalie. « Carlostad, disait Luther, est abandonné à son sens réprouvé. Je pense que le pauvre homme n'a pas qu'un diable dans le ventre. »

Mélanchthon, l'aide de camp de Luther et son servile disciple, rougissait des emportements du maître dont il n'avait pas la force de se séparer. Assez doux de tempérament, mais sans fixité de caractère, il ne savait à quoi se prendre, et recourait volontiers, contre ses adversaires, soit aux propos violents, soit aux vœux de sévices. A la fin, il s'éloignait des doctrines de Luther et rendait hommage sur plus d'un point à la doctrine catholique. A son gré, toutes les eaux de l'Elbe n'auraient pas suffi pour laver la terre des maux causés par la réforme ; il disait encore que le protestantisme était plus commode pour vivre, et le catholicisme, pour mourir.

Un évêque français, aussi modéré que savant, Le Pappe de Trévern, a réuni, dans sa *Discussion amicale*, qui, ici du moins ne justifie guère son titre, les jugements que ces divers réformateurs portaient les uns sur les autres. Voici quelques-uns des titres qu'ils se décernaient assez libéralement ; nous prenons au hasard dans le vocabulaire d'injures qu'ils ont légué au monde: « Fous, enragés, monstres d'orgueil, de paillardise, d'ignorance, chiens puants, fondateurs d'étables à pourceaux, de chaires de pestilence, blasphémateurs impies, corrupteurs sataniques de la parole de Dieu, démoniaques, possédés d'une phalange de démons, langues satanisées, sursatanisées, persatanisées. »

Voilà les réformateurs peints par eux-mêmes, comme par l'histoire. Ce sont tous, sans exception, des hommes fort vulgaires, presque tous de francs libertins, plusieurs, d'odieux scélérats. Pour être honnêtes gens, le mieux qu'en aient les réformés, c'est de ne pas ressembler aux réformateurs. Par leurs exemples personnels, les réformateurs n'ont été que les corrupteurs du genre humain.

II. Au mauvais exemple des réformateurs s'ajoute la néfaste influence des doctrines dogmatiques et morales du protestantisme, doctrines incompatibles soit avec le principe de la vertu, soit avec la loi qui nous y astreint, soit avec la force qui nous permet d'y atteindre.

La vertu a pour fondement la foi. Pour exister, dit l'abbé

Martinet, le vice n'a nullement besoin des prémisses de l'esprit. Enfant de la corruption du cœur, il prospère, il grandit, si illogique, si injustifiable qu'il soit à ses yeux. Il n'en est pas ainsi de la vertu. Pour être ce qu'elle doit être, une réaction du cœur contre lui-même, une violence habituelle faite à ses mauvais penchants, il faut qu'elle ait de pressants motifs de s'engager dans cette pénible lutte et d'y persévérer. Ces motifs où les puisera-t-elle, sinon dans les convictions religieuses?

Si, pour devenir une image vivante du Christ et avoir droit à la couronne de gloire, il ne s'agissait que d'éviter les excès flétris par l'opinion, que de pratiquer la vertu vulgaire de l'honnête homme, on conçoit aisément qu'il suffirait pour cela d'un fond naturel de droiture cultivée par l'éducation. Mais il est clair que l'Evangile ne vise pas seulement à faire du chrétien un honnête homme selon le monde; il veut surtout qu'il soit un véritable enfant de Dieu, plein de respect, d'amour, de soumission pour son père céleste; il veut qu'aspirant à la plus haute perfection, il vive par d'esprit et de cœur autant que de corps, ne se bornant pas aux vertus qui reçoivent de l'homme leur récompense; que, loin de nuire à ses frères, si méchants qu'ils soient, il travaille à leur bonheur comme au sien propre, imitant la bonté de celui qui fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants.

Pour que l'homme se roidisse ainsi contre lui-même et se dévoue avec bonheur, il ne suffit pas d'avoir des croyances vagues, des opinions flottantes; il faut des convictions fortes, énergiques, inattaquables au doute. « Il n'y a que les dogmes inébranlables, disait Sénèque, qui empêchent l'homme de broncher. »

Avec la méthode du libre examen, comment le protestant peut-il avoir ces fortes convictions? Pour le grand nombre, la lecture de la Bible est impossible: ils flottent donc à tout vent de doctrine; pour tous, elle l'est à peu près moralement. L'homme le plus intelligent, qui lit réellement la Bible avec une intention précise, s'il se fait une créance, ne la doit pas à la parole sainte mais à sa raison : il est donc soumis à toutes les incertitudes

de l'imagination, de l'intelligence, de la volonté et des passions. Le jeune homme ou la jeune fille, parvenant à l'âge adulte, lorsqu'ils sont requis de faire, à leur communion, acte d'adhésion personnelle, doivent se décider justement à l'heure où les passions les emportent avec le plus de furie, au moment où leur conscience est moins apte à résister aux emportements des passions ; il est difficile qu'ils ne transigent pas souvent au mieux des satisfactions sensuelles. L'enfant du libre examen, réduit à épeler perpétuellement la Bible, cherchant toute sa vie l'emploi qu'il doit faire de sa vie, consume en stériles recherches, le temps précieux de l'épreuve, et arrive les mains vides devant le souverain juge qui n'a de récompenses que pour les bonnes œuvres.

En ruinant la foi, seul fondement réel des vertus chrétiennes, le libre examen déchaîne nécessairement tous les vices, bien plus les sanctifie. Accorder à chacun le droit de suivre la religion qu'il aura trouvée dans la Bible, c'est autoriser les passions mauvaises à se diviniser en s'affublant d'un texte biblique, en se couvrant de la parole sacrée du Christ. On dit, il est vrai : La parole biblique est pure, elle prêche toutes les vertus, elle anathématise tous les vices. Oui, sans doute, la Bible est pure ; mais il ne s'agit pas de la Bible considérée en elle-même, il s'agit de la Bible individualisée en chacun, interprétée dans le sens du premier venu. Quelle garantie avez-vous que votre interprète, le plus souvent ignorant et passionné, entendra la Bible dans le sens divin qu'elle a et non dans le sens pervers que peuvent lui prêter les passions ? Comment savez-vous qu'il tirera de la Bible ses pensées et ses sentiments, sans introduire jamais dans la Bible ses sentiments et ses pensées ? Seriez-vous donc assez étrangers à la nature humaine, pour ne pas savoir que les passions lisent à travers leur prisme et trouvent leur préconisation dans le texte même qui les foudroie ? Seriez-vous assez étrangers à votre propre histoire pour ignorer que le protestantisme n'a cessé de produire, non seulement des exagérations ridicules, mais d'étranges, d'épouvantables exégèses ?

On dira que le protestantisme a horreur des excès fanatiques et qu'il n'en est nullement responsable. On s'exprime fort mal : que tout protestant honnête abhorre comme nous les excès des visionnaires, nul doute ; mais que le protestantisme n'en soit pas responsable, c'est ce qu'il est impossible d'admettre.

Eh quoi! le protestantisme reconnaît pour son disciple quiconque, s'enfermant seul avec la Bible, ne reconnaît d'autres devoirs religieux que ceux qu'il trouvera dans ce livre divin et il aura le droit de réprouver ce disciple comme un étranger, dès que celui-ci réalisera le fruit des études bibliques ? Le protestantisme pourrait-il limiter la liberté d'examen, lui dire : Tu iras jusque-là ? dès lors il recourrait à l'autorité papale ; ou voudrait-il empêcher certaines gens de suivre jusqu'au bout leurs convictions ? il créerait un devoir nouveau, le devoir de l'hypocrisie.

Par son incertitude dogmatique et par son efficacité morale, le libre examen ne peut donc produire la vertu, il tue la foi qui lui sert de base et énerve la résolution qui lui sert d'appui.

D'après les indications du bon sens, il doit exister entre la règle de foi et la règle des mœurs une parfaite correspondance. La règle des mœurs est le principe moral immédiat qui doit nous conduire à la vertu, nous diriger dans l'acquisition du mérite, nous disposer au bonheur éternel. Dans le protestantisme, la foi n'ayant pas d'autre règle que la raison individuelle, il en est de même pour les mœurs. Le protestant est donc en même temps réglé et réglant : il règle sa foi comme il l'entend et sa foi règle ses mœurs de même. Cela revient à dire qu'il est à lui-même sa règle, en d'autres termes qu'il est sans règle.

D'après cet étrange système, la justice est le produit de la conscience ; on est juge, en dernier ressort, du bien et du mal, constitué en autorité vis-à-vis de soi-même et des autres. Si l'on ne prononce *soi-même* que telle chose est juste, c'est en vain que le prince et le prêtre en affirmeront la justice ; et réciproquement, si l'on ne prononce *dans son for intérieur*, que

telle chose est injuste, c'est en vain que le prêtre et le prince prétendront la défendre. Chacun de nous serait pour soi-même son Pape et son empereur : il ne faudrait plus ni société, ni famille.

C'est pourquoi, dans le protestantisme, la règle des mœurs, en vue du salut éternel, c'est le salut par la foi, *sans les œuvres*. D'après la théorie protestante, l'homme a été *radicalement* corrompu par le péché ; il est racheté par Jésus-Christ, mais sans s'approprier ses mérites, ni se sanctifier autrement que par *l'imputation extérieure* des mérites de l'Homme-Dieu ; et par là qu'il a foi en Jésus-Christ, fût-il d'ailleurs un franc scélérat, le protestant est sauvé, couvert qu'il est, *comme d'un vêtement*, des mérites de Rédempteur. Tout bon protestant est, comme Jacob devant Isaac, couvert de peaux de chevreaux : il n'a que l'apparence, il n'a pas le fond du mérite. Doctrine abominable qu'un docteur protestant exprimait par ces révoltantes paroles : « Soyez pécheurs, *péchez fortement*, mais *croyez plus fortement*, et vous aurez les mérites du Sauveur, le droit au Paradis. »

Dans cette diabolique théologie, non seulement le péché n'est pas l'obstacle, mais la condition du salut. Plus les péchés sont graves et nombreux, plus éclatent les mérites de Jésus-Christ.

On voit combien tout cela est contraire à la notion de Dieu et à la nature de l'homme.

Il y a, dans l'homme, trois puissances morales : l'intelligence, la volonté, l'activité. Ces trois puissances se tiennent dans leur exercice : l'esprit, avec sa lumière, échauffe le cœur ; le cœur électrisé donne à la main son énergie. L'énergie de la main et la moralité de ses actes proviennent, sans doute, d'abord des pensées que ces actes expriment et des sentiments qui les appuient ; mais ils ont aussi leur mérite propre, leur moralité effective. La langue de tous les peuples se reconnaît, quand, pour glorifier un homme, elle dit, *Fils de ses œuvres :* attestant par là que l'honneur des bonnes actions, reflet du cœur et de la pensée, est la consécration suprême de la vertu. Le

protestantisme reconnaît bien le mérite possible de la volonté et de l'intelligence, puisqu'il donne une règle de foi et une règle des mœurs. Mais où il s'abuse étrangement, honteusement, cruellement, c'est quand il n'attache, aux œuvres, aucun prix. Quoi ! les œuvres de l'homme ne sont qu'une vaine apparence et un néant réel ! Quoi ! le père qui s'exténue au travail pour ses enfants, la mère qui veille au chevet de son fils malade, le soldat qui meurt pour sa patrie, le prêtre qui affronte la mort pour sauver les âmes, n'ont là qu'un dévouement stérile ! Oh ! quelles imprudentes doctrines et comme elles tombent sous la réprobation de l'honnêteté !

En présence de cette juste répulsion, le protestantisme a poursuivi, sans désemparer, son travail destructeur. Sa règle de foi avait rendu les vertus difficiles ; sa règle des mœurs avait rendu les bonnes œuvres inutiles ; ses idées sur Dieu et sur l'homme les déclarent impossibles. Sous les coups victorieux des controversistes catholiques, les protestants, poussés à bout, nièrent dans l'homme, le libre arbitre et attribuèrent, à Dieu, une prédestination fataliste. L'homme n'est plus qu'une machine, Dieu, plus qu'un tyran cruel : il punira l'homme non seulement du mal qu'il ne peut éviter, mais encore du bien qu'il fait de son mieux, s'il est prédestiné à la réprobation. C'est l'aboutissement nécessaire et le honteux couronnement de cette doctrine infernale, qui veut saper jusque dans ses profondeurs, la base de la moralité humaine.

Cette exécrable doctrine, conséquence légitime du libre examen et corollaire de la justification sans les œuvres, eût tout perdu, si elle eût été admise. Mais par une louable inconséquence, ou plutôt, par un juste sentiment de la nécessité sociale, l'instinct conservateur a été plus fort que la dépravation logique. Cette doctrine si chère à Luther et à Calvin, n'était-il pas naturel qu'elle fût comme le principe constituant de la secte ? Il semble aussi que le protestantisme s'étant perpétué au sein de divers peuples, la doctrine fataliste aurait dû exercer une puissante influence sur leur législation. Il n'en est rien. Les mœurs l'ont repoussée ; la législation ne l'a point prise pour

base ; la civilisation ne s'est point laissée influencer par un principe qui ruine l'ordre moral par la base et qui, appliqué aux mœurs, eût substitué à la dignité fière et laborieuse des nations européennes, l'immobile et immuable abjection des peuples musulmans.

La raison publique, les mœurs, le bon sens sont restés avec l'Eglise catholique. Les peuples mêmes qui embrassèrent l'horrible doctrine de Luther et de Calvin, ne l'admirent ni dans leur gouvernement, ni dans leurs lois, ni dans leurs tribunaux, ni dans l'administration, ni dans les sciences, ni dans les mœurs : la pratique démentit la théorie. L'enseignement catholique s'était produit avec une trop évidente lucidité ; il avait trop profondément pénétré les âmes du sentiment du devoir et de la grandeur de leurs destinées ; il avait développé, au sein de la société européenne, un instinct trop puissant de civilisation, de trop hautes aspirations vers l'avenir. En repoussant les erreurs favorites du protestantisme, l'Eglise préservait l'esprit humain de l'abattement où il tombe lorsqu'il se croit dépourvu d'initiative, elle opposait à la démoralisation une digue, et prévenait le despotisme qui s'établit partout où l'homme perd sa vertu. En condamnant les erreurs de Luther qui étaient comme le nœud du protestantisme naissant, le Pape prévint une irruption de la barbarie ; il sauva l'ordre moral, les lois civiles, la société publique. En maintenant le sentiment de la liberté dans le sanctuaire de la conscience, le Vatican conserva la dignité de l'homme. En luttant contre les idées protestantes, en défendant le dépôt sacré que lui avait confié le divin maître, la Chaire romaine protégea, comme une divinité tutélaire, l'avenir de la civilisation.

III. L'immoralité des doctrines et l'immoralité des prédicateurs ne pouvaient produire, dans les masses, que l'immoralité. Pour voir si les faits répondent à la logique, nous n'avons qu'à interroger l'histoire, dans les siècles d'expansion et de ferveur protestantes. L'Eglise naissante ne produisait que des saints et des martyrs ; voyons un peu ce qu'a produit le protestantisme.

Que si nous portons d'abord notre attention sur l'état moral de la Saxe, berceau de la Réforme, nous trouvons que, dès l'an 1591, on y fut forcé de prendre des mesures sévères contre l'intempérance et le blasphème, « attendu, disent les considérants, qu'il est démontré par l'expérience journalière que l'habitude de blasphémer, par suite sans doute d'une extraordinaire incitation du Malin, a fait de sensibles progrès et tend visiblement à se propager de plus en plus dans notre pays. » L'usage des liqueurs fortes se répandit en Saxe, après le changement de religion, dans toutes les classes, et, avec lui, toutes les espèces de vices. Il n'y avait pas, en 1600, moins de trente-quatre distilleries à Zwickau, petite ville de neuf mille âmes; aussi l'adultère, l'homicide, le viol, l'incendie, la fabrication de la fausse monnaie y étaient à l'ordre du jour. La réformation wittembergeoise de 1545, qui porte encore la signature de Luther, contient des doléances sur « la licence du siècle et *l'entier abrutissement de ce grand nombre de personnes* qui menaçaient de devenir la peste de l'espèce humaine, ainsi qu'on le pouvait voir à la cour des princes et dans les villes, déjà toutes remplies de Cyclopes et d'Epicuriens pareils. » Avant que n'éclatât la guerre de Smalcalde, l'Electeur ordonna un jeûne, pour écarter les punitions dont Dieu menaçait les Luthériens, « à cause des effrayants progrès que faisaient chez eux toute espèce de vices, et à cause de leur sécurité pour la faveur que Dieu avait faite à l'Allemagne en lui rendant les trésors de l'Evangile. » En 1566, l'Electeur signale encore parmi ses sujets, « chez les jeunes comme chez les vieux, une manière de vivre impie dont *les païens eux-mêmes rougissaient*, et que ces gens grossiers et audacieux, non-seulement ne s'imputaient point à péché, mais regardaient comme *un de leurs titres à l'estime publique.* » Dans une nouvelle ordonnance de 1580, on trouve l'aveu suivant : « Nous avons remarqué que, malgré les châtiments que nous avons décrétés contre ces délits, les conjonctions illicites et les atteintes portées au saint état du mariage, non seulement ne sont pas aujourd'hui plus rares,

mais semblent même devenir de plus en plus générales. » Les exhortations envoyées aux prédicateurs par les chefs de l'Eglise de Saxe, en 1610 et en 1625, reproduisent les mêmes doléances ; on presse, en particulier, les prédicateurs d'inculquer, au peuple, le christianisme intérieur, et de combattre *la fausse croyance*, où vivent malheureusement un grand nombre de personnes, que la foi sanctifiante peut exister sans le fruit des bonnes œuvres.

Dans le comté de Mansfeld, voisin de la Saxe électorale, les prédicateurs s'en prennent au gouvernement, pour voiler leur impuissance et leur manque total de moyens disciplinaires. Quant à l'état du pays, voici les aveux de Spangenberg : « Il y avait partout une grande négligence dans le gouvernement ; et ni la justice n'était pratiquée, ni les péchés réprimés avec tout le zèle nécessaire ; de sorte que, dans tous les pays on n'entendait parler que de meurtres, d'assassinats, de vexations, de vols, de brigandage, d'usure, d'exploitation du pauvre, d'actes de mauvaise foi, d'adultère, de débauche, de séduction, et d'autres péchés et turpitudes de ce genre, plus communs cette année qu'ils ne le furent jamais à aucune époque du monde, et communs même dans les grandes villes, où cependant règnent le bon ordre et une police plus sévère [1]. »

Dans la Hesse, le règlement, publié en 1539, porte : « Nous voyons depuis longtemps, depuis trop longtemps, hélas ! Satan détourner, éloigner, séparer un grand nombre de pauvres gens de la société de Jésus-Christ, non seulement par les divisions et les sectes, mais par la volupté charnelle, en sorte qu'ils ne se trouvent en communion ni quant à la doctrine, ni quant au sacrement, ni quant à la discipline. » En 1575, on réclame spécialement contre le crime de magie, mais un surintendant répond que c'est chose fort grave que de poursuivre un magicien, « vu que quand on s'en approchait de trop près, il faisait explosion comme une fusée et pouvait ainsi causer de grands dommages. »

[1] Richter, *Ordonnances ecclésiastiques des Evangélistes*, t. II, pp. 91 et 143.

Dans le petit état de Nassau, on se disputa, en 1566, pour savoir d'où venait la démoralisation du pays, et, après force passes-d'armes, on conclut que le démon était l'auteur de tous les scandales.

Dans le Palatinat électoral, le règlement de 1556 avoue « l'envahissement de la société luthérienne par toutes espèces de vices. » Quatre ans après, les surintendants du Palatinat supérieur, en présence des mêmes désordres, recommandent, aux pasteurs, l'enseignement populaire. Mais soit que le mal fût trop invétéré, soit que le remède fût impuissant, un professeur d'Heidelberg écrit, en 1619, que la complète décadence de la religion et des études est, pour lui, une source d'inquiétudes et de chagrins.

Le margrave Georges de Brandebourg-Ansbach publia, dès 1526, un édit « pour réprimer, disait-il, les impiétés dont il avait journellement sous les yeux de nombreux exemples, et qui ne contribuaient pas médiocrement à répandre la défaveur et le mépris sur le saint Evangile. » En 1530, il recommande, au chef d'un domaine en Silésie, le strict maintien du bannissement, « attendu qu'on y menait une vie tellement impie et antichrétienne, en se livrant à la débauche, à l'intempérance, au blasphème, qu'il ne serait pas étonnant que Dieu dans sa colère, ne réduisît cette malheureuse contrée en cendres. » L'année suivante, le même prince voulait rétablir la messe, et voici pourquoi : « Il avait remarqué que, non seulement le bas peuple se démoralisait, mais que même les personnes des conditions élevées devenaient grossières et perverses. » En 1559, une ordonnance de police fait entendre de nouvelles plaintes « au sujet des progrès que faisait l'habitude du blasphème, progrès tels, disait-on, que cela fait à la fois horreur et pitié à entendre. » Bientôt après, l'autorité se vit contrainte d'adresser au bailliage de Wunsidel, des instructions et de vifs reproches « sur la vie licencieuse qu'on y menait et le dédain qu'on y montrait pour la parole de Dieu. » Un règlement, publié en 1594, commençait ainsi : « Comme le monde est en train de se faire infirme et caduc, il a paru

urgent de lui donner quelque force en l'appuyant sur un règlement consistorial. » Douze ans avant, dans le margraviat de Bayreuth, le consistoire repoussait le calendrier de Grégoire XIII, pour cette raison fort explicite, que, le monde touchant à sa fin à cause de ses crimes, il n'y avait plus besoin de calendrier.

Dans les provinces allemandes de l'Autriche, la réforme avait eu d'abord beaucoup de succès. Mais la décadence intérieure en fut si prompte et si irrémédiable qu'en 1541 à Ratisbonne et plus tard, en 1576, les assemblées, en firent le reproche à la doctrine de Luther. Un pasteur de Klagenfurt, répondant à ce reproche, dit : « Il est vrai, les choses se passent malheureusement ainsi chez nous, que le *seul changement* qu'on remarque chez ceux qui reçoivent la pure doctrine de la parole divine, *c'est qu'ils deviennent plus mauvais.* Mais, ce n'est point à la doctrine même qu'en est la faute, c'est au démon et aux mauvaises gens qui se laissent égarer par ses conseils. » Le diable a bon dos ; pas plus ici qu'ailleurs, je ne voudrais prendre sa défense, mais je crois qu'on lui en prête. D'ailleurs la question n'est pas de savoir si le diable est méchant, c'est un fait assez connu, mais pourquoi les disciples de Luther prêtent si volontiers l'oreille à ses suggestions [1]. »

Les prédicateurs du Wurtemberg déclarent aussi, dès l'an 1535, que « ce par quoi les Luthériens se distinguaient, c'étaient leurs mœurs brutales, impudentes et infâmes. » A Tubingue, en 1539, les autorités civiles et ecclésiastiques défendirent à la bourgeoisie d'observer le jeûne et donnèrent, le mercredi des Cendres, une grande fête, dans le seul but de manger de la viande, de danser et de s'enivrer. L'année suivante, la vigne ayant donné une abondante récolte, de la vendange au premier dimanche, quatre cents hommes se tinrent à boire, dans le petit Etat de Wurtemberg. En 1565, le duc

[1] STEUBING, *Hist. eccl. d'Orange-Nassau*, p. 245 ; — STRUVE, *Hist eccl.* p. 49 ; — HIRSCH, *Hist. de l'Interim de Nuremberg*, p. 95 ; — RAUPACH, *Suite de l'hist. évang. d'Autriche*, p. 84.

Christophe alla jusqu'à se plaindre aux Etats, de ce que cette canaille licencieuse respectait si peu la sainteté du serment, qu'on disait par forme de proverbe : « Jurer et se parjurer, n'est pas une plus grande affaire que de manger des navets [1]. »

A Strasbourg, à Mulhouse, les magistrats se plaignent des progrès incessants de l'impiété et du libertinage. Dans les temps catholiques, il n'y avait, à Strasbourg, qu'une potence; en 1585, il en fallut une seconde et une troisième en 1622. En 1529, on avait fait bâtir une maison pour exposer les adultères publics; en 1568, on en bâtit deux autres pour les blasphémateurs. Ces faits démontrent évidemment que l'établissement de la Réforme coïncide, à Strasbourg, avec un accroissement considérable de délits et de crimes : phénomène qui se remarque pareillement dans d'autres villes, notamment à Nuremberg. Dans le seizième siècle, le nombre des exécutions à mort s'éleva, dans cette dernière ville, au triple de ce qu'il avait été durant le siècle précédent et celui des crimes contre nature s'accrut dans la même proportion. En 1569, on y compta, en moins de trois semaines, jusqu'à quatorze suicides. Le même accroissement de délits et de crimes s'observe dans la ville de Breslau : dans l'intervalle de 1530 à 1580, on y eut à juger cent cas d'homicide, d'assassinat et de suicide, sans compter quatre-vingt-sept cas d'autres crimes entraînant la peine de mort; le même progrès eut également lieu dans le nombre des cas de bigamie, d'inceste et de pédérastie. A Stralsund, il y eut, pendant les trente-trois premières années qui suivirent l'établissement de la Réforme, cent soixante-sept procès pour homicide, et, à peine la nouvelle doctrine fut-elle devenue dominante à Thorn que les affaires correctionnelles et criminelles s'y multiplient dans la même mesure. De 1540 à 1550, il y eut, dans cette dernière ville, quatre-vingt dix condamnations au dernier supplice; et le brigandage, le vol dans les églises et sur les grandes routes, l'homicide et surtout l'infanticide, les empoisonnements, le

[1] Sattler, *Hist. du Wurtemberg*, 3e part., p. 148.

viol, la sodomie, la bigamie, l'adultère, l'inceste, le suicide, la magie y étaient littéralement des crimes de tous les jours [1].

Sur la situation particulière de la Marche de Brandebourg, le chroniqueur Treptow fait les observations suivantes : « Pour ce qui est de la doctrine, il n'y a rien à désirer; il n'en est pas malheureusement ainsi sous le rapport de la conduite; car ce n'est partout que blasphème du saint nom de Dieu, qu'exploitation du pauvre peuple par les princes, et, en général, des hommes les uns par les autres, sans que de toutes ces indignités personne se fît le moindre scrupule [2]. »

Plus au nord, en Danemarck, en Suède, en Norwège, au sud, notamment à Berne et à Genève, les chroniqueurs s'accordent tous à déclarer que la prédication de la doctrine nouvelle coïncide avec la licence la plus effrénée et la plus honteuse dégradation.

Ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est que ces faits se rapportent précisément à la période où l'Allemagne jouit en totalité d'une paix profonde et plus longtemps prolongée qu'il ne lui était arrivé à aucune époque de son histoire; car, après la guerre de Smalcalde qui ne dura que peu de temps, après les deux expéditions de l'électeur Maurice et du margrave Albert, qui, comme un orage au milieu d'un beau jour, troublèrent quelques instants seulement une partie de l'Allemagne, la paix dura sans interruption jusqu'au commencement du dix-septième siècle. On ne saurait donc attribuer raisonnablement ces progrès funestes à aucune des causes de démoralisation que de longues guerres entraînent d'ordinaire à leur suite. On sait, d'autre part, que cette époque fut la période d'expansion confessionnelle du protestantisme; à la paix de Westphalie, sa force était épuisée, et d'autres causes, plus politiques que religieuses, lui enlevaient l'influence. Ces plaintes qui s'élèvent de tous les coins de l'Allemagne ne sont donc pas des souffrances passagères, des perturbations inséparables

[1] SILBERMANN, *Hist. loc. de Strasbourg*, p. 169; — HONDORFF, *Hist. de l'Eglise*, p. 388; — WERNICKE, *Hist. de Thorn*, t. II, p. 40.
[2] GALLUS, *Hist. de la Marche de Brandebourg*, t. III, p. 101.

d'une grande révolution religieuse; ce qui se dévoile ici, ce sont les fruits, les résultats d'un système en vigueur, d'une doctrine arrivée à sa consolidation définitive : « Fruits et résultats, remarque Dœllinger, ne se rattachant par aucun rapport de descendance à la situation, aux doctrines, aux faits qui précédèrent la Réforme; mais authocthones, uniquement sortis de la situation nouvelle, et *produits en vertu de lois intérieures*, avec toute leur abondance, leur force et leur vigueur, alors que les myriades de liens qui naguère avaient attaché la conscience et la vie entière de l'homme à l'ancienne Eglise étaient tous depuis longtemps déchirés ou violemment rompus, et que le souvenir des doctrines, des cérémonies du culte, des pratiques et des institutions de cette même Eglise était ou déjà complétement effacé de la mémoire des peuples, ou n'y était plus entretenu que par ce qui s'en disait dans la controverse et la polémique religieuse des chaires évangéliques et universitaires [1]. »

IV. La Réforme ne s'est pas bornée à frapper de mort le grand arbre des vertus en l'isolant du sol fécond des croyances et des œuvres; elle a encore, dans son aveugle fureur, brisé une à une ses principales branches, en faisant fermenter, au cœur de l'homme, les trois passions d'où jaillissent, comme d'une source impure, les vices et les crimes, qui déshonorent et désolent la pauvre humanité. C'est par là qu'elle a agi, de la manière la plus funeste, sur l'avenir de la civilisation. Les vices des réformateurs n'ont eu qu'un temps; les vices du peuple réformé, dévorés par le feu des batailles, ont laissé place à des mœurs meilleures, produit de cette discipline militaire qui supplée partout le défaut de religion. Mais les vices de la méthode protestante, le vice du libre examen, tour à tour fanatique et rationaliste, voilà ce qui pèse encore aujourd'hui sur le monde avec la plus désastreuse influence. C'est par là que nous voulons terminer ce chapitre.

Certains philosophes ont rempli bien des livres de déclamations violentes contre le fanatisme. Ce qu'ils entendaient par

[1] Doellinger, *La Réforme, son développement intérieur*, t. II, préf. p. VII.

là, ils n'ont pas eu la loyauté de le dire; mais ce qu'ils voulaient atteindre, nous le savons par l'histoire. Dans leur langage de convention hypocrite, la superstition, c'était la foi; le fanatisme, c'était le gouvernement de l'Eglise. En émoussant dans l'âme chrétienne, la sainte énergie des convictions absolues; en expulsant, de l'ordre social, les institutions surnaturelles de l'Eglise, ces grands esprits avaient rêvé un Etat où la liberté et l'ordre, le bien-être et la décence, que dis-je, la licence et la vertu devaient aller de pair et offrir, au genre humain, jusque-là si agité, les jours sans fin d'un pacifique bonheur. Nous voyons maintenant, nous avons appris, par nos malheurs, comment les résultats ont répondu à ce beau rêve. Huit ans de révolutions horribles, quinze ans de guerres effroyables, des jours de paix, mais pleins d'énervements, puis des utopies, de nouvelles agitations, le fanatisme persécuteur de l'athéisme, la mise à sac de l'Europe par la démagogie d'en bas, sa mise en échec par le despotisme d'en haut, le présent chargé d'inquiétudes, l'avenir effrayant par ses périls : tel est, jusqu'à présent, le produit net des rêves de la philanthropie. A un état d'ordre chrétien, où l'autorité était sacrée, où la liberté trouvait des barrières, a succédé un régime de licences où l'autorité, méprisée, mais toujours armée, demande et doit obtenir de la force ce qu'elle n'obtient plus par le respect du droit. On voulait effacer le fanatisme, on l'a déchaîné partout et rien ne serait moins surprenant qu'une guerre générale couvrant l'Europe d'un déluge de sang, où l'on ne verrait plus flotter que des cadavres.

Les déclamateurs de l'Encyclopédie n'ont rien compris à cette formidable question. L'homme est faible, c'est une vérité vulgaire, sa faiblesse prête belle marge aux passions, et les passions, laissées à leur libre essor, produisent toutes, en son fond, le fanatisme. L'histoire de l'humanité en offre tant de preuves, qu'à peine trouverait-on un fait plus incontestable. Le fanatisme s'étend à tous les objets qui touchent ou que recherchent l'esprit, le cœur et la main de l'homme. La religion, en élevant l'homme au-dessus de lui-même, le défend,

autant que possible, contre l'infirmité de ses emportements. L'Eglise, assurément, ne se vantera pas d'avoir guéri toutes les folies humaines : elle ne prétendra pas davantage avoir banni du cœur de ses enfants, tout excès, au point qu'on n'ait jamais vu, parmi nous, quelque éclat fâcheux. Ceux qui connaissent l'homme savent qu'il ne peut en être autrement. Mais ce qui est véritablement pour l'Eglise un titre de gloire, c'est que nulle religion n'a mieux compris par quels moyens pouvait être prévenue et guérie cette infirmité de l'esprit humain. Grâce aux mesures prises par le Saint-Siège, les visions, les extases, tous les phénomènes mystiques, se voient emprisonnés dans un cercle de doctrines définies et soumis au contrôle souverain d'un magistère infaillible. Dans ce cercle, l'esprit humain pourra délirer quelque temps, mais ce délire n'entraînera jamais de funestes conséquences.

Mais le protestantisme, avec l'exaltation d'orgueil et l'exagération de faiblesse que produit le libre examen, avec le principe de l'illumination intérieure de l'Esprit-Saint agissant dans la plénitude de l'indépendance, le protestantisme produit naturellement le fanatisme. Les modernes réformateurs ont emboîté le pas de Simon le Magicien, de Montan, de Tanchelm, de toutes les sectes fanatiques : ils le devaient en vertu de leur principe. Eux aussi ils ont le Paraclet à leur service ; ils reçoivent, de sa grâce, des révélations personnelles ; ils doivent, pour remplir ce mandat divin, s'élancer à la conquête du monde, se dévouer à la reconstruction de la Jérusalem des saints du dernier jour.

Carlostadt, l'un des premiers adhérents de Luther, embrassa cette mysticité. A sa suite, Thomas Munzer en déduisit l'Apocalypse de la guerre sociale et cent mille paysans furent victimes de ses prédications fanatiques. Après l'extermination des paysans, un tailleur de Leyde, Jean Bocold, se proclama roi de Sion, se rendit maître de Munster et y commit les plus énormes excès, prenant pour épouses onze femmes à la fois, qu'il mit ensuite à mort avec un grand nombre de ses sujets, pour obéir aux suggestions de l'esprit intérieur. Un autre ana-

baptiste, Herman, mû par le même esprit, se donna lui-même pour le Messie ; il criait au peuple : « Tuez les prêtres, tuez tous les magistrats; pendez-les : votre rédemption approche. » Un autre prédicant, David Georges, persuada à une foule de personnes, que la doctrine de l'Ancien et du Nouveau Testament était imparfaite, mais que la sienne était parfaite et qu'il était *le véritable Fils de Dieu*. Or, toutes ces impiétés se fondaient sur le principe de l'inspiration individuelle, libre de se produire, sans craindre le contrôle de l'Eglise.

Ce principe fanatique ne s'établit pas seulement en Allemagne et en Hollande, il passa la Manche. Un disciple de David Georges, Nicolas, se transporta en Angleterre avec la mission qu'il supposait avoir reçue de Dieu, d'enseigner aux hommes que la religion consiste dans le sentiment du divin amour et que tout le reste, concernant la foi et le culte, ne sert à rien. Il étendait cette maxime jusqu'aux principes fondamentaux de la morale, se vantant de persévérer dans le péché pour faire abonder la grâce. Ses partisans, sous le nom de *famille d'amour*, furent assez nombreux à la fin du seizième siècle. Vers le même temps, le calviniste Halket, s'inspirant de la même illusion, se persuada tout à coup que l'esprit du Messie était descendu sur lui; puis, ayant fait des prosélytes, envoya deux d'entre eux, Arthington et Coppinger, proclamer dans les rues de Londres que le Christ était venu, le vase à la main. Cet esprit, pour avoir été réprimé, ne devint que plus indomptable; ses fureurs furent punies d'une condamnation à mort; sur le gibet, il criait encore : « *Jéhovah! Jéhovah!* ne voyez-vous pas les cieux ouverts et Jésus qui vient me délivrer. »

L'inventeur de la cinquième monarchie, Venner, poussé par le même esprit d'inspiration, sortit d'un club du district de Coleman en criant à ses partisans qu'ils n'eussent plus à reconnaître d'autre roi que Jésus, ni de remettre les épées au fourreau qu'ils n'eussent, dans tous les pays du monde, fait, de la Jérusalem nouvelle, c'est-à-dire de la monarchie, un monceau de ruines. Ce sectaire mourut, comme Halket, par

la main du bourreau, protestant jusqu'à la fin qu'il n'avait prêché que sous l'inspiration de Jésus-Christ.

Au milieu de ces commotions violentes, se forma la secte la plus extraordinaire, à la voix de Georges Fox, cordonnier du comté de Leicester. L'alène et le tire-pied lui avaient donné des visions, ses propositions fondamentales étaient que les Ecritures ne sont pas la règle primordiale et adéquate de la foi et des mœurs, mais une règle secondaire, subordonnée à l'esprit dont elle tire son excellence et sa certitude; que le seul témoignage de l'esprit nous révèle la vraie connaissance de Dieu; que la véritable adoration de Dieu, l'unique culte qui lui soit agréable, s'inspire de la motion interne de l'esprit particulier. Au commencement de sa mission, il se sentit pressé de courir par les rues pour prêcher la venue du Seigneur. Un de ses disciples confessa que le même esprit le poussait à courir nu dans les bourgs, criant : « Ainsi doivent-ils tous être dépouillés, nus! » Un troisième se rendit à l'Eglise enveloppé dans un grand linceul. Une quakeresse nue pénétra dans la chapelle de Withehall au milieu de l'office divin, en présence de Cromwell. Une autre entra dans la salle du Parlement avec une lance qu'elle brisa, en disant : « Ainsi le Parlement sera mis en pièces. » Un cinquième quaker pénétra dans la salle des séances, l'épée nue, criant que Dieu l'inspirait de tuer tous les représentants de la nation. Un autre, le fameux Naylor, entra dans Bristol dans l'appareil triomphal du Christ entrant à Jérusalem; il criait : « Saint, Saint, Saint, hosannah au plus haut des cieux. » Fouetté par ordre du gouvernement, il permit aux femmes qu'il avait séduites, de baiser ses pieds et ses plaies, en le saluant *rose de Saron*, *prince de la paix*, *élu entre dix mille*.

Pires encore sont les révélations de Swédenborg. La première lui arriva à Londres en 1745; Jésus-Christ lui apparut deux fois l'invitant à écrire ce qu'il allait dicter. A partir de ce moment, les communications de Dieu et des anges avec ce fou devinrent tellement fréquentes, qu'elles ne le cèdent qu'aux fourberies de Mahomet. Par elles se trouve réintégrée

l'absurde doctrine de l'anthropomorphisme, puisque Dieu, selon Swédenborg, *n'est pas seulement corporel, mais de figure humaine*; les anges à leur tour sont de deux sexes, s'unissent entre eux par des mariages et s'exercent à différentes professions. Enfin sa nouvelle Jérusalem diffère si peu du monde sublunaire, que la différence en est presque imperceptible. Ces nouveaux Jérosolymites sont encore répandus en Angleterre.

En 1739, Jean Wesley, jusque-là anglican fort *méthodique*, sentit que Jésus lui échauffait le cœur et lui donnait la certitude du salut. Wesley crut dès lors à la descente instantanée de Jésus-Christ dans l'âme de certaines personnes pour les assurer de la justification : c'est là toute le doctrine du méthodisme. De là ce latitudinarisme avec lequel Wesley ouvre le ciel indistinctement à tout le monde; mais de là aussi une immoralité bestiale qui multiplie les crimes pour faire abonder la grâce et oblige le bourreau à punir les saints de la secte.

Dans ces derniers temps, nous avons vu, en Angleterre, la maison d'amour; en France, l'œuvre de la miséricorde, de Michel Vintras; en Prusse, les nouveaux apôtres, d'Irwing; en Piémont, les ennemis du culte, de Grignoschi; dans l'Utah, Zoé Smith, le chef polygame des Mormons.

Le fanatisme est inhérent à la réforme : il est la conséquence forcée de son système d'illumination intérieure, le besoin de toutes les âmes élevés et tendres qui ne peuvent s'accommoder d'un froid rationalisme. Il y a plus de choses entre ciel et terre, disait Shakespeare, qu'on n'en trouve dans les froideurs énervantes du libre examen.

Que le cordonnier Fox lise dans la Bible l'ordre de tutoyer tout le monde et transforme en organe de l'Esprit-Saint quiconque a la fièvre; — que le méthodiste aboyeur, galopeur, sauteur se croie justifié dès qu'il a sauté, galopé, aboyé; — que le sauvage de la Nouvelle Zélande découvre dans l'Evangile que Jésus-Christ est l'inventeur des armes à feu; — que le Mormon s'imagine sauver les défunts en recevant le bap-

tème pour eux : ce sont là d'innocentes folies qui ne peuvent que faire rire aux dépens du pur évangile. Mais si des exégètes moins pacifiques viennent prêcher que Jésus-Christ leur a apporté le glaive, et que pour établir le règne de Dieu, il faut égorger les prêtres, les nobles, les magistrats, les riches; si le méthodiste antinomien prêche publiquement, comme Hill, que l'adultère, l'inceste, loin de souiller l'âme justifiée, ne font que l'élever en gloire; si une Marguerite Piter demande des victimes au nom de la parole sainte et détermine sa famille à se laisser assommer par elle; si une Jeanne Soutchotte se livre à tous les hommes dans l'espoir d'enfanter le Christ et délivre à bon marché des passeports pour le ciel : alors ce sont des folies funestes, et le fanatisme, destructif des bonnes mœurs, détruit encore l'ordre des familles et de la société.

Si tristes que soient ces choses, il y a pire; il y a l'esprit d'indifférentisme, fruit ordinaire du libre examen. Le fanatisme suppose encore la vie, et, dans ses excès, il y a un remède, la répulsion qu'ils inspirent; mais l'indifférence, c'est l'incrédulité, l'impiété, la mort. Or, cette indifférence fatale, qui ronge les chairs vives et ne laisse plus, du Credo, qu'un squelette décharné, c'est l'effet du protestantisme.

C'est là ce que le simple bon sens faisait prévoir au père du célèbre Montaigne, lorsque, n'ayant encore assisté qu'aux préludes de la réforme, il disait que « ce commencement de maladie déclinerait aisément en un exécrable athéisme : témoignage bien remarquable, qui nous a été conservé par son fils, lequel n'était certainement ni un imbécile, ni un hypocrite [1]. En portant un jugement si plein de sagesse sur la véritable tendance du protestantisme, cet homme soupçonnait-il que son propre fils confirmerait, par son exemple, les prévisions de sa sagesse? Tout le monde sait que Montaigne a été l'un des premiers sceptiques qui se soient fait de la réputation en Europe. Il fallait alors une certaine discrétion pour se déclarer athée ou indifférent, parmi les protestants

[1] MONTAIGNE, *Essais*, liv. II, chap. XII.

eux-mêmes, et, sans doute, tous ceux qui pensaient comme Gruet, n'eurent pas sa hardiesse. On peut toutefois s'en rapporter au théologien espagnol, Chacon, lequel disait, avant la fin du seizième siècle, que « l'hérésie des athées, de ceux qui ne croient à rien, avait beaucoup de force en France et dans d'autres pays.

Au premier coup d'œil, cette allégation paraît surprenante. On ne comprend pas que des hommes qui paraissent si passionnés pour leur communion, soient, d'autre part, des indifférents. Pourtant s'il n'en est ainsi, l'indifférence ne doit pas tarder à se produire, parce qu'elle est la résultante obligée des principes et des passions de la secte.

Le seizième siècle fut une époque de controverses. La scolastique y avait préparé; le goût dominant y portait; le protestantisme en fit une obligation. La controverse forma l'occupation principale, non seulement des ecclésiastiques, mais des séculiers; le goût s'en répandit jusque dans le palais des rois. Tant de débats mirent promptement à nu le vice radical de la réforme, le pur rationalisme en quoi se résout son libre examen. Il ne fallait pas, en effet, un grand effort de logique, pour passer du protestantisme au déisme, et, du déisme à l'athéisme, il n'y a qu'un pas. A la naissance des nouvelles erreurs, il s'était certainement rencontré un grand nombre d'hommes capables de pousser le système jusqu'au bout. La religion protestante n'est qu'une conception philosophique, dépouillée de caractère divin. Comment dès lors retenir celui qui joint, à la liberté de l'esprit, le goût de l'indépendance? Au reste, lorsque vous considérez les principaux sectaires de ce temps-là, vous voyez qu'ils n'excitent le fanatisme que pour en tirer profit et que, sous le couvert de doctrines étranges, propres à servir d'enseignes, ils se soucient fort peu des doctrines chrétiennes, foulent aux pieds les Ecritures et déguisent assez mal leur indifférence. Aussi le siècle même des réformateurs nous offre-t-il, dans les écrits d'un précurseur de Rousseau, Socin, la théorie abstraite de la plus radicale impiété : c'est à cette extrémité que devait

logiquement aboutir la pratique sincère du libre examen.

A la paix de Westphalie, les esprits sont aussi las de disputes religieuses que de guerres sanglantes. Alors, dans les esprits fatigués, se dessinent deux tendances, l'une de retour vers le catholicisme, l'autre de marche en avant jusqu'à l'athéisme. Le mouvement de retour nous rappelle les communications entre Molanus, abbé de Lokkum et Christophe, évêque de Neustadt, la correspondance entre Bossuet et Leibnitz, les deux plus grands esprits de ce temps, et la décision de l'université de Helmstadt sur la possibilité du salut dans l'Eglise. Ce mouvement amène de grandes conversions, éveille même l'espoir d'un rapprochement; mais la majorité ne s'y prête point, les passions politiques s'ajoutent aux passions vulgaires et alors s'accentue avec une fatale prépondérance, le mouvement vers l'athéisme.

Les controverses religieuses continuaient encore, que déjà s'étendait la gangrène de l'incrédulité. Dès le milieu du dix-septième siècle, le mal se présente sous l'aspect le plus alarmant. Qui n'est effrayé en lisant les pensées de Pascal sur l'indifférence en matière de religion; et qui n'a senti, dans ces pages, un accent ému qui indique la présence d'un mal terrible. Les choses, en effet, étaient dès lors assez avancées, pour que l'incrédulité se présentât comme une école aspirant à la prééminence. Ce qui domine désormais, ce n'est plus la progression vers l'unité, c'est le goût d'une philosophie sceptique, indifférente en apparence, mais, au fond, très hostile à la religion catholique. Le protestantisme, il est vrai, s'est affaibli par l'ardeur des disputes et dans les divisions incessantes des sectes. Mais toutes les vérités ont été attaquées; toutes les erreurs ont eu des apôtres; toutes les extravagances ont trouvé des prosélytes : par là, le protestantisme a inoculé, au monde, son indifférentisme. Les esprits se laissent choir dans ce découragement qui suit les grands efforts et dans ce dégoût, qu'engendre la longueur des disputes.

A ce moment, le jansénisme, fils premier-né du protestantisme, entre en scène. En apparence, c'est le mouvement de

retour qui prend faveur; c'est le mouvement vers l'athéisme qui agrandit sa base d'opération.

Les jansénistes se présentaient comme champions du catholicisme. Les langues, l'histoire, la critique, la philosophie, tout ce que l'esprit humain a de plus fort était mis en œuvre dans ce noble combat. Les jouteurs avaient des paroles de miel, une candeur étudiée, le goût de l'antiquité, de l'érudition et du savoir. Mais protestant toujours de leur soumission, et toujours insoumis; exaltant l'autorité de l'Eglise et s'y dérobant; prônant le retour à l'ancienne discipline, pour marquer leur orgueil hypocrite, ils n'étaient, au fond, que les ennemis du Saint-Siège. La haine des Papes, premier dogme des protestants, était aussi le premier dogme du jansénisme. Quand les foudres de l'Eglise tombèrent sur la tête des chefs de la conspiration, il n'est subterfuges qu'ils n'invoquèrent pour éluder la condamnation en l'acceptant. Lorsque la ruse de la révolte ne fut plus possible, les uns se séparèrent pour aller grossir le bataillon des impies, les autres se soumirent, mais se disant catholiques plus purs que les autres, opprimés seulement par l'esprit de relâchement, d'abus et d'intrigues.

Ces affaires du jansénisme achevèrent d'égarer les esprits et d'éloigner de la religion. Pour que l'indifférence pût s'ériger en système, l'athéisme en vogue et l'impiété en mode, il ne fallait plus qu'un homme capable de mettre en corps les sophismes du temps et de les colorer de cet éclat trompeur qui pousse aux égarements, d'autant mieux qu'il les dissimule davantage. Cet homme parut, c'était Bayle. Le bruit que fit dans le monde son *Dictionnaire critique*, montre que l'auteur, avec ses gros tomes, avait bien saisi l'opportunité des circonstances.

La publicité du Dictionnaire de Bayle doit être regardée comme l'inauguration solennelle de la chaire d'incrédulité au milieu de l'Europe. Les éditions se suivaient en augmentant, chaque fois, le nombre des articles et le volume des in-folio. Bayle, avec un mérite d'ailleurs médiocre, mais un esprit très

habilement délié, avait préparé, aux sophistes du dix-huitième siècle, un abondant répertoire. Il fallait toutefois une main qui pût rajeunir les vieux tableaux, raviver les couleurs effacées, et répandre sur les in-folio devenus brochures, les charmes de l'esprit ; il fallait à la société un guide qui la conduisît, par un sentier couvert de fleurs, jusqu'au bord de l'abîme. A peine Bayle était descendu dans la tombe qu'on vit paraître un jeune homme pourvu d'autant d'esprit que de méchanceté et d'audace : c'était Voltaire.

Voltaire est le héraut de ce système qui met de côté les Ecritures et les symboles, expulse l'Eglise de l'ordre social et met la religiou hors de ce monde. Voltaire est le patriarche de l'incrédulité systématique, de l'indifférentisme viveur, sceptique, libertin, voleur des biens d'église, grand conservateur de son bien; Voltaire est le père de Mirabeau, de Guizot et de Proudhon; il est fils naturel et nécessaire de Bayle, de Jansénius et de Luther.

Nous ne poussons pas plus loin cette genèse de l'immoralité. Il est clair que le protestantisme, dépourvu d'efficacité par la bassesse morale de ses apôtres, ne pouvait, par sa règle de foi, et par sa règle morale, que ruiner les mœurs. Il n'a produit, en effet, que des ruines, et par son influence, c'est à lui que se rattachent l'incrédulité contemporaine et la fureur destructive du fanatisme.

Réfléchissez sur ces terribles conséquences, vous qui parlez de religion avec dédain et de morale avec indifférence. Les peuples ne vivent pas seulement de pain; ils vivent aussi de principes, d'idées, de maximes, de lois, qui forment un aliment spirituel, leur communiquent la grandeur, la force, l'énergie, ou les affaiblissent, les abattent, les condamnent à la nullité et à l'abrutissement. Promenez vos regards sur la face de l'Europe, parcourez les périodes de l'histoire, comparez les temps aux temps, les nations aux nations, et vous verrez que l'Eglise en attribuant une si haute importance, à son Credo, à son Décalogue et à l'autorité souveraine du Saint-Siège, s'est montrée mieux que personne forte de cette ma-

xime : que la vérité doit être la lumière du monde, que la vertu doit être sa force, et que le Saint-Siège est le seul vrai gardien de la vertu et de la vérité. Lorsqu'on a rejeté, dans l'ordre des mœurs, son pouvoir souverain, on a sacrifié certainement les premiers intérêts de l'humanité.

CHAPITRE V.

EN REJETANT LA MONARCHIE PONTIFICALE, LE PROTESTANTISME A-T-IL SERVI LA SAINTE CAUSE DE LA LIBERTÉ, DE L'ORDRE ET DE LA CIVILISATION?

Nous touchons à la grande question du siècle. C'est, parmi nous, l'énorme prétention des libres penseurs, plus ou moins hommes d'Etat, de constituer une société parfaite en rejetant, non seulement la monarchie des Papes, mais la révélation de Jésus-Christ et l'autorité de Dieu; et c'est la prétention des protestants d'avoir inauguré ce type social, en rompant le lien de l'autorité ecclésiastique et en faisant de la religion une affaire personnelle. Nos controversistes répondent que si la gloriole des protestants est justifiée, la revendication des libres penseurs se soutient mal. Cette société athée ne produira jamais que des sujets serviles et rebelles, que des princes despotes et victimes de la sédition. L'aboutissement forcé de ces combinaisons de vices, l'effet nécessaire de cette absence d'une loi supérieure, le résultat prochain de cette instabilité politique, c'est la constitution d'un grand Etat brisant toutes les nationalités, nivelant toutes les puissances sociales, abattant toutes les forces économiques, au profit présumé de sa tyrannie. Nous n'avons pas à discuter ici cette question abstraite et éventuelle; nous n'avons qu'à examiner une question de fait, un grand événement d'histoire.

Un illustre écrivain catholique, qui, connaissant l'état moral, religieux et politique du siècle, s'est appliqué à y porter remède par une foule d'écrits aussi agréables pour la forme que solides pour le fond, écrivait avec beaucoup de raison, il y a vingt-cinq ans, ces mémorables paroles : « Le bras de Dieu est visiblement levé sur le monde pour bénir ou pour frapper : c'est à nous de choisir. Après avoir cherché des signes dans le ciel, nous avons interrogé la terre ; nous avons pénétré jusqu'au fond des entrailles de la société, et sans effort, tant le marasme social les a rendues transparentes! A travers bien des symptômes de mort, nous avons trouvé un puissant germe de vie, qui ne demande, pour se développer, qu'un régime chrétien. En jetant un regard sur l'avenir, nous y avons lu ces mots : « Rome ou la mort! » [1]

Le prince des théologiens contemporains, citant ce merveilleux pronostic, s'écrie à son tour : Oui, Rome ou la mort pour la société en général, s'il est vrai que l'esprit d'indifférence religieuse, d'impiété déclarée, d'immoralité sans frein, d'anarchie sociale, soit la mort des nations. Rome, non pas la Rome païenne, la Rome des Brutus, des Camille, des Scipions, des Césars, mais Rome chrétienne, Rome siège de Pierre, Rome capitale de la chrétienté, centre de l'unité catholique, mère et maîtresse de toutes les églises. Cette Rome qui, avec les avantages de la foi, de la pureté morale, de la sainteté du culte, a procuré de siècle en siècle, aux peuples les plus incultes et les plus sauvages, les bienfaits de la civilisation, la douceur et l'urbanité des mœurs, la justice et l'équité des lois, l'ordre et la modération dans le régime public, la concorde et les bons rapports dans les corporations et les familles, la déférence à l'autorité, le respect de tous les droits, la culture des beaux arts, des sciences, des lettres et de toutes les connaissances utiles. Cette Rome, enfin, qui s'identifie avec le catholicisme, source unique et féconde de tous ces biens, et dont elle est le centre, l'âme et la vie, puisqu'elle est le siège de Pierre, et que là où est Pierre, là est l'Eglise. Tant il est vrai que le ca-

[1] MARTINET, *Solution de grands problèmes*, tom. III, préface, p. 2 et 3.

tholicisme seul, ouvrage de Dieu, est investi de sa force merveilleuse, de cet esprit divin qui l'anime et le remplit, le conduit et le gouverne, peut ranimer la vie là où elle est près de s'éteindre, et, rassemblant jusqu'à des membres dispersés, des ossements arides, y fait pénétrer le souffle de l'esprit vivifiant [1].

Mais nous devons, bien qu'à regret, abandonner ces graves considérations et examiner en général, s'il est vrai que le protestantisme, en repoussant les papes, ait servi la cause du progrès social; puis, arrêtant nos regards, en particulier, sur la libre et saine population de l'Helvétie, voir d'après les pièces convaincantes, jusqu'à quel point l'esprit corrupteur de la réforme a perverti ce malheureux peuple et ruiné sa constitution.

I. La liberté sociale, l'indépendance politique, le progrès des lumières, le bien-être sont les appâts ordinaires avec lesquels nos soi-disant régénérateurs des peuples s'efforcent de les séduire, en leur faisant envisager ces biens comme la conséquence nécessaire de l'abolition du catholicisme et de l'acceptation du protestantisme. Mais malheur au peuple qui se laisse prendre à cette trompeuse amorce! Je ne parle pas de l'impiété et de la honte qu'il y aurait à se procurer des avantages civils, au prix d'une monstrueuse apostasie, au mépris des devoirs les plus sacrés et des espérances éternelles. Je parle simplement au point de vue historique, philosophique et social, sous lequel ce prétendu mariage du protestantisme et de la liberté politique n'est qu'un sophisme plein de mensonges. A ce point de vue, le protestantisme, produit du libertinage et du brigandage, n'a, en se constituant, qu'élevé le brigandage et le libertinage à la plus haute puissance. En rejetant l'autorité de l'Eglise, il a laissé une égale licence aux sujets et aux princes, aux sujets pour les démoraliser, aux princes pour les exalter jusqu'au délire de l'orgueil. En écartant l'autorité internationale des Pontifes romains, il a relevé le type augustal des Césars. Le protestantisme est la religion de la

[1] PERRONE, *Le protestantisme et la règle de foi*, t. I, Discours préliminaire.

schlague. Quand le prince de Bismark érigeait, dans Worms, une statue à Luther, il avait bien choisi son héros ; seulement, au lieu d'appeler son prince à cette inauguration, il aurait pu se contenter du bourreau et du préfet de police.

Mais écoutons Guizot, qu'on appelait naguère le Pape du *protestantisme* : « En Allemagne, dit-il, il *n'y avait point de* liberté politique. La Réforme ne l'y a point introduite : elle a plutôt fortifié qu'affaibli le pouvoir des princes ; elle a été plus contraire aux institutions libres du moyen âge que favorable à leur développement [1]. »

Ecoutons un autre célèbre écrivain, Chateaubriand : « On a dit que le protestantisme avait été favorable à la liberté po litique et avait émancipé les nations. Les faits parlent-ils comme les personnes? Il est certain qu'à sa naissance la réformation fut républicaine, mais dans le sens aristocratique, parce que ses premiers disciples furent gentilshommes. Les Calvinistes rêvèrent pour la France une espèce de gouvernement à principautés fédérales, qui l'aurait fait ressembler à l'empire germanique : chose étrange ! on aurait vu renaître la féodalité par le protestantisme. Les nobles se précipitèrent par instinct dans ce culte nouveau et à travers lequel s'exhalait jusqu'à eux une sorte de réminiscence de leur pouvoir évanoui. Mais cette première ferveur passée, les peuples ne recueillirent du protestantisme aucune liberté politique.

» Jetez les yeux sur le nord de l'Europe, dans les pays où la réformation est née, où elle s'est maintenue : vous verrez partout l'unique volonté d'un maître. La Suède, la Prusse, la Saxe, sont restés sous la monarchie absolue ; le Danemark est devenu un despotisme légal. Le protestantisme échoua dans les pays républicains ; il ne put s'établir à Gênes, et à peine obtint-il à Venise et à Ferrare une petite église secrète, qu'il mourut : les arts et le beau soleil du Midi lui étaient mortels. En Suisse, il ne réussit que dans les cantons aristocratiques, analogues à sa nature et encore avec une grande effusion de sang. Les cantons populaires ou démocratiques,

[1] *Hist. de la civilisation en Europe*, 2e leçon, p. 23. al. p. 357.

Schwitz, Ury et Underwald, berceau de la liberté helvétique, le repoussèrent. En Angleterre, il n'a point été le véhicule de la constitution formée, bien avant le seizième siècle, dans le giron de la foi catholique... Le peuple anglais fut si loin d'obtenir une extension de ses libertés par le renversement de la religion de ses pères, que jamais le sénat de Tibère ne fut plus vil que le parlement de Henri VIII : ce parlement alla jusqu'à décréter que la seule volonté du tyran fondateur de l'Eglise anglicane, avait force de loi. L'Angleterre fut-elle plus libre sous le sceptre d'Elisabeth que sous celui de Marie [1] ? »

Ces jugements, fort exacts au point de vue du fait, répondent, croyons-nous, à une question mal posée. La vérité est que le protestantisme, à sa naissance, n'a pas changé grand'chose aux institutions : là où il a trouvé une monarchie représentative ou des républiques aristocratiques, il les a adoptées ; là où il a rencontré des gouvernements militaires, il s'en est accommodé et les a même rendus plus despotiques. C'est par les gouvernements qu'il a fait sa fortune ; le sceptre était le bâton de ses apôtres. Mais, sans dédaigner les intérêts de la liberté, il faut aussi se préoccuper du pouvoir, il faut se préoccuper de toutes les forces sociales, reconnaître leur juste progrès, établir leur équilibre harmonieux, définir leur légitime conciliation. Nous devons donc rechercher ce qu'a fait, sur toutes ces questions, le protestantisme.

Nous savons d'ores et déjà que, pour la discipline des idées et le bon ordre des mœurs, nous ne devons rien au protestantisme. Le libre examen n'a su que dissoudre le corps des Ecritures et les articles du symbole ; la justification sans les œuvres n'a pu qu'abaisser, devant les passions, toutes les barrières : par la dissolution simultanée des mœurs et des principes, le protestantisme ne pouvait que rendre la liberté périlleuse et l'ordre précaire. Ce n'est pas ainsi que procède l'Eglise par rapport à la société. Peu soucieuse des formes politiques, prises dans leur valeur intrinsèque, mais sans dédaigner leur autorité traditionnelle, elle s'est toujours adressée à l'homme, s'effor-

[1] *Etudes historiques*, p. 448.

çant d'éclairer son intelligence et de purifier son cœur; bien certaine que, ces objets une fois atteints, la société suivrait naturellement une excellente direction. Cela devrait suffire pour laver le Saint-Siège du reproche qu'on lui fait d'être hostile à la liberté des peuples. Il ne faut, aux peuples, que la dignité personnelle et la paix sociale. Or, il est certain que le protestantisme n'a révélé, au monde, aucun dogme qui ajoute à la dignité de l'homme; ni créé de nouveaux motifs de respect pour la règle des mœurs; ni établi, entre les hommes, des liens plus étroits. Sous ce triple rapport, ce que la Chaire apostolique avait institué, la Réforme a continué de s'en servir; les atteintes qu'elle portait, par ses innovations, à l'ordre antérieur, n'ont que troublé profondément l'équilibre des mœurs et des idées. La Réforme ne peut donc prétendre que son impulsion ait fait avancer les nations modernes; elle ne peut alléguer, sous ce rapport, aucun titre qui la rende digne de la gratitude des peuples.

Mais il arrive fréquemment qu'on laisse de côté le fond des choses pour faire grand cas des apparences. Parce que le protestantisme a mis une Bible aux mains de tout le monde, les esprits faibles s'imaginent qu'il a créé autant de seigneurs qu'il a distribué de volumes. C'est une illusion bien puérile. L'analyse exacte des conséquences qu'implique le libre examen, ne permet pas d'aussi faciles complaisances.

Ce qui sépare, de tout un ciel, le protestantisme et l'Eglise, c'est qu'il y a, ici, constitution d'un sacerdoce hiérarchique, avec caractère surnaturel et mission divine d'enseigner, tandis que, là, chaque personne ne relève que d'elle-même, et, s'il y a des ministres, ils ne parlent pas avec autorité, mais seulement comme délégués de ceux qu'ils instruisent. Pour aller au fond des choses, nous devons considérer la différence d'action qui s'ensuit : 1° dans l'âme des fidèles, par la prédication, 2° dans l'organisation sociale, par l'existence indépendante du sacerdoce, 3° dans l'évolution historique de l'ère moderne où l'autorité reconnue de l'Eglise enseignante offre, à tous les problèmes sociaux, une facile et excellente solution.

La première condition pour former un peuple, c'est d'avoir des hommes. Je n'appelle pas homme, le bimane de l'ordre des primates, taxinomiquement désigné par ses fessiers et par son poil, comme l'a si stupidement défini Littré. Ceci c'est l'être humain, vu par le dehors, comme un animal observé par un naturaliste est classé suivant ses organes extérieurs. Le fait constant est, que cet être apparaît sur la surface du globe, avec des degrés très divers de culture et dans des conditions fort différentes d'association publique. En Arabie, en Afrique, dans l'Amérique du Nord, en Australie, vous le voyez groupé en tribus, n'éprouvant guère d'autres besoins que ceux de l'animalité. En Asie, en Europe et en Amérique vous le voyez, depuis Nabuchodonosor, créer de grands empires, où se succèdent, depuis cinq mille ans, diverses formes de civilisation. Quel est, dans ces civilisations, le principe générateur de l'ordre, et à quel degré de perfection chacune d'elle s'est-elle élevée, en vertu de la force morale inhérente à ses principes. Voilà la question.

Pour la résoudre, nous ne nous arrêtons pas aux considérations métaphysiques, nous n'engageons aucune discussion. Nous prenons le grand fait qui domine l'ère de grâce, le fait de l'Evangile donné au monde par Jésus-Christ, prêché au monde par les apôtres, respecté du monde sous le gouvernement de l'Eglise catholique. Il faut en mesurer la portée.

Quelques voix, invoquant un gibet d'où pendait un cadavre, fondèrent, il y a dix-huit cents ans, un empire tel par sa nature, son étendue et sa durée, que jamais rien de semble ne s'était offert à la pensée de l'homme. Ces conquérants que le succès seul a pu laver du reproche d'extravagance, venaient apprendre aux hommes, non à vaincre les autres, mais à se vaincre eux-mêmes. Cette victoire consistait à substituer, aux penchants les plus doux, l'énergie des vertus ; à l'extrême amour des biens qui se voient, qui se goûtent, le désir ardent des biens qu'on ne peut ni voir ni goûter ; triomphe de Dieu invisible, ignoré ou haï jusque-là, sur les biens visibles, seuls connus, seuls adorés : tel était leur but.

Voici leurs moyens. Démêlant, dans les sciences de la nature humaine, l'élément le moins gâté, le plus fort, l'esprit, ils s'adressèrent à lui et lui présentèrent l'idée du vrai ; celle-ci fut à peine reconnue, que le combat de l'homme contre lui-même commença dans la région de la pensée. Toutes les fausses idées, tous les préjugés dominateurs du monde, depuis des siècles, se liguèrent contre l'idée chrétienne, mais ils succombèrent sous le puissant regard de la vérité, servie par la parole, acceptée par une généreuse réflexion.

L'esprit restauré par le vrai se souvint qu'il était maître, que la volonté était sa sujette. Les mauvaises passions, maîtresses de celle-ci, s'insurgèrent, mais elles durent céder à l'action combinée des lumières de l'esprit, du souffle divin de la grâce, des attraits de la vertu incarnée dans l'exemple. La volonté se soumit.

L'homme intérieur, une fois conquis à la loi de Dieu, y assujettit bientôt l'homme extérieur. L'idolâtrie du dehors, n'étant plus soutenue par l'idolâtrie du dedans, disparut un matin sous le bras du peuple. Le peuple, obéissait à la pensée chrétienne devenue sa pensée, bien plus qu'à la parole des Césars obligés de maudire alors ce qu'ils ne pouvaient plus faire adorer.

C'est ainsi que le sacerdoce chrétien, armé de la parole a transformé le monde de la manière la plus heureuse, mais la plus étrange. Voulant tout faire pour les hommes, mais ne voulant rien faire sans eux, il les entreprit un à un, ce qui était d'une lenteur à désespérer des conquérants à qui Dieu n'eût pas dit : « Subjuguez d'abord vos âmes par la patience : le temps ne vous manquera pas ; je lui recommanderai de ne finir sa course qu'après l'achèvement de votre tâche. » Le succès cependant fut d'une rapidité qui réunit tous les caractères du miracle.

Le travail s'opérait sans bruit, sans secousses, parce qu'il était intérieur, individuel, profond : c'était l'homme réagissant sur lui-même, n'agissant autour de lui que par la douce influence de la parole et de l'exemple. Ainsi les Césars après

avoir versé le sang de quelques millions de chrétiens, élevaient des colonnes pour proclamer que sous tel consulat, notre superstition avait été abolie. Le sang des chrétiens était, au contraire, une semence de martyrs. Bientôt la superstition chrétienne, trouvant trop étroites les limites de l'empire des Césars, allait donner à Rome l'empire réel et éternel.

Ce travail, le plus prodigieux, le seul prodigieux qu'ait vu le monde, subsiste toujours et le monde demande parfois : Où est le christianisme ? Que fait-il ? On dit qu'il va mourir : est-ce vrai ? Le vrai est que le christianisme, l'Eglise et le Saint-Siège font tout le bien qui se fait, font vivre tout ce qui vit et voient périr tout ce qui veut vivre en dehors d'eux. Le vrai est que, s'il existe encore quelque savoir, quelque vertu, quelque pouvoir, parmi les aveugles qui posent ces questions ridicules, ils le doivent au christianisme : rien ne se fait, rien ne se sait en dehors de la vérité et toute vérité est du domaine du christianisme.

Le christianisme seul enseigne ; et enseigner, c'est régner, mais régner comme Dieu seul peut régner, dans l'intime pensée de l'homme et avec le concours de sa volonté.

Or, il n'y a que le sacerdoce catholique qui ait reçu de Dieu le pouvoir d'enseigner, il n'y a que le sacerdoce qui ait exercé ce pouvoir. Les muets du schisme, les prédicants de l'hérésie, les dispûteurs du philosophisme ont aussi une parole, mais une parole esclave, ténébreuse et stérile. Enseigner, en effet, ce n'est pas seulement pérorer, prêcher ; c'est pénétrer, imprégner l'âme d'un homme d'une pensée divine, qui le rende plus fort que ses passions, plus fort que toutes les forces de l'univers, pensée la même pour tous, et qui fait de l'Européen, du Chinois, de l'Africain, de l'Américain, de l'Océanien, non pas seulement cinq frères, mais un seul homme, un seul chrétien.

Telle est l'exclusive et admirable prérogative du sacerdoce catholique. De temps immémorial, il n'a qu'un souci, enseigner de toute manière possible. Il a érigé toutes les chai-

res, depuis la chaire du Vatican jusqu'à celle du magister de village. Les aveugles peuvent seuls lui reprocher l'obscurantisme. L'école et le livre sont une création d'Eglise, l'accomplissement d'une consigne que la Chaire apostolique a reçue de Jésus-Christ. Jamais classe n'a tant parlé, tant écrit, tant appelé la réflexion, tant provoqué la discussion, imprimé une activité aussi grande, aussi universelle à la pensée. Maintenant encore qu'on le dit expirant, c'est le clergé seul qui a demandé la liberté d'enseignement, lui seul qui fonde des collèges et des universités, lui seul qui réunit, dans ses églises, les hommes de toute condition, lui seul qui conquiert à sa parole toujours ancienne et toujours nouvelle, le tribut général du respect, alors même que plusieurs lui refusent le triomphe complet de la foi.

Oui, le sacerdoce seul possède l'art divin de captiver constamment l'attention de la multitude, de la réunir à jour fixe dans les sanctuaires, de lui tenir, sans pédantisme, le langage de la raison et de la vertu, d'obtenir, sans éloquence, le triomphe de l'éloquence, la conviction, la persuasion, la correction. D'autres peuvent remuer les masses, enflammer les passions, les ameuter les unes contre les autres, leur verser de l'eau-de-vie et du vin pour en obtenir du sang; mais les discipliner en les éclairant, leur donner la sagesse en compagnie de la science, leur inspirer l'amour de l'ordre, en obtenir des vertus, c'est chose impossible sans le prêtre.

Le protestantisme a détruit ce sacerdoce; il a laissé, à tout homme, le soin de se faire une religion; et s'il a des ministres, ces ministres ne sont que des serviteurs, une domesticité spirituelle, sans caractère sacerdotal ni mission d'en haut : un simple assemblage de gens qui montent en chaire le dimanche pour tenir d'honnêtes propos. A l'unité de la doctrine catholique, qui embrasse tous les temps, toutes les nations et tous les hommes, le protestantisme substitue donc le particularisme doctrinal, l'individualisme religieux, au mieux de ses efforts, la scission de l'humanité en mille et dix mille sectes. Non seulement il n'y a plus d'unité intel-

lectuelle, mais la foi, la conscience ne sont plus de rien ; il n'y a plus que des opinions, plus ou moins respectables, et impossibles à respecter. Ce monde des esprits mis en poussière, ces âmes toutes réduites à l'état d'atomes divergents et réfractaires, cette confusion des croyances, cette Babel où l'on entend toutes les langues, en quoi cela peut-il servir la cause de la vérité, de la vertu, de la justice et de la civilisation? C'est, au contraire, un monde où il n'y a plus d'ordre, où l'ombre de la mort s'étend pour couvrir l'éternelle horreur.

La force du sacerdoce provient de la hiérarchie qui suscite, par son apostolat, les vocations, et, par l'exercice de son autorité, donne la mission légitime. L'existence de cette hiérarchie est, pour les peuples chrétiens, après la parole apostolique, le second élément de la civilisation. Il faut voir comment il opère, et comment le protestantisme, en le supprimant, a profondément interverti l'ordre des institutions chrétiennes.

Ce n'est ni dans les assemblées législatives, ni dans un fauteuil de ministre, c'est à l'église, c'est l'Evangile à la main, que le prêtre nous apparaît comme le puissant défenseur du principe de la société chrétienne, de la liberté dans l'ordre ; membre d'un corps politique, trop souvent il en épouse les passions et les étroits intérêts ; ministre d'un pouvoir civil, il peut se laisser dominer par la raison d'Etat, qui n'est pas toujours la droite raison, encore moins la foi pure. En se présentant comme prêtre, délégué de son évêque et soumis au pouvoir ordinaire du Saint-Siège, ministre de Jésus-Christ et représentant de Dieu, il est vraiment l'homme universel, le défenseur du souverain, l'avocat du peuple, également ennemi du despotisme, père de l'anarchie, et de l'anarchie, mère du despotisme.

D'ailleurs l'ensemble de la hiérarchie sacerdotale, personnifiée dans le souverain Pontife, constitue, dans le monde, une force, qui s'élevant au milieu de tous les pouvoirs civils, les restreint, et les fortifie autant par les limites qu'elle impose, que par les lumières qu'elle dispense et les préceptes dont elle exige l'observation.

Nous ne dirons rien ici de la faiblesse des garanties constitutionnelles là où la religion n'exalte pas jusqu'au martyre, l'amour éclairé du bien public. La monarchie la mieux circonscrite par la loi fondamentale, n'a besoin que d'un représentant habile, pour transformer, en instrument de despotisme, le gardien des libertés publiques; c'est un fait constant de l'histoire que tous les grands rois sont à peu près revêtus d'autocratie. D'autre part, si la monarchie se trouve faible, l'aristocratie l'absorbera et gouvernera à son profit entre deux fantômes, le monarque et le peuple, comme en Angleterre. A défaut d'une aristocratie fortement constituée, le tiers état dévorera la monarchie, l'aristocratie, et s'entre-dévorera lui-même, comme en France sur la fin du dernier siècle. On aura beau scinder le pouvoir et chercher l'équilibre dans les institutions, il ne tiendra qu'à l'homme du pouvoir de réunir dans sa main ce que l'homme de loi aura disjoint sur le papier. Il n'y a de refuge assuré contre le despotisme et l'anarchie, une même chose sous deux noms différents, que dans la division et la sage pondération que Dieu a lui-même établies entre le pouvoir spirituel et le pouvoir civil.

Le protestantisme religieux et politique nous dira sans doute que c'est là opposer une tyrannie à une autre tyrannie. Nous répondrons simplement qu'il ne faut pas confondre tyrannie et autorité, servitude et obéissance.

Nous parlons aux hommes de bonne foi et nous demandons s'il n'est pas évident que la monarchie la plus libre d'entraves écrites, n'est jamais absolue dans un mauvais sens, libre pour le mal, despotique enfin, là où la religion conserve, sur les âmes, son empire moral, et, en face du pouvoir, son sacerdoce indépendant? Le souverain est soumis, dans son gouvernement et dans sa conduite privée à la loi qui défend toute espèce de mal; il est enfermé dans un cercle de raison et de justice d'où il ne peut sortir sans heurter la conscience universelle. Au lieu de limites plantées par la main de l'homme, il rencontre un boulevard opposé aux mauvaises passions par la main de Dieu et gardé par des hommes qui ont juré de mourir à leur poste.

Le pouvoir spirituel, il est vrai, ne peut jamais employer, contre les écarts du pouvoir temporel, que les armes spirituelles, et encore ne les emploie-t-il qu'avec une grande réserve, presque à son corps défendant et contraint : mais la force morale n'est-elle pas la *plus grande des forces* chez un peuple moral? Et quel est le gouvernement assez aveugle pour vouloir lutter ouvertement contre cette force?

Le pouvoir spirituel, le pouvoir civil, voilà donc les deux forces qui procurent au monde deux biens inséparables, l'ordre par leur accord, la liberté par leur distinction. Bien que ces deux puissances soient de dignité inégale, l'une s'exerçant dans un ordre supérieur et ayant reçu sa forme de Dieu même; l'autre, dans un ordre inférieur, la recevant des hommes, elles sont cependant toutes les deux divinement établies, naturellement subordonnées, indépendantes pourtant l'une de l'autre dans leur sphère respective. Si ces expressions paraissent difficiles à concilier, il faut ajouter tout de suite qu'elles répondent seules à la réalité des choses.

Les deux puissances doivent aussi se rapprocher, s'entr'aider, s'unir, vivre dans une féconde et paisible concorde, se subordonner l'une à l'autre dans la mesure des principes; mais elles ne doivent jamais ni se confondre, ni s'asservir. Le Pape sur son trône et le roi sur le sien, dit Bossuet, et le monde vit en paix à l'ombre de ces deux sceptres.

Par là s'établit, dans le monde, le gouvernement selon l'Evangile, bien autrement riche en garanties que la monarchie selon la charte; par là se fonde, autant qu'il peut se fonder, le royaume de Dieu sur la terre. Le sacerdoce, n'usant de la parole et de son influence que pour éclairer les hommes et les faire marcher vers Dieu, est la forme humaine de la vérité et de la charité divine. La royauté, ne levant le glaive que sur les violateurs de l'ordre reconnu, obtient la vénération due au bras de la justice d'en haut. Tant d'excellents esprits, jusque-là inutilement absorbés par les querelles du sacerdoce et de l'empire, travaillent de concert à la prospérité commune de la religion, de l'Eglise et du pouvoir civil, en augmentant la

masse des lumières, en les faisant pénétrer dans toutes les classes et chez tous les peuples. L'adoucissement général des mœurs, un sentiment plus vif de la justice et de la fraternité, amène le paisible triomphe des droits internationaux ou substitue, aux guerres sanglantes, un pacifique arbitrage. Les bras se tournent vers les travaux de l'industrie et du commerce. Les apôtres s'élancent vers toutes les plages encore infidèles. Le monde appartiendra bientôt à Jésus-Christ.

Nous ne croyons pas, il est vrai, à la stabilité d'un tel ordre de choses sur le théâtre de l'épreuve. L'homme tient trop à la malheureuse liberté qu'il a de se faire du mal, pour que Dieu puisse longtemps lui faire goûter ici-bas le bien dont il veut le rassasier dans une meilleure vie. Nous croyons cependant qu'il a au moins la volonté conditionnelle, de révéler momentanément au monde, ce que le christianisme pourrait offrir de bonheur aux hommes, dans le temps, si les hommes voulaient bien lui accorder le temps d'agir pour eux et par eux, sans être obligé de se défendre contre eux.

Cette heureuse révélation, le protestantisme l'a, sinon empêchée pour jamais, du moins retardée de quatre siècles, en anéantissant dans une moitié de l'Europe, en entravant partout ailleurs, l'action du Saint-Siège. Par là qu'il abolissait l'Eglise, le protestantisme laissait, en effet, le pouvoir civil sans contrepoids ; par là qu'il laissait à chacun le soin de faire sa religion, il mettait la religion du sujet à l'administration du prince; d'un côté, il ouvrait la voie au despotisme, de l'autre, il l'ouvrait au césarisme, à la confusion des deux puissances dans la main du pouvoir civil. Dès lors César sera souverain pontife. Lorsque César est pontife, il est bientôt proclamé Dieu par l'humanité lâche, qui, en lui érigeant des autels, s'assure, en retour de ses adorations, les viles délectations de la bête. A cet égard, le passé répond de l'avenir; l'avenir surpassera peut-être le passé. Le genre humain ne peut obtenir, que par Dieu et dans son Eglise, la lumière de la vérité et l'honneur de la vertu ; lorsqu'il a goûté cette lumière et cet honneur, c'est pour descendre d'autant plus qu'il tombe de plus haut : *Corruptio optimi pessima.*

Ainsi l'Eglise par son ministère, le Saint-Siège, par son autorité, avaient donné, à l'ordre public, deux solides assises. A l'époque où parut Luther, l'action combinée du Saint-Siège et de l'Eglise poussait à une heureuse solution tous les problèmes politiques du siècle : c'est ce qu'il faut approfondir.

Depuis les invasions des barbares, les forces sociales et les pouvoirs publics avaient subi d'incessantes variations. Au premier abord, on voit, dans le chaos des institutions, une grande incertitude : les linéaments de chaque chose se dessinent peu à peu ; l'état des terres et l'état des personnes, s'accusent. Le roi barbare jouit d'une autorité très grande et très précaire ; les nobles et le clergé siègent dans les assemblées en attendant l'heure lointaine où naîtra le tiers, précurseur de la démocratie. A l'époque féodale, la royauté s'éclipse, les détenteurs de la propriété s'adjugent la souveraineté, et, en se l'adjugeant, la morcellent à l'infini. Puis la royauté se rétablit, les communes s'affranchissent. Le roi, en s'appuyant sur les communes, s'affranchit à son tour des nobles et les réduit à un rôle subalterne. Le clergé, puissance religieuse et politique, grâce à ce double caractère, sert de trait d'union aux personnes, d'instrument de conciliation à tous les intérêts. La civilisation évolue avec une certaine régularité calme et une lenteur classique.

A la fin du quinzième siècle, l'individu et la société, marchent d'un pas plus résolu vers leur perfection. A cette époque, l'intelligence prend une extension merveilleuse, de nombreux perfectionnements s'opèrent, et, au milieu d'une organisation plus parfaite, on désire encore de nouvelles améliorations. Trois circonstances remarquables contribuent à cet agrandissement des aspirations : l'introduction de la masse totale des hommes dans l'ordre civil, par l'abolition de l'esclavage et de la féodalité ; le mouvement d'ensemble que suit la civilisation ; enfin l'invention d'un moyen qui accroît sans cesse la rapidité de son développement, l'imprimerie. Lorsqu'on observe attentivement la société soit dans les écrits qui paraissent, soit dans les événements qui s'accomplissent,

vous remarquez toutefois, en raison des besoins du temps, une certaine inquiétude des esprits, une certaine fermentation passionnée. Au lieu de découvrir dans l'esprit public, l'oubli du droit ou le découragement à la vue des obstacles, vous trouvez, au contraire, un élan de prévoyance et d'ardeur dominé par des pensées élevées, transporté de nobles sentiments.

Dans cette situation, un problème se pose : Trouver les moyens les plus propres à conduire la société, sans arrêter son mouvement ; la conduire, par une voie sûre, à l'objet de ses désirs, au développement de l'intelligence et de la moralité, au parfait équilibre des forces et des intérêts, à l'harmonie sous de justes institutions. Trois puissances se présentent pour résoudre ce problème : la monarchie, l'aristocratie et la *démocratie*. *A coup sûr, ces trois puissances ne sont point* absolument égales, ni quant à la force, ni quant aux moyens *d'action, ni quant à l'intelligence pratique* ; mais toutes sont dignes de considération, toutes ont la prétention de parvenir à la prépondérance, toutes ont la chance d'y parvenir. Ce concours simultané de prétentions, cette rivalité de trois pouvoirs si différents, par leur origine, leur nature et leur but, forment l'un des caractères distinctifs de cette époque ; c'est comme la clef qui explique les événements et réclame une nécessaire conciliation, sous la condition de mutuels sacrifices, mais par l'intervention d'une quatrième puissance capable, en aidant à la conciliation, d'assurer le respect de tous les droits.

Chacune des trois forces qui se présentent, pour la solution du problème social, peut être considérée de deux manières : d'après les idées qu'on s'en formait alors, et d'après les intérêts qu'elle représentait et le rôle que lui réservait l'avenir. Il convient de retenir cette importante distinction, pour éviter de graves erreurs.

Une haute idée de la monarchie est toujours restée au sein de la société européenne, au temps même où l'on en fit le moins l'application. Au quinzième siècle, la monarchie représente, dans les idées, comme un mélange de la royauté juive et de l'empire romain, revu et corrigé par l'Evangile. Le roi a le

commandement suprême de la société, mais il doit l'exercer conformément à la raison et à la justice. L'idée de despotisme est étrangère aux conceptions de ce temps ; un roi qui commanderait, je ne dis pas selon ses passions ou ses caprices, mais simplement selon sa volonté, serait reputé tyran. L'autocratie peut exister dans les formes ; dans le fait elle n'existe pas : il y a partout des contrepoids et des contrôles. Cependant ce n'est pas une question de savoir si le trône doit exister, ni s'il doit avoir la prééminence : ces deux points sont acquis. La question à résoudre est de savoir si le trône doit tellement prévaloir qu'il anéantisse, dans l'ordre politique, l'aristocratie et la démocratie.

L'aristocratie comprenait deux classes, fort distinctes d'origine et de nature, la noblesse et le clergé. L'une et l'autre riches, puissantes, placées fort au-dessus du peuple, étaient, dans la machine politique, des rouages d'une grande importance. Il y avait toutefois, sur le fondement de leur grandeur, une remarquable différence. Le clergé représentait le principe religieux. Considéré en un sens général, ce principe est, pour tous les peuples, la première des nécessités sociales ; considéré sous sa forme chrétienne, avec ses antécédents historiques, il était, en particulier, une véritable nécessité sociale pour les peuples européens. La noblesse ne reposait que sur l'organisation féodale, organisation qui se modifiait alors profondément et devait plus tard disparaître. Je ne veux point dire qu'il ne faille, entre le prince et les sujets, une classe intermédiaire ; je nie encore moins la légitimité des droits qu'exerçait la noblesse ; je constate seulement que le changement des valeurs diminuait ses propriétés territoriales et que ses droits de juridiction étaient ruinés, d'un côté, par les rois, de l'autre par les communes. Dans une situation équivalente, grande différence d'avenir, la noblesse devant tomber avec sa fortune, le clergé, même dépouillé, garder, au milieu des commotions révolutionnaires, sa force et son prestige.

La démocratie, à cette époque, n'avait pas d'existence po-

litique, mais elle commençait à poindre. Un sentiment profond de raison et de justice avait été déposé par le christianisme dans le cœur de la société. Le cours des idées en produisait l'application au bénéfice du peuple. En lisant les écrivains de cette époque, nous trouvons établi par eux comme indubitable, que le peuple a droit qu'on lui fasse justice. Nulle vexation n'est autorisée ; les charges doivent être équitablement réparties ; nul ne sera obligé qu'à des choses conformes à la raison et au bien public : en un mot ces écrivains proclament tous les principes sur lesquels doivent se baser les coutumes et les lois constitutionnelles de la liberté civile. D'un autre côté, les développements du travail mécanique, l'extension progressive de l'industrie et du commerce, la création des marines, la multiplication des voyages, l'accumulation des richesses font émerger une troisième classe qui, à défaut de nom plus expressif, porte le nom d'un chiffre. Au mouvement des idées et des affaires s'ajoutait l'action incessante de l'Eglise. C'est un fait trop peu remarqué ou trop oublié. Il n'est pas moins constant que l'Eglise créait alors, dans la bonne acception du mot, la démocratie, comme elle a créé, du reste, tout le fond substantiel des formes gouvernementales.

Au sortir du moyen âge, les sociétés politiques étaient toutes l'image plus ou moins fidèle de leur mère et maîtresse, l'Eglise. Celle-ci n'avait-elle pas dû naturellement s'assimiler ses élèves, leur imprimer au moins par la voie de l'imitation les formes de son gouvernement? Et où les nations barbares auraient-elles puisé, sinon dans l'Eglise, l'organisation d'une société régulière. Si l'on en excepte les républiques d'Italie nées des municipalités romaines et prospères sous le souffle libéral de la papauté, partout les formes gouvernementales se calquaient sur le gouvernement ecclésiastique.

Les petits peuples séparés par des limites restreintes et formés la plupart à l'ombre d'une puissante abbaye, avaient adopté le régime démocratique des monastères. Les lois étaient votées dans des assemblées analogues aux chapitres généraux ; le pouvoir était remis temporairement aux mains

de chefs électifs, espèces d'abbés laïques, responsables devant le peuple et révocables en cas de démérite.

Les grandes nations avaient dû se rallier au principe monarchique, gage d'une plus forte unité, meilleure garantie pour réprimer les passions ; mais la monarchie, par les états généraux, était partout escortée du conseil de la nation. Dans l'Etat comme dans l'Eglise, les affaires se discutaient, si je puis ainsi dire *conciliairement*, sous la présidence effective, là, des rois, ici, du Pape. Les provinces avaient, comme les diocèses, leurs assemblées, espèce de synodes provinciaux.

La civilisation européenne qui, pendant tant de siècles, avait été sous l'influence de la religion et la tutelle du Saint-Siège, ne présentait point, au seizième siècle un seul principe ni une seule forme de gouvernement, qui dominât d'une manière exclusive ; mais, fait caractéristique, partout les institutions et les tendances se prononçaient pour la liberté. « Parcourez, à cette époque, l'Europe entière, dit Balmès, vous ne trouverez pas un seul pays où le même fait ne se présente : en Espagne, en France, en Angleterre, en Allemagne, sous le nom de cortès, d'états généraux, de parlements ou de diètes ; partout la même chose, avec les seules modifications qui résultent des circonstances propres à chaque peuple. Et ce qu'il y a ici de fort remarquable, c'est que, s'il existe une exception, elle est en faveur de la liberté; et chose étrange, on la trouve précisément en Italie, c'est-à-dire là où l'influence des Papes s'est fait sentir de plus près.

» En effet, tout le monde connaît les républiques de Gènes, de Pise, de Sienne, de Florence, de Venise ; personne n'ignore que l'Italie est le pays où les formes populaires paraissent à cette époque rencontrer le plus d'éléments; là elles sont en plein exercice, tandis que dans d'autres contrées, elles cèdent déjà le terrain. Je ne veux pas dire que les républiques italiennes fussent un modèle digne d'être imité par les autres peuples de l'Europe ; je sais très bien que ces formes de gouvernement renfermaient des inconvénients fort graves ; mais puisqu'on prétend reprocher à l'Eglise catholique son affinité avec le des-

potisme, et aux Papes leur goût d'oppression, il est bon de rappeler ces exemples de l'Italie, bien propres à répandre quelques doutes sur des assertions présentées comme autant de dogmes philosophico-historiques. Si l'Italie conserva son indépendance en dépit des efforts que firent les empereurs d'Allemagne pour la lui ravir, elle le dut en grande partie à la fermeté et à l'énergie des Papes [1]. »

Sous ce régime général de liberté catholique, le peuple n'entrait pas encore dans le conseil de la nation, par la raison qu'il n'existait pas encore comme classe politique ; mais il y entrait par le clergé, recruté en grande partie dans son sein.

« Grâce à la loi du célibat, écrit Guizot, l'Eglise a constamment maintenu le principe de l'égale admissibilité de tous les hommes, quelle que fut leur origine, à toutes les dignités. L'Eglise se recrutait dans tous les rangs, dans les rangs inférieurs comme dans les rangs supérieurs, plus souvent même dans les inférieurs. Tout tombait autour d'elle sous le régime du privilège ; elle maintenait seule le principe de l'égalité, de la concurrence ; elle appelait seule toutes les supériorités légitimes à la possession du pouvoir [2]. »

L'élément démocratique, repoussé par l'aristocratie féodale, qui eût rougi de délibérer avec ses serfs, fut soutenu par la monarchie, tant que celle-ci n'y vit qu'un utile contrepoids à la puissance aristocratique : cet élément, disons-nous, fut évidemment une création spéciale du clergé célibataire.

« Le clergé, dit l'abbé Martinet, engendra le peuple par sa doctrine sur la dignité de l'homme; il l'éleva, en lui ouvrant la carrière des emplois, depuis celui du vicaire du curé de campagne jusqu'à celui de vicaire de Jésus-Christ ; il l'habilita à posséder des principautés séculières, presque partout inféodées alors aux dignités de l'Eglise ; enfin il le multiplia par la diffusion des lumières, par l'encouragement, l'ennoblissement des arts, de l'industrie, du commerce. Si le protestantisme fût venu abolir la loi du célibat, deux siècles plus tôt, le clergé se

[1] *Protestantisme comparé au catholicisme*, t. III, p. 189.
[2] *Hist. de la civilisation*, IVe leçon.

fût indubitablement enlacé dans la caste nobiliaire et le peuple, loin d'arriver à l'existence politique, n'eût pas même obtenu l'existence civile [1]. »

Mais au commencement du seizième siècle, l'élément populaire était trop faible encore pour se soutenir par lui-même ; il était trop étrange, trop antipathique à l'aristocratie nobiliaire pour s'entendre avec elle et s'opposer au développement exclusif du pouvoir monarchique. Il n'avait d'appui que dans l'aristocratie ecclésiastique, le protestantisme vint le lui enlever. « Briser dans ce moment-là le pouvoir du clergé, dit encore Balmès, c'était hâter la victoire complète de la monarchie absolue, laisser le peuple sans appui, l'aristocratie sans lien d'union, sans principe de vie ; c'était empêcher les trois éléments, monarchique, aristocratique, démocratique, de se combiner à propos pour former le *gouvernement tempéré*, vers lequel toutes les nations de l'Europe semblaient se diriger. [2]. »

Là où la monarchie ne fut pas assez forte pour saisir la dépouille du clergé, l'aristocratie s'en empara au préjudice de la monarchie et du peuple, et le peuple ne trouva d'autre remède, aux excès de la prépotence nobiliaire, que le despotisme monarchique. C'est ce qui arriva en Danemark comme l'observent les auteurs de l'*Histoire universelle*.

« L'équilibre du gouvernement y fut anéanti avec la puissance des évêques... La puissance de la noblesse s'accrut à l'excès sur les ruines de la grandeur épiscopale ; les bourgeois et les paysans furent réduits à un état plus servile, sous des seigneurs hautains, qu'ils ne l'avaient jamais été lorsque l'autorité du Pape était absolue en Danemark... Enfin, l'orgueil de la révolution (1660) qui fut entièrement en faveur de la couronne, rendit le roi de Danemark aussi absolu qu'aucun autre en Europe [3]. »

Les mêmes causes produisirent le même résultat en Suède, sous Charles XI (1682), dont les prédécesseurs avaient laissé

[1] *Solution de grands problèmes*, t. III, p. 225.
[2] *Le protestantisme comparé au catholicisme*, III, p. 332.
[3] *Histoire universelle*, t. CIII, p. 171.

passer aux mains de la noblesse, l'autorité absolue établie par Gustave Wasa sur les ruines du catholicisme.

Avec un peu de réflexion il est bien facile de voir que le clergé, par ses affinités naturelles avec le principe monarchique qu'il trouvait dans l'Eglise, avec l'aristocratie dont il faisait partie, avec la démocratie dont il sortait, était seul capable de maintenir, entre trois éléments si dissemblables, l'équilibre et une durable harmonie. Assez fort, assez indépendant, pour donner à ses collègues dans l'exercice du pouvoir l'exemple d'une sage opposition aux injustes exigences du trône, il possédait trop l'esprit de subordination, il jouissait d'une trop grande influence, pour ne pas défendre la monarchie contre les entreprises de ses deux rivales. Oter un tel rouage de la machine représentative, comme fit le protestantisme, c'était la détraquer pour longtemps.

L'hérésie acheva la ruine des libertés politiques par les germes d'anarchie qu'elle sema en tous lieux. Quel chaos que l'Europe peu d'années après l'apparition du pur Evangile ! Les Etats menacés d'une dissolution imminente ne pouvaient trouver de salut que dans la centralisation du pouvoir. Plus avait baissé le thermomètre de la conscience, plus devait monter le baromètre de la force.

Aussi a-t-on pu remarquer comme fait constant, que le plus grand accroissement du pouvoir royal date, en Europe, précisément de l'époque du protestantisme. En Angleterre, à partir de Henri VIII, ce qui prévalut, ce ne fut pas même la monarchie ; ce fut un despotisme cruel dont les excès ne purent être déguisés par un vain simulacre des formes représentatives. En France, après la guerre des Huguenots, le pouvoir royal se trouva plus absolu que jamais; en Suède, Gustave monte sur le trône, et dès cet instant les rois exercent un pouvoir presque illimité ; en Danemark, la monarchie se fortifie et se perpétue ; en Allemagne on voit se former la Prusse, et prévaloir généralement les formes absolues ; en Autriche, l'empire de Charles-Quint garde tout son empire, toute sa splendeur; en Italie, les petites républiques disparaissent, et les peuples

à un titre quelconque, se rangent sous la domination des princes, en Espagne, enfin les antiques cortès d'Aragon, de Castille, de Valence, de Catalogne tombent en désuétude; c'est-à-dire que les peuples, à l'avénement du protestantisme, au lieu de faire un progrès vers les formes représentatives, marchent, au contraire, avec une rapidité vertigineuse, vers le gouvernement absolu. Ce fait est certain, incontestable; on n'a peut-être pas assez remarqué une coïncidence si singulière; elle n'en est pas moins réelle, et, à coup sûr, elle est faite pour suggérer d'importantes réflexions.

Cette coïncidence fut-elle purement accidentelle ? Y eut-il une connexion secrète entre le protestantisme et le développement, l'établissement définitif des pouvoirs absolus? Nous le croyons ; nous venons d'en donner les preuves. Nous ajouterons que si l'Eglise catholique et le Saint-Siège avaient conservé, en Europe, leur autorité traditionnelle, le pouvoir royal se serait doucement limité ; les formes représentatives se seraient consolidées et développées par l'ascension progressive du tiers et de la démocratie ; les classes populaires auraient continué de prendre part aux affaires nationales, de siéger dans les états généraux ; nous nous trouverions infiniment plus avancés dans la carrière de la civilisation, plus formés à la vraie liberté, et cette liberté ne se rattacherait pas dans notre pensée à des scènes d'horreur. Oui, la malencontreuse Réforme a faussé la marche des sociétés européennes; elle a gravement altéré les principes et l'ordre de la civilisation ; elle a créé des vides qui n'existaient pas, amené des nécessités auxquelles il lui a été impossible de faire honneur. Plusieurs éléments de bien furent détruits par elle ; elle changea radicalement les conditions du problème : c'est pourquoi nous allons à la dérive depuis trois siècles. Le vaisseau qui porte la fortune de l'ordre et de la liberté, peut même à chaque instant, depuis lors, sombrer sur les récifs de la démagogie la plus radicale ou du plus abominable despotisme.

II. — C'est un lieu commun parmi les protestants, les faux philosophes et les révolutionnaires que la pseudo-réforme

du seizième siècle a été, pour le monde, une source de progrès intellectuels, moraux, sociaux et politiques. En 1803, l'Institut couronnait l'ouvrage où Ch. de Villers enseigne follement que Luther délivra l'Europe des ténèbres de la papauté. En 1817 et 28, Zurich, Bâle et Berne célébraient le jubilé de la réforme, et, comme les pasteurs ont, avec les poètes, le droit de tout oser en matière de fictions, les pasteurs protestants, à l'occasion de ce jubilé, célébraient avec le thyrse, les bienfaits de Calvin. Naguère encore, le roi de Prusse, inaugurant à Worms la statue du réformateur saxon, demandait, aux scribes de Bismarck, des dithyrambes sur le même sujet. La matière prête beaucoup aux déclamations; elle est vague, étendue, sonore, très propre aux discours passionnés. Puisque parmi nous tant de petits esprits se laissent prendre à cette glu du mensonge, il faut répondre, en offrant, pour argument, l'exemple décisif de la Suisse.

La Suisse est relativement un petit pays; elle est coupée de montagnes qui séparent ses populations; elle a été peuplée par des alluvions de provenances diverses; et n'a guère trouvé que dans la foi catholique son unité. La foi lui a donné ce qu'elle donne partout, l'union des esprits dans un même symbole, l'union des cœurs sous une même loi, et, par cette double union, elle assurait à la famille, à la société, ce bien-être et ce bon ordre qui avaient fait de la Suisse, la patrie de l'honneur, de la bravoure et de la liberté. En perdant l'unité de sa foi, il faut voir ce qu'a gagné la Suisse; il faut voir ce qu'ont gagné ces catholiques, heureuses et fières populations, en laissant ouvrir à Calvin, les portes de Genève, à Zwingli, les portes de Zurich.

« Toute l'histoire de la Suisse, dit Louis de Haller, n'est, depuis la réforme protestante, que le triste, mais fidèle tableau de la dissension des esprits, suite inévitable de la rupture du lien spirituel. Car la face extérieure du monde, l'ordre ou le désordre matériel n'est et ne sera jamais autre chose que le reflet ou l'expression fidèle de l'état des esprits, des doctrines dominantes, des idées vraies ou fausses, parce que

les hommes n'agissent que selon leurs croyances, et pour réaliser ce qu'à tort ou à raison ils croient juste et utile. La communauté des principes et des sentiments forme et formera toujours le lien primordial, le lien fondamental entre les hommes; lien spirituel toujours présupposé jusqu'à un certain point, et sans lequel toutes les autres relations sociales sont à peine concevables ou ne tardent pas à être rompues. En effet, avec des principes diamétralement opposés sur le vrai et le faux, sur le bien et le mal, il ne peut exister, entre les hommes, aucune confiance intime, aucune véritable paix; tout au plus verra-t-on de temps à autre des trèves passagères amenées par la lassitude ou par la crainte de plus grands maux. C'est pourquoi aussi en Suisse la division religieuse fut la source impure, la mère et la racine de toutes les autres divisions. L'esprit du protestantisme, comme de nos jours l'esprit du siècle, passa dans toutes les affaires et produisit à chaque instant, des chocs et des conflits. Son triomphe devint l'unique but, la règle suprême, avouée ou non avouée de la politique des cantons protestants. Il pervertit chez eux toutes les idées saines, et ne les engagea qu'à de funestes mesures; car quiconque, dans un point capital, s'est une fois écarté du vrai, est toujours et partout, même sans le vouloir, entraîné d'une erreur à l'autre et finalement poussé dans l'abîme [1]. »

Nous allons vérifier ce jugement sommaire en jetant, sur l'histoire de la Suisse, un coup d'œil synthétique.

Le premier bien d'un peuple, c'est la concorde et la paix. Jusqu'à la soi-disant réforme, la Suisse n'avait pas connu les guerres intestines; sa bravoure n'avait eu qu'à sauver son indépendance. Mais, dès les débuts de la réforme, on voit éclater partout les violences, le brigandage, tous les excès du fanatisme persécuteur. « L'Evangile veut du sang! » disait Zwingli; « le Christ n'a pas apporté la paix, mais la guerre, » écrivait Calvin en tête de l'*Institution chrétienne;* « le royaume des cieux souffre violence, » criait partout l'énergumène Farel. Les actes répondirent à ces cris de guerre. Dès que,

[1] *Histoire de la révolution religieuse dans la Suisse occidentale*, p. 405.

par son livre *De la liberté chrétienne*, Zwingli se fut attaché ce que le clergé séculier et régulier comptait de sujets ennuyés du célibat et de la discipline, tout ce qu'il y avait dans la magistrature, la noblesse, le peuple, d'hommes avides de pillage, il se servit de cette poignée de factieux, pour intimider le gouvernement de Zurich et en obtenir l'abolition de l'ancien culte. La première conséquence qu'on en tira fut de faire main basse sur les vases sacrés, les ostensoirs, les reliquaires et tous les objets de prix. Comme le peuple résistait à ces spoliations, le peuple fut réduit par la force. L'évangélisation consommée avec une énergie plus que musulmane, Berne suivit Zurich, pour dérober à son tour les biens des églises et des monastères. Le succès fut prompt grâce aux emportements fanatiques contre les catholiques et les objets de leur culte. En 1529, Bâle, Neufchatel, Schafhouse, Saint-Gall, Bienne, Frauenfeld, Messingen, Bremgarten et plusieurs autres villes furent purifiées, par le fer et le feu, des superstitions catholiques. Malgré ces rapides succès, les réformés comptaient peu sur la stabilité de leur œuvre, tant que le protestantisme n'aurait pas envahi les cinq cantons primitifs, Lucerne, Uri, Schwitz, Unterwalden et Zug : les batailles de Cappel et de Zug vinrent leur apprendre qu'il n'était pas si facile de réduire et de corrompre ces pauvres montagnards. Alors Berne se tourna du côté du midi ; en 1530, le pur Evangile entrait à Genève avec quatorze mille soldats et vingt pièces d'artillerie. L'incendie des châteaux, des églises et des couvents avait annoncé de loin l'arrivée de ces bandits devenus apôtres ; leur présence à Genève ne se signala que par des vols, des brigandages et des sentences d'exil. Et, fait à noter, le banditisme était si bien leur unique passion, que, pendant dix années, ils ne firent pas montre de doctrine, et c'est seulement en 1541 qu'ils appelèrent le législateur doctrinal et social de la Suisse, Calvin.

L'histoire de Genève pendant vingt ans, à partir du rappel de Calvin, dit Audin, est un drame bourgeois où la pitié, le rire, la terreur, l'indignation, les larmes, viennent tour à tour

saisir l'âme. A chaque pas, on heurte une chaîne, des courroies, un poteau, des tenailles, de la poix fondue, du feu ou du soufre. Du sang! il y en a partout. On se croit dans cette cité dolente du Dante, où l'on n'entend résonner que des soupirs, des gémissements et des pleurs [1].

En parcourant le code politico-religieux que rédigea ce farouche sectaire, on croit lire des fragments d'une œuvre judaïque. Le type de Calvin, ce n'est pas Jésus pardonnant à la femme adultère, c'est Samuel mettant en pièces Agag, ou Moïse brisant les tables de la loi à la vue du veau d'or et lançant les lévites, l'épée au poing, sur de sacrilèges adorateurs. On n'entend, on ne lit qu'un mot : Mort! — Mort à tout criminel de majesté divine! — Mort à tout criminel de majesté humaine. — Mort au fils qui frappe ou maudit son père. — Mort à l'adultère. — Mort à l'hérétique. Et cette loi écrite, non avec de l'encre, mais avec du feu, elle ne s'applique qu'avec le fer. Calvin n'apparaît qu'escorté du geôlier et du bourreau. Servet est brûlé vif ; Berthelier et Gruet décapités ; Bolsec, Castalion, Ochin, Gentilis, Alciati, Blandrata n'échappent à la mort qu'avec peine. A la fin de sa domination, après des années de compression féroce, il y a encore, bon an mal an, deux cent cinquante poursuites pour délits religieux ou politiques.

Ces actes de spoliation, de trahison, de tyrannie, brisèrent les liens antiques, formés par la communauté d'estime de dangers et de croyance. Ceux qui avaient combattu ensemble à Laupen, à Grandson, à Morat, après s'être entr'égorgés sur les champs de bataille, ne remirent plus l'épée au fourreau. Les beaux faits d'armes, les grands exemples de vertu ont cessé d'être communs à la confédération. L'ère des discordes et des inimitiés commence. Le peuple et le gouvernement, renonçant ensemble à la foi catholique, s'arment l'un contre l'autre ; les sectes se multiplient ; la trahison, la tyrannie et la sédition se disputent les villes ; la diversité des croyances engendre la diversité des intérêts ; la contrainte remplace la

[1] Audin, *Hist. de Calvin*, t. II, p. 115-120.

soumission; et lorsqu'on regarde de près l'histoire de la Suisse, on se demande où est cette liberté, où est cette pureté de mœurs dont on a tant entendu parler.

Et cet état flagrant ou latent de guerre et de despotisme, est-il besoin de le dire, s'est perpétué jusqu'à nos jours. La réforme, en Suisse, possède encore l'esprit qui anima ses premiers sectaires. Tout le monde sait aujourd'hui quels furent ses commencements; personne n'ignore au prix de quels mensonges et de quelle déraison, tant d'histoires prétendues philosophiques l'ont parée de la triple auréole de la modération, du martyre et de la vertu. Même en admettant ce qu'on n'en saurait admettre dans le passé, que ne voyons-nous pas, dans le siècle de l'universelle tolérance, présentée, par les ennemis de l'Eglise, comme leur spéciale et inamissible vertu? Les catholiques, tant calomniés, tant vexés, volés et proscrits, sont traités aujourd'hui comme autrefois; seulement comme en beaucoup de lieux la résistance n'est pas possible, l'iniquité se consomme sans bruit. Tandis que des sujets protestants des cantons catholiques vivent tranquillement sous la protection des lois et exercent leur culte en liberté, il n'est sortes d'avanies que les catholiques, partout où ils ne sont pas en majorité, ne soient forcés de subir, et de la part de leur gouvernement particulier, et de la part de la diète fédérale, où leurs adversaires, nous pouvons dire leurs ennemis, ont la haute main. Mais c'est surtout aux couvents et aux églises qu'on en veut. Ils portent, avec les minorités catholiques pauvres et obscures, le poids de la persécution. Qui songe à défendre aujourd'hui des paysans bigots, des prêtres et des moines. On tourmente les uns, on spolie les autres. A ceux-là, on veut enlever leur croyance, seul bien qu'ils possèdent, et les curés sont séparés de l'évêque ou exilés tous en masse; à ceux-ci on prend les restes de leurs anciennes propriétés, si légitimement acquises, si laborieusement et si utilement fertilisées. Tous les moyens sont bons pour arriver à ce but. Ces actes étonneront peut-être les esprits superficiels, mais ils ne surprendront pas ceux qui veulent réfléchir. Entre

deux religions dont l'une est vraie, l'autre fausse, il ne peut y avoir des rapports différents. D'un côté, la violence. l'oppression, l'iniquité; de l'autre, la douceur, la patience, la justice [1].

Si nous quittons ce point de vue général pour entrer dans les détails de la vie privée et publique, nous trouverons partout la même désastreuse influence.

Trois choses caractérisent le vrai chrétien : Connaissance certaine et profession publique de la doctrine de Jésus-Christ; emploi des moyens divinement institués pour guérir les faiblesses de l'homme et le faire marcher vers Dieu; mœurs en harmonie avec les maximes de l'Evangile et les exemples du divin Maître. L'Eglise catholique, nous nous bornons à l'affirmer ici, peut seule, par l'autorité de son enseignement, délivrer l'intelligence des fluctuations du doute et la mettre en possession de la pensée du Christ; elle peut seule, par la douce énergie de sa médication et la puissance de son culte, remédier aux faiblesses du cœur et élever la volonté à la hauteur des préceptes divins; elle peut seule enfin nous faire participer à la doctrine et à la fin intérieure du Christ, puis produire au dehors les œuvres de sainteté et de justice qui sont le fruit des chaleureuses lumières de la foi et des eaux vivifiantes de la grâce. Le protestantisme, renvoyant chaque individu à son propre esprit et le concentrant en lui-même, est, en vertu de son essence, une source de contentions interminables, jette ensuite ses sectateurs dans le doute et l'incertitude et finit par entraîner les esprits logiques dans une incrédulité complète, les porte à rejeter toute religion; de sorte qu'à la fin, il ne reste plus parmi eux une seule vérité, un seul précepte de morale qui soit universellement reconnu et respecté. Tel est l'aboutissement particulier du protestantisme suisse. En 93, il se laissait aller aux fureurs jacobines; en 1848, sous le nom de radicalisme, il se portait aux plus cruels excès; en 1875, nous ne trouvons, dans ses populations, qu'un effacement considérable de toute dignité hu-

[1] Cf. VEUILLOT, *Pèlerinages de Suisse*, Introd.

maine, et dans ses gouvernants, que l'absence de toute pudeur, procédant du nihilisme doctrinal, pour placer, sous le couvert de l'hypocrisie, les plus vils attentats. C'est Marat et Robespierre avec la guillotine sèche.

L'homme ne s'appartient que par sa volonté. La foi, dont l'Evangile lui fait un devoir, n'est pas seulement obligatoire comme sujétion de l'intelligence créée à l'intelligence créatrice, mais comme fondement nécessaire de la vie chrétienne, principe d'obéissance et de respect. Avec son principe du libre examen et de la foi sans les œuvres, le protestantisme ne peut ni fortifier la famille, ni affermir la société civile. Comment aurait-il pu relever la famille et consolider l'Etat, dit encore l'illustre de Haller, lui qui, par sa nature, est anti-social et un véritable système d'isolement, puisqu'il se fonde, non pas sur la soumission à une autorité légitime, émanant de Dieu même, bienfaisante et tutélaire, mais sur l'indépendance de toute autorité, de toute supériorité; non pas sur la vénération, mais sur le mépris du père et de la mère; non point sur l'abnégation, mais sur l'idolâtrie de soi-même; non pas sur le sacrifice mutuel des uns pour les autres, qui forme le ciment de toute société, et la condition de tout bien-être, mais sur un triste individualisme, sur cet orgueil égoïste qui, rompant tous les liens, oppose les membres au chef, les enfants à leurs parents, et divise même les frères entre eux; qui enfin se fonde non pas sur une grande et sublime société unie par l'identité des principes et des sentiments, dilatant les cœurs et produisant une affection réciproque, mais sur un principe d'égoïsme, d'isolement et de dispersion. Si, d'un côté, la religion catholique tend par sa doctrine, par sa morale et par son culte, à nourrir et à ranimer sans cesse le respect pour les maximes et les traditions des Pères, la reconnaissance pour nos ancêtres, nos supérieurs et nos bienfaiteurs, la vénération pour tout ce qui est antique, universel, constant et invariable; de l'autre, le protestantisme traite avec dédain ces fondements et ces garanties de toute société humaine; il est le principe générateur d'innovations perpétuelles, qui, loin de perfectioner

quelque chose, détournent toujours plus de la vérité. Si, dans un pays où le protestantisme a établi son règne, il existe encore quelque chose de fixe et de stable, on ne le doit qu'à la puissance de l'habitude, à l'inconséquence toujours inséparable de l'erreur, et non pas aux principes dominants, dont l'action continuelle finit cependant par détruire même ces vestiges d'un ancien et meilleur état de choses [1]. »

L'application du protestantisme à la vie domestique entraîna, pour les Suisses, la perte des ressources de la charité, des garanties de liberté populaire et les gages du bien-être national.

La dispersion des ressources de la charité se fit par la vente des biens ecclésiastiques. Autrefois les abbayes nourrissaient cette multitude de pauvres qu'on retrouve plus ou moins partout. La frugalité suisse avait pu en diminuer le nombre, mais non en éteindre la race. Les premières bandes qui appliquèrent en Suisse la réforme, pour empêcher tout retour à l'ordre, affichèrent sur les murs des communes la vente des biens des monastères et des églises; les acheteurs étaient nombreux, car les magistrats avaient ordre d'adjuger à tout prix. C'est ainsi que le prieuré de Divosne, au pays de Lausanne fut vendu au seigneur du lieu pour mille écus ; celui de Perroy à Sénarchans pour onze cents francs; et les terres, de Villars-le-Moine et Clavelayre, près de Morat, à l'avoyer Jacques de Watteville pour six mille cinq cents livres de Berne. En 1848 et en 1875, nous avons vu, comme aux premiers jours de la Réforme, les radicaux et les communards, dignes continuateurs des premiers brigands, voler jusqu'à l'hospice du grand Saint-Bernard. Les biens d'église, sont, pour ces gens-là, comme un patrimoine de famille. Très volontiers ils accordent le mariage aux prêtres, mais ils gardent pour eux les dépouilles du clergé catholique. Trésors d'églises et de couvent, ils s'approprient tout; il ne reste rien pour les écoles, pour les pauvres, les vieillards et les infirmes. De là le paupérisme, de là cette insurrection de la classe ouvrière contre la classe bourgeoise, de

[1] *Histoire de la réforme protestante en Suisse*, p. 407.

là, en présence de l'opulence voluptueuse et cupide, la conspiration internationale qui veut, au profit du prolétaire, dépouiller le bourgeois, et le détenteur de capitaux.

La perte des libertés populaires fut l'effet de la législation protestante. Nous avons parlé de ces institutions de Calvin, moitié bouffonnes, moitié barbares, où médire du réformateur est un blasphème, où défense est faite, sous peine d'emprisonnement, de porter des souliers à la mode bernoise, ou regarder de travers un réfugié français mérite le fouet. « Nous allons, dit Audin, demander compte à Calvin des franchises dont l'épiscopat avait doté Genève. Nous les verrons ces saintes libertés, violées, étouffées, détruites dans le sang; les têtes des patriotes, qui avaient cru échapper à la tyrannie d'une maison royale trop catholique pour être despote, tomberont une à une. Pierre Vandel, Aimé Perrin, François Favre et d'autres, seront obligés de se courber devant un Abel Poupin qui les traitera en chaire de chiens et de galaufres, de paraître devant une consistoire de papes marchands, pour rendre compte de leur foi; de demander l'absolution à quelque moine apostat, chassé de son pays pour vol ou paillardise ; de faire amende honorable en face de réfugiés, bourgeois de Genève par la grâce de Calvin, au même titre que le bourreau, c'est-à-dire gratuitement. Les femmes de ces patriotes seront insultées au temple, repoussées de la table de communion, mises en prison pour avoir dansé ou pour avoir vu danser : cela est écrit dans le procès. Echafauds, glaives et bûchers, voilà le spectacle que donna Calvin, pendant sa théocratie de vingt-quatre ans [1]. »

Les mandats, ordonnances et statuts chrétiens de la ville de Berne, publiés en 1628 et renouvelés plusieurs fois depuis, sont moins sanguinaires, mais aussi moroses que le code de Calvin. Tout jeu quelconque, soit avec des cartes, des dés, des quilles, etc., est interdit sous peine d'amende; de même toute danse avant, pendant et après les noces, ainsi qu'en tout autre temps et autre lieu. On est puni même ponr avoir dansé hors de Berne; il y a, dans chaque bailliage, des surveillants secrets

[1] *Histoire de Calvin*, t. I, Introd. p. xv.

pour constater ce délit. Pour réprimer le luxe ou la vanité, on tourmenta les deux sexes par de minutieuses ordonnances qui prescrivaient jusqu'à la forme et l'étoffe des vêtements. Enfin on contraignait les chrétiens évangéliques d'aller au prêche, sous peine de la prison, au pain et à l'eau. La vie perdit ses attraits et ses agréments ; elle devint triste et monotone. La musique fut peu cultivée, les beaux arts s'enfuirent : Jean de Muller en convient. Le rigorisme calviniste déteignit sur les esprits au point de produire, surtout chez les habitants des campagnes, cet air mécontent et morose qui se peint tellement dans l'expansion des figures, que le voyageur attentif peut, au premier aspect, à la seule vue des visages sereins ou sombres, distinguer les cantons protestants. Que l'on compare, du reste, la gaieté des Français, des Espagnols, des Italiens, des Autrichiens, des Bavarois avec la froideur calviniste, avec la sombre gravité des Hollandais et le spleen des Anglais.

Par suite de la division entre cantons protestants et cantons catholiques, les Suisses perdirent aussi des gages de bien-être. Dans les pays pauvres, et ils sont nombreux en Suisse, les personnes dépourvues, à cause de leur communion, ne pouvaient aller chercher fortune chez des personnes de communion différente. Pour ne pas mourir de faim, il fallut dire adieu à ses chères montagnes. Pour les cantons catholiques, nous devons ajouter que la Providence leur ménagea et que leur foi sut trouver une compensation glorieuse. Pendant trois siècles, ils servirent la France et l'Eglise, ils se firent tuer sur les marches du trône de Louis XVI et de la chaire de Pie IX. C'est une gloire, sans doute, mais enfin on n'a pu l'acheter qu'au prix, toujours douloureux, d'un exil éternel.

Dans l'ordre social et pratique, nous trouvons des ruines analogues.

La seigneurie de Berne fut, par l'adoption de la Réforme protestante, jetée dans une fausse position qui la condamnait fatalement aux excès et aux réserves. Avec les puissances voisines et catholiques, Berne n'eut plus que des relations sinon hostiles, du moins froides et peu amicales. Toute liaison

avec l'Autriche était à peu près rompue; les rois de France eux-mêmes ne regardaient guère le canton de Berne que comme un ennemi, et le traitaient en conséquence. Tandis que les Suisses catholiques pouvaient, en France, en Espagne, à Naples et à Rome, embrasser les carrières qui leur ouvraient l'accès aux dignités militaires, civiles et ecclésiastiques, les Bernois et en général tous les Suisses protestants, à cause de leur calvinisme, perdaient ces avantages. Pour toute ressource, ils étaient réduits aux grades subalternes en France, et, depuis le dix-huitième siècle, sans protecteurs au jour périlleux ; ou s'ils en trouvaient, comme aujourd'hui en Prusse, la protection tournait en domination et en menace à l'indépendance. De plus, ils ne pouvaient aspirer, dans les pays catholiques, à de brillants mariages, qui leur eussent été refusés, sinon légalement, du moins de fait ; car malgré la tolérance et même l'indifférence pratique, la diversité de religion formait toujours un obstacle souvent insurmontable et produisait un manque de confiance intime, une certaine aliénation des esprits.

La réforme protestante influa d'une manière plus funeste encore sur les relations de Berne[1] avec les confédérés suisses. Entourée de cantons catholiques et formant, pour ainsi dire, une île potestante, Berne fut séparée de ses anciens amis et comme traînée à la remorque par ses ennemis et ses rivaux. Par sa situation géographique, par la supériorité de ses ressources et par son ascendant relatif, qui pouvait être utile à tous sans nuire à personne, la Providence lui avait ménagé, dans la confédération, le plus beau rôle ; par sa triste réforme, Berne perdit cette superbe position, tomba dans la dépendance de Zurich, fut condamnée au triste rôle de faire la guerre à ses amis, pour s'allier à ceux qui, de tout temps, avaient jalousé sa fortune. Au commencement de chaque crise, il est

[1] Je tiens à examiner, sur le théâtre le moins étendu, cette question d'influence des dogmes religieux. Plus le cadre s'élargit, moins les faits prouvent. Lorsqu'on étudie ces questions d'une manière générale, il faudrait se tenir sur le terrain de la dogmatique et se borner à déduire des conséquences nécessaires. Sur le terrain de l'histoire, il est beaucoup moins facile de conclure et rien n'est plus aisé que de se laisser abuser par le sophisme *Post hoc, ergo propter hoc.*

vrai, un certain instinct de conservation la poussait vers ses voisins catholiques, mais sur les points fondamentaux, la séparation persista. Le schisme religieux engendra, dans les choses même temporelles, des intérêts diamétralement opposés ; il ne pouvait donc exister, entre voisins séparés par la foi, aucune confiance intime et durable, de sorte qu'à la fin le principe de la division emporta Berne du côté de ses ennemis. C'est ainsi que Berne perdit ses vrais amis, sans gagner d'alliés, car les protestants entre eux n'avaient que peu ou point de relations, mais souvent des contestations et des querelles. Quoique les anciennes alliances fussent encore écrites sur le papier, et même jurées de temps en temps, elles n'existaient plus dans les cœurs et ne formaient plus qu'une lettre morte. L'histoire de la patrie même, qui jadis enflammait le cœur de tout Suisse, perdit ses charmes ; car les vertus et la concorde des aïeux étaient, pour l'égoïsme et les passions de leurs représentants dégénérés, un reproche perpétuel ; et quand on arrivait au temps du schisme, l'histoire ne pouvait plus que raviver les vieilles haines. Aussi personne n'a-t-il réusssi à écrire l'histoire des événements survenus depuis cette fatale époque, soit parce qu'ils ne contiennent rien de glorieux dont la postérité puisse suivre l'exemple, soit parce qu'ils ne rappellent, au contraire que des souvenirs de guerre et de décadence, fort humiliants pour le patriotisme.

De même que dans les intérêts politiques, la triste révolution avait désuni les Suisses dans leurs relations journalières. Dès lors, plus de liaisons amicales, fort peu de rapports de bon voisinage entre catholiques et protestants. Un Zuricois, par exemple, n'aurait pas pu se rendre souvent à Lucerne, ni un Bernois, à Fribourg ou à Soleure, dont les habitants se distinguent de longue date, par l'aménité de leurs mœurs, leurs manières affables et la douce gaieté de leur caractère, sans exciter le soupçon d'un penchant secret pour le catholicisme. Les événements des pays voisins, l'étude de leur législation avaient perdu tout attrait. A la vérité,

on parcourait encore les divers cantons Suisses, mais pas pour aller voir des amis ou des frères, uniquement pour se délasser de ses travaux, refaire sa santé et satisfaire sa curiosité d'esprit. Berne, d'une part, Fribourg et Soleure de l'autre, trois villes que la nature avait unies comme sœurs, par des rapports de voisinage, par la communauté des intérêts politiques, par l'identité de leurs constitutions, de leur langage et de leurs mœurs, devinrent pour ainsi dire étrangères. Durant trois siècles, aucun mariage n'a été conclu entre des citoyens de Berne et les sujets des deux autres cantons ; nulle épouse, ornée de la couronne virginale, ne passa plus d'une ville à l'autre pour y former des liens d'affinité ou de consanguinité, pour donner lieu à des entrevues fréquentes, pour unir enfin les cœurs et les esprits. L'ancien amour, l'âme et la condition de toute vie sociale, disparut du lien fédéral, et c'est ainsi que l'édifice, pourri et vermoulu, croula au premier choc, parce que le schisme religieux avait rompu le lien moral.

Dans l'intérieur même du canton de Berne, la réforme protestante avait également relâché les anciens liens de confraternité, ébranlé les rapports de bienveillance et de confiance entre les sujets et le souverain. Haller, qui était lui-même patricien de Berne, en parle avec l'autorité de l'expérience et la sagacité pénétrante de son maître esprit.

« Du côté des gouvernants, dit-il, l'ancienne affection paternelle s'affaiblit de plus en plus, et fit place à une certaine roideur, à je ne sais quelle morgue, qui n'a pas été sans raison reprochée à la plupart des Bernois. L'esprit du protestantisme, fondé sur un système d'égoïsme et d'isolement, dessécha les cœurs et enfla l'orgueil qui déjà ne se glisse que trop facilement dans le cœur de tous ceux qui jouissent du pouvoir et des richesses, et particulièrement dans celui des membres d'une république dominante. Du moins cet orgueil se manifesta-t-il sous des formes plus choquantes que dans le temps où il trouvait encore un tempérament efficace dans les doctrines et les pratiques de la religion catholique, ou le sou-

verain et les sujets partageaient la même foi, et reconnaissaient dans la douce autorité des préposés ecclésiastiques, sortis de toutes les classes du peuple, leurs conducteurs spirituels, les organes et les interprètes d'une loi morale, supérieure et divine, également obligatoire pour les riches et les pauvres, pour les petits et les grands. Il ne faut donc pas s'étonner que le peuple, à son tour, ait perdu son ancien respect, cette piété filiale qu'il avait pour ses souverains seigneurs. On avait favorisé, préconisé, justifié la révolte contre l'Eglise universelle, contre cette Eglise auparavant reconnue du monde entier comme souveraine autorité dans l'ordre spirituel; était-ce donc un moyen propre à relever et à affermir le respect pour les supérieurs temporels, qui, certes ne reposent pas sur des bases plus solides et dont le régime est assurément beaucoup moins doux? Aussi vit-on, depuis cette époque, éclater plusieurs insurrections et autres troubles intérieurs, dont l'histoire de Berne n'avait pas encore offert d'exemple. On peut bien s'imaginer que l'attachement pour l'ancienne foi ne cessa pas tout à coup; que l'introduction violente du protestantisme, les larmes et le sang qu'elle avait coûté, les maux qu'elle avait entraînés, laissèrent de longs ressentiments et durent par tradition domestique perpétuer, pendant plusieurs générations, un certain mécontentement dans un grand nombre de personnes. De plus, la suppression de tant de dignités ecclésiastiques, des monastères et autres institutions religieuses, avait non seulement privé les pauvres et les indigents de beaucoup de moyens d'existence, de secours et de consolations de toute espèce; mais elle avait encore fermé aux classes moyennes et aisées du peuple, l'unique chemin qui leur était ouvert pour parvenir aux honneurs et à la fortune. Les uns et les autres ne pouvaient donc voir que de mauvais œil et avec un juste déplaisir, que les revenus de ces magnifiques biens ecclésiastiques, fondés par leurs pieux ancêtres, destinés à récompenser la vertu et la science, et à la jouissance desquels toutes les familles du peuple avaient des droits et des espérances, ne fussent plus dépensés que

dans la capitale, ou ne servissent qu'à alimenter le luxe des familles bernoises. Déjà par sa nature, une république dominante n'offre, aux habitants de son territoire, que fort peu ou point de ressources pour satisfaire une ambition même légitime ; et de là vient qu'une seigneurie collective, quoique juste dans son origine et dans son exercice, a été partout et toujours, plus ou moins odieuse à ceux qui en dépendent; mais, depuis la rupture du lien spirituel, depuis la spoliation des biens du clergé et la séparation de cette Mère-Eglise qui veillait avec la même sollicitude au bien-être de tous les enfants, la distance qui séparait les maîtres des sujets parut plus grande et plus difficile à franchir; les avantages éminents, dont les premiers jouissaient, excitèrent plus fortement l'envie, et l'exclusion de toutes les places honorables et lucratives devint beaucoup plus sensible. Enfin, il est incontestable que le protestantisme a même altéré le caractère du peuple, en le rendant plus égoïste, plus sombre et plus taciturne; car l'esprit de secte empoisonne tout ce qu'il touche, son souffle pestilentiel flétrit la fleur de la vie sociale. La séparation d'avec ses plus proches voisins et amis, les interminables querelles théologiques, soit entre les catholiques et les protestants, soit entre les protestants eux-mêmes, querelles qui jetèrent le vulgaire dans le doute et l'incertitude, avaient aigri les caractères et en avaient banni cette paix de l'âme, cette humeur gaie et naïve, cette affabilité qui caractérisaient jadis les montagnards, et qu'on rencontre encore chez les peuples catholiques, ou maîtres et serviteurs, riches et pauvres, jeunes et vieux semblent, par leur joie et leur contentement, bénir le Seigneur du bienfait de leur existence, et ou la paix intérieure, l'affection et la douce confiance se manifestent par le langage et par les mœurs, par le son de la voix et même par l'expression de la figure. Dans le canton de Berne, au contraire, comme dans tous les pays protestants, on avait non seulement aboli tout jour de fêtes, et ce culte majestueux qui dilate les cœurs et élève l'âme, mais comme la perte de la foi avait amené la corruption des mœurs, on crut

pouvoir et devoir y remédier par de sombres lois de coërcition [1]. »

Mais nulle part les funestes effets de la prétendue réforme ne se montrèrent d'une manière plus éclatante que dans le pays de Vaud. La conquête de cette superbe contrée n'a certes pas porté bonheur aux Bernois ; malgré l'introduction du protestantisme, ils n'ont jamais joui de ce pays avec la sécurité qui donne seule des prix à la possession. D'abord cette conquête excita, contre Berne, la jalousie des autres cantons qui refusèrent toujours de lui garantir cette portion de son territoire. Jamais, non plus, il n'a existé, entre les Bernois et les habitants du pays de Vaud. une union morale, une véritable concorde. Car un peuple, jadis différent de mœurs et de langage, volontairement soumis à la douceur de l'administration ecclésiastique ou à de bons princes, ne pouvait guère s'accommoder à la domination d'une ville, dont le gouvernement collectif n'offrait, par sa nature, aucune carrière à l'ambition, aucune ressource à la fortune, et blessait l'amour-propre, lors même qu'il n'était pas tyrannique. Dans la portion conquise par Fribourg et par le Valais, cet inconvénient propre à toutes les républiques souveraines, se trouvait en partie corrigé par le maintien de la religion catholique. Dans le pays de Vaud, au contraire, le protestantisme, introduit par la violence, sous des formes acerbes et suivi d'innovations onéreuses, forma de plus un dissolvant spirituel, divisa les esprits, au lieu de les rapprocher et éteignit toute charité dans les cœurs. Aussi ne peut-on se dissimuler que, depuis la conquête jusqu'à nos jours, il a regné, entre les Vaudois et les Bernois, une certaine désaffection, un manque de confiance réciproque.

Deux siècles plus tard, lorsque éclata la révolution française, les Vaudois embrassèrent les principes de cette révolution avec une sorte de fureur : c'était un moyen de satisfaire leur vieille haine, de pousser jusqu'au bout leur protestantisme, et d'exercer, par des représailles, les justices de la Providence. Le protestantisme bernois avait rompu l'unité

[1] *Histoire de la révolution religieuse*, page 414.

religieuse, le jacobinisme vaudois rompit, à son tour, tout lien temporel. Les réformateurs religieux avaient pillé les églises et les couvents ; les réformateurs politiques du pays de Vaud chassèrent les baillis bernois, pillèrent les caisses publiques et s'emparèrent de tous les domaines. Berne avait abattu la croix et les autres signes du salut; les Vaudois firent disparaître les signes de domination politique, les armoiries et les monuments de la cité souveraine. Les Bernois avaient vociféré contre la hiérarchie, contre les prêtres et les prélats ; les Vaudois vociférèrent contre l'oligarchie, contre les bourgeois et les patriciens. Et n'est-il pas digne de remarque que Berne seule ait été si sévèrement traitée, si profondément humiliée?

Nous ne pousserons pas plus loin l'histoire du canton de Berne, qui, du grand au petit, est l'histoire de tous les cantons protestants de la Suisse. Aucune histoire, dans un cadre aussi restreint, ne découvre mieux, dans l'adoption du protestantisme, l'indestructible germe de la guerre civile ; l'ébranlement de la famille et de l'ordre social ; la ruine de la charité, de la liberté et du bien-être; l'isolement politique, la dissolution de la confédération helvétique, la discorde intestine, partout l'oppression et la révolte.

Pour rentrer maintenant dans l'histoire générale et suivre jusqu'au bout, les influences néfastes du protestantisme, nous devons rappeler que la paix de Westphalie, en 1648 avait reconnu l'indépendance de la Suisse, séparée de l'Empire, et entériné les traités antérieurs stipulant que les réformés ne violenteraient en rien, dans les choses religieuses, les catholiques, que les catholiques ne molesteraient point les réformés et que chacun serait libre dans sa foi, dans les pratiques et les usages de son Eglise. Lors de la paix conclue en 1712, après la guerre de Toggenbourg, on renouvela les mêmes traités. Mais, d'un autre côté, la réforme favorisait les progrès de l'esprit antireligieux, pour faire pièce à l'Eglise. De plus toujours sous l'influence de la passion protestante, les gouvernements adoptaient les principes du gallicanisme, principes en vertu desquels, sans toucher au dogme, ils confisquaient

l'autonomie, l'intégrité, la liberté et l'existence même de l'Eglise.

C'est sous ce voile gallican que le protestantisme va continuer la persécution.

L'évêque de Constance, dans le diocèse duquel se trouvait la majeure partie des cantons catholiques, se plaint à Rome, dans son rapport diocésain, de la pauvreté qui paralyse son action, de l'impossibilité où il est de défendre ses droits épiscopaux contre les envahissements de la puissance civile. En outre, il déplorait le mépris qu'affichaient, à l'égard du glaive spirituel, les laïques même catholiques, qui disposaient arbitrairement des fondations pieuses, conféraient même des bénéfices ecclésiastiques. Le gouvernement catholique de Lucerne se distingua surtout dans cette manie schismatique d'imiter les protestants, de s'arroger les pouvoirs les plus importants de l'autorité religieuse, et de se placer au-dessus ou plutôt en dehors de l'Eglise. De là, son opposition aux ordonnances disciplinaires du concile de Trente, dont on dit plus tard, en dépit de la vérité historique, qu'elles n'avaient jamais été adoptées par les cantons catholiques ; de là l'inconvenant contrôle des règlements ecclésiastiques, l'invention indue et l'application générale du *placet*, le droit exorbitant que s'attribua le conseil de Lucerne de destituer sans motif un curé de ses fonctions ; de là les nombreux pamphlets des ennemis de l'Eglise contre les couvents, celui de Juncker de Lucerne sur les droits religieux des Helvétiens, libelles qui furent accueillis parfaitement à Soleure et à Lucerne. Tandis que les villes catholiques s'affaiblissaient ainsi de jour en jour, l'autorité et la puissance de Zurich et de Berne augmentaient de jour en jour.

La *Société helvétique*, fondée en 1761, en apparence pour maintenir la paix parmi les confédérés, avait pour but réel d'établir, sur l'indifférence religieuse, la concorde des confessions, et, sous l'égide de la tolérance, de chasser les catholiques de toutes les positions légales. Les paysans, plus fins qu'on ne croit, disent que parmi ces prédicateurs de paix,

il y avait des hérétiques pires que ceux de Zurich et de Berne. Ces conciliateurs, en effet, étaient ce qu'ils sont ordinairement, des traîtres qui, après avoir mis la main de l'Etat sur le temporel du culte, excluaient les catholiques des bienfaits de la société civile. C'est l'ordinaire progression de l'iniquité.

En 1793, la Suisse éprouva le contre-coup des mouvements révolutionnaires. Au milieu des agitations du temps, s'écrivit ce fameux programme d'unité qui devait si tristement peser sur l'avenir. La Suisse avait été jusque-là fédéraliste, on la voulut une et indivisible et ce fut assez pour se croire autorisé à commettre des crimes en l'honneur du progrès. Désormais à l'influence gallicane s'ajoutera l'influence jacobine ; le protestantisme persécuteur se cachera, ou plutôt, se transformera de plus en plus pour pousser à l'écrasement du catholicisme.

Au recez de 1803, Napoléon rétablit la confédération suisse, mais un peu à sa guise, coupant dans les territoires pour les arrondir, au fond, pour affaiblir l'Eglise catholique.

Sous les impressions combinées du protestantisme, du gallicanisme et de la révolution, les catholiques commirent alors une faute qu'ils devaient cruellement expier. On négligea les établissements d'instruction publique de Soleure, de Fribourg, de Sion ; ceux de Lucerne et d'Aarau furent infectés de l'esprit négatif des faux philosophes ; les jeunes catholiques, formés dans les universités d'Allemagne, en revinrent la plupart imbus des principes subversifs de professeurs grassement payés pour corrompre, sous les yeux des princes, la jeunesse destinée à entrer dans les affaires du pays. Rien d'important ne fut plus entrepris pour former le clergé catholique de Suisse ; une grande partie de ce clergé adopta les idées de Wessemberg. L'éducation fait la puissance, disent les Anglais. L'éducation de la jeunesse en fit désormais une puissance hostile à l'Eglise. Quand c'est la garnison elle-même qui fait brèche aux murailles, qui pourrait empêcher l'ennemi de pénétrer au cœur de la place. Un jour, l'histoire impartiale démontrera que ce furent des prêtres et des laï-

ques, catholiques infidèles, alliés aux réformés qui devinrent les auteurs des violences, des hostilités, des maux qui ont désolé, depuis 1832, l'Eglise catholique en Suisse, ses établissements, son clergé et ses fidèles.

Le mouvement politique de 1830 n'avait pas un caractère religieux bien décidé, mais en Suisse, il fit écrire, dans les constitutions, plusieurs dispositions hostiles à l'Eglise. Puis, par la géométrie frauduleuse et mobile des circonscriptions électorales, on poussa, dans les assemblées, des fanatiques et des impies. Des transfuges du clergé donnèrent la main à leurs entreprises. En 1832, un des chapelains d'Uznach, Aloys Fuchs, se prit à enseigner que l'Eglise est une république démocratique et que la distinction entre les laïques et les prêtres est une invention sacerdotale; que l'Eglise réclame des modifications conformes aux besoins du siècle, la convocation de fréquents synodes, l'abolition du célibat et des vœux perpétuels, etc. Lorsque ce malheureux eut encouru justement les censures, l'Etat prit fait et cause, et entra, contre l'évêque, dans la voie des mesures vexatoires. Ainsi le *placet* du gouvernement exigé pour tous les édits ecclésiastiques; la prestation du serment à la constitution imposé à l'évêque; l'annulation du concordat avec le Saint-Siège; la suppression de l'évêché de Coire et la dispersion violente du chapitre de la cathédrale furent autant de mesures désastreuses qui préludaient à de plus violents attentats.

En 1834, une conférence s'ouvrit à Bade entre les états de Lucerne, Soleure, Berne, Thurgovie, Saint-Gall et Argovie. Sur la proposition du conseiller Pfyffer, on adopta un projet sur le temporel des cultes. Les articles de ce projet-loi étendaient le *placet* du gouvernement à tous les édits du Pape et des évêques et décrétaient l'abolition de la nonciature, l'établissement d'une église nationale indépendante sous la forme d'un archevêché helvétique, l'institution et la surveillance par l'Etat des études théologiques et des grandes séminaires, l'autorisation et la surveillance des synodes par les gouvernements de canton, le droit absolu de surveillance sur les no-

viciats et sur les biens des chapitres et couvents, droit qui se transforma bientôt en abolition des noviciats et en administration des biens des couvents par l'Etat. Sur les réclamations des fidèles et du clergé, le gouvernement protestant de Glaris exigea des prêtres, un serment à la constitution, qui les obligeait, le cas échéant, à la violation du secret sacramentel. Les prêtres, fidèles à leurs devoirs, furent destitués, chassés du pays ou consignés dans leur maison; les supérieurs furent exilés ou emprisonnés; toutes relations entre les prêtres et leur évêque légitime fut interdite sous des peines sévères; les sœurs de charité qui soignaient les pauvres furent déclarées dangereuses pour l'Etat et proscrites. On se fatiguerait à énumérer en détail toutes les injustices et les indignités commises par le gouvernement contre les fidèles et les corporations catholiques des divers cantons.

Dans les cantons mixtes, à partir de 1838, les gouvernements protestants, aidés de catholiques apostats, se portèrent aux derniers excès contre les couvents et contre les écoles. Un fait suffit pour donner idée de la situation, c'est, en 1839, la nomination à la chaire de théologie de Zurich, de l'impie Strauss, qui niait, non seulement la divinité, mais même l'existence historique du Christ. En 1841, le gouvernement d'Aarau supprime, en Argovie, tous les couvents. En 1844, l'agitation contre les Jésuites, a pour corollaire, les expéditions des corps francs, brigands habillés en soldats et la guerre du Sonderbund, la prise de Lucerne, la mise à sac des cantons catholiques. Ecoutons là-dessus le protestant Wolfgang Menzel :

« La guerre du Sonderbund, dit-il, fut une attaque injuste que rien ne justifia, une véritable razzia opérée par le radicalisme *païen* dans le vieux monde chrétien. Depuis les guerres de religion, les églises séparées de la confédération helvétique s'étaient mutuellement garanties par les traités contre tous les empiétements possibles, et pendant un siècle, elles s'étaient maintenues en paix l'une en face de l'autre. Les traités de 1815 avaient confirmé chacune de ces églises dans ses

droits et ses possessions. Il était de l'intérêt de la confédération, non seulement par respect pour les puissantes garanties offertes par ces traités, mais en vue de la paix générale et de tous les avantages que rapporte à un peuple l'union fraternelle, de maintenir la paix religieuse et de ne tolérer aucune espèce d'usurpation sur les droits et les possessions d'une Eglise reconnue. Le radicalisme méconnut ce grave intérêt en violant arbitrairement les droits des confédérés catholiques, et en enlevant à leur Eglise la majeure partie des droits reconnus par ces traités et des possessions immémoriales et incontestables. Ce que les pères avaient acquis au nom de Dieu, les fils auraient dû le conserver au nom de Dieu; mais une audacieuse impiété s'associa dans les cantons réformés au radicalisme politique et se transforma en une haine insensée contre les doctrines salutaires du Christianisme. La presse Suisse se moqua à l'envi de la vieille foi et les gouvernements eux-mêmes se laissèrent entraîner par ce torrent. Tandis que le parti radical abolissait violemment, dans les cantons catholiques, les couvents et se déchaînait avec fureur même contre la foi réformée, il fraternisait avec les apôtres de l'athéisme et du communisme qui s'étaient réfugiés en Suisse, et appelait de toutes les universités allemandes les professeurs incrédules les plus notables pour transformer la théologie chrétienne en une théorie panthéistique et athée, déchristianiser systématiquement d'abord la jeunesse des écoles, puis par elle le peuple lui-même. Le langage de la presse radicale et les faits et gestes des troupes de l'expédition dirigée contre le Sonderbund donnèrent les preuves les plus effrayantes des extrémités brutales auxquelles cette démoralisation systématique pouvait pousser un peuple encore passablement grossier dans ses éléments. L'hypocrite devise des radicaux : *Lumière pour tous*, ne pouvait être plus tristement démentie que par les radicaux eux-mêmes. Les milices de Berne, après leur victoire sur le Sonderbund, se livrèrent, à Fribourg et à Lucerne, aux abominations les plus révoltantes, tuèrent à coups de fusil des gens sans défense, maltraitèrent les femmes,

pillèrent les maisons sans motif et sans but, dévastèrent les églises, se signalèrent par les plus affreux blasphèmes et les plus odieux jurements. Cette portion de l'armée aurait pu justement porter sur ses drapeaux, en place de la croix fédérale, l'animal qui ornait, au seizième siècle, le drapeau fameux d'une bande de partisans, un cochon. Mais ce n'est pas tant la grossièreté des milices que l'abus de la légalité qui donne la mesure de la démoralisation politique [1]. »

Depuis 1873, nous voyons se renouveler en Suisse, sur l'instigation du prince de Bismack, les saturnales sauvages provoquées en 1847 par lord Palmerston. Ces protestants suisses sont très braves lorsqu'ils se sentent appuyés par quelque potentat de l'Europe. On croirait que Farel ressuscite. Deux évêques proscrits, soixante-quinze curés envoyés en exil, les églises forcées avec le rossignol, le temple catholique livré à de sales apostats, les traités violés, des lois qu'on croirait faites dans une caverne des forêts, l'abomination de la désolation dans le lieu saint; telle est, en ce moment, le spectacle qu'offre la Suisse. On peut avoir des antipathies, mais cela n'autorise pas à mettre la main sur ceux qu'on n'aime pas, surtout à l'y mettre de cette façon. Ces excès, où l'absurde et l'impudence le disputent à la scélératesse, autorisent donc cette conclusion : Que le protestantisme, en Suisse, tour à tour calviniste, gallican, révolutionnaire et communard, a poussé constamment l'erreur jusqu'à l'antichristianisme et la violence jusqu'au crime. A moins de revendiquer, pour le crime, une légitimité malvenue et de prétendre qu'il est salutaire de déchirer l'Evangile, on ne peut pas soutenir que la réforme protestante ait procuré, à la Suisse, le moindre bienfait, en vertu même des principes de la réforme.

Mais il ne faut pas croire que ces excès prévaudront contre Dieu. L'erreur porte en elle-même sa faiblesse et le crime appelle un arrêt de mort. Plus l'un et l'autre s'affirment, plus ils s'énervent; lorsqu'ils tournent à la violence, c'est la meilleure marque de leur faiblesse. Et puis Dieu est là pour les

[1] *Gazette de Cologne*, 1852, nos 5 et 6.

juger, au besoin, pour se venger. Cela est écrit au ciel.

CHAPITRE VI.

LES PAPES ONT-ILS TREMPÉ DANS LE MOUVEMENT PAÏEN DE LA RENAISSANCE?

Un historien, d'ailleurs fort estimable, qui a beaucoup dramatisé les faits et fort admiré la Renaissance, Audin, en son *Histoire de Léon X*, présente son héros comme un trop confiant admirateur de ce mouvement littéraire. D'autres historiens, pour mettre la Renaissance à l'abri des critiques dont elle peut être le juste objet, la disent patronnée, parfois acclamée par les Pontifes qui se succédèrent, au quinzième siècle, sur la Chaire de saint Pierre. A l'appui de ces jugements, on cite ce fait incontestable, c'est que les Pontifes romains ont fait bon accueil aux manuscrits grecs et aux marbres grecs ; c'est que Rome est la ville la plus riche en antiquités païennes et que si, par le crime de l'imbécillité humaine, elle redevenait l'émule de l'antique Babylone et de l'impure Ninive, elle n'aurait, pour orner ses temples, qu'à vider ses musées.

Nous ne contesterons pas le fait et nous trouverons d'abord une réponse à certaine accusation des impies. A les entendre, le catholicisme aurait triomphé, par la force brutale, du paganisme ; c'est par le fer et le feu déchaînés sur les temples des idoles, que l'Evangile aurait fait la conquête du monde. Il est parfaitement certain que, dans la prédication de l'Evangile, la force a été mise quelquefois au service du droit et l'épée est plus d'une fois sortie du fourreau pour protéger les apôtres. Il est à peu près aussi certain que, pour vaincre le fanatisme, il a fallu parfois déployer, contre quel-

ques idoles, des rigueurs de circonstance. Mais, en aucun cas, on n'a inculqué la foi par la violence, et, à part certaines exécutions forcées, on ne peut pas sérieusement contester que l'Eglise n'ait largement donné asile aux monuments anciens de la science, de l'art et des lettres. Pour en administrer la preuve, il suffit d'ouvrir un catalogue des musées pontificaux; depuis quinze siècles, les dieux de l'Olympe et du Capitole sont gardés sous l'égide des Papes.

Mais s'ensuit-il que les Papes ont donné aveuglément dans ce mouvement impie et corrupteur de la Renaissance, d'où sont sortis plus tard, comme d'une source impure, tant de maux sur le monde? C'est la question à vider.

Vers le milieu du quinzième siècle, l'Italie du moyen âge n'existait plus. Un élément nouveau, le génie littéraire du monde ancien, renaissant de ses œuvres, avait envahi les esprits, les esprits d'élite d'abord, puis les classes supérieures, les rois, les princes, les chefs élus des villes libres, les magistrats, les cercles, et, à un moindre degré, les membres de la cléricature et des ordres monastiques. Petit à petit ce mouvement dominait dans les sciences et dans les arts, gagnait les mœurs, et pouvait compromettre la foi. On appelait cela une renaissance, comme si la résurrection des classiques païens eût été capable de régénérer un monde, qu'il fallait, dans cette hypothèse, supposer égaré et corrompu par le christianisme. Il faut dire que les choses n'étaient pas d'abord aussi claires, qu'elles ont paru dans la suite. On n'y vit d'abord qu'une agréable distraction.

A la tête de ce mouvement littéraire, qui préparait une révolution, marchaient des savants connus sous le nom d'*humanistes*. Ces maîtres de belle littérature remplissaient les chaires publiques, occupaient des places de confiance auprès des princes, se mettaient au service des grands et petits seigneurs si nombreux en Italie. Le plus souvent, ils étaient engagés pour un temps court, et voyageaient dans la péninsule, où ils jouissaient d'une grande autorité. Mais étourdis par le succès, ils devinrent eux-mêmes les artisans de leur

ruine. La présomption de l'esprit, le cynisme du langage, le mépris des convenances, la cupidité, les mauvaises mœurs qu'on leur reprochait généralement les rendirent de plus en plus odieux, et lorsque, vers la fin du siècle, l'introduction de l'imprimerie eût multiplié les dictionnaires et les textes classiques, ils se virent privés du monopole dont ils avaient disposé près des générations précédentes. Ces hommes, vénérés d'abord comme dispensateurs de la science, supportés ensuite comme une charge nécessaire, tombant enfin sous la déconsidération générale, ces humanistes avaient engoué l'Italie du culte de l'antiquité. Parmi eux, l'hellénisme était en vogue, car le grécisme régna en maître pendant tout le quinzième siècle : c'est son âge d'or. Au commencement du seizième, il tomba rapidement, sous Léon X, il avait presque disparu de la vie, pour rentrer dans l'école, son dernier asile.

Pour se procurer des humanistes, on avait fait venir, de l'Orient, des savants grecs ou bysantins. Après la prise de Constantinople, cette source tarit ; ce qui explique le fait que, pendant la première moitié du siècle, les personnes lettrées de l'Italie parlent le grec, et que, pendant la seconde moitié, elles le lisent et l'écrivent encore, mais cessent de le parler. Florence, Bologne, Padoue, Rome, Ferrare, Venise, Pérouse, Pavie, étaient les principaux centres d'études de la langue grecque. Dans le monde élégant, on dépensait des sommes énormes pour multiplier les copies des manuscrits ; on en formait même des bibliothèques qu'on préférait aux collections de livres imprimés, fort recherchés d'ailleurs d'une foule avide. Les femmes participaient à cet entraînement, quand elles ne l'augmentaient pas, jalouses qu'elles sont encore plus des plaisirs de l'esprit que de tout autre. L'italien, tenu pour langue vulgaire, même après l'apparition du Dante, de Boccace et de Pétrarque, était tombé en défaveur. A peu d'exceptions près, les auteurs en vogue affectaient le dédain de leur langue.

Il est difficile de se faire une idée de la véhémence de cet élan général vers les études classiques, plus difficile d'en

pénétrer la cause. La mode, divinité capricieuse et souvent despotique, sortie des profondeurs du cœur humain, dont elle représente l'instabilité dans les choses frivoles et parfois dans les choses sérieuses, la mode explique beaucoup ; elle n'explique pas tout. Mais d'où vienne l'impulsion, elle est irrésistible pour le grand nombre. Les néophytes, fascinés par le charme de l'inconnu, jaloux d'en déchirer les voiles, de plonger leurs regards dans l'abîme des mystères, se ruent vers l'antiquité, comme vers un temple mystérieux qui va ouvrir ses sanctuaires et prodiguer ses trésors. La science païenne va révéler toutes les choses cachées, guérir toutes les plaies, assurer le bonheur du genre humain. Le mouvement gagne tous les esprits. Les uns sont entraînés par la soif du savoir, d'autres par la curiosité, la multitude par la contagion de l'exemple, les âmes en détresse par l'espoir, hélas ! frivole, de trouver, dans la philosophie des anciens, la solution des doutes et les consolations qu'elles ne demandent plus à la foi.

Les arts suivirent le courant. Dans presque tous les maîtres du quinzième siècle, on peut constater l'influence de l'humanisme. Par l'étude des antiques, par le culte des sens, par le réalisme qui a remplacé le mysticisme des temps passés, les artistes ont abandonné les traditions chrétiennes comme trop contraires aux nouvelles allures de la société. Les arts continuent de servir l'Eglise, mais ils la servent comme des serviteurs infidèles qui veulent ruiner leurs maîtres. Pour s'en convaincre, il suffit de promener un regard, dans les églises de Rome, de Florence ou de Venise, sur les monuments funéraires de la Renaissance. Ces génies païens qui éteignent des flambeaux, ces garçons joufflus qui ne sont pas des anges, ces nymphes qui ne sont pas des saintes, ces statues qui ne paraissent pas attendre la résurrection, ces inscriptions. ces ornements, ces symboles empruntés à la mythologie, toutes choses qui jurent avec la foi, n'étonnaient personne. On continuait à bâtir des églises, mais ces monuments procédaient moins de la piété que du goût ; ces

belles églises étaient désertes ; les rares fidèles se plaignaient de la négligence du clergé. Au contact du monde païen, les convictions religieuses s'énervaient. L'immortalité de l'âme fut, d'abord d'une manière voilée, ensuite ouvertement révoquée en doute. Les idées fondamentales du christianisme, les notions du péché et de la rédemption, s'effaçaient de plus en plus. Les disciples d'Epicure, nombreux alors, ne se donnaient pas la peine de dissimuler leur défection. Machiavel osait dire que la religion chrétienne lui paraissait peu favorable à la liberté des Etats. Le fatalisme, remplaçant la foi, donnait un nouvel élan à l'astrologie, à l'alchimie, à la nécromancie, à toutes les pratiques occultes de la superstition. Cependant la perte de la foi s'était accomplie plus dans les esprits que dans les cœurs. Les humanistes, après une vie sensuelle, demandaient les sacrements avant de mourir. Le nombre de ceux qui avaient cessé de pratiquer était si grand que les prêtres, avant d'assister les mourants, demandaient si l'on avait la foi. Cependant, par un contraste remarquable, il y avait aussi d'éclatantes conversions. Les missionnaires se répandaient dans les contrées les plus ravagées par l'impiété ou les mauvaises mœurs et remportaient de brillantes victoires. Le paganisme n'avait pas établi sa domination, mais il touchait au triomphe quand les Papes d'Avignon revinrent en Italie. Le mouvement avait coïncidé *avec leur départ* ; il arriva à son apogée sous le pape Sixte IV et ne devait disparaître à la longue que sous l'effort de la réaction catholique provoquée par la Réforme.

Au retour du pape Martin V, l'Italie présentait un étrange aspect. Les sciences et les arts brillaient d'un éclat inouï ; les mœurs, en se relâchant, s'étaient raffinées. Les cours des princes, les villes libres, les universités, tous les centres de la vie publique portaient l'empreinte des progrès immenses qu'on avait faits par l'étude du monde ancien. Et, à côté de ce spectacle éclatant de civilisation, l'absence d'une règle morale et, par suite, la dissolution des mœurs ; l'absence de justice, et, par conséquent, l'impunité du crime ; l'absence de droit

public, et, par conséquent, l'instabilité des gouvernements; le pouvoir despotique de l'Etat, dépourvu de tout contrôle, même de celui de la religion, et, par suite, le manque de sécurité pour les biens et pour les personnes; l'absence enfin de toutes les garanties que réclame l'ordre public, constituaient un état de barbarie.

Quelle fut la conduite des Papes en présence de cette situation nouvelle? Se montrèrent-ils indifférents, firent-ils résistance ou se laissèrent-ils entraîner?

A partir du pontificat de Martin V, jusqu'à l'époque de la grande réaction catholique du seizième siècle, la Papauté parcourt deux phases distinctes. D'abord nous voyons siéger, sur la Chaire de saint Pierre une série d'hommes vertueux, pénétrés de la sainteté de leur apostolat, de véritables Pontifes. A ces Papes-Pontifes succède, depuis Sixte IV, une autre série, celle des Papes politiques. Les premiers se vouent tout entiers à leur mission réparatrice; ils entreprennent de pacifier l'Italie, de rebâtir Rome, d'éteindre le grand schisme et de sauver la société en prêchant la guerre sainte contre les Turcs et les Maures. La culture des lettres païennes et l'influence des humanistes ne semblent pas avoir excité les alarmes de ces saints Pontifes, sauf toutefois de Paul II; ils aimaient et encourageaient le mouvement littéraire. Nicolas V était lui-même un humaniste, mais un humaniste chrétien. Fondateur de la bibliothèque du Vatican, il s'entourait d'hommes de lettres pieux et savants, dépensait des trésors en travaux scientifiques, en collection de manuscrits, et plein de foi dans la puissance de la science et de l'esprit chrétien, ne redoutait guère la résurrection de l'ancienne philosophie. Après les soins donnés à son saint ministère, après les efforts qu'il ne cessait de faire pour rendre la liberté à l'Italie, la protection et le culte des lettres remplissaient ses loisirs. « Le pape Nicolas, dit Vespasien de Bisticci, était la lumière et l'ornement des lettres et des lettrés, et si ses successeurs eussent continué de la même façon, les sciences auraient pris un grand développement, mais faute d'encouragement, elles vont

de mal en pis [1]. » Ces paroles s'appliquent surtout aux Papes *politiques*, à Sixte IV et à Alexandre VI, trop affairés pour s'occuper des savants et des lettres. Pie II, le docte Ænéas Sylvius, quoique l'un des hommes les plus érudits de son siècle, était distrait par trop d'occupations pour donner une grande attention à la littérature. Tout embrasé du désir de combattre les infidèles, de reconquérir en personne le tombeau du Sauveur, il expire à Ancône au moment où une flotte vénitienne entre au port pour l'emmener vers la terre sainte.

Paul II, qui forme le lien entre les Papes hommes d'Eglise et les Papes hommes d'Etat, conçoit le premier des soupçons contre l'orthodoxie des humanistes. Les humanistes s'en vengent, l'accablent d'injures et se plaignent d'être taxés d'hérésie. C'est le commencement d'un procès qui s'instruira devant le tribunal de l'opinion et dont la sentence sortira son effet.

Après Paul II commence l'époque des Papes *politiques*, des Sixte IV, des Innocent VIII, des Alexandre VI, des Jules II. Non qu'aucun d'eux ait méconnu ses devoirs de chef de l'Eglise : Alexandre VI, parmi ses contemporains, passait lui-même pour un grand Pape ; mais il fallait céder aux circonstances. On avait quitté, nous l'avons dit, les traditions du moyen âge. La science, émancipée de la foi, formulait en théorie, les dictées des passions des princes, les doutes des sceptiques, les exigences des révoltés contre la morale chrétienne. Cette science émancipée et corrompue viciait l'atmosphère politique. Politiquement, absence de tout droit ; socialement, ébranlement des convictions et relâchement des mœurs. Dans les classes élevées, le nihilisme païen avait fait de nombreuses conquêtes. Les princes d'Italie ne songeaient qu'à s'agrandir et ne reculaient devant aucun moyen pour satisfaire leur ambition. Les Papes, pour se sauver, durent se lancer dans le mouvement politique. En s'abstenant, ils auraient été bientôt chassés de Rome. C'est l'excuse, pour quel-

[1] *Vite di uomini illustri del secolo XV*, publiées pour la première fois par le cardinal Mai en 1839.

ques-uns de ces Papes; pour d'autres, surtout pour Jules II, la justification de leur conduite. Il arriva alors, ce qui arrive toujours dans les situations complexes. Au fur et à mesure que les Papes étaient réclamés par les complications politiques, ils négligeaient, sans y manquer complètement, leur mission spirituelle. Du reste, la préoccupation des affaires ne les détacha jamais de la lutte contre les dangers de l'humanisme. Avant Léon X, Buschius, Philelphe et surtout Savonarole s'étaient distingués par leur zèle pour le maintien des traditions classiques. Sous Jules II et Léon X, le concile de Latran porte ce décret :

« Comme l'homme est porté au mal dès l'enfance, et qu'ainsi c'est une œuvre difficile et de la plus haute importance de le former de bonne heure à la vertu, nous décidons et *réglons* que les maîtres des écoles et les professeurs ne doivent pas s'en tenir à faire apprendre aux enfants et aux jeunes gens la grammaire et la rhétorique, ainsi que les autres choses du même genre, mais qu'ils sont obligés de leur enseigner ce qui est la religion, comme les *préceptes divins*, les *articles de foi*, les *hymnes sacrés*, les *psaumes* et les *vies des saints;* que *les jours de fête il ne leur est pas permis de leur enseigner autre chose que ce qui a rapport à la religion et aux bonnes mœurs;* qu'ils doivent les instruire de toutes ces choses, les exhorter et les forcer à les apprendre, autant qu'il sera en leur pouvoir; qu'ils doivent les conduire non seulement à la messe, mais encore à Vêpres et aux divins offices de l'Eglise; les presser aussi d'entendre les prédications et les sermons; enfin, qu'il *leur est défendu de rien leur faire étudier qui soit capable de porter atteinte à leur innocence ou à leur foi* [1]. »

Pour faire ressortir l'importance de ce décret, le P. Possevin, nonce apostolique, écrit : « Qu'a fait l'Eglise en ce siècle même? En voyant, d'une part, les hérésies surgir, et de l'autre, le monde déjà ivre continuant de boire un breuvage empoisonné jusque dans les écoles chrétiennes; voyant Dieu indigné marchant à grands pas pour se retirer dans le nouveau

[1] Labbe, *Conc.*, t. XIV, p. 226.

monde, parce que tous, enfants et vieillards, dans les universités, s'infectaient sans retenue, de la peste sociale; les uns, en se nourrissant de turpitudes païennes; les autres, d'impiétés plus grandes encore touchant l'immortalité de l'âme, la toute-puissance et la liberté de Dieu : qu'a fait l'Eglise? Non seulement elle a défendu de semblables lectures, et plut à Dieu qu'elle eût été obéie! Mais, comme elle a réglé qu'il fallait porter la cognée à la racine du mal, en conséquence elle a réglé en ces termes ce qui regarde l'enseignement. » Le P. Possevin cite les paroles du concile de Latran et ajoute : « Le Saint-Esprit, dont l'assistance perpétuelle dirige l'Eglise, pouvait-il parler plus clairement du sujet qui nous occupe [1]? »

Le concile de Trente n'est pas moins formel que le concile de Latran. L'auguste assemblée ne s'occupe des auteurs païens ni pour commander de les expurger ni pour en conseiller l'usage discret; il trace le programme ecclésiastique des séminaires. A cette époque, la distinction entre les grands et les petits séminaires n'était pas connue. Le même établissement réunissait et les jeunes gens qui commençaient leurs études, et ceux qui, plus avancés en âge, étudiaient la science ecclésiastique pour se préparer aux saints ordres. Or, voici le programme tracé pour tous par le concile de Trente : « Ils apprendront la grammaire, le chant, le comput ecclésiastique, ce qui regarde les autres bonnes études : ils étudieront l'Ecriture, les livres ecclésiastiques, les homélies des saints Pères, la pratique du sacrement de pénitence, les rites et les cérémonies [2]. »

Pour faire mieux comprendre la valeur de son décret, le concile de Trente se réfère et au concile de Latran, et au *Corpus juris canonici*, distinction XXXVIII, ch. 5, où se trouve consigné l'ancien programme du moyen âge. En présence de l'idolâtrie pour la littérature païenne qui s'insinue partout, le saint concile veut maintenir et confirmer les saintes traditions.

Léon X, qui avait été, comme Médicis, un des admirateurs

[1] *Ragionamento del modo di conservare lo stato et la liberta*, p. 7.
[2] Session XVIII, ch. 23.

de l'antiquité, s'élève, comme Pape, contre les excès de la Renaissance. Dans sa bulle *Apostolici regiminis*, du 17 décembre 1513, il s'élève contre les philosophes qui enseignent qu'une chose peut être vraie en philosophie et fausse en théologie; il ordonne à tous les professeurs de réfuter cette ridicule allégation. « Le mouvement nouveau, dit Charpentier, la hardiesse de la critique, qui s'attaquait tour à tour aux dogmes et aux institutions, ces périls avaient frappé les esprits les moins attentifs. Rome et les princes se mirent donc en mesure d'arrêter, s'ils le pouvaient, cette révolution dans les idées [1]. »

Le successeur de Léon X, Adrien VI s'oppose, avec la plus constante résolution, contre la menaçante invasion du paganisme. Un de ses premiers actes fut de retirer les pensions faites, par son prédécesseur, aux Grecs venus de Constantinople. Son antipathie contre eux et contre leurs disciples éclatait en toute occasion. Leur langage païen, leur enthousiasme pour l'antiquité lui faisaient, avec raison, suspecter leurs mœurs et leur foi. Pour lui, ils n'étaient plus des chrétiens, mais des *Térentiens*, dont il se déclarait l'irréconciliable adversaire. Comme son divin Maître avait chassé les vendeurs du Temple, il chassa les renaissants qui souillaient de leurs leçons, de leurs poésies, de leurs peintures, Rome, centre du catholicisme.

Le pape Paul III fut plus incertain dans ses résolutions. Durant son pontificat, on reconnaît l'existence parallèle des deux courants. Dans sa jeunesse, il se laisse entraîner au désordre, et sur le siège de saint Pierre, il connut le népotisme. En matière politique, sauf ses démêlés avec Charles-Quint à propos de Parme, il s'occupa de pacifier l'Eglise. Comme chef de l'Eglise, il lutta vaillamment pour la défense de la foi. Le zèle du Pontife rachète les légèretés de jeunesse du patricien et les faiblesses du père.

Le même contraste entre les deux tendances opposées se produit, pour la dernière fois et à un moindre degré, sous le pontificat de Paul IV. L'ancien envoyé du Pape en Angleterre,

[1] *Histoire de la renaissance des lettres au quinzième siècle*, t. II, p. 158.

à Naples, en Espagne, le conseiller intime de Charles-Quint ne renonça pas aux affaires et sut résister même à Philippe II. L'ancien moine, le fondateur de l'ordre des Théatins, apporta sur le trône de saint Pierre, l'ardeur, l'énergie, la sévérité qui caractérisent la grande réaction catholique.

A l'avénement de Pie IV, le triomphe de la réaction en Italie est assuré; sous le pontificat suivant de saint Pie V, il est complet. Il n'y a plus de Papes politiques et le népotisme a changé de caractère. Les chefs de l'Eglise, revenus tout entiers à leur apostolat, ne créent plus, au profit de leurs neveux, de principautés souveraines. Saint Pie V, par la bulle *Admonet nos*, condamna même expressément le népotisme et défendit qu'aucun Pape pût, à l'avenir, donner en fief, à qui que ce fût, ou aliéner à d'autres titres, les villes et territoires appartenant à l'Eglise. Cette bulle, signée en consistoire par trente-neuf cardinaux, qui s'engagèrent par serment à l'observer, fut confirmée par plusieurs Pontifes.

Le mouvement régénérateur accomplissait sa dernière conquête. Saint Pie V, représentant suprême de ce mouvement de lutte généreuse, est, depuis Célestin V, le premier et le dernier successeur de saint Pierre qui ait obtenu les honneurs de la canonisation. La guerre était engagée : on se battait sur toute la ligne. Arrêter le protestantisme, réformer l'Eglise, et, en la réformant, la sauver, voilà le but que se proposaient saint Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint. A ce sujet, les ambassadeurs de Venise, accrédités à la cour pontificale, sont unanimes à exalter les mérites de ces grands Papes. « En vérité, dit Lorenzo Priali, il semble que le Seigneur Dieu ait ouvert l'œil de sa clémence envers la chrétienté, en nous donnant, depuis la clôture du concile, l'un après l'autre, trois Pontifes qui en ont été *les bons exécuteurs* au grand avantage de la chrétienté [1]. »

Nous citerons ici, sur cette grave question, le témoignage

[1] Rel. Ven. Lorenzo Priali, 1586. En 1576, Paolo Tieplo avait tenu le même langage.

motivé du baron de Hubner [1], l'historien illustre de l'admirable Sixte-Quint :

A cette époque, dit-il, le protestantisme qui avait fait dans le Nord, de grands et rapides progrès, s'apprêtait à envahir la péninsule. Aux universités, dans les églises, on entendait parfois du haut de la chaire, propager des doctrines qu'on ne pouvait ne pas taxer d'hérésie. Des défections partielles, assez rares il est vrai, mais effrayantes comme symptômes, eurent lieu dans quelques communautés religieuses. On vit des moines, des novices, déserter clandestinement leurs couvents pour se rendre à Genève, le foyer le plus rapproché et le plus redouté du calvinisme. Dans les régions élevées du monde ecclésiastique, l'esprit des innovations commençait même à faire des prosélytes. Le cardinal Morone et le célèbre dominicain Carranza, archevêque de Tolède, injustement accusés d'hérésie et incarcérés, sont les plus illustres victimes de cette époque de crainte et de méfiance. Tout le monde comprenait que si la réforme, dominant déjà dans une partie de l'Allemagne, de la France, de la Pologne, de la Hongrie et maîtresse absolue de l'Angleterre et du Nord scandinave, achevait de triompher au delà des monts, l'Italie ne saurait guère à la longue échapper au même sort. L'état de l'Espagne aussi donnait des inquiétudes. On se trouvait donc placé entre le protestantisme prêt à franchir les Alpes, entre l'affaiblissement de la foi et la corruption des mœurs, héritage de l'humanisme, dont alors seulement on apprenait à mesurer toute la portée. Des deux dangers le premier était le plus évident, le second non moins grave, tous deux tellement redoutables, que Rome, frappée d'épouvante et de découragement mais non paralysée, sembla pendant un instant désespérer du salut. Les preuves abondent. Luigi Mocenigo, ambassadeur de la Seigneurie auprès de Paul IV et de Pie IV, mande en 1560 : « Votre Sérénité sait que dans beaucoup de pays on refuse presque l'obéissance aux Papes, et les choses se détériorent de telle façon, que si

[1] *Sixte-Quint* par le baron de Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche, t. I, p. 56.

le Seigneur Dieu n'y met sa main, elles se trouveront tantôt en fort mauvaise et presque désespérée condition. L'Allemagne, qui, plus que toutes les autres provinces, était religieuse et très obéissante au Saint-Siège, se trouve en mauvais état et laisse peu d'espoir de guérison. La Pologne aussi est presque en condition désespérée, et les scandales et désordres survenus en France et en Espagne, sont trop connus pour qu'il convienne que j'en parle. Le royaume d'Angleterre, autrefois tributaire obéissant de la sainte Église, après être, il y a peu de temps, revenu à sa dévotion, s'est de nouveau, tout le monde le sait, précipité dans les hérésies : de manière que le pouvoir spirituel du pontife est tellement diminué, que si, par la seule voie du concile, convoqué du consentement de tous les princes, les affaires de la religion ne se remettent pas en meilleur état, on est fondé à prévoir les plus grands maux. »

Trois ans après, un autre ambassadeur de Venise, Girolamo Soranzo, dit dans sa relation au doge : « Peu de jours avant mon départ de Rome, l'illustrissime Carpri, doyen du sacré collège et cardinal vraiment prudent, m'a dit que, pendant sa dernière maladie, il avait du fond de son âme demandé au Seigneur Dieu la grâce de lui donner la mort pour ne point voir les obsèques et funérailles de Rome. D'autres cardinaux jouissant de la plus haute autorité ne cessent de pleurer leur misère, qu'ils jugent être d'autant plus profonde qu'ils ne connaissent ni entrevoient aucun remède, à moins qu'il ne plaise au Seigneur Dieu d'en donner de ses saintes mains. Et l'illustrissime Morone (qui, comme dernier président du concile de Trente, partage avec l'empereur Ferdinand I[er] l'honneur et le mérite de l'avoir mené à bonne fin) en partant pour le concile m'a dit que c'en était fait (nulla spes erat) de la religion catholique. »

Mais les grands périls créent les grandes ressources ou plutôt les font découvrir. L'éveil donné, on court aux armes. Une sainte milice se forme comme par enchantement. De tous

les points, de tous les rangs de la société affluent les combattants, et du sein de cette armée de la foi surgissent les chefs. Se retremper pour le combat dans la prière, dans l'abnégation, dans la pauvreté volontaire, dans l'exercice de toutes les vertus chrétiennes si méconnues, si peu pratiquées par les générations précédentes ; puiser dans la réforme du clergé d'abord et de la société ensuite, les forces nécessaires pour affronter le danger qu'on reconnaît suprême : voilà le cri qui part du fond des âmes embrasées par l'amour des choses divines, le mot d'ordre qui se propage avec rapidité, divise la société catholique en deux camps opposés, celui qui veut la réforme et celui qui résiste. La conversion de ceux qui se sont séparés de Rome, la régénération des fidèles tièdes et indifférents forment les deux tendances que poursuivent tous ces hommes remarquables, ces femmes pieuses que nous voyons, dans la campagne qui s'ouvre, combattre aux premiers rangs et dont les noms ont été dans les siècles suivants inscrits au nombre des saints et des bienheureux de l'Eglise.

A cette milice sacrée, tous les pays catholiques et quelques-uns qui ont cessé de l'être fournissent leur contingent. Celui de l'Espagne est le plus fort. Cette nation chevaleresque, sobre, grave, portée à la méditation, qui pendant huit siècles de lutte avec les Maures a appris à manier l'épée au service de la croix, s'élance avec fureur vers la nouvelle croisade, et pénétrée de ses traditions, encore récentes, s'enflamme aux récits des vétérans de Ferdinand et d'Isabelle, de Gonzalve de Cordoue, des derniers héros de Grenade, saisissant cette fois-ci non l'épée et la cotte de mailles, mais le crucifix et le froc, apportant dans le combat la conviction, le zèle, la sévérité, l'énergie des temps passés.

En 1534, l'année de l'avénement de Paul III, un gentilhomme basque, ancien officier des armées de Charles-Quint, Ignace de Loyola, dont le nom n'a pas cessé de remuer le monde, entouré de quelques amis, jette à Paris, aux buttes Montmartre, les bases de la compagnie de Jésus. Au nom qu'il donne à son ordre se reconnaissent les hautes visées du

fondateur, à l'organisation militaire les luttes suprêmes qu'il prévoit et l'intention d'y préparer les siens par la discipline sévère de l'obéissance absolue. Cinq ans après, Paul III donne son approbation. Encore quelques années, et déjà le Navarrais François Xavier, l'apôtre des Indes, aura porté la guerre sainte et la conquête des âmes aux extrémités de l'Orient, le P. Nunez en Abyssinie, le P. Gonzalez au Maroc, d'autres au Brésil, en Chine, au Japon. En même temps, ils pénètrent en Angleterre et dans le Nord, sont admis dans tous les pays catholiques. A la mort de saint Ignace, seize ans après sa fondation, la compagnie était établie en douze provinces, celles de Portugal, de Castille, d'Andalousie, du royaume d'Aragon, d'Italie, qui comprenait la Lombardie et la Toscane, de Naples, de Sicile, de la haute et de la basse Allemagne, de France, du Brésil, enfin de l'Inde orientale et dans ces provinces il y eut cent collèges ou maisons de Jésuites ! Bientôt on les verra répandus sur tous les points du globe. Les PP. Lainez et Salmeron, théologiens du Saint-Siège, brillent au concile de Trente ; le P. Maffei se fait remarquer par son éloquence et la pureté classique de sa diction latine ; le duc de Candie (saint François Borgia), l'ami de Charles-Quint, l'ancien vice-roi de Catalogne, par son humilité et la sainteté de sa vie ; le P. Possevin, qui va et vient entre Rome et la Pologne, entre Moscou et Rome, est le premier diplomate de l'ordre, par son habileté et son expérience des affaires. A Rome, le savant P. Toledo fut honoré pendant plusieurs pontificats d'une grande autorité. C'est lui qui, par un mot célèbre : « Clément VII, a perdu l'Angleterre par sa précipitation, Clément VIII perdra la France par ses lenteurs, » mettra fin aux hésitations du Pape et le décidera à absoudre Henri IV. Les oppositions que les Jésuites rencontrent au sein de l'Eglise même se mesurent au succès prodigieux qu'ils obtiennent dès leur début. Les publications, les lettres intimes, les correspondances diplomatiques du temps s'occupent sans cesse de cet ordre naissant et constatent, les unes en exaltant son mérite, les autres en l'accablant

de blâme et souvent d'injures, la très grande part qu'il a prise à la régénération du monde catholique.

Un autre Espagnol, le P. Jean d'Avila, surnommé l'apôtre de l'Andalousie, est l'un des premiers et des plus actifs auteurs de la réaction. Son éloquence entraînait des populations entières. Par l'un de ses sermons, prononcé à la cathédrale de Grenade, il convertit un pauvre Portugais qui avait comme simple soldat combattu en Flandre et en Hongrie, puis de son propre mouvement était passé en Afrique pour soigner les esclaves chrétiens. Ce philanthrope, le fondateur des *Fate bene fratelli*, qui vécut et mourut dans une extrême misère, saint Jean de Dieu, exerca, par son exemple, la plus grande influence sur sainte Thérèse et sur saint François Borgia, mit fin aux hésitations de la sainte, et fut pour beaucoup dans la résolution du vice-roi de Catalogne de renoncer au monde et d'embrasser l'état ecclésiastique.

Grâce à Thérèse de Cepeda, Avila où elle est née, devint l'un des foyers du mouvement catholique. Perdue au fond de la Castille, au milieu de landes accidentées, parsemées de blocs de granit, séquestrée du reste du monde par des sierras, Avila, avec ses murs crénelés, sa cathédrale moitié temple et moitié forteresse, avec ses nombreux couvents, ses maisons *solares*, rappelle mieux peut-être qu'aucune autre ville de la péninsule, le génie et l'histoire de la vieille Espagne. A chaque pas on y rencontre les emblèmes de la vie claustrale et les armoiries des gentilshommes, la croix et l'épée. Tout respire la prière et le combat; et, en sortant de son enceinte, en laissant derrière soi les magnifiques monastères de Saint-Vincent qui, en forment comme les forts détachés, on tombe subitement dans la solitude et le silence du désert. C'est là que sainte Thérèse, appartenant à une de ces familles nobles qui, de génération en génération, ont combattu les Maures, souvent pour et parfois contre leurs rois ; c'est là que sainte Thérèse, reflétant à la fois l'esprit nouveau du siècle et le caractère de l'antique cité qui l'a vue naître, se donne tout entière à la dévotion et à l'œuvre de la réforme ; fonde l'ordre des carmélites

déchaussées, écrit ses livres mystiques, fait entendre, dans des vers dignes de la muse castillane, les accents passionnés de l'extase. En butte, comme les novateurs, à toutes sortes de persécutions, luttant vaillamment et triomphant à la fin de ses détracteurs, grâce à l'intervention de Philippe II, après avoir vu son ordre de moines et de religieuses grandir rapidement elle expire dans le couvent de Liste entre les bras de la duchesse d'Albe.

Un autre Espagnol, saint Jean de la Croix, « petit de stature, mais grand devant Dieu, » appartenant à l'ordre fondé par sainte Thérèse dont il est le compatriote et le collaborateur, recevant le martyre, non de ses adversaires, mais de ceux dont il défend la cause, succombe sous les poursuites de moines récalcitrants. Saint Pierre d'Alcantara, de l'ordre des Récollets, ami lui aussi de sainte Thérèse, porte la réforme en Portugal où l'avait appelé Jean III. De sa retraite de la sierra d'Arabida dont la silhouette fantasque se dessine si gracieusement sur l'horizon de Lisbonne; du haut de ces rochers déserts, au pied desquels s'étend un paradis terrestre, il surveille et dirige la réformation de son ordre. Beaucoup d'autres noms, devenus illustres dans les annales de l'Eglise, s'ajoutent à ceux qu'on vient de lire : les deux Napolitains Caracciolo, saint François et Fabrice, le bienheureux Jean-Baptiste dela Conception, fondateur des Trinitariens déchaussés, saint François Solano, de Cordoue, l'apôtre du Pérou, le vénérable Jean Leonardi et, parmi ceux qui ont le plus brillé, le Milanais saint Charles Borromée et le Florentin saint Philippe Néri, fondateur des Oratoriens.

Le nom de Charles Borromée se rencontre souvent dans les rapports des ambassadeurs étrangers à Rome et, pendant la seconde partie de sa vie qu'il passa dans son diocèse, dans les correspondances des gouverneurs de Milan. Ce qui frappe surtout ces hommes d'Etat, c'est la pureté de ses mœurs. « Sa vie, dit un ambassadeur de Venise, est tellement innocente qu'on le peut dire libre de toute tâche. » — « Elle est si exemplaire, dit un autre, que, par son exemple, il fait plus

de bien à la cour de Rome que tous les décrets du Concile. » Ils s'étonnent de tant de vertu dans un jeune homme riche, tendrement aimé, gâté par le pape Pie IV, son oncle, dont il était le secrétaire d'Etat, le dispensateur de toutes les faveurs, l'homme de confiance, à qui tout le monde, ambassadeurs, cardinaux, prélats, devaient s'adresser. « Il s'est vaincu lui-même, il a vaincu la chair et le monde, » s'écrie Giacomo Soranzo. Cet ambassadeur vante la modestie du saint, sa réserve, son savoir en matière de théologie, son parfait oubli de lui-même. Mais il blâme sa lenteur, ses scrupules, son aversion à demander au Pape des faveurs, ce qui le rendait impopulaire parmi les courtisans qui n'avaient guère à se louer de lui. « Il ne loge dans son palais que cent cinquante personnes, dit Girolamo Soranzo, et encore beaucoup d'entre elles doivent-elles se défrayer elles-mêmes, vivant à la mode de Rome, c'est-à-dire d'espérance ! Ce sont les jésuites, continue-t-il, qui, joints à son naturel, lui ont fait adopter la sainte vie qu'il mène. Le Pape, qui aurait voulu le voir plus gai et plus dépensier, l'a souvent exhorté à vivre avec moins d'austérité; mais il s'est toujours maintenu dans sa voie. » Ses revenus, qui approchaient de cinquante mille écus, passaient en aumônes, en dotations de jeunes filles, ou étaient employés à payer les dettes de son frère. Mais son zèle devint une source de démêlés avec les gouverneurs de Philippe II, de réclamations de ceux-ci auprès du Saint-Siège et d'embarras sérieux pour le Pape. Quoique saint lui-même, Pie V se plaignait de l'excès de rigueur de l'archevêque. C'est que les saints ne sont pas toujours accommodants, pas plus que ne l'étaient les représentants de Philippe II soutenant une lutte, tantôt sourde, tantôt ouverte, avec les autorités ecclésiastiques de ses possessions d'Italie. Aux empiétements des hauts fonctionnaires espagnols, les archevêques de Milan et de Naples répondaient par l'excommunication. La cour de Madrid exerça des représailles sans toutefois jamais pousser les choses jusqu'à une rupture avec Rome. La mort prématurée de Charles Borromée excita des regrets universels.

Tels étaient ces hommes qui ont eu la gloire d'être les premiers entrés en campagne. Au point de vue politique même, leurs biographies sont riches d'enseignements. En les étudiant, on découvre l'étendue des maux qui avaient corrompu la société catholique. On s'étonne du succès et plus encore du courage de ceux qui entreprirent de les guérir, et on apprend à ne jamais désespérer des grandes causes réputées perdues, et qui, le plus souvent, ne le sont que lorsqu'on cesse de les défendre.

Le sacré collège, au dire des observateurs officiels qui résidaient à Rome, était mieux composé que jamais. A part quelques neveux et favoris indignes de la pourpre, les choix faits par les Papes depuis Paul III étaient presque toujours justifiés par la piété, l'érudition ou la haute naissance, de ceux qui recevaient le chapeau. Plusieurs d'entre eux marquent parmi les hommes les plus illustres de leur temps : Alexandre Farnèse, dit le grand cardinal, promu à l'âge de quatorze ans, au scandale de Rome, mais devenu pendant son long cardinalat l'une des gloires du sacré collège; John Fisher, célèbre par ses controverses avec Luther, qui meurt martyr en Angleterre, sa patrie ; Gasparo Contarini, noble vénitien, connu par son ambassade aux conférences de la paix de Bologne, homme d'état et écrivain de premier ordre; le grand jurisconsulte Simonetta; le zélé et pieux Caracciolo, gouverneur de Charles-Quint à Milan; l'humble Sadolet, l'un des plus grands latinistes des temps modernes; l'illustre Reginal Pole, de la maison ducale de Suffolk, qui, élu Pape par adoration (acclamation) refuse la tiare, parce qu'il veut, dit-il, entrer par la porte et non par la fenêtre; Hippolyte d'Este, vrai prince-cardinal, vanté pour sa munificence autant que pour ses mérites d'homme d'Etat; Pietro Bembo, de Venise, l'un des derniers humanistes, appelé le restaurateur des langues latine et italienne; Giovanni Morone, de Milan, qui, soupçonné d'hérésie et jeté dans les prisons du fort Saint-Ange par ordre de Paul IV, en sort pour terminer glorieusement les travaux du Concile de Trente, admiré de tout le monde, redouté de

ses nombreux adversaires, surnommé à cause de sa réserve par le peuple romain, toujours mordant et prompt à trouver le mot pour rire, le puits (sans fond) de Saint-Patrice; le pieux et généreux Frédéric Cesi; Pedro Pacheco, l'une des illustrations du Concile; Charles Borromée; Granvelle, conseiller intime de Charles-Quint, son ambassadeur près François Ier, vice-roi de Naples, premier ministre de Philippe II, l'un des hommes d'Etat le plus universellement appréciés, polyglotte, savant, « sévère dans le service de Dieu et de son maître; » Ludovico Madruccio, le grand cardinal de Trente, l'homme de confiance des deux branches de la maison d'Autriche; Gesualdo, donnant pendant quarante-deux années de cardinalat l'exemple de toutes les vertus chrétiennes; Guglielmo Sirletto, l'un des nombreux exemples des faveurs du hasard justifiées par le mérite, familier d'un cardinal avant d'obtenir la pourpre lui-même, grâce à saint Charles qui en apprécie « la grande science, la grande doctrine, la grande vertu; » Gabriel Paleotto, professeur de droit à Bologne, théologien des légats au concile de Trente, l'une des lumières du temps, comparé à saint Charles, et mort avec le renom de l'innocence baptismale.

D'autre part, le scandale, nous l'avons dit, ne manqua pas complètement. Les Caraffa, neveux de Paul IV, l'ignoble del Monte élevé au cardinalat par Jules III, forment le revers de la médaille; mais les pourpris indignes sont bien moins nombreux que ceux qui méritèrent d'être considérés comme des ornements de l'Eglise. Et ce qui est le plus important, en tant qu'il s'agit de comprendre la situation nouvelle, c'est que, depuis le réveil de la vie catholique, les mauvais choix (on était loin déjà du temps des Borgia) furent vivement ressentis, blâmés ouvertement, et devinrent pour les Papes qui les avaient faits une source d'embarras et un motif de repentir. Ils s'empressèrent alors de donner satisfaction à l'opinion publique par des promotions généralement approuvées. Cette susceptibilité, l'un des symptômes de la réaction, date comme celle-ci du pontificat de Paul III.

Ces hommes éminents formaient, pour ainsi dire, l'état-major de la grande armée de la foi que les Papes commandaient, dont Rome était le quartier général et le globe le théâtre de guerre.

Depuis Paul III l'œuvre de la restauration se poursuivit sans relâche. Ce Pape créa la congrégation de l'inquisition composée de six cardinaux et destinée à veiller sur la pureté de la foi. Les rigueurs de cette institution, exagérées sous Paul IV, furent mitigées par Pie IV, au moins en Italie. Il apporta un soin particulier à la réforme des mœurs encore tout imbues de l'esprit et des pratiques du néo-paganisme du siècle passé. Jules III, d'un naturel peu ascétique, persévéra néanmoins dans la même voie, suspendit dans toute la chrétienté l'émission des indulgences qui avait entraîné de si funestes conséquences, et défendit le premier la lecture des livres impies. Aidé des conseils du cardinal Morone et de saint Ignace, il fonda à Rome le collège germanique encore aujourd'hui florissant. Marcel II trouva pendant son pontificat de vingt-deux jours le temps de flétrir le népotisme, de se prononcer contre l'immixtion des papes dans les affaires politiques, de réformer la musique sacrée dégénérée à un tel point qu'il voulait la bannir de l'Eglise, lorsque l'immortel Pier-Luigi Palestrina vint la sauver par la célèbre messe qui porte le nom du Pape. Paul IV, dont les défauts étaient des erreurs de jugement, dont les vertus étaient celles d'un saint plutôt que celles d'un pontife et d'un souverain, poursuivit l'œuvre commencée avec un zèle implacable. Pie IV, devant à l'époque où il vivait et au concours de Charles Borromée d'avoir bien mérité de l'Eglise; saint Pie V, tout dévoué à son apostolat; Grégoire XIII, plein de sollicitude pour l'éducation de la jeunesse catholique de tous les pays, enfin Sixte-Quint: tous ces Papes, soutenus par le nouveau courant, aidés des lumières d'un grand nombre d'hommes éminents, prirent une série de mesures destinées à affermir l'Eglise et à achever dans son sein le grand travail de la réforme.

La réunion d'un congrès, convoqué avant la fin des hosti-

lités, tout à la fois pour négocier la paix avec l'ennemi et pour aplanir des difficultés survenues entre les alliés, serait dans tous les temps une entreprise hérissée de difficultés et offrant peu de chances de succès. C'est cependant ce qu'on eut le courage d'essayer et la fortune de mener à bonne fin. Le Concile de Trente est la plus grande conquête de la réaction du seizième siècle. Par ses décrets, formulés de concert entre le chef et les principaux membres de l'Eglise et avec la coopération des grands Etats catholiques, ce concile créa une base solide pour de futures opérations, arrêta le progrès de l'ennemi, et, sans réaliser complètement les espérances de Charles-Quint et de Pie IV, sans parvenir à ramener tout le troupeau au bercail, opéra, ainsi que la seigneurie de Venise, toujours perspicace, l'avait pressenti comme principal résultat possible, une vraie et durable réforme de l'Eglise. L'histoire de ses préliminaires constate une fois de plus les progrès graduels du grand mouvement catholique. Léon X et Clément VII, par des considérations personnelles ou d'un ordre temporel, s'étaient opposés à la réunion d'un concile que Charles-Quint ne cessa de demander. La peur que le second de ces Papes en eut devint le mobile de sa politique, la cause de sa ruine et indirectement celle de sa mort. Le pape Farnèse aussi y avait été contraire. Il appréhendait que cette assemblée n'absorbât l'autorité du souverain pontife. Ce ne fut qu'à son corps défendant, et cédant enfin à la pression de l'Empereur qu'il le convoqua. Pie IV, quoique personnellement peu atteint par le courant de la réaction qui entraînait déjà toute la chrétienté catholique, ne fit plus aucune résistance. Sous son pontificat l'œuvre fut achevée. Il s'agissait de la faire fructifier. Cette tâche, ses successeurs immédiats la considérèrent comme la plus importante de leur règne, et l'accomplirent dans les limites du possible. Le grand parlement ecclésiastique aurait-il pu se réunir au milieu d'une indifférence générale semblable à celle qui, en matière de religion, régnait en Italie du temps de la renaissance? Il est permis d'en douter. Probablement les répugnances de Léon X,

de Clément VII, de Paul III, s'appuyant sur l'apathie du public, l'auraient emporté sur l'insistance de l'Empereur. Mais au seizième siècle ces mêmes répugnances s'évanouirent sous la pression, devenue irrésistible, de l'opinion catholique.

Comment s'expliquer que les Papes, appelés par leur mission à précéder, à conduire ce mouvement, furent en ce qui concernait le concile, les derniers à le suivre? Léon X, Clément VII et dans une certaine mesure Paul III étaient enfants de leur temps, de celui qui les avait vus non régner mais naître, grandir, parcourir les grandes phases de leur carrière : de la rénaissance, de cette époque essentiellement politique de la Papauté ; en outre, des considérations touchant aux intérêts de leur position devraient les rendre méfiants à l'égard d'un parti aussi extrême. A tous les points de vue, il leur semblait dangereux de déférer à un concile l'examen, peut-être la solution, des graves questions qui s'agitaient dans le sein de l'Eglise. Serait-il possible, se demandait Paul III de diriger, de contenir, au besoin de dissoudre cette assemblée, composée d'éléments divers, livrée à des influences changeantes, ouverte même à celle des princes dont les ambassadeurs y devaient siéger? Quel serait le résultat? Nul ne savait le prévoir. Mais alors, n'était-ce pas s'en rapporter au hasard, abdiquer l'autorité suprême, la remettre entre les mains de cet aréopage, altérer profondément la constitution de l'Eglise, la rendre synodale de monarchique qu'elle était? Les hésitations avaient donc leur raison d'être, et ce serait manquer de justice envers Paul III que de l'accuser d'égoïsme et de tiédeur, parce qu'il répugnait à aborder l'inconnu, à exposer à des chances incalculables les intérêts dont il était à la fois le défenseur et le dépositaire. Mais dans la région la plus élevée, on finit par sentir le besoin de tenter un grand effort pour ramener les dissidents, ce qui supposait des négociations avec eux ; de réformer le clergé catholique, ce qui exigeait son libre concours. Ce double but : la réconciliation avec les protestants si elle était possible, la réforme de la vie catholique qui était indispensable, ne pouvait s'atteindre que par le moyen dangereux, suprême, mais

inévitable, d'un concile. Cette conviction une fois acquise, les résistances du Vatican disparurent soudainement pour faire place à de tout autres sentiments. Alors les Papes, écartant toute considération personnelle ou de position, se mirent à la tête du mouvement, menèrent à bonne fin les travaux du concile, assurèrent l'exécution de ses décrets, sauvèrent en un mot l'Eglise si près de sa ruine. Les résultats prodigieux qu'on obtint s'expliquent par les forces prodigieuses aussi qu'on avait réunies en si peu de temps et comme par miracle [1]; par l'usage qu'on en fit, par les moyens énergiques qu'on employa et que les protestants employaient de leur côté, moyens dont la sévérité contraste avec la douceur de nos mœurs, mais qui correspondaient à celui du temps et aux dures nécessités de la situation. Ces résultats s'expliquent, enfin, par ce fait alors généralement reconnu que la réforme protestante était, dans les mains des princes qui la dirigeaient, devenue un engin de guerre et un drapeau destiné à couvrir des projets intéressés, tandis que la réaction catholique était un mouvement purement religieux, né dans les profondeurs des consciences, basé sur les dogmes de foi inaccessibles à l'action de la raison individuelle, laquelle forme l'essence et le point de départ du protestantisme. Sans doute, dans les guerres de la ligue, dans la protection que lui accordait Philippe II, l'ambition comptait pour quelque chose et même pour beaucoup ; sans doute, au camp protestant, les aspirations religieuses ne manquaient pas complétement ; mais les deux mouvements pris dans leur ensemble se distinguaient entre eux, en ce sens que l'un était essentiellement religieux et l'autre essentiellement politique. D'un côté, les intérêts temporels d'un nombre restreint d'individus ; de l'autre, les con-

[1] Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un regard sur les dates de naissance et de mort des saints du temps : S. Ignace, 1481-1556 ; S. Jean de Dieu, 1490-1558 ; le P. Jean d'Avila, 1559 ; S. Pierre d'Alcantara, 1499-1562, S. François-Xavier, 1506-1552 ; S. François de Borgia, 1510-1572 ; sainte Thérèse, 1515-1582 ; S. Philippe de Néri, 1513-1595 ; S. Charles Borromée, 1538-1584 ; S. Jean de la Croix, 1542-1591 ; le vénérable Jean Léonardi, 1543-1609 ; S. François Solano, 1549-1610 ; le bienheureux Jean-Baptiste de la Conception, 1561-1613 ; S. François Caracciolo, 1563-1608.

victions religieuses d'une masse compacte et immense! Dans ce *conflit, tous les* avantages moraux se trouvaient du côté de l'Eglise. Son triomphe eût été complet, si dans la lutte gigantesque qui *suivit*, le sort des armes des princes, ses défenseurs, eût répondu au déploiement des moyens spirituels.

CHAPITRE VII.

LE PAPE ADRIEN VI A-T-IL ENSEIGNÉ LE GALLICANISME?

Le cardinal-évêque de Tortose en Catalogne, qui fut élu pape en 1522, et qui prit le nom d'Adrien VI, était né à Utrecht, dans les Pays-Bas, en 1459. C'était un homme d'une origine fort modeste; son père que les uns disent constructeur de vaisseaux, d'autres, tapissier, n'était probablement qu'un manouvrier, qui fut successivement valet de pilote, tisserand et brasseur de bière. Adrien Florent n'ayant pas les ressources nécessaires à l'étude, montrant d'ailleurs beaucoup de goût pour les sciences, fut conduit à Louvain où il obtint une bourse dans un collège. Adrien fit de rapides progrès et obtint, en 1491, le bonnet de docteur. Successivement professeur à l'Université de Louvain, précepteur de Charles-Quint, ambassadeur près la cour d'Espagne, il avait été créé cardinal par Léon X, dont il fut appelé à recueillir la succession. Pape pendant moins de deux années, il lutta, comme il convenait, contre Luther et suivit l'idée de la guerre contre les Turcs en assistant les chevaliers de Rhodes. Or, étant professeur de Louvain, il avait pris place parmi les écrivains ecclésiastiques en composant un *Commentaire sur le quatrième livre des sentences* de Pierre Lombard, Paris, 1512, in-folio, et des *Quæstiones quodlibeticæ*, in-8°, 1521. Ce commentaire de Pierre Lombard est le livre où

les gallicans ont trouvé le docteur de Louvain hostile à l'infaillibilité des Papes.

Dans ce livre, en effet, Adrien d'Utrecht enseigne que le ministre du sacrement de confirmation ne peut être autre que l'évêque; et à l'objection toute naturelle que les Papes avaient pourtant plus d'une fois confié l'administration de ce sacrement à de simples prêtres, il répond que les Papes ne sont pas infaillibles et que le fait allégué, que les enseignements, les déclarations, les ordres des Papes ne prouvent rien contre sa thèse. Les protestants se sont souvent prévalus de cette proposition, qui pourtant ne prouve rien en leur faveur; ils ne l'ont pas moins répétée pour attaquer l'infaillibilité des pontifes romains. C'est triompher trop vite, car cette proposition, entendue des Papes comme personnes privées ou comme docteurs particuliers, est toujours vraie; entendue des Papes comme chefs de l'Eglise, parlant *ex cathedra*, en matière de foi et de mœurs, elle serait maintenant hérétique, et sortait alors du grand courant de la tradition contraire. Les protestants nous en ont fourni la preuve en essayant de s'en faire une arme contre le Saint-Siège.

Artaud de Montor dit qu'Adrien sur le trône, rétracta les opinions blamâbles contenues dans son *Commentaire* du livre des *Sentences* [1] : nous ignorons sur quelle autorité il s'appuie pour émettre cette assertion, du reste, fort vraisemblable. En tout cas, il est parfaitement certain que comme Pape, il ne donna aucune prise à la critique; et, comme professeur, s'il excéda en quelque chose, ses écarts de livres n'impliquent aucune solidarité avec ses actes pontificaux. Mais venons au point en question.

Voici le texte du professeur de Louvain : « De facto sancti Gregorii Magni, dico primo, quod si per Ecclesiam Romanam, intelligatur caput ejus, puta pontifex, *certum est quod errare possit, etiam in his quæ tangunt fidem, heresim per suam determinationem aut decretalem asserendo*; plures enim fuerunt pontifices Romani hæretici. Item et novissimè fertur

[1] *Hist. des souverains pontifes*, t. IV, p. 88.

de Joanne XXII, quod animæ purgatæ ante finale judicium non habent stolam, quæ et clara et facialis visio Dei, et Universitatem Parisiensem ad hoc induxisse dicitur, quod nullus in ea poterat gradum in theologia adipisci, nisi primitus hunc errorem pestiferum jurasset se defensurum et perpetuo ei adhæsurum. Item patet hoc de errore quorumdam pontificum de matrimonio... non tamen dico Gregorium hic errasse, sed evacuare intendo impossibilitatem errandi quam alii asserunt. »

Quoi de plus décisif que de telles paroles? Mais ce qui en augmente la gravité, c'est que, devenu Pape, le docteur de Louvain fit ou laissa faire réimprimer son livre sans correction ni changement; en sorte que l'on est en droit d'assurer qu'Adrien VI, souverain pontife, regardait au moins comme libre, l'opinion qui n'attribuait pas l'infaillibilité à l'évêque de Rome. Et, en effet, elle l'était alors dans une certaine mesure, l'opinion contraire, beaucoup plus certaine, n'ayant pas encore été définie comme de foi catholique.

Bossuet, on le pense bien, a exploité les paroles d'Adrien VI. Le lecteur n'a qu'à parcourir les paragraphes 37 et suivants de la *Gallia Orthodoxa*, pour se convaincre quelle joie éprouvèrent les gallicans de la découverte d'un aussi riche trésor.

Le trop célèbre évêque de Tournai, Gilbert de Choiseul, se servait des paroles d'Adrien VI, comme d'un bouclier pour repousser les vives attaques dont la Déclaration de 1682 était l'objet de la part de Martin Steyaert, docteur de Louvain.

Maimbourg écrivait d'un air triomphant : « Adrien VI dans » ses commentaires sur le quatrième livre des Sentences, dit » positivement, et de la manière du monde la plus positive, » *qu'il est certain que le Pape peut errer, même dans les choses* » *qui appartiennent à la Foi*, enseignant et établissant une » hérésie par sa définition ou par sa Décrétale, ce qu'il prouve » après par plusieurs exemples; et bien loin de suivre celui » de Pie II et de changer comme lui de sentiment quand il » fut Pape, il y persista si bien, qu'il trouva bon qu'on fît à » Rome durant son pontificat une nouvelle édition de son

» livre toute conforme à celle qu'il fit faire étant docteur et » doyen de Louvain, et où l'on voit cet endroit tout entier, » sans qu'on n'y ait ni omis, ni changé un seul mot [1]. »

A une époque plus rapprochée de nous, au commencement de ce siècle, M. de Barral, archevêque de Tours, faisait aussi ressortir la force d'un aussi puissant argument. « On sait aussi, » écrivait-il, que le pape Adrien VI successeur de Léon X, » enseigna publiquement à Louvain où il avait été profes» seur de théologie, mais qu'il est certain que le souverain » Pontife, chef de l'Eglise romaine, peut errer même sur la » foi, en avançant une hérésie dans les décisions ou décréta» les, c'est-à-dire en prononçant *ex cathedra*, avec toute l'au» torité de chaire suprême. Et cette opinion qu'Adrien VI » soutint comme docteur particulier, tandis qu'il professait la » théologie, puis, comme évêque de Tortose et comme car» dinal, ne l'empêcha pas d'être élevé à la Papauté ; et après son » élévation, loin d'imiter la versatilité d'Æneas Sylvius, de» venu Pape sous le nom de Pie II, Adrien VI eut le courage » de faire réimprimer à Rome, en 1522, sans aucun change» ment, son *Commentaire sur le quatrième livre du Maître des* » *sentences*, où est contenue la proposition que nous avons » rapportée. De sorte qu'au lieu de dire comme son prédéces» seur, en 1463 : *Récusez Æneas Sylvius, et recevez Pie II*, » Adrien VI a dit à son siècle et à la postérité : *Les hommes* » *n'ont changé ni mes mœurs, ni ma doctrine, l'opinion que* » *vous avez reçue avec applaudissement d'Adrien Florent est* » *encore celle du pape Adrien VI et je ne m'aperçois pas que la* » *tiare m'ait donné le privilège de l'infaillibilité, que je n'avais* » *pas comme docteur de Louvain* [2]. »

On ne m'accusera pas, j'espère, d'avoir cherché à dissimuler l'existence d'un fait, qui peut fournir contre ma thèse les plus graves difficultés. Pour récompense, il me sera bien

[1] *Traité historique de l'établissement et des prérogatives de l'Eglise de Rome et des évêques.* Maimbourg fut chassé de la compagnie de Jésus à cause de son ardeur à soutenir les thèses gallicanes du césarisme.

[2] *Défense des libertés de l'Eglise gallicane*, etc.

permis de remercier en passant Maimbourg et M. de Barral d'avoir enfin reconnu la réelle et complète rétractation de Pie II. Désormais, leur témoignage pourra sur ce point contre-balancer celui de Bossuet.

Cependant il nous faut savoir la réponse que l'on peut opposer à l'objection, que l'évêque de Tournai proposait au docteur Steyaert d'une manière qui ne manque pas de piquant :

« Quid docet Papa, ut Papa, infallibiliter verum est ; atqui » aliquis Papa (Adrianus VI), ut Papa, docet Papam esse » fallibilem ;

» Ergo infallibiliter verum est Papam esse fallibilem. »

Voilà comment par un argument *ad hominem*, Gilbert de Choiseul croyait arrêter les défenseurs des doctrines ultramontaines.

Eh bien, les théologiens ne furent nullement embarrassés. Pour la plupart, ils nièrent que le pape Adrien VI eût parlé *comme pape*, même dans un livre réimprimé par ses ordres ; d'autres en plus petit nombre, cherchèrent à expliquer les paroles du docteur de Louvain, de manière à établir qu'elles ne contenaient rien d'injurieux à l'infaillibilité pontificale. Bref, leurs réponses furent trouvées suffisantes aux yeux des Gallicans modérés, et l'objection tirée du livre d'Adrien VI perdit beaucoup de sa force. Ecoutons Tournely : « Responsio facilis » est : Hæc docuit Adrianus doctor privatus Lovaniensis, quæ » quidem factus pontifex non revocavit : at ea ex cathedra » proposuisse toti Ecclesiæ credenda tanquam dogmata fidei » quis affirmare ausit [1]. »

Je ne veux pas ici rapporter en détail les explications des théologiens, ni, à *plus* forte raison, les discuter. Je me range ouvertement vers ceux qui soutiennent que la réimpression de l'ouvrage d'Adrien n'est, en définitive, que le fait d'un *particulier*, n'entraînant aucune conséquence fâcheuse contre le Saint-Siège. Toutefois, j'avouerai volontiers qu'une fois admis dans les paroles d'Adrien un sens défavorable à l'infaillibilité, on

[1] *De Ecclesia*, t. II, p. 196, éd. de Paris 1727.

ne voit guère comment la réimpression du livre, ordonnée ou seulement *permise* par le Pape, ne devient pas un acte de tolérance en faveur de l'opinion gallicane. Dans ce système, il reste un nuage que les réponses des théologiens ne me semblent pas avoir totalement dissipé.

Mais heureusement l'histoire vient à notre secours. Elle nous apprend que l'impression du fameux ouvrage d'Adrien ne fut jamais le fait du Pontife. Son livre fut imprimé à son insu; et loin d'approuver l'empressement de ses amis, le Pape les en reprit sévèrement. C'est ce que M. Reussens, de l'Université de Louvain, a mis, il y a quelques années, dans le plus grand jour. Je me borne à suivre le savant auteur [1].

Le Commentaire d'Adrien sur le *Quatrième livre du Maître des Sentences* a eu l'honneur de deux éditions; la première à Paris, en 1516, la seconde à Rome, en 1522. L'une et l'autre furent faites à l'insu du docteur de Louvain. Voici nos preuves.

L'auteur de la vie d'Adrien VI, Moringus l'affirme en termes exprès de l'édition de Paris : « Lisez, dit-il, lisez les écrits » qu'il a laissés, en particulier ce remarquable ouvrage sur » le *Quatrième livre des sentences de Pierre Lombard.* Si je ne » me trompe il est nécessaire de parcourir plusieurs siècles » pour rencontrer en ce genre plus d'érudition et de doctrine; » et cependant ce livre n'a point reçu son dernier poli. Il a » été imprimé et publié à l'insu de son auteur par des amis » trop empressés, qui craignaient peut-être que l'ouvrage » ne vît jamais le jour : *Quod tamen extremam lineam non-* » *dum passum erat, sed ab amicis nominis ejus studiosioribus,* » *et fortasse metuentibus, ne alioquin in apertum non prodiret,* » *ei clam subductum et prelo datum fuit.* C'est ce qu'atteste » hautement Radius dans la préface du livre. » Radius était l'imprimeur et l'éditeur de l'ouvrage d'Adrien. Voici les paroles de la préface ou plutôt la lettre de remerciement qu'il adresse à Dassonville, carme, et dont le zèle s'est déployé avec activité dans le cours de cette publication.

[1] Le travail du docteur Reussens est intitulé : *Syntagma Doctrinæ theologicæ Adriani VI,* Lovanii 1862.

« Je ne doute nullement qu'une grande reconnaissance ne » nous soit acquise, à vous, et à moi, de la part de la multitude » de ceux qui tiennent l'auteur en singulière estime et véné» ration : à vous pour avoir formé le dessein d'une publication » si importante ; à moi pour avoir secondé cet heureux projet. » Toutefois il est un homme dont je redoute l'opposition, » c'est l'auteur même, en l'absence et à l'insu duquel nous » avons imprimé l'ouvrage : *Unius tamen offensionem et tuæ » autoritati et meæ credulitati subvereor, auctoris videlicet ip» sius cujus opus non emissum, nec penitus absolutum,* EO IN» CONSULTO, *quia absente et apud Hispaniarum regem lega» tionem agente, emisimus.*

Enfin l'orateur qui, en présence du Sacré-Collège, fit l'oraison funèbre d'Adrien VI, s'exprima de la sorte touchant l'ouvrage en question :

« Entre autres livres, Adrien a écrit deux volumes, l'un qui » est un *Commentaire sur le Quatrième livre du Maître des » sentences*... lesquels, à raison de leur excellente doctrine, sont » aujourd'hui dans toutes les mains. Quoique ses amis en aient » procuré l'impression, Adrien ignora pourtant leur dessein ; » et quand il apprit qu'ils les poursuivaient, il se laissa aller » à une indignation véhémente : *Quæ licet prelo postmodum ab » amicis tradita fuerint, ille tamen et ignoravit, et cum rescivisset » plurimum fuit indignatus.* »

Après de pareils témoignages, n'est-il pas évident qu'Adrien VI n'a pris aucune part à la première publication de son livre en 1516, lorsqu'il était simple docteur de l'Université de Louvain ?

Mais, objectera-t-on, pourquoi, devenu Pape, Adrien a-t-il permis plus tard qu'on réimprimât un livre dont la publication lui avait été si désagréable ?

La réponse est bien simple. Adrien VI n'a rien permis du tout ; puisque la seconde édition de ses œuvres, celle de 1522, fut encore faite à son insu. Ecoutons le témoignage du ministre Calvus, de Nimègue, auteur de l'édition romaine, disant

dans son épître dédicatoire à Jean Ruffo, archevêque de Cosenza :

« Un homme si illustre que vous m'aviez appris si bien à ad-
» mirer, ayant été, par un bienfait du ciel, préposé au gouver-
» nement de l'église, j'ai cru faire une œuvre très méritoire
» en m'employant de tout mon pouvoir à donner une édition
» fort soignée des écrits qu'il a composés pendant son séjour
» à Louvain ; d'autant que l'édition française fourmille de fautes.
» J'avais déjà *de mon propre mouvement*, commencé cette en-
» treprise, *atque huic rei mea sponte jam satis incumbebam*,
» lorsque deux protonotaires apostoliques, aussi recomman-
» dables par leurs vertus que par leur talent, et grands admi-
» rateurs d'Adrien, encouragèrent puissamment, etc., etc. »

Que si, continue, M. Reussens, l'on veut étudier attentivement l'édition romaine des œuvres d'Adrien VI, on ne tardera pas à se convaincre qu'elle s'est faite en dehors de toute participation du Pape.

Est-il croyable, en effet, que son honneur d'écrivain lui eût permis de laisser passer une foule de fautes grossières qui s'y rencontrent.

Enfin, si quelqu'un me demandait pourquoi le pape Adrien n'a point protesté contre l'édition de Rome, ainsi qu'il l'a fait contre l'edition de Paris, je lui répondrais qu'Adrien étant mort peu de temps après son élection, il est très possible que le Pape n'ait pas même eu connaissance de la nouvelle édition de son livre. Et puis supposant qu'il l'ait connue, est-il invraisemblable que, surpris par la mort, Adrien VI n'ait pas eu la facilité de publier la protestation qu'il méditait?

En voilà bien assez, je pense, pour aider le lecteur à conclure que le pape Adrien VI ne favorisa jamais, ni de près ni de loin, les opinions gallicanes. Que les partisans du gallicanisme veulent donc retirer Adrien de la liste des Papes entachés de leurs erreurs. La foi d'Adrien, comme celle de Pie II et de Sylvestre II, fut toujours immaculée.

Et maintenant, aux auteurs gallicans de nous expliquer pourquoi avec tant d'insistance ils ont cherché à exploiter les

noms de Gerbert, d'Æneas Sylvius et d'Adrien VI. Est-ce ignorance? Est-ce mauvaise foi? Nos lecteurs jugeront.

Dix ans avant l'époque de la célèbre Déclaration, un prédicateur prêchant sur l'infaillibilité du Pape, dénonçait à l'indignation des gens de bien, « certains théologiens de courte » robe qui semblent jeter des scrupules dans les esprits faibles, lesquels il est important de lever ; et il y en a qui vont » déterrer de vieux grimoires pour prouver qu'il y a eu des » Papes qui ont failli.[1] » Du moins ces théologiens de robe courte n'allaient pas jusqu'à vouloir faire les Papes eux-mêmes complices du gallicanisme.

Il est assurément fort triste que la véritable doctrine ait sur ce point subi les plus insolentes attaques, de la part d'ecclésiastiques et de docteurs engagés par état à la défendre [2].

CHAPITRE VIII.

UNE BULLE DE PAUL IV ET LA TYRANNIE PONTIFICALE.

Au cours de sa polémique contre l'infaillibilité, le P. Gratry invoqua une bulle de Paul IV, parfaitement étrangère à la question.

Pour montrer qu'on ne pouvait reconnaître l'infaillibilité du vicaire de Jésus-Christ, le pauvre académicien, par une inspiration qu'on ne peut ni expliquer, ni absoudre, attaqua la primauté de juridiction ; non pas qu'il niât le souverain pouvoir de la chaire apostolique, il ne le pouvait sans contrevenir au décret de Florence ; mais il s'y prit de biais cherchant à dis-

[1] Sermon du P. Duhamel, jésuite, prêché à Paris en 1673 et dénoncé dans un réquisitoire de Domat.

[2] *Revue du monde catholique*, nouvelle série, t. VII, p. 327. Art. du P. Montrouzier, mort peu de temps après avoir si vaillamment défendu, dans cette Revue, la sainte cause de l'infaillibilité.

créditer ce pouvoir par l'excès des abus qu'il prétendait lui reprocher.

« Ce que je voudrais citer, dit-il, n'est qu'un exemple. Il y en aurait d'autres à faire connaître. Mais tout se trouve dans une bulle de Paul IV, enseignant au seizième siècle de déployer enfin dans toute son étendue et toutes ses conséquences ce pouvoir pontifical suprême.

» Voici l'analyse de cette bulle dont je donne en même temps le texte tout entier. Le pape Paul IV a voulu que la bulle fût affichée et lue par tout le peuple. Il a voulu que le monde entier s'en souvînt pour toujours. Je ne fais donc que me conformer à ce qu'ordonne le document lui-même, en publiant ce texte. »

Quel sentiment édifiant de soumission et d'obéissance!

Dans cette bulle [1] Paul IV renouvelle toutes les sentences, censures et peines portées contre les hérétiques par ses prédécesseurs et par les conciles. Il déclare qu'outre les peines spirituelles, ceux d'entre eux qui seraient évêques, cardinaux ou investis de quelque autre dignité ecclésiastique, princes, rois, empereurs ou en possession de quelque autre seigneurie temporelle, encourront, par le fait même et sans autre procédé juridique, la perte de leur pouvoir et autorité, de leurs principautés, royaumes et empires, et seront à jamais incapables de les reprendre. De plus, ils seront tenus pour relaps et livrés au bras séculier, afin d'être punis par les peines de droit. Ceux qui oseront leur prêter aide et appui et entrer dans leurs doctrines, encourront eux-mêmes la sentence d'excommunication *ipso facto* et seront privés de tout droit, du droit de témoigner, de tester, etc., et s'ils sont évêques, princes ou rois, leurs biens, leurs principautés, leurs royaumes sont du domaine public et livrés au premier occupant, pourvu qu'il soit dans la foi, l'unité et l'obéissance de l'Eglise romaine. Enfin, si l'on venait à découvrir, qu'avant leur promotion, un évêque, un archevêque, primat, patriarche ou cardinal ou même le Pape, se sont éloignés de la foi catholique, ou sont tombés dans

[1] Cum ex apostolatus officio du quinzième des calendes de mars 1559.

quelque hérésie, leur promotion et élévation sont nulles, sans valeur, non avenues, ainsi que leurs actes, faits en vertu de ces chartes, qui devront être tous tenus pour illégitimes.

Le Père Gratry ne discute pas si cette bulle n'est pas *ex cathedra*, puisque, dit-il, personne ne sait ce que cela veut dire ; mais il ajoute :

« C'est un acte de la plus grande solennité, un acte mûrement délibéré en consistoire, signé à l'unanimité par tous les cardinaux, adressé à l'Eglise entière et même à tout le genre humain...

» Ceux qui ne voient pas ici la plus haute expression de l'autorité souveraine du Pontife, tout au moins en matière de droit et de mœurs, sont difficiles...

» Voilà qui ne semble pas assez fort, assez limité, assez absolu, personnel, séparé de tout, et au-dessus de tout et qu'il faut maintenant couronner, exalter, par une couronne d'infaillibilité ?

» Sommes-nous des hommes doués de raison, ou bien avons-nous perdu la raison? Avons-nous conservé le sens moral, ou bien l'avons-nous abdiqué? Prétendons-nous volontairement fouler aux pieds la vérité visible, la justice manifeste, et mépriser Dieu même, le père de la justice et de la vérité? Entendons-nous fouler aux pieds tout l'Evangile de Jésus-Christ?

» Un pouvoir qui a de tels antécédents et qui pourrait à la rigueur en renouveler quelque chose aujourd'hui ou dans l'avenir, ce pouvoir ne demande à être ni augmenté ni exalté. Mais il demande à être ramené dans ses justes limites. Par quel moyen? Par l'obéissance aux canons, c'est-à-dire aux lois de l'Eglise. »

Pour répondre à ces ridicules exagérations, il faut se reporter au pontificat de Paul IV. On était en 1559. L'Europe, déchirée par le schisme et l'hérésie, se trouvait dans une assez triste situation. D'affreux désordres avaient eu lieu, il y avait eu d'horribles massacres en Allemagne; les catholiques avaient été cruellement persécutés en Angleterre et en Irlande ; les hérétiques avaient commis, en France, d'atroces cruautés; et,

presque partout c'étaient des princes, des seigneurs, des évêques coupables, qui avaient donné le signal de la défection et imposé aux peuples leur apostasie.

Cependant la constitution légale de l'Europe était encore catholique, l'unité de foi était encore la loi générale, et, d'après le droit public reconnu, accepté depuis des siècles, le Pape était le chef de la grande république chrétienne ; les rois, les princes et magistrats, devaient, sous peine de perdre leur dignité, faire profession de foi catholique; c'était là l'article fondamental de toutes les chartes et constitutions du temps, comme l'attestaient les serments imposés aux empereurs et aux rois à leur avénement, de même qu'à toutes les personnes constituées en dignité.

Paul IV, chargé de gouverner l'Eglise, de sauver la foi, et, en maintenant l'unité de religion, d'épargner à l'Europe des luttes fratricides et de sanglantes guerres, tenta un dernier effort et prit en main les armes que lui remettaient et sa charge apostolique et le droit public de la chrétienté.

Le concile de Trente avait bien été convoqué ; mais, dispersé en 1552, à l'approche des luthériens commandés par Maurice de Saxe, il ne put se réunir de nouveau qu'en 1562 : le mal était grand, il allait devenir incurable, il importait d'y apporter le plus promptement un énergique remède [1].

Paul IV assemble les cardinaux, parmi lesquels se trouvait celui qui fut plus tard saint Pie V; il délibère avec eux, et après avoir mûrement étudié le mal et les remèdes, il promulgue cette bulle *Cum ex apostolatus officio*, qui commence si noblement :

« La charge de l'apostolat qui nous a été divinement confiée, quoique nous en soyons indigne, dit-il, nous a remis le soin universel du troupeau du Seigneur, et nous sommes par conséquent obligé, pour la garde fidèle et la salutaire direction de ce troupeau, comme le doit un pasteur vigilant, de veiller assidûment et de pourvoir à ce que ceux qui, dans ce temps, poussés par le péché, s'appuyant sur leur propre sa-

[1] CHANTREL, *Paul IV et la tyrannie papale*, p. 75.

gesse, s'élèvent avec plus de licence et de méchanceté que jamais, contre la discipline de foi orthodoxe, et qui, pervertissant le sens des Ecritures sacrées par de fausses inventions, s'efforcent de déchirer l'unité de l'Eglise et la tunique sans couture du Seigneur, soient repoussés du bercail du Christ et ne puissent continuer leur enseignement d'erreur, eux qui dédaignent d'être les disciples de la vérité. »

Après ce préambule, viennent les articles que le Père Gratry analyse ainsi :

I. Considérant que le Pontife romain possède la plénitude de la puissance en tout royaume et toute nation, et que, seul sur la terre, il juge tout et n'est jugé par qui que ce soit.

II. Nous renouvelons toutes les sentences d'excommunication qui ont jamais été portées contre les hérétiques, de quelque condition qu'ils soient, fussent-ils évêques, patriarches ou Papes, fussent-ils rois et empereurs.

III. Mais, comme les peines spirituelles ne suffisent pas, nous, dans la plénitude de la puissance apostolique, nous sanctionnons, établissons, *décrétons et définissons* par la présente constitution, qui doit exister à perpétuité, que toutes personnes, évêques ou cardinaux et autres, princes, rois ou empereurs, qui seront convaincus de schisme ou d'hérésie, outre les peines spirituelles susdites, encourront, par le fait même, et sans autre procédé juridique, la perte de tout honneur, de tout pouvoir, de toute autorité, de toute principauté, duché, royaume, empire, et seront à jamais inhabiles et incapables de les reprendre. Mais, de plus, ils doivent être tenus pour relaps, comme s'ils étaient condamnés pour la seconde fois, comme si, déjà convaincus d'hérésie, ils l'avaient abjurée déjà et puis y étaient retombés. Dès lors, ils doivent être livrés au bras séculier, afin d'être punis par les peines de droit, à moins que vivement repentants, ils ne soient, par la clémence et la bénignité du Saint-Siège, relégués dans un monastère pour y faire pénitence, au pain et à l'eau, la vie durant. Et ils doivent être d'ailleurs réputés hérétiques relaps par tous les hommes de toutes conditions; ils doivent être

traités comme tels, évités comme tels et privés de toute consolation d'humanité.

IV. Et quant aux bénéfices ecclésiastiques, possédés par eux, ils seront confiés à d'autres en temps voulu.

V. Quant à ceux qui oseront recevoir, défendre, favoriser les susdits condamnés, leur accorder confiance, entrer dans leurs doctrines, ils encourront eux-mêmes, *ipso facto*, la sentence d'excommunication. Ils seront déclarés infâmes, ils seront privés de tout droit, du droit de témoigner, de tester, d'hériter. Personne ne leur doit rien et n'est tenu de leur répondre en rien. S'ils sont juges, leurs sentences seront nulles; avocats, leur patronage ne peut être reçu; notaires, les actes ou instruments faits par eux sont non avenus et dénués de toute valeur; s'ils sont évêques, patriarches, primats, princes ou rois, leurs propriétés, leurs domaines, leurs royaumes sont du domaine public, et livrés au premier occupant, pourvu que l'occupant soit dans la foi, l'unité, l'obéissance de la sainte Eglise romaine.

VI. A quoi nous ajoutons que si jamais en aucun temps, on découvre qu'un évêque, archevêque, primat, fût-ce le Pontife romain lui-même, était, avant sa promotion tombé dans l'hérésie ou dans quelque déviation de la foi catholique, celui-là doit savoir que dès lors, son ordination et sa promotion seront nulles, sans valeur, non avenues. Il n'est ni évêque, ni cardinal, ni Pape, et tous les actes, ministères, fonctions, paroles, discours, actes d'administration, sont absolument nuls et sans valeur et ne confèrent à personne ni aucun titre, ni aucun droit.

VII. Et ils doivent être tous tenus pour des païens, des publicains, des hérétiques.

VIII. Or, nous décrétons tout ceci nonobstant toute constitution apostolique, nonobstant tout autre décret porté en sens contraire, de science certaine, et dans la plénitude du pouvoir apostolique, nonobstant tout article de droit contenu dans le *Corpus juris*, nonobstant toute promesse, ou même tout serment, fait par n'importe qui, ou par nous-même. A tout cela

nous dérogeons expressément, mais pour cela seul, et pour cette fois seulement.

IX. Et nous voulons que tous ceux auxquels il appartient aient connaissance de ces lettres apostoliques, et qu'elles soient affichées aux portes de la basilique de Saint-Pierre, à la chancellerie apostolique, ou au champ de Flore, etc.

X. Aucun homme donc n'ose s'opposer en aucune manière à ce décret, sous peine d'encourir l'indignation du Dieu tout-puissant et celle des Apôtres saint Pierre et saint Paul.

Voilà donc l'expression la plus haute de la tyrannie pontificale, et, si nous en croyons le Père Gratry, « l'analyse est plus douce que le texte, » sauf en un point toutefois, ou A. de Margerie, reproche au Père Gratry, d'avoir prêté à Paul IV, une hérésie et une absurdité en interpolant, dans la traduction française, un mot qui n'est point dans l'original. Le même controversiste reproche à l'Oratorien, de papillon devenu moustique: 1° D'avoir fait une mauvaise guerre à la cause qu'il combat en se servant d'un acte gouvernemental évidemment placé en dehors des conditions de l'infaillibilité, pour ameuter contre l'infaillibilité, les folles terreurs de beaucoup d'hommes de notre temps; 2° d'avoir fourni des armes aux ennemis de l'Eglise en invoquant contre l'infaillibilité du Pape, un document dont le complet équivalent, consigné tout au long dans le quatrième concile œcuménique de Latran, peut être invoqué, avec un droit égal, contre l'infaillibilité des conciles généraux [1].

De son côté, Veuillot s'exprime en ces termes :

« Quant au Père Gratry, s'il a gagé d'être à la fois risible et odieux, il peut s'arrêter, la gageure est gagnée. Il est risible par ses découvertes, odieux par l'usage qu'il en fait.

» Il y a quelque temps,

Rome alors honorait sa vertu,

il découvrait l'existence du Père Thomassin, à peu près comme La Fontaine avait découvert Baruch et vantait avec une admi-

[1] A. de Margerie, *Quatrième lettre au R. P. Gratry*, p. 58.

ration évaporée un passage de ce grand homme qu'il ne comprenait pas bien. Il a depuis découvert les *Fausses décrétales*, le pape Honorius et le bréviaire; voici qu'il découvre la bulle de Paul IV contre les hérétiques; mais ce qu'il n'a pas découvert, c'est l'art de servir ses amis et de se faire estimer lui-même en exploitant ses trouvailles. Après la bulle de Paul IV, personne ne peut plus le croire innocent.

» Qui peut le soupçonner d'ignorer assez l'histoire civile et ecclésiastique pour s'être innocemment mépris sur les circonstances où était l'Europe, lorsque Paul IV a publié cette bulle de salut public? D'une part, le Pape agissait conformément au droit public; de l'autre, la civilisation était livrée au brigandage protestant ou socialiste. Il s'est présenté vingt occasions depuis moins d'un siècle où « la société » a fait et subi plus que le pape Paul IV n'impose, et nous verrons peut-être bientôt M. Gratry lui-même se joindre aux conservateurs effrayés pour demander davantage.

» Mais à présent, il s'agit de forcer les portes du sanctuaire pour y faire entrer les amis de M. Gratry qui le trouvent trop étroit, et il ne faut pas que ce petit homme ait raison [1]? »

Si nous venons maintenant à l'examen des articles, le premier affirme la plénitude de la puissance pontificale, dérivant de ce que le Pape exerce sur la terre les fonctions de Jésus-Christ dont il est le vicaire. Cette plénitude de puissance. est une vérité reconnue dans l'Eglise, elle l'a toujours été, et la chrétienté le reconnaissait encore au seizième siècle. Faut-il dire au Père Gratry que cette plénitude de puissance existe toujours, mais de la façon qu'elle a toujours existé, c'est-à-dire pour le gouvernement de la société spirituelle et tout ce qui touche à la conscience.

Lorsque l'Europe était constituée catholiquement, cette constitution étendait la juridiction pontificale même aux matières civiles, dans leurs rapports avec les matières religieuses, et il en ressortissait des effets civils.

Aussi l'hérésie était un crime aux yeux de la loi; une fois

[1] *Rome pendant le concile*, XII.

que l'Eglise avait prononcé, l'hérétique tombait sous le coup non seulement des peines spirituelles, mais encore des peines civiles infligées à ce crime.

Ainsi le chef de l'Etat, de par la constitution, devait être catholique ; déclaré hérétique, il cessait d'être roi.

Encore une fois, telle était la constitution de la société chrétienne, qui estimait la foi le plus grand des biens, et qui, pour conserver ce bien, mettait au service de l'Eglise, toute la puissance civile.

L'article 2 ne peut offrir de difficulté, puisque Paul IV ne fait qu'y renouveler les sentences d'excommunication portées contre les hérétiques par les pontifes précédents, par les *conciles* et par les *sacrés canons, sacris conciliis et sacris canonibus.*

Mais, aux peines spirituelles, l'article 3 ajoute des peines temporelles. En principe le Père Gratry ne peut condamner ces peines, car il sait qu'elles ont été de tout temps imposées dans l'Eglise: la pénitence publique, les jeûnes, etc., étaient bien des peines temporelles. Il nous semble aussi qu'il ne peut blâmer le Pape de priver de toute autorité les évêques ou cardinaux coupables d'hérésie. Mais Paul IV déclare aussi privés de toute autorité, principauté, royaume, empire, etc., les princes, rois, empereurs, etc., qui sont hérétiques. Nous répétons; c'était la loi du temps, c'était une loi préservatrice de la foi, c'était une loi sauvegardant les droits de la conscience des peuples, qui étaient tous catholiques et qui voulaient continuer de l'être, c'était tellement la loi, que le concile de Constance n'avait pas agi autrement que ne le faisait Paul IV.

Dites que les temps sont changés, dites que les constitutions civiles actuelles ne faisant plus de la profession de la foi catholique la condition *sine qua non* de l'exercice du pouvoir civil, la bulle de Paul IV n'est plus applicable, mais encore une fois, ne voyez pas un acte de tyrannie dans un acte légitime qui n'a pour but que de protéger les faibles contre les forts.

Le Père Gratry fait remarquer que, pour les relaps, le châtiment était la peine du feu sans rémission; il exagère, mais

il est obligé d'avouer que Paul IV adoucissait les peines portées par les lois civiles en ce qui concernait les hérétiques atteints par sa bulle; ce n'est donc pas au souverain Pontife qu'il convient de reprocher la rigueur.

L'article 4 ne s'occupant que des bénéfices ecclésiastiques, le Père Gratry ne prétendra pas qu'il soit injuste d'en dépouiller ceux qui sont hérétiques et qui n'appartiennent plus à l'Eglise; nous pouvons passer à l'article 5.

Cet article 5 frappe des mêmes peines que les hérétiques ceux qui les reçoivent et qui les défendent. Il est clair que ces fauteurs et ces défenseurs faisaient à la société catholique autant de mal que les hérétiques avoués; il fallait se montrer aussi sévère à leur égard. Inutile, pensons-nous, de revenir sur ce que nous avons dit de la constitution de la société chrétienne au temps de Paul IV et du droit public alors universellement admis.

Mais l'article 6 scandalise le Père Gratry plus que les autres. Nous avons reproduit la note qu'il ajoute à son analyse, et vraiment nous sommes humilié d'avoir à lui apprendre ce qu'on nous enseigne au catéchisme.

Le Pape frappe de nullité les actes de tout pape, patriarche, primat, archevêque, évêque qui serait découvert être tombé dans l'hérésie ou s'être écarté de la foi catholique avant sa promotion, et déclare que par le fait ces personnages sont privés de leur dignité. « D'où il suit, dit le Père Gratry, que si l'on découvrait qu'un évêque, ou même un Pape, avait en quelque chose dévié de la foi catholique, celui-là ne serait ni prêtre, ni évêque; les prêtres qu'il aurait ordonnés ne seraient pas des prêtres, les hosties que ces derniers, se croyant prêtres, auraient consacrées, n'auraient pas été consacrées, et les absolutions que ces fantômes de prêtres auraient données, ne seraient pas des absolutions. »

Ainsi le Père Gratry ignore absolument la distinction entre le pouvoir d'ordre et le pouvoir de juridiction; il ignore ce principe fondamental que les peines publiques ne suivent que les fautes publiques, et que par conséquent :

1° Les actes frappés de nullité par le Pape dans l'article 6 ne sont pas les actes de juridiction.

2° Les actes procédant du pouvoir d'ordre, frappés d'illégitimité, ne sont pas pour cela frappés de nullité, les ordinations sont valides, les consécrations, les absolutions sont valides.

3° Dans ce dernier cas, particulièrement, les absolutions ont toute leur valeur pour les fidèles qui ignorent l'irrégularité du prêtre qui les absout.

Le texte de la bulle porte les mots *promotio* et *assumptio*, *promotion*, *élévation;* le Père Gratry traduit: ORDINATION et *promotion :*

Est-ce inadvertance?

Est-ce ignorance?

Est-ce falsification volontaire?

Vraiment on ne sait plus que penser ; il est sûr, en tout cas, que le Père Gratry manipule singulièrement les textes.

Les articles 8, 9 et 10 ne faisant que répéter les clauses ordinaires qui terminent les bulles de la nature de celle qui nous occupe, il est inutile de s'y arrêter.

Et voilà donc cet acte de tyrannie pontificale qui épouvante le Père Gratry, qui lui fait demander que le pouvoir du Pape soit ramené dans ses justes limites, et qu'on se garde bien d'augmenter et d'exalter ce pouvoir par une couronne d'infaillibilité !

Cette constitution, valable pour toujours : *in perpetuum valitura*, portée dans la plénitude de l'autorité apostolique : *de apostolicæ potestatis plenitudine*, avec menace de l'indignation du Dieu tout-puissant contre qui oserait y porter atteinte, est adressée, à l'Eglise entière qui l'accepte, par Paul, évêque de l'Eglise catholique, assisté du Sacré-Collège. C'est cette constitution qu'attaquait le Père Gratry ; Dieu devait bientôt lui en demander raison.

Nous ne voulons citer, à l'adversaire, ni le troisième concile de Latran, contre les Albigeois, ni le quatrième où l'on retrouve les expressions mêmes de la bulle de Paul IV, ni le

premier concile de Lyon, qui déposa Frédéric II [1], il serait capable de nous dire qu'il y a conciles et conciles ; mais nous croyons pouvoir le renvoyer au concile de Constance, dont tout le gallicanisme exalte la sagesse et l'autorité.

Il y trouvera : 1° quinzième session un *decretum silentii* qui défend de faire aucun bruit de voix, de pieds ou de mains, sous peine d'excommunication et de deux mois de prison, *sub pœna carceris duorum mensium* que tout contrevenant encourra, *etiamsi imperiali, regali, cardinalatus, archiepiscopali aut episcopali præfulgeat dignitate* [2] ; le règlement du concile du Vatican est, dit-on, moins sévère.

2° Même session : l'interdit est mis sur les domaines de quiconque attaque ou empêche ceux qui vont au concile ou qui en reviennent : *Etiamsi pontificali, imperiali vel alia quacumque ecclesiastica vel mundana præfulgeant dignitate*, et le concile menace de procéder contre ceux qui mépriseraient ses ordres, d'une manière encore plus sévère, spirituellement et temporellement : *insinuantes transgressoribus et contemptoribus in prædictis quod spiritualiter et temporaliter gravius procedetur* [3]. C'est peut-être par respect pour cette décision du concile de Constance que nos gouvernements gallicans n'ont pas cherché à empêcher les évêques de se rendre au concile.

3° Dix-septième session. Décret contre quiconque, roi, cardinal, patriarche, archevêque, évêque, duc, prince, comte ou marquis, etc., empêchera, troublera ou molestera l'empereur Sigismond ou quelqu'un des siens durant leur voyage, entrepris pour traiter de la paix de l'Eglise avec le roi d'Aragon : *omni honore et dignitate, officio ecclesiastico vel sæculari sit ipso facto privatus* [4].

4° Vingt-huitième session. Le concile déclare le duc d'Autriche privé de tout honneur et dignité et inhabile à en pos-

[1] Concil. III. Lateranen., c. XXVII, *De hæreticis*. — Concil. collect. t. X, col. 1522-1523. — Concil. IV Lateran., cap. III, *Excommunicamus*, t. XI, col. 148; Concil. Lugd. t. XI, col. 630 et 640.— [2] LABBE, t. XII, col. 122. — [3] *Constitutio concilii*, col. 144. — [4] Col. 160.

séder aucune, lui et ses descendants jusqu'à la deuxième génération [1].

5° Trente et unième session. Attendu que les sujets n'ont aucune juridiction sur leurs prélats, ni les laïques sur les ecclésiastiques : *Attendentes quod subditi in eorum prælatos et laici in clericos nullam habent jurisdictionem et potestatem*, le concile enjoint, sous peine d'excommunication, au comte de Veruë qui avait fait arrêter un évêque, de mettre ce prélat en liberté, et commet les évêques de Pavie et de Novarre pour procéder contre lui s'il refuse d'obéir, et lui infliger toutes autres peines tant spirituelles que temporelles : *Ad omnes alias pœnas spirituales ac temporales auctoritate præsentium procedere valeant* [2].

6° Trente-septième session. — Défense à tous les fidèles de prêter aide et assistance à Pierre de Luna, dit Benoît XIII, sous peine d'être traités comme fauteurs du schisme et de l'hérésie et en conséquence d'être dépouillés de tous leurs bénéfices, honneurs et dignités, soit ecclésiastiques, soit mondains (*omnium beneficiorum dignatatum et honorum ecclesiasticorum et mundanorum*,) fussent-ils évêques ou patriarches, rois ou empereurs : *Etiamsi regalis sit dignitatis aut imperialis.* S'ils contreviennent à cette défense ils en seront dépouillés *ipso facto* en vertu de ce décret du concile, sans préjudice des autres peines de droit (*quibus sint auctoritate hujus decreti ac sententia ipso facto privati*) [3].

7° Trente-neuvième session. — Le concile décrète ce qui suit :

« Si quelqu'un pendant l'élection du Pape cherche à faire violence aux électeurs ou à quelques-uns d'entre eux, à leur inspirer de la crainte ou à les séduire. S'il le fait, le fait faire ou le conseille, s'il favorise ceux qui le font ou prend leur défense, s'il est négligent à procurer l'exécution des peines dont nous allons les frapper, quels que soient d'ailleurs, son état, son rang, sa prééminence, empereur, roi ou Pontife : (*etiamsi imperiali, regali, pontificali, vel alia quavis ecclesias-*

[1] *Constitutio concilii*, col. 240. — [2] Col. 216. — [3] Col. 234.

tica aut seculari præfulgeat dignitate) qu'il encoure *ipso facto* les peines portées dans la Constitution *Felicis* du pape Boniface VIII, et qu'il les subisse effectivement, (*illisque effectualiter puniatur*) [1].

Les peines portées par cette constitution de Boniface VIII sont entre autres : l'infamie, l'incapacité de tester ou de recueillir des successions, de paraître en justice, etc., la confiscation des biens, l'interdiction de toute charge ou dignité, soit ecclésiastique, soit temporelle, non seulement pour le coupable, mais pour ses fils et descendants [2].

8° Dernière session. — Dans la bulle *Inter cunctas*, le pape Martin V décrète : *Sacro Constantiensi concilio approbante*, dit Bossuet, que les évêques et les inquisiteurs auront à procéder contre les sectateurs et défenseurs de Wiclef et de Huss, « quelle que soit leur dignité, qu'ils soient patriarches, archevêques, évêques, rois ou reines, ducs, etc., (*quacumque dignitate præfulgeant, etiamsi patriarchali, archiepiscopali, episcopali, regali, reginali, ducali*;) » ils seront frappés d'excommunication, de suspense, d'interdit, dépouillés de leurs dignités, charges et offices, de tous bénéfices qu'ils pourraient tenir des Eglises, monastères ou autres établissements ecclésiastiques, et aussi de leurs biens temporels, de leurs dignités séculières, etc [3].

On sait la fin de Jean Huss. Le concile le livra au bras séculier, et cet hérésiarque subit la peine portée par le code pénal, alors en vigueur dans toutes les sociétés catholiques [4].

Les actes du concile de Constance remplissent environ trois cents colonnes *in-folio*; on n'y rencontre pas un mot qui offre même l'apparence d'une contradiction avec les décrets ci-dessus indiqués. Toujours et partout le concile suppose comme une vérité constante, certaine, indubitable, qu'il a le droit de juger, de condamner, de punir les hérétiques, les schismatiques et leurs fauteurs, fussent-ils princes, rois ou

[1] *Provisio adversus schismata futura*, col. 239. — [2] Sext. Decret. Lib. v. tit. IX ; *pœnis*, c. v, felicis. — [3] Col. 271. — [4] HÉFÉLÉ, art. JEAN HUSS, dans le *Dictionnaire Encyclopédique de la théologie catholique.*

empereurs; de leur ôter leurs biens, charges, honneurs et dignités, leurs baronnies, comtés, marquisats, principautés, duchés, royaumes ou empires, s'ils refusent d'obéir à ces décrets, s'ils favorisent le schisme ou l'hérésie, s'ils mettent obstacle à la paix de l'Eglise.

Dans ce concile, l'empereur est présent; la plupart des rois et princes souverains de l'Europe y sont par leurs ambassadeurs. Princes, rois et empereurs trouvent la conduite du concile toute naturelle et ne songent même pas à réclamer. Il y a des discussions sur la question de savoir si le concile est supérieur au Pape, mais tout le monde est d'accord que le Pape et le concile sont supérieurs l'un et l'autre aux rois et aux empereurs; que la puissance spirituelle est supérieure aux puissances temporelles et a le droit de les juger, de les condamner, de les punir; que le premier devoir de ces puissances est d'obéir à l'Eglise, de se soumettre à ses sentences et d'en procurer l'exécution.

Un homme qui au concile de Constance aurait demandé l'impunité pour le crime d'hérésie, n'aurait pas été plus écouté que celui qui demanderait aujourd'hui l'impunité du vol et de l'assassinat, et quiconque se fut avisé de proclamer *l'indépendance absolue des rois*, eût paru, pour le moins aussi extravagant que pourrait le paraître de nos jours un député s'il lui prenait la fantaisie de proclamer à la tribune l'indépendance absolue de son département.

Tous les Etats de l'Europe étaient unis dans le sein de la république chrétienne, et à cette époque, tenter de rompre cette unité, s'en séparer, se soustraire par schisme ou hérésie à l'autorité centrale et souveraine, qui en était la clef de voûte, qui seule la formait et la maintenait, était un crime aussi grand, une aberration aussi monstrueuse que le seraient de nos jours le crime, la folie d'une de nos provinces, si elle entreprenait de rompre l'unité nationale, de se séparer de la France, de se soustraire à ses lois. Nos ancêtres, dit Leibnitz, regardaient l'Eglise universelle comme formant une espèce de république gouvernée par le Pape. Les choses étaient en-

core ainsi à l'époque du concile de Constance; seulement comme il n'y avait pas alors de Pape certain, ce concile se mettait en son lieu et place. Lisez ses décrets : sans cesse il les motive sur les droits reconnus et de tout temps exercés par les Pontifes romains, dont le siège, dit-il, est dans le moment présent au sein du concile général : *Generale concilium ubi nunc romana curia existit* [1].

Rien de plaisant comme les tours de force auxquels se livrent les docteurs gallicans pour montrer que ces actes et ces décrets du concile de Constance ne sont pas en contradiction avec le premier article de la Déclaration de 1682. Ils disent par exemple que le concile n'a voulu parler que des princes feudataires de l'Eglise romaine; mais les expressions du concile sont générales, et il ne fait nulle part cette distinction, l'empereur étant présent, aurait-il souffert qu'on le traitât en vassal? — D'autres ont soutenu que le concile s'était probablement entendu avec les ambassadeurs et que les décrets en question tiraient leur force du consentement des rois. Mais ils sont toujours rendus et déclarés exécutoires en vertu de l'autorité du concile, *auctoritate concilii*, sans qu'il soit jamais parlé d'aucun autre, et on ne rencontre nulle trace de ce prétendu traité entre le concile et les rois. Le concile dispose pour l'avenir; les rois auraient donc aliéné leur indépendance à perpétuité. Plusieurs de ces décrets ont été rendus à une époque où bon nombre de rois, princes et seigneurs, partisans de Pierre de Luna, n'avaient pas de représentants au concile et refusaient de le reconnaître ; les autres rois pouvaient-ils conférer sur ces principautés et royaumes un droit qu'ils n'avaient pas eux-mêmes ?

Pour tout homme de bonne foi, il est manifeste que le concile de Constance agit en ces occasions en vertu d'un pouvoir universellement reconnu et sur la légitimité duquel toute contestation était à craindre. Si le doute avait été possible , dans l'état de division où il se trouvait, le concile n'eût-il pas évité avec le plus grand soin jusqu'au moindre mot de nature à

[1] Col. 144.

blesser les oreilles royales. Le concile du Vatican pourrait-il seulement avoir la pensée de rendre des décrets pareils à ceux que nous venons de citer? Le concile de Constance les publia sans qu'aucune voix en Europe s'élevât pour réclamer. Ce fait suffit à démontrer qu'à cette époque l'Europe regardait l'hérésie comme un crime, et les hérétiques et leurs fauteurs comme des coupables dignes des peines que déterminait le code pénal en vigueur dans toutes les nations chrétiennes, les puissances temporelles comme subordonnées de droit et de fait à la puissance spirituelle.

Au concile de Constance nous pourrions joindre le concile de Bâle [1]; aux troisième et quatrième conciles de Latran et au premier concile de Lyon, le concile de Trente [2]. Mais il faut se borner. Que M. l'abbé Gratry consulte les quatre patriarches du gallicanisme : Pierre d'Ailly, surnommé le *Marteau des hérétiques*, Gerson, Almain et Major. Voici quelle était leur doctrine :

1° Le droit canonique a légitimement défini, qu'il y a un *crime* d'hérésie ;

2° Le maintien de la pureté de la foi chrétienne est chez un peuple le premier des biens temporels ;

3° Le soin de maintenir la pureté et l'intégrité de la foi n'est pas seulement un droit du souverain, mais un devoir d'honneur;

4° En France, les droits de la dynastie régnante sont attachés à la possession de la foi catholique;

« Les roys de France, entre tous les autres princes chrétiens, ont toujours esté les spéciaux défenseurs et champions de la foy catholique, et de quels la principale cure et sollicitude a esté d'extirper et nettoyer leur seigneurie de toutes les hérésies, erreurs malséantes en notre foy [3]. »

5° Le crime d'hérésie rompt tous les liens sociaux et relève les sujets du devoir de l'obéissance aux princes [4].

[1] Concil. Basilense. *Ibid.* col. 472, 501, 589 et 833. — [2] *Décret contre le duel*, sess. XXV, *de Reformatione*, c. XIX. — [3] Ordonn. de Charles VI du 7 août 1443. — [4] GERSON, *De hæreticis.*, c. VIII, XI, XIII et XIX.

6° Le crime d'hérésie est un crime de lèse-majesté divine, auquel on ne peut appliquer qu'une seule peine : la mort [1].

L'hérésie est plus dangereuse pour l'ordre social que le tyran [2].

Tous les hommes, les princes comme les autres, sont soumis au Pape en tant qu'ils voudraient abuser de leurs juridictions, de leur temporalité, de leur puissance contre la loi divine et naturelle, et cette supériorité peut être appelée une puissance directive et ordinative plutôt que civile [3].

Il y a des occasions où le Pape peut confisquer les biens des laïques, par exemple en cas d'hérésie [4].

Le Christ n'a jamais donné à Pierre l'autorité de déposer de sa juridiction un roi temporel ; il ne lui a pas donné le pouvoir de dépouiller les laïques de leurs propriétés, de leur puissance, si ce n'est dans le cas où un prince séculier abuserait de son pouvoir au détriment de la chrétienté ou de la foi, de manière à nuire grandement au salut des âmes [5].

Pour une juste cause, *pro rationabili causa*, l'Eglise peut dans toute la chrétienté, transférer le pouvoir : *Dominium transferre* [6].

Les rois eux-mêmes admettaient ces principes. Bossuet l'avoue lorsqu'il dit dans sa *Défense de la Déclaration :* « Vous demandez peut-être pourquoi les princes eux-mêmes, dans les derniers temps, semblent avouer de leur plein gré que l'Eglise peut déposer les princes chrétiens au moins pour cause d'hérésie et d'apostasie? Il est facile de répondre : Cela ne vient pas de ce qu'ils reconnaissaient au Souverain Pontife aucun droit sur le temporel, mais de ce que, détestant l'hérésie, ils permettaient volontiers tout contre eux-mêmes s'ils se laissaient infecter de cette peste. Du reste, ayant à ce point l'hérésie en horreur, ils savaient bien qu'ils ne donnaient

[1] Gerson, t. III, 33, 63.—[2] *Ibid.*, t. V, 365.—[3] *Ibid.*, *De potestate ecclesiastica*, consid. xii. — [4] Pierre d'Ailly, *Traité de la puissance ecclésiastique*, lu au Concile de Constance, dans les œuvres de Gerson, t. II, p. 917 – [5] Almain, *De Potestate ecclesiast. et laic.*, q. 1, cap. ix, ad cap. i, q. 1, *Ochami.*—[6] Joan. Major in IV sent. dist. 24, ad 4 argument.

à personne aucun droit contre eux, ne donnant de droit que pour le cas d'hérésie [1]. »

Les rois en un mot savaient qu'ils ne seraient jamais hérétiques. Savaient-ils que leurs frères les autres rois, savaient-ils que leurs successeurs ne le deviendraient jamais? Mais ne discutons pas cette ingénieuse explication et contentons-nous de retenir le double fait qu'elle constate : le droit donné au Pape par les rois en cas d'hérésie et leur horreur pour cette peste.

De tout ce qui précède, il suit que si la bulle de Paul IV prouve que les Papes ne sont pas infaillibles ni souverains dans l'Eglise, comme le prétend Gratry, il doit également refuser l'infaillibilité et la souveraineté aux conciles œcuméniques, qui, sur le rapport des deux puissances et sur l'hérésie et les hérétiques, ont proclamé et appliqué les principes de cette bulle. Il doit, de plus, nier l'infaillibilité de l'Eglise, qui tout entière, pendant des siècles, a accepté et pratiqué la même doctrine. La bulle même constate cette complicité séculaire de l'Eglise. Que fait-elle, après tout? Elle renouvelle les mesures prises contre les hérétiques et contre les princes qui les soutiennent, par les prédécesseurs de Paul IV et par les conciles; elle déclare qu'ils seront livrés au bras séculier pour subir les peines déterminées par le droit. Si la bulle est monstrueuse, le droit auquel elle renvoie ne l'est-il pas autant, et si la puissance spirituelle qui commande est criminelle, la puissance séculière qui exécute est-elle innocente? C'est donc bien l'Eglise même et toute la chrétienté, que M. l'abbé Gratry accuse d'avoir foulé aux pieds la vérité, la justice, l'Evangile de Jésus-Christ.

Voilà à quels blasphèmes conduit l'enivrement des idées libérales. Pour les soutenir, on n'hésite pas à condamner les principes et la doctrine de tout temps enseignés et mis en pratique dans l'Eglise. On les condamne et on les flétrit avec le même emportement et la même violence que pourraient le faire un ennemi et un apostat. On n'a pas même assez d'impartialité pour tenir compte de la différence des temps et des

[1] *Défense*, lib. IV, § 73.

nécessités diverses qui en résultent. On juge l'Eglise et son passé de parti pris, d'après les opinions régnantes. On ne voit pas, on ne veut pas voir que l'ordre social où nous vivons diffère de l'ordre social des temps catholiques comme la nuit diffère du jour, et qu'il est aussi absurde de demander aux mœurs de foi et d'unité les lois et les mœurs des temps de doute et de division, qu'il le serait de vouloir rétablir aujourd'hui les lois de l'ordre ancien.

Au temps de Paul IV, l'ordre établi dans la chrétienté avait déjà reçu de rudes atteintes, et le devoir du chef de la chrétienté était de le défendre, d'employer pour le maintenir tous les moyens que lui donnaient encore la foi des peuples et la législation universellement en vigueur dans les Etats chrétiens. Aujourd'hui cette législation n'existe plus, l'hérésie et l'incrédulité règnent partout; c'est d'elles, non de l'Eglise, que le bras séculier reçoit ses directions. Et M. Gratry se lève et il exhume la bulle de Paul IV et il la jette en pâture à un public aussi incapable de rien comprendre aux choses du passé qu'imbu de préjugés contre la religion et il fait cela pour sauver les peuples que le Pape infaillible replongerait dans les ténèbres; pour sauver l'Eglise qui se perdrait en resserrant les liens de son unité; pour sauver les rois que la Papauté menace! Il le fait aussi pour sauver le catholicisme libéral et afin que les gouvernements comprennent combien il leur importe d'appuyer ce parti contre le concile et contre le Pape.

CHAPITRE IX.

A LA DÉCOUVERTE DU NOUVEAU MONDE, LE SAINT-SIÈGE FUT-IL COMPLICE DE L'INDIGNE CONDUITE DES CONQUÉRANTS?

Les voyages des Portugais sur la côte d'Afrique, le passage du cap de Bonne-Espérance par Vasco de Gama, la découverte

de l'Amérique par Christophe Colomb, Fernand Cortez et François Pizarre, ouvrent magnifiquement le seizième siècle. La famille humaine s'agrandit d'une manière prodigieuse; l'industrie et le commerce deviennent un appoint pour la politique; les arts, les sciences et les lettres ne multiplient pas moins leurs richesses et leur crédit; la religion voit se poser de nouveaux problèmes; l'Eglise, un nouveau champ s'ouvrir à ses apôtres, et le Saint-Siège, augmenter sa sollicitude. Des faits si imprévus, si étranges et si gravement compliqués, prêtent aussi matière à toutes les passions. L'esprit d'aventure, qui se fait toujours grande marge ici-bas, se laisse aller à tous les entraînements de la féerie américaine; la cupidité, le plus vil de nos mauvais instincts, s'exalte jusqu'à des proportions gigantesques. La lie de l'ancien monde va se déverser sur le nouveau, et, tandis que les pouvoirs civils et religieux, non moins dévoués aux intérêts qu'au salut des populations découvertes, créeront, dans cette entreprise merveilleuse, les éléments d'une épopée, des aventuriers rapaces et cruels provoqueront par leurs crimes, non seulement les traits de la satire, mais toutes les vengeances de l'histoire. Dans une telle complication d'événements et de circonstances, on ne peut guère, l'humanité étant donnée avec toutes ses faiblesses, aboutir à d'autres résultats.

Nous devons apprécier ici, ces faits, au point de vue de l'histoire des Pontifes romains. Nous n'avons pas à défendre les Espagnols et les Portugais, ou, du moins, nous ne devons les défendre qu'autant que leur apologie touche aux intérêts de la religion; mais nous devons défendre l'Eglise et le Saint-Siège apostolique accusés d'ambition, de cupidité, d'insensibilité, d'imprévoyance et de je ne sais plus combien d'autres torts, dont on a voulu, au dix-huitième siècle, les accabler. Nous verrons qu'ici comme ailleurs, ce qui accuse l'Eglise, ce n'est ni la science ni l'amour du droit, mais seulement l'ignorance étourdie et encore plus la haine.

I. Un premier point à noter en passant, c'est que tous les mondes découverts au seizième siècle, furent découverts sous

l'inspiration de la foi et du zèle apostolique. C'est pour étendre l'empire de Jésus-Christ, c'est pour appliquer à un plus grand nombre d'âmes le prix de son sang que tant de navigateurs ont affronté les mers inconnues et bravé les tempêtes. L'idée de découvrir l'Atlantide de Platon avait pu agir quelque peu sur leur esprit; le besoin de découvrir la terre des épices pour faire concurrence aux Génois et aux Vénitiens qui les avaient longtemps tirées de l'Inde, avait pu déterminer quelques chercheurs de fortunes faciles. Mais le grand mobile de tant de hardis navigateurs, la raison puissante qui les fit persévérer malgré les obstacles, ce fut le mandat apostolique : *Euntes docete omnes gentes;* mandat que de vaillants catholiques prirent eux-mêmes et dont ils surent se rendre dignes. Car, pas un seul d'entre eux ne voulut se dévouer à la propagation de l'Evangile, en méconnaissant le magistère de l'Eglise. Tous, au contraire, s'adressèrent au Saint-Siège, agirent de concert avec lui et sous sa direction, ainsi que le prouve une suite irréfragable de faits.

Le premier que nous voyons entrer dans cette voie des découvertes est un comte de Clermont, couronné dans Avignon, l'an 1344, par Clément VI, comme roi des Canaries, à la charge d'y faire prêcher la foi. Urbain V s'occupa aussi de faire évangéliser ces îles, comme le prouve une bulle donnée à Viterbe, le 2 septembre de la septième année de son pontificat. « Deux citoyens de Barcelone, y est-il dit, avaient rapporté à ce Pontife que, dans ces contrées, les peuples étaient sans loi et sans religion, ne reconnaissant d'autre divinité que le soleil et la lune, à qui ils adressaient leurs vœux et leurs sacrifices. » En conséquence, Urbain V voulut que la province dominicaine d'Espagne fournît quelques sujets, destinés à l'instruction des insulaires [1]. Mais la conquête et la conversion des Canaries étaient réservées au Français Jean de Béthencourt, baron de Saint-Martin-le-Gaillard dans le comté d'Eu, et chambellan du roi Charles VI. Après la conquête, Béthencourt en confia le gouvernement à son neveu, avec injonction de bâtir des

[1] TOURON, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique*, t. II, p. 617.

églises, et s'adressa à Innocent VII qui lui donna une bulle d'institution pour l'établissement de la hiérarchie épiscopale dans les îles. Les Franciscains qui évangélisaient cet archipel reçurent, de l'anti-pape Benoît XIII, frère Jean de Baeza pour supérieur. Le pape Martin V nomma le même Jean de Baeza vicaire général dans ces îles, avec beaucoup de privilèges pour les couvents qu'il y avait fondés. Frère Jean de Legrogno, qui fut ensuite vicaire, obtint d'Eugène IV la permission d'établir un couvent en Andalousie, près de la mer, pour faciliter aux religieux les moyens de communication et d'approvisionnement : ces religieux en eurent depuis un autre sur la côte de Portugal.

C'est un fait vulgaire que Colomb, éconduit par les Génois, les Vénitiens et les Anglais, ne fut accueilli qu'en Espagne, et grâce à l'appui des gens d'Eglise. Son premier protecteur fut Jean Pérez de Marchena, gardien du couvent d'Arabida. « Ce religieux, dit Henrion, s'était aussi appliqué à l'étude de la cosmographie ; la pensée dont Colomb poursuivait avec ardeur la réalisation occupait son esprit ; le désir de tirer tant d'âmes des ombres de la mort et de les éclairer avec le flambeau de la foi dans les régions inconnues, remplissait et agitait son cœur ; animé de ces heureuses dispositions il jouissait d'ailleurs d'un certain crédit, car il avait été pendant quelque temps confesseur d'Isabelle. Frère Jean sollicita et obtint pour Colomb la protection du nouveau confesseur de la reine, Ferdinand de Talavera, hiéronymite ; mais ce ne fut qu'en 1486 que l'illustre génois put se rendre à la cour. Après avoir, pendant cinq ans, suivi les souverains, occupés alors de la guerre de Grenade, et toujours trompé dans les espérances qu'on lui faisait concevoir, il résolut enfin, non seulement de quitter l'Espagne, mais de se rendre à Paris, où le roi de France, à qui il s'était adressé, devait l'accueillir favorablement. Toutefois, avant de s'éloigner, il voulut revoir frère Jean Perez de Marchena auquel il avait confié son fils unique. Le gardien de l'Arabida, appréciant le tort que cet exil allait occasionner à son pays, n'omit rien pour l'em-

pècher. Il convoqua aussitôt ses amis les plus intimes, et les navigateurs de Palos capable de juger les projets de Colomb. Dans cette réunion, qu'on peut fixer à l'année 1491, figurait Alonso Pinzon, chef de la famille pour qui l'existence d'une contrée située dans le sud-ouest, n'était pas hypothétique, s'il était vrai qu'un de ses membres eût navigué avec le capitaine Cousin. Quoi qu'il en soit, Alonso entra avec zèle dans les grandes pensées de Colomb : lui ouvrant dès lors sa bourse, il lui procura le moyen de contribuer, pour sa part, aux frais de l'expédition projetée ; comme plus tard, s'embarquant avec ses deux frères, il exposa sa vie aux chances que courait le hardi génois. Mais l'*intervention la plus efficace fut celle de Jean Perez de Marchena*. Consulté par la reine, il insista, dans de fréquents entretiens, sur l'utilité et *la sainteté de l'entreprise* d'où dépendait *le salut d'un si grand nombre d'hommes* ; et, assurant à Colomb l'assentiment de Ferdinand de Talavera, du cardinal Mendoza, de Louis de Saint-Ange, et d'Alfonse Quintanilla, personnages très influents, *il obtint* pour son ami dix-sept mille pièces d'or, un navire et deux caravelles, cent vingt soldats, et les autres choses nécessaires [1]. »

Le vaisseau sur lequel partit Colomb fut baptisé la *Santa-Maria* : la première terre qu'il découvrit reçut le nom de Saint-Sauveur ; la seconde, Saint-Dominique et ainsi des autres, presque toutes décorées de noms catholiques. Le voyage de navigation porte tous les dehors de l'apostolat.

Les contemporains de Fernand Cortez font un portrait séduisant de cet homme illustre. Beau, grand dans ses conceptions, noble et généreux, éloquent, prudent et brave, il joignait, à toutes ces qualités, la foi ardente et impétueuse des anciennes croisades. Quelques ombres cependant rembrunissaient le tableau : la conduite privée de Cortez n'était pas toujours en harmonie avec sa foi, et, en plusieurs occasions, l'amour désordonné des femmes et l'ambition lui firent commettre des actes de cruauté. Ses défauts, non

[1] Henrion, *Hist. gén. des missions catholiques*, t. I, p. 327.

moins que ses qualités, prouvent la sincérité de son dévouement. A peine nommé chef de l'expédition qui devait le conduire au Mexique, il fit faire un *Labarum* analogue à celui de Constantin, sur lequel on voyait une grande croix, avec l'inscription espagnole : « Suivons-la, par ce signe nous vaincrons. » A mesure qu'il avança dans la conquête, il abattit les autels sanglants des idoles, et, maître de Mexico, son premier souci fut de construire une église. Dans la lettre qu'il envoya à Charles-Quint pour le supplier de lui envoyer des prêtres capables de conduire les indigènes, on remarque ce passage : « Je prie Votre Altesse de nous procurer des religieux au cœur simple et droit, à la parole persuasive ; nous avons besoin ici d'hommes qui se contentent de peu, qui sachent porter le poids du jour et prêcher d'exemple... Car si les Indiens voyaient arriver des bénéficiers menant une vie peu réglée, livrés à tous les excès, dissipant leurs richesses en pompes vaines et en luxe, ils mépriseraient à coup sûr et ces prêtres scandaleux et la religion qu'ils prêchent : elle perdrait à leurs yeux sa divine majesté, et ils repousseraient les croyances qu'on voudrait leur faire adopter. » Cortez, en terminant sa lettre, suppliait Charles-Quint de n'ouvrir le Mexique ni aux gens de loi, ni aux avocats, de crainte d'y introduire l'esprit de chicane; ni aux médecins, auxquels les maladies du pays étaient inconnues ; ni aux juifs nouvellement baptisés qui étaient en général mauvais chrétiens, et pouvaient par conséquent mettre des entraves à la conversion des indigènes.

Barthelemy Diaz, parvenu cent lieues plus loin que n'étaient allés ses précurseurs, érigeait une croix; puis se lançant sur l'Océan, il dépassa la pointe méridionale de l'Afrique sans l'apercevoir et découvrit un îlot qu'il baptisa du nom de Santa-Cruz. A son retour, ayant vu le cap des Tourments, appelé depuis cap de Bonne-Espérance, il le consacra à l'apôtre S. Philippe et y planta encore une croix.

Alvarez Cabral, allant aux Indes et ayant dévié trop à droite, tomba sur le Brésil qu'il consacra de même à Jésus-Christ, en lui donnant le nom de *Terre de la Croix*.

Vasco de Gama, chanté par Camoëns, Améric Vespuce, Alphonse d'Albuquerque, Jacques Siguéira, Antoine Corréa, Magellan suivent tous les mêmes inspirations. De tous côtés, ils ouvrent les voies aux apôtres et les invitent à y voler comme il convient à de pacifiques conquérants. « On a dit, conclut Veuillot, que les grands hommes de l'âge héroïque du Portugal, ne pouvant accroître le territoire de ce petit royaume, lui donnèrent l'Océan. La pensée à laquelle ils obéirent d'abord fut plus chrétienne que politique. Ayant achevé la croisade chez eux, ils voulaient la continuer dans le monde et porter jusqu'aux confins de la terre, le règne de Jésus-Christ. Ce fut là *le but principal* de tous les grands voyages maritimes des quinzième et seizième siècles, particulièrement de ceux des Portugais. Il s'agissait *avant tout* de glorifier le nom chrétien et d'humilier l'islamisme qui avait été et qui demeurait le grand péril de la patrie chrétienne. Les avantages commerciaux, sans qu'on les dédaignât, ne venaient qu'*après la foi* et après la gloire. Parce que cette pensée était profondément religieuse, elle se trouva aussi admirablement politique. Le Portugal (et aussi l'Espagne) en fut récompensé par une largesse toute divine [1]. »

II. C'est une pensée de foi qui a fait découvrir les Indes et l'Amérique ; c'est l'autorité de l'Eglise qui en a déterminé l'évangélisation. Tel est notre second point.

Ferdinand et Isabelle étaient à Barcelone, lorsque Christophe Colomb vint, pour la première fois, rendre compte de ses découvertes. Aussitôt les deux souverains prièrent le Pape d'approuver la conquête et la prise de possession des terres qui avaient été ou qui seraient à l'avenir reconnues, alléguant les avantages spirituels que la prédication de l'Evangile devait procurer aux Américains. Le Pape, c'était Alexandre VI, accepta la promesse faite par les deux rois d'Espagne, de s'occuper personnellement de la conversion des indigènes ; il permit, en conséquence, la conquête, qu'il confia à leur habileté, à leur puissance, à leur zèle ; il signa, le 3 mai 1493,

[1] VEUILLOT, *la Guerre et l'homme de guerre*, p. 188.

la fameuse bulle *Inter cætera* en faveur des rois de Castille, et leur concéda la souveraineté sur toutes les terres qui seraient découvertes au sud et à l'ouest d'une ligne qui serait tirée d'un pôle à l'autre, à la distance de cent lieues des îles Açores et du cap Vert, ligne qui fut reportée plus tard à trois cents lieues. La bulle s'exprime ainsi :

« Instruit qu'en votre qualité de rois et de princes véritablement catholiques, et après avoir donné dans presque toutes les parties du monde des preuves éclatantes de vos sentiments religieux, dont nous sommes parfaitement convaincu, non seulement vous désirez l'exaltation de la sainte foi catholique et l'établissement de la religion chrétienne, mais que vous y avez encore employé toute votre puissance avec un cœur sincère et un soin particulier, comme le prouve la conquête du royaume de Grenade, que vous avez arraché à la tyrannie des Sarrazins avec tant de gloire pour le nom de Dieu, nous nous portons avec autant de justice que de satisfaction à vous accorder ce que vous sollicitez, afin que vous puissiez continuer avec un zèle de plus en plus ardent l'exécution du dessein que vous avez conçu, et que le Dieu immortel daignera approuver et avoir pour agréable... Nous vous exhortons particulièrement, par la promesse que vous avez faite en recevant le baptême, d'obéir aux préceptes apostoliques, et nous vous engageons, surtout par les entrailles de miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ, lorsque vous aurez entrepris sérieusement et avec un véritable zèle pour la foi catholique cette expédition, à vous efforcer de faire recevoir la religion chrétienne par tous les peuples qui habitent ces îles et ces terres, sans jamais vous laisser décourager par les dangers et par les peines, mais soutenus au contraire par la ferme espérance que Dieu daignera couronner un jour votre ouvrage et vos efforts... En outre, nous vous ordonnons, en vertu de la sainte obéissance qui nous est due, de pourvoir à ce qu'il soit envoyé, dans les terres fermes et dans les îles en question, des sujets d'une vertu reconnue, craignant Dieu, sages, éclairés, en état d'instruire les habitants

dans la foi catholique et de leur inspirer le goût des bonnes mœurs; et nous vous rappelons le devoir d'y travailler avec tout le soin possible, comme vous nous l'avez promis, et comme nous l'attendons avec confiance de votre éminente dévotion et de votre royale magnanimité. »

Telles étaient dans la bulle *Inter cætera*, les recommandations d'Alexandre VI. Le doigt du Pontife avait tracé une ligne sur le globe, et Espagnols et Portugais consentaient à la prendre pour une limite sacrée que leur vive ambition saurait respecter.

« C'était sans doute, dit le comte de Maistre, un spectacle magnifique que celui de deux nations consentant à soumettre leurs discussions actuelles, et même leurs dissensions possibles au jugement désintéressé du Père commun de tous les fidèles, à mettre pour toujours, l'arbitrage le plus imposant à la place de guerres interminables.

» C'était un grand bonheur pour l'humanité que la puissance pontificale eût encore assez de force pour obtenir ce grand consentement, et le noble arbitrage était si digne d'un véritable successeur de saint Pierre, que la bulle *Inter cætera* devait appartenir à un autre Pontife.

» Ici du moins, il semble que notre siècle devrait applaudir; mais point du tout. Marmontel a décidé en propres termes, que, *de tous les crimes des Borgia*, cette *bulle fut le plus grand* [1]. Cet inconcevable jugement ne doit pas surprendre de la part d'un élève de Voltaire; mais nous allons voir qu'un sénateur français ne s'est montré ni plus raisonnable, ni plus indulgent. Je rapporterai tout au long son jugement très remarquable, surtout sous le point de vue astronomique.

« Rome, dit-il, qui, depuis plusieurs siècles avait prétendu
» donner des sceptres et des royaumes sur son continent,
» ne voulut pas donner à son pouvoir d'autres limites que
» celles du monde. *L'équateur même fut soumis* à la chiméri-
» que puissance de ses concessions [2]. »

[1] *Les Incas*, t. I, p. 12. — [2] *Lettres sur l'histoire de France*, t. III, p. 157.

« La ligne pacifique tracée sur le globe par le pontife romain, étant un méridien et ces sortes de cercles ayant, comme tout le monde sait, la prétention invariable de courir d'un pôle à l'autre, sans s'arrêter nulle part, s'ils viennent à rencontrer l'équateur sur leur route, ce qui peut arriver aisément, ils le couperont certainement à angles droits, mais sans le moindre inconvénient ni pour l'Eglise, ni pour l'Etat. Il ne faut pas croire au reste qu'Alexandre VI se soit arrêté à l'équateur ou qu'il l'ait pris *pour la limite du monde*. Ce Pape, qui était bien ce qu'on appelle un *mauvais sujet*, mais qui avait beaucoup d'esprit et qui avait lu son *Sacro Bosco*, n'était pas homme à s'y tromper. J'avoue encore ne pas comprendre pourquoi on l'accuserait justement d'avoir attenté sur l'équateur *même*, pour s'être jeté comme arbitre entre deux princes dont les possessions étaient ou devaient être coupées par ce grand cercle *même* [1]. »

Après les recommandations du Pape et la justification de la bulle *Inter cætera* par le comte de Maistre, nous citerons quelques réflexions du P. Margat, jésuite : « On doit, dit-il, rendre justice au zèle et à la piété des rois catholiques Ferdinand et Isabelle. Encore plus touchés d'étendre l'empire de Jésus-Christ que leur propre domination, ils prirent les précautions les plus sages pour établir la foi parmi leurs nouveaux sujets, et assurer leur tranquillité. Rien de plus chrétien que les instructions qui furent données aux chefs de cette noble entreprise. On leur recommande sur toute chose, que l'intérêt de la religion soit le mobile et la règle de toutes leurs démarches ; on leur ordonne d'avoir de grands ménagements pour ces peuples, de n'employer à leur conversion que les moyens ordinaires employés par l'Eglise, et de les attirer plutôt par la douceur, par la raison et par les bons exemples, que par la violence et par la force. Surtout la reine Isabelle qui regardait la découverte des Indes comme son ouvrage n'oublia aucun des devoirs d'une souveraine qui, aux plus rares qualités d'une héroïne, joignait les plus vifs

[1] *Du Pape*, p. 273.

et les plus respectueux sentiments que la religion inspire. Aussi dans les différents voyages que fit Colomb pour rendre compte à ses maîtres du succès de son entreprise, la reine, qui lui donna de fréquentes audiences, ne s'informa de rien avec plus d'empressement que des progrès de la foi, et ne lui recommanda rien plus fortement que de ménager des sujets qu'une nouvelle domination ne devait déjà que trop alarmer. Mais il est assez ordinaire que les rois ne trouvent pas dans leurs ministres de fidèles exécuteurs de leurs volontés. Ceux principalement qui dépositaires de l'autorité souveraine, l'exercent dans des lieux où leur conduite ne peut être que difficilement recherchée, ne s'accoutument que trop souvent à en abuser. Cette réflexion ne regarde point l'amiral Colomb : ce fut en tous sens un des plus grands hommes de son siècle; le succès de son entreprise, qui est un des plus nobles efforts du génie, du courage et de la résolution l'immortalise avec justice; et sa piété singulière, son attachement tendre et solide, à toutes les pratiques de la religion, n'eût sans doute pas peu contribué à des succès si éclatants. Mais il s'en fallut bien qu'un si grand homme fût secondé comme il le méritait. La troupe des nouveaux Argonautes, que conduisait ce moderne Jason, n'était pas sans doute composée de héros. Si quelques-uns en avaient la bravoure, très peu en eurent la sagesse et la modération. C'étaient pour la plupart des hommes que l'espoir de l'impunité des crimes dont ils étaient coupables avait exilés volontairement de leur patrie, et qui, au hasard d'une mort du moins honorable, aspiraient aux richesses immenses de cette conquête. Le mauvais caractère de ces nouveaux conquérants causa la perte de tant d'âmes qui, avec le temps, auraient pu fonder une nombreuse chrétienté [1]. »

Alexandre VI, au moment de désigner un vicaire apostolique pour l'établissement de la foi en Amérique, avait à choisir entre divers ordres. Les Dominicains et les Franciscains venaient de s'illustrer par des prodiges de dévouement et d'immenses succès dans la carrière des missions : mais

[1] *Lettres édifiantes*, t. XII, p. 71, éd. in-8°.

il appartenait aux Bénédictins leurs aînés, et les civilisateurs immortels du continent ancien, de commencer, du moins, la civilisation du nouveau. Il convenait que cet hommage fût rendu à la famille de saint Benoît et de saint Grégoire le Grand; de saint Augustin, apôtre de l'Angleterre; du bienheureux Nicolas, Anglais, apôtre de la Norvège; de saint Kilian, apôtre de la Franconie, et martyr; de saint Ewald, apôtre de la Westphalie, et martyr; de saint Lambert, évêque, apôtre de la Toxandrie, et martyr; de saint Boniface, évêque, apôtre de la Germanie et de la Frise, et martyr; de saint Etienne, apôtre de la Suède et de la Helsingie, et martyr; Wibert, apôtre des Souabes et des Frisons, et martyr; de saint Abbon, abbé, apôtre des Gascons, et martyr; de saint Adalbert, évêque, apôtre de la Bohême, de la Hongrie, de la Pologne et martyr; de saint Benoît, évêque, apôtre de la Pologne, et martyr; de saint Boniface, évêque, apôtre des Huns, des Slaves, des Russes, et martyr; de saint Gérard, évêque, apôtre des Hongrois, et martyr; de saint Adalbert, évêque, apôtre des Russes; de saint Bruno, apôtre des Prussiens et des Lithuaniens, et martyr; de saint Chilien, évêque, apôtre des Atrébates; de saint Willibrord, évêque, apôtre de la Frise; de saint Amand, évêque, apôtre du Brabant, de la Flandre, des Slaves et des Gascons; de saint Wilfrid, évêque, apôtre de la Hollande; de saint Ludger, évêque,. apôtre des Saxons et des Frisons orientaux; de saint Swibert, évêque, apôtre des Frisons, des Hollandais et des Saxons; de saint Anschaire, évêque, grand apôtre des Suédois, des Goths, des Danois et des régions du Nord; de saint Othon, évêque, apôtre de la Poméranie; de saint Vicelin, évêque, apôtre des Vandales et des Slaves; de saint Lebroin, évêque, apôtre de l'Over-Yssel; de saint Wimon, évêque, apôtre des Goths septentrionaux; etc., etc. Ces illustres missionnaires, dont la parole inspirée a renouvelé la face de l'Europe, devaient avoir un représentant et un continuateur de leur apostolat en Amérique. En effet, Bernard Buil, Catalan, Bénédictin de l'abbaye du Mont-Serrat, homme d'une grande réputation de piété et

savoir, ayant été indiqué au Pape par Ferdinand et Isabelle, Alexandre VI le nomma supérieur d'une mission composée de douze prêtres, en partie séculiers, en partie religieux de divers ordres, avec les pouvoirs de vicaire apostolique. C'est à *tort que Buil a été présenté comme abbé du* Mont-Serrat, car l'histoire de cette abbaye n'en fait qu'un simple religieux. Il ne fut non plus ni évêque ni patriarche, et il n'est pas exact de prétendre que ses compagnons étaient tous Bénédictins. Le vicaire apostolique partit de Cadix le 25 septembre 1493, avec Christophe Colomb, qui conduisit cette fois une flotte de 17 voiles à Haïti.

III. La mission d'Amérique, une fois réglée par le Saint-Siège, on adjoignit successivement, aux Bénédictins, les Franciscains, les Dominicains et enfin les Jésuites. Nous n'avons pas à faire ici l'histoire de leurs travaux apostoliques, mais à expliquer l'état des choses qui a prêté flanc aux accusations.

Je cite d'abord le formulaire qui servait de modèle aux Espagnols dans leurs conquêtes :

« Moi, Alonzo d'Ojeda, serviteur des très hauts et très puissants rois de Castille et de Léon, vainqueurs des nations barbares, leur ambassadeur et capitaine, je vous notifie et vous déclare, avec toute l'étendue des pouvoirs que j'ai, que le Seigneur notre Dieu, qui est un et éternel, a créé le ciel et la terre, ainsi qu'un homme et une femme, de qui sont descendus vous et nous, et tous les hommes qui ont existé et qui existent dans le monde. Mais comme il est arrivé que les générations successives, pendant plus de cinq mille ans, ont été dispersées dans les différentes parties du monde, et se sont divisées en plusieurs royaumes et provinces, parce qu'un seul pays ne pouvait ni les contenir ni leur fournir les subsistances nécessaires, c'est pour cela que le Seigneur notre Dieu a remis le soin de tous ses peuples à un homme nommé saint Pierre, qu'il a constitué seigneur et chef de tout le genre humain, afin que tous les hommes en quelques lieux qu'ils soient nés ou dans quelque religion ou dans quelque endroit qu'ils aient été instruits, lui obéissent. Il a soumis la terre entière à sa juridiction, et lui a

ordonné d'établir sa résidence à Rome, comme le lieu le plus propre pour gouverner le monde. Il lui a pareillement promis et accordé le pouvoir d'étendre son autorité sur quelque autre partie du monde qu'il voudrait, et de juger et gouverner tous les chrétiens, maures, juifs, idolâtres, et tout autre peuple, de quelque secte ou croyance qu'il puisse être. On lui a donné le nom de Pape, qui veut dire admirable, grand, père et tuteur, parce qu'il est le père et le gouverneur de tous les hommes. Ceux qui ont vécu du temps de ce saint père lui ont obéi en le reconnaissant pour leur seigneur et leur roi et pour le maître de l'univers. On a obéi de même à ceux qui ont succédé au pontificat, et cela continue aujourd'hui et continuera jusqu'à la fin des siècles.

» L'un de ces pontifes, comme maître du monde, a fait la concession de ces îles et de la terre ferme de l'Océan à leurs Majestés Catholiques les rois de Castille, don Ferdinand et dona Isabelle de glorieuse mémoire, et à leurs successeurs nos souverains avec tout ce qu'elles contiennent, comme cela se trouve plus amplement expliqué par certains actes qu'on vous montrera si vous le désirez. Sa Majesté est donc en vertu de cette donation, roi et seigneur de ces îles et de la terre ferme, et c'est en cette qualité de roi et de seigneur que la plupart de ces îles à qui on a fait reconnaître ces titres ont reconnu Sa Majesté et lui rendent aujourd'hui foi et hommage de bon gré et sans opposition, comme à leur maître légitime. Et du moment que les peuples ont connu sa volonté, ils ont obéi aux hommes saints que Sa Majesté a envoyés pour les prêcher et pour les instruire dans notre sainte foi; et tous de leur plein gré et sans le moindre espoir de récompense, se sont rendus chrétiens et continuent de l'être. Sa Majesté les ayant reçus avec bonté sous sa protection, a ordonné qu'on les traitât de la même manière que ses autres sujets et vassaux. Vous êtes tenus et obligés de vous conduire de même; c'est pourquoi je vous prie et vous demande aujourd'hui de prendre le temps nécessaire pour réfléchir mûrement à ce que je viens de vous déclarer, afin que vous puissiez reconnaître l'Eglise pour la souveraine et le guide

de l'univers, ainsi que le saint père nommé le Pape, par sa propre puissance, et Sa Majesté, par la concession du Pape pour rois et seigneurs souverains de ces îles et de la terre ferme, et afin que vous consentiez à ce que les susdits saints frères vous annoncent et vous prêchent la foi. Si vous vous conformez à ce que je viens de vous dire, vous ferez bien et vous remplirez les devoirs auxquels vous êtes obligés et tenus. Alors Sa Majesté, et moi en son nom, nous vous recevrons avec amour et bonté, et nous vous laisserons, vous, vos femmes et vos enfants, exempts de servitude, jouir de la propriété de tous vos biens, de la même manière que les habitants des îles. Sa Majesté vous accordera en outre plusieurs privilèges, exemptions et récompenses. Mais si vous refusez ou si vous différez malicieusement d'obéir à mon injonction, alors avec le secours de Dieu, j'entrerai par force dans votre pays, je vous ferai la guerre la plus cruelle, je vous soumettrai au joug de l'obéissance envers l'Eglise et le roi, je vous enlèverai vos femmes et vos enfants pour les faire esclaves, les vendre ou en disposer selon le bon plaisir de Sa Majesté; je saisirai tous vos biens, et je vous ferai tout le mal qui dépendra de moi, comme à des sujets rebelles qui refusent de reconnaître leur souverain légitime et de se soumettre à ses volontés. Je proteste d'avance que tout le sang qui sera répandu et tous les malheurs qui seront la suite de votre désobéissance ne pourront être imputés qu'à vous seuls, et non à Sa Majesté, ni à moi, ni à ceux qui servent sous mes ordres; c'est pourquoi vous ayant fait cette déclaration et réquisition, je requiers le notaire ici présent de m'en donner un certificat dans la forme requise [1]. »

Dans ce manifeste, qui était le même pour tous les conquérants espagnols, on voit, dit Rohrbacher, trois idées principales : Dieu, roi suprême du ciel et de la terre, le Pape à qui Jésus-Christ donne toutes les nations à convertir et à régir, le roi d'Espagne à qui le Pape donne commission de seconder par sa puissance la propagation de la foi et de la civilisation

[1] HERRERA, *Décade* I, liv. VII, ch. XIV.

chrétienne dans une partie du Nouveau Monde. Et la commission s'exécute de telle sorte, qu'après trois siècles, lors même que les Espagnols n'y sont plus, l'Amérique demeure chrétienne et catholique, et marche la première en civilisation après l'Europe.

Si les principes sont sublimes, l'application laisse à désirer. D'abord les découvertes aboutissent promptement aux collisions et les collisions amènent des guerres. A la première rencontre, on s'était vu avec surprise, examiné avec un soin curieux, peut-être avec une mutuelle sympathie, et, d'un côté au moins, avec admiration. Des particuliers commirent bientôt des crimes contre la probité et contre les mœurs ; ces crimes, qu'ils croyaient devoir être sans répression, à cause même du défaut de châtiment provoquent des représailles. Les représailles terribles des indigènes contre les voleurs, fornicateurs et assassins espagnols, obligent les chefs, dans l'intérêt de leurs entreprises, à des exécutions plus terribles encore. Des guerres s'ensuivent, ou plutôt des boucheries, car les Espagnols, malgré l'infériorité du nombre, avec la supériorité du courage et des armes, ont moins à lutter contre des adversaires, qu'à écraser des rebelles. Que les découvertes s'agrandissent, l'œuvre se complique de difficultés plus grandes où les passions privées et la raison d'Etat trouvent plus belle marge à l'arbitraire. Quand Fernand Cortez et Pizarre entreprennent de conquérir les états plus ou moins confédérés des Aztèques et des Incas, ils trouvent d'énergiques résistances et les brisent avec la plus effroyable cruauté. Le comte de Bussière, dans l'histoire de l'empire mexicain, n'estime pas à moins de 280,000 les victimes du premier siège de Mexico. Il y eut d'autres sièges et un grand nombre de rencontres. Les détails qu'on en lit dans les historiens font frémir; mais n'écrivant pas pour exciter les nerfs, je m'abstiens de reproduire ces détails. C'est la guerre avec toutes ses horreurs, horreurs multipliées par l'abâtardissement de la race vaincue, par l'ardeur du sang espagnol, l'âpreté des passions et de graves périls.

De nos jours, nombre d'historiens ont fait, des conquérants es-

pagnols, de misérables aventuriers, sans trop savoir pourquoi. Rohrbacher prétend que ni la politique moderne, ni aucune religion ou philosophie ne peut les condamner sans se condamner elle-même. La politique moderne résumée par Machiavel et pratiquée par tous les gouvernements du siècle, ne pose-t-elle pas en principe que tout prince, petit ou grand, surtout s'il est nouveau, n'a d'autre règle que son intérêt, et que tous les moyens sont légitimes dès qu'ils conduisent à ce but. N'est-ce point par cette raison que les politiques français excusent ou même félicitent François Ier de ses alliances avec les protestants contre les catholiques, avec les Turcs contre les chrétiens? N'est-ce point par cette même raison qu'ils félicitent son fils Henri II d'avoir, par suite des mêmes alliances, pris en trahison les villes de Toul, Metz et Verdun, incendié et détruit avec leurs habitants, des villes de la Flandre espagnole? Ce qu'on loue dans François Ier et Henri II, comment peut-on politiquement le blâmer dans leurs contemporains, Cortez et Pizarre? De même, les religions modernes, les philosophies modernes de Luther, de Calvin, de Rousseau, de Voltaire, ne posent-elles pas en principe que chacun n'a d'autre règle, ni d'autre juge que soi-même? N'est-ce pas en vertu de ce principe et pour l'avoir établi, que les protestants excusent ou félicitent Luther d'avoir rempli l'Allemagne de feu et de sang, Henri VIII d'avoir éventré des milliers de catholiques, sa fille Elisabeth d'avoir coupé la tête de sa bonne sœur, Marie d'Ecosse? Après cela comment blâmer Cortez et Pizarre? N'ont-ils pas fait ce qu'ils ont jugé à propos de faire? Mais, au fond, pourquoi les protestants les blâment-ils? N'est-ce point parce que au lieu de prêcher l'anarchie universelle, comme Luther et Calvin, ils annonçaient la grande loi de l'ordre universel, la foi catholique [1]. » — Cette justification, bonne comme argument *ad hominem*, n'est pas, en soi, péremptoire. La tête la plus sophistiquée, le cœur le plus corrompu, l'homme le plus engagé par ses solidarités de paroles ou d'œuvres, ne jugent point en prenant leurs infirmités pour principe et pour code; ils ont pour règle, la loi éternelle du de-

[1] ROHRBACHER, *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, livre LXXXV.

voir et de la vertu, même quand ils les violent et les méprisent, et s'ils jugent justement d'après cette loi éternelle, ce n'est pas leur répondre que leur rétorquer leurs vices ou se dérober en réclamant la même licence. Nous croyons qu'il vaut mieux condamner, dans les conquérants de l'Amérique, tout ce qui est condamnable, pour avoir le droit de réprouver dans les autres ce qui prête ailleurs matière aux mêmes censures.

Après la guerre, il fallut se mettre au travail pour cultiver la terre et exploiter les mines. L'exploitation des mines, l'extraction, le lavage et la cuisson du minerai exigeaient d'énormes travaux ; la culture des terres, le règlement des sols, l'aménagement des eaux et des forêts en imposaient de plus énormes encore. Les colons venus d'Espagne n'y pouvaient suffire. Les indigènes étaient en grand nombre, mais d'une complexion faible ; contents d'une chétive nourriture, ils abhorraient le travail : leur bonheur était de couler des jours dans l'indolence ou de frivoles amusements. De là, des difficultés sérieuses. Les terres n'étant pas cultivées, le sol n'était pas assaini, les colons d'Europe étaient exposés à mourir de faim ou de maladies. D'ailleurs il y avait, dans le nombre, plus d'un aventurier sans conduite. De plus, on eut, en Espagne, la malheureuse idée d'exporter en Amérique, des condamnés pour y subir leur peine, gens de sac et de corde qui, au lieu d'expier leur faute, ne demandaient qu'à commettre de nouveaux crimes. Une si misérable population n'était guère propre à gagner les indigènes à la domination espagnole et à l'amour du travail. Les insulaires, voyant donc que les étrangers, au lieu de se retirer, prétendaient les obliger à cultiver la terre et à exploiter les mines, se soulevèrent en masse pour les exterminer. Comme ils ne formaient qu'une multitude confuse, ils furent aisément défaits par la discipline des quelques Européens, et condamnés à payer au vainqueur un tribut en nature. Par antipathie tant pour le travail que pour leurs maîtres, ils se soulevèrent une seconde fois, furent une seconde fois défaits, déchargés du tribut, mais condamnés en place à cultiver certaines portions

de terres au profit des colons. En conséquence, ils furent répartis en des plantations diverses. C'était un commencement de servitude. Dans ces répartitions, il y eut bien des abus, et de la part des autorités espagnoles qui les faisaient, et de la part des colons qui en profitaient. Comme c'était une administration tout à fait nouvelle, où le passé ne pouvait pas servir de leçon, et que, d'ailleurs, le souverain qui devait décider en dernier ressort, était à deux mille lieues au delà des mers, il y eut naturellement bien des incertitudes, bien des divergences, même entre les hommes les mieux intentionnés.

Pour nous hasarder aujourd'hui dans ces controverses, il faut distinguer avec soin les différentes questions dont se complique le problème. Quel était, à l'origine, l'état physique, intellectuel et moral des Américains? Quel fâcheux effet pouvait produire sur eux le travail forcé? Quelles furent les causes de la dépopulation de l'Amérique?

A l'arrivée des Espagnols, les Américains avaient le tempérament que comportent de longs siècles d'une vie peu occupée et habituellement vicieuse, mais les témoignages et les arguments qu'on peut invoquer pour démontrer leurs qualités d'esprit, sont si nombreux, suivant Clavigéro, qu'on en remplirait un volume. Christophe Colomb déclare que les habitants des îles montraient un grand désir de s'instruire. Zumarraga, premier évêcue de Mexico, dit que les Américains ne sont point dépourvus de talent, il leur reconnaît de la tempérance et du génie, surtout pour la peinture. Les Casas, premier évêque de Chiapa, dans un mémoire à Philippe II et dans sa réfutation du docteur Sépulveda, fait un grand éloge de leurs qualités mentales. Garcès, premier évêque de Ilascala, dans une lettre à Paul III, vante leur caractère, leurs dispositions et leur génie. Palafox, évêque d'Angelopoli et Acosta, dans son *Histoire naturelle et morale des Indes*, professent, à l'égard des Américains, la même opinion. Parmi une foule d'erreurs sur ce point, Roberston avance :

1° Qu'un concile de Lima a exclu les Indiens du sacrement de l'Eucharistie à cause de la faiblesse de leur esprit.

2° Que le pape Paul III a déclaré les Indiens des créatures raisonnables ;

3° Que très peu d'Indiens possèdent une portion suffisante d'intelligence pour approcher de la Sainte Table ;

4° Qu'aucun Indien n'est jamais ordonné prêtre.

Il est vrai qu'une assemblée tenue à Lima, en 1552, ordonna que l'Eucharistie ne serait donnée aux Américains que quand ils seraient assez instruits et dignes de la recevoir ; mais on trouve des décrets semblables pour tous les peuples convertis au christianisme et cela ne prouve rien contre leur capacité.

La bulle de Paul III n'a pas pour but de déclarer que les Américains sont des hommes raisonnables, mais, *qu'étant* des hommes raisonnables, ils en ont tous les droits, ce qui condamne leurs oppresseurs.

Il est positif et notoire que, dans toute l'Amérique, les Espagnols étaient tenus de communier à Pâques ; s'il y avait des exceptions, c'était, comme partout, contre les indignes.

Quoique le premier concile de Mexico eut défendu d'élever les Indiens à la prêtrise, non à cause de leur incapacité, mais parce que la bassesse de leur condition eût pu jeter la défaveur sur l'état ecclésiastique, le troisième concile néanmoins permit de les admettre. Depuis 1585, le nombre des prêtres américains a été considérable dans la Nouvelle Espagne.

D. Ant. Ulloa prétend que le travail des mines n'est pas nuisible, et en apporte pour preuve que plusieurs métis ou Indiens qui n'appartiennent à aucun *repartimiento* se louent volontairement pour exploiter les mines, et que plusieurs Indiens continuent de plein gré ce travail, lorsque le temps prescrit pour le service est fini. Mais son opinion sur la salubrité de ce travail est contraire à l'expérience de tous les siècles. Partout où les hommes seront séduits par un salaire considérable, ils s'engageront à toute espèce de travail, quelque fatigant ou dangereux qu'il puisse être. Don Hern. Carilla Altemirano rapporte un fait curieux qui est incompatible avec l'opinion d'Ulloa. Partout où l'on exploite des

mines, dit-il, le nombre d'Indiens diminue ; mais dans la province de Campèche, où il n'y a point de mines, le nombre des Indiens a augmenté de plus d'un tiers depuis la conquête de l'Amérique, quoique le sol et le climat ne soient pas aussi bons qu'au Pérou et au Mexique. » Dans un autre mémoire présenté à Philippe III, en 1609, le capitaine Juan Gonzalès d'Azevedo dit que, dans tous les districts du Pérou où l'on forçait les Indiens de travailler aux mines, le nombre en était réduit à la moitié et dans quelques endroits au tiers de celui qu'on en comptait sous la vice-royauté de Don François de Tolède en 1581 [1].

Quant à la mortalité, cause de la rapide dépopulation du Mexique, notamment le P. Torribiode de Benaventi lui assure dix causes : 1° L'introduction de la petite vérole qui enleva, dans les provinces où elle sévit, la moitié de la population ; deux autres maladies épidémiques enlevèrent 2,800,000 personnes ; 2° la guerre de conquête qui fit tuer un grand nombre d'hommes ; 3° la grande famine qui suivit la réduction de Mexico ; 4° les travaux excessifs pour la reconstruction de cette capitale ; 5° les charges onéreuses imposées aux Indiens des repartimientos ; 6° le poids oppressif des taxes qu'ils ne pouvaient payer et dont ils ne pouvaient espérer exemption ; 7° les travaux pour rassembler l'or charrié par les torrents et l'insalubrité des régions où il fallait séjourner ; 8° le travail des mines, rendu plus malsain par l'humidité et le manque de subsistances ; 9° le travail de portefaix imposé trop lourdement aux Indiens ; 10° le grand nombre d'hommes condamnés à l'esclavage sous divers prétextes. — Corita, dans sa *Breve y summaria Relacion*, confirme les observations du P. Torribio et y renvoie ses lecteurs.

Malgré ces justes raisons, plusieurs écrivains, entre autres Montesquieu, si souvent égaré par l'esprit du système, ont attribué la dépopulation de l'Amérique à une combinaison aussi impolitique qu'atroce. D'après eux, les Espagnols convaincus qu'ils étaient impuissants à se maintenir dans les immenses

[1] COLBERT, *Collect.*

pays découverts par eux et à établir leur autorité sur les peuples puissants qui les habitaient, auraient résolu de faire de l'Amérique une vaste solitude [1].

Cette idée absurde en elle-même le devient bien davantage, si l'on considère que cette rapacité ne pouvait être satisfaite que par l'exploitation des mines. Or, qui eût pu fouiller les entrailles de la terre, si ce n'est les indigènes? Donc en détruisant ceux-ci, les conquérants du nouveau monde eussent tari la source de leurs richesses.

Roberston, ministre protestant d'Angleterre, fait table rase du système de Montesquieu. « Il est rare, dit-il, que les nations portent leurs vues aussi loin et forment des plans aussi réfléchis; et l'on doit observer, pour l'honneur de l'humanité, qu'il ne s'en est jamais trouvé aucune, qui ait conçu un projet aussi exécrable. Les monarques espagnols, loin d'avoir adopté un système aussi destructif, *ne s'occupèrent que du soin de conserver* leurs nouveaux sujets.

» La reine Isabelle n'eut d'autre vue, en favorisant les découvertes de Colomb, que de contribuer à la propagation de la foi chrétienne et de prouver la connaissance de la vérité qu'offre la religion, à des peuples tombés dans les ténèbres. Ayant réussi dans ses projets, elle eut soin, non seulement de veiller à l'instruction de ses nouveaux sujets, mais encore de leur procurer le traitement le plus doux possible. On en trouve une preuve dans le testament où Isabelle témoigne les sentiments les plus doux et les plus touchants pour les Indiens. Ces louables sentiments de la reine ont été adoptés dans les lois publiques de l'Espagne et servent d'introduction au règlement connu sous le titre de *Bon traitement des Indiens*. (Récopil. Lib. VI. Tit. 10.)

» Les successeurs d'Isabelle adoptèrent les mêmes idées, et interposèrent dans plusieurs occasions leur autorité, pour garantir les Américains de l'oppression des Espagnols. Ils publièrent à ce sujet plusieurs lois qui font honneur à leur sagesse et à leur humanité. Les règlements qu'ils dressèrent

[1] MONTESQUIEU, *Esprit des Lois*, liv. VIII, c. 18.

après avoir étendu leurs possessions dans le nouveau monde, furent aussi doux, que s'ils n'eussent concerné que les îles. Ils craignaient si peu de ne pouvoir conserver leurs domaines, que leur sollicitude pour les Indiens augmenta à proportion que leurs conquêtes s'étendirent. Ils avaient tellement à cœur de rendre les Indiens heureux, qu'ils soulevèrent des colons espagnols et en mécontentèrent d'autres, pour avoir voulu faire exécuter leurs lois avec trop de rigueur.

» Mais l'avarice des individus était trop grande pour se soumettre aux lois. Des aventuriers avides et entreprenants éloignés du siège du gouvernement, peu accoutumés à la contrainte de la discipline militaire pendant qu'ils servaient, et encore moins disposés à respecter la faible juridiction de la puissance civile dans une colonie naissante, méprisèrent ou éludèrent tous les règlements qui mettaient des bornes à leurs exactions et à leur tyrannie. La cour d'Espagne donna un édit pour empêcher l'oppression de ses sujets d'Amérique ; les colons n'y eurent aucun égard ; et, se confiant sur l'impunité dont l'éloignement des lieux les assurait, ils continuèrent à regarder les Indiens comme des esclaves et à les traiter comme tels. Les gouverneurs mêmes, et les autres officiers employés dans les colonies, dont plusieurs étaient des aventuriers aussi indignes et aussi rapaces que ceux qui leur étaient soumis, adoptèrent les idées méprisantes qu'on avait du peuple nouvellement conquis, et se firent complices de ceux qu'ils auraient dû punir.

» On ne doit donc point imputer la désolation du nouveau monde à la cour d'Espagne, ni au système de gouvernement qu'elle avait adopté, mais aux conquérants et aux premiers colons de l'armée ; eux qui par des mesures aussi imprudentes qu'injustes, empêchèrent l'effet des édits de leur souverain, et déshonorèrent leur pays [1].

D'autres écrivains faisant grâce aux rois d'Espagne des malheurs de leurs sujets en Amérique, en attribuent la cause immédiate au clergé lui-même. A leurs yeux, c'est sur les

[1] Roberston, *Hist. de l'Amérique*, liv. VIII.

ministres de la religion de paix que retombe le sang répandu dans le nouveau monde ; sans leur fanatisme et leur cruauté, les Indiens eussent coulé des jours heureux sous la domination de leurs conquérants.

Cette seconde accusation est tout aussi peu fondée que la première.

Henri Harwks, négociant anglais et par conséquent très peu disposé à flatter l'Espagne et son clergé, parle de la manière la plus avantageuse des missionnaires envoyés en Amérique : il jugeait cependant en parfaite connaissance de cause, puisqu'il avait habité cinq ans la Nouvelle-Espagne [1]. Thomas Gage, dominicain apostat et recteur de Deal, qui avait résidé *douze ans au Mexique, rend également justice* aux prêtres catholiques des colonies espagnoles. Roberston que nous avons déjà cité, s'exprime de la manière la plus formelle à cet égard.

« Les premiers missionnaires qui furent envoyés en Amérique, écrit-il, n'étaient point lettrés à la vérité, mais ils avaient de la piété, ils prirent de bonne heure la défense des Indiens, et les protégèrent contre leurs conquérants, qui, les représentant comme des hommes incapables de remplir les devoirs de la vie civile et de comprendre les doctrines de la religion, prétendaient qu'ils étaient une race inférieure d'hommes, sur esquels la main de la nature avait empreint la marque de la servitude.

» Rien ne fait plus d'honneur aux missionnaires espagnols, que ce zèle humain et constant avec lequel ils protégèrent les faibles mailles qu'on avait confiées à leurs soins ; et ce que j'en ai dit répand sur leur ministère un éclat que rien ne peut effacer. C'étaient des ministres de paix qui s'efforçaient d'arracher la verge des mains de leurs oppresseurs. Ce fut à eux que les Américains durent les règlements que l'on fit pour adoucir la rigueur de leur sort. Les Indiens regardent encore aujourd'hui le clergé régulier et séculier établi dans les colonies espagnoles comme leur protecteur naturel, et c'est

[1] Hakluyt, *Les principales navigations*, etc. liv. VIII.

à lui qu'ils ont recours toutes les fois qu'on les opprime. »

« Le tiers du septième titre du premier livre de la *Récopilacion*, qui contient les règlements touchant les pouvoirs et les fonctions des archevêques et des évêques, roule sur la charge qui leur est imposée comme protecteurs des Indiens, et parle de tous les cas où il est de leur devoir de les protéger contre l'oppression, tant dans leurs propriétés que dans leurs personnes. Non seulement ils sont chargés par les lois de cette fonction, aussi humaine qu'honorable, mais ils l'exercent en effet [1]. »

Aussi les souverains espagnols avaient-ils compris de prime abord combien le concours du clergé catholique leur était non pas nécessaire, mais indispensable. Charles-Quint enjoignit aux évêques et aux prêtres, d'avertir et de réprimander les magistrats civils qui tenteraient de dépouiller quelque Indien de ses droits ou privilèges ; il leur prescrivit les moyens à employer pour garantir de l'oppression les personnes et les biens des indigènes, et leur donna ainsi une influence salutaire, dont les anciennes colonies espagnoles se ressentent encore aujourd'hui [2]. Bien différents en effet, des missionnaires anglais qui ne s'occupent que de leur famille et de leur trafic de Bibles ou de marchandises, les missionnaires catholiques se vouèrent tout entiers, en Amérique comme partout ailleurs, au soin des fidèles. Comme d'autres Ambroises, quelques confesseurs refusèrent même l'absolution à ceux de leurs compatriotes qui s'étaient emparés des biens des indigènes, ou qui, regardant ceux-ci comme esclaves, les laissaient travailler aux mines [3].

Robertson raconte longuement, d'après Herréra et Oviédo, les différends qui s'élevèrent, au sujet des Indiens entre les administrateurs laïques et les missionnaires et les divergences d'appréciation qui se produisirent entre les divers ordres religieux. De son récit, confirmé par tous les historiens postérieurs, il résulte que si les administrateurs civils furent per-

[1] *Hist. of America*, book VI. — [2] *Récopil.*, liv. I, tit. VIII ; liv. VI. tit. VI. — [3] G. D'AVILA, *Théat., eccles.*, v. 157.

sécuteurs, les persécutés trouvèrent toujours des protecteurs dans les missionnaires. Quant aux divergences d'appréciation des ordres religieux voici ce qu'en dit l'historien anglais :

« Les missionnaires envoyés dans l'Amérique s'aperçurent, dès le moment où ils y entrèrent, que la rigueur avec laquelle les Espagnols traitaient les Indiens rendait leur ministère entièrement infructueux. Ces missionnaires se conformant à l'esprit de la religion qu'ils étaient chargés de prêcher, blâmèrent hautement les maximes de leurs compatriotes au sujet des Américains, et condamnèrent les répartitions des Indiens en qualité d'esclaves, comme contraires à la justice naturelle, aux préceptes du christianisme et à la véritable politique. Les Dominicains auxquels on avait d'abord confié l'instruction des Indiens, furent ceux qui s'opposèrent le plus aux *répartitions*. L'an 1511, le Père Montesino, un de leurs plus fameux prédicateurs, invectiva contre cette coutume dans la grande église de Saint-Dominique, avec toute l'impétuosité d'une éloquence populaire. Le gouverneur, les principaux officiers de la colonie et tous les laïques qui avaient assisté à son sermon, s'en plaignirent à ses supérieurs, lesquels, loin de la condamner, approuvèrent sa doctrine comme pieuse et convenable aux circonstances actuelles. Les religieux de Saint-François, guidés par l'esprit de rivalité qui régnait entre les deux ordres, parurent vouloir prendre le parti des laïques et la défense des *répartitions*; mais comme ils ne pouvaient décemment approuver un système d'oppression aussi contraire à l'esprit de la religion qu'ils professaient, ils tentèrent de pallier ce qu'ils ne pouvaient justifier, et alléguèrent, pour excuser la conduite de leurs compatriotes. qu'il était impossible de faire fleurir la colonie, à moins que les Espagnols n'eussent assez d'autorité sur les Indiens pour les contraindre à travailler. »

Au cours de son récit, Robertson accuse Las Casas d'avoir proposé, pour le travail servile, la substitution des nègres de Guinée aux Indiens : l'Allemand Paw et l'encyclopédiste Raynal répètent cette accusation de Robertson. Dans son *Apologie de*

Las Casas, insérée au tome IV des Mémoires de l'Institut, section des sciences morales et politiques, Grégoire fait observer que les accusateurs de l'évêque de Chiapa ont tous écrit sur la foi de Herréra, historien élégant, mais partial, ou d'après les assertions du Père Charlevoix, qui, lorsqu'il parle des colonies espagnoles, ne fait que traduire Herréra sans le citer. Grégoire ajoute que les Espagnols achetaient des esclaves nègres des Portugais longtemps avant la découverte du Nouveau-Monde, et qu'ils en amenèrent avec eux dès le commencement de leur établissement à Saint-Dominique.

Il existe, dit Danxion Lavaysse (article *Las Casas*, dans la Biographie universelle), trois volumes manuscrits in-folio de Las Casas dans la bibliothèque de Mexico; et dans celle de l'Académie espagnole, une copie de ces volumes qui contiennent les mémoires, les lettres officielles et familières et les autres ouvrages politiques et théologiques de l'évêque de Chiapa; et loin de trouver dans ces divers écrits un seul mot d'où l'on puisse conclure qu'il ait conseillé de substituer l'esclavage des noirs à celui des Indiens, on y voit au contraire, dans trois ou quatre endroits où il a occasion de parler des esclaves nègres, qu'il compatit vivement à leurs maux.

Aux témoignages favorables de Robertson, nous joindrons ici, *ad abundantiam juris*, d'autres témoignages, également favorables de Léopold Ranke et de Bancroft. Nous citons d'abord l'historien des papes pendant les seizième et dix-septième siècle.

« La première pensée qui amena les découvertes et les conquêtes des Espagnols et des Portugais, dit très bien Ranke, renfermait un élément religieux; il les suivit et les anima toujours dans leurs expéditions, et se manifesta avec une irrésistible énergie, à l'orient et à l'occident des royaumes conquis.

» Au commencement du dix-septième siècle, le majestueux édifice de l'Eglise catholique se trouvait complètement élevé dans l'Amérique méridionale. Il y avait cinq archevêchés, vingt-sept évêchés, quatre cents couvents, et des paroisses

innombrables. Des cathédrales magnifiques furent construites: la plus belle peut-être était à Los Angeles. Les Jésuites enseignaient la grammaire et les arts libéraux; un séminaire avait été ajouté à leur collège de San-Ildefenso à Mexico. Toutes les parties de la théologie étaient enseignées à Mexico et à Lima. Les Américains d'origine européenne se distinguaient par une sagacité particulière; ils regrettaient seulement de se voir trop éloignés de la faveur royale pour pouvoir être récompensés selon leur mérite. Les ordres mendiants commencèrent à propager avec succès le Christianisme sur le continent de l'Amérique méridionale. La conquête s'était transformée en mission, la mission était devenue civilisatrice; les frères de ces ordres enseignaient en même temps à ensemencer les terres, à faire les récoltes, à planter les arbres, à construire des maisons, à lire et à chanter. La reconnaissance pour tant de bienfaits ne leur manquait pas, on éprouvait pour eux la vénération la plus entière, le dévouement le plus profond. Quand le curé arrivait dans sa paroisse, il était reçu au son des cloches et de la musique; des fleurs étaient répandues sur son chemin; les femmes lui présentaient leurs enfants et demandaient sa bénédiction. Les Indiens trouvaient le plus grand attrait aux cérémonies du service divin. Ils ne se lassaient pas de servir la messe, de chanter les vêpres, d'assister à l'office dans le chœur. Ils étaient doués d'un certain talent musical; c'était pour eux une joie innocente que d'orner une église; car tout ce qui est simple et merveilleux produisait sur eux la plus grande impression. Dans leurs songes ils rêvaient les délices du paradis. La reine du ciel apparaissait dans toute sa magnificence aux malades, entourée de jeunes et charmantes vierges qui leur apportaient les rafraîchissements propres à calmer leurs douleurs; quelquefois aussi Marie se montrait seule, venant apprendre à ses plus fidèles adorateurs, le cantique de son fils crucifié, « dont la tête est penchée, comme se penche l'épi jauni. »

» Ici, nous voyons en action ces forces intimes du catholicisme. Les moines se plaignaient seulement de ce que le mau-

vais exemple des Espagnols et leurs violences corrompaient les indigènes et mettaient obstacle aux progrès des conversions.

» Dans les Indes orientales, partout où s'étendait la domination des Portugais, les choses se passèrent à peu près de la même manière. Le catholicisme conquit un centre immense à Goa; des milliers d'individus furent convertis d'année en année; en 1565, on comptait déjà près de trois cent mille nouveaux chrétiens autour de Goa, dans les montagnes de Cochinchine, et près du cap Comorin. Mais les missionnaires ne rencontrèrent pas partout le même succès. Il existait au sein de ces populations une masse restée indomptable. Des religions extrêmement anciennes, dont le culte enchaînant le cœur et l'esprit, et qui étaient parfaitement assimilées aux idées, aux mœurs et aux usages de ces peuples, résistèrent à la force des armes et aux lumières de la prédication.

» Il appartenait au catholicisme de vaincre aussi ces éléments plus vivaces d'idolâtrie. »

Après avoir raconté, dans un chapitre, l'histoire des missions dans toutes les contrées infidèles, Ranke conclut ainsi :

« Quelle activité immense ! embrassant le monde entier, pénétrant en même temps dans les Andes et dans les Alpes, envoyant ses représentants et ses défenseurs au Thibet et en Scandinavie, partout sachant s'attacher le pouvoir de l'Etat, en Angleterre comme en Chine ! Et sur cette scène illimitée, partout encore vous voyez cette activité jeune, énergique, infatigable ! L'impulsion qui agissait au centre se faisait sentir peut-être avec plus d'exaltation et de force entraînante sur les travailleurs des pays lointains [1] ! »

Voici maintenant les paroles également louangeuses pour les missionnaires, de l'historien protestant Bancroft : « Toutes les traditions de cette époque, dit-il, portent témoignage en faveur des missionnaires. S'ils avaient le défaut d'un *ascétisme superstitieux*, c'est un protestant qui parle, ils savaient résister avec une invincible constance et une profonde tranquillité

[1] *Hist. de la Papauté pendant les XVIe et XVIIe siècle*, t. III, pag. 105 et 116.

d'âme aux horreurs d'une vie entière passée dans les déserts du Canada. Loin de tout ce qui fait le charme de la vie, loin de toutes les occasions de s'acquérir une vaine gloire, ils mouraient entièrement au monde, et trouvaient au fond de leurs consciences une paix que rien ne pouvait altérer. Le petit nombre de ceux qui arrivaient à un âge avancé, quoique courbés sous les fatigues d'une mission pénible, n'en travaillait pas moins avec toute la ferveur d'un zèle apostolique. L'histoire de leurs travaux est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française et il est de fait qu'on ne pouvait doubler un seul cap, ni découvrir une rivière que l'expédition n'eût à sa tête un Jésuite [1]. »

Les Pontifes Romains, le gouvernement espagnol et le clergé de la péninsule sont donc à tort accusés d'avoir été cause des malheurs de l'Amérique. Cependant, cette accusation, quelque perfide et erronée qu'elle soit, donne constamment lieu à des comparaisons entre l'Espagne et l'Angleterre, — ce qui aux yeux des adversaires de la foi signifie entre le catholicisme et le protestantisme — et il va de soi que ces comparaisons tournent au détriment de l'Espagne et de la vérité catholique.

Nous nous arrêterons, avant de finir, un instant, sur ce parallèle. Nous ne contestons certainement pas le sens politique et le génie colonisateur des Anglais : nous le croyons, sous ce double rapport, supérieur aux Espagnols. Mais sous le rapport moral et religieux, le seul dont nous nous occupons ici, nous croyons qu'ils ne gagnent rien à la comparaison.

L'Angleterre était devenue, on ne sait trop comment, maîtresse de l'Inde : « Conquêtes sans éclat, dit Philarète Chasles, usurpation qui ressemble à un escamotage ; triomphe inaperçu de la civilisation européenne sur la décadence asiatique; revanche prise par le nord sur le midi, jadis dominateur; premier coup décisif de cette bataille commerciale livrée par les Anglais [2]. »

[1] *Hist. of the United States*, t. III. — [2] *Le dix-huitième siècle en Angleterre*, t. I, p. 228.

Voilà les droits acquis par l'Angleterre, encore faut-il en retrancher le triomphe, car comment ne pas s'écrier avec Villemain : « Que de flots de sang répandus ! que de princes mahométans, indiens, n'importe, trahis, dépouillés, massacrés ! que de noires iniquités froidement commises ! Puis cette dérision singulière de la fortune ! cet exemple, unique dans l'histoire, d'une justice de conquérants, d'un brigandage à main armée, exercé par une compagnie de commerce, qui ruine une province, confisque un empire, *afin de compléter le dividende de ces sociétaires* [1] ? »

Lord Clive fut le premier brigand fameux qui gonfla le bilan sanguinaire de la compagnie anglaise des Indes Orientales. Après Clive, Warren Hastings dévasta les provinces rebelles, ruina les forteresses, marcha sur les têtes coupées, au milieu des sacs de roupies extorquées aux races indigènes. Le clergé anglican prit-il parti contre ces Verrès britanniques ? Pas le moins du monde. Pour donner satisfaction à l'opinion publique, on fit, à Hastings, un procès ; mais ni la satire de Shéridan, ni l'éloquence de Fox, ni l'ardeur de Burke ne purent le faire condamner. Hastings triompha, ajoutant au scandale de ses déprédations, le scandale plus affreux des complaisances de la justice anglaise. Nous retiendrons, du moins, pour flétrir ces scandales, quelques paroles de Burke.

« Commis de magasins, s'écriait l'orateur, qui se mettent sans façon à la place des monarques ; banquiers frauduleux qui escamotent des diadèmes, vendant à faux poids les trônes dont ils trafiquent, négociant les peuplades pour en garder l'escompte ; recors de la tyrannie, dont ils n'ont que la cruauté, pas le courage ; insectes dévastateurs plus funestes que le lion et le tigre ! Apprenez donc que c'est peu de chose de conquérir ! Tout le monde peut voler ; l'honneur est de conserver, de civiliser, de gouverner, d'administrer les nations soumises !... Parce que l'Inde a été mille fois dépeuplée, ravagée, décimée, vous croyez avoir le droit de la dépeupler, de la ravager, de la décimer ! Vous osez réduire en code et en

[1] *Cours de littérature française*, t. IV, p. 206, Paris, 1847.

principe, les fraudes, les tyrannies et les violences de ces bandits, de ces misérables qui l'ont couverte de larmes et de cendres! Vous consolidez cette masse d'absurdités et de crimes pour en faire la charte de l'Inde! Mais les conquérants Tartares eux-mêmes, ces hommes inexorables, vénéraient la justice et s'agenouillaient devant l'équité. »

Si de l'Inde nous passons dans l'Amérique du Nord, nous trouvons les Anglais fidèles à leur système d'exactions barbares. Jamais les Anglais n'ont fait le moindre effort pour civiliser les Peaux-Rouges ou pour les arracher aux ténèbres du fétichisme. « Avant l'arrivée des blancs dans le Nouveau Monde, dit Alexis de Tocqueville, les hommes qui habitent le continent septentrional vivaient tranquilles dans les bois. Livrés aux vicissitudes de la vie sauvage, ils montraient les vertus et les vices des peuples incivilisés. Les Européens, après avoir dispersé au loin les tribus indiennes dans les déserts, les ont condamnées à une vie errante, vagabonde et pleine d'inexprimables misères. Les nations sauvages sont gouvernées par les opinions et les mœurs. En affaiblissant parmi les Indiens le sentiment de la patrie, en dispersant leurs familles, en obscurcissant leurs traditions, en interrompant la chaîne de leurs souvenirs, en changeant leurs habitudes, en accroissant outre mesure leurs besoins, la tyrannie européenne les a rendus plus désordonnés et moins civilisés qu'ils ne l'étaient déjà. *La condition morale et l'état physique de ces peuples n'ont cessé d'empirer, et ils sont devenus plus barbares à mesure qu'ils étaient plus malheureux...* » — « Je viens de retracer de grands maux, » dit encore Tocqueville; « j'ajoute qu'ils me paraissent irrémédiables. Je crois que la race indienne de l'Amérique du Nord, livrée à l'oppression et à la misère, est destinée à périr, et je ne puis m'empêcher de penser que le jour où les Anglo-Américains seront établis sur les bords de l'Océan Pacifique, elle aura cessé d'exister [1]. »

Au reste, pour apprécier la moralité des conquêtes an-

[1] *De la démocratie en Amérique*, t. II, p. 266 et suiv. 4e édition.

glaises, il n'est pas nécessaire de pousser jusqu'aux Indes et en Amérique. Jetons un regard sur l'Irlande infortunée, et nous reconnaîtrons que jamais oubli plus complet du droit et de la justice n'a existé sur la terre.

L'avantage moral est donc du côté de l'Espagne. A part les Espagnols proprement dits, les colonies renfermaient des créoles, des mulâtres et des métis. Ces classes occupaient une position identique à celle des Eurasiens de l'Inde, race déshéritée que la luxure britannique multiplie et que son insatiable avidité condamne à la plus affreuse condition. Loin d'agir, au seizième siècle, comme les Anglais au dix-neuvième, la cour d'Espagne, qui prenait au sérieux les principes d'égalité prêchés par l'Eglise catholique, et mettait peut-être la civilisation au-dessus de ses intérêts, témoigna une sollicitude toute particulière pour cette catégorie de colons. Au lieu de les regarder comme une charge, de les asservir, elle les multiplia, persuadée que les unions entre les vainqueurs et les vaincus ne pouvaient amener que d'heureux résultats. Aussi engagea-t-elle fortement et à plusieurs reprises les Espagnols établis en Amérique à épouser des femmes du pays. Un grand nombre s'unirent à des négresses et à des indiennes, et dès la troisième ou la cinquième génération, leurs descendants, dépouillés de tout caractère de race nègre ou indienne, jouissaient des mêmes privilèges que les Européens.

Ainsi donc, dans l'Inde, froide religion du lucre, sentiments glacés du protestantisme; dans l'Amérique, ardeur du zèle et de la charité catholique; là, atrocités sans nombre impunies, parce que le protestantisme n'a ni le droit, ni la force morale de la répression; ici, bien-être, civilisation, humanité, mêlés sans doute à des actes répréhensibles, mais toujours réprouvés par le catholicisme, toujours proscrits par les gouvernements, souvent châtiés d'une façon exemplaire : voilà ce que constate l'histoire.

Que ceux qui exaltent l'Angleterre et dépriment l'Espagne y songent : leur système est faux et injuste; il accorde au protestantisme des vertus que possède seul le catholicisme;

et, quand pour soutenir une thèse fausse, ils veulent faire remonter jusqu'aux Papes, la responsabilité des malheurs des Indiens, ils nous obligent à proclamer que les Indiens doivent toutes leurs bonnes fortunes aux Souverains-Pontifes et à la foi dont les Pontifes de Rome sont les représentants.

CHAPITRE X.

LA SAINT-BARTHÉLEMY ET L'EGLISE.

Il n'y a pas, dans l'histoire, dit le docte Gandy, un fait qui ait été, plus que la Saint-Barthélemy, le point de mire de l'erreur et du mensonge. Au seizième siècle, les protestants et beaucoup de catholiques l'ont dénaturée. Au dix-huitième siècle, l'abbé de Caveirac fit paraître une dissertation excellente à certains égards, mais qui, sous plus d'un rapport, laissait beaucoup à désirer. Voltaire et toutes les sectes encyclopédiques soutenaient alors, avec le commun des hérétiques, qu'il y avait eu, entre la religion et la royauté, un accord hypocrite pour exterminer les protestants. De nos jours, les préjugés ou la passion puisent encore aux mauvaises sources, font des réticences calculées et de sophistiques interprétations. Les prétentions d'un autre âge ont été transportées dans le nôtre. Au lieu de chercher des lumières dans une étude large et approfondie des hommes et des choses, on maintient sur cette question, comme sur tant d'autres, la grande conspiration contre la vérité. Généralement encore, les protestants et les rationalistes représentent les orthodoxes comme persécuteurs des hérétiques, et ceux-ci comme martyrs : à les entendre, les catholiques ont été agresseurs, les protestants, victimes; les catholiques ont commis plus d'excès que les protestants; papes, évêques, prêtres et moines ont provoqué fanatiquement les massacres; les uns et les autres en ont accepté, à Rome et en France, la com-

plète solidarité. Et quant aux origines, à la nature et à l'étendue de la Saint-Barthélemy, que d'exagérations toujours, de contradictions et de confusion dans les récits ! Que de faussetés sur le caractère et la conduite de Charles IX, de Catherine, sur leur rôle dans cette affaire lamentable !

Toutefois, des résultats importants sont acquis. A travers les méprises et les calomnies, combien d'aveux graves à recueillir parmi nos adversaires ! L'idée de préméditation, surtout en ce qui concerne Charles IX, est repoussée, en dehors même du catholicisme, par les meilleurs critiques. Quant à la reine-mère, les opinions se divisent et les nuances sont nombreuses.

En outre, le caractère politique des origines du moins immédiates de la Saint-Barthélemy n'est plus contesté. Ce sont là des progrès véritables dont il faut féliciter la science. Mais ont-ils pénétré, pour l'instruction du peuple, dans cette littérature romanesque dont il s'enivre ? En ces régions infimes, on n'est guère plus avancé qu'aux jours de Voltaire ; le concert de la religion et de la royauté dans un acte de prescription atroce, avec circonstances aggravantes de préméditation et de perfidie, est encore un mensonge à l'état d'axiome pour les foules ; on ne cesse de leur dire qu'à l'époque *des guerres de religion*, couronnées par *d'infâmes* massacres, le catholicisme fut constamment cruel, qu'il bénit les poignards qui devaient verser le sang dans la nuit du 24 août 1572 ; le théâtre s'est emparé de cette imposture, il lui a prêté, dans un opéra devenu populaire, les enchantements de la musique et de la mise en scène [1].

Pour tous ces motifs, nous jugeons utile et même nécessaire de reprendre à fond, dans une étude critique puisée aux sources, cette vaste question qui en renferme tant d'autres. Nous ne prétendons pas donner sur tous les détails le dernier mot de l'histoire. Cette tâche est impossible, elle le sera probablement toujours. Nous voudrions seulement tracer, avec précision et justesse, toutes les lignes importantes de ce grand

[1] Dans l'*Histoire de France racontée à mes petits enfants*, Guizot, comme il convenait à un homme instruit et sérieux, abandonne, dans le récit de la Saint-Barthélemy, toutes les accusations contre le catholicisme et l'Eglise.

sujet, dans une esquisse consciencieuse et suffisamment étendue. Ce n'est point une histoire proprement dite que nous désirons écrire; encore moins voulons-nous faire un de ces tableaux aux vives couleurs où trop souvent la vérité historique est sacrifiée au prestige; nous ne nous adressons pas à l'imagination, — elle ne serait là que la *folle du logis*, mais à l'intelligence et à la science; toutefois nous ne nous dédaignegnons point les humbles esprits; pour nous ils ne sont pas un *profane vulgaire*. Notre désir est que ce travail, à la portée de tous, ait dans l'intérêt du droit et de la justice un succès de popularité.

En interrogeant les auteurs contemporains et modernes, les documents imprimés et manuscrits, pour en dégager les vérités qu'ils contiennent, nous ne songeons nullement à passionner des souvenirs douloureux; nous conserverons à ce débat le calme et la gravité qu'il requiert; la modération et la force du vrai, non cette modération bâtarde qui sacrifie aux préjugés ambiants, mais celle qui veut être courtoisement impartiale et ne comprend pas plus la rigueur avec la violence, que la mesure avec la faiblesse [1].

Nous n'entrerons pas ici dans d'aussi vastes considérations. Pour nous tenir sur le terrain de l'apologétique pontificale, nous examinerons : 1° Si l'Eglise avait raison et droit d'autoriser la guerre contre le protestantisme, à plus forte raison, droit de repousser, par la force, ses violentes attaques; 2° si la papauté a conseillé ou ratifié le massacre de la Saint-Barthélemy.

Dans l'ancienne France, « la société, dit Lavallée, était fondamentalement catholique : depuis le roi jusqu'au serf, tout était lié hiérarchiquement par la religion. Le catholicisme était l'âme de la famille, de la cité, de la nation; il s'était profondé-

[1] *Revue des questions historiques*, t. I, p. 11. — Nous citons ces belles paroles, non pour les prendre comme programme de dissertations, mais pour rendre hommage à l'auteur. Catholique de marque, il n'a pas voulu seulement honorer ses convictions par ses vertus, mais encore mettre toutes ses vertus au service de ses convictions. L'Eglise, hélas! n'a pas assez de ces braves chrétiens qui arborent l'étendard de la foi et consacrent leur plume à sa défense.

ment insinué dans toutes les veines du corps social, il était pour le peuple la sanction du passé et de l'avenir, la garantie de tous les droits, la source de toutes les jouissances; il était la vie entière. Lois, mœurs, actions, pensées, arts, cérémonies, foyer domestique, existence publique, tout était inprégné de catholicisme. [1] » A ce titre, le protestantisme, sous toutes ses formes, était donc, comme hérésie, condamné par la constitution française. Les lois l'avaient proscrit, même avant sa naissance, comme elles proscrivaient toutes dérogations à la foi traditionnelle. A son sacre, le roi jurait de défendre la religion catholique et l'unité religieuse du royaume; il devait par conséquent, repousser, même par la force, toutes les innovations. L'ordre social reposait sur la distinction, mais sur l'union des deux pouvoirs. C'était, au surplus, une vérité universellement reçue au seizième siècle; elle sera adoptée même par les coryphées du protestantisme, seulement ils mettront au service de leur vacillant symbole et d'une foi variable, une force que les catholiques ne consacrent qu'à la défense d'une immuable vérité. Et, lorsqu'on va au fond des choses, on reconnaît que cet ordre est l'ordre naturel et nécessaire des institutions humaines. La vérité, réelle ou supposée, est à leur base comme garantie de solidité, protection pour ceux qu'elles couvrent, honneur à ceux qui les respectent. Lorsque, par la défaillance des convictions, il s'établit, entre la vérité et l'erreur, une certaine coexistence tolérée, ce n'est qu'une trêve, ordinairement sans dignité parce qu'elle n'est qu'une inspiration de l'hypocrisie. Mais ce n'est jamais qu'une trêve peu durable; l'équilibre se rompt bientôt, soit parce que la vérité est mise en demeure de se défendre, soit parce que l'erreur a réussi à l'opprimer.

Nous n'insistons pas sur ces principes. Le plus curieux, c'est que les protestants en faisaient profession publique. Luther était si convaincu que l'hérésie ne doit pas être tolérée, qu'il conseillait de se borner à exiler les dissidents, de peur, disait-il, que l'intolérance ne fût rétorquée par lui contre les catholiques, et l'on sait que le fougueux sectaire ne tint pas long-

[1] TH. LAVALLÉE, *Hist. des Français*, t. I, p. 560, 7e édition.

temps à cette feinte modération. Après avoir soulevé les paysans de la Franconie, il poussait à leur extermination par les armes. Calvin enseigne *jure gladii coercendos esse hereticos* : qu'il faut réprimer les hérétiques par le droit du glaive : et conséquent avec lui-même, il organisa Genève comme un pachalik, exila ses contradicteurs et brûla Servet. Le violent Farel ne rêve que bûchers pour ses adversaires ; le doux Théodore de Bèze écrit : « Ceux qui ne veulent pas que les hérétiques soient mis à mort, sont tout autant coupables que ceux qui réclament l'impunité des parricides,... nous voulons pouvoir exterminer ceux qui troublent les églises. » Calvin et Théodore de Bèze, dans la *Confession* acceptée par tous les calvinistes de France, repoussent la séparation de l'Eglise et de l'Etat, imposent à l'Etat le devoir de faire régner la vraie et unique religion et proposent tout simplement, au nom même du libre examen, la théocratie. Dire s'ils sont d'accord avec eux-mêmes, si théocratie et libre examen ne sont pas logiquement contradictoires, n'est pas notre affaire. Nous constatons seulement qu'ils pensent ainsi et après trois siècles de soi-disant lumières évangéliques, nous voyons encore les libéraux de Genève et de Berlin persécuter au nom de la Réforme, sans motif, sans provocation d'aucune part, mais par appétit de persécution.

En 1563, soixante-douze ministres français signèrent un écrit où ils demandaient au roi, pour prévenir les hérésies et les schismes, et *par conséquent les troubles qui en pourraient advenir*, de vouloir bien châtier sévèrement les hérétiques et schismatiques (les calvinistes exceptés [1].) Des historiens rationalistes n'hésitent pas à reconnaître qu'au seizième siècle, l'hérésie tombait sous la vindicte de l'état. Dargaud, félicite le chancelier de l'Hôpital de n'avoir pas admis la liberté de conscience, d'avoir pensé avec toute son époque que le crime d'hérésie devait être puni ; il loue les tribunaux ecclésiastiques qui, « même indirectement, s'interdisaient de condamner à mort. [2] » A ce témoignage, nous pourrions en ajouter beau-

[1] *Hist. de l'Eglise gallicane*, t. XIX, p. 660. — [2] *Hist. de la liberté religieuse en France*, t. I, p. 358. — Dargaud est cet homme d'esprit qui explique l'histoire par le nez de ses héros, histoire de prouver qu'il n'a pas de nez.

coup d'autres de même genre. Et en l'espèce, comme on dit au palais, le protestantisme était, comme l'hérésie, d'autant plus odieux qu'il déformait au lieu de réformer, qu'il était un principe actif de dissolution, de tyrannie, de révolte, qu'il constituait par sa puissante organisation un Etat dans l'Etat, qu'il tendait au communisme, poussait à l'assassinat et livrait la France à l'étranger [1].

Le protestantisme, avec sa théorie du libre-examen, livrait la Bible à toutes les fantaisies et ouvrait la porte à tous les fanatismes. Nous n'avons pas à discuter la théorie, mais il est de fait que son application immédiate s'est traduite par la guerre des paysans, par une démoralisation affreuse et par les plus bizarres attentats. Ce fut au point qu'en 1543, le parlement, pour prévenir d'horribles abus, dut interdire, en Angleterre, la lecture des Saints-Livres. Ce renversement de tout principe autoritaire, combiné avec l'esprit farouche du calvinisme, impliquait un système pratique de brutale tyrannie. D'après tous les promoteurs de la soi-disant Réforme, le Pape est un Antechrist, l'Eglise une Babylone, une horrible idolâtrie dont il faut purger la terre. Donc défense aux néophytes de la secte d'épouser des papistes et ordre aux parents d'empêcher ces mariages ; défense aux imprimeurs et aux libraires de prêter aux catholiques le secours de leur industrie ; défense aux artistes de travailler pour les chapelles et les églises ; en un mot, partout séparation, division, hostilité, en attendant la guerre civile. Par son principe de libre examen, de libre interprétation des Ecritures et du fanatisme calviniste, le protestantisme français amenait premièrement la désunion et la guerre.

Le calvinisme, par sa théorie de l'inamissibilité du salut et de la prédestination fataliste, partageait le monde en élus et en réprouvés. Ceux qui n'étaient pas élus, c'est-à-dire calvinistes, étaient, aux yeux des calvinistes, marqués du sceau de la réprobation : il fallait donc, en France, haïr les catholiques comme des suppôts de Satan. Cette croyance était un

[1] *Revue des questions historiques*, t. I, p. 15.

appel aux plus viles passions, une provocation permanente à la discorde et à la guerre. Locke et Tillotson, protestants d'ailleurs tolérants du dix-huitième siècle, désiraient encore l'extermination des catholiques. Bèze disait par manière d'axiome : *Libertas conscientiarum diabolicum dogma.* L'art. 36 de la confession helvétique portait : « Que le magistrat tire le glaive contre tous les blasphémateurs et sévisse contre les hérétiques. » Trois protestants seulement improuvèrent la mort de Servet, leurs réclamations ne produisirent pas dans le protestantisme la plus légère sensation. Luther demandait vingt mille hommes pour se venger du Pape. En fait, dans tous les pays où les protestants triomphent, en Suisse, en Suède, en Danemarck, en Ecosse, en Bohême, en Hollande, en Allemagne, en France même, le culte catholique est immédiatement interdit sous des peines sévères et souvent cruelles. Les synodes calvinistes prennent constamment des mesures pour empêcher l'hérésie de se propager. Dans un synode général, les calvinistes de France expriment leur regret de voir leurs frères des Pays-Bas ne pouvoir employer contre les dissidents « les remèdes qui seraient à désirer, c'est-à-dire l'intervention du bourreau. » Dans un manifeste qui a pour objet de justifier la conspiration d'Amboise, on lit : « Les fidèles sujets au roi ne tâchent à autre chose qu'il y ait une seule secte chrétienne, une pure et simple religion, une foi, une loi, et que tant de sectes monacales, tant de sectes hérétiques soient retranchées par la parole de Dieu, qui seul peut remettre unité. » Pendant un siècle, la protestante Genève ne souffrit chez elle aucun instrument de musique. Dans cette ville, en Suisse, en Ecosse, la confession et la pénitence publiques furent commandées. « Les lois (de Calvin), a dit un ministre protestant, Paul Henri, de Berlin, étaient écrites non avec du sang, comme celles de Dracon, mais avec un fer rouge. » Un écrivain protestant a dit de ce même sectaire : « Il a l'injustice et la passion, il faut qu'il... change le monde, tout lui est bon pour le succès. » « Le consistoire, écrit Trognon, est investi d'une autorité souveraine qui s'étend jusque

sur les princes, et peut aller jusqu'à l'excommunication. » « En France, suivant Castelnau, les protestants se voulaient rendre les *plus forts* pour avoir pleine liberté de leur religion. » D'après H. Martin, l'intolérance calviniste n'était pas moins grande que celle des papistes. Ces prétentions à une domination sans contrôle étaient d'autant plus odieuses que les calvinistes au moment même où ils commençaient à les afficher, ne formaient de leur aveu qu'une minorité très restreinte, minorité qui montrait une roideur extrême, et, au lieu de se tenir dans l'ombre, voulait régner.

Mais, pour régner, il fallait se révolter ouvertement sous des dehors hypocrites, il fallait être une faction politique et professer le droit à la rébellion. C'est ce que fit le protestantisme. *La faction des princes du sang* fut son *avant-garde.* Bossuet énonce avec raison comme révolutionnaire ce dogme protestant de la souveraineté du peuple. « Mutation de religion emporte mutation de l'Etat, » disait un demi-Huguenot, Marillac, archevêque de Vienne. Faut-il s'étonner que, sous Louis XIV, le dauphin signalât les assemblées secrètes des protestants, leurs serments d'association, leurs menées séditieuses, leurs conjurations ouvertes. « Le catholicisme, remarquait Napoléon, est la religion des pouvoirs et de la société, comme le protestantisme est la doctrine de la révolte et de l'égoïsme. L'hérésie de Luther et de Calvin est une cause éternelle de divisions, une semence de haine et d'orgueil, un appel à toutes les passions. Le protestantisme a signalé sa naissance par la violence, par des guerres civiles... Après avoir détruit l'autorité par un esprit de doute et par une critique de mauvaise foi, cette hérésie prépare, par l'affaiblissement de tous les liens sociaux, la ruine de tous les Etats. » Theiner, Hurter (avant sa conversion), Hœninghaus et d'autres penseurs d'Allemagne et d'Angleterre, regardent le protestantisme comme l'ennemi du genre humain. Le tolérant l'Hôpital, idole des libres penseurs, n'était-il pas secrètement de cet avis, quand il affirmait que le calvinisme n'avait fait de progrès que par les armes ? On comprend que ce moyen de propagande ait

souri à Luther. Il trouve bien sots les peuples qui ne brisent pas le joug des rois et des papes. De là en Allemagne les guerres des paysans et des anabaptistes, les déchirements de la Suisse, les cruautés épouvantables d'Elisabeth et de Cromwell, et, comme nous le verrons, les guerres civiles en France. De là pour les sectaires, la nécessité impérieuse, dans un but de tyrannie, ou de s'emparer pacifiquement du pouvoir ou de le briser. Ainsi le caractère de la Réforme, en tant que dominateur et séditieux, était forcément politique.

Le protestantisme n'était pas seulement une faction religieuse et politique, il avait encore une organisation puissante; il était prêt à l'action. D'un bout de la France à l'autre, par ses synodes, ses assemblées, ses correspondances, il enveloppait le pays comme d'un réseau. En 1562, sur un mot d'ordre des chefs, ses partisans courent aux armes. En 1567, ils nouent un vaste complot que Ranke compare, pour le secret, aux agissements de Mithridate. A l'occasion de la Michelade, une espèce de Saint-Barthélemy protestante, Tavannes fait observer que les protestants sont prêts aux surprises, trahisons et menées contre le roi et sa cour. Un ambassadeur vénitien, parlant de cette organisation du protestantisme, la présente comme englobant les nobles qui veulent supplanter leurs ennemis, les bourgeois qui veulent s'enrichir et le peuple qui se laisse, *comme toujours, entraîner par les opinions et les* passions. La force de cette organisation hostile était telle que, dès 1560, Coligny avait pu faire dresser un état de ses soldats. Le protestantisme avait donc une armée, des chefs, des recettes financiaires, des magasins d'armes, des assemblées, des négociations : il était prêt pour un soulèvement général. On sait d'ores et déjà qu'avant la Saint-Barthélemy, il n'avait pas craint de provoquer jusqu'à cinq fois la guerre civile. Si une pareille conspiration, flagrante, avérée, n'implique pas, dans le pouvoir légitime, l'exercice du droit de défense, je me demande quand il sera permis de défendre l'ordre social. Pour protéger sa maison, faut-il attendre que l'incendie la dévore ?

Si l'Internationale, qui conspire aujourd'hui en Europe contre la propriété terrienne et encore plus contre le crédit des capitaux, avait des chefs armés, des soldats armés, une organisation militaire, croit-on que les gouvernements, malgré le courant des idés libérales, négligeraient de la réprimer, au besoin par la force. Et ce qui s'est passé après la prise de Paris et la reddition des insurgés, qu'était-ce autre chose qu'une Saint-Barthélemy? Qui donc, parmi les propriétaires, songe à gémir sur ces immolations de malheureux vaincus, mais tous coupables du crime de lèse-nation? C'était le cas des protestants.

Le protestantisme, en effet, n'était pas seulement impie et séditieux, il était encore révolutionnaire au premier chef. Le fanatisme inspiré aux masses était sa moindre peccadille ; il y a pire ; il y a les crimes aux services desquel venait ce furieux aveuglement. L'assassinat, l'expropriation, le refus d'impôt, le vol étaient souvent l'objet de prédications positives, toujours la conséquence nécessaire des théories protestantes de la liberté naturelle et du retour à l'égalité primitive. Le pouvoir était une scélératesse contre la liberté, la propriété un attentat contre l'égalité. Il fallait faire table rase de la société catholique et dresser en place une société protestante. C'était la prédication d'une jacquerie, l'éclat imminent en France des guerres de paysans qui avaient ensanglanté l'Allemagne. Montluc, *bon témoin*, déclare que cent mille hommes périront si l'on ne fait main basse sur un certain nombre de ministres, qui prêchent plutôt le brigandage que l'Evangile.

Enfin le protestantisme était l'allié de l'étranger. Numériquement faible en France et sans grand espoir d'acquérir de longtemps la majorité, il cherchait sa force au dehors ; il tendait la main aux protestants d'Allemagne et d'Angleterre. Les catholiques français étaient des ennemis ; les protestants à l'étranger étaient des frères. Et ces frères, il faut bien le dire, ne demandaient pas mieux que de secourir leurs frères, avec le double profit de propager leur foi par le glaive et de ruiner, en Europe, la prépondérance catholique de la France. L'invasion donnait la main à la révolte ; encore un peu et la moin-

dre étincelle allait allumer l'incendie. Il n'est pas étonnant que les princes catholiques aient fait, contre l'ennemi commun, appel à la force. Il ne faut pas leur reprocher d'avoir usé du glaive, mais d'en avoir usé mollement et trop tard.

Si un parti politique, en France, avait aujourd'hui ses chefs militaires, son budget, son armée, ses prédicants fanatiques; s'il avait maintes fois couru aux armes ; s'il était l'allié de la Prusse et de l'Italie contre le pays ; s'il était debout, prêt à fondre sur le pouvoir et à mettre la société à sac : je demande si, en présence d'une culpabilité prouvée, d'une conspiration flagrante, d'une invasion prochaine, le pouvoir hésiterait beaucoup à frapper les coupables. Non, certes; il n'hésiterait pas un instant. Il y mettrait peut-être plus de modération qu'il y a trois siècles, et encore on peut en douter. Mais avec modération ou non, il frapperait ; il n'y aurait, pour le blâmer, que les fous et les brigands.

« En résumé, conclut Georges Gandy, les protestants, en tant qu'hérétiques, étaient justiciables de l'autorité civile, suivant la constitution française et les engagements sacrés du roi : l'Etat devait-il leur accorder une liberté de conscience illégale et rejetée par tous ? Les protestants introduisaient en France un ferment de dissolution sociale : l'Etat devait-il les laisser faire ? Les protestants voulaient, non une place au soleil, selon d'astucieuses protestations, mais une domination tyrannique qui eût anéanti peut-être parmi nous la religion catholique : l'Etat devait-il tolérer qu'on la supprimât ? Le protestantisme levait le drapeau de la révolte : l'Etat devait-il autoriser la sédition ? Le protestantisme était formidablement organisé; l'Etat devait-il se désarmer devant la puissance des complots ? Le protestantisme semait des germes de communisme égalitaire, il légitimait l'assassinat, il déchirait l'unité nationale par ses alliances avec l'étranger et il allait ramener la France aux morcellements du territoire du onzième siècle ; l'Etat devait-il protéger de son inaction cette félonie ? Poser ces questions, c'est évidemment les résoudre [1]. »

1. *Revue des questions historiques*, t. I, p. 25.

Ces questions sont, en effet, résolues pour les gens de bien. En présence du socialisme et de l'Internationale, le droit, je dirai plus, le devoir de répression n'est plus contestable. Aussi n'est-il plus contesté que par de misérables écrivains, jaloux sans doute de montrer que, s'ils parvenaient au pouvoir, ils sauraient être de francs scélérats.

II. Au sujet du massacre de la Saint-Barthélemy, voici l'acte d'accusation que les pamphlétaires du seizième siècle ont transmis à Voltaire contre la papauté. Voltaire n'a pas manqué de le léguer religieusement aux héritiers de ses calomnies.

Le Saint-Siège a provoqué, par ses conseils et par ses actes, un carnage des protestants ; il s'est associé ensuite, par une série de faits approbatifs, aux horreurs du massacre, sans autre regret que de voir la cour mollir et laisser inachevée cette glorieuse entreprise.

Nous examinerons l'un après l'autre ces deux griefs.

La Chaire apostolique, appuyée sur la raison chrétienne, sur la pratique séculaire de l'Eglise, sur la tradition non moins séculaire de l'Etat, demandait aux princes non pas de violer la liberté de conscience, la liberté du for intérieur qui ne relève que de Dieu, mais d'interdire les prêches, les assemblées hérétiques, tout ce qui constituait l'exercice public d'un culte dissident. Avec une énergie mêlée de douceur, le Pape ne défendait pas seulement le symbole de foi, il défendait encore l'unité religieuse et sociale de l'Europe. Par cette raison révélée, que le prince est le *ministre de Dieu pour le bien*, il enseignait que les deux puissances, distinctes en droit, doivent, en fait, s'unir pour le bonheur des nations chrétiennes. « En résumé, dit Georges Gandy, interdire l'exercice des fausses religions, parce qu'elles étaient séditieuses non moins qu'hérétiques ; les combattre vigoureusement sur les champs de bataille après leurs prises d'armes ; n'imposer à personne les croyances orthodoxes et ne demander les conversions qu'à la science et à la charité catholiques ; c'était là tout le programme religieux et social des Papes : il fut

suivi de Pie V, à qui les libres penseurs ont été pour la plupart, et sont encore hostiles sans justice [1].

Quand ce magnanime pontife apprit l'avénement de Charles IX au trône, il le prévint, que tous les coups de l'erreur, en désolant l'Eglise, ébranleraient son autorité royale. Dans cette pensée il envoya Michel Turriani, évêque de Cenada, plus tard cardinal, pour soutenir la fermeté du roi et celle de la reine régente, et réformer les abus dont se masquait la révolte [2]. Que de malheurs la sainte sévérité de ce grand pape aurait épargnés à la France, si elle l'eût écoutée! Coligny le redoutait. Il essaya, contre lui, d'un genre d'agression familier aux sectaires : par l'entremise d'Albicini, juge prévaricateur et fugitif [3], il suscita un garçon boulanger napolitain qui se déclara fils du Pape, montrant de fausses lettres du pontife, et portant l'impudence jusqu'à demander une position conforme à sa naissance. Sans s'inquiéter de cette infamie et de tant d'autres, le saint Pape poursuivit courageusement sa tâche. Il entreprit d'unir les puissances catholiques contre les puissances protestantes, de rallier dans une ligue vigoureuse les rois de France et d'Espagne, le grand-duc de Toscane, les ducs de Savoie, de Nevers et de Lorraine. Apprenant les guerres civiles qui déchiraient la France, et ne doutant pas que la ruine de ce beau royaume entraînât bientôt celle des Etats voisins, il conjura le doge de Venise d'aider Charles IX. Son appel fut compris. Les princes d'Italie levèrent des troupes qui, se joignant à celles du Pape sous le commandement de Sforza, comte de Santa-Fiore, se rendirent en France. Sforza remit à Charles un bref de Pie V. Le Pape y faisait des vœux pour une entière victoire sur les ennemis du royaume; il conjurait le Dieu des armées et le roi des rois d'y établir une tranquillité parfaite; il engageait ce prince à venger « non seulement ses injures, mais les intérêts divins, » à punir sévèrement les horribles attentats,

[1] *Revue des questions historiques*, t. I, p. 265. Nous puisons à pleines mains dans ce travail. — [2] *Vie de saint Pie V*, par Falloux, t. I, p. 203. — [3] Feuillet, *Vie du saint pape Pie V*. par Falloux, p. 208.

les sacrilèges abominables que les Huguenots avaient « com mis », se montrant de la sorte « le juste exécuteur des décrets de Dieu même [1]. » Ainsi, Pie V n'intervenait pas par des machinations ténébreuses, mais ouvertement et loyalement dans les affaires de la France; ses soldats se couvrirent de gloire dans les journées de Jarnac et de Moncontour, et il fit attacher en trophées, dans l'église de Saint-Jean de Latran, les 25 drapeaux que le comte de Santa-Fiore avait enlevés aux rebelles. Bien mieux, il écrivit à Charles IX une lettre de congratulation, dont nous avons sous les yeux le texte latin [2]. Il s'y élève avec force contre les sectaires qui ont pris criminellement les armes, qui ont rempli la France de dissenssions et de discordes; il conjure le roi d'être inflexible. Hélas! quelle fut sa douleur, quand il apprit que de lâches capitulations allaient déshonorer deux victoires et les rendre inutiles. Son zèle apostolique s'émut, il écrivit à Charles IX pour le dissuader de faire la paix avec les *hérétiques et les rebelles*, pour l'exciter à les dompter tout à fait par les armes [3], à dissiper « les restes de cette lutte intestine, à venger les injures de la couronne et celles du Dieu tout-puissant, à consolider, pour ses successeurs autant que pour lui-même, le royaume ébranlé par la conjuration la plus criminelle qu'ait ourdie la perversité des méchants... » Pie V écrivit avec la même énergie à Catherine, le 25 janvier 1570, à Charles IX, le 25 avril de cette année; ils dédaignèrent ses avis, ils firent la paix de 1570. En apprenant cette paix honteuse et périlleuse, Pie V épancha sa douleur et ses prophétiques pressentiments dans une lettre au cardinal de Bourbon, datée du 23 septembre de cette année. « Nous ne pouvons, disait-il, sans verser des larmes, songer combien elle (cette paix) est déplorable, pour nous et pour tous les gens de bien, combien elle est dan-

[1] FALLOUX, *ibid.*, p. 217-19.

[2] ZABUZZI, *Vita Pii V*, lib. II, Epistola XXV. Cette lettre se résume dans ces mots qui la précèdent. « Partam ad Moncontorium de hæreticis victoriam gratulatur, regemque, ut bellum strenue prosequatur, hæreticisque inexorabilem se præbeat, incitat. » Falloux l'a publiée partiellement en français, p. 226.

[3] ZABUZZI, *Vita Pii V*, lib. II, cap. VI. Voir cette même lettre dans Falloux, p. 227 et suiv.

gereuse, et de combien de regrets elle sera la source : plût à Dieu que le roi eût pu comprendre ce qui est très vrai et très manifeste, c'est-à-dire qu'il est exposé à de plus grands dangers depuis la conclusion de cette paix, par les menées sourdes et la fourberie de ses ennemis, qu'il ne l'était durant la guerre [1]. » Tout fut inutile, la cour tomba de faiblesse en faiblesse jusqu'aux attentats de 1572. Saint Pie V est innocent de ces crimes. La guerre franche et sans transaction qu'il conseillait condamnait tout machiavélisme, tout calcul de guet-apens. Et qu'on ne dise pas qu'il sollicitait *l'extermination des hérétiques*. Ce mot dissimule une équivoque. Oui, certes, il suppliait le roi d'anéantir les factions — quel gouvernement sage et ferme tolère des séditieux? mais l'accuser d'avoir voulu l'extermination des hérétiques, pour cela seul qu'ils n'étaient pas en communion avec l'Eglise, c'est un mensonge atroce. Il se montrait, au contraire, indulgent et secourable aux hommes paisibles que l'erreur avait séduits. Ce fut toujours par les moyens évangéliques de persuasion, jamais par l'emploi de la force, qu'il résolut de les ramener. Ensuite, ses ennemis oublient-ils qu'il sauva à Lépante, en octobre 1571, la civilisation menacée par la barbarie musulmane? La France n'eut pas l'honneur d'attacher son nom à cette grande victoire; elle avait alors d'autres sollicitudes : elle travaillait à nouer des alliances protestantes : elle ménageait le Turc. Coligny la gouvernait.

Pie V mourut à la peine, vivement préoccupé du sombre avenir des sociétés chrétiennes, et, en 1572, Grégoire XIII lui succéda. D'un caractère plein de douceur et de mansuétude, — c'est la justice que tous lui rendent, — nul moins que lui n'inclinait aux réactions cruelles. Comme son prédécesseur, il était le gardien fidèle des traditions. Sa vigilance réprouvait la liberté publique de l'hérésie; mais, pieux et patient, il désirait tout guérir, autant qu'il se pourrait par la prudence et la bonté. Rien assurément ne lui fit pressentir, même vaguement, le drame du 24 août. « Ni le Pape, ni le roi d'Es-

[1] *Vie de saint Pie VI*, n° 263 et suiv.

pagne, dit H. Martin, n'avaient pris au sérieux les vagues promesses et les paroles mystérieuses de Catherine. Le nonce et l'ambassadeur d'Espagne avaient été tenus en dehors des conciliabules de la reine mère. Le cardinal de Lorraine se rend à Rome au mois de mai pour l'élection d'un nouveau pape; il apprend que cette élection s'est faite sans lui, en un seul jour, et néanmoins il ne retourne pas en France. S'il est dépositaire du grand secret des prochains événements, si de vastes desseins qui intéressent au plus haut degré sa famille vont s'accomplir, sa présence est indispensable à Paris; et pourtant il reste à Rome, il y reste sans que nulle affaire bien sérieuse l'y retienne. Il ne savait donc rien, et par suite il n'apprenait rien au Pontife nouvellement élu. Grégoire XIII, loin de seconder les intrigues qui précédèrent la Saint-Barthélemy, ne les connut même pas.

Mais voici pour le *Bulletin protestant* une bonne fortune.

Le légat qui vient en France, peu de temps après la Saint-Barthélemy, a félicité Charles IX d'une *exécution longuement et sagement méditée*. Là-dessus, le *Bulletin* triomphe. C'est bien à tort. Il cite Bossuet : mais à qui le grand évêque de Meaux a-t-il pris cette anecdote? Il ne le dit pas. Elle est plus que suspecte. Le légat eût-il prononcé cette parole, il n'aurait prouvé qu'une chose, qu'il ignorait les affaires de la France, qu'il était beaucoup plus imbu des sentiments erronés de quelques ultramontains que de ceux du Pape.

A Paris, les ordres religieux et le clergé malgré leur aversion très vive pour la faction huguenote et leur mécontentement de la prépondérance qu'elle avait acquise dans les conseils du roi, n'ont pas trempé dans les actes de la reine mère et des princes. Pas un prêtre, pas un moine aux réunions préparatoires. L'orgueil, la jalousie, les passions vindicatives, surexcitées par la peur, poussaient au crime; il fut « l'œuvre du fanatisme et de la politique, » dit un écrivain protestant fort hostile aux catholiques. « C'est une injustice, dit à son tour Mackintosh, d'accuser de ce crime la religion des politi-

ques romains. » La *Revue d'Edimbourg* n'en rend responsables ni les prêtres, ni le Pape.

Que penser donc de Marie-Joseph Thénier, qui, dans sa romanesque tragédie de *Charles IX*, fait bénir les poignards de la Saint-Barthélemy par le cardinal de Lorraine alors à Rome? Scribe, dans son libretto de l'Opéra des *Huguenots*, impute aux moines cette bénédiction; calomnies abominables qui n'ont pas le moindre fondement historique. Aucun prêtre, aucun religieux ne fut remarqué parmi les tueurs et les pillards.

Nous ne nous arrêterons pas à prouver que le clergé français ne prit aucune part à la Saint-Barthélemy, nous venons tout de suite aux griefs suprêmes contre la papauté et nous prouvons que, n'ayant nullement conseillé le massacre, elle ne voulut en aucune façon l'approuver.

Beaucoup d'historiens accordent que Grégoire XIII, récemment intronisé, fut fort surpris par la nouvelle des meurtres. Mais, ajoutent-ils, sitôt qu'il l'apprit, il fut comblé de joie; il donna aux enthousiasmes de son allégresse la consécration de sa croyance religieuse. Ici, les protestants et les rationalistes maudissent en chœur le fanatisme cruel du Pontife. Il était doux et reposé par caractère, d'accord; mais l'esprit du catholicisme, esprit d'intolérance et de proscription, a faussé sa nature et perverti son âme. Alors commence le défilé des faits; lettres, procession, *Te Deum*, jubilé, médaille, sermon, tableau, etc., déposent, chacun à son tour, contre Grégoire XIII, et tout finit par un cri d'admiration pour cette fraternité philosophique qui, prenant enfin possession du monde au nom de l'humanité, a rendu pour jamais impossibles les scènes sanguinaires que le catholicisme a inspirées, sinon commandées.

Nous avons, à la date du 23 août, veille de la Saint-Barthélemy, un intéressant témoignage des pensées intimes de Grégoire XIII sur les protestants; il est tiré du registre des lettres de ce Pape, contenues dans un manuscrit du Vatican, et dont nous avons une copie exacte, soigneusement contrô-

lée. Nous l'analysons et en détachons quelques passages. Ce Pontife écrivit à Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, en lui donnant sa bénédiction apostolique. « Le Seigneur Dieu des armées a brisé dans sa colère ses ennemis, et pour cet office il s'est servi de votre valeur. Vous comprenez en effet (la douceur du conseil s'insinue dans la louange), que vous ne combattez pas pour répandre le sang, mais pour protéger et propager l'Eglise : » Grégoire le félicite ainsi que son armée de leur insigne valeur et les bénit. Mais, continue-t-il, « notre amour paternel et notre ardent désir de voir l'Eglise s'agrandir et les princes catholiques s'unir dans une parfaite concorde m'oblige à vous dire ce que votre sagesse comprend déjà sans doute : vos victoires semblent avoir suffisamment affermi ce royaume (l'Espagne) contre les *hérétiques et les rebelles.* Il faut donc prendre garde, aujourd'hui que les gouvernements sont si soupçonneux, de rien faire qui puisse inquiéter le roi très chrétien (de France) et faire naître une occasion de guerre entre vous et lui ce qui ne pourrait se faire sans la rupture de la très sainte alliance formée contre les Turcs et le très grand dommage de la république chrétienne; vous éviterez facilement ce péril, si vous ne mettez sur les frontières que des garnisons dont vous avez besoin pour la sécurité de vos propres affaires, et si vous les confiez à des chefs capables de faire respecter la discipline militaire et d'empêcher tout désordre; croyez que c'est moins un conseil que je vous donne qu'une opinion [1]. » — Cette lettre est décisive. Elle démontre invinciblement que Grégoire XIII, au lieu de s'entendre avec la France et l'Espagne pour massacrer les protestants, ne pensait qu'à prévenir tout ce qui pouvait les diviser; que sa grande préoccupation d'alors, c'était de les coaliser contre les Turcs, — entreprise éminemment noble et civilisatrice; qu'enfin il savait que Philippe II et Charles IX se défiaient l'un de l'autre, et qu'il redoutait de voir, au premier moment, s'élever entre eux une guerre déplorable. Par suite Grégoire XIII n'a pu, en

[1] Ex regesto epistolarum Gregorii PP., lib. I, ep. 199, t. I, p. 287. Autographes du Vatican, copie certifiée conforme par le P. Augustin Theiner.

aucune façon, approuver une intrigue, une vengeance coupable; une complicité de ce genre était aussi loin de ses pensées les plus intimes que de son caractère et de ses principes. Au fait, que lui apprirent les premières dépèches sur la Saint-Barthélemy? Des nouvelles que les mouvements inconsidérés des Huguenots avaient accréditées, qui avaient cours dans le monde *officiel*, et qu'on propageait partout. Ces dépêches lui annonçaient qu'une conspiration criminelle, on ne peut plus dangereuse, avait été près d'éclater, et qu'il avait fallu rapidement sévir pour sauver le roi, sa famille et l'Etat. Telles furent, nous l'avons dit, les communications toutes confidentielles que Charles IX, par un envoyé spécial, fit au Pape, et les dépêches de Salviati ne pouvaient, d'ailleurs, lui laisser aucun doute. Or, il devait d'autant mieux accueillir ces nouvelles, qu'on avait eu constamment à Rome, depuis la paix de 1570, de vives appréhensions sur une recrudescence d'hostilités de la part des Huguenots, appréhensions justifiées par des faits notoires et qu'avaient partagées les meilleurs esprits.

Un des protestants les plus acrimonieux, l'auteur des *Mémoires de l'Estat de France*, a écrit les lignes suivantes :

« On despescha en diligence un courrier pour emporter les nouvelles à Rome; ceux de Guise aussi en avertissoyent le cardinal, et le conseil secret y envoya lettres. Le *cardinal attendait en bonne dévotion ces nouvelles*, aussi le légat du Pape, qui estoit en France, y donna tel ordre que, le sixiesme jour de septembre, les lettres que ce légat du Pape avait escrites de France furent leues le matin en l'assemblée et conseil du Pape et des cardinaux, que l'amiral et les Huguenots avoyent esté tués du vouloir et consentement exprès du roy. » Et ailleurs : « Le roy donna lettres de créance au gentilhomme du duc d'Aumale, pour faire entendre au pape de la part du roy, que c'estoit là la guerre que Sa Sainteté avoit tant soupçonnée qu'il voulait faire au roy Philippe [1]. »

Sans nous arrêter à tous les détails controuvés de cette nar-

[1] *Mém., de l'Estat de France*, dans les *Arch. cur.*, t. VII, p. 350, 351 et 352.

ration, surtout à l'attente dévote du cardinal, *pieusement* imaginée, et à la prétendue révélation de Charles IX, notons le soin qu'a pris l'auteur de dissimuler les motifs, de toutes parts connus, « du vouloir et consentement » du roi. Ces motifs sont cependant très clairs dans une lettre du duc de Montpensier au Pape, en date du 26 août. Ce prince de la maison de Guise raconte explicitement la prétendue conspiration nouvelle de Coligny et la punition que Dieu lui a infligée ainsi qu'à ses adhérents; ensuite, pour faire sa cour à Grégoire XIII, il dit: « Ce que j'en loue le plus est la résolution que Sa Majesté a prise d'anéantir du tout cette vermine, et de remettre l'Eglise catholique entre ses bons sujets (lui sans doute) au repos et splendeur qu'ils désirent [1]. » Ces motifs vrais ou faux, mais publiquement allégués, nous les retrouvons dans tous les faits qu'on invoque pour faire peser sur le Pape la solidarité de la Saint-Barthélemy.

Dans une pièce datée du VI des ides de septembre, et dédiée au tres heureux pape Grégoire XIII, très grand pontife, et au Sacré-Collège des très illustres cardinaux, le cardinal de Lorraine dit que le roi de France très chrétien, enflammé du zèle pour le Seigneur Dieu des armées, a tout à coup, comme par la main d'un ange exterminateur envoyé du ciel, fait disparaître en une seule exécution (*una occasione*) presque tous les *hérétiques et les rebelles* de son royaume. Il se réjouit on ne peut plus vivement d'un succès incroyable qui répond aux prières, aux larmes, aux soupirs, aux *conseils* de douze années, qui coïncide, au commencement de ce pontificat, avec la continuation très prompte et très persévérante de la lutte chrétienne en Orient, et fait augurer pour les intérêts des églises une restauration véritable, pour la religion languissante une vigueur qui la fera refleurir. En vue d'un si grand bienfait, le cardinal de Lorraine, absent de corps mais présent d'esprit, s'associa *par les vœux les plus ardents*, au Pape et au Sacré-Collège, réunis dans l'Eglise Saint-Louis des Français. Il rend à Dieu les plus grandes (*quam maximas*) actions de

[1] Le P. Theiner, *loc cit.*, t, I, p. 335.

grâces, et il lui demande qu'une telle espérance ne trompe pas la bonté (du Saint-Père.) Le cardinal de Lorraine veut que son témoignage arrive à la connaissance de tous. Ce placard, imprimé en lettres d'or majuscules, enguirlandé de feuillages en signe de fête *festa fronde velatum ac leminiscatum*, fut affiché au-dessus de la porte de l'Eglise Saint-Louis, par ordre du cardinal [1].

Le cardinal de Lorraine n'exprime, avec les vives couleurs du temps, que la satisfaction de voir enfin les Eglises et la France délivrées des rébellions sans cesse renaissantes de l'hérésie. Cette surprise profonde au sujet d'un événement *incroyable* et *subit*, montre assez que ni le cardinal de Lorraine ni aucun membre du Sacré-Collège ne s'y attendaient, et qu'ils croyaient à la soudaineté d'une nouvelle révolte des ennemis acharnés de la religion et du trône (*perduellibus*). Depuis 1570, il n'y avait pas eu de soulèvement public manifeste. C'est donc d'une sédition récente que le cardinal veut parler ; s'il fait mention des sectaires comme hérétiques, il les appelle immédiatement félons, parce que, dans sa pensée et celle de tous, ils sont hostiles à l'Etat non moins qu'à l'Eglise. En même temps, quelle ignorance profonde des vrais sentiments qui ont décidé la cour ! Charles IX, qu'un motif tout politique et personnel a entraîné, Catherine et le duc d'Anjou, qu'une peur égoïste a jetés d'un crime dans un autre, ont été éclairés d'une lumière supérieure, ils sont les messagers du ciel. A qui le cardinal eût-il espéré faire accroire ces choses, si, éloigné des événements et n'en sachant pas la nature, il n'eût cru lui-même à une illumination subitement providentielle, qui avait, par un indispensable coup d'Etat, dégagé la France et avec elle la religion d'un immense péril ?

Nous trouvons ce même sentiment dans les *Annales* du P. Maffei, dédiées au pape Benoît XIV. En ce temps (de Gré-

[1] On conserve des exemplaires de l'édition de ce placard faite à Paris (*Parisiis, ap. Joannem Dallier, in ponte D. Michaelis sub rosâ albâ*) dans du Puy, vol. 428, l. 79 et vol. 744, l. 61, et dans la collect. v. Colbert, vol. I, fol. 119.

goire XIII, dit l'auteur, Grégoire apprit du cardinal de Lorraine que le roi Charles, pour la sécurité de sa personne et celle de son royaume : *Per la sucurezza della sua persona et quiete del regno*, avait fait mourir l'amiral, chef et fauteur principal des Huguenots. Il fut délivré d'une bien pénible inquiétude (celle de voir se renouveler les révoltes des protestants) ; mais toutefois, comme ce n'est pas sans douleurs qu'on coupe des membres, ce ne fut qu'avec une joie tempérée qu'il rendit grâces à Dieu. » Tempérée, en effet, et même mêlée de tristesse, car Grégoire XIII, doux et bon comme toujours, ne put s'empêcher de gémir sur ces malheurs. Brantôme raconte que le Pape versa des larmes sur tant d'infortunés : « Je pleure, dit-il, tant d'innocents qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables ; il serait possible qu'à plusieurs de ces morts Dieu eût fait la grâce de se repentir. » Grégoire XIII n'a donc pas approuvé la Saint-Barthélemy que dans la mesure d'un coup d'Etat qu'on lui avait dit nécessaire au salut public ; rien de moins, mais rien de plus.

De là plusieurs actes que les déclamateurs ont dénaturés et dont il est facile de rétablir le sens.

D'après un document tiré des archives du *Jesu* (*Ephémérides du maître des cérémonies*), un consistoire fut tenu, le 5 septembre, en suite de la nouvelle que Sa Sainteté avait reçue qu'à Paris Coligny et beaucoup de chefs et de notables huguenots avaient été mis à mort avec l'approbation du roi, et parce qu'on espérait que par l'expulsion des hérétiques le royaume de France *recouvrerait la tranquillité*. Après le consistoire, Sa Sainteté se rendit à l'église Sainte-Marie, précédée de la croix et suivie des cardinaux. Elle s'y agenouilla pour rendre grâces à Dieu et entonna le *Te Deum*. A cause des succès obtenus dans ce royaume, elle ordonna de faire des processions publiques et solennelles *pour la gloire de Dieu et la consolation des gens de bien*.

Le 8 septembre, ayant convoqué dans le palais pontifical tous les cardinaux et les prélats, Sa Sainteté se revêtit d'or-

nements d'une éclatante blancheur, et, avec tout ce cortège, elle se rendit processionnellement à l'église Saint-Marc où elle pria devant l'autel. Deux chantres commencèrent les litanies des saints ; et la procession se dirigea vers l'église Saint-Louis des Français, où s'étaient déjà rendues les confréries laïques. Là, fut célébré un office solennel minutieusement décrit par le maître des cérémonies. A la fin, on chanta le psaume : *Domine, in virtute tuâ lætabitur rex* ; puis Sa Sainteté dit beaucoup d'oraisons appropriées à la circonstance, et qui toutes rendaient hommage à la protection dont la puissance et la bonté divines avaient converti le roi et la France ; après quoi, elle quitta ses ornements pontificaux et revint au Vatican.

Le 17 septembre et les jours suivants, on célébra, suivant les prescriptions de Sa Sainteté, un très grand jubilé pour la résipiscence (et non l'extermination) des hérétiques, pour la réussite de la guerre contre les Turcs et l'élection du roi de Pologne. Des processions et des supplications furent faites conformément aux intentions de Sa Sainteté, par le clergé tout entier. Grégoire visita les sept principales églises de Rome. Et pourquoi ces cérémonies, ces solennités, toujours pour bénir Dieu d'avoir subitement et comme miraculeusement sauvé le roi et la France.

C'est aussi la signification d'un autre fait dont le sophisme a tant abusé. Le jésuite Bonanni, collecteur de médailles des pontifes romains, a intercalé dans son ouvrage [1] le type de celle qui fut frappée à Rome pour perpétuer la mémoire de la Saint-Barthélemy. Cette médaille est authentique, et nous ne voyons pas pourquoi des catholiques en seraient offusqués. C'est la vingt-septième de l'ouvrage. Elle porte en devise ces mots : *Hugnotorum strages*; un ange exterminateur y est armé de la croix et du glaive, et Bonanni dit pourquoi : « Pendant plusieurs jours et plusieurs nuits, affirme-t-il, soixante mille hommes firent un *horrible* carnage des hérétiques re-

[1] *Numismata pontificum romanorum* a tempore Martini V usque ad annum 1699... a Philippo Bonanni societatis Jesu, t. I, n. 328.

belles qui *conspiraient de nouveau.* » Donc la « cour de France, s'écrie le *Bulletin de la société de l'histoire du protestantisme français*, n'a pas été seule à profiter du coup, et si la pointe du poignard frappa à Paris, la poignée était à Rome on sait dans quelles mains. » Encore une réminiscence d'une calomnie à effet ! Audin lui-même, un partisan de la préméditation des massacres, a répondu victorieusement par cette bien simple observation : « Si Rome était complice de Catherine à l'époque du mariage de Marguerite, comment a-t-elle refusé si longtemps des dispenses pour ce mariage qui devait être le signal de sacrifices humains? Rome savait que ces pompes nuptiales, préparées par la reine mère, se changeraient en funérailles, et elle en retarde les apprêts, et elle reste inflexible [1] ! » Qu'on explique cette conduite par un accord qui l'eût rendue impossible !

Qu'y a-t-il encore? Un discours de Muret, prêtre français, *nouvel orateur du roi,* suivant le *Journal* du maître des cérémonies, et un tableau du peintre Vasari. Le discours fut prononcé dans un *consistoire public* en présence du Pape, non pas le 1er janvier, comme le prétend Coquerel, mais le 23 décembre 1572. Macantius se contente de cette brève indication : *Orationem habuit... disertissimam.* » Cette harangue pompeuse, quant au fond, a le même sens que les dépêches, que les processions, le jubilé et la médaille. L'orateur célèbre l'heureux triomphe du roi et de la France sur les rebelles qui la menaçaient. « O jour plein de bonheur et d'allégresse, s'écrie-t-il, que celui où vous-même, très saint Père, vous reçûtes les nouvelles de France et allâtes rendre grâces solennellement au Dieu tout-puissant et au saint roi Louis ! et quelle nouvelle plus agréable en effet pouvait nous être apportée? » Ainsi l'orateur se réfère aux nouvelles reçues; or nous savons ce qu'elles avaient appris à la cour de Rome.

Le tableau de Vasari, exposé au Vatican, ne les contredit pas; il les fortifie. Que décrit-il? les trois périodes du drame : la tentative sur Coligny, la décision du roi en son conseil,

[1] *Hist. de la Saint-Barthélemy*, p. 435.

l'exécution. Au bas, une inscription, aujourd'hui effacée, annonce l'approbation par le Pape du meurtre de Coligny ; ce qui ne prouve pas que les autres meurtres, dans l'opinion de l'artiste, fussent justifiés [1].

En résumé, la France avait le droit et aussi le devoir de se défendre, absolument comme elle a le droit de se défendre contre la Prusse ; et la papauté n'est point, à aucun degré et d'aucune manière, solidaire du massacre de la Saint-Barthélemy. Ce n'est pas l'Eglise qui a déterminé cette exécution, mais ce sont des princes catholiques, et quels catholiques, Charles IX, un roi enfant ; Catherine de Médicis, une incarnation de Machiavel. Les circonstances étaient d'ailleurs telles que ni Charles IX le fantôme, ni Catherine de Médicis la magicienne n'auraient pu les surmonter. A l'intérieur et à la frontière, le protestantisme, c'est-à-dire la sédition, la révolution, l'étranger, gagnait chaque jour un terrain énorme. Les catholiques menacés, n'avaient pas l'Inquisition pour les couvrir; ils regardaient l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre devenus protestants : ils se crurent perdus. Alors ils se soulevèrent, mais ce ne fut pas seulement un peuple, ce fut la tradition du pays, ce fut l'histoire de France qui se souleva en leur personne. Cela dut être quelque chose d'implacable, car on ne touche pas au passé d'une manière si hardie, sans que ce vieux lion, qui a ses ongles enfoncés dans le sol, ne rugisse et ne se défende. Onze siècles de monarchie catholique se levèrent de leur sépulcre et crièrent à la Réforme : « Tu n'iras pas plus loin ! » Hélas ! elle est allée plus loin, surtout en France. Mais à cette heure, où la religion était, pour les Français, le principe constitutionnel de la société et de la patrie, les Français accomplissent, l'épée dans la gorge de l'ennemi, cet acte de désespoir que les Espagnols réitérèrent en 1808, aux applaudissements de l'univers. La religion a eu son suprême effort, comme l'a eu depuis le patriotisme.

Il y a d'ailleurs d'autres considérations. Aujourd'hui que

[1] *Revue des questions historiques,* n° 2, passim.

les questions de subsistance et d'économie politique priment les questions d'honneur, dans une société dont l'âme a passé dans le ventre ; il faudrait encore du bas de ces questions comprendre la Saint-Barthélemy comme on la comprend du haut des questions spirituelles. En effet, il est maintenant démontré que la libre industrie protestante rompait les catégories de la corporation catholique, — toute la France industrielle d'alors, — qui avait transfiguré l'esclavage antique et constitué cette immense fortune, sur le pillage de laquelle le protestantisme, père du paupérisme moderne, trouve à peine de quoi vivre. Incontestablement une société qui avait de la force au cœur et dans les bras, ne pouvait accepter des conditions si accablantes et si certaines. Nous-mêmes, qui la jugeons aujourd'hui, catholiques du dix-neuvième siècle, lui en aurions-nous donné le conseil? Ne savons-nous pas le mépris qu'inflige l'histoire aux sociétés qui ne savent pas se défendre? Ne savons-nous pas que, pour les chefs politiques comme pour les chefs militaires, la gloire est la même et que cette gloire est de résister longtemps. L'honneur des peuples est comme l'honneur des femmes ; si les violées de l'histoire sont des héroïnes parce qu'elles ont tué leur Tarquin, un peuple catholique, violé dans sa conscience et violé dans son territoire, devait-il laisser faire ses profanateurs?

Ces mâles considérations simplifient tout dans l'histoire de la Saint-Barthélemy ; elles couvrent les faits particuliers, les horreurs de détail, le massacre à l'heure, toute cette frauduleuse mise en scène des partis vaincus. Il faudrait voir au moins, sur l'état exaspéré des partis en 1572, ce qu'il y a de révélation dans les lettres de Charles IX aux gouverneurs : « C'est un accident advenu ces jours passés dans la ville de Paris, à la suite d'une querelle particulière *arrivée à belle rage.* » Voilà le mot ; il contient au moins une partie de la vérité. — Quant à la vérité complète, qui sera peut-être dite un jour par un écrivain assez fier pour se soucier peu d'être impopulaire, elle est, d'une part, dans cette furie incoercible du peuple, victime des protestants depuis quelques années déjà;

elle est, d'autre part, dans la tentative du gouvernement de s'emparer du mouvement populaire pour le diriger et en assurer le résultat. Les horripilés de la Saint-Barthélemy, qui ne parlent que des droits du peuple et de la sainteté des constitutions, oublient donc que le peuple et la royauté s'entendaient en 1572 et qu'il y avait encore de l'unité dans cette France que le protestantisme voulait dissoudre. A prendre la tête du mouvement populaire le gouvernement ne descendait pas. Il ne cédait pas à une tempête de sédition ; il restait lui-même et ce que la constitution de l'Etat l'obligeait d'être. Pour monter sur le trône de France, ce n'est pas le sexe qui importait, comme le dit la loi salique, vieux texte invoqué par le pédantisme des Parlements, c'était la croyance. L'article capital, fondamental de la constitution exigeait que le sceptre fût porté par des mains catholiques avant tout. Lorsqu'on arrivera aux détails personnels de l'histoire, Charles IX, Catherine de Médicis et le cardinal de Lorraine prendront chacun leur part dans ce conseil suprême qui précéda une exécution impossible à empêcher et dont la haine a fait plus tard un guet-apens ; mais les hommes qui ont le sentiment des nécessités politiques, ne s'abaisseront jamais à reprocher, à ces trois têtes, jusqu'à présent maudites, d'avoir voulu transformer un coup du peuple en coup d'Etat.

La Saint-Barthélemy a été engendrée par l'opinion du temps ; elle est sortie du fond de ses entrailles, plus que de ses entrailles, de sa conscience en colère, c'est-à-dire de ce que les hommes ont tout ensemble de plus profond et de plus violent.

Lorsque l'exécution du 24 août eut été accomplie, le gouvernement de Charles IX fit frapper, en commémoration de ce terrible événement, une médaille qui représentait le roi assis sur son trône, sceptre d'une main, épée de l'autre, avec cette légende : *Virtus in rebelles*. Au revers étaient gravées les armoiries de France avec la devise de Charles : *Pietas justitiam excitavit*. Une autre médaille, qui fut frappée à la même époque, portait l'effigie du monarque avec l'inscription : « Charles IX vainqueur des rebelles. » Ces médailles ont suffi,

à plusieurs historiens, pour ne voir dans la Saint-Barthélemy qu'un crime politique. En présence d'un de ces ruisseaux de sang qui sillonnent l'histoire, il faut avoir la fermeté de raison qui écrit pour les gens d'Etat, non pour les têtes poétiques, les enfants et les femmes. Il faut laisser là cette chimère d'un crime uniquement politique. Il faut voir, dans la Saint-Barthélemy, ce qu'elle est réellement, un acte sauveur et réparateur. Si les ennemis de l'Eglise ont tant déclamé à cette occasion, il ne faut pas les croire si touchés du massacre ni de l'effusion du sang : à l'occasion, ils savent le verser eux-mêmes, et, en temps de paix, ils ne posent guère en défenseurs des intérêts du peuple que pour s'en constituer les vampires : la Saint-Barthélemy ne les révolte que parce qu'elle les a vaincus; ils ne la détestent que parce qu'elle a sauvé la France et assuré à la patrie un siècle de grandeur.

CHAPITRE XI.

LA LIGUE ET LE SAINT-SIÈGE.

Après la Saint-Barthélemy, une accalmie se produit en France, mais pas longue. L'un des partis triomphe, l'autre est décapité, cependant le corps reste, et les morceaux, ou plutôt les tronçons, un peu disjoints, ne se resserrent qu'avec plus de vigueur; on dirait que le glaive en coupant la tête a donné, au reste du corps, une cohésion ou une adhérence plus forte, et que les adversaires ne voient dans leur crime, qu'une preuve plus patente de leur faiblesse. La malheureuse politique, après ce coup exécrable, reprend d'ailleurs le fil de ses intrigues et la navette de sa sagesse. C'est, pour la faiblesse du parti vainqueur, la consommation de l'impuissance. Alors la foi se réveille; les catholiques, abandonnés des prin-

ces ou trahis par eux, prennent en main leur propre cause. La Ligue se forme ; la France se relève ; l'Eglise va voir un nouveau chapitre du *Gesta Dei per Francos*.

Nous aurons, de cette période troublée, basse et héroïque, une connaissance exacte, en étudiant d'abord l'histoire de l'Eglise en France de 1572 à 1595 ; ensuite en nous rendant compte des gestes, des principes et des inspirations de la Ligue.

I. La Saint-Barthélemy avait porté un coup terrible au protestantisme français, en constatant, d'une manière décisive, l'horreur générale dont il était l'objet, et en détruisant ses chefs les plus redoutables, principalement Coligny. Deux ans après, Charles IX mourait sans enfants, et transmettait la couronne au vainqueur de Jarnac et de Moncontour, qu'une popularité, mal justifiée par ses vertus et trahie par ses actes, venait d'appeler au trône de Pologne. On souhaitait au pouvoir des résolutions plus viriles, on croyait même pouvoir espérer que la politique de la cour de France, deviendrait avec le nouveau souverain, plus favorable à la religion catholique, et que l'hérésie serait définitivement expulsée. Cette espérance fut trompée en ce qui concernait Henri III, mais elle devait se réaliser autrement ; c'est, en effet, sous ce règne, que la situation se dessina complètement, que chaque parti s'incarna dans un chef résolu et dès lors le drame religieux et social qui ensanglantait le royaume depuis un demi-siècle se hâta vers son dénouement.

Deux grandes causes concoururent à ce résultat : l'une, qui avait sa racine dans le sentiment catholique de la nation, et qui se traduisit par l'union de toutes les forces vives du pays contre les prétentions à main armée de l'hérésie ; l'autre qui, en présence d'une famille royale frappée de stérilité dans tous ses membres, conviait les ambitions au bénéfice de son héritage et prenait sa raison d'être dans l'intérêt de compétiteurs assez puissants pour pouvoir prétendre sans folie à la succession des Valois.

Le nouveau roi était un des hommes les plus incompréhen-

sibles de ce temps si fertile en types singuliers. « Brave comme le plus brave, dit un historien, et mou comme la petite maîtresse la plus efféminée ; catholique ardent, d'une piété vraie, et débauché sans frein ; jaloux de son pouvoir et n'en voulant rien faire ; apathique jusqu'à l'inertie et capable par soubresauts des plus énergiques résolutions, il réunit en lui tous les contraires et apporte sur un trône chrétien je ne sais quels semblants de sultan asiatique. Marié à l'angélique Louise de Vaudémont, qui l'aima jusqu'au delà du tombeau, comme les femmes chrétiennes savent seules aimer ; d'une tendresse qui ne voit pas les vices de l'époux sacré à leurs yeux, Henri s'amouracha des jeunes seigneurs de sa cour, comme un Grec de la phalange thébaine. Poussa-t-il jusqu'aux monstrueuses débauches qu'on lui attribue cette passion maladive qu'il est impossible de nier, c'est ce qu'il serait aussi impossible de prouver. A voir l'élégance altière, la brillante valeur et l'éclat des Joyeuse, des Quélus et des Maugiron, on se refuse à salir leur mémoire des hontes que fait peser sur eux la renommée des infamies de leur maître. On aime à penser qu'il n'y avait chez Henri qu'une dépravation d'esprit et qu'une fantaisie de maniaque, qui l'inclinaient aux tendresses incroyables, dont il donnait à son temps de si scandaleux témoignages en couvrant ses mignons de bijoux, mais qui le chargeraient seulement d'un ridicule répugnant et triste sans le faire tomber dans l'ignominie avec tant d'illustres et de valeureux de sa cour [1]. »

Quoi qu'il en soit, c'était là, en une heure solennelle, le triste souverain de la France en péril. A côté de cette race qui s'éteignait, resplendissait de toutes les gloires de la naissance, du mérite personnel et de la popularité, le fils et le petit-fils de ce François et de ce Claude de Lorraine que la patrie considérait comme ses plus grands chrétiens et ses meilleurs soldats. Henri de Guise, en qui se personnifiait l'effort catholique de la France, n'était ni un politique à vastes desseins, ni l'ambitieux sans scrupules que les partis ont ima-

[1] *Sixte-Quint et Henri IV* par Segretain, 95.

giné pour les besoins de leur cause. Sincèrement attaché au Saint-Siège, il avait mis ses talents militaires au service de sa foi et tout prouve que si le roi eût suivi avec droiture la politique que lui imposait le sentiment national, il n'eût pas eu de serviteur plus fidèle que le Balafré. Le roi, trahissant par impéritie les intérêts connexes de la France et de l'Eglise, Henri de Guise devait prendre en main le pouvoir réel, pour sauvegarder le mandat qu'il tenait du vœu populaire et défendre la religion du pays. Rien ne démontre qu'il ait jamais outrepassé cette limite de son droit et de son devoir.

Le troisième personnage qui devait jouer un rôle en ces conjonctures était Henri de Navarre. Né dans l'hérésie de Calvin, qu'il avait abjurée depuis, il était le type accompli du prince rusé tel que l'a défini Machiavel. Quoique âgé de vingt-quatre ans à peine, et tout entier adonné à cette passion des femmes, qui le domina jusqu'à la mort, il gémissait de l'obscurité de son rôle à la cour de Henri III. Petit roi, petit cousin, petit compagnon, ayant plus de nez que de royaume, dit une satire du temps, il crut que le souvenir compromettant de sa mère, la nouveauté de sa foi et surtout la grande figure des Guises l'empêcheraient d'obtenir jamais la confiance des catholiques. D'ailleurs il savait bien que ses droits lointains à la succession de Valois ne seraient pas assez puissants sur l'opinion pour s'assurer un triomphe paisible; il craignait une ruine s'il ne s'assurait des appuis que les catholiques ne paraissaient pas devoir lui fournir. A l'époque où nous sommes, le Navarrais courut donc les aventures du camp huguenot; il quitta la cour et prit le chemin de traverse du prêche protestant pour arriver plus sûrement au Louvre.

A proprement parler, il n'y avait en scène que ces trois personnages : Henri III, qui n'avait du roi que le nom et l'indignité; le duc de Guise, chef du parti catholique et national; et Henri de Navarre, chef du parti protestant et allié de l'étranger. Le duc d'Alençon, frère du roi, chef du parti des *politiques*, n'a pas de physionomie plus distincte que son parti. Ces politiques n'étaient point des intermédiaires désin-

téressés, mais des neutres malveillants. Jamais ils n'apportèrent d'appoint qu'aux *soi-disant réformés*, et si, au moment des transactions, ils eurent l'influence désolante de ces hommes d'opinion efféminée qui diminuent tout ce qu'ils touchent, tant que dura la lutte, ils favorisèrent sans cesse les huguenots et ne détestèrent rien plus cordialement que leurs frères catholiques. Le duc d'Alençon disparut d'ailleurs en 1584 et Henri III devait être le dernier représentant des Valois.

Nous ne rappelons ici que pour mémoire, le parti des Malcontents, parce qu'il ne représente rien dans l'ordre des idées. Dans les conflits, il y a le pour, le contre et l'entre-deux : l'affirmation, la négation et l'essai, plus ou moins plausible, de conciliation. Puis, au-dessous, dans la région inférieure des passions, les gens de joie et de proie, qui cherchent, *per fas et nefas*, à se satisfaire. Les Malcontents formaient ce parti des vautours qui crient autour du champ de bataille et, après, dévorent les cadavres.

Depuis son introduction en France, le protestantisme n'avait été qu'un principe de discordes et un attentat permanent à la constitution nationale. Sous Henri II il avait fomenté des troubles ; sous François II, il avait ourdi la conspiration d'Amboise et rendu inutiles les mesures proposées par les Etats généraux ; sous Charles IX, après le colloque de Poissy et malgré l'édit imprudent de janvier, à propos de la petite affaire qu'on a décorée du nom trop pompeux de *Massacre de Wassy*, il avait fomenté trois guerres civiles, où battu toujours, mais irrité par ses revers et encouragé par les concessions, il en était venu à ne laisser plus à la royauté d'autre ressource que la Saint-Barthélemy. Après le 24 août les partis avaient encore couru aux armes. A cette quatrième guerre, arrêtée par un coup de main, en succéda une cinquième après la mort de Charles IX. Aux protestants s'étaient joints cette fois, le duc d'Alençon, frère du roi, les mécontents et vingt mille partisans venus d'Allemagne. Malgré la victoire de Guise sur l'armée alliée, Henri III, intimidé par les forces des rebelles, jaloux du Balafré et surtout malheureux de ne

pouvoir se livrer tranquillement aux plaisirs, conclut la paix en 1575. Les calvinistes obtinrent les plus grands avantages : le prince de Condé, qui était protestant, eut le gouvernement de la Picardie ; le duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou, et rebelle eut celui du Berry, de la Touraine et de l'Anjou ; le roi de Navarre, qui avait retracté son abjuration, dominait dans le midi. Le prince Casimir, qui avait commandé les reîtres, reçut de l'argent, des pensions et des terres, argent qui provenait des contributions catholiques. Les protestants furent admis à toutes les charges ; on réhabilita la mémoire de Coligny et des autres chefs morts dans les massacres ou les supplices, on fit une espèce d'amende honorable pour la Saint-Barthélemy et les Huguenots, devenus un pouvoir dans l'état, quand l'état n'avait plus de pouvoir, obtinrent neuf places de sûreté. La trahison de Henri III était flagrante, l'abaissement de l'autorité royale, à son comble.

Tant d'avantages accordés aux Huguenots bien qu'ils fussent vaincus sans cesse depuis le commencement des guerres civiles, firent sentir aux catholiques qu'ils ne devaient plus compter que sur eux-mêmes. Jacques d'Humières, gouverneur de Péronne, réunit contre le prince de Condé plus de cinq cents gentilshommes, et les forma en association pour la défense de la foi. Ce fut là l'origine de la *Sainte-Ligue*, qui eut pour objet de soustraire la direction des intérêts catholiques à la politique incertaine et équivoque du gouvernement. Les progrès en furent rapides ; elle s'étendit bientôt dans tout le royaume ; Henri de Guise en devint le chef réel quoique le roi, obligé de se déclarer pour elle, en fût le chef reconnu, mais impuissant ; le roi d'Espagne, Philippe II, la protégea de tout son pouvoir. « Le but de la Ligue, dit Chantrel, était légitime et glorieux puisqu'il s'agissait de sauver la foi. La plupart de ses membres ne poursuivirent jamais d'autre but ; mais les Guises, qui la dirigeaient, y mêlèrent sans doute quelques vues ambitieuses, parce que l'hérésie du roi de Navarre leur ouvrait l'accès au trône ; Philippe II essaya aussi d'en profiter pour augmenter la puissance de l'Espagne au

détriment de la France; enfin quelques esprits exaltés allèrent au delà du but proposé. Malgré ces défauts et cette intervention des passions humaines dans la défense d'une cause sacrée, la Ligue atteignit son but : Henri IV ne put monter sur le trône qu'en abjurant l'hérésie, et le protestantisme ne put devenir la religion de la France [1]. »

Henri III se trouvait placé entre des forces également redoutables. Pour se tirer d'embarras, il se déclara chef de la Ligue : ce fut l'occasion, en 1577, d'une sixième guerre, et en 1580, d'une septième qui se terminèrent par de plus larges concessions aux protestants. Bientôt la mort du duc d'Anjou appelait le roi de Navarre à la succession de Henri III. Or, jamais les catholiques de France n'auraient consenti à se courber sous le joug d'un prince huguenot : le parti national se prononça avec force contre l'avénement du Béarnais. Il se plaisait à répéter qu'à la mort du roi, c'était aux princes de Lorraine, en qui coulait le sang de Charlemagne, à s'asseoir sur le trône de France. C'était, disait-on, une famille féconde en héros, tous les défenseurs zélés du catholicisme; Henri surtout serait le plus ferme soutien de l'Eglise. Le roi d'Espagne et le pape Grégoire XIII, voulant soustraire notre pays à une domination hérétique, secondaient les vues des catholiques français, et plusieurs prédicateurs annonçaient en chaire qu'il était permis, pour le maintien de la foi, de combattre le roi même par les armes.

Pour blâmer cette conduite, il faut ne pas savoir que le catholicisme était la première loi de l'Etat. Le souverain s'appelait le roi très chrétien; jurait à son sacre de combattre les hérétiques. Henri IV était donc légitimement écarté du trône par ses croyances, et il est heureux qu'il en ait été ainsi; autrement la France eût pu être entraînée au protestantisme, comme le fut l'Angleterre à la suite de Henri VIII, comme le furent tant d'Etats de l'Allemagne et du Nord, à la suite de leurs princes.

Une huitième, une neuvième, et une dixième guerre suivi-

[1] *Histoire populaire des papes*, t. IV, p. 494.

rent la mort du duc d'Alençon. La huitième en 1585 se termina par le traité de Nemours qui révoquait tous les privilèges des protestants. Au début de la neuvième, Sixte-Quint intervint en frappant d'excommunication, par la bulle *Ab immensa,* le roi de Navarre et le prince de Condé. « Nous déclarons, dit le grand Pape, que les susdits Henri, autrefois roi, et Henri de Condé, ont été et sont hérétiques, relaps et impénitents, chefs, fauteurs et défenseurs manifestes, publics et notoires des hérétiques : qu'ainsi ils sont coupables de lèse-majesté divine et ennemis de l'orthodoxie chrétienne, de telle sorte qu'ils ne peuvent se défendre par nulle tergiversation ou excuse ; que pour ces raisons ils ont damnablement encouru les sentences, censures et peines contenues dans les sacrés canons, les constitutions apostoliques, les lois générales et particulières, et dues aux hérétiques, relaps et impénitents; et spécialement que ces mêmes princes ont été et sont privés, par ce même fait, Henri, autrefois roi, de son prétendu royaume de Navarre et de la partie qu'il a possédée jusqu'à ce jour et du Béarn; l'autre Henri, de la principauté de Condé, et l'un et l'autre, ainsi que leurs descendants, de toute principauté, duché, domaine, cité, lieu, fief et bien, enfin de toute succession, et en même temps des dignités, honneurs, charges même royales, juridictions et droits qu'ils retiennent de fait et sur lesquels ils ont eu ou prétendu droit ou autorité de quelque manière que ce soit ; qu'ils s'en sont rendus indignes ; qu'ils en ont été et sont inhabiles et incapables de les retenir et d'en posséder d'autres semblables à l'avenir... Nous déclarons affranchis à jamais de tout serment et de tout devoir de sujétion, de fidélité et d'obéissance, les grands, les feudataires, les vassaux, les sujets et les peuples des royaumes, des duchés, des principautés et des autres domaines susdits, même ceux qui ne reconnaissent pas un autre supérieur, enfin tous ceux qui leur étaient soumis d'une manière quelconque. »

« La sentence de Sixte-Quint, dit Segretain, découlait de tout le corps du droit canonique et politique. Si le Saint-Père

s'était tu dans les circonstances critiques où se trouvait la France, son silence eût été la reconnaissance tacite d'un nouveau droit européen et des prétentions du protestantisme. Il parla et sa parole porta coup comme de coutume, malgré les contradictions, malgré les coupables faiblesses du roi Henri III qui ne comprit pas son devoir. Il n'appartenait pas à la papauté d'abandonner le droit chrétien ; Sixte-Quint le maintint rigoureusement, et la rigueur le fit triompher en France[1]. »

Les hostilités furent provisoirement favorables à Henri de Navarre. Après la trêve de Saint-Bris, neuvième guerre où le Béarnais l'emporte à Coutras (1587) sur les troupes royales, et Henri de Guise sur les Allemands à Auneau et à Vimory. Henri III, battu dans la personne du duc de Joyeuse, rentre à Paris pour triompher des succès du duc de Guise. Mais la Sorbonne et les Seize refusent de se prêter à ces jeux de l'hypocrisie. Paris se couvre pour la première fois de barricades, dont elle a fait depuis un plus fréquent et moins heureux emploi. Si le Balafré eût aspiré à la couronne, il pouvait, ce jour-là, la mettre sur sa tête et reléguer Henri III dans un monastère. Loyal sujet, il respecta un pouvoir qui ne l'avait pas assez respecté et qui ne se respectait pas lui-même. Le roi ne comprit pas ces ménagements ; donc son orgueil ne fut que plus blessé des torts que l'adversaire des huguenots refusait de se donner envers son roi. Par l'édit de Rouen, Henri III se déclara provisoirement chef de la Ligue, nomma le duc de Guise généralissime des armées du royaume et convoqua les Etats de Blois.

Entre temps, le pauvre roi suivait, envers l'Eglise, sa misérable politique. Il était attaché au catholicisme, et il ne voulait écouter l'Eglise que dans ce qui lui plaisait ; il combattait le protestantisme et ne voulait accepter le concile de Trente qu'avec des exceptions. « Jamais, s'écria Sixte-Quint, jamais je n'ai vu dans l'Eglise de Dieu qu'un concile général fût reçu avec des exceptions. » Et il fit écrire à son légat

[1] *Sixte-Quint et Henri IV*, 183. — On trouve dans ce même ouvrage le texte de la bulle de Sixte-Quint.

Morosini : « Quant à la publication du concile, Notre-Seigneur dit que si le roi ne veut pas le publier dans son royaume, Dieu ne le publiera pas non plus pour roi. A peine sera-t-il sorti d'une lutte, qu'il en surgira de nouvelles ; que sa maison finira et un royaume en lui, parce que la parole de Dieu ne peut mentir : J'honorerai ceux qui me glorifient ; j'avilirai ceux qui me méprisent. »

Mais le dernier des Valois ne se souciait ni de Dieu, ni de sa race, ni de son royaume. Les paroles du Pape ne furent que plus prophétiques. Ballotté entre la Ligue et le roi de Navarre, entre sa conscience et ses passions, Henri III crut reconquérir son autorité en faisant assassiner, à Blois, Henri de Guise et son frère le cardinal de Lorraine, crime qui attira sur sa tête une sentence d'excommunication. Après quelques tergiversations de pure feinte, il finit par se réunir au Béarnais avec qui il vint faire le siège de Paris, resté au pouvoir de la Ligue. Le 2 août 1589, il périt assassiné par un dominicain fanatique, ou, suivant d'autres, par un huguenot qui avait assassiné Jacques Clément et assassina ensuite le roi sous son nom. Sur le lit de mort, Henri III pardonna à ses ennemis, se réconcilia avec Dieu et avec son Eglise, et pressa son héritier présomptif d'imiter son exemple. Sixte-Quint lui refusa les honneurs funèbres.

Catherine de Médicis et Henri III morts, Henri de Guise assassiné, l'attention se concentre sur Henri de Navarre qui sera bientôt Henri IV. Jusqu'à son avénement au trône, son histoire se partage en faits militaires et en actes diplomatiques. Les faits militaires se résument dans les noms d'Arques, d'Ivry et du siège de Paris, triomphes trop vantés, bien qu'ils soient des victoires, dont la savante stratégie de Farnèse anéantit, au reste, complètement les avantages. Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette série de mouvements, marches et contremarches, qui pesèrent néanmoins d'un grand poids dans les résolutions religieuses du prince. Le fait important pour l'histoire de l'Eglise, c'est la seconde conversion de Henri IV.

Après la mort de Henri III, les seigneurs catholiques qui suivaient Henri de Navarre, lui demandèrent pour reconnaître ses droits à la couronne, une déclaration. Le 4 août, près du cadavre encore chaud de son prédécesseur, Henri publiait, à Saint-Cloud, la déclaration suivante :

« Nous Henri, par la grâce de Dieu, roi de Navarre, promettons et jurons foi et parole de roi, par les présentes signées de notre main, à tous nos bons et fidèles sujets, de maintenir et conserver fidèlement dans notre royaume la religion catholique, apostolique, romaine, sans rien innover ni changer, ni quant à son libre exercice, ni quant aux personnes ecclésiastiques, leur laissant leurs biens, provisions et gouvernements, conformément à ce qui s'est fait jusqu'ici. Nous sommes également disposé, comme il est dit dans notre patente publiée avant notre accession à la couronne, à nous faire instruire par un concile général ou national, promettant de suivre et observer ce qu'il aura décidé, et d'en provoquer la convocation et l'assemblée dans le terme de six mois ou plutôt s'il est possible. »

Cette pièce, qui contenait d'autres stipulations contre le protestantisme, témoigne des empêchements qu'avait suscités au roi de Navarre, la bulle de Sixte-Quint. En somme, Henri promettait de devenir catholique aussi clairement qu'il lui était permis de le faire sans s'aliéner ses soutiens protestants et, quoiqu'il fût impossible de se contenter de cette promesse sans autre garantie, elle n'en contenait pas moins l'aveu implicite de l'incompatibilité du mandat royal avec la profession d'hérésie. Henri ne tarda pas, au surplus, à faire des démarches auprès du Pape pour obtenir sa réconciliation avec l'Eglise. « Témoignez à Sa Sainteté, avait-il dit à son ambassadeur, le duc de Luxembourg, témoignez, sur ma parole royale, qu'Elle verra par des effets certains que je veux vivre et mourir en fils aîné de la sainte Eglise catholique romaine. » Sixte-Quint répondit à l'ambassadeur : « Nous écrivions naguère au roi catholique qu'un prince hérétique ne régnera jamais en France tant que nous régnerons nous-même à Rome.

Les conditions de l'élection du Béarnais et ses protestations nous agréent. » Mais Sixte-Quint avait le droit de demander à Henri IV un gage de sa sincérité; il exigea avant toute autre chose la liberté de son oncle, le vieux cardinal de Bourbon que Henri retenait prisonnier et que les Ligueurs avaient acclamé roi sous le nom de Charles X. L'affaire traîna en longueur, et le cardinal mourut avant qu'il y eût rien de terminé. Henri IV se montrait prodigue de bonnes paroles, mais les actes n'y répondaient pas. Cependant Sixte-Quint ne se décourageait pas, et, malgré le mécontentement de plusieurs de ses conseillers qui lui reprochaient sa faiblesse, malgré la pression de l'Espagne, qui allait jusqu'au manque de respect, il persistait dans ses efforts pour maintenir à la fois l'indépendance de la France et sa constitution catholique. Les succès remportés par Henri IV sur la Ligue rendaient la conversion de ce roi plus difficile; les revers que lui fit subir le duc de Parme lui ouvrirent complètement les yeux. Il reconnut qu'il lui serait impossible d'être jamais assuré de la couronne, s'il ne revenait pas au catholicisme, et comme sa conscience le poussait de ce côté aussi bien que son intérêt, il résolut de rentrer enfin dans le sein de la véritable Eglise.

La mort de Sixte-Quint retarda cet heureux événement. Son successeur Urbain VII ne fit que passer sur le trône pontifical. Grégoire XIV, qui recueillit la succession d'Urbain VII, poursuivit, pendant son pontificat de dix mois, l'œuvre de Sixte-Quint, en accentuant un peu plus les résolutions de ce grand Pape. Pour montrer à Henri IV qu'il ne régnerait sur la France qu'en redevenant catholique, il écrivit aux chefs de la Ligue, leur promit des subsides d'argent et leur envoya des troupes. Son nonce Landriano, à son arrivée à Paris, publia un monitoire contre tous les adhérents du roi de Navarre, et les plaça sous le coup de l'excommunication, s'ils ne quittaient l'hérétique. Cette mesure produisit une profonde impression et eut les plus heureuses conséquences. Il y avait auprès de Henri IV des royalistes pleins de foi et d'attachement au catholicisme; placés entre leur foi à l'Eglise et leur fidélité à

celui qu'ils considéraient comme leur souverain légitime, ils se troublèrent et le trouble de leur conscience les poussa à presser plus vivement que jamais Henri IV de se convertir. Tout cela joint à la crainte qu'avait toujours Henri IV de voir s'élever un concurrent, agit fortement sur l'esprit de ce prince et amena enfin son abjuration.

A la mort de Grégoire XIV, les cardinaux élurent Innocent IX qui, mort deux mois après, fut remplacé, en 1592, par Clément VIII. Clément VIII, suivant la politique ferme et bienveillante de Sixte-Quint, engagea le duc de Mayenne, alors chef de la Ligue, à convoquer les Etats généraux pour leur soumettre la question de la transmission de la couronne, en même temps que son légat, le cardinal de Plaisance, indiquait le but de la politique pontificale, qui était de chasser l'hérésie de France, tout en maintenant l'intégrité du royaume. Les Etats se montrèrent français, franchement hostiles à toute intrusion étrangère; mais aussi franchement catholiques et résolus, pour défendre la foi et la constitution, à changer, s'il le fallait, de dynastie. Cédant tout à coup aux instances, Henri demanda à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine, et à sauver ainsi son âme et sa couronne. La rapidité de sa décision n'a rien qui doive faire douter de la solidité de ses convictions et de la gravité de sa conduite. Le Béarnais avait été autrefois catholique, il avait souvent annoncé depuis sa conversion et tout prouve que son retour au protestantisme n'avait été qu'un mensonge politique au profit présumé de son ambition. Aujourd'hui, il revenait à la foi, non pas parce que Paris vaut bien une messe (mot que le Béarnais eût pu dire, mais qu'il n'a pas dit), mais parce qu'il partageait une foi qu'il n'a jamais démentie que par son défaut de vertu.

Une fois résolu à se convertir, il semblait que le roi n'eût qu'un chemin à prendre. Il était simple, naturel et digne de députer vers le Souverain Pontife, de lui exprimer son repentir et de lui demander l'absolution. Mais le Béarnais, par ruse ou par faiblesse, se laissa entraîner dans l'esprit d'hostilité sourde qui travaillait une partie de l'épiscopat, et quoique

l'absolution de l'excommunication fût réservée au Pape, Henri se fit absoudre à Saint-Denis par l'archevêque de Bourges. Le prélat prononça ces paroles, qui réservaient d'ailleurs les droits du Saint-Siège : « Je t'absous, sous la réserve de l'autorité du Saint-Siège apostolique, du crime d'hérésie et d'apostasie. Je te rends à l'Eglise romaine et à ses sacrements. » Mais Henri IV ne fit pas d'abord attention à la réserve et à la violation des canons, et dans une lettre écrite trois semaines après à Clément VIII, il ne demanda ni absolution nouvelle, ni même la confirmation de celle de Saint-Denis. C'était montrer qu'il avait l'intention de méconnaître sur ce point l'autorité du Saint-Siège; c'était un peu moins montrer son intelligence.

On affecte de ne voir là qu'une affaire de théologie; c'est l'intérêt social tout entier qui était en jeu. Le catholicisme devait-il être toujours la religion des Etats comme des individus? L'antique magistrature du Pape, comme gardien des effets temporels de la loi divine, serait-elle abolie, suivant la volonté des protestants, ou maintenue selon que l'avaient voulu les catholiques au prix de leur sang? L'hérésie était-elle un crime politique aussi bien qu'un crime spirituel? C'est tout cet ensemble de doctrines qui était renfermé dans le privilège exclusif de l'absolution réservée au Saint-Siège. Qu'Henri, consommé en roueries diplomatiques et étranger aux conseils de la piété ait voulu se soustraire à la paternelle juridiction du Pape, pour se rabattre sur des prélats courtisans, quand un simple prêtre, s'il ne se fût agi que de sa conscience privée, eût pu suffire, cela, jusqu'à un certain point s'explique. Mais que des évêques se soient montrés, non seulement disposés à ne pas tenir compte de leur devoir d'obéissance envers le vicaire de Jésus-Christ, mais assez peu soucieux des plus grands intérêts de la France et du vieux droit de la chrétienté, pour accomplir, autant qu'il était en eux, l'œuvre capitale du protestantisme, cela ne se peut comprendre.

Mais quelqu'un veillait. Le légat dénonça l'excommunication contre les auteurs d'une absolution illicite et le Pape

cassa leur sentence. Pour sauver les règles et conjurer le péril sur lequel un Pape ne pouvait fermer les yeux, le Pontife différa encore de deux ans l'absolution du prince. Henri comprit enfin que rien ne serait fait tant que Rome n'aurait pas prononcé et se décida à solliciter l'absolution pontificale. D'Ossat et Duperron furent envoyés à Rome pour négocier; ils acceptèrent, au nom du roi, les conditions imposées par le Souverain Pontife et la cérémonie de l'absolution fut fixée au 17 septembre 1595. On la fit avec une grande solennité. « On avait élevé, dit Chantrel, sur la place de l'église Saint-Pierre, une estrade sur laquelle était le trône du Pape, qui vint s'y asseoir, entouré de tous les cardinaux, d'un grand nombre d'évêques et d'officiers de la cour de Rome. Tous étant assis, d'Ossat et Duperron se prosternèrent aux pieds du Pape, et lurent la requête présentée au nom du roi. Après que les procureurs de ce prince eurent juré que Henri IV persévérerait dans la religion catholique, apostolique et romaine, on récita le *Miserere*. A chaque verset du psaume, le Pape touchait légèrement d'une baguette la tête des ministres prosternés, à l'imitation de la verge par laquelle les anciens Romains affranchissaient les esclaves. Ensuite Clément VIII se leva, et ayant récité, tête nue, les prières marquées dans le Pontifical pour cette circonstance, il reprit la tiare, s'assit de nouveau sur son trône, et dit à haute voix : « Par l'autorité de Dieu tout-puissant, par celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul, nous accordons à Henri de Bourbon, roi de France et de Navarre, l'absolution des censures ecclésiastiques encourues pour cause d'hérésie. »

Le Pape donna alors sa bénédiction aux deux cardinaux, ministres du roi et leur dit : « Vous manderez au roi votre maître que nous lui avons ouvert les portes de l'Eglise militante sur la terre; c'est à lui maintenant à se rendre digne, par une foi vive et par les œuvres d'une piété sincère, d'entrer un jour dans l'Eglise triomphante du ciel [1]. »

La bulle de l'absolution adressée par le Pape au roi de

[1] *Histoire populaire de la Papauté*, t. IV, p. 526.

France est le magnifique monument de cette réconciliation de Henri IV avec l'Eglise, de ce grand acte qui sauva la foi catholique en France. C'était la fin des guerres civiles, et, à certains égards, le commencement d'une ère de paix, de travail et de grandeur.

II. — La ligue était une association formée pour la défense de la foi catholique menacée par les huguenots et pour le maintien de la constitution nationale, également menacée, d'un côté, par les seigneurs, qui poussaient à la reconstitution des seigneuries indépendantes, de l'autre, par l'accession d'un prince hérétique au trône, ce qui eût été la négation de la France. On demande ce qu'il faut penser de cette ligue ; si l'on peut justifier les catholiques de l'avoir formée et les Papes de l'avoir revêtue de leur haute approbation.

Cette question se complique d'une foule de problèmes. Il y a ici, en cause, les devoirs connexes du pouvoir et des sujets ; en cas de défaillance de l'autorité, ce que les sujets peuvent se permettre pour remédier à ces défaillances ; s'ils peuvent former ligue, recourir à l'insurrection armée et appeler même le secours de l'étranger ; et, victorieux, s'ils peuvent substituer une dynastie à une autre et stipuler avec autorité avant de conférer la couronne. Toutes ces questions sont difficiles et sans parler des particularités qui s'expliquent par les détails de l'histoire, on voit se poser une foule de points interrogatifs. Nous devons répondre, et, pour répondre avec mesure, il faut exposer les choses au double point de vue des principes et des faits.

Au point de vue des principes, nous disons d'abord que les catholiques avaient absolument le droit de se liguer ; et cela, par la raison très simple, et à elle seule décisive, qu'en se liguant pour la défense de la foi, ils exerçaient, dans son application la plus haute, le droit de légitime défense.

Les philosophes, les théologiens, les jurisconsultes distinguent, pour la situation légale de l'Eglise, trois hypothèses : ou bien les chrétiens ne sont, dans la société, qu'une minorité peu considérable, n'ayant, à cause de ce petit nombre, qu'une

organisation imperceptible; ou bien, ils coexistent, dans un Etat, en nombre à peu près égal, au nombre des adhérents du schisme et de l'hérésie et possèdent comme eux un titre d'existence; ou bien, ils forment la totalité d'une nation, vivant, comme chrétiens et comme citoyens, sous la loi de l'Eglise catholique.

Dans le premier cas, les chrétiens sont couverts du droit divin de leur foi, et les prêtres du droit divin de leur mandat apostolique. Au nom de leur conscience, éclairée par la foi, les uns ont le droit de professer leur culte, au nom de leur mission, donnée par Jésus-Christ, les autres ont le droit de prêcher l'Evangile. Tel est le droit dont usa Jésus-Christ lui-même, le droit dont usèrent les premiers apôtres et les premiers chrétiens, le droit dont usent encore aujourd'hui, dans tous pays infidèles, les missionnaires et les convertis. Souvent, dans l'exercice de ce droit, ils peuvent être empêchés, vexés, opprimés, tués par la tyrannie; mais la tyrannie n'empêche pas le droit, et, par la grâce de Dieu, elle prépare même son triomphe, en multipliant les martyrs. Jésus, mort en croix, enleva tout à lui, depuis sa mort sur le gibet, par la puissance de son immolation, le sang des martyrs est une semence des chrétiens, le tombeau de nos morts et un berceau d'Eglises.

Dans le second cas, l'Eglise, sans négliger l'exercice des droits de la conscience et de l'apostolat, vit, sous le bénéfice de la loi civile, au même titre que les sectes protestantes ou les synagogues du judaïsme. Abstraction faite des circonstances, qui peuvent affecter cette situation légale, les chrétiens et les sectaires devraient, d'après la théorie libérale, vivre sur le pied de l'égalité. L'Eglise; sans approuver ce régime de promiscuité, l'accepte en pratique et ne manque pas d'en tirer quelques profits. Mais il est à observer qu'en dépit des théories libérales, sous ce régime de soi-disant liberté ni les gouvernements ne font à l'Eglise catholique les mêmes avantages qu'aux sectes, ni les sectes ne supportent longtemps la part égale de la liberté catholique. Dès que l'infirmité de

leur vertu laisse éclater, dans l'Eglise, la grâce divine, elles veulent reprendre par la persécution, ce que leur refuse la grâce de Dieu. Comme cela se voit aujourd'hui en Italie, en Suisse, en Allemagne et au Brésil, aussitôt que la liberté assure à l'Eglise des avantages, les sectes et les gouvernements, pour y mettre opposition, frustrent l'Eglise de son droit.

Dans la dernière hypothèse, tous les sujets d'une nation sont catholiques, et l'Eglise, soit comme puissance formatrice et prépondérante, soit comme puissance alliée, mais revêtue d'un bénéfice légal de suprématie ne connaît, pas plus que l'Etat, l'existence légale des sectes ou des synagogues. Dans ce dernier cas, tout essai pour introduire une foi divergente est une double menace à la constitution de l'Etat et à la prépondérance de l'Eglise ; toute conspiration pour la renier est un attentat, et toute tentative d'exécution est, même aux yeux de la loi civile, un crime. Que l'ennemi se produise à l'intérieur par la voie de la sédition, qu'il agisse du dehors par la séduction ou par les armes, le danger est le même, la légalité identique. Si donc cette légalité est violée, si ce danger presse, les citoyens ont, comme citoyens, le droit de défendre la constitution de l'Etat ; les chrétiens ont, comme chrétiens, le devoir de défendre leur foi ; les gouvernements ont, comme gouvernements le devoir de faire respecter la loi ; et l'Eglise a comme Eglise, le devoir, et, à plus forte raison le droit d'unir toutes les forces religieuses et sociales, contre le danger commun.

Dans la première hypothèse, l'Eglise est ordinairement persécutée par la violence ; dans la seconde, en attendant la persécution, elle est ordinairement opprimée par une légalité inique : dans la dernière, elle use du droit de défense, qui, en ses mains, grâce à la vérité de son Symbole et à la sainteté de son Décalogue, ne peut jamais, tant qu'il reste à la direction de l'Eglise, dégénérer en persécution. — Quant à la fameuse utopie d'une coexistence pacifique de la vérité et de l'erreur, sous le sceptre, indifférent et équitable, d'un pouvoir politiquement sans religion, nous dirons que ce conte bleu

n'a pas encore pris pied en histoire : c'est une fiction pour abuser les simples, un mirage pour séduire et énerver les souverains, une couverture à l'abri de laquelle tous les ennemis de la vérité peuvent à leur aise pratiquer des menées souterraines et établir des torpilles. — Dans les trois cas, il n'y a que l'Eglise qui use du droit et qui le respecte ; l'erreur, au contraire, recourt invariablement aux brutalités de la persécution. Faible comme doctrine, puisqu'elle est l'erreur, c'est-à-dire le néant, elle n'a point de force par elle-même ; elle *ne peut avoir qu'une force d'emprunt*, et cette *force ne peut* être que la force des passions ou des intérêts, et la force du bras séculier qui volontiers ne s'inspire que des intérêts et des passions. Qui dit erreur, dit violence, qui dit vérité, dit vertu, liberté et justice. L'entredeux rêvé relève de Charenton ou de Salente, et mène toujours à la boucherie des chrétiens. Le cri de guerre n'est pas toujours : Les chrétiens aux lions ! mais il est toujours : les chrétiens aux bêtes !

A ces principes dont la ligue et les Papes doivent bénéficier, il faut joindre un exposé justificatif des faits. Nous tâcherons de l'offrir avec une science exacte et une parfaite impartialité.

Le beau royaume de saint Louis s'agitait donc depuis plus d'un demi-siècle dans les convulsions d'une guerre civile et religieuse. La vieille foi catholique, dont le drapeau avait toujours rallié les enfants de la France, semblait devoir être bientôt proscrite dans ce noble pays. Le fatalisme de Calvin avait trouvé des adeptes jusqu'au sein de la cour, et en se répandant, il avait introduit partout le désordre, l'esprit d'insubordination et d'anarchie. Fière de leur antique origine, de l'éclat de leurs richesses, de la puissance de leur nom, du crédit de leurs alliances, les grands seigneurs soupiraient en secret après le rétablissement de l'indépendance féodale, dont leurs aïeux avaient joui souvent sans retenue et au grand préjudice de la France. Heureux de trouver une occasion de secouer un joug qui leur paraissait insupportable, ils couvrirent du manteau de la religion leurs prétentions rebelles, et

en demandant la liberté des cultes, ils espéraient parvenir bientôt à une indépendance complète, à la réalisation de leur vœu le plus cher, la réalisation d'une république aristocratique et huguenote, au sein de la monarchie démembrée. C'est ainsi que toujours les projets prétenduement patriotiques des ambitieux, ne sont que des masques hypocrites, pour marcher, par des voies souterraines, aux triomphes de l'égoïsme.

Mais si les seigneurs, les humanistes, les amis de la nouveauté et de la licence avaient tiré l'épée pour la défense des dogmes nouveaux, éclos dans le cerveau aigri d'un songe-creux, la plus grande partie de la nation française restait attachée à la religion de Clovis et de Charlemagne. La guerre devait sortir de cet état de choses ; elle en sortit avec une animosité de plus et la chevaleresque pitié de moins.

Par une coïncidence que l'on retrouve dans l'histoire de toutes les nations que Dieu veut punir à l'heure de ses vengeances, le trône de France était occupé pendant ces jours mauvais, par une suite de rois sans vertu, sans vigueur, sans résolution, qui suivaient aveuglément et lâchement la direction d'une femme, Catherine de Médicis. Issue de la grande famille de Florence, elle avait sucé avec le lait tous les principes de cette politique abominable dont le Prince de Machiavel a découvert les ignobles manœuvres. Avide de pouvoir, jalouse d'accroître ou au moins de conserver celui qu'elle possédait, Catherine de Médicis essaya de tenir la balance fixe entre les deux partis qui divisaient la France. Tantôt elle flattait les Guises et les Montmorency, chefs des catholiques, pour aller ensuite serrer la main aux Bourbons, aux Coligny, à tous les seigneurs qu'avait séduits le calvinisme. On sait ce qui arriva. On donnait satisfaction aux protestants sur quelques points, mais leurs prétentions croissaient avec les concessions, et grâce à la faiblesse et à la complicité du pouvoir, ils n'étaient pas loin de devenir les maîtres.

En 1584, la lutte religieuse que le protestantisme avait suscitée en France, durait déjà depuis plus de soixante ans. Dans cette longue durée, elle avait traversé trois phases. Pendant la

première, de quarante années, l'hérésie s'était propagée par la prédication publique et secrète, avec plus ou moins de liberté, selon les divers tempéraments dont la royauté avait usé à son égard. Pendant la seconde période, c'est-à-dire, à partir de la conjuration d'Amboise en 1560, l'hérésie, devenue assez puissante pour former un parti politique, avait eu recours à la révolte, et, non contente de réclamer l'exercice du nouveau culte les armes à la main, elle avait prétendu dominer le gouvernement et s'en emparer. Depuis lors, la guerre civile n'avait cessé de déchirer la France; la royauté, tombée en des mains indignes, n'avait pas su la prévenir et se montrait impuissante à y mettre fin, quand, par sa malveillance, elle n'en aggravait pas les horreurs. Il en était résulté que les citoyens avaient dû se coaliser souvent pour se protéger eux-mêmes ; et que les catholiques justement effrayés des périls de la foi, avaient dû aviser aux moyens de la défendre et se charger eux-mêmes du rôle que le gouvernement ne savait plus remplir. Cependant, malgré de trop légitimes défiances que leur inspirait Henri III, ils eurent sans doute hésité longtemps encore à rompre avec lui ouvertement, si la mort du duc d'Anjou ne fût venue leur imposer de nouveaux devoirs.

La situation que ce grave événement faisait aux catholiques était celle-ci : dans le présent un roi incapable et corrompu, qui, par calcul ou par faiblesse, pouvait, d'un moment à l'autre, livrer le gouvernement aux protestants ; dans un avenir, peu éloigné peut-être, un roi hérétique, chef même du parti de l'hérésie, qui, une fois sur le trône ne devait pas manquer de faire tout ce qui serait en lui pour abolir le catholicisme et y substituer le culte de Calvin. En deux mots, les catholiques avaient en perspective une révolution dans l'Etat et la ruine de l'Eglise. Et, à moins de trahir lâchement les foyers, le trône et l'autel, la nation devait réunir tous ses efforts pour conjurer de si grands périls.

C'est ce qui se fit de tous côtés à la fois, avec une admirable spontanéité. Leurs ennemis s'étaient ligués depuis long-

temps ; ils formaient une vaste association qui tenait la France sous le réseau de ses manœuvres ; ils avaient fait appel aux armes de l'Allemagne et de l'Angleterre ; ils avaient vendu une partie de leur patrie et partagé l'autre. Sans souci de la vieille constitution nationale et de la vieille foi, ils avaient, dans leur esprit, démembré et huguenotisé la France.

Les catholiques se liguèrent à leur tour pour la défense de la constitution, de la religion et du trône, et ce faisceau de résistances héroïques sauva la France de l'hérésie, le pire des fléaux.

S'opposer aux empiétements des huguenots qui tentaient de dominer la France, se liguer pour défendre la vieille et glorieuse religion de la vieille et glorieuse monarchie, et empêcher qu'un roi huguenot et excommunié comme relaps, ne vînt s'asseoir sur le trône de saint Louis, tout cela ne constitue pas un crime ; et, si crime il y a, il doit être imputé tout entier aux calvinistes qui avaient formé, les premiers, de telles ligues, qui attaquaient les catholiques dans leurs droits les plus sacrés, et, par l'âpreté de l'attaque, légitimaient l'énergie de la résistance. L'origine et le but de la ligue sont donc purs, à l'abri de toute critique juste et saine. Vingt formules d'association circulèrent d'abord, on finit par s'arrêter à la formule de Péronne, qui fut adoptée partout. Voici les douze articles dont elle se compose :

« Au nom de la Sainte Trinité, Père, Fils et Saint-Esprit, notre seul vrai Dieu, auquel soient honneur et gloire.

I. L'association des princes, seigneurs et gentilshommes catholiques doit estre, et sera faicte pour establir la loi de Dieu en son entier, remettre et retenir le sainct service d'iceluy selon la forme et manière de la saincte Eglise catholique apostolique et romaine, adjurans et renonçants tous erreurs au contraire.

II. Pour conserver le roy Henry, troisième du nom, par la grâce de Dieu, et ses successeurs, roy très chrestien, en l'estat, splendeur, autorité, devoir, service et obéyssance qui luy sont deus par ses subjects, ainsi qu'il est contenu par les articles

qui lui seront présentés aux Estats, lesquels il jure et promet garder à son sacre et couronnement, avec protestations de ne rien faire au préjudice de ce qui sera ordonné par les dicts Estats.

III. Pour restituer aux provinces du royaume et Estats d'iceluy, les droicts, prééminences, franchises et libertez anciennes, telles qu'elles estaient du temps du roy Clovis, premier roi chrestien et encore meilleures et plus profitablement, si elles se peuvent inventer sous la protection susdite.

IV. Au cas qu'il y ait empèchement, opposition ou rébellion à ce que dessus, par qui et de quelle part qu'ils puissent estre, seront les dicts associez tenus et obligez d'employer tous leurs biens et moyens, mesme leurs propres personnes jusqu'à la mort, pour punir, chastier et courir sus à ceux qui les auroient voulu contraindre et empescher, et tenir la main que toutes les choses susdictes soient mises à exécution réalement et de fait.

V. Au cas que quelques-uns des associez, leurs subjectz, amis et confédérez, fussent molestez, oppressez et recherchez pour les cas dessus dictz par qui que ce soit, seront tenus les dictz associez employer leurs corps, biens et moyens pour avoir vengeance de ceux qui auront faict les dites oppresses et molestes, soit par la voye de justice ou par les armes, sans nulle acception de personne.

VI. S'il advenait qu'aulcun des associez, après avoir faict serment en ladite association, se voulait retirer ou répartir d'icelle sous quelque prétexte que ce soit (ce que Dieu ne veuille), tels réfractaires de leur consentement seront offensés en leurs corps et leurs biens en toutes sortes qu'on se pourra adviser, comme ennemys de Dieu, rebelles et perturbateurs du repos public, sans que les dictz associés en puissent estre inquiétez ni recherchez, soit en public ni en particulier.

VII. Jureront les dictz associez toute prompte obéissance et service qui sera député, suivre et donner conseil, comfort et aide à l'entretenement et conservation de ladite association, que ruyne aux contredisans à icelle, sans acception ni excep-

tion de personnes; et seront les défaillans et délayans punis par l'autorité du chef, et selon son ordonnance, à laquelle lesdicts associez se soubmettront.

VIII. Tous catholiques des villes et villages seront advertiz et nommez secrètement par les gouverneurs particuliers d'entrer en ladite association, fournir deüement d'armes et d'hommes pour l'exécution d'icelle, selon la puissance et faculté de chascun.

IX. Que ceux qui ne vousdront entrer dans ladite association seront reputez pour ennemis d'icelle et poursuivables par toutes sortes d'offenses et molestes.

X. Est défendu auxdicts associez d'entrer en débats ni querelles l'un contre l'autre, sans la permission du chef à l'arbitrage duquel les contrevenants seront punis, tant pour la réparation d'honneur que pour toutes aultres sortes.

XI. Si pour fortification ou plus grande sûreté des associez se faict quelque convention avec les provinces de ce royaulme, elle se fera en la forme des susdites et aux mesmes conditions, soit que ladite association soit poursuivie envers lesdites villes ou par elles demandée, si aultrement n'est advisé par le chef.

XII. Et presteront tous les associez le serment suivant. Je jure Dieu le créateur, touchant ce Evangile, et sur peine d'anathématisation et damnation éternelle, que j'ay entré en cette saincte association catholique, selon la forme du traicté qui m'y a esté leu présentement, loyaument et sincèrement, soit pour y commander ou y obéir et y servir et promets sous ma vie et mon honneur de m'y conserver jusqu'à la dernière goutte de mon sang, sans y contrevenir ou me retirer pour quelque mandement, prétexte, excuse ou occasion que ce soit. »

Tels furent les principaux règlements de cette formidable Ligue. Jamais peut-être on n'avait vu un grand peuple entreprendre, avec un droit plus manifeste, la défense de plus grands intérêts. Ce ne fut pas, en effet, pour accroître sa puissance, pour augmenter ses richesses ou ses libertés, mais pour défendre sa foi, son roi et sa constitution nationale que la France donna librement, pendant près de quinze années, son repos,

sa fortune et son sang. C'est une entreprise admirable où tout est légitime, principes, moyens et but.

Les absolutistes, les libéraux, les gallicans et les protestants font chorus contre la Ligue. Pourrait-on bien y trouver la raison de ces injures superbes par lesquelles on s'est plu à la dénaturer, de ces dédains calomnieux dont on l'a poursuivie, de ces contes ridicules dont on a entouré son histoire si catholique, si française et si populaire? Pourquoi dans certains ouvrages, la Ligue paraît-elle plus coupable que les vingt associations montées par les huguenots contre l'antique religion de la France et contre la vieille autorité des rois. Pourquoi laisse-t-on si souvent les huguenots au Capitole, tandis qu'on précipite les ligueurs à la roche Tarpéienne? Le secret n'est pas bien difficile à trouver : c'est que la Ligue a défendu un intérêt catholique, monarchique et contrerévolutionnaire.

« La Ligue, dit M. de Chalembert, est née et s'est développée, comme naît et se développe tout ce qui est légitime, progressivement, avec le temps, sans parti pris, par la force même des choses. L'idée première en germa dans toutes les âmes, avant de se traduire en acte; ses progrès furent en raison de ceux de l'hérésie et des dangers qu'elle faisait courir à la religion. Les Guises se mirent à la tête du mouvement, mais n'en furent pas les auteurs; s'ils n'eussent pas été là, d'autres auraient pris leur rôle, et peut-être l'eussent rempli avec moins de zèle et de désintéressement

En même temps qu'elle fut légitime dans son principe, la Ligue se montra forte et sage dans ses moyens d'action.

Dès l'année 1584 tandis que les seigneurs de la noblesse se ralliaient autour du duc de Guise, les bourgeois constituaient dans chaque ville, au péril de leurs biens et de leurs vies, un centre de résistance, qui devait être bientôt le plus ferme rempart de la religion catholique contre l'hérésie.

Lorsque les reîtres allemands envahirent le territoire national, les catholiques s'avancèrent les premiers sur le champ de bataille, et eurent la part principale dans le triomphe.

A Rouen, à Lyon, à Orléans, à Toulouse, partout où il fut

nécessaire d'agir, les bourgeois montrèrent la même énergie et payèrent de leurs personnes, sans compter sur le secours de soldats mercenaires, qu'ils n'acceptaient jamais d'ailleurs qu'avec répugnance.

Mais ce fut à Paris surtout, lors du siège, que le peuple et les bourgeois déployèrent un courage, une patience et un dévouement surhumains. On les vit non seulement combattre intrépidement sur les remparts, mais supporter avec une résisignation sublime toutes les horreurs de la famine, plutôt que de subir le joug d'un prince ennemi de leur foi.

La sagesse des catholiques ne fut pas moindre que leur courage. Nous ne voulons pas prétendre assurément qu'ils n'excédèrent en rien, et qu'aucune faute ne fut commise. Le duc de Guise en particulier, ne put pas toujours garder vis-à-vis de Henri III la réserve respectueuse qu'il devait, et laissa trop voir des aspirations ambitieuses qui, de quelque nature qu'elles fussent, ne pouvaient qu'alarmer le pouvoir royal. Mais il faut bien reconnaître qu'à part quelques écarts presque inévitables, la conduite des catholiques fut dans son ensemble aussi prudente que le permettaient les circonstances et l'état des esprits. Jusqu'à 1584, ils n'avaient pas séparé leur cause de celle de la royauté, ou du moins, s'ils avaient agi en dehors de sa direction, ils n'avaient rien entrepris contre elle. Ce ne fut qu'après la mort du duc d'Anjou, lorsque Henri III eut reconnu pour son héritier le chef du parti protestant, et montré par tous ses actes qu'il entendait lier sa cause à la sienne, qu'ils se décidèrent à prendre les armes, et encore ils les déposèrent, dès que le roi eut annoncé des sentiments plus équitables.

La journée des Barricades elle-même ne fut dans la pensée du duc de Guise et dans celle des bourgeois qu'un acte de légitime résistance contre les attaques d'un prince prévaricateur qui, sans en avoir conscience peut-être, menaçait de livrer la France aux protestants. Du reste il n'était question ni de renverser la monarchie, ni même de déposer la personne royale. Aux Etats de Blois les députés ne demandèrent non plus rien

autre chose, que de sérieuses garanties pour les intérêts catholiques.

Après le meurtre du duc et du cardinal de Guise, la résistance fut, il est vrai, poussée plus avant. Mais si les chefs de l'union proclamèrent la déchéance de Henri III, cet acte n'avait à leurs yeux qu'un caractère tout comminatoire, et le choix qu'ils firent du cardinal de Bourbon, le plus proche héritier du roi de Navarre, indiquait assez qu'ils ne repoussaient celui-ci, qu'à cause de sa qualité d'hérétique, et qu'ils seraient disposés à lui obéir, dès qu'il se serait converti; et en effet le duc de Mayenne ne cessa de négocier en secret avec ce prince, bien assuré qu'il était de faire ratifier par son parti toute transaction qui donnerait la paix du royaume, sans porter atteinte aux intérêts de la religion.

Dans l'assemblée des Etats de 1593, les députés se montrèrent animés des sentiments les plus modérés ; ils préparèrent l'abjuration de Saint-Denis, en envoyant des commissaires à la conférence de Suresnes ; et par la fermeté avec laquelle ils repoussèrent les prétentions de Philippe II, ils sauvèrent le double principe de l'hérédité monarchique et de la loi salique, résultat dont on a fait honneur au parlement de Paris, mais qui leur revient en propre, ainsi que les procès-verbaux des séances en déposent.

Enfin, lorsque le point principal eut été obtenu, les catholiques se disposèrent aussitôt à déposer les armes ; toutefois comme il pouvait encore y avoir doute sur la sincérité de la conversion du prince, ils ne cédèrent le terrain que pied à pied, et ne consentirent à se soumettre définitivement, que lorsque le Saint-Siège eut prononcé [1].

Les historiens de l'école protestante se gardent bien d'attaquer la Ligue en invoquant les principes : ce terrain leur serait trop défavorable et ils comprennent que les Ligues huguenotes seraient atteintes dans leur prétendue légitimité, par le même coup qu'ils porteraient à la Ligue. Dans l'impuissance de raisonner avec avantage, ils déraisonnent passionnément ;

[1] V. DE CHALEMBERT, *Hist. de la Ligue*, t. II, p. 481.

ils parlent de fanatisme, de superstition, de cruauté, et, à défaut d'arguments qu'ils ne peuvent produire, ils en appellent aux injures. Mais invectiver ou rire n'a jamais été la réfutation d'un adversaire ; et l'on donne une bien faible idée de la justice de sa cause et de la force de son intelligence, quand, pour repousser les bonnes raisons d'un antagoniste, on ne lui oppose que la raillerie ou l'injure. Et si cela est vrai en toute rencontre, combien l'argument devient plus fort, quand il s'agit de faits, quand il s'agit de chiffres et de dates irréfutables, de documents inédits et d'une incontestable autorité. Le désir de connaître et de publier la vérité eut sans doute fait découvrir à vingt auteurs fautifs, ces documents qui attestent tous leur manque de bonne foi ou leur manque de recherches. On dirait, quand ils parlent de la Ligue, des aveugles, discourant des couleurs. Rien dans la religion ne parle à leur imagination ou à leur sensibilité ; on serait tenté, pour leur procurer des sensations, d'évoquer les âmes des despotes romains et les jeux féroces des amphithéâtres. La Ligue à leurs yeux est coupable de tous les crimes possibles ; mais les huguenots sont et seront à jamais les modèles des bons citoyens : n'ont-ils pas troublé l'Etat? Le modèle des sujets dévoués : ne les a-t-on pas vus arborer l'étendard de la révolte à Jarnac, à Moncontour, à Dreux, à Saint-Denis? Ils sont aussi des modèles de douceur et d'humanité. S'ils ont massacré les catholiques partout, s'ils ont fait la Michelade à Nîmes, s'ils ont mis Lyon à sac, si le farouche baron des Adrets fit prendre à son fils un bain de sang, et si ce sang tiède était du sang catholique, n'allez pas croire que ce fut par cruauté : au contraire : c'était par charité. Les victimes de la cruauté huguenote échappaient aux douleurs communes de la maladie et aux affres de la mort ; ils allaient plus vite au ciel.

Dieu nous garde de cette charité! On comprend donc pourquoi la Ligue est bafouée et bannie par certaines catégories d'écrivains. D'autres, sans aller aussi loin, ne déraisonnent pas moins et aboutissent, sans y prendre garde, au même résultat. Ils rendent la Ligue responsable des fureurs des Seize.

Mais là encore il y a ignorance ou mauvaise foi. En suivant cette méthode, il serait facile de condamner tous les apôtres, parce qu'il y eut parmi eux un Judas; tous les Dominicains, parce que Jacques Clément porta quelque temps leur habit; tous les rois, parce que Henri VIII, Christiern II et Wenceslas portèrent la couronne; tous les hommes, parce qu'il y a dans l'humanité d'affreux échantillons de bassesse. Les Seize tiraient des principes de la Ligue des conséquences qu'ils ne comportaient point; ils commirent des crimes qui ne procèdent que du vieux fond de la corruption humaine. Les Seize étaient en horreur à tous les ligueurs de bonne foi; et, dans la plus sainte des causes, celle de la religion et de la patrie, il se rencontrera toujours des hommes qui, par leur exagération, viendront faire le chaos avec les éléments de l'ordre, l'iniquité à l'ombre du drapeau de la justice.

En ce qui regarde les Guises, voici comment en parle un historien protestant. « Les huguenots, dit Sismondi, ont représenté sous des couleurs odieuses, tous ces princes lorrains, et l'historien de Thou ne les a pas épargnés non plus. A les en croire, ce n'étaient que des ambitieux qui se couvraient du manteau de la religion et qui n'avaient pour but que leur grandeur personnelle. Il ne faut point oublier cependant que ce portrait a été tracé non seulement par des ennemis demeurés victorieux, mais par des ennemis qui avaient le plus grand intérêt à faire prendre le change à l'opinion publique. Nous sommes bien plus disposés à croire que, dans un siècle où toutes les croyances religieuses se changeaient en passions, les Guises étaient de bonne foi dans leur zèle fanatique. (C'est un protestant qui parle.) Ils croyaient tout bon catholique obligé en conscience à travailler de toutes ses forces à l'extermination de l'hérésie; c'était alors l'erreur de leur Eglise tout entière, et non la leur; ils ne se départirent jamais de leurs principes, et leur conduite montre souvent non moins de générosité que de consistance. Le caractère de Henri III leur inspirait et à juste titre, une horreur et un dégoût qu'il leur aurait souvent convenu de dissimuler. Mais ils voulurent avant tout que l'opinion

ne pût jamais les confondre avec cet homme : ils ne le ménagèrent point, et ils s'attirèrent de sa part plus d'inimitié encore que les huguenots [1]. »

Précédemment, Voltaire avait dit, dans la conclusion de la *Henriade* :

> ... Justement désarmée
> Rome adopta Bourbon, Rome s'en vit aimée.
> La discorde rentra dans l'éternelle nuit,
> A reconnaître un droit Mayenne fut réduit,
> Et soumettant enfin son cœur et ses provinces
> Fut le meilleur sujet du plus juste des princes.

Ces conclusions du protestant Sismondi et de l'impie Voltaire, fait observer Rohrbacher, fournissent la décision de l'histoire. Faisant l'éloge du chef de la Ligue, ils font l'éloge de la Ligue même ; car un corps ne pense pas autrement que la tête. Il est donc constant que sitôt que Henri IV fut reconnu catholique par le chef de la catholicité, la Ligue et son chef, c'est-à-dire la France éminemment catholique, le reconnut pour son roi et lui fut sincèrement dévouée. Elle avait atteint son but de demeurer ce qu'elle était, une et la même, la première des nations chrétiennes, la France de Clovis, de Charlemagne et de saint Louis. Honneur, éternel honneur à la France ! [2] »

Ces paroles de Rohrbacher nous invitent à rechercher si la Ligue atteignit parfaitement les résultats qu'elle voulait obtenir.

Le but de la Sainte Union était de sauver la religion catholique des périls dont elle était menacée. Or, ces périls étaient de deux sortes : il s'agissait d'abord et avant tout, d'empêcher qu'un prince hérétique montât sur le trône de France ; en second lieu, il fallait, puisque les protestants étaient devenus trop nombreux pour qu'on pût leur refuser la tolérance, que les conditions, du moins, qui leur seraient faites, ne portassent pas atteinte aux droits et à l'autorité de la religion catholique.

[1] SISMONDI, *Hist. des Français*, t. XX, p. 119.
[2] *Hist. univ. de l'Eglise catholique*, t. XI, p. 666.

Sur le premier point qui était le principal, la Ligue obtint entière satisfaction, puisque le chef de la maison de Bourbon fut contraint d'abjurer le protestantisme, avant de pouvoir être reconnu roi de France par la nation.

Sur le second point, elle n'atteignit que d'une façon incomplète le but proposé, car l'édit de Nantes, qui devint la loi de l'avenir, ne fit pas, à la religion catholique, la juste part qui lui était due.

On peut donc dire en toute vérité que la Ligue arracha la France au péril imminent de déchoir de la foi catholique. En attendant le triomphe définitif, ce faisceau puissant de répugnances traditionnelles, a une doctrine menteuse, montra aux huguenots, le danger de leur entreprise, et au lieu de chercher de nouveaux prosélytes, ils durent se borner à la confirmation de leurs adeptes. « Supposez un instant, dit Vander Hæghen, que la Ligue ne se fût point levée pour venir en aide à la foi de tous, à la pusillanimité d'un grand nombre, et pour effrayer un peu Catherine de Médicis avec ses tendances quasi protestantes, la France eût marché dans la voie qu'a suivie l'Angleterre. Il se serait bien trouvé des évêques pour protester, des paysans pour courir aux armes à la défense de la foi; — mais, comme en Angleterre, les biens des couvents auraient converti bien des courtisans, étouffé bien des remords, ébranlé bien des convictions; il se serait trouvé dans l'épiscopat français une âme de boue, comme le cardinal de Chatillon, pour remplacer Cranmer, et créer chef de l'Eglise de France le roi huguenot Henri IV; on aurait bien trouvé un Norfolk français pour écraser, pendre et faire écarteler les paysans insurgés, et si l'on avait eu peine à trouver un être aussi méprisable, aussi insinuant, aussi hypocrite que Cromvell, on peut assurer que l'on n'aurait pas manqué de bourreaux pour faire à Paris sur la place de Grève et au Châtelet, ce qu'on faisait avec tant d'adresse à la Tour de Londres et à Tyburn; Henri IV serait devenu un Henri VIII français [1]. »

[1] *La vérité historique*, t. IX, p. 57.

La Ligue sauva la France non seulement de la domination protestante, mais encore de la domination étrangère, des Allemands et des Anglais que les Huguenots avaient appelés à leur secours, et qui aspiraient à démembrer le royaume de Clovis. Le Balafré vainquit les reîtres et les lansquenets à Auneau et à Vimory, et le Havre, sur les tours duquel flottait l'odieux léopard, fut arraché à la domination de l'Angleterre. Il est vrai que les ligueurs appelèrent à leur aide les troupes de Philippe II et qu'il y eut un projet de mariage entre Henri de Guise et l'infante d'Espagne. Mais ce projet ne fut jamais bien sérieux, et, l'eût-il été, un prince français montait encore sur le trône de France, et par son mariage, donnait, à la France, la Franche-Comté et les Pays-Bas, accession qui eût peut-être empêché nos dernières catastrophes et changé le cours de notre histoire. Cependant il faut bien observer que rien ne prouve que Henri de Guise ait prêté la main à ce projet que caressait Philippe II, et que la plus grande partie des ligueurs eût certainement repoussé. Au demeurant, ce projet, sérieux ou non, poussa Henri de Navarre à se faire instruire de la religion catholique et à abjurer le calvinisme.

Quant aux périls, cachés pour l'avenir, dans l'édit de Nantes, ils ne frappèrent pas alors autant les regards. Ce fut d'abord le bien qui l'emporta. Délivrés du souci de combattre, les soldats de la Ligue ne se crurent pas quittes envers la foi; ils se mirent à élaborer en commun le grand œuvre de la restauration religieuse de la France que la première moitié du dix-septième siècle vit préparer, que la seconde sut accomplir. « Si peu, dit Lezeau, que nous avons vu refleurir de piété dans ce royaume, il se trouva avoir été fondé et institué par ceux qui sont restés du parti de l'Union. » Génération puissante et forte, qui put suffire à deux tâches; qui, après avoir donné son sang pour la défense de l'Eglise, trouva encore en elle assez de sève et de vie pour travailler de concert avec les Bérulle, les Olier, les François de Sales, les Vincent de Paul à la régénération morale des âmes. Celle qui suivit et qui fut élevée à son école, la génération des Descartes et des

Pascal, des Bossuet et des Fénelon, resplendit de plus de gloire ; mais ne fut ni plus méritante, ni plus dévouée, et dut, en tout cas, à la première, ses meilleurs progrès. Sans la Ligue, le siècle de Louis XIV, si bien préparé par Richelieu, n'eût pas produit ses chefs-d'œuvre : Bossuet n'eût point rendu d'oracles, Pascal n'eût pas manié sa plume si savante et si forte, Bourdaloue n'eût point prêché devant les rois les mystères des humiliations d'un Dieu, Fénelon et Massillon ne ne nous eussent point charmés par les accents de leur mélodieuse éloquence, Racine n'eût point écrit *Esther* et *Athalie*, et le monde eût été deshérité de ces mille chefs-d'œuvre que fit éclore la foi catholique, mais qui eussent avorté sous le souffle glacé des sophistes de Genève.

Pour finir, examinons quelle part eut, dans les affaires de la Ligue, le Saint-Siège Apostolique.

Dans la première phase de la Ligue (1576-1585), il est impossible de trouver la preuve de cette intime dépendance du Saint-Siège, qui, suivant la plupart des historiens modernes, ferait de la Ligue une conspiration espagnole et romaine. Sans doute le pieux Grégoire XIII, qui tenait alors le gouvernail de la barque symbolique, accueillit avec joie les députés ligueurs ; il pleura même de tendresse en apprenant avec quel généreux courage ils se proposaient d'expulser de France l'hérésie de Calvin. Mais, tandis qu'il envoyait à Henri III des secours de troupes et d'argent pour combattre les Huguenots, il se refusa malgré les exhortations du cardinal Pelvé, qui portait, dans son dévouement à la Ligue, une ardeur toute française, il se refusa à toute démonstration plus caractéristique d'encouragement ou de faveur ; il dit même quelque temps avant sa mort, au cardinal d'Este, que l'Union n'aurait pu montrer de lui ni une bulle, ni un bref d'approbation. Cette réserve est tout à fait dans les coutumes de la politique apostolique, elle était d'ailleurs commandée par les intérêts de l'Eglise universelle. La religion catholique n'avait rien à craindre des peuples laissés à eux-mêmes ; elle vivait dans les cœurs et la prédication calviniste, sans l'appui

de la terreur et des armes, n'était pas faite avec ses sécheresses, pour les lui arracher. Mais elle avait appris à tout craindre des rois, qui, une fois gagnés à l'apostasie, en faisaient une loi d'Etat; et, afin de préserver les consciences de l'oppression, toute la vigilance des pontifes romains se dépensait à maintenir les trônes fidèles à la catholicité.

En France, dit Segretain, la piété personnelle d'Henri III éloignait la pensée d'un schisme royal; son héritier légitime, le duc d'Alençon, demeurait attaché à la foi par des liens extérieurs; tant qu'il vécut, le seul péril vraiment redoutable à cette époque, celui de voir tomber la couronne sur un front hérétique, n'apparaissait qu'environné d'un grand nombre de chances rassurantes. La Ligue qu'il fallait accueillir et admirer comme une manifestation de la vie catholique, capable d'entraver dans toute l'Europe, la marche du protestantisme, en montrant quels sacrifices s'imposait une grande nation, pour garder l'unité de la foi, n'avait pas jusqu'alors l'importance politique qu'elle prit le jour où les Valois n'eurent d'autre héritier du sang qu'un prince huguenot. C'est quelques mois seulement avant Grégoire XIII que le duc d'Alençon finit sa courte carrière. On comprend donc que le Pape avait mille raisons pour ne pas identifier sa politique avec celle de la Ligue, et dès ce moment on peut prendre en flagrant délit de mensonge ou d'ignorance les écrivains qui transforment les ligueurs en soldats du Pape, inspirés et soudoyés par lui, tandis qu'ils n'étaient que l'expression toute française de l'attachement du Pape à sa religion [1].

On a observé que les trois Papes qui parurent acquis à une politique qui n'était pas celle de Grégoire XIII, de Sixte-Quint et de Clément VIII, ne firent que passer sur le trône pontifical. Aussitôt nommés, ils disparaissent comme des ombres. On peut expliquer naturellement leur mort; mais on a pu penser aussi que la politique contraire était voulue de Dieu.

Sixte-Quint est le pontife qui, à propos de la Ligue, a prêté

[1] *Sixte-Quint et Henri IV*, p. 107.

aux plus violentes et aux plus absurdes déclamations. Or, voici sur sa politique, le témoignage du baron de Hubner; cet historien, comme étranger, comme ambassadeur et comme savant qui a lu jusqu'à un iota toute la correspondance du grand Pape, offre ici de particulières garanties d'intelligence et de sincérité.

« En présence des événements dont la France est le théâtre, dit-il, Sixte-Quint poursuit deux buts : la conservation de la religion catholique gravement compromise et la conservation de la France à l'état de puissance de premier ordre. Il est convaincu que si la nouvelle confession est intronisée en France, c'en est fait pour longtemps, peut-être pour des générations, de la religion catholique en Europe. Ses défenseurs succomberont en Allemagne; l'Italie sera envahie par l'hérésie; Rome tombera; l'Espagne, aussi, ne résistera guère. Et ce n'est pas nous qui lui supposons cette conviction : il l'émet constamment. En maint endroit, elle est rapportée par les ambassadeurs, par les cardinaux, par ceux qui l'approchent, et qui plus est, cette opinion, cette opinion profonde, est celle de tout le monde. On la rencontre dans les deux camps hostiles. Les uns redoutent cette éventualité, le triomphe des huguenots, comme le plus grand des maux; les autres l'appellent de tous leurs vœux, comme l'accomplissement complet de leurs aspirations. Telle est la situation générale de l'Europe, tels sont déjà le prestige, l'ascendant, la puissance du génie de la France, que c'est elle qui décidera de l'issue de la grande crise. Si elle embrasse la réforme protestante, se dit-on, la religion catholique disparaîtra du monde civilisé.

Il faut donc sauver la religion catholique en France. Mais si la France descend du rang de grande puissance, si elle est inféodée à l'Espagne, sans doute officiellement elle restera catholique; mais le centre, le grand foyer de la foi, le Saint-Siège disparaîtra, perdra toute indépendance, ne sera plus que le premier bénéfice dont les rois catholiques disposeront, qu'ils conféreront à de dociles et complaisants favoris. La

religion catholique, frappée au cœur, périra lentement mais irrévocablement. Cette pensée est-elle juste, ou ne l'est-elle pas? Ce n'est pas ce dont il s'agit ici. Ce qu'il importe de constater, ainsi que nous l'avons fait par de nombreuses citations, c'est que pour Sixte-Quint, pour les principaux hommes d'Etat de son temps, elle était un axiome, une vérité incontestable.

Voici donc les conclusions auxquelles en arrivaient les personnes intéressées au maintien de la religion catholique, et nul ne l'était plus que le chef de l'Eglise : Il fallait sauver la religion et la France, et si on ne pouvait obtenir ces deux résultats, sacrifier la France pour sauver la religion. C'était une dure et extrême éventualité à éviter autant que possible, mais à subir quand tous les moyens seraient épuisés; car lorsqu'on se trouve placé en face de deux dangers, dont l'un est imminent, l'autre éloigné, il est clair qu'on va au plus pressé.

Telle était la situation de Sixte-Quint à l'égard de la France, ou, pour mieux exprimer notre pensée, c'était ainsi que lui et l'Europe contemporaine la comprenaient [1].

Plus loin, après avoir analysé les vues politiques de Philippe II, de Henri III et du roi de Navarre, l'auteur nous découvre, dans la conversion de ce dernier, trois phases : « Dans la première période, dit-il, la conversion de Henri était impossible; dans la seconde, elle était probable, mais feinte, et, par conséquent, aux yeux du chef de l'Eglise, inadmissible ; dans la dernière, elle était nécessaire, inévitable, imposée par la volonté de la France, dont Henri sera le roi, parce qu'il est le seul roi possible... Sixte-Quint fait comme le tacticien qui dirige les opérations d'après celles de l'adversaire, qui change son ordre de bataille, qui fait des marches et des contre-marches, avance ou recule selon les nécessités du moment, mais qui poursuit toujours le même but, celui de battre l'ennemi, et l'ennemi, c'est la nouvelle confession et l'ambition de Philippe. Il tâche donc de se dégager de

[1] Baron de Hubner, *Sixte-Quint*, t. II, p. 377.

l'Espagne, sûr désormais que la France sortira de la crise, catholique et indépendante. C'est alors que commence sa longue et terrible lutte avec les représentants du fils de Charles-Quint qui remplit, en l'abrégeant, les derniers mois de son existence. Que, dans ce duel à outrance, il oppose la ruse à la force, qu'il emploie les armes dont il dispose, se retranche pour gagner un délai, qui seul donnera la solution, celle qu'il désire, derrière ses scrupules de pontife, comme une femme invoque, pour dernière ressource, la faiblesse de son sexe; qu'il noie sa pensée dans des contradictions, c'est ce que personne ne saurait nier, ce que chacun est libre d'apprécier à sa manière. Mais la vérité est qu'avec des fluctuations, qu'avec des défaillances momentanées, avec un long et héroïque courage, il a lutté pour la même cause, celle qu'il n'a jamais désertée, vigoureusement, constamment, et jusqu'à son dernier soupir. C'est l'arbre qui brave les éléments, qui gémit et ploie sous la furie de l'ouragan, agite ses branches, perd son feuillage, mais qui se redresse et résiste [1]. »

Enfin, cherchant quelle part revient à Sixte-Quint dans la conversion de Henri IV, Hubner affirme que le Pape eût pu, s'il l'eût voulu, avec Philippe II, écraser facilement Henri; mais que, moins puissant dans les négociations que dans les combats, il eût livré le monde chrétien à l'espagnolisme; et qu'en perspective d'un si grand malheur, il employa tous les moyens, pour se rapprocher d'Henri, ensuite pour déterminer sa conversion. La bulle *Ab immensâ* n'était, dans la pensée du pontife, qu'un acte légal; dans le fond du cœur, ses sympathies étaient pour Henri et son action eut pour objet de mettre le droit là où étaient ses préférences. L'historien allemand conclut que « Sixte-Quint a préservé la France de maux incalculables, qu'il a bien mérité de l'Eglise et de l'humanité. » C'est ainsi que parle la vraie science.

Pour la conduite de Clément VIII, elle est plus facile encore à justifier. On savait, d'ores et déjà que Henri de Navarre, étranger par la tournure de son esprit et la légèreté de ses

[1] Ibid. p. 387.

mœurs, aux discussions théologiques du protestantisme et du catholicisme, n'avait jamais médité sérieusement la différence des deux églises. En tout temps, il eut en horreur l'apostasie; il avait toujours protesté de sa qualité de prince chrétien; aujourd'hui, il était converti, mais livré à une faction gallicane en religion, césarienne en politique, dont il pouvait être facilement la victime. Il y avait, pour le Pontife romain, des motifs de croire à la droiture de Henri de Bourbon; mais, avant tout, il fallait que la sévérité de Clément VIII fît comprendre, au royal pénitent et à toute la chrétienté, l'énormité des métamorphoses religieuses dont il avait donné le scandale. Qui donc eût vengé la sainteté de la foi, outragée par un prince si prompt à en oublier les préceptes et les devoirs, si le Saint-Siège eût montré autant de facilité à le recevoir en grâce, que le relaps en avait mis à retourner à l'hérésie? Par l'absolution illicite et prématurée qu'il avait obtenue des évêques de son parti, le roi avait fait d'ailleurs une sorte de violence morale à la Chaire apostolique, et la dignité de la tiare exigeait qu'il achetât par de plus longues supplications, un pardon qu'il avait, pour ainsi dire, dérobé. Toutes les raisons de convenance, de conscience et de politique guidèrent le Pape dans la procédure relative à l'absolution de Henri IV. Plus d'un historien a méconnu la grandeur et la beauté de la conduite du pape Clément VIII; il n'en est pas moins vrai que, dans cette circonstance, le doux pontife a définitivement assuré la prédominance du catholicisme dans notre patrie.

En résumé, par ses principes, par ses actes et par ses conséquences, la Ligue est inattaquable, et sauf certains excès imputables aux particuliers, cette catholique et nationale insurrection ne mérite que l'admiration de l'histoire. Quant à la conduite des Pontifes romains sur ce terrain brûlant de la guerre civile et de la diplomatie, on voit qu'à travers des vicissitudes et des incertitudes, ils n'ont poursuivi qu'un but, obtenu qu'un résultat, le maintien de la constitution française dans les principes du droit chrétien sous l'autorité dogmatique de la foi et l'autorité morale de la sainte Eglise. C'est un

résultat qui leur donne des titres à la gratitude éternelle de la postérité.

CHAPITRE XII.

GIORDANO BRUNO A-T-IL ÉTÉ CONDAMNÉ INJUSTEMENT, A ROME, PAR L'INQUISITION ET DU CONSENTEMENT DU PAPE?

En 1839, une controverse s'engageait, en Belgique, sur le compte de Jourdan Bruno, philosophe panthéiste et prêtre apostat, brûlé à Rome, l'an 1600, par jugement de l'Inquisition pontificale. Les deux tenants du tournois étaient Altmeyer, professeur d'histoire à l'Université libre de Bruxelles, et N. Moeller, professeur d'histoire à l'Université catholique de Louvain. La partie était égale, mais les raisons n'avaient pas une égale valeur. Le professeur de Bruxelles évoquait toutes les prosopopées d'usage en pareil cas: Bruno était un philosophe distingué par l'originalité de ses idées, la hardiesse de ses spéculations et le feu de sa verve poétique; Bruno avait frondé avec âpreté les doctrines, alors triomphantes, d'Aristote; Bruno avait émis les conceptions les plus neuves et les plus harmoniques sur Dieu, l'univers et l'humanité; Bruno était mort martyr de ses convictions; Bruno avait entonné, sur le bûcher, l'hymne de la délivrance. Tel un phénix.., etc.

Le professeur catholique répondit au libre-penseur. Puisque vous parlez, dit-il, d'idées neuves, hardies, harmoniques, c'est la moindre des choses qu'on les connaisse, et, puisque vous proposez à notre imitation ce vaillant défenseur de la vérité, il faut raconter sa vie. Rien n'est plus facile que de retracer la vie et la doctrine de ce philosophe. Quant à sa vie, nous en avons plusieurs récits, qui, à l'exception de quelques dates,

sont tous d'accord entre eux; et quant à ses doctrines, nous en avons des extraits très détaillés, faits par plusieurs savants, qui, en partie, ont applaudi au philosophe, de sorte que nous ne sommes pas exposé à nous tromper ni sur les événements de sa vie, ni sur le sens de sa philosophie.

Nous allons résumer ce débat. Bruno est un des hommes dont l'impiété objecte le plus volontiers la mort; il est bon de savoir ce que fut cette intéressante victime.

Giordano Bruno naquit à Noles, près Naples, au milieu du seizième siècle. Un désir ardent de savoir l'anima dès sa jeunesse, mais il ne commença à être connu qu'après son entrée dans l'ordre de Saint-Dominique. Les sciences spéculatives, les mathématiques, et la philosophie, surtout celle des Grecs, étaient ses études favorites. Son esprit aventureux lui fit embrasser les doctrines de Parménide d'Elée, de Pythagore et de Plotin. Bruno en conclut qu'il fallait nier la transsubstantiation et mettre en doute la virginité de la Mère de Dieu. Par ces idées nouvelles, ou plutôt anciennes, le philosophe se brouilla avec son ordre. Quelles peines furent infligées au novateur dans son couvent, nous ne le savons pas; il dit seulement qu'il eut à souffrir et qu'il fut mis en prison. Même en admettant ce propos, suspect sur ses lèvres, il faut convenir que la porte de la prison n'était pas bien fermée, puisque Bruno s'enfuit, comme fera plus tard le P. Hyacinthe, et quitta l'Italie en 1580.

Genève était alors le foyer des doctrines protestantes. Calvin et Bèze y prêchaient avec une autorité qu'il n'était pas prudent de contester. Bruno, qui n'admettait d'autre autorité que la sienne, se soumit pourtant aux deux apôtres du fatalisme. Mais bientôt il se prit aussi à dogmatiser contre Bèze et Calvin; puis, soit à la suite de menaces, soit sur une intimation amicale, il quitta Genève pour se réfugier à Paris.

L'Université de Paris offrait, au génie inquiet de Bruno, un plus facile théâtre. Moine apostat et novateur en philosophie, il voulait démolir Aristote. Les thèses positives du Stagyrite paraissaient, à Bruno, un obstacle à la propagation de son

panthéisme; et les services rendus, par Aristote, à la scolastique n'irritaient pas médiocrement sa colère. « Je le tiens, dit-il quelque part, pour le plus stupide des philosophes. » A ce dégoût pour Aristote, se rattachait une bizarre prédilection pour les travaux logiques de Raymond Lulle, abandonnés depuis longtemps à cause de la stérilité de leurs formules. Toutefois en étudiant les travaux de Bruno sur l'art lullique, on s'aperçoit aisément qu'ils ont moins pour objet d'expliquer les combinaisons du philosophe espagnol, que de s'en servir, comme moyen habile, ponr introduire le panthéisme.

A Paris, Bruno afficha des thèses contre Aristote; on en a encore l'annonce, le titre et le résumé dans deux opuscules publiés peu après. Quelques auteurs croient que Bruno devint même professeur extraordinaire, et qu'il aurait été professeur ordinaire, s'il avait consenti à assister à la messe. Cette tradition, assez mal justifiée, n'est point nécessaire pour expliquer l'affichage et la défense publique de thèses en discussion : chaque docteur jouissait de ce privilège. D'autres disent, sans plus de fondement, que Bruno vint deux fois à Paris et que sa disputation n'eut lieu qu'au second voyage. Quoi qu'il en soit, le souvenir de Ramus prouve que Paris n'était pas un endroit propice aux diffamateurs d'Aristote. Expulsé ou fugitif, Bruno quitta la partie.

Pendant son séjour à Paris, Bruno commença à écrire. Le premier fruit de ses méditations philosophiques fut... une comédie, intitulée : *Il Candelajo*, ou le faiseur de chandelles, titre qu'il aurait pu réserver pour lui-même. L'objet de cette pièce est de ridiculiser l'avarice, mais son but est moins de moraliser que de se venger d'un refus d'argent. La pièce, comme œuvre d'art, est imbroglio à la manière italienne; comme œuvre morale, c'est une priapée. Il n'y a ni esprit, ni feu, mais seulement des obscénités grossières, et par un trait qui peint l'homme, cet amas d'ordures est dédié à une femme. Ou la dame était peu vertueuse, ou son cavalier est un fier insolent. Pour comble, dans l'épître dédicatoire, il raille l'Ecriture sainte à la façon infâme des novateurs du seizième siècle.

Les mœurs de Bruno étaient aussi corrompues que ses écrits. Chauffepié raconte qu'il n'était pas insensible à l'amour et les obscénités de ses ouvrages montrent qu'il n'était pas de ces athées qui vivent moralement bien. « Si mes vers, dit-il, n'ont pas la douceur, la délicatesse, l'agrément de la poésie, s'ils sont durs, pesants, ils pourront cependant avoir quelque chose qui ne laissera pas de plaire. Je n'imite point Virgile, n'ayant pas un empereur pour Mécène ; je n'adopte pas le style tendre d'Ovide, cependant la vue d'un bel objet me charme, me transporte hors de moi-même, et, tel que je suis, je n'ignore pas les mystères de l'amour, et je puis dire à ces Narcisses qui s'estiment parce qu'ils sont beaux et bien faits : Et nous aussi, nous avons eu part à la tendresse des Nymphes ! » En d'autres termes, le pseudo-réformateur de la philosophie n'était alors qu'un sot et un polisson.

En 1582, Bruno publiait, à Paris, divers traités relatifs à l'art lullique, notamment ; *De umbris idearum*, *Cantus Ciriacus*, et *De Compendiosâ architecturâ arte Lullii*. Ces ouvrages, aujourd'hui fort rares, se trouvent presque tous à la bibliothèque de Gœttingue, et Buhle en a donné des extraits dans son *Histoire de la philosophie.* Tous les protestants vénèrent Bruno comme un héros, parce que c'est un diffamateur de l'Eglise ; si donc ils le jugent peu favorablement, ils ne sont pas suspects de partialité. Or Buhle parlant des écrits sur l'art lullique, dont il avait fait une étude spéciale, dit : « Ils sont excessivement obscurs et ennuyeux pour celui qui ne partage pas la vénération de Bruno pour Raymond Lulle et on n'y apprend rien. » Ailleurs parlant du *Sigillus sigillorum*, il dit : « C'est un ouvrage dont les idées sont arbitraires, imaginaires, erronées, illogiques et un pur jeu d'esprit ; on ne conçoit pas qu'un homme de sens, ébloui par des préjugés bizarres, ait pu être tellement égaré dans un dédale sans fin et sans issue [1]. »

Pour mettre le lecteur à même d'en juger, nous pouvons offrir un spécimen. Le *De umbris idearum* est un dialogue,

[1] BUHLE, *Hist. de la philosophie*, trad. de Jourdan, t. II, Paris, 1826.

précédé de déclarations philosophiques, entremêlé de vers. L'auteur y fait parler Hermès, Philotimus et Logifer, plus un certain Magister Anthoc, arrière-petit-fils de l'âne qui avait été enfermé dans l'arche de Noé ; enfin le docteur Clyster à qui il faudrait extraire la cervelle pour en faire un médecin. Bruno, qui se tient pour un Apollon, compare modestement ses contradicteurs aux bœufs, aux chevaux et aux grenouilles ; dans le fond des idées, il regarde l'art de penser et son moyen d'expression par la parole, comme intimement lié avec l'art universel de la nature, ou avec le principe organique du monde. « C'est le même principe universel, dit-il, qui donne aux métaux, aux végétaux, aux animaux, leurs formes naturelles, et qui produit la pensée de l'homme. » C'est la formule générale de tout panthéisme ; toutes les apparitions de la nature et tous les phénomènes de la pensée ne sont que les modifications d'une seule et même unité. « Le système métaphysique de Bruno, dit Buhle, revient au panthéisme ; son mérite, c'est de l'avoir exposé avec plus de précision et de clarté. »

De Paris, Bruno se rendit à Londres, où il demeura environ deux ans. Lié d'amitié avec les chevaliers Sidney et Gréville, il tient des réunions assez semblables aux académies modernes de beaux esprits. En 1683 et 84, il publie l'un de ses plus fameux ouvrages, le *Spaccio della bestia trionfante,* l'expulsion de la bête triomphante. Depuis Luther, c'était une opinion généralement reçue des protestants, que le passage de l'Apocalypse qui parle de la grande bête, devait être appliqué à Rome, capitale de l'Eglise. La bête qu'il s'agit d'expulser, d'après Bruno, c'est donc, suivant les uns, la superstition en général, et l'on sait ce que signifie, dans la langue d'un prêtre apostat, ce mot superstition, et, suivant d'autres, le symbole du christianisme. Le déiste Tolland dit à ce propos : « Par la bête, Bruno entend toute religion révélée en général, de quelque nature qu'elle soit et de quelque manière qu'elle triomphe dans le monde. Il les attaque toutes, les tourne en ridicule et les rejette également sans autre

cérémonie et sans exception. » Après en avoir donné un résumé, Tolland ajoute : « L'auteur est plein de plaisanteries et de traits satiriques, et *impie au souverain degré* » « L'auteur du *Spaccio*, dit Budgell, *athée de profession*, l'a écrit pour tourner la religion en ridicule. Cette courte fable, où l'on ne voit aucune ombre de raisonnement, où il n'y a que peu d'esprit, est cependant devenue, par l'impiété qui y règne, l'idole de ces faibles esprits qui voudraient se distinguer par la singularité de leurs opinions [1]. »

Voici le plan de cet ouvrage impie, ennuyeux et qui court après l'esprit pour attraper la sottise. Jupiter, affligé de l'abandon de son culte, veut établir une réforme et fait une enquête parmi les quarante-huit constellations. Momus lui représente que tout le mal vient de ce qu'on a donné aux astres le nom de dieux scandaleux par leurs déportements : d'où le mépris des mortels. En conséquence, il propose de débaptiser les planètes et de leur donner des noms vertueux. On fait donc venir l'une après l'autre toutes les constellations pour s'entendre sur la révision du calendrier. Quand se présente le centaure Chiron : « Que ferons-nous, dit Jupiter, de cet homme enté sur une bête, où l'on voit une personne formée de deux natures et deux substances concourant à ne former qu'une seule hypostase. » La question est de savoir si cette troisième entité, formée par l'union hypostatique, est une divinité digne du ciel ou un animal à reléguer dans une étable. Momus ne voit pas bien l'avantage d'être une bête, ni la nécessité de participer à la nature animale pour parvenir à la divinité. Dans son intelligence toutefois, il conclut gaiement que plus on veut se distinguer en qualité de Dieu, plus il faut avoir soin de justifier qu'on est bête. Sur quoi Jupiter, qui est bon chrétien, gourmande Momus et lui dit que c'est là un profond mystère que nous ne pouvons pas comprendre mais que nous devons croire, parce que Dieu l'a révélé. Pour se justifier, Momus observe qu'on découvre, dans le centaure, non seulement l'homme et le cheval, mais que de l'assemblage on fait un

[1] Dans le *Spectateur anglais*.

demi-dieu. Après force allusions impies et propos grossiers, on décide de confier, au centaure, le ministère de l'autel, sur quoi Momus ajoute qu'il pourra servir à la fois de sacrificateur et de victime. — Voltaire était pudique, en comparaison de Jourdan Bruno.

Dans le *Candelajo* nous avions l'ignoble ; dans le *Spaccio,* l'impiété infâme ; nous arrivons au ridicule. Azaïs expliquait, par les compensations, tout l'ordre des choses divines et humaines ; Bruno, dans le *Sigillus sigillorum*, l'explique par la contraction. Bruno entend par là une concentration de force, capable de produire d'admirables effets. La naissance, la vie et la mort, effets de contraction ; le cœur, l'esprit, le génie, effets de contraction ; la santé et la maladie, effets de contraction. Vous êtes échauffé, contraction ; vous avez la dyssenterie, contraction ; vous avez chaud, contraction, vous avez froid, contraction : vous avez mal à la tête, contraction, vous avez mal à l'estomac, contraction ; vous avez mal au ventre, contraction ; vous avez la céphalagie, l'odontalgie, la gastralgie, la dispepsie, la paralysie, la lienterie, contraction, contraction,vous dis-je. Dans le système de Bruno, l'essentiel est de se procurer les bonnes contractions, moyennant quoi vous avez le secret de tous les maux : *Sigillus sigillorum.*

Dans un autre ouvrage : *De triginta sigillis*, Bruno veut expliquer, aux ignorants, les mathématiques élémentaires. La décade est difficile à retenir, dit Bruno ; et, en effet, il faut être très fort pour savoir compter jusqu'à dix. Mais enfin, si vous ne savez pas, Bruno va vous instruire par les inventions de son génie. Pour venir à bout de la décade, on commence par *un*, et pour retenir l'unité, on peut se servir d'une règle quelconque, en amadou par exemple ; pour la dyade, il faut une règle de bois ; pour la triade, le fer ; pour le quaterne, le bronze ; pour la quinte, l'argent ; pour le nombre six, l'or, (diable, a-t-il de la chance ?) pour sept, la soie ; pour huit, la toile ; pour neuf, le cuir ; pour dix, une peau, (on ne dit pas si c'est une peau brute ou une peau tannée, une peau de chien, de chat, de vache ou de cheval). Par le rapprochement

de ces dix substances, il n'y a rien de si facile que d'apprendre les nombres. Toutefois, comme ces dix substances pourraient vous manquer, pour retenir *un*, dit Bruno, il faut songer aux instruments de l'agriculture; pour deux, aux outils du forgeron; pour trois, aux armes du soldat; pour quatre, aux ciseaux du tailleur; pour cinq, à l'assommoir du boucher; pour six, à la serpette du jardinier; pour sept, (ce nombre ayant toujours été tenu pour sacré), au lardoir du cuisinier; pour huit, au bistouri du médecin; pour neuf, au rasoir du barbier; pour dix, à la pioche du fossoyeur. Enfin, comme il y a des esprits assez bornés pour ne pouvoir s'élever encore jusqu'à ces assimilations, Bruno, toujours fécond en ressources, conseille de compter sur ses doigts. « Je demande pardon, dit Buhle, d'avoir indiqué ces règles mnémoniques ; je le fais à regret, et seulement pour donner une preuve des fantaisies où peut tomber un grand esprit, lorsque le préjugé l'abuse. » A l'encontre de Buhle, je crois qu'un grand esprit n'aurait pas débité ces âneries.

Au surplus, pour connaître Bruno, il suffit de l'entendre parler de son mérite. En dédiant, à l'académie d'Oxford, son livre des trente sceaux, où il révèle si bien les secrets de la numération, Bruno s'appelle « l'ami de Dieu, le docteur d'une théologie mieux travaillée, le professeur d'une sagesse innocente et très pure, le philosophe connu, approuvé, et honorablement reçu dans les principales académies d'Europe; étranger nulle part, excepté chez les nations barbares et ignobles; le réveilleur des esprits assoupis; l'endormeur de l'ignorance présomptueuse et récalcitrante; le sectateur, dans tous ses actes, d'une philanthropie générale; l'homme qui n'aime pas plus l'Italien que le Breton, le mâle que la femelle, le mitré que le couronné, le togé que l'armé, le cucullé que l'homme sans cuculle, mais celui dont la conversation est plus pacifique, plus civile, plus fidèle et plus utile; celui qui ne regarde pas la pommade des cheveux, la propreté des mains et la coupe de l'habit, mais l'âme et la culture de l'esprit; celui que détestent les propagateurs de la sottise et les

petits hypocrites ; celui enfin qu'aiment les probes et les studieux, et que les plus nobles génies couvrent de leurs applaudissements. » Nous avons traduit ceci par allitération ; si nous donnions le latin, il convaincrait Bruno de folie.

Ce fut à Londres, en 1584, que Bruno publia ses deux ouvrages les plus remarquables : *Della causa principio et uno*, et l'autre : *De infinito, universo et mundo*. Dans ces deux écrits, l'auteur formule crûment le panthéisme. Aussi ces deux productions lui ont-elles gagné les sympathies de tous les panthéistes modernes, depuis Schelling dans son *Giordano Bruno*, jusqu'à Almeyer, qui applaudit aux doctrines de Bruno, entonnant l'annonciation du panthéisme au milieu des flammes du bûcher.

Si Bruno, dit Moeller, s'était borné uniquement à embrouiller, dans de nombreux ouvrages, les idées assez obscures de Raymond Lulle, il ne lui resterait, aux yeux des protestants, que la gloire équivoque d'un homme condamné comme ennemi violent de l'Eglise catholique. Mais ses écrits sur la cause et le principe du monde, sur l'infini et l'univers, et quelques autres encore, lui ont acquis un titre plus valable à la vénération de nos panthéistes modernes. Tout le panthéisme d'aujourd'hui se trouve déjà dans Bruno, on n'y a rien ajouté de nouveau, du moins quant aux principes ; de sorte qu'on pourrait s'épargner le travail de recommencer toujours les mêmes argumentations pour prouver ce que personne ne croit. Bruno affirmait déjà, trois siècles avant Schelling, Hégel, et Strauss, que l'unité se compose de toutes les antithèses du monde, que l'un et le multiple, le fini et l'infini, l'âme et le corps sont absolument identiques ; que l'unité, infini et invariable par sa nature, se manifeste pourtant sous une infinité de formes opposées. Nous abuserions de la patience de nos lecteurs, si nous voulions entrer dans tous les détails du panthéisme de Bruno. Il suffit d'en présenter les principes, et quiconque est quelque peu initié aux raisonnements de nos panthéistes modernes, trouvera lui-même la plupart des corollaires, sans l'aide du génie de

Bruno. Celui qui aime à se forger une divinité dont il fait lui-même partie, peut consulter les ouvrages de Jourdan. C'est là qu'il trouvera cette hymne d'annonciation qui abolit tout péché et sanctifie toute action, qui transforme toute l'humanité en une société d'anges, ou, pour parler plus proprement, en Dieu même. Levez donc vos têtes vous tous qui pleurez les maux de la société, essuyez vos larmes et réjouissez-vous à la vue de ce brillant spectacle que le panthéisme vient de dérouler devant vos yeux ! Contemplez avec les yeux de l'âme cette belle harmonie, cet accord ravissant de tous les esprits, ou plutôt ce grand Dieu qui est tout, et hors duquel il n'est rien. Entendez le grand philosophe, qui nous vient annoncer ces merveilles.

« 1° Il est un principe premier de l'existence, c'est-à-dire Dieu. Ce principe peut tout être et est tout. La puissance et l'activité, la réalité et la possibilité sont en lui une unité indivisible et inséparable. » Le changement s'offre continuellement à nos regards ; ne nous trompons pas, c'est Dieu qui est tout et devient tout, terre, plante, animal, homme légiste ou professeur. Ne vous fiez pas aux sens, qui conduisent facilement au scepticisme.

2° « Dieu est la raison intérieure et non seulement la cause extérieure de la création, car la raison subsiste intérieurement dans ce qu'elle produit, tandis que la cause est extérieure à son effet, et ne s'y combine que d'une manière passagère. C'est tout ce qui vit, de sorte que tous les apôtres vivants ne constituent qu'une seule et unique vie. » Les hommes s'entre-tuent quelquefois ici-bas, Bruno lui-même a été brûlé, n'importe, la vie se conserve toujours, ceux qui ne sont pas tués vivent encore. Si les sauvages dévorent leurs semblables, c'est évidemment pour conserver leur vie.

3° « Ce principe unique, qui est tout ce qui existe, est à la fois la cause formelle, matérielle et efficiente de toute la création : c'est la nature créatrice et la nature créée, *natura naturans et natura naturata.* » Spinosa a fait la même découverte, nous ne savons pas s'il y a été conduit par le génie de

Bruno. En tout cas, Aristote aurait pu s'épargner toutes ces recherches sur les causes matérielles, formelles, efficientes et finales, s'il avait aprofondi ce théorème, que toutes les causes ne font qu'une et même cause. Bruno traite d'abord de la cause formelle, ou de la cause unique regardée comme telle.

4° « *La natura naturans* ou cause générale et active des choses, s'appelle encore la raison générale divine qui est tout et produit tout. Elle se manifeste comme la forme générale de l'univers déterminant toute chose ; c'est l'âme universelle du monde. » Donc si cette cause unique est tout et produit tout, il s'ensuit qu'elle produit ce qu'elle est, et qu'elle est ce qu'elle produit. On ne peut rien faire de plus pour faciliter l'étude de la philosophie.

5° « Cette cause générale est l'artisan intérieur et présent partout, qui opère tout en tous, qui forme la matière de son propre fond, la figure, et incessamment la ramène en soi-même. » C'est Brahma qui absorbe ses propres créations : c'est la grande tortue qui étend et retire ses pattes ; c'est l'araignée qui produit les fils de son tissu d'elle-même, et les absorbe de nouveau.

6° « Dieu est infini et partout présent. Il n'est pas au-dessus ou en dehors de l'univers, car l'essence n'est pas hors de la chose dont elle est l'essence, l'étude n'est pas hors des choses naturelles, ni la bonté de ce qui est bon. » La même essence est au fond de toutes les parties de l'univers, et cette essence c'est l'essence de Dieu. La substance de l'univers c'est la vie divine, la vie de l'univers c'est la vie divine. Dieu n'a pas une existence ou une vie propre à lui, il n'existe pas au-dessus ou en dehors de l'univers.

7° « Le but de la raison universelle est la perfection du tout qui consiste en ce que toutes les formes possibles viennent à l'Etre. Le principe un, en créant la multitude des êtres, n'en reste pas moins un en soi. » L'un est donc le multiple, et le multiplie est l'un.

Cette conséquence étrangère à la logique ordinaire est démontrée dans la logique du panthéisme de la manière sui-

vante : le multiple se compose d'unités ; mais l'unité est partout égale à elle-même, donc le multiple est égal à l'unité.

On démontre de la même manière l'identité de tout ce qui existe. L'être est l'attribut général de tout ce qui existe ; mais l'être est toujours identique avec lui-même ; donc toutes les existences sont identiques par rapport à l'être, l'être c'est Dieu, donc Dieu est l'être et la substance de toutes choses.

8° « L'un est infini et immense et par conséquent immobile et immuable. Il ne peut changer de place, parce qu'il n'y a pas de place en dehors de lui. Il n'est pas engendré, et ne peut pas périr. Il ne peut pas croître ou décroître, augmenter ou diminuer. » Tous ces attributs appartiennent nécessairement à l'idée de l'infini qui est immuable et toujours égal à lui-même, qui n'a pas commencé et qui ne finit pas. On suppose avec Bruno que l'un infini s'étend dans l'espace, et pourtant il est immobile. Ce qui suit n'est que des corollaires faciles à saisir.

9° « L'un infini n'est pas soumis aux changements, ni au dedans, ni au dehors ; il est, à tous les moments, tout ce qu'il peut être et sans qu'il y ait aucune succession. Il n'est d'aucune manière, ni plus matériel que formel, ni plus esprit que corps. C'est la plus parfaite harmonie du l'un et de tout ; c'est une monade, le maximum et le minimum de tout être. » Concevez l'unité, et rien que l'unité et toujours l'unité, et toute différence disparaît immédiatement. Le grand est le même que le petit, l'esprit est le même que le corps, ce qui est formel est aussi matériel. Lorsqu'on a trouvé la clef du panthéisme, tous ces prestiges de profondeurs, dans lesquelles il s'enveloppe, s'évanouissent.

10° « La monade infinie ne peut être mesurée ni servir de mesure à quelque autre chose ; car rien n'existe en dehors d'elle. Elle ne s'embrasse pas elle-même, et elle n'est pas embrassée par elle-même, parce qu'elle n'est ni plus grande ni plus petite qu'elle-même. » En d'autres termes, l'unité reste toujours limitée, rien de plus, elle est toujours égale à elle-même. C'est une idée absolument exclusive, et tout ce que

Bruno vient nous dire avec un air de profondeur n'est qu'une série de négations qui tiennent à toute idée posée comme seule réalité. Ce qu'il vient ajouter, ce ne sont que de simples répétitions.

11° « L'unité, partout identique à elle-même, n'existe pas d'une manière et d'une autre manière. Puisque l'existence est partout égale à elle-même, on n'y distingue pas de parties différentes, donc l'unité n'est pas composée. Si l'on voulait distinguer des parties dans l'infini, on devrait concevoir chaque partie comme infinie et égale au tout. » C'est toujours l'anéantissement de toute différence. Bruno y arrive par la proposition suivante.

12° « L'unité primitive est la monade indivisible, le minimum et le maximum, le plus sublime et le plus profond de l'existence. Mais cette monade, quoique absolument simple et identique, est pourtant le principe de toutes les antithèses, la raison de toute composition, et invisible et indéterminée en elle-même ; elle est la raison de tout ce qui est visible et déterminé. » Cette thèse doit être expliquée dans le sens du système de Bruno, les oppositions, les formes différentes, toute la variété des choses ont leurs racines dans l'unité elle-même ; elle n'est pas la cause extérieure, mais la raison intérieure des oppositions. C'est l'unité qui, dans son propre sein engendre la variété des choses, elle est cause formelle et cause matérielle à la fois. Elle ne crée rien de nouveau, elle se différentie en elle-même ; d'invisible elle devient visible, d'infinie elle devient finie sans que sa nature change ou varie le moins du monde.

C'est le lien commun de tout panthéisme qu'il nous propose comme vérité évidente par elle-même. Si l'on pouvait concevoir le moindre doute sur la pensée de Bruno, il s'évanouirait pour peu qu'on veuille le suivre dans son exposition de la cause matérielle. On a nommé cette partie de la philosophie de Bruno sa cosmologie qui, au fond, ne dit rien de nouveau et ne fait que répéter ce qu'il a déjà dit de la cause formelle, en changeant simplement le point de vue.

1° « La nature déterminée, *natura naturans* est l'univers éternel et inné, qui est en germe tout ce qu'elle peut devenir. Elle comprend en elle toute la matière et toute la forme, avec toutes les modifications dont elle est susceptible. Mais dans son développement successif à l'extérieur, elle n'est jamais ce qu'elle peut être à la fois en existence formelle; elle manifeste alors une opération dont les produits sont incessamment divers. Dans ses apparitions, la matière est le reflet de l'unité primitive : ce qui dans le principe existe comme unité simple, apparaît dans l'extériorité, séparé, développé, sous l'attribut de multiple. »

2° « La matière, le premier être, tous les êtres sensibles et intelligents, toutes les existences actuelles ou possibles sont l'être lui-même. Aussi, l'expérience le prouve, la matière est tout et peut devenir tout. » Le panthéisme matérialiste ne peut s'exprimer plus clairement.

3° La matière en soi ne saurait avoir aucune dimension, puisqu'elle les a toutes, puisque bien plus elle les fait naître toutes de son propre sein. Elle n'est donc pas ce *prope nihilum* de quelques philosophes, elle n'est pas non plus un sujet simplement passif, mais bien une puissance active. Le sujet de la nature se distingue ainsi du sujet de l'art qui ne donne à ses créations que la forme. La matière métaphysique n'a pas besoin d'un artiste en dehors d'elle. Elle est elle-même l'artiste, invisible aux yeux du corps, dont l'œil de l'âme aperçoit par l'intuition. » C'est la clairvoyance des panthéistes inconnue à nous autres mortels, qui croyons que la matière a besoin d'un artiste en dehors d'elle, et que nous nommons Dieu.

4° « L'intuition prouve ainsi que la matière est la substance de tout ce qui existe, qu'elle est identique avec la forme éternelle et nécessaire, qui comprend en elles toutes les formes. La matière métaphysique est dans l'âme universelle du monde? »

5° « Il y a dans l'univers un extérieur, matière et forme, corps et esprit, renfermés dans une unité absolue et identique. L'univers, l'être absolu et vivant, se manifeste comme un ani-

mal infini et immortel, vivant dans toutes ses parties. » Quel monstre !

6° « La foule des genres, des espèces, des individus qui composent l'univers, s'y trouve, non comme dans un simple réservoir ou espace vide ; mais les innombrables individus sont liés entre eux et avec l'ensemble, comme les membres d'un organisme. »

7° « Aucune chose particulière n'est une substance à part. Chaque chose est seulement la substance générale présentée d'une manière particulière et isolée. Voyant un homme, nous ne voyons pas une substance particulière, mais la substance générale sous une forme spéciale.

8° « Chaque chose est à chaque instant tout ce qu'elle peut être en général et par rapport à sa substance parce qu'elle est une chose individuelle.

9° « Tout ce qui dans les choses appartient aux différences des espèces, des attributs ; tout ce qui arrive à l'existence au moyen de la naissance, du changement, n'est pas la vraie substance, ce sont des états accidentels. Ce qui change cherche seulement une autre forme d'être ; mais n'assiste point à une existence nouvelle en soi. »

10° « Dans le tout sont toutes les oppositions qui, dans les choses, se présentent divisées, mais qui, dans leur être réel, rentrent de nouveau dans l'unité. »

11° « L'univers, dans son ensemble, est un, infini, immobile, sans commencement et sans fin, partout vivant, créateur et créature à la fois. »

12° « Le profond mystère de tout art. Il ressemble à la sphère sans être sphérique, car la sphère a trois dimensions égales, parce qu'elles ont les mêmes limites, mais dans l'univers les trois dimensions sont égales, parce qu'elles n'ont pas de limites. »

13° « Le profond mystère de tout art et de toute science n'est pas de reconnaître seulement l'identité des choses opposées, du chaud et du froid, de la lumière et des ténèbres, de l'amour et de la haine, mais de comprendre comment les op-

positions proviennent de l'identité. » Les panthéistes y parviennent cependant d'une manière assez facile en l'affirmant simplement.

14° « L'univers est comme un système numérique ; la monade et le fondement qui est tout ; le nombre deux est le principe de l'opposition et du multiple ; le nombre trois lie les opposés en un tout ; le nombre quatre est le symbole de la perfection extérieure, car 1 + 2 + 3 + 4 = 10 ; le nombre cinq se rapporte au sens extérieur ; le nombre six, produit de deux facteurs 2 et 1 dans l'un est féminin et l'autre masculin, s'appelle le nombre de la génération et de l'accouplement ; le nombre sept n'est tiré d'aucun autre ; il n'a ni parents ni enfants. C'est pourquoi il est appelé Pallas ou la vierge par les disciples de Pythagore. Il exprime le repos et la retraite en soi-même. L'octave est le prototype de la justice et de la félicité ; le nombre neuf exprime la même chose ; le nombre dix, enfin termine les nombres simples et les enferme tous également en lui-même, car 1 + 9 = 10, 2 + 8 = 10, 3 + 7 = 10, et ainsi de suite. » Si Bruno avait adopté un autre système de numération, le système ennéadique par exemple, il aurait évité l'inconvénient d'attribuer aux deux nombres si différents que le huit et le neuf le même rôle. Mais l'autorité de Pythagore lui imposa. Il revient assez souvent sur les opinions des anciens philosophes païens, dont les témoignages sont pour lui des autorités. Il s'appuie sur les idées des Pythagoriciens, des Platoniciens, des mages, d'Orphée, d'Empédocle, de Plotin. L'idée de comparer l'univers à sa sphère immobile appartient aux Eléates, mais le système qui lui a fourni la plupart des matériaux pour son panthéisme, c'est celui des néoplatoniciens, tel qu'il avait été formulé par Plotin.

A cet exposé des doctrines de Bruno, le professeur Altmeyer opposait deux objections. D'une part il déclarait trouver, dans les écrits du philosophe napolitain, beaucoup de passages orthodoxes ; de l'autre, il attribuait, à son initiative hardie, l'impulsion du mouvement philosophique illustré par Bacon, Descartes et Leibnitz.

Quand ces prétentions seraient fondées, elles n'ôteraient rien à la culpabilité des doctrines de Bruno, son panthéisme n'en serait pas moins l'élément corrupteur de toute morale et la négation de tous les principes d'ordre. Mais peut-on laisser, à Bruno, l'honneur de cette paternité philosophique, et sa mémoire doit-elle bénéficier des passages orthodoxes de ses écrits?

Qu'il y ait, dans les écrits de Bruno, des passages orthodoxes, nous ne le contestons point. C'est bien de lui que viennent ces propositions : « L'essence divine est infinie. La volonté de Dieu est au-dessus de tout. L'esprit seul peut créer. La connaissance raisonnée de l'être suprême dépasse les limites de l'intelligence humaine. Il n'y a qu'un Etre grand et bon par excellence. L'unité de Dieu est immuable. Le principe de la certitude ne peut pas résider dans les sens. » Mais ces propositions qu'émettait Bruno, soit pour se conformer à la créance commune, soit par un reste d'habitude intellectuelle, ne concordent pas avec l'ensemble de son système. Ce sont des pensées détachées, ce n'est pas sa théorie, et s'il eût voulu rester fidèle à ses conceptions, il devait les exclure. Mais s'il prétendait faire concorder ces idées orthodoxes avec les données de son panthéisme, manifestement il s'abusait, et cette prétention, qui, si elle était sérieuse, sauverait sa bonne foi, ne la sauverait qu'en accusant son intelligence.

Mais qu'on veuille attribuer, à Bruno, parce qu'il fut un esprit faible et licencieux, l'honneur d'avoir enfanté Leibnitz ou Descartes, c'est, qu'on nous passe le mot, un sophisme ridicule : un sophisme, car ces grands esprits n'ont rien de commun avec l'auteur du *De umbris idearum;* eux, sont les organisateurs de la philosophie, les esprits créateurs, lui, n'est qu'un goujat de la philosophie, un sophiste ridicule et d'ailleurs vulgaire. Nos soi-disant penseurs, dès qu'ils citent Bruno, Vanini ou Campanella, se battent les flancs, tombent en extase et épanchent les déclarations les plus enthousiastes. Mais s'ils sont si grands, comment se fait-il

qu'ils vous grandissent si peu? et vous qui avez de commun avec eux, le dévergondage des idées, expliquez-nous donc comment vous enfantez de si médiocres nourrissons.

Du reste, vouloir innocenter Bruno, c'est contredire tous les maîtres de l'histoire. Buhle dit et répète plusieurs fois que Bruno procède de Plotin et que le plotinisme revient au panthéisme. Tennemann dit de son côté : « Qu'il s'était pénétré profondément des idées des Eléates et des platoniciens d'Alexandrie. L'unité de Dieu et du monde, ou, en d'autres termes, l'idée de Dieu est le fond même de toutes choses et leur principe interne, qu'en lui la puissance et l'activité, le réel et le possible ne font qu'un tout indivisible : tel est le grand texte développé par Bruno dans ses écrits [1]. » Jacobi, dans ses lettres sur Spinoza, donne une exposition complète du système de Bruno, et dit en finissant : « Il est impossible de donner plus d'étendue au panthéisme que ne l'a fait Giordano Bruno. » Le travail de Jacobi est regardé par les philosophes allemands, comme un résumé fort exact : Rixner l'a reproduit dans son *Histoire de la philosophie*, et l'abbé Maret, dans son *Essai sur le panthéisme*, en a conservé la substance.

Mais l'impartial Brucker, dit Altmeyer, a vengé Bruno de l'accusation de panthéisme. Brucker, sans doute, a des mérites réels dans son *Histoire critique de la philosophie*; mais la critique n'est guère que dans son titre. « Son livre, dit Tissot, a le défaut de n'avoir *rien compris* à l'origine des systèmes, à leurs causes, à leurs occasions externes, à leur filiation. Il les présente juxtaposés, comme le naturaliste ferait de ses échantillons, en sorte que son *Histoire de la philosophie* n'est qu'une classification morte, portant des dates qui ne sont plus que numéros d'ordre et des noms propres qui ne sont plus que des étiquettes. C'est donc moins une histoire, qu'un registre de faits, de noms propres et de dates [2]. » Du reste, protestant zélé, ennemi dé-

1. Buhle, *Hist. de la philosophie*, t. II, p. 739 et 854; Tennemann, *Manuel de l'Hist. de la philosophie*, trad. Cousin, t. II, p. 43.
2. Tissot, *Hist. de la philosophie*.

claré de l'Eglise catholique, le professeur de Leipzig devait toutes sortes de grâces à un homme qu'il considérait, moins comme le préparateur de Descartes, que comme le précurseur de Luther. L'accuser de panthéisme, c'eût été renier un aïeul ; il se borne à le présenter comme pythagoricien, parce qu'il a une théorie des nombres, et comme disciple de Plotin, parce que c'est, en effet, à Plotin qu'il se rattache par l'ensemble de ses idées. Brucker, témoin peu recevable dans l'espèce, s'il écarte l'accusation de panthéisme, en dit pourtant assez pour la motiver.

Nous ne suivrons pas Bruno dans tous les détails de son système : c'est un travail inutile à notre but, il nous suffit d'en avoir caractérisé la tendance et dénoncé l'erreur. Le panthéisme est d'ailleurs aujourd'hui un lieu commun de plusieurs écoles philosophiques et le principe générateur du socialisme. Toute sa profondeur se réduit à anéantir simplement, dans la pensée, toutes différences dans les choses et d'affirmer obstinément que tout est un. Il n'y a pas au monde un système plus facile, plus borné, et moins justifiable. Il se recommande surtout par son anéantissement de toute morale et de tout devoir. Suivant ce système, on est forcé d'être vertueux ou vicieux malgré soi, entraîné par le fatalisme absolu des panthéistes, ou plutôt, avec ce fatalisme, il n'y a plus ni vice ni vertu. De la confusion du créateur avec la créature, on tire ainsi la divinité de tous les êtres, leur parfaite innocence, leur droit au bonheur parfait dès ici-bas et c'est à ces billevesées que les réformateurs adossent leurs théories de socialisme individualiste ou communautaire. Du reste, ils se gardent bien d'avouer leurs exécrables doctrines. Les philosophes ne cachent pas volontiers ce qu'ils pensent. Je suis sceptique, disait Hume ; je suis déiste, disait Voltaire ; je suis éclectique, disait Cousin ; je suis sensualiste, disait Condillac ; je suis idéaliste, disait Kant. Fichte, après avoir débuté par son panégoïsme, adopta plus tard le panthéisme de Schelling, mais l'ayant abandonné, il ne savait plus à la fin quelle était sa philosophie. Quant aux panthéistes, ils ne savent que se

dissimuler : Je ne suis pas panthéiste, répétait Hégel ; je ne suis pas panthéiste, disait Kraus ; je ne suis pas panthéiste, disait Ahrens, et Bruno n'était pas panthéiste, d'après Altemeyer. Cette négation du panthéisme par les panthéistes eux-mêmes est un fait caractéristique, qui distingue toute cette école. Le panthéisme doit donc être une doctrine bien absurde et bien immorale, puisque ses propres partisans n'osent même pas la confesser.

Lorsque Bruno eut répandu en Angleterre les douteuses lumières de sa folle intelligence, il quitta ce pays pour se réfugier à Wittemberg. Le motif qui le détermina à choisir cette ville est facile à deviner. Genève et Wittemberg étaient les deux foyers du protestantisme ; il choisit donc, pour résidence, Wittemberg, par le motif qui lui avait fait choisir Genève, en quittant sa patrie. Il paraît avoir profité de la fermentation des esprits pour propager ses idées plus ou moins philosophiques. On prétend même que son modeste esprit le porta à embrasser le luthéranisme, comme il aurait embrassé précédemment le calvinisme. Ces deux opinions paraissent peu probables ; Brucker semble être dans le vrai, lorsqu'il dit que Bruno dans sa lettre de congé à ses auditeurs de Wittemberg, *simulait* un profond attachement aux doctrines de Luther. Dans cette lettre, du reste, ce bon patriote accable d'éloges les Allemands, dont il loue particulièrement la politesse. Malgré ses beaux compliments, il les attaqua ailleurs avec toute la bile d'un caractère emporté. « Ce sont, dit-il, les secrétaires du ciel, des grammairiens latins, grecs, hébreux, syriaques, chaldéens, les inventeurs de Dieu et des hommes, et qui s'arrogent le droit de juger sur toutes les matières philosophiques.

Chassé d'Italie et de France, Bruno avait visité l'Angleterre et l'Allemagne ; maintenant il se réfugie à Prague. Parmi les nouvelles idées dont il voulait enrichir les savants catholiques de cette ville, il enseignait que le Saint-Esprit n'était autre chose que l'*âme du monde,* comme avait voulu l'insinuer Moïse en disant : « L'Esprit de Dieu se mouvait sur les eaux. »

Cette idée était empruntée à l'école néo-platonicienne, qui oppose au dogme de la Sainte-Trinité, la doctrine d'une trinité philosophique composée du Père, du Logos et de l'âme du monde. Bruno enseignait ensuite que Moïse avait opéré ses miracles par la magie, dans laquelle il avait fait plus de progrès que les autres Egyptiens ; qu'il avait été l'inventeur des lois que Dieu donna à son peuple ; que les livres sacrés contenaient des fables ; que les diables seraient sauvés ; que la seule race des Hébreux tirait son origine d'Adam et d'Eve et que les autres nations descendaient d'un couple que Dieu avait créé la veille de la création d'Adam et d'Eve ; que Jésus-Christ n'était pas Dieu, mais un célèbre magicien qui avait trompé les hommes, et qui, à cause de ses sortilèges, avait été pendu, non crucifié ; enfin que les prophètes et les apôtres étaient des scélérats et des magiciens, et que la plupart d'entre eux avaient eu une fin digne de leur scélératesse.

Prague était une ville trop catholique pour que Bruno pût propager ces vilenies d'impiété. De Prague, il se retira donc à Helmstadt, puis à Francfort, enfin, dégoûté de l'Allemagne, il rentra dans sa patrie et se fixa à Padoue.

En 1598, l'Inquisition de Venise s'empara de lui, et, après l'avoir enfermé pendant quelque temps, l'envoya à Rome. Sur les derniers événements de sa vie, nous avons le récit de Scioppius, témoin oculaire. Bruno subit à Rome plusieurs interrogatoires, dans lesquels il fut convaincu de ses erreurs par plusieurs savants théologiens. On lui accorda plusieurs jours pour réfléchir et il promit de se rétracter. Il défendit ensuite de nouveau ses erreurs ; on lui donna un second délai de quarante jours. Enfin, voyant qu'il ne cherchait qu'à se moquer du Pape et de l'Inquisition, au bout de deux années de prison à peu près, on le conduisit devant le tribunal de l'Inquisition, dans le palais du grand inquisiteur, où il parut devant les cardinaux du Saint-Office, tous gens distingués par leur expérience et par leur savoir, tant dans la théologie que dans le droit civil, et devant les consulteurs de l'Inquisition et devant le gouvernement de Rome. Après l'avoir fait mettre

à genoux, on lui prononça sa sentence, dont voici la teneur. D'abord on y rapportait sa vie, ses études et sa doctrine, on y parlait de la charité avec laquelle l'Inquisition avait tâché de le faire revenir de ses erreurs, et l'on dépeignait son obstination et son impiété. Après cela, on le dégrada, on l'excommunia, et on le livra au bras séculier, en priant les magistrats de le punir avec toute la clémence possible et sans effusion de sang. La cérémonie finie, Bruno se contenta de dire à l'assemblée, d'une voix menaçante : « La sentence que vous portez contre moi vous cause peut-être plus de frayeur qu'à moi-même. » Les huissiers du gouverneur de Rome le menèrent en prison, et on l'y retint huit jours, pour voir s'il ne voudrait pas encore se rétracter, mais ce délai fut inutile : on le conduisit donc au supplice le 7 février 1600. Lorsqu'il fut près de mourir, on lui présenta un crucifix; mais il en détourna la vue, après y avoir jeté seulement un regard de mépris. C'est dans ces dispositions qu'il fut consumé par les flammes.

Telles ont été la vie et les doctrines de ce fameux Bruno, qui, en somme, subit les rigueurs du code pénal de son temps, à cause de ses blasphèmes, contre Jésus-Christ, qu'il renia sur le bûcher. Et l'on ose proposer comme un modèle aux chrétiens, l'ennemi déclaré de toute révélation; on vient présenter, comme des vues sublimes, ses ineptes bavardages sur Raymond Lulle ; et l'on exalte les théories d'un panthéisme misérable, comme les préludes d'une nouvelle ère, comme la préparation des grands mouvements de la philosophie !

CHAPITRE XIII.

LES DEUX PROCÈS DE GALILÉE.

Les deux procès de Galilée devant la sainte Inquisition et l'Index de Rome ont beaucoup exercé, depuis trois siècles, la

bile des sophistes, la verve des poètes et la sagacité des historiens. On s'est longtemps agité, de part et d'autre, ici, pour expliquer, innocenter et justifier les condamnations portées par les congrégations romaines, là, pour se prévaloir des mêmes condamnations contre le Saint-Siège et l'infaillibilité des Papes. En se plaçant à des points de vue si opposés, il était impossible qu'on eût également raison ; jusqu'à ces derniers temps, pour n'avoir pas recours aux pièces originales, on n'avait souvent raison ni d'un côté ni de l'autre. Depuis la publication des œuvres à peu près complètes de Galilée, on est parvenu à pénétrer tous les arcanes des deux procès, et, par la connaissance exacte des circonstances historiques, on peut aujourd'hui rendre, sur les deux sentences, un jugement définitif. Ce jugement est également favorable à Galilée et à la Chaire Apostolique.

Nous entrons donc à notre tour dans l'examen de cette question. Nous parlerons d'abord de Galilée et de ses découvertes scientifiques ; nous raconterons ensuite l'histoire de ses procès ; enfin nous établirons que les condamnations dont il fut l'objet, ne portent atteinte ni au bon gouvernement des Papes ni à l'infaillibilité dogmatique des pontifes romains.

I Galileo Galilei, de la noble famille des Bonaiuti de Florence, naquit à Pise le jour même où Michel-Ange mourait à Rome, le 18 février 1564 du calendrier Julien, alors généralement en usage. Vincenzo Galilei et son épouse Giulia Ammanati, père et mère de Galilée, résidaient habituellement à Florence, mais ils se trouvaient alors à Pise. Vincenzo était mathématicien, érudit, écrivain habile, surtout musicien très fort sur la théorie et sur la pratique ; mais il n'était pas riche. Le jeune Galileo avait deux sœurs et un frère ; il commença à Florence, un bon cours d'humanités qu'il continua à Vallombreuse où il prit même l'habit de novice. Comme preuve du goût qu'il garda pour la littérature, il a laissé deux dissertations sur l'Enfer du Dante et des scholies sur l'Arioste et le Tasse. Quant aux œuvres poétiques de Galilée, elles consis-

tent en une ébauche de comédie et une invective bouffonne contre l'usage des vêtements, à l'occasion de l'habitude qu'avaient certains professeurs de Pise d'aller en robe dans les rues. Par manière de récréation, son père lui apprit la musique. L'enfant annonçait aussi des dispositions extraordinaires pour la peinture, le dessin et la mécanique. Il fallait trouver à ce jeune homme si heureusement doué par la nature, non par la fortune, une profession honorable et lucrative. Le père se décida pour la médecine; Galileo l'étudia pendant quatre ans et l'abandonna à l'âge de vingt-deux ans, sans diplôme, mais avec des notions de médecine, de physique et de philosophie péripatéticienne. Dès cette époque, Galilée avait compris que, pour la physique, les livres et les leçons ne peuvent pas remplacer l'étude directe des phénomènes. L'observation du balancement d'un lustre dans une église lui donna la première idée du pendule, dont il montra aussitôt l'application possible à l'observation de la fréquence du pouls. En étudiant la médecine, il suivait furtivement des cours de mathématiques. Dès 1586, en méditant le livre d'Archimède sur les corps flottants, il inventa sa balance hydrostatique. En 1587, il écrivit en latin ses *Théorèmes sur le centre de gravité des solides*, et fit un voyage à Rome où il se lia d'amitié avec le jésuite allemand Clavius. Bientôt renommé comme mathématicien dans toute l'Italie, il entretenait une correspondance scientifique avec les principaux savants de l'époque. Enfin, l'an 1589, nous voyons Galilée, âgé de vingt-cinq ans, monter dans la chaire de mathématiques à l'Université de Pise, où l'avait appelé le grand duc de Toscane, sur la recommandation du cardinal del Monte.

En 1592, Galilée passa de Pise à Padoue, où il était appelé par le gouvernement vénitien; il y enseigna jusqu'en 1610. Ses appointements de professeur furent religieusement employés à l'entretien de sa mère devenue veuve, à la dot de ses deux sœurs et au mariage de son frère. L'emploi qu'il en fit ne fut pas toujours aussi honorable; car il eut à élever trois enfants qui, dans les premières années du dix-septième

siècle, lui naquirent d'une union illégitime avec une Vénitienne, Marina Gamba. A part ces faiblesses. Gallilée, dans sa nouvelle chaire, agrandit sans cesse sa réputation, tant par sa correspondance avec les savants les plus distingués et par son enseiguement oral, que par diverses inventions, notamment par les applications de la mécanique à l'hydraulique, au calcul de la résistance des matériaux, aux constructions, à la fortification et à la défense des places. En outre, il rédigeait divers ouvrages qui coururent l'Europe comme manuscrits, savoir : en 1593, un *Traité de la science mécanique*, qui fut imprimé en 1649, et un *Traité des fortifications* publié, en 1818, par Venturi ; à une date inconnue, un *Traité de la sphère*, publié à Rome en 1656, des *Théoremes sur le mouvement* qui entrèrent plus tard dans les *Dialogues des sciences nouvelles*, et un *Traité de Gnomonique*, aujourd'hui perdu. En 1594, il obtenait un privilège pour une machine destinée à élever l'eau et à aplanir les terrains. Depuis l'an 1600, il faisait des recherches sur les aimants, dont il s'appliquait à perfectionner les armatures et s'honorait de continuer ainsi les recherches de William Gilbert.

En 1604, l'apparition d'une étoile nouvelle dans la constellation du Serpentaire vint lui fournir un argument pour battre en brèche la doctrine péripatéticienne de l'immobilité des cieux. En attendant l'heure de propager la doctrine du double mouvement de la terre, Galilée inventait son compas de proportion, sorte de règle à calcul, sur laquelle il publia, en 1606 et 1607, deux petits écrits. Dès avant 1602, par conséquent avant Porta, Santorio, Bacon et autres, il inventait le thermoscope à air et à eau, instrument qui devint plus tard le thermomètre. En 1609, excité par la vague nouvelle d'une invention d'une faible lunette d'approche, fabriquée en Hollande, et qui ne donnait qu'un grossissement de vingt-cinq fois en surface ou de cinq fois en diamètre, Galilée, aidé seulement de quelques vues théoriques de Porta et de Kepler, refit cette invention et la dépassa en créant une lunette qui donnait un grossissement de mille fois en sur-

face, et qui fut le premier télescope applicable aux usages astronomiques. Bientôt, tourné vers le ciel, le télescope, qu'il perfectionna peu à peu, lui révélait les montagnes de la lune et ses différences de lumière, les phases de Vénus et de Mars, les quatre satellites de Jupiter, et deux appendices de Saturne qu'il compara d'abord à des oreilles. Le même instrument lui montra dès lors des nébuleuses invisibles à l'œil nu et la décomposition de la voie lâctée en étoiles, les taches du soleil, ses facules et sa rotation. Plus tard, le télescope lui découvrait le phénomène de parallaxe qui constitue la libration optique de la lune et nous en fait voir un peu plus de la moitié de la surface. Galilée voyait ces merveilles si contraires aux doctrines reçues dans les écoles et en montrait la portée dans son *Nuntius Sidereus*, publié à Venise en 1616. Avant d'avoir vû et même après avoir vù, ses nombreux adversaires refusaient de croire ces faits inconciliables avec leurs théories : ils accusaient le télescope d'être un instrument de déception. Kepler lui-même fut un instant incrédule, mais après vérification. il eut la franchise de s'écrier : *Galilee, vicisti!*

De 1610 à 1619, Galilée suivit assidùment la marche des satellites de Jupiter et montra que leurs configurations, observées à des heures précises en différents lieux, pouvaient offrir des moyens presque quotidiens de déterminer les longitudes des lieux d'observation. Galilée s'occupait beaucoup aussi de Saturne, qui, après lui avoir présenté l'aspect d'une grande étoile avec deux petites, lui apparaissait en 1612, comme une seule étoile ronde, et, en 1616, comme une olive avec appendices en forme de mitre.

Mais revenons à la biographie de l'astronome florentin. En 1610, fatigué des leçons publiques qu'il donnait à Padoue depuis dix-huit ans, Galilée revint à Pise avec le titre de premier professeur de mathématiques et de riches émoluments. Entendant fort peu l'économie, pratiquant largement l'hospitalité, traitant bien ses hôtes et ses convives, très généreux envers ses parents qu'il était obligé de soutenir, n'épargnant

rien pour le progrès des sciences, faisant faire à ses frais des instruments coûteux et de très chères expériences, Galilée fut gêné toute sa vie. De 1611 à 1614, son lieu favori pour l'étude fut la villa delle Salve, appartenant à son ami Filippo Salviati; ensuite, comme Viviani nous l'apprend, il trouva place dans les villas d'autres amis. De 1617 à 1631, Galilée passa une grande partie de son temps dans la villa de Bellosguardo. En 1631, à la prière de ses filles, il prit à loyer une villa d'Arcetri, près du couvent où elles étaient religieuses et l'habita jusqu'à sa mort.

« Galilée, dit Th. Henri Martin, fut un esprit positif dans la vraie et bonne acception du mot, c'est-à-dire qu'il fut un esprit visant toujours à la connaissance exacte et certaine; voyant le plus souvent avec une merveilleuse justesse les moyens de l'obtenir; regrettant l'absence de ces moyens lorsqu'ils lui manquaient et qu'il se trouvait réduit à des hypothèses justifiées seulement par leur utilité provisoire; suivant avec habileté et persévérance les procédés qui pouvaient le conduire à la certitude; acceptant les résultats, quelque contraires qu'ils pussent être à ses prévisions; exposant ensuite avec clarté et précision les procédés suivis et les résultats obtenus; enfin s'efforçant de trouver la théorie mathématique de ces résultats, et de rattacher aux lois consciencieusement connues les lois nouvelles par la découverte de lois supérieures dont les unes et les autres fussent des applications particulières [1]. »

En d'autres termes, Gallilée fut le *principal* auteur de la *vraie* méthode des sciences physiques. De ses études philosophiques, il garda toujours deux principes nécessaires à la méthode des sciences physiques, pour qu'elle donne tout ce qu'elle doit donner, le principe des causes *efficientes* et le principe des causes *finales*. Dans l'application qu'il en fit, il garda une justesse et une mesure qui lui donnent de grands avantages sur Descartes et sur Bacon. Trente et un ans avant

[1] MARTIN, *Galilée, les droits de la science et la méthode des sciences physiques*, p. 281.

la publication du *Novum Organum*, quarante-huit ans avant la publication du *Discours de la méthode*, Gallilée cultivait avec grand profit les sciences physiques, dont il pratiquait la méthode expérimentale et inductive, en s'aidant de la mesure des quantités et de l'application des mathématiques. Déjà Roger Bacon, Léonard de Vinci, Patrizzi, Telesio, Fracastore, Giordano Bruno et d'autres physiciens, Copernic, Ticho-Brahé et d'autres astronomes, en avaient donné quelques exemples, suivis avec plus ou moins de succès et de constance par les contemporains de Galilée. Cependant ces essais, incomplets chez les uns, inconsistants chez les autres, restreints à certains objets chez la plupart d'entre eux, mêlés chez plusieurs à d'étranges écarts d'imagination, ne constituaient chez aucun, une méthode générale des sciences physiques. Gallilée, le premier, indiqua, pour l'ensemble de ces sciences, la portée générale de cette méthode; il lui avait déjà donné, par de nombreuses découvertes, la confirmation qui résulte d'un éclatant succès.

Le chancelier de Vérulam, un peu plus âgé que Galilée, put profiter de ses découvertes, mais ne sut pas en tirer parti. Dans le *Novum Organum*, malgré sa prétention, d'ailleurs fausse, de tout ramener à la méthode expérimentale, il néglige une partie essentielle de cette méthode, la partie mathématique, sans laquelle il n'y a pas d'expérience exacte en physique, et sans laquelle les expériences ne peuvent donner qu'une minime partie de leurs conséquences légitimes. Quant à la partie insuffisante de la vraie méthode qu'il s'approprie, Bacon en trace un code prolixe et confus, dans lequel le luxe des divisions et subdivisions cache mal le défaut d'ordre, code estimable sans doute par beaucoup de détails, mais défectueux dans son ensemble et obscurci encore par la bizarrerie pédantesque du langage.

Descartes, de son côté, donne d'excellents préceptes, applicables à l'étude de toutes les sciences; mais les seules sciences auxquelles ces préceptes suffisent sont les sciences *à priori*, telles que les mathématiques, la logique et

l'ontologie. Pour les sciences d'observation, telles que la psychologie et les sciences physiques, ces préceptes sont tout à fait insuffisants, puisque la nécessité de l'observation n'y est indiquée nulle part et pour aucune science. Pour les sciences physiques, la méthode expérimentale est même rejetée pratiquement par Descartes; les observations n'ont à ses yeux qu'une importance accessoire, puisqu'il se propose d'expliquer les effets par leurs causes et non les causes par les effets. Cette méthode est même rejetée par lui en théorie, puisqu'à son sens, le problème consiste à trouver *à priori*, comment Dieu a dû créer le monde. Les lois mécaniques du monde étant contingentes comme le monde lui-même, le problème, *ainsi posé*, est insoluble. En remplaçant l'expérience par l'imagination, on peut inventer les corpuscules anguleux et les corps arrondis, la raclure pour remplir les vides, la matière cannelée, les tourbillons et autres belles choses; mais ce n'est pas ainsi qu'on apprend à connaître le monde tel que Dieu l'a fait.

Galilée ne procède pas comme Descartes et Bacon. Le savant florentin sait que tous les objets physiques sont étendus et mesurables par essence; il sait que tous les phénomènes physiques s'accomplissent en des temps susceptibles de mesure; il sait que les phénomènes purement physiques doivent se réduire à des mouvements; il déclare, en conséquence. que, dans tous ces phénomènes, il faut mesurer tout ce qui est mesurable et tâcher de rendre mesurable tout ce qui ne l'est pas directement. Il ne s'agit donc pas de poser des principes abstraits, puis d'en conclure quelles *doivent être* les lois physiques; mais il s'agit d'abord d'observer, d'expérimenter, de mesurer, de compter, et ensuite de demander aux mathématiques et au raisonnement la formule, l'analyse, la transformation et le développement des résultats obtenus.

Galilée a suivi cette voie. Dans l'application de sa méthode à la mécanique, nous savons déjà qu'il a trouvé la notion première du pendule et complété cette notion en mesurant le rapport de la durée des oscillations avec la longueur de l'ins-

trument : double découverte dont il a fait l'application aux battements du pouls et au balancier de l'horloge. Par la mesure de la durée de la chute des corps et par la mesure des espaces parcourus, Galilée arrive peu à peu à déterminer mathématiquement les lois de cette chute, tant suivant la verticale dans l'air libre que sur les plans inclinés et sur les surfaces courbes. Galilée, pour fonder une science qu'il eût le droit d'appeler *nouvelle*, étudia la force de cohésion des corps solides et leur résistance à la séparation des parties ; il fonda une autre science nouvelle, mathématique et physique, en déterminant les lois du mouvement uniforme et du mouvement varié, et les lois du mouvement parabolique des projectiles, mouvement qu'il considéra tant en lui-même que dans ses rapports avec la résistance du milieu. Il a tracé la théorie de la percussion et signalé les différences essentielles entre les effets mécaniques d'une force vive et ceux d'un poids mort. En outre, par l'expérience et la mesure aidée du calcul, il a défendu, contre les péripatéticiens, quelques principes fondamentaux de l'hydrostatique et de la théorie des corps flottants ; mais le principe de l'égalité de pression lui a échappé. Continuateur de l'œuvre de son père, il s'est occupé utilement de la théorie mathématique des vibrations sonores et des accords musicaux. Galilée a mis sur la voie des recherches concernant la vitesse de la lumière, vitesse qu'on a mesurée depuis par l'observation des éclipses des satellites de Jupiter. Son compas de proportion a servi de précurseur aux instruments micrométriques et aux règles du calcul. Il a inventé les lunettes astronomiques auxquelles on ne peut comparer une faible lunette d'approche inventée en Hollande ; il a perfectionné le microscope ; il a constaté que le calorique est le principe de la dilatation des corps et inventé le thermoscope, premier essai du thermomètre ; enfin, il s'est occupé utilement du magnétisme, de la mesure de ses effets, et de la disposition des armatures destinées à augmenter la puissance des aimants. Cependant, pour ne rien exagérer, il faut dire qu'il n'a pas entrevu, à lui seul, tous les principes de la physique et qu'il

a laissé souvent à ses successeurs le soin d'expliquer d'une manière suivie sa méthode, par exemple, à la mécanique des liquides, des gaz et des ondulations de l'éther.

Nous verrons des applications que Galilée fit, de sa méthode, à l'astronomie.

La méthode de Galilée, comme sa doctrine sur le système du monde, a triomphé de toutes les oppositions. Ouverte à tous les progrès, elle reste maîtresse du champ de la science pour le présent et pour l'avenir, qui continuera d'y ajouter de nouveaux perfectionnements, mais qui n'en retranchera rien. L'emploi de cette méthode physico-mathématique avait commencé dès l'antiquité, pour quelques parties de la mécanique des solides, de l'hydrostatique, de l'acoustique, de l'optique et de l'astronomie. Malgré, les idées fantastiques auxquelles il se laissait aller, Kepler a fait une excellente application de cette méthode, pour la détermination exacte des mouvements de Mars, et par suite pour la détermination des révolutions elliptiques de toutes les planètes, et des lois géométriques de ces révolutions. Par la même méthode, Newton a remonté jusqu'au principe mécanique de ces lois et a trouvé, dans l'attraction universelle, la cause des mouvements planétaires. Depuis, on a appliqué cette méthode d'une manière complète à la mécanique céleste, à la mécanique non seulement des solides, mais des liquides, des gaz et des vapeurs; on l'a appliquée aux ondulations sonores des corps pondérables, aux ondulations lumineuses, caloriques et chimiques du fluide impondérable, à la mécanique des molécules et des atomes, à l'électricité, au magnétisme, à la cristallographie, à la chimie, à la météorologie, à la géographie mathématique et physique, et, dans la mesure du possible, à la géologie, à toutes les branches de la physiologie et de l'histoire naturelle. Par exemple, la cristallographie est devenue une science par la mesure des angles des cristaux et par la mesure des réfractions de la lumière qui les traverse. La chimie, qui n'était qu'un art, est devenue une science par les pesées qui ont conduit aux équivalents chimiques.

C'est Galilée qui le premier a établi solidement cette méthode, qui l'a étendue, qui en a généralisé et régularisé l'emploi, et qui a montré le premier la nécessité de l'appliquer à toutes les sciences physiques. Lui-même l'a appliquée avec succès à l'astronomie, par exemple dans l'étude des taches solaires, des montagnes de la lune, des phases de Vénus, des variations des diamètres apparents de Vénus et de Mars, dans ses longs et patients efforts pour la détermination des mouvements des satellites de Jupiter découverte par lui, et dans ses discussions sur le système du monde; il a appliqué cette méthode avec succès à l'ensemble de la mécanique des corps solides et à des parties de l'hydrostatique, de la dioptrique, du magnétisme, de l'acoustique, etc. Sans doute, il a commis quelques erreurs, faciles à découvrir même dans ses meilleurs ouvrages, par exemple, en ce qui concerne la cause des marées, l'origine des comètes et la résistance prétendue du vide; mais ces erreurs, facilement rectifiées par l'emploi de sa méthode, sont moins nombreuses et moins graves que celles qui lui ont été imputées, dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, par François Arago.

II. Mais venons aux procès de Galilée.

Le système du double mouvement de la terre n'avait pas eu, dans l'antiquité de nombreux partisans. Les Hébreux et les Grecs supposaient la terre immobile au centre du monde. Tel était aussi le système de Platon dans tous ses ouvrages, même dans ceux de sa vieillesse, tels que le *Timée* et les *Lois*, et c'est par une erreur d'interprétation qu'Aristote a cru voir, dans le *Timée*, la rotation de la terre. On attribue avec plus de raison cette découverte à Pythagore, à Ecphantus; elle a été reproduite par Sénèque, puis renouvelée à la fin du seizième siècle, par Tost, Longomontanus, Calcagnini, William Gilbert, Kruger, Linemann, Deusing et d'autres. Ce système toutefois n'est pas le même que celui de Galilée. La terre, il est vrai, est bien considérée comme une planète; mais son mouvement planétaire, destiné uniquement à expliquer la succession des jours et des nuits, et non à expliquer la pé-

riode des saisons, consisterait en une révolution exécutée tout entière chaque jour, autour d'un astre central, qu'on suppose perpétuellement invisible pour notre hémisphère; et le soleil, suivant cette théorie, était une autre planète, qui produisait le retour annuel des saisons sur notre globe, en roulant autour du même astre central dans une grande orbite qui enveloppait la terre. Dans l'antiquité, le mouvement annuel de la terre autour du soleil et sa rotation diurne, ont été enseignés, mais seulement par deux astronomes grecs de l'époque alexandrine : Aristarque de Samos, qui l'admettait comme hypothèse, et Séleucus du Babylone qui en affirmait la réalité. Ce même système a été proposé de nouveau, et sans opposition de l'Eglise, au quinzième siècle, par le cardinal flamand, Nicolas de Cusa; au seizième siècle, par le chanoine polonais, Copernic, par les allemands Widmanstadt, Rhéticus, Reinhold et Mœstlin, et par le philosophe napolitain, Giordano Bruno; dans le premier tiers du dix-septième siècle, par les allemands Kepler et Philippe Langsberg, par les italiens Galilée et Campanella, et par d'autres. Mais surtout il a été défendu avec autant d'habileté que d'ardeur par Galiléo Galiléi qui en avait compris l'importance capitale pour le progrès de la science et qui en a assuré le triomphe définitif.

Galilée avait préparé ce triomphe par l'invention de sa lunette astronomique et par les grandes découvertes qu'il avait faites à l'aide de cet instrument, et qui, bien expliquées par lui, avaient montré l'impossibilité du système de Ptolémée. Mais il faut reconnaître que la préoccupation d'établir le nouveau système du monde l'a égaré sur quelques points, en le rendant infidèle à sa méthode.

Galilée avait rejeté la doctrine d'Aristote sur le mouvement. En assignant à la dynamique de nouvelles bases, comme en produisant plus tard de nouvelles observations pour confirmer les lois de l'astronomie, le professeur contredit carrément les doctrines suivies dans les écoles et l'enseignement péripatéticien cher aux savants de l'époque. Ce fut là sa gloire; mais c'est aussi la cause de ses tribulations. Il est donc néces-

saire de nous rendre compte de la situation des esprits, de la direction imprimée aux études et des passions qui agitaient alors les âmes.

« Les ouvrages d'Aristote, devenus depuis près de cinq siècles les fondements de la science humaine, dit Boucher de l'Epinois, avaient à la fois rendu un service et créé un danger : rendu un service en présentant une sorte de résumé des connaissances humaines, une vaste encyclopédie dont les éléments travaillés, épurés, christianisés par les Pierre Lombard ou les Thomas d'Aquin, trouvaient un emploi dans leurs *Sommes* immortelles; créé un danger en offrant, aux Scot, aux Roscelin et autres sophistes vulgaires, une quantité d'idées fausses que leur intelligence acceptait sans conteste. Rejeter les idées fausses, n'accepter que les idées vraies, telle était la difficulté, et nous voyons par l'histoire de la philosophie au moyen âge que trop souvent on se brisa contre cette difficulté. De là ces altérations du sens philosophique, ces discussions misérables où allaient se perdre les plus nobles facultés, ces puérilités qui appauvrissaient les intelligences, et contre lesquelles vint protester, dès la fin du quinzième siècle, l'enseignement réformateur de Louis Vivès, du dominicain Melchior Cano, du jésuite Maldonat. Un instant l'influence de Platon avait contrebalancé l'influence d'Aristote, mais elle avait été vaincue, et le philosophe de Stagyre avait recouvré sur les esprits son ancien empire. Cet engouement pour Aristote, contenu, diminué, mais non arrêté du onzième au seizième siècle par les efforts des plus grands docteurs catholiques, régnait donc encore sans partage au commencement du dix-septième siècle, et était devenu un obstacle au progrès intellectuel, obstacle contre lequel les esprits d'élite s'efforçaient de réagir. Mais ces esprits devaient triompher, car ils étaient soutenus dans leur lutte par la force même des idées opposées et par un travail intellectuel latent mais continu, dont les résultats, longtemps cachés, allaient apparaître [1]. »

[1] *Revue des questions historiques*, t. III, p. 74.

Galilée ne fut pas le premier, mais il fut l'un des plus illustres agresseurs des préjugés scientifiques. Dans cette tâche ingrate, il devait soulever des colères terribles. La cohorte des professeurs vieillis dans la routine de l'Ecole, la foule des érudits et des écoliers, après avoir cru aux paroles du maître, s'irritaient d'entendre méconnaître ses enseignements et se refusaient à admettre les faits qui venaient contredire la vieille théorie. Ils ne comprenaient pas qu'il y avait là une question de forme usée par le temps, que l'esprit humain allait s'élever plus haut pour découvrir les secrets de Dieu, et qu'enfin l'on pouvait marcher d'un pas libre, mais respectueux vers les horizons agrandis où la pensée chrétienne conduisait le monde.

Les premiers qui attaquèrent les découvertes de Galilée furent le Florentin Sizzi, le professeur Crémonino de Padoue, Libri de Pise, Magini de Bologne et Martin Horki, disciple de Kepler. Après eux descendirent dans la lice Corresio, Palmerini, Ludovico delle Colombe et Vincenzo di Grazia. Galilée avait l'esprit fin et la plume piquante : il répondit ou fit répondre à ses adversaires. Pour couper court, en 1611, Galilée se rendit à Rome avec une provision d'arguments convaincants, c'est-à-dire de bons télescopes. A Rome, les péripatéticiens et les théologiens, de même que les astronomes, notamment le P. Clavius, cédèrent au témoignage de leurs yeux; les savants de l'Observatoire romain, interrogés par le cardinal Bellarmino, furent obligés d'admettre ce qu'ils avaient déclaré impossible. L'académie des Lincei, dont le fondateur, le pieux prince Cési, fut toujours un des plus fidèles amis de Galilée, s'empressa de lui ouvrir ses rangs; il se fit, à cette occasion, beaucoup d'amis à Rome. Il fut très bien accueilli par le pape Paul V qui lui promit sa protection.

En astronomie, comme en mécanique, par les découvertes de Galilée et par les révélations de son télescope, la lumière se faisait. Par les étoiles nouvelles de 1572 et de 1604, par les taches solaires variables, et par les conséquences que Galilée tirait de ces faits, le dogme aristotélicien de l'immutabilité des

cieux était détruit, et dans les cieux comme sur la terre, il fallait constater une variabilité dont il s'agissait de découvrir les lois fixes et sages; la rotation du soleil prouvait la possibilité de la rotation de la terre; notre globe pouvait être une planète, puisque la lune était une petite terre avec des montagnes et des vallées; la terre, planète, pouvait avoir la lune pour satellite, puisqu'une autre planète, Jupiter, avait quatre satellites; les phases de Vénus et de Mars, et la variation considérable de leurs diamètres apparents vus au télescope, prouvaient qu'au lieu d'être le centre de leurs révolutions, la terre était placée entre ces deux astres, parmi les planètes. Enfin l'on entrevoyait la possibilité inquiétante d'une hypothèse d'après laquelle les planètes seraient habitées par des êtres intelligents, peut-être par des hommes. Ces découvertes portaient le coup de grâce à la physique péripatéticienne, déjà abattue par les découvertes antérieures de Galilée sur les lois mécaniques de l'inertie, de l'impulsion et de la pesanteur.

Cette rénovation soudaine de la science et de la philosophie naturelle devait exciter la colère des rivaux haineux et des esprits timides. En Toscane, une coterie jalouse se réunissait chez l'archevêque de Florence, Marzimedici, là on cherchait des objections nouvelles contre le mouvement de la terre, on appelait la Bible au secours d'Aristote, on transformait insidieusement une question de science en question de théologie. A Rome, il se nouait aussi quelque trame. Galilée inquiet consulta le cardinal Conti sur la question théologique. Le cardinal lui répondit, en 1612, que, pour concilier le mouvement de la terre avec l'Ecriture sainte, on serait obligé d'admettre avec Diégo de Zuniga, que l'Ecriture sainte avait employé la langue vulgaire et qu'il ne fallait recourir qu'en cas de nécessité absolue à cette interprétation. En 1613, Galilée publiait, à la demande du cardinal Barberini, ses *Lettres sur les taches solaires*. Le cardinal Borromeo lut aussitôt l'ouvrage que lui recommandaient et l'intérêt du sujet et l'excellence de l'auteur, pour lequel il éprouvait beaucoup d'estime. Le secrétaire

des brefs du pape Grégoire XV, alors principal ministre de son gouvernement, après avoir lu ce livre, déclara qu'il se rangeait à l'avis de Galilée; mais il annonçait à l'auteur des contradictions, en raison de la nouveauté du sujet, de l'envie partout excitée et de la ténacité avec laquelle on s'obstine dans l'opposition. Néanmoins, ajoutait-il, je suis très certain que, d'un commun consentement, le monde approuvera dans la suite tout ce que vous avancez.

Vers la fin de 1613, Boscaglia, professeur de physique à l'Université de Pise, se trouvant à la table du grand-duc avec son confrère, le P. Bénédetto Castelli, bénédictin du Mont-Cassin et disciple de Galilée, opposa des textes de l'Ecriture sainte à la doctrine du double mouvement de la terre; le P. Castelli prit la défense de son maître. Par une lettre du 14 décembre 1613, le P. Castelli instruisit Galilée de cette discussion, à laquelle la grande-duchesse, Christina de Lorraine, aïeule du grand-duc régnant et mère du cardinal Médicis, avait pris part, en faisant au P. Castelli, contre le nouveau système, quelques objections tirées des textes sacrés. Très bienveillante pour Galilée, elle désirait qu'il tâchât de concilier ces textes avec son système. Telle fut l'occasion de deux apologies *théologiques* adressées par Galilée, l'une au P. Castelli, l'autre, plus tard, avec plus de développement, à la grande-duchesse.

La lettre au P. Castelli fut communiquée et copiée. Des copies, colportées par des mains hostiles, servirent de thème à l'accusation contre Galilée, qu'on rendait seul responsable, comme si Nicolas de Cusa et Copernic n'avaient jamais existé. En 1614, le P. Scheiner, qui avait contesté précédemment la priorité des découvertes de Galilée, attaque, dans ses *Disquisitiones mathematicæ*, et attaque même avec violence les partisans du mouvement de la terre. La même année, le dominicain Caccini, prêchant à Florence, prend pour texte : *Viri Galilæi, quid statis aspicientes in cœlum?* et entretient son auditoire du miracle de Josué. Les mots *Viri Galilæi* tournés en calembour, lui servent d'occasion pour une invective bur-

lesquement violente contre les mathématiques, invention du diable, contre les mathématiciens qui devraient être exclus de tous les Etats catholiques et contre le mouvement de la terre. Loin d'être puni pour cette incartade, le P. Caccini est appelé comme maître à la Minerve. Le 5 février 1615, le P. Lorini, dominicain, envoie secrètement, de Florence, à l'Inquisition romaine, une dénonciation contre la lettre de Galilée au P. Castelli, avec une copie de cette lettre, et six semaines après, en vertu d'une autorisation pontificale, le P. Caccini vient déposer contre Galilée devant ce tribunal. La dénonciation, adressée au cardinal de Sainte-Cécile, évite de nommer Galilée; la lettre déférée à l'Inquisition est simplement attribuée aux Galiléistes qui affirment que la terre tourne et que le soleil est fixe. Au nom des religieux de son couvent, il signale surtout comme *suspectes et téméraires* les propositions d'après lesquelles l'Ecriture sainte ne déciderait que dans les questions de foi, mais non dans les questions de physique, et d'après lesquelles, sur les questions de physique, les interprètes de l'Ecriture seraient exposés à se tromper, et, par conséquent, en pareille matière, les raisons physiques devraient passer avant les arguments scripturaires. Le P. Lorini déclare que les Galiléistes veulent défendre une *opinion visiblement contraire en tout aux saintes Ecritures*, qu'ils osent fouler aux pieds *toute la philosophie d'Aristote*, et que, pour faire preuve de bel esprit, ils disent mille impertinences. Enfin il demande que sa dénonciation soit tenue *secrète* et considérée seulement comme un avis charitable; il mentionne toutefois, en finissant, le sermon du P. Caccini.

Le P. Caccini fut appelé devant l'Inquisition. Dans sa déposition, il dénonce comme *hérétiques* les propositions sur le mouvement de la terre et sur l'immobilité du soleil, propositions qu'il signale, non seulement dans la lettre au P. Castelli, mais dans les *Lettres sur les taches solaires*. Pour justifier son stupide sermon, il déclare avoir appris que la secte des Galiléistes, dont Galilée est le chef, émet des propositions contraires même à la croyance en Dieu. Enfin il déclare Galilée

suspect dans sa foi, parce qu'il est affilié à une certaine académie des Lincei et parce qu'il correspond avec Fra Paolo de Venise et avec des docteurs allemands. L'accusation d'athéisme était plus stupide que le sermon lui-même. Quant aux faits à l'appui, ils étaient vrais, mais mal interprétés : l'académie romaine des Lincei était un foyer de vraie science et non de doctrines impies; Fra Paolo, Welser, Kepler étaient des savants et la correspondance de Galilée avec eux était purement scientifique.

Après la déposition du P. Caccini, l'Inquisition fit interroger le P. Ximénès que Caccini avait indiqué comme garant de ses affirmations. Ximénès comparut devant l'Inquisiteur et déclara que l'opinion du mouvement de la terre était diamétralement contraire à la vraie théologie et à la vraie philosophie. Il ajouta qu'on avait entendu dire aux disciples de Galilée que Dieu était un accident, qu'il n'y a ni substance des choses ni quantité continue, que Dieu est sensible, etc.

Galilée ignorait, comme tout le monde, cette procédure secrète de l'Inquisition contre lui; mais il craignait que sa lettre au P. Castelli, peut-être altérée ou falsifiée, ne servît à le noircir à Rome. C'est pourquoi, dans une lettre adressée en février 1615, au prélat Dini, son ancien élève, Galilée exposait les faits principaux de la guerre suscitée en Toscane contre les Coperniciens et contre lui en particulier. Le prélat lui répondit qu'il montrerait sa lettre au P. Griemberger, au P. Fabri et à plusieurs personnages influents. Un autre prélat florentin, Ciampoli, très dévoué à Galilée, lui écrivait que sa lettre serait montrée aux cardinaux Barberini et Bellarmin. Afin de mieux rassurer Galilée, Ciampoli lui parlait de ses nombreux admirateurs, les cardinaux del Monte, Conti, Barberini, le prince Cési, le savant Torquatus de Cupis. La prudence n'était pas moins nécessaire et le cardinal del Monte la recommandait instamment. Le cardinal avait eu, à ce sujet, une conversation avec Bellarmin et tous deux étaient d'avis que, pour éviter toute difficulté, Galilée devait n'entrer dans aucune explication des Ecritures, dont l'interprétation devait

être laissée aux seuls professeurs de théologie, approuvés par l'autorité ecclésiastique. S'il agissait autrement, ses explications du texte sacré, si ingénieuses qu'elles fussent, ne seraient point admises puisqu'elles s'éloigneraient de la commune opinion des Pères de l'Eglise. De plus, Bellarmin pensait qu'il fallait exposer la doctrine du mouvement de la terre comme une opinion, comme une supposition, non comme une vérité absolue.

Le mieux eût donc été de s'abstenir et de se taire : Galilée ne sut pas le comprendre. Pour dissiper tous les malentendus, il écrivit sa lettre à la grande-duchesse de Toscane et se décida à venir à Rome pour confondre la calomnie. A Rome, il fut admis dans les réunions les plus brillantes ; il développait, devant des auditeurs étonnés, le système nouveau de la constitution du monde. Le P. Caccini lui-même voulut conférer avec Galilée, mais, au lieu de le réfuter, il ne lui laissa voir que son fiel et son ignorance. Cependant l'affaire ne marchait pas : Galilée, au lieu de reconnaître, dans ces lenteurs, la sagesse et la bonté de la sainte mère Eglise, en concevait de grandes colères qu'il ne savait pas dissimuler. Les cardinaux les plus favorables à sa cause en vinrent à craindre que, par sa présence, il compromît sa cause au lieu de la servir.

Le procès toutefois suivait son cours. Après avoir conféré avec les cardinaux Orsini et Bellarmin, Paul V convint que l'opinion soutenue par Galilée était hérétique. La science d'alors n'était point assez développée pour adopter une nouvelle interprétation des Ecritures.

Le 19 février, on envoyait à tous les membres de la congrégation, les propositions dont on demandait la censure, savoir: 1° que le soleil était le centre du monde et par conséquent immobile de tout mouvement local ; 2° que la terre n'était point le centre du monde ni immobile, mais se mouvait sur elle-même par un mouvement diurne. Les qualificateurs se réunirent, et, théologiens consultés, il fut déclaré : 1° que la première proposition était insensée et absurde en philosophie, et formellement hérétique, puisqu'elle contredisait expressément de

nombreux textes de la Sainte Ecriture, selon la propriété des mots, comme selon l'interprétation ordinaire des Pères et des théologiens ; 2° que la seconde proposition méritait la même censure en philosophie et que, par rapport à la théologie, elle était au moins erronée au point de vue de la foi.

Le lendemain, 25 février, le cardinal Mellini notifia à l'assesseur et au commissaire du Saint-Office, la censure portée par les théologiens sur les propositions de Galilée et le Pape ordonna au cardinal Bellarmin de faire venir l'astronome pour lui faire abandonner ses opinions. S'il refusait d'obéir, l'invitation devait se transformer en ordre de silence et en menaces. En présence de deux témoins, le commissaire lui prescrivit de ne plus soutenir son opinion, de ne plus l'enseigner par la parole ou par la plume, sous peine de se voir intenter un procès au criminel. Galilée promit d'obéir.

Le 5 mars, parut un décret imprimé portant défense de lire cinq ouvrages. On lisait à la suite le paragraphe suivant : « Comme il est venu à la connaissance de ladite congrégation que cette fausse doctrine de Pythagore, tout à fait contraire à la sainte Ecriture, sur le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil, enseignée par Copernic dans son ouvrage des *Révolutions des globes célestes*, et par Diégo de Zuniga dans son ouvrage sur Job, s'est déjà répandue et a été adoptée par beaucoup de personnes, comme on peut le voir dans une lettre imprimée d'un Père Carme dont le titre est : *Lettre du R. P. Maître Foscarini, carme, sur l'opinion des Pythagoriciens et de Copernic touchant le mouvement de la terre et la stabilité du soleil, et le nouveau système pythagoricien du monde*, imprimé à Naples, par Lazare Scoriggio (1615) dans laquelle ledit Père s'efforce de montrer que ladite doctrine est d'accord avec la vérité et n'est point opposée à l'Ecriture, la congrégation, afin que cette opinion ne se répande pas au détriment de la vérité catholique, est d'avis de suspendre les deux ouvrages de Copernic et de Diégo de Zuniga jusqu'à ce qu'ils soient corrigés, de prohiber entièrement et de condamner le livre du P. Foscarini, de pro-

hiber aussi tous les autres livres enseignant la même doctrine, comme par le présent décret elle les suspend [1]. »

Ainsi, le 26 février, l'Inquisition avait défendu à Galilée de parler *désormais du mouvement de la terre*, et le 5 mars, l'Index avait implicitement condamné ses ouvrages relatifs à cette découverte. Il faut remarquer toutefois que le décret ne cite ni le nom de la Galilée ni le titre d'aucun de ses ouvrages. Aussi ne lui demanda-t-on aucune rétractation, on ne lui imposa aucune peine; le cardinal Bellarmin lui remit même une note pour démentir les bruits fâcheux qui couraient sur le compte de l'astronome. « L'issue de cette affaire, écrivait Galilée lui-même, a montré que mon opinion n'a pas été acceptée par l'Église. Elle a seulement fait *déclarer que cette opinion n'était point* conforme aux saintes Ecritures, d'où il suit que les livres voulant prouver *ex professo* que cette opinion n'est pas opposée à l'Ecriture, *sont seuls prohibés* [2]. » Cette réflexion semblait naturelle; il paraissait permis de présenter cette opinion comme une hypothèse. Bellarmin et del Monte l'avaient autorisée dans leur conversation avec le prélat Ciampoli, et elle allait être formellement établie par l'avertissement de la congrégation de l'Index, permettant, en 1620, moyennant quelques corrections, la lecture de l'ouvrage récemment prohibé de Copernic. Pourquoi alors avait-on condamné ces ouvrages? Uniquement parce que, selon le *monitum* de l'Index, au lieu de parler par *hypothèse*, Copernic n'avait pas craint de présenter comme très vrais les principes du mouvement de la terre, qui répugnent aux textes de l'Écriture sainte, ou plutôt à leur interprétation littérale alors en usage. Néanmoins comme il se rencontre, dans ces écrits, des choses très utiles à la république, la congrégation de l'Index en permit la lecture, moyennant correction des sept ou huit passages où Copernic affirme *le mouvement de la terre* sans le présenter comme une hypothèse, hypothèse fausse dans la pensée des cardinaux, mais qu'ils ne défendaient ni de discuter ni d'affirmer, ni de prouver, si c'était possible.

« Ainsi, dit encore M. de Lépinois, le décret a déclaré *fausse*

[1] RICCIOLI, *Almagestum novum*, t. II, p. 496. — [2] GALILÉE, *Opere*, t. IV, p. 231.

une doctrine astronomique qui, en réalité, ne l'était point; il l'a déclarée contraire à l'Ecriture lorsqu'elle ne l'était point. Il s'est donc trompé, tout le monde est d'accord sur ce point; mais l'état des connaissances ne permettait pas alors d'admettre la nouvelle théorie du mouvement de la terre, qui n'a jamais été discutée devant le tribunal comme doctrine scientifique, mais comme doctrine contraire au sens traditionnel des saintes Ecritures. Voilà pourquoi, au commencement du dix-septième siècle, le tribunal la condamne. Au dix-neuvième siècle, le même tribunal l'adopterait assurément, sans modifier pour cela les principes sur lesquels s'appuyait la sentence. Ce qui a changé, entre ces deux époques, ce n'est pas un principe théologique, mais seulement un fait scientifique, c'est-à-dire le fait que la théorie de Copernic n'est pas aujourd'hui une improbabilité scientifique, mais au contraire, une vérité constatée par la science. Le décret de 1616 a donc été une simple mesure de prudence : la condamnation intervint pour empêcher qu'il n'arrivât malheur à la vérité catholique : *Ne in perniciem catholicæ veritatis vertat*; ainsi parle le décret. Voilà bien le *motif déterminant*, et, à cet égard, la différence qui existe entre les oppressions de la censure des consulteurs et les expressions du décret de la Congrégation est significative : les consulteurs, qualifiant l'opinion soumise à leur examen, l'avaient déclarée insensée, absurde, hérétique ; la Congrégation rejette ces épithètes et se borne à déclarer la doctrine fausse et contraire aux Ecritures. On peut également remarquer une différence entre les deux parties de la censure des consulteurs : la première opinion est condamnée *sans réserve*; la seconde, l'immobilité du soleil, est dite simplement *erronée*. Or, l'on fait observer que, même au point de vue scientifique, le tribunal qui a rendu le décret de 1616, n'est pas aussi coupable qu'on le donne à entendre. Suivant les idées de Galilée, le soleil était dépourvu de tout mouvement local. Or le contraire est aujourd'hui démontré. Aujourd'hui un étudiant qui oserait nier le mouvement direct et uniforme de rotation du soleil sur lui-même, recevrait, à coup sûr, une

boule noire, et tous les savants réunis s'accorderaient avec les cardinaux de la Congrégation pour déclarer que cette proposition : Le soleil est immobile de tout mouvement local, — est une proposition absurde et fausse en cosmographie. Que conclure de cette remarque, si ce n'est que la doctrine du mouvement de la terre était loin d'être alors scientifiquement établie et qu'elle ne l'a été que plus tard? Comment dès lors reprocher, non à une commission scientifique, mais à un tribunal ecclésiastique, de n'avoir pas immédiatement adopté cette théorie en modifiant l'interprétation séculaire d'un texte de la sainte Ecriture [1]? »

« La Congrégation de l'Index, dit à son tour Th. Henri Martin, rendit un décret par lequel l'opinion du double mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil, était déclarée *fausse et tout à fait contraire à l'Ecriture sainte;* ce décret décidait que cette opinion *ne pouvait être ni professée ni défendue;* il la condamnait dans les écrits du Polonais Copernic, de l'Espagnol Diégo de Zuniga et du P. Foscarini de Naples; il interdisait jusqu'à correction les écrits de Copernic et de Diégo de Zuniga, et il prohibait absolument l'écrit du P. Foscarini et *tous les écrits où cette doctrine était enseignée.* Diégo de Zuniga ne l'avait produite qu'incidemment dans un commentaire sur Job. Il n'y avait que peu de phrases à changer dans le traité de Copernic *De revolutionibus orbium cœlestium*, pour réduire son système à l'état de pure hypothèse mathématique sans prétention à la réalité. Dans ce décret public, ni Galilée, ni Kepler n'étaient nommés. Mais le livre imprimé de Galilée sur les taches solaires et plusieurs ouvrages de Kepler étaient *prohibés implicitement*, comme contenant la même doctrine. Si la lettre de Galilée au P. Castelli avait été imprimée, elle aurait eu sans doute le même sort que la lettre du P. Foscarini; mais, même dans cette hypothèse, Galilée aurait été, comme ce Père, à l'abri de toute condamnation *personnelle.* L'injonction faite à Galilée le 26 février 1616 *devait rester un secret* entre l'Inquisition et lui. La congrégation de

[1] *Revue des questions historiques*, t. III, p. 100.

l'Index avait usé de ménagements en ne le nommant pas. Les congrégations romaines ne s'étaient pas associées aux haines de Lorini, de Caccini et consorts. Sous l'inspiration bienveillante des cardinaux Barberino et Bellarmino, elles avaient voulu épargner même son nom, en frappant son système, qu'elles condamnaient par erreur, mais sans animosité contre lui. Le cardinal Barberino, devenu le pape Urbain VIII, disait qu'en 1616, il avait tiré d'embarras Galilée [1]. »

Après la sentence du 5 mars, Galilée resta encore trois mois à Rome. Dans cet intervalle, Guichardin, alors ambassadeur du grand duc à Rome, desservait l'astronome près du gouvernement florentin, l'accusant tantôt de se compromettre par d'indiscrets propos, tantôt de rêver je ne sais quel pugilat avec l'omnipotence des moines. Dans sa correspondance, Galilée répond à ces bruits méchants. La situation du savant était beaucoup meilleure que ne le disait Guichardin. Par sa soumission, Galilée s'était concilié les bonnes grâces du Pape qui, le 12 mars, lui donna une audience de trois quarts d'heure, à la fin de laquelle il lui assura que les calomnies de ses ennemis ne seraient pas écoutées et qu'il serait à l'abri du danger tant que Paul V occuperait le trône pontifical. Comme marque de cette particulière bienveillance, la notification du 26 février fut tenue secrète. Et lorsque Galilée revint à Florence, Bellarmino lui remit une lettre officielle attestant qu'il n'avait subi aucune *condamnation personnelle*, et qu'aucune *abjuration* ne lui avait été demandée. En effet, on n'avait exigé, de Galilée, qu'une *promesse* de silence. Galilée revint donc à Florence avec cette attestation destinée à faire tomber le faux bruit de sa condamnation. En même temps, elle devait prouver au grand-duc que Galilée, pendant la prolongation de son séjour à Rome, n'avait pas excité les ombrages des congrégations romaines et n'avait pas risqué de compromettre les relations de la cour de Toscane avec le Saint-Siège.

En somme, le premier soi-disant procès de Galilée se ré-

[1] MARTIN, *Galilée*, p. 75.

duit : 1° à une sentence de l'Index réprouvant quelques ouvrages, dont aucun de Galilée, et 2° à une notification secrète de l'Inquisition exigeant le silence sur le système de Copernic.

III. Nous passons au second procès, et tout d'abord un mot de ses antécédents.

De 1616 à 1632, aucune poursuite ne fut dirigée contre Galilée. L'astronome avait bien toujours, en face de lui, les deux mêmes catégories d'adversaires : les pédants de tout âge et de toute condition, qui trop souvent compromettent les causes par leur maladresse ou les déshonorent par leur violence ; les hommes d'études, véritablement instruits, mais élevés dans le respect de la science traditionnelle, et la défendant, avec une parfaite sincérité, contre les innovations téméraires. L'affaire cependant fut assoupie : retiré à la villa Segni, près Florence, Galilée travailla, écrivit, publia des ouvrages, demeurant toujours honoré à Rome et comblé de marques d'estime. Nous n'aurions donc pas à nous occuper de cette époque de sa vie, si nous n'y rencontrions quelques faits, bons à connaître, pour l'appréciation exacte du second procès.

Le 1er juin 1616, un médecin de Naples, philosophe et mathématicien, Stelliota, traçait nettement à Galilée son plan de conduite : « Les professeurs de sciences doivent montrer les calomnies des sophistes. La pensée des supérieurs est sainte et juste ; mais comme le décret de 1616 a été rendu sans avoir entendu les parties, il faudrait revoir la cause qui intéresse tout le monde ; il faudrait que les professeurs de mathématiques étrangers présentassent un mémoire... » Et avec un grand sens, il ajoutait : « Faites prévenir ceux qui gouvernent le monde que les personnes qui cherchent à mettre la discorde entre les sciences et la religion, sont peu amies de l'une et de l'autre [1]. » Ainsi, pas de récriminations, la pensée du décret est bonne ; mais à la science appartient de faire, s'il y a lieu, réviser le décret.

Dans cette situation scientifique, il ne tenait qu'à Galilée de

[1] GALILÉE, *Opere*, t. VIII, p. 386.

vivre tranquille. Libre de s'occuper de la science et d'en traiter par hypothèse, il n'avait qu'à garder la promesse faite à l'Inquisition de ne pas mettre en thèse positive son opinion sur le système du monde. L'astronome croyait avec raison que cette question intéressait grandement l'avenir de la science; il s'abstint donc d'abord tout à fait; puis, peu à peu l'amour de la science l'emporta. Au fond de sa conscience, il tenait sans doute peu de compte de la promesse qu'il avait faite, d'obéir à une défense excessive. La correspondance de Galilée prouve que, jusqu'à son second procès, il espéra toujours que cette défense serait abrogée, sinon par une décision expresse, au moins implicitement par la tolérance qu'on accorderait à l'opinion condamnée. Il paraît n'avoir révélé à personne, pas même à ses amis intimes, l'injonction de silence que lui avait faite l'Inquisition. Il finit peut-être par en oublier lui-même la portée, et par la réduire aux termes du décret public de la Congrégation de l'Index. Peu à peu il s'enhardit à essayer jusqu'où on le laisserait aller. En même temps il préparait les matériaux du grand ouvrage scientifique qu'il méditait sur le système du monde; mais il en réservait la publication pour cette époque de tolérance qu'il espérait.

En attendant, il continuait sa théorie des mouvements des satellites de Jupiter. En 1618 et 19, parurent trois comètes sur lesquelles le P. Grassi, jésuite, publia un discours; Galilée en fit la critique; le P. Grassi lui répondit en affirmant très fort le système de Ptolémée, mais Galilée se garda bien de donner dans le piège d'une réplique compromettante. En 1623, Urbain VIII ayant succédé à Paul V, l'astronome, s'enhardit à écrire son chef-d'œuvre de polémique, le *Saggiatore*. Le livre parut sous la forme d'une lettre au maître de la chambre du Pape et fut dédié, par l'académie des Lincei, chargée de l'impression, au pontife lui-même. L'autorisation d'imprimer contient ces mots : « J'ai lu par ordre du maître du Sacré Palais cet ouvrage de l'*Essayeur*, et, outre que je n'y ai rien trouvé de contraire aux bonnes mœurs ou qui s'éloigne de

la vérité surnaturelle de notre foi, j'y ai trouvé de si belles et si nombreuses considérations sur la philosophie naturelle, que je crois que notre siècle peut se glorifier non seulement d'un héritier des travaux des philosophes passés, mais aussi d'un inventeur de beaucoup de secrets de la nature que ceux-ci furent impuissants à découvrir, comme le prouvent les ingénieuses et sages théories de l'auteur dont je suis heureux d'être le contemporain [1]. » Le P. Ricciardi offrait aussi, à Galilée, une réparation éclatante des propos tenus, dix ans auparavant par les PP. Lorini et Caccini, ses frères en saint Dominique, l'astronome dut s'en réjouir, il dut éprouver une joie plus grande encore en voyant sur la chaire de saint Pierre, son ancien partisan, son ami, presque son adulateur, car Urbain VIII, étant cardinal, avait célébré en vers les découvertes du savant. Un autre ami, Ciampoli, était devenu secrétaire des brefs du Pape ; il parlait souvent au pontife de Galilée, de ses éminentes qualités et le Pape l'écoutait toujours avec une bienveillance telle, que Ciampoli, reportant sa pensée en arrière, écrivait : « Si vous aviez eu alors les amis que vous avez à présent, vous n'auriez pas eu besoin de détours pour exprimer votre pensée. »

Urbain VIII, à qui Galilée avait dédié l'*Essayeur*, se fit lire à table cet ouvrage plein d'esprit et de savoir : il y prenait grand plaisir. Pourtant le *Saggiatore* fut dénoncé à l'Inquisition romaine comme contenant une approbation dissimulée du système de Copernic, et telle était, en effet, la tendance dissimulée d'un passage du livre. Un cardinal chargé de faire un rapport sur l'affaire, prit pour consulteur le P. Guévarra. général des Théatins, qui lui fit un grand éloge de l'ouvrage, et lui remit un mot pour établir que, lors même que la doctrine du mouvement de la terre y serait soutenue, il n'y aurait pas lieu à poursuivre. Sur ces entrefaites, le Pape ayant exprimé le désir de voir Galilée en personne, Galilée se mit en route pour présenter ses devoirs au nouveau Pape et dans l'espoir d'obtenir la tolérance pour son système du monde.

[1] *Opere*, t. IX, p. 26.

Urbain VIII accueillit Galilée avec la plus grande bienveillance, mais ne se montra pas disposé à laisser enseigner comme vrai le système de Copernic; il essaya même, dans une discussion familière, de prouver que cette hypothèse était fausse. Après avoir reçu du Pape un tableau, quelques présents et une promesse de pension pour son fils, Galilée revint à Florence.

Les sentiments affectueux qu'Urbain VIII avait manifestés pour Galilée avaient produit sur les ennemis du savant florentin deux effets différents suivant leur caractère : les uns le diffamaient avec âpreté, les autres, en le cajolant, voulaient plus efficacement le perdre. Parmi ces derniers, figurait le P. Grassi, qui, du reste, ne garda pas longtemps le masque. Dans un essai de réplique au *Saggiatore*, il s'efforçait benoîtement de montrer que la physique de Galilée conduisait à la négation réelle de l'Eucharistie; il insinuait, de plus, que Galilée, pensant comme Épicure, Telesio et Cardan, sur quelques questions de physique devait être le complice de leur impiété. Dans ces situations, pour ne pas exaspérer les passions humaines, il faudrait s'effacer; mais lorsqu'on sait tout le mépris qu'elles méritent, on n'hésite guère à afficher hautement son mépris, et lorsqu'on a de fortes convictions à exprimer, on n'hésite guère dans leur expression au risque de heurter les passions humaines. Si, par aventure, le commandement est confié à des mains faibles, il n'y a guère de succès que ne puissent se promettre les passions.

Désabusé de son espoir de soutenir, sous Urbain VIII, le double mouvement de la terre, Galilée se décida à exposer fidèlement les raisons scientifiques apportées pour et contre les systèmes de Ptolémée et de Copernic, par les partisans et les adversaires des deux systèmes, et parmi les raisons en faveur du dernier, toutes celles qu'il avait découvertes. Ce fut l'objet du *Dialogue sur les deux principaux systèmes du monde*. Le dialogue se partage entre trois interlocuteurs, Salviati, Sagredo, tous deux amis de Galilée, et Simplicio, personnage de fantaisie, chargé de représenter les péripatéticiens;

la discussion dura quatre jours, et devait se prolonger un cinquième, pour amener une conclusion. A Rome, les hommes distingués se préoccupaient de ces questions ; on discutait, on provoquait, on acceptait les explications : il n'y avait aucun parti pris d'entraver les progrès de la science et d'étouffer l'essor du génie. Le P. Castelli et le prélat Ciampoli crurent le moment favorable à l'impression de l'ouvrage ; ce fut aussi le sentiment de Galilée, qui, à cette fin, se rendit à Rome, où le Pape le reçut avec la plus grande bienveillance.

Galilée s'était rencontré avec le P. Riccardi, maître du Sacré Palais, pour obtenir l'autorisation d'imprimer. Le savant religieux reconnut que Galilée ne s'était pas borné à présenter le système de Copernic comme une hypothèse, et pour s'assurer, s'il ne l'affirmait pas en termes trop absolus, chargea de l'ouvrage le P. Visconti. L'examen fut minutieux. Le P. Visconti en rendit compte, demanda quelques corrections et réserva quelques points pour une discussion ultérieure. Le maître du Sacré Palais passa outre et donna le permis d'imprimer ; seulement il manifesta le désir de revoir l'ouvrage, d'y ajouter une préface, et d'adoucir quelques passages de manière à les mettre en hypothèses. Sur ces entrefaites, Galilée rendit le prince Cési son protecteur et la peste éclata en Toscane. La rupture des communications ne permettait plus de faire imprimer à Rome ; il fallut se rabattre sur Florence. Le P. Visconti n'y voyait nulle difficulté ; mais le maître du Sacré Palais ne permit l'impression à Florence que si l'ouvrage lui était remis pour une seconde révision. La peste ne permettait même pas de laisser passer le manuscrit ; à peine les simples lettres pouvaient arriver. Galilée exposa la situation et demanda de faire réviser son livre à Florence, d'envoyer à Rome seulement la préface et la conclusion, enfin promit de faire toutes les concessions de forme. Après bien des débats, le P. Riccardi donna, à l'Inquisiteur de Florence, pouvoir d'approuver l'impression, sans attendre sa révision personnelle, mais en tenant compte de la pensée du Pape, à savoir que le titre et le sujet de l'ouvrage indi-

quassent seulement les considérations mathématiques sur le mouvement de la terre. En sorte qu'on ne présente jamais cette opinion comme une vérité absolue, mais seulement comme une hypothèse, et sans parler des Ecritures. « On doit encore faire remarquer, ajoutait-il, que cet ouvrage est composé seulement pour montrer que, à Rome on a rendu le décret de 1616, on savait néanmoins toutes les raisons qui pouvaient être présentées et qu'on n'en ignorait aucune : pensée conforme aux paroles de la préface et de la conclusion de l'ouvrage, que j'enverrai d'ici corrigées. Avec cette précaution, le livre n'éprouvera aucun obstacle à Rome. »

Cette lettre marque clairement la pensée des docteurs de l'Eglise, pensée déjà exprimée par les cardinaux Bellarmin et del Monte. On semblait dire à Galilée : « La théorie que vous soutenez, nous paraît contraire au sens littéral de l'Ecriture et à l'explication des anciens docteurs. Nous connaissons vos visions scientifiques ; elles ne nous paraissent pas suffisantes pour la démonstration de votre théorie, qui est encore discutée et discutable. Ne présentez donc pas votre système comme une vérité absolue, puisque scientifiquement vous ne pouvez l'établir, car alors nous serions forcés de changer l'interprétation du sens littéral de l'Ecriture ; mais exposez-la, si vous le voulez, comme une hypothèse. » Tel était le sentiment commun des cardinaux et du Pape. Sans doute la passion péripatéticienne fit oublier ces tempéraments ; sans doute le Pape et les cardinaux furent entraînés par le courant à peu près unanime de l'opinion ; mais enfin, pour établir le départ des actes, il ne faut pas oublier ces justes observations.

Enfin l'ouvrage parut vers le 15 janvier 1632. Onze exemplaires furent envoyés à Rome. Les péripatéticiens en eurent une grande colère ; des hommes pieux conçurent des scrupules habilement entretenus par les vaincus de la philosophie d'Aristote. Dès le premier moment le bruit se répandit que le *Dialogo* serait prohibé. Au mois d'août, l'Inquisiteur écrivait à l'imprimeur de suspendre la distribution du livre ; et au

mois de septembre, le Pape faisait écrire à Galilée de se rendre à Rome pour expliquer sa conduite. Dans ce moment, il ne s'agissait que d'une simple censure, seule chose que fasse le Saint-Office en ces circonstances.

Après un mois d'examen minutieux, deux mémoires furent rédigés pour rendre compte de l'affaire.

Dans le premier, après un récit des faits, on arrive à ces conclusions : 1° Galilée a désobéi aux ordres donnés, en abandonnant l'hypothèse, pour affirmer d'une manière absolue, la mobilité de la terre et la stabilité du soleil ; 2° il a mal attaché l'existence du flux et du reflux de la mer à la stabilité du soleil et à la mobilité de la terre ; 3° de plus, il a frauduleusement gardé le silence sur l'ordre que le Saint-Office lui avait donné, en l'an 1616, d'abandonner l'opinion que le soleil est le centre du monde et que la terre tourne, de ne pas l'enseigner ou la défendre. On devait dès lors délibérer sur la manière de procéder contre sa personne et contre l'ouvrage déjà imprimé.

Le second mémoire, après avoir établi les points de fait, présentait comme corps de délit, les huit chefs suivants :

1° Avoir mis, sans ordre, en tête du livre, la permission d'imprimer, délivrée à Rome ;

2° Avoir placé, dans le corps de l'ouvrage, la bonne doctrine dans la bouche d'un sot, et ne l'avoir fait que faiblement approuver par son interlocuteur, afin d'en donner une idée superficielle et de ne pas faire prendre en considération le bien qu'il paraît dire de mauvaise volonté ;

3° Etre très souvent tombé en faute dans l'ouvrage, et être sorti de l'hypothèse, soit en affirmant d'une manière absolue la mobilité de la terre et la stabilité du soleil, soit en qualifiant les arguments sur lesquels elle s'appuie comme démonstratifs et nécessaires, soit en tenant la négation de cette opinion comme impossible ;

4° Avoir traité le sujet comme s'il n'était pas décidé d'avance, comme une personne qui attend une décision et ne suppose pas qu'elle soit donnée ;

5° Avoir méprisé les auteurs contraires à l'opinion soutenue, bien que ce soient ceux que l'Eglise emploie le plus;

6° Avoir affirmé et déclaré (ce qui est faux), l'égalité qui existerait pour l'intelligence des choses géométriques, entre l'intellect humain et l'intellect divin;

7° Avoir donné, comme une vérité, que les partisans de Ptolémée doivent se ranger du côté des partisans de Copernic et avoir nié que la réciproque soit vraie;

8° Avoir mal rattaché l'existence du flux et du reflux de la mer à la stabilité du soleil et à la mobilité de la terre, qui n'existent pas.

En deux mots, on reproche à Galilée : d'avoir désobéi aux ordres donnés en 1616 et d'affirmer, non plus comme hypothèse, mais d'une manière absolue, la stabilité du soleil et la mobilité de la terre. On craignait qu'on ne tirât, de cette doctrine, de fausses conséquences philosophiques et théologiques, par exemple, sur la libre puissance de Dieu et le dogme de l'Incarnation. D'où il suit que l'opinion astronomique n'est attaquée chez l'astronome, qu'en raison de l'opinion philosophique et théologique, à laquelle elle semblait jointe, par une conséquence que la science de l'époque ne pouvait encore repousser.

A ces griefs, pris du sujet, s'ajoutaient, comme toujours, des griefs inventés par les passions et perfidement exploités pour assurer leur triomphe. On disait que Galilée avait voulu se moquer d'Urbain VIII dans le personnage de Simplicio. On croyait découvrir entre le manuscrit et l'imprimé des divergences de textes. On signalait la différence de caractères entre la préface et le corps de l'ouvrage. On voyait une abomination jusque dans les trois dauphins imprimés en sous-titre, comme marque d'imprimerie. Ces trois dauphins avec leur légende étaient l'emblème perpétuellement employé par l'imprimeur Landini. L'impression de la préface sur une feuille séparée provenait du retard de son envoi, et l'emploi d'un caractère différent était dès lors un bon usage. Entre le manuscrit et l'imprimé, il n'y avait aucune divergence.

Enfin il n'était point vrai que Galilée eût mis Urbain en scène dans la personne de Simplicio qui soutenait d'ailleurs fort honnêtement une cause appuyée seulement sur de mauvaises raisons. Pour le surplus, on ne pouvait oublier que le livre avait été vu et revu tant à Rome qu'à Florence.

Le 1er octobre, l'Inquisiteur de Florence fit appeler Galilée pour lui prescrire d'avoir à se présenter à Rome. Galilée se montra disposé à obéir ; cet ordre ne lui causa pas moins une peine très vive, et, pour gagner du temps, il représenta son grand âge, son état maladif, la saison avancée. Son désir eût été de rédiger d'abord un mémoire pour donner preuve de son dévouement à la sainte Eglise et montrer que ce n'était pas par motif religieux qu'on agissait, contre sa personne, mais par haine. Ces vœux et ces raisons ne furent point goûtés ; Galilée, après quelques pourparlers, prenait, le 20 janvier 1633, le chemin de Rome ; il arriva le 13 février et descendit au palais de Nicolini, ambassadeur de Florence.

Pendant les premiers jours, il ne fut officiellement question de rien. Bien qu'il fut difficile de nier les griefs reprochés à Galilée, il ne manquait pas, à Rome même, d'amis puissants, prêts à agir en sa faveur. Le grand-duc de Toscane avait envoyé de nouvelles lettres de recommandation aux cardinaux membres du Saint-Office, pour les bien disposer dans l'affaire. L'archevêque de Sienne, Piccolomini, ardent ami de Galilée, espérait tout haut que son procès aurait une bonne issue. Les cardinaux Scaglia et Bentivoglio ne cachaient pas leurs sympathies pour l'illustre astronome. On procédait d'ailleurs, à son égard, avec beaucoup de douceur et de bonté. Au lieu d'être au Saint-Office, Galilée habitait la maison de l'ambassadeur, entouré de tous les soins et de toutes les prévenances de l'amitié. On cherchait à apaiser son esprit, et on lui conseillait de ne point sortir pour ne pas paraître braver l'opinion. Sans doute, cette sorte de réclusion pouvait lui peser ; mais alors que tout accusé devait être tenu en prison, Galilée vivait libre au milieu de ses amis. Nicolini lui-même en faisait la remarque : « Il n'y a pas d'exemple,

dit-il, de personnes accusées qui n'aient été mises au secret, fussent-elles évêques, prélats ou titrées. »

Le moment vint cependant où l'on ne put se dispenser de conduire Galilée au Saint-Office. En cette circonstance encore on usa de ménagements : Urbain VIII donna ordre de réserver, à Galilée, les meilleures chambres. Le 12 avril, Galilée se présenta pour être interrogé. Il reconnut être l'auteur du *Dialogo*, et comme on lui demandait le motif de son voyage à Rome en 1616, il répondit qu'apprenant les doutes élevés au sujet du système de Copernic, il avait voulu savoir à quel sentiment il fallait se ranger. « La congrégation de l'Index, dit-il, décida que cette opinion, prise d'une manière absolue, était incompatible avec les saintes Ecritures, et qu'elle devait seulement être admise comme une hypothèse. » Galilée reconnut qu'on lui avait notifié le décret, mais affirma que le cardinal Bellarmin avait déclaré qu'on pouvait soutenir l'opinion de Copernic, comme une supposition. Interrogé au sujet de l'ordre qu'il aurait reçu de ne point enseigner cette opinion, Galilée protesta n'avoir point contrevenu à l'injonction de ne la point soutenir, mais déclara ne point se rappeler qu'on lui eût défendu de la défendre.

On passa ensuite au second point du procès, et on interrogea Galilée sur la permission qu'il avait pu obtenir d'imprimer son livre. Le prévenu répondit que, dans sa pensée, il n'avait pas cru avoir besoin de permission, et qu'en l'écrivant, il ne croyait pas avoir contrevenu au décret. Quant à l'autorisation d'imprimer, il répondit qu'il avait reçu de France, d'Allemagne, et de Venise, des offres avantageuses ; qu'il était venu à Rome, au-devant de la censure ; là, une révision du Dialogue avait été faite et l'autorité accordée. « Du reste, ajoutait-il, je n'ai point, dans ce livre, embrassé ou défendu l'opinion du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil : je montre, au contraire, que les raisons produites par Copernic sont faibles et ne sont pas concluantes. »

Après cet interrogatoire, on abandonna l'examen sur l'in-

tention, et l'on fit assigner à Galilée comme lieu de détention, non pas les chambres secrètes où l'on avait l'habitude de confiner les accusés, mais les propres appartements du fiscal du Saint-Office. Là, Galilée pouvait se promener librement dans le jardin de la maison. On lui permettait de se faire servir par son domestique, qui couchait près de lui et qui était libre d'aller et de venir. Les domestiques de l'ambassade pouvaient lui porter, matin et soir, la nourriture préparée pour l'ambassadeur, et il entretenait, avec ce dernier, une correspondance quotidienne. Aussi, un parent de Galilée, parlant de son séjour au Saint-Office, disait : « Je me figure qu'il aura plus souffert de la quarantaine à Ponte-Centino, que de la prison au Saint-Office. » Les justes égards que l'on avait pour Galilée n'étaient un secret pour personne, et Galilée, dans une lettre à son parent les reconnaissait en ces termes : « On a décidé que je me tiendrais retiré ici, mais avec une commodité bien inaccoutumée, dans trois chambres qui font partie de l'appartement du fiscal, avec pleine et entière liberté de me promener par de vastes espaces... Quant à ma santé, je suis bien, grâce à Dieu et à l'exquise attention de l'ambassadeur et de l'ambassadrice, qui sont aux petits soins pour me procurer toutes mes aises, choses bien superflues pour moi [1]. »

Galilée fut admis le 30 avril, devant la Congrégation, pour expliquer ce qu'il avait à dire. Dans ses explications il désavoua complètement son livre. Peut-être avait-il appris que trois consulteurs avaient présenté séparément trois attestations prouvant que Galilée avait enseigné le mouvement de la terre et l'immobilité du soleil. Sa condamnation étant inévitable, il aurait cru s'y soustraire par un désaveu. Quoi qu'il en soit, il déclara qu'ayant relu le *Dialogo* pour en apprécier les preuves, il les avait trouvées trop concluantes et croyait possible de les confirmer par la discussion. En terminant, il demandait qu'on le mît à même d'exécuter ce dessein.

[1] *Opere*, t. VII, p. 29; t. IX, pp. 344 et 440.

Le même jour, le commissaire mandait à Galilée de se retirer à l'ambassade de Florence. Dix jours après, l'astronome reçut l'invitation de présenter sa défense, ce qu'il fit incontinent, par la remise d'un feuillet de deux pages. Dans cet écrit, Galilée complétait sa déposition du 30 avril relativement à la défense de 1616. La déclaration de Bellarmin, dont il produisit l'original, ne portait pas le mot enseigner, et cette déclaration représentait pour lui le décret du 5 mars, et rien de plus, on ne pouvait lui faire un reproche de n'en avoir point parlé au maître du Sacré-Palais. Galilée assurait avoir fait son possible pour éviter toute faute dans son livre, puisqu'il l'avait présenté lui-même au grand Inquisiteur. La pensée qu'il eût voulu désobéir sciemment devait donc être écartée de l'esprit des juges. Galilée renouvelait, du reste, son offre de corriger aussitôt les erreurs qui avaient pu lui échapper. En terminant, il exposait l'état malheureux où les préoccupations et les fatigues avaient réduit un vieillard de soixante-dix ans; puis il s'en remettait à la bonté connue des cardinaux et à la clémence du tribunal.

Le 16 juin, le Pape ordonna d'interroger Galilée relativement à son intention, — puis après l'avoir menacé de la torture, comme s'il eut dû la supporter réellement, et lui avoir fait prononcer une abjuration pleine et entière devant le Saint-Office, de le condamner à la prison, suivant le jugement de la Congrégation. En outre, on devait lui prescrire de ne plus traiter, sous aucune forme, de ses opinions astronomiques du monde, sous peine d'être relaps. Le *Dialogo* devait être prohibé, afin qu'aucun n'en ignorât, on devait transmettre des exemplaires de la sentence à tous les nonces apostoliques et à tous les inquisiteurs de l'hérésie, principalement à l'inquisiteur de Florence qui devait la publier en présence de tous les professeurs de mathématiques.

Ainsi, tout se précipitait : la condamnation était imminente. Le 21 juin, Galilée fut interrogé, conformément à l'ordre du Pape. On voulait savoir depuis quand il avait professé l'opinion que le soleil est le centre du monde. L'accusé répondit que,

bien longtemps avant le décret de 1616, il tenait les deux opinions comme également soutenables, mais que, depuis le décret, convaincu de la prudence des supérieurs, toute incertitude avait cessé dans son esprit; qu'il avait adopté alors, comme il adoptait présentement, pour indubitable, l'opinion de Ptolémée, sur l'immobilité de la terre. On lui réprésenta que, comme d'après son livre, il avait embrassé l'opinion contraire, il fallait déclarer si, oui ou non, il avait soutenu de préférence le système de Copernic. L'astronome répondit que, dans le *Dialogo*, il avait expliqué les raisons naturelles et astronomiques en faveur des deux opinions, mais sans conclure. Depuis le décret de 1616, toutefois, il n'avait point soutenu, dans son for intérieur, le sentiment contraire. On lui objecta, de nouveau, certains passages de son livre, en le menaçant, s'il ne se décidait à avouer la vérité, à en venir contre lui aux moyens de droit et de fait qui seraient opportuns. Galilée répondit pour la troisième fois : « Je ne soutiens pas et je n'ai point soutenu cette opinion de Copernic, depuis que l'on m'a signifié l'ordre de l'abandonner; du reste, je suis ici entre vos mains, faites ce qu'il vous plaira. » Et comme on lui ordonnait d'avouer la vérité, sinon il serait mis à la torture : « Je suis ici, dit-il, pour faire acte d'obéissance et je n'ai point soutenu cette opinion depuis le décret. » On ne put rien obtenir de plus. On lui fit signer alors sa déposition et on le renvoya à sa place.

Le mercredi, 22 juin, Galilée fut conduit à Sainte-Marie-sur-Minerve, devant les cardinaux et prélats de la Congrégation, pour entendre sa condamnation et faire son abjuration. La condamnation est rédigée en forme historique ; elle prend les choses *ab ovo* et rappelle sommairement tous les détails de la procédure. Après l'exposé des faits, l'arrêt indique trois motifs d'accusation. Galilée était accusé d'avoir violé ouvertement l'ordre de ne pas soutenir l'opinion de Copernic, d'avoir extorqué artificieusement la permission d'imprimer en ne montrant pas la défense qui lui avait été faite en 1616, et d'avoir soutenu cette opinion condamnée, bien qu'il eut pré-

tendu qu'il l'avait laissée indécise et simplement probable, ce qui était une très grave erreur, puisqu'une opinion déclarée contraire à la sainte Ecriture, ne pouvait être probable d'aucune manière.

Après l'énoncé de ces trois griefs, les juges poursuivent en ces termes : « Et comme il nous paraissait que tu ne disais pas l'entière vérité sur ton intention, nous avons cru nécessaire de procéder à un examen rigoureux de ta personne, examen dans lequel (sans préjudice de ce que tu as confessé et de ce qu'on a déduit judiciairement sur le même sujet) tu as répondu catholiquement. Les choses étant donc vues et les circonstances de la cause considérées mûrement, ainsi que tes confessions et excuses, ainsi que les autres choses de droit, nous avons rendu définitivement la sentence ci-après :

Le très saint nom de Notre Seigneur Jésus-Christ invoqué, ainsi que le nom de la très glorieuse Vierge Marie sa mère, séant à notre tribunal, ouï les conseils et jugements des révérendissimes maîtres de la théologie et des docteurs de l'un et l'autre droit, nous avons prononcé sur les causes pendantes entre le procureur fiscal du Saint-Office d'une part, et toi Galiléo Galiléi, recherché, examiné et confessé coupable dans le présent procès, d'autre part; nous disons, nous prononçons, nous jugeons et déclarons que tu t'es rendu fortement suspect d'hérésie, en croyant et en soutenant une doctrine fausse et contraire aux saintes et divines Ecritures, savoir que le soleil est le centre du globe terrestre, qu'il ne se meut pas d'orient en occident, et que la terre se meut et n'est pas le centre du monde; en croyant en outre qu'on peut soutenir et défendre comme probable une opinion quelconque après qu'elle a été déclarée et définie contraire à la sainte Ecriture. En conséquence, nous déclarons que tu as encouru toutes les censures et peines portées par les sacrés canons et autres constitutions générales et particulières contre ceux qui y manquent; desquelles censures il nous plaît de t'absoudre, pourvu que préalablement, d'un cœur sincère et d'une foi non feinte, tu abjures devant nous, tu maudisses et tu détestes,

d'après la formule que nous te présenterons, lesdites erreurs et hérésies, et toute autre erreur et hérésie contraire à l'Eglise catholique, apostolique, romaine. Puis et afin que cette grave et pernicieuse erreur et désobéissance ne reste impunie, et afin qu'à l'avenir tu sois plus réservé et tu serves d'exemple aux autres pour éviter ces délits, nous déclarons que, par édit public, le livre des dialogues de Galilée est prohibé, nous te condamnons à la prison ordinaire de ce Saint-Office, pour un temps qui sera limité à notre gré, et, à titre de pénitence salutaire, nous t'ordonnons de réciter, pendant trois ans, une fois par semaine, les sept psaumes de la pénitence; nous réservant le pouvoir de modérer, de changer et de remettre tout ou partie des peines et pénitences ci-dessus. »

Ce jugement est signé par sept cardinaux sur dix, trois ayant jugé bon de s'abstenir. Voici maintenant l'abjuration de Galilée :

« Moi, Galiléo Galiléi, autrefois fils de Vincent Galilée, Florentin, âgé de soixante-dix ans, constitué personnellement en jugement, à genoux devant les éminentissimes seigneurs cardinaux inquisiteurs de la dépravation hérétique, ayant sous les yeux les saints Evangiles que je touche de mes propres mains, je jure avoir cru toujours, croire maintenant, et, avec la grâce de Dieu, devoir croire dans l'avenir tout ce que tient, prêche et enseigne la sainte Eglise catholique romaine. Mais parce que ce Saint-Office m'avait enjoint ordre juridique d'abandonner tout à fait la fausse opinion qui tient le soleil pour centre de la terre et immobile et la terre mobile et non centre; parce que je ne pouvais tenir, défendre et enseigner d'aucune manière cette fausse doctrine; après qu'il m'a été notifié que cette susdite doctrine est en contradiction avec la sainte Ecriture, j'ai écrit et fait imprimer un livre où je traite cette même doctrine condamnée, je déduis avec une grande force les raisons qui l'appuient, sans donner aucune solution; pour ce fait, je suis jugé véhémentement suspect d'hérésie, pour avoir retenu et cru que le soleil est le centre

du monde immobile, et que la terre n'est pas ce centre et qu'elle est en mouvement.

« C'est pourquoi voulant effacer des esprits de Vos Eminences et de l'esprit de tout catholique ce véhément soupçon conçu à bon droit contre ma personne, d'un cœur sincère et d'une foi non feinte, j'abjure, je maudis, je déteste les susdites erreurs et hérésies, et généralement toute autre erreur et secte contraire à la sainte Église catholique; je jure qu'à l'avenir je ne dirai et n'écrirai plus rien qui puisse faire concevoir un pareil soupçon ; et si je connais quelque hérétique ou suspect d'hérésie, je le dénoncerai à l'Inquisiteur du lieu où je me trouverai. Je jure de plus et je promets d'accomplir et d'observer intégralement les pénitences qui m'ont été ou qui me seront imposées par le Saint-Office. Que s'il arrive, ce qu'à Dieu ne plaise, que je me dérobe aux susdites promesses, protestations et serments je me soumets à toutes les peines et supplices que les saints canons et autres constitutions établissent et promulguent contre de tels délits. Et ainsi Dieu me soit en aide et les saints Evangiles que je touche de mes mains [1]. »

Ainsi, d'après les pièces du procès, Galilée est condamné et abjure son *erreur* sur le mouvement de la terre, ainsi que son *hérésie* tant contre le sens littéral des saintes Ecritures que sur les décisions de l'Eglise non obligatoires.

Voilà les faits. La légende romanesque nous montre un Galilée aveugle, abjurant en chemise, frappant la terre du pied et prononçant le fameux *E pur se muove* : autant d'inventions absurdes dont la trace ne se trouve dans aucun auteur contemporain. Il en est de même de la torture qu'aurait subie Galilée au cours de son procès ; apparemment que si ce châtiment lui eût été infligé, ses amis l'auraient su et n'auraient pas gardé le silence. Galilée lui-même, si véhément dans ses plaintes, n'en aurait pas retenu l'expression dans ses lettres

[1] L'abjuration et la condamnation se trouvent dans l'*Almagestum* du P. Riccioli, t. II, p. 497 et dans les *Mélanges scientifiques et littéraires* de Biot, t. III, p. 45, Paris, 1858.

intimes à Diodati, à Peiresc et d'autres. Il faut descendre jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, pour trouver les premières traces d'un mensonge qui, accepté par l'imagination populaire, n'a pas cessé d'être répété par tous les ennemis de la Chaire apostolique. Et sur quoi s'appuie-t-on? Est-ce sur cette lettre d'Holstein écrivant à Peiresc en mai 1663 : *Galileus nunc in vinculis detinetur*, mot à mot, Galilée est maintenant retenu dans les chaînes, phrase de rhétorique pour dire qu'il ne jouissait plus de son entière liberté. Nous savons quelles étaient ses chaînes : Galilée vivait à la villa de l'ambassadeur de Florence, entouré de soins et d'attentions. D'ailleurs cette lettre ne parle pas de torture. La fameuse lettre de Galilée au P. Renieri, que l'on invoque également, n'en parle pas davantage ; et puis cette lettre est apocryphe. Un certain duc de Caetani, plaisant comme sont les gens de cette famille, voulant se jouer de Tiraboschi, lui communiqua cette lettre dont l'original était, soi-disant, dans les archives de sa famille. Tiraboschi accepta la lettre les yeux fermés et la publia; les auteurs la copièrent ensuite à l'envi, d'autant mieux qu'elle était conçue dans le sens mélodramatique. Pierre Giordani éleva le premier des doutes sur l'authenticité d'un écrit dont le style n'était point le style de Galilée. Giordani alla plus loin : il fit des recherches dans les archives des Caetani, et, au lieu de l'autographe de Galilée, il trouva une note qui mentionnait la supercherie. Au surplus, il y a dans le texte de cette pièce, des erreurs matérielles sur des faits certains et faciles à vérifier. « Le ton, le style, les faits de la lettre apocryphe, dit Philarète Chasles, rien ne soutient l'examen. »

On a invoqué, pour établir la réalité de la torture subie par Galilée, les termes mêmes employés dans la procédure et dans la sentence. Il y eut, en effet, des menaces de tortures ; mais les procès-verbaux qui en parlent, indiquent très clairement que la menace ne fut pas suivie d'exécution. Libri, en désespoir de cause, se rattrape sur le mot *examen rigoureux,* qu'il prend pour synonyme de torture. Pasqualoni, dans son *Arsenal sacré*, prouve très bien la différence de ces deux actes : « Après

l'examen rigoureux, dit-il, si les faits sont niés par l'accusé et si cependant ces faits, d'après certains indices, sont soupçonnés être vrais, alors, pour suppléer au défaut des témoignages, on peut appliquer la torture. » Dans ce cas, avant *que la torture fût appliquée, il fallait que l'Inquisiteur en fît* d'abord la proposition à l'assemblée des consulteurs, puis présentât leur avis au tribunal de l'Inquisition, qui en décidait. Rien de tout cela n'a eu lieu; nous avons donc lieu de conclure que cette torture est une fable dejà réfutée par Biot, Philarète Chasles, Philippe, et qui ne résiste pas à la critique[1].

« Avant la publication des pièces du procès, dit Ch. Henri Martin, il est bien certain que Galilée n'avait pas été torturé. Par les pièces dès lors connues, il est évident qu'il ne l'avait pas été avant l'interrogatoire du 21 juin. Il est bien vrai qu'après cet interrogatoire Galilée fut retenu au palais du Saint-Office et qu'il y resta jusqu'au 24 juin, surlendemain de sa condamnation. Mais, sur une torture que Galilée aurait subie le soir du 21 juin ou le matin du 22 avant la sentence, les assertions tranchantes de MM. Libri et Quinet, les insinuations de sir Brewster et de M. Parchappe étaient déjà insoutenables. En effet, le procès-verbal de cette séance imaginaire n'existe pas, et il n'a jamais existé. D'ailleurs M. Biot avait parfaitement établi, par la correspondance de Niccolini, que Galilée qui, le 24 juin, délivré de sa détention de trois jours au Saint-Office, était conduit le soir même par l'ambassadeur à la villa Médicis, et qui, le 6 juillet était en très bonne santé et faisait quatre milles à pied, malgré son grand âge, n'avait pas été torturé le 21 ou le 22; M. Trouenart avait même bien montré qu'il ne s'était pas cru sérieusement menacé de la torture. D'ailleurs, trois jours auparavant, le 18 septembre, le Pape avait fait confidence à l'ambassadeur du dispositif du jugement arrêté d'avance. Il était donc bien clair que la menace de torture, venant ensuite, ne pouvait être que pour la forme. J'ajoute que Galilée le savait bien. En effet, le 26 juin, lorsque Galilée était depuis deux jours à la villa Mé-

[1] Henri de l'Epinois, *Revue des questions historiques*, t. III, p. 133 et passim.

dicis, Niccolini écrivait à Florence : « Galilée me paraît fort affligé de la *punition personnelle* qu'on lui a imposée, laquelle lui a été *très imprévue.* » Ainsi, jusqu'au dernier moment, à cause de sa soumission et de sa renonciation expresse à son système, Galilée ne s'était attendu qu'à la prohibition de son livre, sans aucune punition *personnelle.* Renier le système et nier l'intention, tel avait été son plan de défense, par lequel il n'avait pas espéré sauver son ouvrage, mais par lequel il avait cru se mettre à l'abri de tout châtiment. Voilà pourquoi Urbain VIII, par son décret du 16, avait dicté d'avance l'arrêt, dans la prévision certaine de la persistance de Galilée à refuser l'aveu de l'intention, sans se laisser effrayer par une vaine menace de torture [1]. »

Le Pape commua immédiatement la condamnation en une réclusion au palais de l'ambassadeur toscan, au Pincio, lieu de plaisance de Rome. Sur l'initiative de l'ambassadeur, une demande fut présentée, pour obtenir, en faveur de Galilée, la permission de séjourner à Sienne dans la maison de l'archevêque Piccolomini, ou dans un couvent de la ville, avec l'autorisation de se rendre à Florence, une fois la contagion disparue. Quand Niccolini présenta sa requête, on lui répondit qu'il ferait bien d'en toucher un mot au Pape. Urbain VIII, tout en observant que c'était un peu tôt pour diminuer la peine, consentit à la prière de l'ambassadeur. Niccolini proposa comme résidence le palais archiépiscopal de Sienne, et cette proposition ayant été agréée, Urbain VIII ajouta qu'il ne fallait pas parler en ce moment du retour à Florence : « Il faut faire les choses petit à petit, dit-il, afin de le réhabiliter peu à peu. » Le 30 juin, Galilée reçut l'ordre du Pape de se rendre à Sienne par le plus court chemin, et partit le 2 juillet. En arrivant à Viterbe, il écrivait à l'ambassadeur qu'il avait fait pendant la route, quatre milles à pied. Il resta cinq mois à Sienne, comblé, a-t-il écrit, des marques touchantes de la bonté de l'archevêque Piccolomini. Malgré la douceur du séjour, Galilée ne cessait de songer à sa ville natale, et ces

[1] Galilée, *les droits de la science*, p. 127.

pensées de vieillard exerçaient sur sa volonté une puissante influence. Le gouvernement de la Toscane adressa donc une nouvelle demande ; en réponse, Galilée reçut de la Congrégation, permis de se retirer à sa campagne d'Arcetri, près Florence, à la condition d'y vivre seul et de n'y appeler, ni d'y recevoir personne. En chargeant Niccolini de communiquer cette décision à Galilée, Urbain VIII l'adoucit, en disant que les visites des parents et amis étaient permises, pourvu qu'elles ne donnassent pas d'ombrages. Sur quoi, Galilée quitta Sienne immédiatement et vint se confiner à sa villa.

De sa villa d'Arcetri, Galilée sollicitait de nouveaux adoucissements. Une dénonciation secrète, dont il fut l'objet après son départ de Sienne, les fit différer jusqu'à 1638, époque où il lui fut permis de revenir à Florence. C'est de là qu'il suivit, avec les états de Hollande, l'affaire de la longitude dans la navigation ; reçut ses amis, correspondit avec les absents, s'occupa de science, et publia ses *Dialogues sur les sciences nouvelles*. Galilée mourut en 1642, à l'âge de 77 ans, dix mois et vingt jours. Cent ans après, avec la permission de la Sainte Eglise Romaine, des mains pieuses élevaient, dans l'église Santa-Croce de Florence, un monument à son génie : du Calvaire, la gloire de Galilée se lançait sur le Thabor ; elle y rayonnait d'un éclat que la jalousie ne pouvait plus atteindre, que le Saint-Siège n'avait jamais voulu contester.

IV. La condamnation de Galilée prouve-t-elle contre l'infaillibilité des Papes ?

« Les décrets dogmatiques émanés de la congrégation du Saint-Office et de la congrégation de l'Index, dit le canoniste Bouix, sont de trois sortes : 1° Ceux que le Pape publie en son nom par bref, encyclique ou autre forme d'écrit pontifical, soit en relatant le décret émané de la Congrégation des cardinaux et en déclarant que lui-même décrète et définit de la même manière, soit en mentionnant seulement les cardinaux comme ayant été ses conseillers ; 2° ceux qui se publient au nom de la congrégation, mais avec la clause que le Pape en ayant pris connaissance, a confirmé et donné

l'ordre de publier ; 3° enfin ceux que la congrégation des cardinaux publie en son nom, sans attester que le Pape les ait confirmés et qu'il en ait ordonné la publication.

» Les décrets de la première classe doivent être attribués au Pape parlant *ex cathedra*, et sont, par conséquent, infaillibles. Pour ceux de la seconde classe, il y a controverse; mais les décrets dogmatiques de la troisième espèce ne doivent pas être attribués au Pape parlant *ex cathedra*, et ne représentent que le jugement faillible des cardinaux, quoiqu'ils soient obligatoires dans leurs applications purement disciplinaires [1]. »

Le décret de 1616 et la condamnation de 1633 appartiennent évidemment à cette dernière catégorie. S'il existait un document contenant quelque bref pontifical, ou si l'on avait ajouté, au décret, la clause de confirmation ou la mention de mandat spécial, on aurait publié mille et mille fois ce document. Or, on ne le trouve, ni dans Riccioli, ni dans aucun ouvrage composé par les impies pour diffamer le Saint-Siège à propos du procès de Galilée. Il n'existe aucune bulle, aucun bref, aucune lettre pontificale, par quoi Paul V, Urbain VIII ou quelque autre pontife aurait ratifié la condamnation du système de Copernic. Il n'existe au décret de 1616, à la sentence de 1620 et à la condamnation de 1633 aucune mention de rapport au Pape, aucune marque d'ordre donné par Sa Sainteté pour la publication, aucune clause de confirmation ou de mandat. Celui donc qui affirmerait que le Pape a fait sienne cette condamnation, l'affirmerait sans preuve, car si cela avait eu lieu, le souvenir s'en serait conservé et l'on aurait la preuve par écrit.

Les contemporains ont jugé comme nous opinons ici. Six mois après le procès, Descartes écrivant au P. Mersonne, lui disait : « Vous savez sans doute que Galilée a été repris depuis peu par les inquisiteurs de la foi et que son opinion

[1] L'ABBÉ Bouix, *La condamnation de Galilée*, p. 36 et 37. Le même auteur a développé, mis en thèse et prouvé ces distinctions et ces décisions dans son *Tractatus de Papâ*, tom. II, p. 468.

touchant le mouvement de la terre a été condamnée comme hérétique... Ne voyant point que cette censure *ait été autorisée par le Pape* ni par le concile, mais seulement par une congrégation particulière de cardinaux inquisiteurs, je ne perds pas tout à fait espérance qu'il n'en arrive ainsi que des antipodes qui avaient été en quelque sorte quasi condamnés autrefois. » — Dans la lettre suivante, Descartes écrit encore : « Vous n'en aurez que meilleure opinion de moi de voir que j'ai voulu perdre presque tout mon travail de quatre ans, pour rendre une entière obéissance à l'Eglise, en ce qu'elle a défendu l'opinion du mouvement de la terre. Et toutefois, parce que je n'ai point encore vu que *ni le Pape ni le Concile aient ratifié cette défense*, faite seulement par la congrégation des cardinaux établie pour la censure des livres, je serais bien aise de savoir ce qu'on en tient maintenant en France, et si leur autorité a été suffisante pour en faire un article de foi [1]. »

Gassendi pensait comme Descartes; il ajoute seulement que le jugement des cardinaux inquisiteurs est une autorité grave, à laquelle son intelligence se soumet. Le P. Riccioli, jésuite, dans son *Nouvel almageste*, cite textuellement le passage de Gassendi, l'approuve sans aucune réserve. Bien plus, outre le sens littéral des textes sacrés sur l'immobilité de la terre et sur le mouvement du soleil, Riccioli, parlant en son propre nom, invoque bien, contre le système de Copernic et de Galilée, l'autorité respectable des congrégations *déléguées* par le Pape; mais il prétend avec raison que l'infaillibilité est *personnelle*, qu'elle ne se délègue pas et il n'indique nullement que le Pape ait confirmé les décisions des congrégations. Il ne fait donc pas intervenir l'autorité du pape en tant que chef de l'Eglise, autorité qu'en effet il n'avait pas le droit de compromettre, puisqu'elle n'avait pas voulu prononcer. Ainsi, en 1651, dix-huit ans après la condamnation de Galilée, ce savant jésuite, dans un ouvrage destiné à réfuter le nouveau système du monde, reconnaît loyalement que ce système,

[1] DESCARTES, *Œuvres philosophiques*, p. 545, éd. Buchon, Paris, 1838.

condamné par deux congrégations de cardinaux, ne l'a été ni par l'Eglise, ni par le Pape au nom de l'Eglise.

Le P. Honoré Fabri, jésuite français, né en 1607, devenu grand pénitencier à Rome, auteur avoué de *Dialogues physiques*, publiés à Lyon en 1665, avait publié en 1661, à Rome, une dissertation latine contre le *Systema saturninus* de Huyghens. Dans cette dissertation, il dit que le mouvement de la terre n'ayant pu être démontré jusqu'à ce jour, rien n'empêche l'Eglise de comprendre dans le sens littéral les textes de l'Ecriture Sainte qu'on cite contre le mouvement, et même *de déclarer qu'il faut les comprendre ainsi*. Mais, ajoute-t-il, en s'adressant à un copernicien, si vous réussissez jamais à trouver cette démonstration, en ce cas l'Eglise n'hésitera nullement *à déclarer que ces passages doivent être entendus dans le sens impropre et figuré*, comme cette expression du poète : *Les terres et les villes s'éloignent*. C'est une allusion à un vers de Virgile qui montre le rivage fuyant derrière le vaisseau d'Enée. Le P. Fabri fait ici cette malheureuse confusion de mots entre l'Eglise infaillible et les gens d'Eglise, qui peuvent se tromper et corriger leurs erreurs. Mais évidemment il savait bien que l'Eglise proprement dite n'avait pas prononcé sur la question. Il est bien probable que ni Paul V ni Urbain VIII n'avaient fermé entièrement les yeux sur la possibilité de l'éventualité indiquée par le P. Fabri, et certainement ni ces deux Papes ni le P. Fabri lui-même ne pensaient que l'Eglise infaillible pût imposer provisoirement à la croyance des fidèles une interprétation dogmatique de certains textes sacrés en matière d'astronomie, sauf à se rétracter en cas de besoin, pour adopter l'interprétation contraire, après l'avoir déclarée fausse et hérétique. C'est d'après les ordres de Paul V et d'Urbain VIII que les congrégations se sont prononcées ; mais ces pontifes n'ont pas voulu engager ni leur autorité, ni l'autorité de l'Eglise.

Le P. Caramuel, bénédictin espagnol, né en 1606, se préoccupe aussi de l'avenir de la question du système du monde : dans sa *Théologie fondamentale*, publiée à Lyon en 1676, il ar-

rive après bien des détours à la même conclusion que le P. Fabri, mais il la formule d'une manière plus nette et plus exacte. D'abord il déclare que le système de Copernic et de Galilée, condamné en 1616 et en 1633, est absurde, hérétique, contraire à l'Ecriture sainte, mais surtout qu'il est dangereux dans le temps présent; car, s'il était admis, il forcerait à ne pas prendre au pied de la lettre, dans les livres saints, plusieurs passages concernant le soleil et la terre, et cet exemple pourrait être invoqué par les protestants à l'appui de leurs interprétations sur des points plus importants pour la foi. Il ne faut, dit Caramuel, abandonner le sens littéral, que lorsque l'impossibilité en est démontrée. Or, jamais, ajoute-t-il, les astronomes ne démontreront l'impossibilité du mouvement du soleil et du repos de la terre. En 1624, Urbain VIII exprimait à Galilée la même prévision fausse. Cependant Caramuel moins rassuré sans doute qu'il ne veut le paraître contre une prédiction de Galilée, se pose cette question : Si *par impossible,* le mouvement de la terre venait à être démontré, par exemple, par la découverte d'une petite parallaxe annuelle pour les étoiles fixes, que devrait faire l'Eglise? Le bénédictin espagnol répond : Cela ne sera pas, mais si cela arrivait, l'Eglise devrait déclarer que *les congrégations romaines ayant prononcé seules sans le Pape*, ont pu se tromper [1].

L'hypothèse que le P. Fabri et le P. Caramuel faisaient tout en la déclarant impossible, étant réalisée, le parti indiqué par eux comme conséquence nécessaire de cette hypothèse, et suivie par les jésuites Andrès et Tiraboschi, par Joseph de Maistre et Dominique Bouix et par tant d'autres, est le seul parti à prendre.

On objecte ici que le P. Lecazre, recteur du collège de Dijon en 1642, prétend que Galilée a été condamné par *le chef suprême* de l'Eglise. Galilée a été condamné par le chef de l'Eglise, en ce sens que les cardinaux l'ont condamné sans confirmation du Pontife règnant et sans mandat spécial ; mais la la condamnation n'a pas été publiée au nom d'Urbain VIII. Des

[1] *Theologia fundamentalis,* t. I, p. 104, 105, 107, 110, Lyon, 1676.

décrets de cette nature, s'ils sont attribués au Pape, sont des affaires d'homme privé, de docteur particulier, non des actes *ex cathedra*. Prétendre le contraire serait se mettre en contradiction avec la théologie et avec les pièces officielles du procès.

On peut objecter aussi que P. Amort, théologien bavarois, dans sa *Philosophie de Polling*, dit : « Urbain VIII prohiba, sous peine d'excommunication, le système de Copernic, comme téméraire et contraire à la sainte Ecriture [1]. » Amort prétend même qu'Urbain VIII publia cette sentence par une bulle solennelle; mais cette bulle, personne ne l'a jamais vue, sans doute parce qu'elle n'a jamais existé, dit l'abbé Bouix.

Rome n'est pas si simple que l'imaginent ses accusateurs. A Rome, même, avant la condamnation de Galilée, on avait parfaitement prévu l'éventualité des découvertes astronomiques et on arrangea les choses de manière à courir au-devant du danger présent sans s'engager dans des périls à venir.

Nous en trouvons la preuve dans une lettre que le comte Magalotti, très lié avec la famille Barberini, adressait à Galilée, le 4 septembre 1632. A cette époque, Galilée était encore sans inquiétude pour lui-même ; mais il craignait que l'examen que faisait, de son livre, une commission spéciale, ne tendît à faire condamner *comme hérétique*, par les supérieurs, la doctrine du mouvement de la terre. Pour répondre à cette crainte, dont Galilée lui avait fait part, Magalotti lui écrit : « Quand bien même, dans cette congrégation, l'avis de la majorité serait que cette doctrine fût fausse, je *ne crois pas qu'on en viendrait jamais à la faire déclarer telle par l'autorité suprême*; et je le dis parce que *ainsi me l'assurent ceux qui interviennent ordinairement dans la congrégation du Saint-Office*, où principalement se traitent les matières concernant les dogmes et par l'ordre de laquelle a été établie la congrégation qui s'occupe de cette affaire particulière. »

« En 1616, dit le doyen de la Faculté des sciences de Rennes, l'*autorité suprême* n'avait pas décidé; elle ne décida

[1] *Philosophia polingiana*, t. III, p. 7 et 30.

pas davantage en 1633. Les papes Paul V et Urbain VIII ont cru, comme Caramuel, que le système de Copernic et de Galilée était d'un dangereux exemple ; comme docteurs particuliers, ils ont incliné aussi à croire que ce système était inconciliable avec les textes sacrés ; ils ont fait condamner, par les congrégations romaines, le système, les livres où il était soutenu, et, parmi ses défenseurs, un récidiviste désobéissant ; mais, *comme souverain pontife,* ils n'ont pas voulu dire, *au nom de l'Eglise,* que le nouveau système était *hérétique* et *contraire à l'Ecriture sainte* ; ils n'ont pas voulu le dire ainsi, parce qu'ils n'en étaient pas sûrs, ou pour mieux dire, parce que la divine Providence ne l'a pas permis. Ils ont laissé aux congrégations de cardinaux la responsabilité de leurs décisions faillibles, sur lesquelles, en effet, il a bien fallu revenir, quand la preuve du système condamné est devenue incontestable. Comme hommes, Paul V et Urbain VIII s'étaient trompés avec les congrégations romaines, dont ils avaient connu d'avance et voulu les décisions ; mais ils n'avaient pas voulu les ratifier officiellement, bien loin d'en imposer solennellement la doctrine à la croyance catholique. En un mot, malgré les faiblesses humaines de ces deux Papes, la papauté, dans l'exercice de son autorité dogmatique était restée infaillible. — Le savant Muratori, dans ses *Annales d'Italie*, à l'an 1633, remarque avec raison que la condamnation de la doctrine du mouvement de la terre fut prononcée seulement par la congrégation du Saint-Office, sans un édit du souverain Pontife *ex cathedra.* « En cela même, dit le savant jésuite Tiraboschi, l'on doit admirer la Providence de Dieu en faveur de l'Eglise, puisque, dans un temps où la majeure partie des théologiens croyait fermement que le système de Copernic était contraire à l'autorité des saintes Ecritures, elle ne permit pas cependant que l'Eglise se prononçât sur ce point par un jugement solennel [1]. »

« Ainsi, continue M. Martin, quand on examine les décisions prises par les congrégations romaines en 1616 et 1633 sur le système du monde, ce n'est pas l'Eglise qu'on peut accuser ; ce n'est donc pas l'*Eglise* qu'il s'agit de défendre, et il

[1] TIRABOSCHI, *Hist. lit.* t. VIII, p. 535. Voir aussi pp. 248 à 300.

faut désavouer les imprudents qui compromettent ici son nom dans l'apologie périlleuse d'actes qui ne sont pas d'elle, et qui ont été révoqués depuis. Ce qu'il s'agit d'apprécier avec calme, ce sont ces décisions prises par des hommes sujets à l'erreur, dans des circonstances difficiles, qui permettent d'absoudre leurs intentions sans approuver leurs jugements [1]. »

Nous trouvons une confirmation de la thèse que nous soutenons ici, dans l'entretien qu'eut en 1825, avec le savant mathématicien, Biot, le P. Olivieri, commissaire du Saint-Office et général des Dominicains. Les condamnations furent rapportées par la congrégation qui les avait portées, sans aucun acte public du souverain Pontife.

« En 1835, dit le P. Olivieri, sur la liste imprimée à Rome des ouvrages défendus, on ne vit plus ceux qui avaient été mis touchant l'opinion de Copernic sur le mouvement de la terre, et qui sont au nombre de cinq, savoir : Copernic, Astunica et Foscarini, par décret du 5 mars 1616, mais Copernic et Astunica seulement *donec corrigantur*. Après ce décret, par un autre du 19 mai 1619, avait été également mis sur la liste Kepler pour son *Epitome astronomiæ Copernicæ*. Finalement dans la sentence prononcée contre Galilée, le 22 juin 1633, l'ordre fut donné d'y inscrire également le fameux Dialogue de ce même Galilée. Ces cinq livres furent cependant rayés de la liste en 1835...

» Le décret par lequel avaient été défendus, ou plutôt suspendus *donec corrigantur*, Copernic, Astunica et Foscarini, comprenait également tous les autres livres enseignant la même doctrine. Mais *on avait omis de faire approuver le décret par le Pape*, quand on renouvela l'Index sous Benoit XIV, en 1758. Aussi la difficulté était si peu résolue, que quelques-uns croyaient qu'on devait ajouter l'*hypothèse* à l'enseignement de la mobilité de la terre. Mais la sacrée congrégation du Saint-Office, dans son assemblée du 16 août 1829, permit de se servir de l'affirmation ; et la chose examinée de nouveau fut jugée dans l'assemblée du 17 septembre 1822 ; et il parut un décret,

[1] *Galilée*, p. 151.

approuvé par le pape Pie VIII, par lequel les éminentissimes inquisiteurs généraux, se conformant expressément au décret de la sacrée congrégation de l'Index de 1757, et au leur de 1820, déclarèrent permises à Rome l'impression et la publication d'ouvrages traitant de la mobilité de la terre, et de l'immobilité du soleil, selon l'opinion commune des astronomes modernes [1]. »

Ainsi la condamnation des systèmes de Copernic et de Galilée ne prouve rien contre l'infaillibilité. Le canoniste Bouix pense, au contraire, que le fait bien examiné, conclut en faveur de l'inerrance du Saint-Siège. Au sens du docte théologien, ce n'est que par l'intervention de la Providence que la clause de confirmation n'a pas été jointe au décret des cardinaux. Tous les *théologiens étaient persuadés que la proposition relative au* mouvement de la terre et à l'immobilité du soleil était fausse, contraire à l'Ecriture et partant hérétique. Les définiteurs du Saint-Office et les cardinaux pensaient de même; telle était aussi la persuasion personnelle du pape Urbain VIII. Pourquoi ne remplit-on pas, pour cet acte, les conditions qu'il est insolite d'omettre? Disons-nous que ce fut un effet du hasard? Pour nous, dit l'abbé Bouix, nous en chercherons la cause plus haut. Comme ce décret contenait une erreur, le Christ, par sa Providence singulière, empêcha qu'il ne fût confirmé *ex cathedra* par le souverain Pontife, et qu'ainsi restât intacte l'admirable prérogative de l'inerrance [2]. »

En somme, le tribunal de l'Index s'est trompé. Qu'importe? il était faillible et son arrêt n'engage en rien l'infaillibilité du souverain Pontife.

Il serait tout aussi puéril de voir, dans cet arrêt, un acte de méfiance ou une protestation contre la science. Qu'on se le rappelle, les arguments présentés par Copernic en faveur du mouvement de la terre, étaient tous tirés de la simplicité de son hypothèse et de la complication du système opposé. Ce pouvaient être des probabilités, ce n'étaient pas des preuves.

[1] Bonnetty, *Université catholique*, 1855, p. 454. — [2] *Tractatus de Papa*, t. II, p. 476.

Les trois lois mathématiques, établies par Kepler, n'étaient pas encore publiées lors du décret de 1616 ; elles ne furent, du reste, réellement appréciées que quand Newton, en 1686, en eût fait voir, dit Delambre, *la vérité*, *l'importance et la liaison intime*. Galilée n'ajouta pas autant qu'on l'imagine aux nouvelles découvertes ; sa gloire est plus dans la physique que dans l'astronomie. Même quand Newton eut établi le grand principe de l'attraction universelle et formulé sa foi, les savants discutaient encore. Il fallut qu'en 1727, Bradley vînt à son tour démontrer scientifiquement, par l'aberration des étoiles, l'impossibilité de l'immobilité de la terre. Ce n'est que vers 1750, que les discussions s'éteignent et c'est en 1757 que la congrégation de l'Index biffe le décret d'interdiction. Il est difficile de suivre avec une attention plus fidèle, le pas de la science.

V. Si la condamnation de Galilée ne prouve rien contre l'infaillibilité pontificale, ne prouve-t-elle pas au moins que le gouvernement des Papes fut faible d'esprit et très susceptible de puérils ombrages?

Ceci est une autre question et nous répondrons tout de suite, à ceux qui la posent, qu'ils sont eux-mêmes bien présomptueux, de se croire plus éclairés que le gouvernement des Pontifes Romains. Par sa constitution, par ses lois, par les personnes qui le représentent, le gouvernement des Papes est soustrait aux trois quarts et demi des passions humaines. Peu de choses peuvent troubler ou faire fléchir son jugement. S'il s'abusa dans l'application d'un livre, dont l'avenir seul à démontré la vérité, il faut bien convenir qu'il jugea comme tout le monde jugeait alors, qu'il ne pouvait pas juger autrement sans prendre le pas du siècle et déroger à la prudence, et que s'il fut constant dans ses pensées, résolu dans ses prohibitions, c'est que les devoirs du gouvernement spirituel ne lui permettaient pas de décliner la charge que lui imposaient les circonstances.

Il est très aisé de dire après coup, lorsque deux siècles de découvertes ont apporté leurs révélations successives, il est

aisé de dire : Il fallait faire ceci, de telle façon. L'affaire n'était pas si simple qu'aujourd'hui.

Nous remarquons d'abord que le différend entre Galilée et les congrégations ne repose pas sur l'usage du télescope et sur l'exactitude des calculs astronomiques, mais sur l'interprétation de la Bible et sur l'autorité de l'Eglise. Peut-on dire que les cardinaux, en jugeant Galilée sortaient de leurs attributions et empiétaient sur le domaine de la science? Nullement. C'est en vain qu'on voudrait s'appuyer sur de prétendus jeux de mots de Baronius disant que la Bible a pour objet de nous apprendre comment on va au ciel, et non comment va le ciel. On alléguerait aussi inutilement une thèse du cardinal Gousset disant que la Bible était donnée aux hommes pour fixer, par l'interprétation de l'Eglise, la règle de la foi et des mœurs, non pour nous instruire de géologie ou d'astronomie. Sans doute la Bible n'a pas été écrite pour nous offrir un cours d'histoire naturelle. Néanmoins quand, par suite du sujet surnaturel dont elle nous entretient, la Bible est amenée à s'exprimer historiquement sur des faits cosmologiques ou géologiques, il est impossible que les faits qu'elle annonce soient en opposition avec les vérités acquises aux sciences physiques et mathématiques. Autrement le Dieu de la Rédemption ne serait pas le même que le Dieu de la création. Si l'on alléguait par exemple que l'homme est sorti du singe, que le genre humain ne procède pas d'un seul couple, que le monde antique a péri par le feu et non par l'eau, et cela au moyen d'une inversion formelle imposée au récit de la Bible, il est évident que la révélation serait prise en défaut et que la foi que nous avons placée dans la parole de Dieu serait trahie.

D'autre part, il n'est pas moins certain qu'on peut interpréter, en dehors du sens littéral, tels récits bibliques, de manière à les rendre plus conformes aux données des sciences expérimentales, sans que la parole de Dieu ait à en souffrir aucune injure. Prenons pour exemple le miracle qui accompagna la victoire de Josué sur les Amalécites. Le soleil s'est-il réellement arrêté, ou a-t-il seulement semblé s'arrêter pen-

dant que la terre s'arrêtait réellement? Pour éviter une multitude de miracles nécessités par l'arrêt de la terre ou du soleil, dira-t-on, avec Bergier, que l'éclat de la victoire a été assuré par l'incidence miraculeuse d'une aurore boréale? Ira-t-on, avec Jabin, jusqu'à prétendre que l'immensité du succès fit seule accroire aux Israélites que le jour avait dépassé la durée ordinaire? Les deux premières hypothèses sont également acceptables, la troisième paraît bien tirée aux cheveux, et la dernière paraîtra pleine de témérité. Cet exemple suffit pour montrer qu'il est impossible, même en cosmologie ou en géologie, d'abandonner la parole de Dieu à la fantaisie des explications, sans livrer le dépôt de la foi dont l'Eglise a la garde. Mais résulte-t-il de ces dangers, que l'orthodoxie commande de tout prendre à la lettre et que la plus innocente métaphore ou locution populaire soit nécessairement imposée dans le sens concret? Ce serait tomber dans un autre excès. On ne peut ni accepter toutes les explications ni toujours les éviter. Alors quelle est la règle de l'exégèse biblique qui satisfasse à la fois aux droits d'une sage critique et aux devoirs d'une orthodoxie éclairée? Evidemment cette règle et ses applications doivent être confiées aux mains qui ont la garde de la Bible et le devoir de la présenter aux hommes. L'Eglise a donc chargé un corps de théologiens, d'examiner les questions douteuses, de lui présenter ses rapports sur les points obscurs ou controversés, sauf à elle à statuer en dernier ressort et suivant ses convenances. Ainsi les consulteurs de l'Index et du Saint-Office, les cardinaux qui les président avec un degré supérieur d'expérience et d'autorité, étaient des jurisconsultes et des juges ecclésiastiques parfaitement sur leur terrain, quand ils examinaient la question de savoir si les propositions astronomiques de Galilée étaient compatibles ou non avec les interprétations que l'Eglise donne ou tolère de certains passages de la Bible.

A l'époque de Galilée, quelle était, par rapport aux systèmes astronomiques, la situation des écoles de théologie et l'attitude de l'Eglise?

L'exacte connaissance du cosmos n'était pas une nouveauté. Saint Augustin en avait eu le pressentiment. Depuis deux siècles, Nicolas de Cusa s'était exprimé librement, dans son livre *De la docte ignorance*, sur le double mouvement de la terre. Cent ans après, le chanoine de Cracovie, Copernic avait donné son nom au système planétaire qu'allait défendre Galilée. Qui ne voit de prime abord que ces deux illustrations de la science n'avaient pu briller au sein du clergé, sans que leur système eût acquis un certain nombre d'adhérents? D'autres hésitaient entre le système de Copernic et celui de Ptolémée. Parmi ces derniers, des jésuites, comme le P. Clavius, des cardinaux, comme les Barberini, et des génies, comme Bellarmin ; et ils hésitaient, non pas tant par penchant pour le système de Ptolémée que par défaut de preuves du système de Copernic. Le système de Ptolémée avait gardé, bien entendu, parmi les péripatéticiens, de chauds partisans. On étudiait donc avec ardeur, on s'enquerrait de nouvelles découvertes, et, pour en marquer la portée, on se disputait... comme on savait alors se disputer.

Les opinions de Cusa n'avaient point paru inconciliables avec le dogme catholique ; l'ouvrage de Copernic avait été dédié avec permission au pape Paul III. On était particulièrement fier en Italie, que le génie scientifique se conciliât avec l'humble soumission du chrétien. Pourtant à l'époque où écrivait Cusa, l'organisation du moyen âge commençait à se relâcher, et lorsque Copernic écrivait, Luther arborait le drapeau de la rébellion. Le libre examen commençait une révolution plus dangereuse que celle des corps célestes, mais il ne songeait pas à se faire, contre la révélation, une arme de la science. On disputait alors sur les indulgences, sur la présence réelle et sur la papauté. On ne prenait encore la Bible à partie que pour faire le procès aux dogmes définis par la Chaire de saint Pierre. Copernic put donc jouir en paix des attributions de sa gloire, son livre fut réimprimé dans tous les pays et l'Italie était tellement peuplée d'exemplaires et même d'éditions, que quand il fallut s'occuper de Galilée, il

devint nécessaire, sous peine d'inconséquence, de mettre des cartons nombreux à un livre qui circulait librement parmi les savants depuis un siècle, de l'aveu de l'autorité ecclésiastique. Certes, si le système avait paru inconciliable avec la révélation, il n'aurait pas été toléré cent ans dans Copernic et deux cents ans dans Nicolas de Cusa.

Galilée entre en scène avec son télescope, et son microscope; il ouvre le monde des infiniment grands et des infiniment petits. Ce double monde fait frémir aujourd'hui encore la pensée qui s'incline sur ses profondeurs ; il effrayait alors par sa nouveauté. On regarde, on hésite, on tâtonne, on s'abstient de décider. Qu'on dise que jusqu'à nouvel ordre, les expressions de la Bible doivent être prises dans le sens obvie, que la Bible doit être maintenue dans sa possession d'état, jusqu'à ce qu'elle en soit déboutée par un jugement ecclésiastique qui déclare le sens reçu jusque-là rejeté par une expérience péremptoire, et qu'en conséquence il faut substituer le sens figuré au naturel, cela se conçoit et c'est bien. Les tribunaux ecclésiastiques sont consultés ; ils répondent qu'on peut considérer le système de Copernic comme une hypothèse ingénieuse et commode pour rendre compte des phénomènes sidéraux. Mais cette faculté n'est-elle pas une preuve que le pouvoir dogmatique de l'Eglise ne voyait pas un péril intrinsèque d'hérésie dans le système de Copernic. S'imagine-t-on qu'il eût donné cette solution provisoire, s'il se fût agi d'expliquer la pensée par la sécrétion du cerveau et le passage de la mer Rouge par le reflux de la marée. A plus forte raison, si un auteur avait eu la témérité de parler de la présence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, comme d'une hypothèse sans réalité, mais commode pour répondre aux objections contre le sacrement, croit-on, qu'il eût été toléré un instant? Evidemment non. N'est-ce pas là une présomption éclatante, qu'il y avait, dans le cas de Galilée, une exception unique aux règles qui concernent l'hérésie et sa condamnation par l'autorité légitime ?

La querelle relative à Galilée s'envenime entre gens de

partis. Toute l'Italie y prend part. Les princes s'en occupent comme les évêques. Les universités s'agitent et se divisent. Les prédicateurs en chaire, par leurs allusions aux nouveaux systèmes, font descendre l'inquiétude religieuse jusqu'au fond des masses populaires. Au midi de l'Italie, un Carme, prédicateur célèbre, soutient avec chaleur la cause de Galilée; un Dominicain de Calabre, tête ardente et portée à l'utopie, Campanella, ajoute, contre le système de Ptolémée, la raillerie aux raisons. Au nord, la république de Venise, à peine remise de l'interdit lancé contre elle par Paul V et toujours agitée par des ferments d'opposition laïque, ne demande qu'à chercher querelle. Les détestables théologiens d'Etat de la sérénissime république, Fra Paolo, Fra Micanzio, Fra Fulgentio sont enchantés des députés de Galilée. A Florence, patrie du grand homme, les savants, les patriciens et le grand duc regardent comme un devoir patriotique d'épouser les intérêts de sa gloire. A Rome, foyer des sciences, où tous les problèmes viennent aboutir et attendre la décision suprême, la science profane n'était pas moins en suspens que le monde ecclésiastique. Le Saint-Siège est saisi de la question.

Le Pape sent qu'il ne peut plus se taire. Ce Pape était Paul V, l'illustre Borghèse qui avait achevé la basilique de Saint-Pierre. Le Sacré-Collège n'était pas moins capable d'assister son chef dans les grandeurs du pontificat que lui d'en prendre l'initiative ; Baronius venait de mourir, Bellarmin vivait encore. On se concerte, Galilée est appelé à Rome, pour rendre compte de ses opinions et encore plus de sa conduite. Des consulteurs sont nommés pour donner leur sentiment sur ses ouvrages inculpés d'hérésie ; ils apportent leur *votum* en conséquence. Les cardinaux membres du Saint-Office adoptent leur conclusion et rendent un arrêt conforme. En pareil cas, il est d'usage que le secrétaire de la Congrégation fasse le rapport au souverain Pontife, et que le Pape approuve et signe les décrets. Dans une cause aussi éclatante que celle de Galilée, c'était le cas de ne pas manquer à l'usage. Cependant par une exception inexplicable, dont on ne trou-

verait peut-être pas un autre exemple dans le *Thesaurus resolutionum*, le secrétaire ne va pas au Vatican, le Pape ne ratifie pas, Paul V ne donne pas sa signature. La responsabilité reste isolée sur la tête des cardinaux.

Galilée, de retour à Florence, viole l'engagement qu'il a pris de se taire ; il ne tient compte ni de l'entretien qu'il avait eu avec le cardinal Bellarmin ni du certificat qui en avait été la récompense ; il manque à la promesse de silence qu'il avait faite à Paul V en audience de congé. Le procès est repris ; l'affaire prend une tournure très grave en récidive. Galilée est appelé, réclamé par le pape Urbain VIII ; il arrive malgré la peste, la vieillesse et les infirmités qui ne suffisent plus à lui servir d'excuse. La procédure est montée sur le plus grand pied, avec l'appareil le plus formidable. On va jusqu'à menacer le prévenu de la torture, à laquelle il se soustrait en donnant pleine satisfaction. Enfin, Galilée est condamné, il abjure et reste, pour sa vie, soumis à la surveillance de la police pontificale. Là-dessus, le secrétaire de la Congrégation oublie encore de rapporter l'affaire au Pape, et le Pape qui a suivi le procès avec une attention suprême, qui l'a même pressé avec une espèce de rigueur inexorable, le Pape ne lui rappelle pas son oubli. En 1633 comme en 1616, l'arrêt ne porte pas la ratification du Pontife régnant.

Il faut donc chercher, dans le procès de Galilée, autre chose que l'intention de contredire la science ou de maintenir quand même une exégèse qu'on n'hésitera pas à sacrifier plus tard. Que faut-il donc y chercher.

« Il y faut chercher, répondrons-nous avec un consulteur de l'Index, un acte de haute police doctrinale, résolu entre Paul V et ses cardinaux intimes, et maintenu, vingt ans après, par son successeur Urbain VIII. Dans ces terribles procès suspendus pendant vingt ans sur la tête de Galilée, s'il ne s'agissait pas d'une définition dogmatique, (chose prouvée par l'absence de la signature pontificale) quel intérêt pouvait émouvoir à ce point la sollicitude de la papauté, si ce n'est la nécessité de suspendre le cours d'une opinion qui, vu le

caractère des temps et des hommes, révélait une tendance subversive de la foi chrétienne, dans tout ce qui restait, à l'Église, de territoire intact après la révolution protestante, les deux péninsules essentiellement catholiques d'Italie et d'Espagne ?

« Oui, voilà de quoi il s'agissait au fond et sous l'écorce de l'affaire de Galilée. Il s'agissait de maintenir l'homogénéité et la docilité orthodoxes de l'Espagne et de l'Italie, en face du protestantisme vainqueur dans la moitié septentrionale de l'Europe, sous peine de rompre l'équilibre européen, échafaudé avec tant de soins infructueux à la paix de Westphalie, et d'exposer la civilisation catholique à un cataclysme qui devait arriver deux siècles plus tard, mais que la vraie sagesse conseillait de reculer par tous les moyens praticables. Hélas! qui pourrait nier cette sagesse prévoyante, en présence de tout ce que nous voyons ?

« L'Eglise, il ne faut pas l'oublier, est une société parfaite. Elle n'a pas seulement le droit de promulguer les commentaires orthodoxes du *Credo*, d'expliquer le sens légitime de la constitution chrétienne, elle a aussi la police des opinions, et c'est à elle d'indiquer celles qui sont prématurées ou inopportunes chez les peuples qui lui obéissent. C'est ainsi seulement qu'on pourra s'expliquer comment le système copernicien, qui avait été admis à la libre pratique en Italie, avec patente nette depuis au moins un siècle, grâce à l'imprimerie, s'est trouvé tout à coup prohibé par un nouveau règlement de l'échelle mobile des idées, et relégué provisoirement dans le lazaret des provenances suspectes ou par leur essence ou par le virus pestiféré qu'elles auraient accidentellement contracté. Si, après cela, on veut nous objecter que l'Eglise ne croit donc pas au droit de l'homme ou de la science de dire toutes les vérités qu'on voit ou qu'on entrevoit, au risque de faire sauter en l'air l'ordre social, qu'elle ne croit donc pas que les peuples doivent périr plutôt qu'un principe astronomique languir, qu'elle n'a pas confiance dans la liberté qui guérit elle-même ses blessures, nous avouerons ingénument,

à l'adversaire, qu'il a raison. Oui, l'Eglise est protectionniste, et au besoin prohibitionniste au regard de l'industrie qui la concerne, la circulation et l'usage de la vérité religieuse. Elle n'est pas libre-échangiste le moins du monde. Elle est ennemie du libre échange à ce point qu'elle promulgue encore cette inimitié posée entre elle et le serpent moderne de la liberté, témoin le grand acte de Pie IX, le *Syllabus*, même quand elle semble faire cette promulgation pour le simple honneur platonique des principes, même quand il ne lui reste plus qu'une motte de terre où elle puisse faire observer imparfaitement ses arrêts en matière de protection du vrai et du bien ; elle le faisait à plus forte raison quand, au milieu de la science indocile et ennemie qui s'émancipait en Angleterre, en Allemagne et en France, il lui restait encore, sous sa main maternelle, dans ce premier état de conservation où l'avaient mise Pie V et Philippe II, les péninsules italiques et ibériques, entourées d'un cordon sanitaire par les soins du Saint-Office de l'Inquisition, plus infranchissable que les Pyrénées, les Alpes et la mer [1]. »

En jugeant à ce point de vue le procès de Galilée, ce qui paraissait obscur, inacceptable, inique même, s'explique aisément. La cour de Rome, jusque-là patiente envers le système de Copernic, se prend tout à coup de frayeur et de rigueur quand le système tombe entre les mains de Galilée qui le met à la mode et passionne les masses populaires. Il fallait venir au secours de la raison ébranlée, il fallait soutenir les mœurs en péril, il fallait réagir vigoureusement contre l'invasion protestante, dans cette Italie qui donnait le jour à Socin, le plus radical des hérésiarques. L'Eglise l'a fait, entre autres, par les deux procès de Galilée ; son acte porte le cachet d'une grande sagesse dans le gouvernement des âmes et la direction des peuples.

En résumé, les deux procès de Galilée ne portent atteinte ni à la sagesse de Rome ni à l'infaillibilité des Papes ; et la conduite comme les travaux de Galilée font le plus grand

[1] JULES MOREL, *Incartades libérales*, p. 345.

honneur à son génie. Se servir de Galilée comme d'une arme contre l'Eglise, sous couvert de défendre la science, c'est donc montrer et qu'on a peu de capacité pour la science, peu d'amour pour l'Eglise et peu de respect pour l'histoire.

CHAPITRE XIV.

CLÉMENT XIV ET LES JÉSUITES.

Nous avons vu fonder, au seizième siècle, la compagnie de Jésus, spécialement consacrée à la défense du Saint-Siège et à la guerre contre tous les ennemis de la religion catholique. Cette société, heureusement appropriée aux besoins des temps, avait réalisé le maximum des forces qu'on peut obtenir, par la grâce de Dieu, en portant la croix de Jésus-Christ. « Il avait existé, dit Ranke, d'autres ordres qui faisaient aussi un monde à part dans le monde, qui détachaient leurs membres de toutes les autres relations de la vie, qui se les appropriaient, qui engendraient en eux, pour ainsi dire, une nouvelle existence. L'institut des Jésuites a été précisément calculé dans ce but. Mais ce qui le caractérise éminemment, c'est que, d'un côté, non seulement il favorise le développement individuel, mais il l'impose; et de l'autre, il s'en empare exclusivement et se l'identifie... On le voit clairement, la société veut posséder tous ses membres en toute propriété, mais en même temps elle veut aussi donner *à leur personnalité* la plus *grande puissance possible de développement*, dans la sphère et au service des principes mêmes de l'ordre [1]. »

Le professeur berlinois, au troisième volume du même ouvrage, trace un brillant tableau des conquêtes rapides, immenses, opérées par les Jésuites dans toute l'Allemagne. « Ils

[1] *Histoire de la papauté pendant les seizième et dix-huitième siècle*, t. I, p. 301, Ed. allemande.

travaillaient, conclut-il, surtout au perfectionnement des universités. Leur ambition était de rivaliser avec la célébrité des universités protestantes. Toute la culture scientifique de cette époque reposait sur l'étude des langues anciennes. Ils les cultivèrent avec un nouveau zèle, et en peu de temps on crut pouvoir comparer les professeurs Jésuites aux restaurateurs mêmes de ces études... Les succès des Jésuites furent *prodigieux*. On observa que la jeunesse apprenait chez eux beaucoup plus en dix mois, que chez les autres en deux ans; des protestants mêmes rappelèrent leurs enfants des gymnases éloignés pour les confier aux Jésuites. »

Plus loin, le protestant prussien parle des conquêtes faites par les Jésuites à la civilisation chrétienne, dans l'Amérique, dans les Indes, la Chine et le Japon. « Dans tous ces pays, dit Ranke, les Jésuites déployèrent un génie aussi flexible que persévérant et opiniâtre, et leurs progrès prirent une extension au delà de tout ce qu'on aurait pu espérer; ils réussirent à vaincre, du moins en partie, la résistance vivace de ces religions nationales qui règnent en Orient. Au milieu de toutes ces immenses préoccupations, de ces luttes, de ces souffrances, ils ne négligèrent pas l'union des chrétiens de l'Eglise d'Orient avec l'Eglise romaine. »

En terminant ce chapitre, Ranke s'écrie :

« Quelle activité immense! embrassant le monde entier, pénétrant en même temps dans les Andes et dans les Alpes, envoyant ses représentants et ses défenseurs au Thibet et en Scandinavie, partout sachant s'attacher le pouvoir de l'Etat, en Angleterre comme en Chine! et sur cette scène illimitée, partout encore vous la voyez cette activité jeune, énergique, infatigable! L'impulsion qui agissait au centre se faisait sentir peut-être avec plus d'exaltation et de force entraînante sur les travailleurs des pays lointains[1]! »

Cette vaillante société des Jésuites fut supprimée en 1773 par Clément XIV. La suppression fut effectuée sous la pression des cours de la maison de Bourbon; ces princes avaient déjà

[1] *Hist. de la papauté*, t. IV, p. 153.

proscrit les Jésuites dans leurs Etats, ils voulurent les effacer du monde. L'effacement de la compagnie n'eut, pour effet, que la destruction de ses destructeurs et la ruine de leur royaume. Depuis 1814, la société a été rétablie partout; elle est encore proscrite de nos jours par les tyranneaux de la Suisse et par le vieux de la montagne berlinoise. Dans tous les attentats contre les Jésuites, on se prévaut toujours de leur suppression par Clément XIV; cet acte a le privilège de plaire à tous les ennemis de la papauté: c'est ce qu'il a de pire. Ces ennemis des Papes et des Jésuites sont, du reste, sans culture ni politesse, sans connaissance aucune des faits ni des principes. Leur jugement se réduit à une présomption: « Il faut, disent-ils, que les Jésuites soient bien coupables, puisqu'un Pape les a proscrits. » On pourrait retourner l'argument et dire: « Il faut que les Jésuites aient bien du mérite, puisqu'ils ont été approuvés, défendus, honorés, glorifiés par plus de vingt Pontifes, par la presque unanimité des évêques, par les gens de bien et même par leurs naturels adversaires. » Aujourd'hui encore, malgré les incertitudes et les défaillances de l'opinion, les Jésuites sont estimés de tout ce qui est estimable, haïs de tout ce qui est vil; il n'y a d'hésitant à leur égard que les esprits faibles et les cœurs mous, également incapables de les haïr et de les aimer.

La suppression de la compagnie de Jésus est, du reste, très controversée, même parmi les catholiques. Il y a, sur ce sujet, trois opinions: l'opinion de Crétineau-Joly qui accuse Clément XIV de la manière la plus absolue; l'opinion du père Theiner qui innocente, d'une manière non moins absolue, le susdit Pontife; et l'opinion mitoyenne du père de Ravignan qui certainement déplore le fait, mais voit, à sa perpétration, des circonstances atténuantes. Trancher, sur cette question, serait, dans l'état présent, fort difficile: et demanderait, en tout cas, avec un supplément d'études, un grand renfort de prudence. Il nous semble cependant qu'on avancerait beaucoup la question en précisant davantage et en ramenant la discussion aux mille délicatesses d'un mémoire judiciaire. En

attendant, le mieux est de renvoyer aux pièces du procès, aux ouvrages qui militent en faveur des différentes opinions, et de plus à un écrit du père Prat : *Essai sur la destruction des ordres religieux au dix-huitième siècle*, ainsi qu'à un opuscule intitulé : *De l'enseignement des Jésuites, à l'époque de leur suppression*, par l'abbé Maynard.

Il ne s'agit pas ici, bien entendu, des préjugés violents d'un Lachalotais ou d'un Gioberti qui, sous prétexte d'accuser, diffament; ni des emportements criminels d'un Pombal, d'un Choiseul, ou d'un Bismarck qui déclarent sans jugement, la persécution. Il s'agit entre catholiques, d'une question controversée sur la conduite d'un Pape.

Nous n'apprendrons rien à personne en disant que les Jésuites tiennent pour le père de Ravignan et que les Mineurs Conventuels préfèrent le père Theiner. Les Allemands, avec ce sentiment qui les anime trop volontiers contre le Saint-Siège, opinent avec Crétineau-Joly; le *Catholique* de Mayence va jusqu'à dire qu'il a seul pénétré ce difficile problème. Le rédacteur en chef de l'*Univers*, qu'on accuse toujours de ne pas se ranger aux opinions modérées, opine avec le père de Ravignan.

Nous voulons, sans entrer ici dans aucune controverse, résumer les faits, et motiver une juste opinion.

I. Il faut d'abord observer que, depuis Luther, la guerre aux ordres religieux en général et en particulier contre les Jésuites est le mot d'ordre, l'intrigue et l'arme favorite de toute hostilité contre la religion et l'Eglise. Toutes les erreurs qui ont envahi le monde depuis trois siècles ne sont que les formes diverses d'une aberration commune et d'une erreur radicale ; sous des noms différents, elles ne sont que les déguisements du paganisme et le retour hypocrite à sa lâche immoralité. Les ordres religieux, au contraire, sont la pratique idéale de la religion catholique, des instituts de perfections. Entre les ordres monastiques et les nouveautés de toute sorte, il y antithèse et antagonisme. Tous les pseudo-réformateurs sont de fanatiques ennemis des moines. Luther, qui

pourtant les connaissait, puisqu'il avait été lui-même un moine pieux, ne cherche qu'à démoraliser ses ci-devant frères et poursuit, d'une espèce de frénésie, les religieux fidèles. Quant aux Jésuites, disait Calvin, *il faut les tuer*, ou *les opprimer par la calomnie et les chasser en exil.* Cette consigne de Calvin, depuis qu'elle a été donnée, résume un des aspects de l'histoire.

Après les guerres de religion, le jansénisme envahit la France pour y opérer sournoisement l'œuvre du protestantisme. Le jansénisme éloignait des sacrements de pénitence et d'eucharistie; pour en éloigner plus efficacement, il diffama les confesseurs et les directeurs de conscience qu'il présenta comme des intrigants de la pire espèce et des exploiteurs sans vergogne. Mais comprenant que la généralité de ces attaques en détruisait tout l'effet, les jansénistes les bornèrent aux réguliers qu'ils montrèrent comme gens tout au plus propres à labourer la terre et aussi incapables qu'indignes de diriger les consciences. Des évêques, séduits ou complices se portèrent à des rigueurs contre les réguliers. Lorsque les jansénistes, plus rusés, eurent fait quelques adeptes dans les congrégations religieuses, surtout dans celle de l'Oratoire, ils eurent l'espoir d'y trouver de nouveaux appuis, et résolurent de mettre la division entre les divers ordres réguliers, afin de paralyser leur influence, s'ils ne parvenaient point à les rallier sous leurs drapeaux. La compagnie de Jésus sembla rester le seul corps d'armée contre lequel ils dressaient leurs batteries. Le mot de jésuite fut leur cri de guerre, et sous ce nom, qui leur promettait l'impunité, ils attaquèrent à outrance l'Eglise, le Saint-Siège, l'épiscopat, le clergé séculier et régulier, tous les catholiques. Sous prétexte d'attaquer la doctrine des Jésuites, ils combattirent dans des nuées de pamphlets, de factums, de libelles, la doctrine de l'Eglise, que les Jésuites se faisaient gloire de défendre.

« Il y a longtemps qu'on est sur la défensive, s'écriait du fond de la Hollande un bénédictin apostat; il faut attaquer les Jésuites de front, les dénoncer à l'*Eglise* dans les formes, et

que les ordres de Saint-Benoît, de Saint-Dominique, des Chanoines réguliers, des Carmes, des Pères de l'Oratoire, et en un mot tous ceux qui suivent la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas, se réunissent et mettent à leur tête les docteurs et les ecclésiastiques qui ne se sont pas laissé entraîner par la cabale nombreuse et puissante des Jésuites, *mais surtout le peu d'évêques* qui, en France, ont conservé la *pureté* de la foi... C'est avec toutes ces forces qu'il faut attaquer la secte jésuitique, pour la dissiper entièrement [1]. »

Le jansénisme se servit non moins habilement de la magistrature. La magistrature française, que distinguèrent toujours la science et la gravité, comptait alors dans son sein quelques-uns de ces hommes qui, joignant l'audace au génie de l'intrigue, les passions haineuses à l'art de les cacher sous l'apparence du bien public, savent intéresser à leur cause les qualités généreuses d'un corps entier, et le précipiter en masse dans les voies où l'on ne rencontre ni la modération ni la justice. Ce fut à des hommes de ce caractère que s'adressa le jansénisme; il en trouva plusieurs décidés à mettre au service de sa cause et leurs propres talents et la puissance magistrale. Le projet n'était pas difficile : les doctrines jansénienncs avaient, avec les traditions des parlements, un air de fraternité qui fit illusion aux membres les plus intègres de ces corps illustres. Ceux-ci généralement noués dès lors, peut être à leur insu, à une secte qui compromettait leur gloire, et trompés sans doute par une apparence de justice à laquelle seule ils auraient voulu sacrifier, épousèrent les intérêts du jansénisme, et les défendirent avec ardeur contre tout le clergé orthodoxe. Il aurait fallu qu'une main vigoureuse les arrêtât sur la pente fatale où la plus insidieuse des hérésies venait de les placer; mais alors l'autorité royale était entre des mains incapables de la faire respecter. Au lieu de réserver les prisons aux perturbateurs du repos public, les parlements les remplissaient de prêtres, de religieux, dont le crime était de rester fidèles à leur devoir et à l'Eglise. Les

[1] De Viaixnes, *Troisième mémoire sur les propositions des Jansénistes*, p. 2.

jansénistes triomphaient; le succès ne les endormit point. Ils crurent que le temps était venu de détruire une société qui acquérait chaque jour de nouveaux droits à leur haine. La compagnie de Jésus n'avait pas fourni un seul adepte au jansénisme; elle lui avait au contraire suscité des adversaires infatigables.

En dehors des scandales du jansénisme et des actes arbitraires des parlements, le philosophisme se présentait comme l'ennemi de tout dogme et de tout culte; des libelles, résumés dans l'Encyclopédie avaient annoncé ses projets et effrayé la vertu. Pour effacer cette impression soupçonneuse, le parti se résolut à rire de tout, comptant que la légèreté et l'ignorance feraient mieux ses affaires. Ce projet toutefois rencontrait de sérieux obstacles dans le clergé et dans les ordres religieux qui donnaient au clergé de zélés auxiliaires. La philosophie avait compris qu'il fallait détruire les uns pour ruiner l'autre. « Le parti philosophique, disait un illustre jurisconsulte, avait depuis longtemps formé le projet de frapper tous les ordres monastiques. Il était en effet facile de prévoir que le clergé séculier, absorbé par l'administration des paroisses, pourrait difficilement se livrer à la réfutation des livres qui, à cette époque, inondaient déjà le monde.

» C'était frapper au cœur le clergé régulier que d'abattre une société qui jouissait, j'en conviens, d'un crédit immense, et qui compta dans ses rangs des savants et des écrivains distingués...

» Les Jésuites avaient d'ailleurs commis le crime irrémissible d'élever les premiers la voix contre les maximes dangereuses que renferme l'*Encyclopédie*; les premiers, ils avaient signalé l'artifice de cette vaste composition où, après avoir exposé dans un article les plus saintes doctrines, on n'oublie jamais de renvoyer à d'autres articles où ces principes sont combattus et détruits, ce qui laisse pour dernière et finale instruction, un doute éternel, une indifférence profonde, un pyrrhonisme absolu [1]. »

[1] Hennequin, Plaidoyer dans l'affaire de l'Etoile.

Une troisième secte à la fois politique et religieuse leur apportait du renfort. La franc-maçonnerie, fraîchement implantée d'Angleterre en France, y multipliait ses loges et combinait dans l'ombre les moyens de renverser la religion et la monarchie. L'ascendant que les Jésuites exerçaient sur la société par leurs vertus, leurs emplois, leur ministère, par le journal de Trévoux et leurs autres écrits, avaient depuis longtemps désigné ces religieux à ses premiers coups.

Enfin un cinquième parti, celui des spéculateurs politiques, animé du même esprit d'irréligion, méditait les moyens de détruire les ordres religieux, et pensait aussi à commencer son œuvre par la suppression de la compagnie de Jésus. Ce parti avait déjà des antécédents dans les siècles passés; mais ce ne fut que vers l'an 1743 qu'il arrêta son plan de destruction.

A cette époque Voltaire, chargé par Amelot, ministre des affaires étrangères, d'une mission d'espionnage à la cour de Berlin, rendait compte en ces termes d'une partie de sa mission : « Dans le premier entretien que j'eus avec Sa Majesté prussienne, je lui parlai d'un imprimé qui courut il y a six semaines en Hollande, dans lequel on propose les moyens de pacifier l'empire, en sécularisant des principautés ecclésiastiques en faveur de l'empereur et de la reine de Hongrie. Je lui dis que je voudrais de tout mon cœur le succès d'un tel projet; que c'était rendre à César ce qui appartient à César; que l'Eglise ne devait que prier Dieu pour les princes; que les Bénédictins n'avaient pas été institués pour être souverains, et que cette opinion, dans laquelle j'avais toujours été, m'avait fait beaucoup d'ennemis dans le clergé. Il m'avoua que c'était lui qui avait fait imprimer le projet. Il me fit entendre qu'il ne serait pas fâché d'être compris dans ces restitutions, que les prêtres doivent, dit-il, en conscience aux rois, et qu'il embellirait volontiers Berlin du bien de l'Eglise. Il est certain qu'il veut parvenir à ce but et ne procurer la paix que quand il verra de tels avantages. C'est à notre prudence à profiter de ce dessein, secret qu'il n'a confié qu'à moi [1]. »

[1] *Lettre à Amelot*, 1743, 8 octobre.

Frédéric a-t-il réellement fait cette confidence à Voltaire? La discrétion et la conduite subséquente de ce prince permettent d'en douter. Ou bien Voltaire a-t-il voulu, par cette voie détournée, faire parvenir au ministre un avis qu'il n'osait pas lui donner directement? On peut le croire, ce moyen était familier à l'auteur, et lui a souvent réussi. Quoi qu'il en soit, l'avis ne fut point perdu. Le marquis d'Argenson, un des premiers successeurs d'Amelot, et protecteur de Voltaire, entra dans les vues de ce philosophe pour dépouiller l'Eglise, et traça le plan à suivre pour la destruction des ordres religieux [1].

« La marche de ce plan devait être lente et successive, crainte d'effaroucher les esprits : d'abord on ne devait détruire et séculariser que les ordres les moins nombreux. Peu à peu on devait rendre l'entrée en religion plus difficile, en ne permettant la profession qu'à un âge où l'on s'est ordinairement décidé pour un autre genre de vie. Les biens des couvents supprimés devaient être d'abord employés à des œuvres pies, ou même réunis aux évêchés; mais le temps devait aussi arriver où, tous les ordres religieux supprimés, on devait faire valoir les droits du roi comme un grand suzerain, et appliquer à son domaine tout ce qui leur avait appartenu, et même tout ce qu'en attendant on avait réuni aux évêchés [2]. »

Plusieurs ministres se succédèrent aux affaires, avant que l'opinion publique fût assez pervertie pour permettre l'exécution de ce plan; mais le projet que le marquis d'Argenson forma en 1745 resta le projet et l'entreprise de tous. Quarante ans après, il était encore sur la cheminée du premier ministre Maurepas.

Le contrôleur général Machault, créature de la marquise de Pompadour, mit le premier la main à l'œuvre. Les dépenses de la dernière guerre et les profusions effrénées de la cour avaient rouvert l'abîme du déficit : afin de le combler, il se détermina à commencer l'exécution du projet traditionnel.

[1] Barruel, *Mém. pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, t. I, c. v. — [2] *Ibid.*

Un arrêt du conseil, rendu en 1749, défendit d'abord tout nouvel établissement de chapitre, collège, séminaire, maison religieuse ou hôpital, sans une permission expresse du roi et lettres-patentes enregistrées dans les cours du royaume; révoquait tous les établissements de ce genre faits sans cette condition préalable; interdisait à tous les gens de main-morte d'acquérir, recevoir ou posséder aucuns fonds, maison ou rente, sans une autorisation légale.

Ainsi tous les partis coalisés contre la religion et la monarchie s'accordèrent à commencer leur œuvre de destruction par l'institut de saint Ignace, et à réunir contre lui tous leurs efforts et les immenses ressources dont ils disposaient.

Le jansénisme poursuivait dans cette société les défenseurs du Saint-Siège, les auxiliaires des prélats et des prêtres catholiques, les appuis des doctrines de l'Eglise.

Les parlements, entraînés et trompés par quelques factieux, soutenaient contre elle la cause des jansénistes, qu'on leur avait représentée comme leur propre cause, et se vengeaient sur elle de la résistance légitime et consciencieuse que l'épiscopat français opposait à leurs funestes tendances.

Les philosophes, qui faisaient la guerre à tout ce qui avait un caractère de religion et de probité, attaquaient dans les Jésuites les propagateurs de l'une et de l'autre, et les adversaires redoutables de leurs doctrines subversives.

Les francs-maçons méditaient de renverser avec cette société les principes d'ordre et de soumission qu'elle inculquait à la jeunesse et au peuple.

Les spéculateurs politiques virent dans sa destruction le moyen de tarir les vocations qu'elle fournissait à l'état monastique et la facilité de procéder à la ruine des ordres dont ils convoitaient les possessions.

A ces ennemis conjurés, il fallait, pour frapper, un bras digne de leur cause; ils choisirent ce qu'il y avait de plus digne, une prostituée. Cette femme était l'enfant de l'adultère; épouse, elle vivait en adultère avec le roi Louis XV, pendant que son époux vivait avec une femme publique; elle était née

Jeanne Poisson et avait été faite marquise. « Madame de Pompadour, dit Lacretelle jeune, n'avait pas oublié avec quel empressement le parti du Dauphin l'avait expulsée de Versailles, lorsque le crime de Damiens donna des inquiétudes pour la vie du roi. Elle savait combien Louis, au milieu de ses désordres, était accessible aux terreurs de la religion; il ne fallait qu'un moment de remords pour obtenir sa disgrâce d'un roi qui, depuis longtemps, n'était plus épris de ses charmes. Les Jésuites, et, d'accord avec eux, la reine, ses filles, le dauphin, la dauphine et des seigneurs respectés, épiaient toutes les occasions d'amener Louis à un pieux repentir. Madame de Pompadour, occupée de se défendre contre toute la famille royale, voulait lui enlever le secours des Jésuites. *Si le roi consentait à les sacrifier, il se séparerait plus que jamais de sa famille. et se fermerait pour longtemps le retour à la religion*... Madame de Pompadour avait déjà pris la résolution de perdre les Jésuites, lorsqu'elle se donna dans le duc de Choiseul un associé qui semblait partager avec elle la direction de toutes les affaires. Ce ministre, pour lui donner un gage de sa sincérité, ne craignit pas de braver l'héritier du trône, et *bientôt tous les ennemis de la favorite furent les siens*[1]... »

Et voilà par quelles ignominieuses intrigues l'Eglise a été persécutée, l'Etat a été troublé, une foule de prêtres vertueux, l'honneur du sacerdoce et de la patrie, ont été dépouillés, proscrits ! O justice humaine !

II. Tels étaient en Europe, les ennemis des Jésuites en particulier et en général, des ordres religieux, puis, par suite, les ennemis des prêtres, des nobles et des rois, enfin, les ennemis de la propriété, du mariage, de la famille, de la religion et de l'ordre public. Il y a dans l'œuvre accomplie par la haine sociale, depuis le dix-huitième siècle, une remarquable logique. Des idées elle passe dans les faits et successivement elle envahit tout, d'abord pour tout nier, ensuite pour tout détruire.

[1] LACRETELLE, *Hist. du dix-huitième siècle.*

Nous n'avons à nous occuper ici que de la guerre aux Jésuites.

La destruction des Jésuites, dit Louis Veuillot, fut le premier acte et le premier aveu de la conjuration formée au dix-huitième siècle contre le christianisme et l'ordre social. Beaucoup de gens y entrèrent qui ne croyaient pas aller si loin. La haine et les projets des jansénistes différaient de la haine et des projets des philosophes ; les gouvernements se proposaient autre chose que les parlements. Tous étaient d'accord pour abaisser l'Eglise, les uns avec le dessein de la dépouiller et de l'asservir, les autres avec l'arrière-pensée de la détruire à jamais.

Les Jésuites formaient le corps religieux le plus actif, le plus influent, le plus considéré. Ils étaient vingt-deux mille, appartenant aux familles les plus respectables de l'Europe : ils occupaient les chaires, les confessionnaux, les missions ; dans toutes les sciences on voyait un jésuite parmi les hommes qui tenaient les premiers rangs. Au milieu du relâchement général, déjà qualifié de *progrès*, intacts quant aux mœurs, ils avaient inébranlablement conservé l'orthodoxie ; soumis aux décisions de l'Eglise, ils combattaient sans relâche pour les faire respecter, rejetant tout ce qui s'en écartait, théories philosophiques, idées jansénistes, principes protestants. Ces fausses doctrines, hostiles entre elles, mais les ayant également pour adversaires, se tournèrent également contre eux. La même coalition s'est faite sous Louis-Philippe ; les socialistes, les républicains, les conservateurs, ennemis de nature, s'unissaient contre les Jésuites, mots sous lequel ils entendaient bien des choses. *Le National* leur criait : *On ne vous doit que l'expulsion!* et le *Journal des Débats* : *Que m'importent vos vertus si vous m'apportez la peste*?

La peste, c'était l'éducation chrétienne de la jeunesse. Voltaire, au dernier siècle, pensait qu'il fallait promptement guérir l'Europe de cette peste ; les jansénistes, les parlementaires pensaient de même, chacun dans leur mesure. Sur presque tous les trônes catholiques il y avait des misérables, rois ineptes ou débauchés, laissant le soin des affaires à des ministres sec-

taires ou mécréants. On déclara la guerre aux Jésuites, une guerre sans justice, par conséquent sans pitié, et dont les excès eurent pour complices dans l'Europe entière, à peu près tous les dépositaires du pouvoir et tous les maîtres de l'opinion.

Pombal commença. Les atrocités qu'il commit, et que Voltaire, en s'en amusant, trouvait trop fortes, loin de révolter les consciences excitèrent une infâme émulation. De nos jours encore, ce Pombal, cet hypocrite insolent et sanguinaire, il a été excusé, presque admiré! Un historien de ses forfaits a vanté son grand caractère. Il eut recours aux mensonges, aux bûchers, aux tortures, pour chasser les Jésuites du Portugal et de ses colonies. Il y en avait dix-huit cents qui furent emprisonnés, exilés, mis à mort, jamais jugés! Pombal avait trouvé des bourreaux; malgré la terreur qu'il inspirait, il n'osa point chercher des juges. Sur cent vingt-cinq Jésuites ensevelis par lui dans la vase des cachots du Tage, il n'en restait que quarante quand il tomba. Ceux-ci, interrogés sur le crime qui leur était imputé, ne purent rien répondre, sinon que soixante-dix de leurs compagnons, enfermés en même temps qu'eux, pour les mêmes raisons sans doute, avaient été délivrés par la mort.

En France, les juges eux-mêmes commirent l'iniquité. Les parlements informèrent d'office contre la compagnie de Jésus; Choiseul les aida et les encouragea, madame de Pompadour y mit la main. Louis XV laissa faire quoique avec déplaisir; il essaya même de résister aux volontés de son ministre et de sa maîtresse. Il n'essaya pas longtemps! M. de Ravignan semble excuser Louis XV : « Au milieu de ses débauches, Louis XV, dit-il, avait conservé quelques instincts d'honneur et de foi. Il ne portait personnellement aucune haine aux Jésuites. » Mais c'est le comble de l'ignominie de voir l'injustice, de pouvoir l'empêcher et de la laisser s'accomplir! Entre tous les persécuteurs des Jésuites innocents, ce roi de France qui ne les haïssait pas, apparaît le plus coupable. Pombal était féroce, Choiseul était frivole, le parlement fanatique, Charles III furieux de des-

potisme et de haine ; le reste, un ramas d'ambitieux corrompus et de coquins serviles ; tous avaient leur gain à l'entreprise, ou de passion assouvie ou d'appétit satisfait; Louis XV, voyant *et désapprouvant l'iniquité, en devient le complice, uniquement* pour s'épargner l'ennui d'avoir une volonté honnête !

Pombal colorait ses persécutions; il accusait les Jésuites portugais de s'être écartés des lois de leur saint institut. Les parlements français, ne trouvant rien à reprocher aux Jésuites personnellement, imaginèrent de juger et de condamner l'institut lui-même ; c'était ajouter à l'injustice un outrage intolérable envers l'Eglise. Les incrédules riaient de ces contradictions qui avilissaient à la fois les tribunaux et les gouvernements. « Un échange pourrait tout accommoder, observait Voltaire ; qu'on envoie les Jésuites de France en Portugal pour observer leur institut, et ceux du Portugal en France pour ne l'observer point. »

Enfin, à force de connivence entre les parlements dont plusieurs, disait un président de Dijon, se prononcèrent contre les Jésuites « pour ne pas faire bigarrure ; » à force d'édits obtenus du roi, non seulement l'ordre fut dissous en France, mais les religieux furent exilés. Aux termes de l'arrêt de 1764, ils devaient abjurer l'institut et ratifier par serment les qualifications odieuses dont les arrêts précédents l'avaient chargé. En cas de refus, l'expulsion; et on les privait alors de la pension de *quatre cents francs* accordée à leur parjure. Sauf quatre ou cinq, tous refusèrent. Les prescriptions de l'arrêt leur furent appliquées. « J'ai, écrivit l'un d'eux, passé trente-cinq ans à former des citoyens, et je cesse de l'être. Il me faut, à soixante-dix ans, finir dans un pays étranger une vie dont quarante-deux ans ont été consacrés au service de la patrie. »

En transmettant à l'ambassadeur du roi très chrétien près le Saint-Siège l'édit qui consacrait ces atrocités, le ministre des affaires étrangères écrivait : « Quoique Sa Majesté fût persuadée que le maintien de la religion en France ne dépendait pas de la compagnie des Jésuites, cependant le roi *croyait leur so-*

ciété utile à l'Eglise et à l'Etat, soit pour l'édification, soit pour l'enseignement; mais des *raisons supérieures*, fondées sur le repos public, ont enfin engagé Sa Majesté à expliquer ses intentions comme elle veut le faire. » Ces « raisons supérieures, » en vertu desquelles plusieurs milliers de bons serviteurs de Dieu, du roi et de la patrie, se voyaient condamnés à la misère dans l'exil, n'étaient autres que la volonté de Choiseul, ratifiée par madame de Pompadour. Le repos public n'exigeait rien de semblable. Le parti des philosophes en rend lui-même témoignage par la bouche de Duclos.

« Si les opérations du parlement de Paris, écrivait-il, n'avaient pas été confirmées par un édit presque arraché au roi, je doute fort que les autres parlements, excepté celui de Rouen, eussent suivi l'exemple. Je ne crains pas d'assurer, et j'ai vu les choses d'assez près, que les Jésuites ont encore plus de partisans que d'adversaires. La Chalotais et Montclar ont seuls donné l'impulsion à leurs compagnies. Il a fallu faire jouer bien des ressorts dans les autres. Généralement parlant, les provinces regrettent les Jésuites, et ils y reparaîtraient avec acclamation. »

Les Bourbons d'Italie, incapables, avaient des ministres sectaires ou imbus de cette impiété italienne qui n'a pas d'égale en malignité. L'exemple de la France les tentait. Une persécution plus brutale encore, éclatant tout à coup leur permit de tout oser.

Don Carlos de Bourbon, roi d'Espagne, était, dit le Père de Ravignan, « un prince sincèrement chrétien, vertueux et animé de l'amour du bien, mais que la nature même de son esprit ne mettait pas assez en garde contre des influences trompeuses. » Dieu préserve les peuples de ces bons rois, qui se confient à des ministres scélérats! Le principal ministre de Charles III était le comte d'Aranda que les philosophes du temps regardaient comme le seul homme dont pût alors s'enorgueillir la monarchie espagnole. » C'est lui, écrivaient-ils à sa louange, qui voulait faire graver sur le frontispice de tous les temples et réunir dans le même écusson les noms de Luther, de Calvin

et de Mahomet, de *Guillaume Penn* et de *Jésus-Christ*. Soit par les conseils de ce ministre, soit de lui-même, Charles III avait résolu de se défaire des Jésuites.

Le 2 avril 1767, le même jour, à la même heure, au nord et au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique, dans toutes les îles de la monarchie, les gouverneurs généraux des provinces, les alcades des villes ouvrirent des paquets munis d'un triple sceau. La teneur en était uniforme ; sous les peines les plus sévères, on dit même sous peine de mort, il leur était enjoint de se rendre immédiatement, à main armée, dans les maisons des Jésuites, de les investir, de chasser ces religieux, et de les transporter comme prisonniers, dans les vingt-quatre heures, à tel port désigné d'avance. Les captifs devaient être embarqués à l'instant, laissant leurs papiers sous le scellé, et n'emportant qu'un bréviaire et des hardes... L'ordre fut partout exécuté à la lettre. « L'arrestation et l'embarquement, ajoute l'historien, tout se fit avec une précision *nécessaire peut-être*, mais barbare. Près de dix mille prêtres de tous les âges, des hommes d'une naissance illustre, de doctes personnages, des vieillards accablés d'infirmités, privés des objets les plus indispensables, furent relégués à fond de cale et lancés en mer sans but déterminé, sans direction précise [1]. »

Cet acte sauvage frappa de stupeur le monde entier, d'autant plus que les motifs en restaient inconnus : le roi avait jugé bon de les renfermer « dans son cœur royal. » Enchantés de voir la monarchie se charger de pareils crimes, les philosophes craignirent néanmoins que tant de tyrannie ne dépassât le but. Voltaire écrivait à d'Alembert : « Que dites-vous du roi d'Espagne, qui chasse les Jésuites si brusquement? Persuadé comme moi qu'il a eu pour cela de très bonnes raisons, ne pensez-vous pas qu'il aurait bien fait de les dire et de ne pas les renfermer dans son *cœur royal?* Ne pensez-vous pas qu'on devrait permettre aux Jésuites de se justifier, surtout quand on doit être sûr qu'ils ne le peuvent pas? Enfin ne vous semble-t il pas

[1] Saint-Priest, *Hist. de la chute des Jésuites.*

qu'on pouvait faire avec plus de raison une chose si raisonnable[1]? »

Mais Voltaire croyait trop à l'humanité des jansénistes, des libres penseurs et des parlementaires du Portugal, de France et d'Italie. La persécution espagnole ne produisit chez eux aucune réaction de justice et d'humanité, ils se piquèrent plutôt de l'égaler.

Par un nouvel arrêt, le parlement de Paris ordonna que les Jésuites qui n'avaient pas prêté les serments sortiraient du royaume sous quinzaine. Il les appelait les *ci-devant soi-disant Jésuites*; on a dit plus tard les *ci-devant soi-disant nobles!* Le roi était prié de rendre cet arrêt et d'éloigner tout Jésuite de sa cour et de sa famille. La cour obéit, et l'arrêt fut exécuté. Les Papes ont souvent ordonné aux rois de renvoyer des concubines; les assemblées ne leur ont jamais fait renvoyer que des religieux et des confesseurs.

En Portugal, Pombal, n'ayant plus rien à faire, osa réclamer du Pape l'extinction totale de la compagnie de Jésus.

Les Italiens se donnèrent carrière. Les Jésuites furent chassés de Naples, de Malte, de Parme, et jetés sur la frontière de l'Etat pontifical sans vivres et presque sans vêtements. C'était une tactique commandée par d'Aubeterre, ambassadeur de France à Rome, pour obliger le Pape à les supprimer, ne pouvant les nourrir.

[1] La raison que Voltaire voulait connaître, beaucoup d'autres l'ont cherchée en vain, le roi d'Espagne l'a portée au tribunal de Dieu. On a fait des hypothèses plus ou moins ingénieuses. Charles III, dit-on, se serait laissé persuader, par une fourberie de ses ministres, que les Jésuites se proposaient d'attaquer la légitimité de sa naissance et l'honneur de sa mère, princesse qui les avait toujours protégés! M. de Ravignan daigne accueillir ce conte. J'ai pu questionner là-dessus un homme d'Etat espagnol qui a beaucoup étudié l'histoire de Charles III, M. Castilla y Ayenso, ancien ambassadeur de S. M. Catholique auprès du Saint-Siège. A son avis, Charles III n'etait ni un bon chrétien, ni un insensé, mais plutôt un sectaire et peut-être un incrédule assez ambitieux et assez pervers pour avoir conçu la pensée de jouer en Espagne le rôle de Henri VIII. Une grande partie du clergé semblait mûre pour le schisme. Voltaire écrivait encore à d'Alembert : « Que dites-vous des compliments que fait le roi d'Espagne à tous les autres moines, prêtres, curés, et sacristains de ses Etats, et qui ne sont, à ce que je crois, moins dangereux que les Jésuites que parce qu'ils sont plus plats et plus vils. » A ce projet de schisme, presque avoué plus tard, il n'y avait, croyait-on, qu'un obstacle bien sérieux : les Jésuites.

A la fin de l'année 1768, la destruction de la compagnie de Jésus était accomplie dans tous les Etats de la maison de Bourbon, malgré le vœu des fidèles, malgré les remontrances des évêques, malgré les protestations du souverain Pontife. Cette exécution s'était faite sans ombre de justice, et même, sauf en France, sans simulacre de jugement; partout avec autant de barbarie que d'iniquité. Partout encore la spoliation couronnait la persécution, et les gouvernements, dignes précurseurs du comité de salut public, s'emparaient des biens de leurs victimes. Mais la maison de Bourbon souveraine en France, en Espagne, en Italie, n'était pas encore satisfaite. Au moyen d'une violence directe exercée sur le Saint-Siège, elle allait exiger que ce corps religieux, à qui l'on ne pouvait trouver un crime, fût rayé du livre de l'Eglise par la main du vicaire de Jésus-Christ. Elle le voulut et l'obtint, et ce fut pour ce siècle la dernière victoire de la race de saint Louis.

Il y avait encore vingt ans jusqu'à 1789.

Soulageons nos regards du spectacle de ces bourreaux, élevons-les jusqu'à la victime. Je ne parle pas ici de la compagnie de Jésus, il y avait une victime plus auguste, plus sainte et plus désolée ; il y avait un homme dont le cœur était percé plus profondément par ces traits sauvages, et qui buvait plus amèrement le calice sans cesse rempli que lui présentaient les uns après les autres tous ces méchants. Cet homme était le souverain Pontife. Il avait mission de Dieu pour garder la justice et pour défendre les opprimés, et son âme et son cœur étaient au niveau de sa mission. Père de la famille chrétienne, il l'aimait tout entière. Le zèle de la justice ne l'empêchait pas d'éprouver plus d'angoisses encore pour ceux qui faisaient le mal que pour ceux qui le souffraient, car si ces derniers allaient au martyre, les premiers allaient au châtiment. Que le souverain Pontife combatte sous le nom de Clément XIII ou cède sous le nom de Clément XIV, c'est lui qui est la grande victime, celle que l'art sera toujours forcé de voiler, parce qu'il n'a pas d'expression pour rendre son incomparable douleur.

Je laisserai ici, à des écrivains protestants, le soin de juger la conduite des princes de la maison de Bourbon.

Jean de Muller, au tome IV de son *Histoire universelle*, dit que les Jésuites eurent pour ennemis, en France, le duc de Choiseul, protestant de cette secte philosophique qui, après avoir sapé les fondements du catholicisme, finit par ébranler l'autorité royale; il ajoute qu'en Espagne, Campomanès, qui plaida contre eux, leur fit un crime de l'humanité de leur extérieur, des aumônes qu'ils répandaient, des soins qu'ils donnaient aux malades et aux prisonniers; qu'on les expulsa, même du Paraguay, mais de la manière la plus cruelle et la plus violente.

Schlosser, professeur d'histoire à l'université d'Heidelberg, juge comme Jean de Muller. Il le cite tout au long; des préjugés de sectes déparent son appréciation, mais n'en diminuent pas l'importance.

« On avait juré, dit-il, une haine irréconciliable à la religion catholique, depuis dix siècles incorporée à l'Etat... Pour achever cette révolution intérieure, et pour ôter au vieux système politique et religieux des Etats catholiques son soutien principal, les diverses cours de la maison de Bourbon, *ignorant qu'elles allaient mettre par là l'instruction de la jeunesse en des mains bien différentes*, se réunirent contre les Jésuites, auxquels les jansénistes avaient fait perdre, dès longtemps, *et par des moyens souvent très équivoques*, l'estime acquise depuis des siècles.

» En Espagne et en Portugal, les Jésuites avaient pris part à des différends politiques, dont nous parlerons plus tard, avaient irrité le gouvernement. On en tira une vengeance despotique, *et on punit, de la manière la plus dure et la plus injuste, des citoyens innocents, et souvent très respectables*, pour des attentats qu'il fallait attribuer à leurs statuts fondamentaux, *ou* tout au plus aux supérieurs de leur ordre [1]. La France eut bien des démarches à faire auprès du Pape pour obtenir l'au-

[1] Si les Jésuites étaient innocents et respectables, comment leurs statuts et leurs supérieurs pouvaient-ils être coupables? Ceci ne se comprend pas.

torisation de prendre des mesures qui devaient *changer entièrement le système d'éducation dans toute l'Europe cahølique*[1].

» Il est vrai que tandis qu'un nouvel esprit, une nouvelle énergie, se répandaient parmi le peuple, les Jésuites avaient laissé tomber leurs écoles jadis florissantes ; mais il faut assurer qu'ils possédaient l'art difficile, si important pour les sciences, *d'attacher les élèves autant à leurs maîtres qu'à l'étude*.

» En France, les jansénistes s'étaient déclarés, depuis longtemps, leurs ennemis. On les haïssait dans les parlements ; les uns, parce que, comme gallicans, ils voyaient en eux les ennemis des libertés de l'Eglise de France, et les auteurs de la suprématie absolue du Siège-Apostolique ; les autres, parce que, comme jansénistes, ils détestaient leurs principes relâchés sur la pénitence et la grâce. Ils avaient de plus contre eux la nouvelle doctrine de Voltaire et de ses partisans ; mais ils étaient assez adroits pour prendre les philosophes dans leurs propres filets ; tandis que la sévérité inexorable des jansénistes, en fait de morale, et leur insolence contre les Jésuites rayaient le chemin aux novateurs, et augmentaient le parti de tous ceux qui redoutaient l'anathème religieux.

« L'Espagne et le Portugal auraient perdu leurs peines, les parlements français auraient en vain rendu l'ordre des Jésuites responsable des spéculations du frère religieux (le P. Lavalette), dans ce fameux procès qui roula sur une banqueroute, et ils auraient cherché inutilement, dans les constitutions de l'Ordre, la raison d'une enquête judiciaire, *si Choiseul n'avait fait cause commune* avec tous les ennemis des Jésuites, *et si madame de Pompadour n'avait voulu perdre cet Ordre, par bien des raisons qui sont étrangères à l'histoire générale*.

» L'instrument de leur destruction fut un Pape qu'on avait élevé au siège apostolique dans l'espoir qu'il prononcerait la suppression de cet Ordre.

[1] A quel prix? Nous le savons par les révolutions passées, présentes et FUTURES.

» En même temps que le corps enseignant des Jésuites fut dispersé, un autre, d'un genre tout opposé, s'éleva; il se composait de tous ceux qui travaillèrent à l'Encyclopédie... »

Schlosser s'exprime, comme Jean de Muller, sur les causes de l'expulsion des Jésuites du Portugal et de l'Espagne. Voici comment il juge les deux ministres auteurs de cette expulsion.

Le marquis de Pombal : « Sa haine contre la société de Jésus lui concilia les Jansénistes et les philosophes français, si puissants alors dans l'Europe. »

Le comte d'Aranda... « le même qui, ayant quitté ses charges en Espagne, et s'étant fait nommer ambassadeur à Paris, *brilla seize ans dans la société des philosophes*, sans partager la pétulance et l'orgueil de plusieurs d'entre eux [1]... »

Schœll, Ranke, Macaulay pensent là-dessus comme J. de Muller et Schlosser, commes de Maistre, Bonald, Chateaubriand, Lamennais, Balmès. Nous n'insistons pas; mais nous venons à Clément XIII, pour voir comment il fit tête à l'orage.

III. Clément XIII fut élu le 6 juillet 1758. Il était cardinal depuis 1737, évêque de Padoue depuis 1743, célèbre par sa science et ses vertus. Le choix du Sacré Collège s'arrêta sur lui après que la France eut fait donner l'exclusion avec éclat au cardinal Cavalchini, soupçonné d'être trop favorable aux Jésuites et d'avoir voté la béatification de Bellarmin.

La compagnie de Jésus était déjà frappée en Portugal, et le nouveau Pontife connaissait l'esprit qui dominait dans les cours de l'Europe. Toutefois la lutte paraissait encore possible; elle était commandée. Clément XIII la commença aussitôt, avec courage, mais non pas avec impétuosité, ni comme on le dit, sur la seule affaire des Jésuites. Son action fut mesurée et patiente. Quoique l'état des choses en Portugal lui eût été dénoncé, il gardait le silence, étudiant devant Dieu les moyens de faire entendre raison à un roi passionné. Pombal le provoqua : il lui demanda de ratifier ses excès tyranniques. La patience de Clément ne se ralentit point; il répondit que le

[1] SCHLOSSER, *Hist. des révolutions politiques et littéraires de l'Europe au dix-huitième siècle*, t. I.

roi de Portugal devait donner des juges à ceux qu'il accusait. Mais Pombal ne voulait point de juges ; il voulait déshonorer le Saint-Siège en l'amenant à consacrer l'injustice ; il prétendit que les représentations de la cour romaine étaient injurieuses pour le roi de Portugal !

Cependant la lumière se faisait de tous côtés. Si le Pape avait pu douter que les Jésuites fussent irrépréhensibles, les lettres que lui écrivaient les évêques de la Péninsule et du monde entier l'auraient convaincu. On le trouvait trop lent, trop prudent. Plusieurs évêques l'avertirent très vivement que les ennemis de la compagnie de Jésus étaient encore plus ennemis de l'Eglise. Ces cris d'alarme semblaient inspirés par la crainte qu'il ne manquât de fermeté. Un bref adressé à l'évêque de Constance y répondit.

« Avec l'aide de Dieu, disait le Pape, non, jamais aucune sollicitation ni prière, soit publique, soit privée, ne nous fera manquer au devoir de notre ministère dans les nécessités communes de l'Eglise, ou dans les afflictions particulières de nos chers fils les membres de la compagnie de Jésus. Nous mettons notre confiance en celui qui commande à la mer et à ses tempêtes. »

Cette déclaration, motivée par les réclamations de l'épiscopat, fut le programme du pontificat de Clément XIII ; elle était devenue nécessaire. Les persécuteurs interprétaient tout haut le silence du chef de l'Eglise comme une approbation tacite de leurs œuvres et de leurs desseins. Tactique bien connue et souvent employée ! Plus tard ils s'écrièrent que le Pape jetait le défi à l'esprit du siècle, à l'opinion des peuples, à la puissance royale.

Pourtant le Pape n'avait encore rien fait touchant le Portugal. Cette longanimité irritait Pombal, il tendait à rompre avec le Saint-Siège ; mais, pour ménager les sentiments du peuple, encore profondément catholique, il voulait que cette rupture parût venir de Rome même. Il créa brutalement le prétexte qui lui manquait. Prétendant que le Nonce apostolique s'était dispensé d'un devoir d'étiquette envers le roi, il le fit saisir et jeter à la frontière.

La patience de Clément XIII résista à cette avanie et à beaucoup d'autres qui la suivirent. Les projets de Pombal n'étaient plus cachés; il allait droit au schisme. Il remplissait de professeurs protestants l'Université de Coïmbre; il laissait introduire et traduire les écrits les plus incendiaires; il emprisonnait un saint évêque qui avait mis à l'index le poème obscène de Voltaire. C'était un dessein avoué de corrompre et de pervertir la nation. Clément XIII voulait sauver ce pauvre peuple, ses efforts pour parvenir à une conciliation furent continuels. Il écrivait au roi les lettres les plus touchantes: « Animé d'une pensée que nous croyons venir d'en haut, disait-il, nous sommes décidé à faire, pour ainsi dire, irruption dans votre âme de fils, par la violence de notre amour paternel, afin de ramener, par la bénédiction du Seigneur, votre royale majesté à la douceur de nos relations d'autrefois. » Mais la débauche avait abruti ce prince. Clément XIII ne dédaignait pas d'écrire à Pombal lui-même; il lui citait ces paroles de l'Ecriture : *Ayez pitié, mon fils, de la vieillesse de votre père, et ne le contristez pas dans les derniers jours de sa vie.* Pombal obligeait son imbécile de roi de répondre par de plates injures, lui faisant signer que les lettres du Pape « sortaient d'une officine d'obreptions et de subreptions. » La correspondance des rois de cette époque avec le souverain Pontife est remarquable par un cachet d'orgueil également sot et grossier, celle des ministres entre eux est ignoble : ce sont des malfaiteurs qui s'applaudissent du succès de leurs complots, et leur langage vaut le sentiment. Rien n'est comparable à la brutalité de Pombal. Il renvoya un jour au Pape une de ses lettres, en faisant écrire par le roi qu'elle ne pouvait venir d'un Pontife si saint et si vénéré. Il y avait du goujat dans ce tyran, et c'est l'homme de cœur qui a le plus ressemblé aux hommes de rue de la Révolution. Pendant dix ans il laboura de ses ongles venimeux le cœur du souverain Pontife, il insulta cette majesté personnelle. Ce fut ainsi qu'il prolongea la rupture, malgré les plaintes du peuple, d'abord timides, « bientôt publiques et générales, » dit M. de

Saint-Priest, un de ses admirateurs. A la fin le roi lui-même exprima son mécontentement, et Pombal céda de mauvaise grâce.

Les relations avec Rome furent rétablies sous Clément XIV. Le mal était fait et irréparable : de cette rupture date la décadence rapide du Portugal. Les admirateurs de Pombal ne veulent pas considérer les résultats historiques de son administration.

En 1750, le Portugal était encore un Etat florissant, considéré en Europe, puissant dans les Indes. On voit ce qu'il est devenu dans les Indes et en Europe. Plus de missionnaires, plus de navigateurs, plus de citoyens; mais des écrivains de journaux, des avocats de tribune, des soldats de parti, et la plaie des révolutions plus incurable qu'ailleurs. Pombal a perdu ce peuple en y corrompant la sève catholique. Clément XIII l'aurait sauvé.

Tandis que le Pape voyait le Portugal s'effacer du rang des nations catholiques, la France vint ajouter à ses angoisses. D'abord on lui demanda de modifier ou plutôt de détruire les constitutions de la compagnie de Jésus, en nommant un vicaire général pour la France. La faiblesse de Louis XV avait suggéré cet expédient; la sagesse de Clément XIII le rejeta, et l'on croit que ce fut alors qu'il prononça une courageuse et prudente parole, souvent imputée comme un cri d'orgueil au général de la compagnie : « *Sint ut sunt, aut non sint!* qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient plus! » C'était le sentiment des évêques dans le monde entier, notamment des évêques français; car Clément XIII, sans former le moindre doute sur la plénitude de son autorité, s'entoura néanmoins toujours des avis de l'épiscopat et les provoqua sans cesse. Officiellement, il représenta au roi que la conséquence du changement proposé serait la dissolution inévitable d'un corps si utile à la religion, principalement par son entière dépendance du chef de l'Eglise; dépendance, ajoutait-il, qui n'a jamais troublé la tranquillité dans aucun royaume, et qui n'est redoutable qu'aux méchants.

Il profitait de toutes les circonstances pour renouveler ses avis et ses exhortations, pressant les évêques de s'adresser au roi, suppliant le roi d'écouter les évêques et le Pape, et de prendre en main la cause des innocents, qui était la cause de la religion, la cause même de la société. Sa foi lui inspirait de prophétiques menaces. « Craignez, disait-il, que Jésus-Christ ne venge lui-même son Eglise outragée : *Il n'est point de dangers qu'on n'ait à redouter dans le royaume.* » Mais quelle parole pouvait respecter la conscience de Louis XV?

Devant ce roi qui abandonnait ses devoirs, le Pape ne voulut pas oublier les siens. Seul en face de tous les souverains, ou déjà persécuteurs, ou prêts à le devenir, ou indifférents, il résolut de maintenir les droits de l'Eglise, et s'il ne pouvait sauver la liberté des justes opprimés, de sauver du moins leur honneur. Au milieu d'une époque si abaissée, il est beau de voir la magnanimité de ce saint vieillard. Attaqué de tous côtés à la fois, invincible par la patience, il fait face à tous les périls; sa voix s'élève pour encourager, pour prier, pour réprimander, pour punir; tendre et presque reconnaissant à ceux qui font leur devoir, doux à ceux qui pèchent par faiblesse, terrible à ceux qui pèchent par méchanceté.

Les Jansénistes avaient forgé le libelle célèbre intitulé *Extrait des assertions* [1], dans lequel les Jésuites sont accusés d'avoir enseigné et commis tous les crimes. Par arrêt du Parlement, ce livre infâme avait été envoyé à tous les évêques. Clément XIII le flétrit, condamnant une instruction pastorale de Fitz-James, évêque de Soissons, qui en recommandait la lecture. Il se contenta d'admonester secrètement deux autres évêques, les seuls avec Fitz-James qui eussent paru se ranger du côté des Parlements. Il usa de la même douceur à l'égard du provincial des Jésuites de Paris, qui, sans consulter le général et sans trop se consulter lui-même, dans le vain es-

[1] Ce livre misérable, fabriqué par les Jansénistes, au couvent des Blancs-Manteaux, ne contient pas moins de 1800 textes falsifiés. Si la France avait eu un peu de pudeur, elle eût mis les auteurs en prison. Ce livre fut l'assommoir des Jésuites.

poir d'amortir la persécution, avait signé l'engagement d'enseigner les quatre articles de 1682, faiblesse d'ailleurs glorieusement rachetée peu de temps après. Cinq Jésuites à peine, sur quatre mille qui étaient en France, consentirent à prêter les serments qu'on exigeait pour leur permettre de rester non pas dans leurs maisons mais dans leur patrie.

Lorsque enfin les parlements eurent consommé l'iniquité en décrétant l'institut de saint Ignace comme *irréligieux et impie*, le Pape, mettant de côté toute considération humaine, condamna à son tour cette prétendue justice. En présence du Sacré-Collège, il déclara *vains*, *sans force*, *de nul effet*, les arrêts par lesquels les magistrats séculiers chercheraient à s'immiscer dans le gouvernement des âmes et réprouver ce que l'Eglise avait approuvé. Pour que sa sentence ne fût pas ignorée, il en informa les cardinaux français. « Après avoir recouru aux voies les plus douces pour éviter ce coup funeste, j'ai dû, leur disait-il, venger enfin l'Eglise. » C'était l'Eglise, en effet, que les parlements accusaient et diffamaient, puisque, par l'organe des Papes et du concile de Trente, l'Eglise avait béni durant deux siècles l'institut que les parlements taxaient d'impiété. Mais le souverain Pontife ne vengeait pas seulement l'Eglise. A l'exemple de tous les Papes qui ont livré de pareils combats, il mettait à l'abri la liberté de la conscience chrétienne. Où en serait le monde si les pouvoirs séculiers pouvaient juger en ces matières, prononcer sur les voies du salut, décréter que telle manière de vie est sainte, que telle autre ne l'est pas? Le Pape n'outrepassait point son droit; cette répression était légitime, opportune, nécessaire. Sont-ce là les actes de fanatisme que l'on reproche à Clément XIII? Tous les Papes les auraient faits, la liberté chrétienne les enregistre dans ses annales, Dieu les a validés. Lorsque de pareils actes descendent du Vatican, comme la foudre descend du ciel, l'erreur qu'ils frappent, la pusillanimité qu'ils embarrassent, le sophisme qu'ils déconcertent, l'orgueil qu'ils écrasent s'unissent pour protester, les uns contre le droit, les autres contre l'usage; mais Dieu tient peu

de compte de leurs protestations : il ratifie visiblement, au temps marqué, ces décrets toujours injuriés, et toujours inébranlables. Que sont aujourd'hui les arrêts des parlements? Une tache dans l'histoire de cette magistrature. Ce qui subsiste, c'est le décret pontifical qui les a déclarés « vains, sans force, DE NUL EFFET. »

Clément XIII avait la prévision, disons mieux, la certitude de ce résultat. Sa confiance au triomphe de la justice apaisait dans son âme l'angoisse des châtiments où courait le monde; elle grandissait avec les périls, avec les fureurs même qu'il voyait se multiplier et s'exaspérer autour de lui. Le Parlement rendit des arrêts de proscription plus cruels , et Louis XV, en les sanctionnant lâchement comme les premiers, par un édit qualifié malgré lui d'*irrévocable*, ordonna que le silence fût gardé dans tout le royaume. Le ministère prétendit imposer aussi ce silence au Pape; il écrivit à l'ambassadeur de France à Rome : « Par *zèle pour la religion* et par *bienveillance pour les Jésuites*, Sa Sainteté doit se prescrire à elle-même le silence que Sa Majesté a ordonné qui fût gardé dans ses Etats. » Le Pape trouva, au contraire, que c'était le moment de parler; il publia la bulle *Apostolicum*, dans laquelle, pour l'honneur de l'Eglise injuriée, pour le salut de l'innocence opprimée, pour la gloire du Dieu de justice, pour la consolation de son cœur de père, enfin pour la juste satisfaction de ses frères les évêques du monde catholique, — remplissant la mission qui lui est confiée de Dieu, et qui passe avant toute considération humaine, — il approuve et confirme de nouveau l'institut de la Compagnie de Jésus.

La bulle *Apostolicum* fut un germe de résurrection déposé dans une tombe déjà creusée bien avant; elle eut, en outre, comme tous les actes de Clément XIII, un effet immédiat, fort important à cette époque malheureuse : l'énergie du souverain Pontife releva ou raffermit des courages exposés à faiblir. Fortifiés par ce grand exemple, les évêques se préparèrent à soutenir de plus rudes assauts. L'œil fixé sur le ciel, ils virent venir la tempête; ils surent quelle main l'envoyait,

et elle ne les trouva pas dépourvus. Durant ces années d'extrême répit, déjà pleines de tourments et de sourds tonnerres, se formèrent les confesseurs et les martyrs dont la constance *devait sauver la civilisation catholique.*

La vigilance de Clément XIII ne se démentit pas un instant; il parut toujours debout sur ce faîte d'où son regard, embrassant l'univers, voyait partout les puissances humaines conjurées contre l'Eglise de Dieu. Tous les jours et pour ainsi dire à chaque heure du jour, un nouvel ennemi se déclarait, un ancien ennemi se montrait plus implacable.

Il vit naître en Allemagne, sous la protection même du pouvoir épiscopal, la secte des Fébroniens, « cachant sa perfidie sous le masque de la piété, anéantissant l'autorité du souverain Pontife sous prétexte de ramener par cette condescendance merveilleuse, en vertu de laquelle ce ne sont pas les hérétiques qui se convertissent mais les catholiques qui sont pervertis! » Il vit l'Espagne, sur laquelle il avait compté, dépasser d'un seul coup le Portugal et la France; Naples imiter l'Espagne avec des raffinements d'injure, entraînant Malte, où régnait un ordre religieux, et Parme, feudataire du Saint-Siège; il vit Venise, sa patrie, suivre la même voie de rébellion et de défection; il vit enfin la puissante maison de Bourbon, établie sur quatre royaumes, prendre les armes contre son héroïque faiblesse, saisir Avignon, Bénévent, Ponte-Corvo, et prétendre ainsi le contraindre, lui souverain Pontife, à faire des excuses à l'infant de Parme qu'il avait repris en vertu de sa double autorité spirituelle et temporelle.

Ces cruautés ne l'abattirent point, ne le détachèrent point de la cause de la justice. Il continua de parler comme s'il eût été assuré de l'obéissance du monde. Son digne ministre, Torregiani, écrivait aux nonces : « Les violences ne l'empêcheront pas de rappeler les rois ses fils à leur devoir. » Le philosophe Duclos témoigne de ce calme qu'il ne pouvait comprendre. Il avait vu à Rome le cardinal Torregiani. « Quand il ne peut disconvenir des pertes que la cour de Rome fait journellement de son autorité parmi les puissances

catholiques, il répond : *Nous avons la parole de Jésus-Christ : l'Eglise est inébranlable.* » Duclos prenait en grande pitié ce fanatisme.

Clément XIII était dans sa soixante-seizième année, la onzième de son laborieux pontificat. Assurément, ces rois, les trois Bourbons en particulier, qui depuis onze ans le nourrissaient d'angoisses, pouvaient attendre sa mort ; ils préférèrent la hâter.

Au commencement de 1769, leurs ambassadeurs demandèrent la suppression de la compagnie de Jésus au Pape qui avait publié la bulle *Apostolicum.* L'Espagnol porta le premier coup ; Clément XIII lui exprima noblement sa surprise et sa douleur. L'Italien et le Français vinrent ensuite : il les congédia pour toute réponse. Le mémoire remis par l'ambassadeur de Louis XV se terminait ainsi : « Cette réquisition doit être d'autant plus favorablement accueillie par notre Saint-Père le Pape qu'elle lui est faite par trois monarques également éclairés et *zélés* sur tout ce qui peut avoir rapport à la *prospérité de la religion*, aux *intérêts de l'Eglise romaine*, à la *gloire personnelle de Sa Sainteté* et à la tranquillité de tous les Etats chrétiens. »

De quel surcroît de dégoût une semblable hypocrisie ne dut-elle pas charger le cœur sincère du Pontife.

« Sa Sainteté, écrivait Torregiani, ne peut s'expliquer comment les trois cours ont le triste courage d'ajouter à toutes les douleurs qui l'affligeaient une douleur nouvelle, sans autre but que de tourmenter de plus en plus son âme. » Et le cardinal Negroni disait aux ambassadeurs eux-mêmes : *Cette dernière démarche ouvrira la tombe du Saint-Père.*

En effet, la semaine suivante, Clément XIII s'affaissa tout à coup après une journée employée aux fonctions pontificales et à la prière. Il succomba comme ces héros qui ne comptent pas leurs blessures, et que la mort n'a la permission d'emporter que debout et couverts de leurs armes. C'était le soir du 2 février, fête de la *Purification.* Pour dernier acte pontifical, Clément XIII avait béni et distribué les cierges, suivant

le cérémonial de cette fête : beau symbole de la flamme sainte qui l'avait animé et qu'il transmettait en mourant, sans craindre que le monde eût assez de tempête pour l'éteindre ! Elle était venue jusqu'à lui à travers dix-huit siècles d'orages ; il l'a transmise à ses successeurs, au moment où les vents contraires allaient se déchaîner avec plus de violence que jamais, et elle est encore la lumière du monde.

La figure de Clément XIII a pu communiquer des inspirations sublimes au génie efféminé de Canova. Sur le tombeau du Pontife, chef-d'œuvre fâcheux à certains égards, deux lions symbolisent le doux et indomptable caractère de Clément. L'un verse ces larmes molles et tendres que l'offense a le privilège d'arracher quelquefois à la bonté méconnue et au droit impuissant; l'autre, dans un calme auguste, attend, *sans ardeur et sans effroi, la victoire ou la mort.* C'est sous ce double aspect que les contemporains de Clément XIII l'ont contemplé, également étonnés de son énergie, de sa patience et de leur admiration. Ils ont dit que c'était un Pape du moyen âge, égaré dans le siècle nouveau. Clément XIII ne fut pas autre chose que le Pape de tous les temps, c'est-à-dire le gardien de la justice et de la vérité. L'humble Pie VII, ce pauvre moine, sut résister à un adversaire non moins redoutable à lui seul que ne l'étaient, en 1769, tous les princes de la maison de Bourbon. Et de nos jours, si menaçants encore malgré quelques embellies inespérées, Grégoire XVI et Pie IX, en présence des séditions et des révolutions, des sectes et des hérésies, des entreprises politiques et de l'incrédulité, sont des Papes du moyen âge. Leur foi est la même, ils parlent la même langue, ils tendent au même but; ils sont comme eux, l'appui des évêques persécutés, et l'obstacle devant lequel reculent, s'arrêtent ou se dévoient les ennemis de l'Église.

IV. Ici se présente une question de droit : Le souverain Pontife a-t-il le droit de supprimer un ordre religieux? Sans contredit. L'état monastique est certainement la perfection de la vie chrétienne, mais la forme qu'affecte un ordre religieux,

la règle qu'il adopte, le nom qu'il se donne, les œuvres qu'il se propose, les effets qu'il produit, l'a-propos de son approbation ou l'opportunité de sa suppression, ce sont causes majeures qui ressortent du Saint-Siège et que le Saint-Siège décide souverainement, en vertu de l'autorité apostolique.

Les faits répondent au droit. Voici comment s'explique sur cette question, le Bref *Dominus ac Redemptor* :

« Entre toutes les choses qui contribuent le plus à procurer le bien et le bonheur de la chrétienté, il n'y a point de doute qu'il faille donner presque le premier rang aux ordres religieux qui ont été, dans tous les siècles, le soutien et l'ornement de l'Eglise, et dont elle a retiré les plus grands avantages. C'est pourquoi le Saint-Siège apostolique les a non seulement approuvés et protégés, mais les a encore comblés de bienfaits et leur a accordé des exemptions, des privilèges et des pouvoirs afin de les engager, de les exciter et de les porter à cultiver la piété et la religion, à former les mœurs des peuples par leurs discours et leurs exemples, et à conserver et affermir l'unité de la foi parmi les fidèles.

» Mais quand les choses en sont venues au point, où le peuple chrétien ne retirait plus de quelques ordres religieux ces fruits aussi abondants et ces avantages si désirés qu'ils devaient produire par leur institution, ou qu'on a remarqué que ces ordres étaient devenus plutôt pernicieux et plus propres à troubler la tranquillité des peuples qu'à la lui procurer, ce même siège apostolique, qui avait employé ses soins pour les établir, n'a point hésité ou de leur donner de nouveaux règlements, ou de les rappeler à leur primitive discipline, ou même de les dissoudre et de les détruire entièrement.

» C'est pourquoi le pape Innocent III, notre prédécesseur, s'étant aperçu que le trop grand nombre de différents ordres religieux occasionnait des troubles considérables dans l'Eglise de Dieu, défendit expressément, dans le quatrième concile général de Latran, de songer à établir de nouveaux ordres, et ordonna à tous ceux qui voulaient entrer en religion de choisir un de ceux qui étaient approuvés. En outre, il

statua que celui qui voudrait établir une communauté religieuse prendrait la règle et l'institut d'une de celles approuvées par le Saint-Siège. Il suivait de là qu'il ne serait nullement permis d'établir un nouvel ordre sans une nouvelle permission spéciale du souverain pontife, et ce fut avec raison; car les nouvelles congrégations étant instituées pour une plus grande perfection, le Saint-Siège apostolique doit auparavant examiner avec soin la forme de leur régime et de leur discipline, de crainte que, sous l'apparence d'un plus grand bien et d'une vie plus sainte, il ne s'introduise dans l'Eglise plusieurs abus et même des maux.

» Quoique ces règlements eussent été faits avec beaucoup de sagesse, par Innocent III, notre prédécesseur, cependant, non seulement on a dans la suite extorqué du Saint-Siège, par des demandes importunes, l'approbation de quelques ordres religieux; mais la témérité présomptueuse de quelques-uns a aussi donné naissance à une multitude presque infinie d'ordres différents, surtout de mendiants, qui n'avaient point été approuvés. Ces abus ayant été entièrement reconnus, Grégoire X, également notre prédécesseur, pour y remédier sur-le-champ, renouvela dans le concile général de Lyon la constitution d'Innocent III, et défendit plus rigoureusement encore d'instituer de nouveaux ordres ou des religions nouvelles, ou de prendre l'habit d'une nouvelle, et abolit à perpétuité toutes les religions et les ordres mendiants qui, établis après le quatrième concile de Latran, n'avaient obtenu aucune approbation du Saint-Siège; mais il ordonna en même temps que ceux qui avaient été approuvés subsistassent de la manière suivante, savoir : qu'il serait permis aux profès des mêmes ordres d'y rester s'ils le jugeaient à propos, à condition qu'ils n'admettraient personne dans la suite à la profession de ces mêmes ordres, qu'ils n'acquerraient plus de maison ou d'autre bien, et qu'ils ne pourraient aliéner les maisons ou les biens qu'ils avaient, sans une permission spéciale du Saint-Siège. En effet, ce Pape réserva tous ces biens à la disposition du siège apostolique pour être employés par les ordi-

naires des lieux ou par ceux qui en auraient reçu commission du Saint-Siège, au secours, de la terre sainte ou au soulagement des pauvres, ou pour être appliqués à d'autres pieux usages. Il interdit aussi absolument aux membres de ces mêmes ordres le droit de prêcher devant les étrangers, de les entendre en confession, et de leur administrer la sépulture; il déclara cependant que dans cette constitution n'étaient pas compris les ordres des Frères prêcheurs et ceux des Frères mineurs, l'utilité évidente que l'Eglise universelle en retirait devant leur tenir lieu d'approbation. Il voulut de plus que les ermites de Saint-Augustin et l'ordre des Carmes restassent constamment dans leur état, parce que leur constitution avait précédé le quatrième concile général de Latran. Enfin il accorda à chaque membre des ordres auxquels s'étendait cette constitution, une permission générale de passer dans les autres ordres approuvés, de manière cependant qu'aucun ordre ne pût passer en entier dans un autre, ni un couvent dans un autre couvent avec ses biens, sans avoir auparavant une permision spéciale du siège apostolique.

» D'autres pontifes romains, nos prédécesseurs, dont il serait trop long de rapporter les décrets, ont toujours marché sur ces traces, suivant les circonstances des temps ; et entre autres Clément V, également notre prédécesseur, par sa bulle du 2 mai 1312, supprima et abolit totalement, à cause de sa diffamation générale, l'ordre militaire des Templiers; quoique légitimement approuvé, quoiqu'il eût autrefois rendu à toute la chrétienté des services si importants que le Saint-Siège l'avait comblé de bienfaits et lui avait accordé des privilèges, des biens, des exemptions et des pouvoirs très étendus; et quoique le concile de Vienne, auquel il avait commis l'examen de cette affaire, eût été d'avis qu'on s'abstînt de prononcer à ce sujet une sentence formelle et décisive.

» Le pape Pie V, également notre prédécesseur, dont l'Eglise catholique respecte et honore d'un culte religieux l'éminente sainteté, s'éteignit et détruisit entièrement l'ordre des Frères humiliés, antérieur au concile de Latran et approuvé

par Innocent III d'heureuse mémoire, par Honorius III, Grégoire IX et Nicolas V, à cause de leur désobéissance aux décrets apostoliques, et de leurs dissensions tant intestines qu'extérieures, parce qu'ils ne laissaient entrevoir aucune espérance de retour à la vertu ; et encore parce que quelques-uns de ce même ordre avaient formé une horrible conspiration contre la vie de saint Charles Borromée, cardinal, protecteur et visiteur dudit ordre.

» Le pape Urbain VIII, d'heureuse mémoire, pareillement notre prédécesseur, supprima et abolit à perpétuité, par son bref du 6 février 1625, la congrégation des frères conventuels réformés, solennellemeent approuvée par Sixte V, d'heureuse mémoire, aussi notre prédécesseur, et comblée par lui de plusieurs bienfaits et de ses faveurs, et cela parce que ces religieux ne produisaient pas les fruits spirituels que l'Eglise de Dieu en attendait, et qu'au contraire il s'était élevé plusieurs différends entre les mêmes frères conventuels réformés et les frères conventuels non réformés. Il accorda et assigna à l'ordre des Frères mineurs conventuels de Saint-François, les maisons, couvents, terrains, meubles, biens, effets, actions et droits qui appartenaient à cette congrégation, excepté seulement la maison de Naples, et celle de saint Antoine de Padoue, nommée *de Urbe*. Il réunit et incorpora cette dernière à la chambre apostolique, en la réservant à sa disposition et à celle de ses successeurs, et permit enfin aux religieux de ladite congrégation supprimée d'entrer dans l'ordre des Frères de Saint-François, appelés capucins ou de l'observance.

» Le même Urbain VIII, par un autre bref du 2 décembre 1643, supprima, éteignit et détruisit à perpétuité l'ordre religieux de Saint-Ambroise et de Saint-Bernard *ad nemus*, soumit les membres de cet ordre supprimé à la juridiction et à l'autorité des ordinaires des lieux, et leur accorda la permission de passer dans d'autres ordres religieux approuvés par le Saint-Siège. Innocent X, d'heureuse mémoire, également notre prédécesseur, confirma, par sa bulle du 1er avril 1645,

cette supression, sécularisa en outre les bénéfices, les maisons et monastères dudit ordre qui étaient auparavant réguliers, et déclara qu'ils seraient à l'avenir séculiers.

» Le même *Innocent X, notre prédécesseur, par son bref* du 16 mars 1645, pour apaiser les troubles excités par les religieux de l'ordre des Pauvres de la Mère de Dieu, des écoliers pies, réduisit cet ordre, quoique solennellement approuvé, d'après un mûr examen, par Grégoire XV, notre prédécesseur, en une simple congrégation qui ne ferait aucun vœu, à l'instar de la congrégation des prêtres séculiers de l'Oratoire, établie dans l'église de Sainte-Marie *in Vallicella de Urbe*, sous la domination de saint Philippe de Néri. Il accorda aux religieux de cet ordre ainsi réformé le droit d'entrer dans tout autre ordre qui fût approuvé, leur défendit de recevoir des novices et d'admettre à la profession aucun de ceux qui avaient pris l'habit. Enfin il transféra totalement aux ordinaires des lieux la supériorité et la juridiction qui résidaient dans le ministre général, les visiteurs et les autres supérieurs. Tous ces règlements ont été exécutés pendant quelques années, jusqu'à ce que le Saint-Siège, convaincu de l'utilité de l'institut précédent, le rappelât à son ancienne forme de vœux solennels, et le rétablît sur le pied d'un ordre absolument régulier.

» Le même Innocent X, notre prédécesseur, supprima totalement, par son bref du 29 octobre 1650, l'ordre de Saint-Basile *de Armenis* à cause des troubles et des dissensions qui s'y étaient élevés. Il soumit entièrement les religieux de cet ordre à la juridiction et à l'obéissance des ordinaires des lieux, leur donna l'habit des clercs séculiers, en leur assignant des pensions suffisantes sur les revenus de leurs maisons supprimées et leur accorda aussi la permission de passer dans tout autre ordre approuvé.

» Le même Innocent X, considérant que l'Eglise ne pouvait espérer aucun fruit spirituel de la congrégation religieuse des Prêtres du bon Jésus, l'éteignit à jamais par un autre bref du 22 juin 1651, soumit ces religieux à la juridiction des ordinaires des lieux, leur assigna une subsistance convenable

sur les revenus de la congrégation supprimée, leur permit d'entrer dans tout ordre religieux approuvé par le Saint-Siège, et se réserva le droit d'appliquer les biens de cette congrégation à d'autres pieux usages.

» Enfin, Clément IX, d'heureuse mémoire, également notre prédécesseur, ayant reconnu que trois ordres religieux, savoir : celui des chanoines réguliers, dits de Saint-Georges *in Arga*, celui des Hiéronymites *de Pesulis*, et celui des Jésuites établis par Saint-Jean Colomban ne procuraient que peu ou point d'utilité et d'avantage au peuple chrétien, et qu'on ne pouvait même espérer qu'ils lui devinssent plus utile dans la suite, forma la résolution de les supprimer et de les abolir ; ce qu'il exécuta par un bref du 6 décembre 1668 ; et à la réquisition de la république de Venise, il voulut que leurs revenus et leurs biens, qui étaient considérables, fussent employés à fournir aux frais de la guerre que les Vénitiens étaient obligés de soutenir contre les Turcs dans l'île de Candie.

» Mais nos prédécesseurs, en portant tous ces décrets et en les mettant à exécution, ont toujours cru devoir user prudemment des moyens qu'ils ont jugés les plus propres à fermer l'entrée aux dissensions et à écarter la fureur des disputes ou l'esprit de parti. C'est pour cela que, rejetant la méthode pénible et embarrassante qu'on a coutume d'employer dans les procédures, ils se sont uniquement attachés aux lois de la prudence ; et avec cette plénitude de puissance dont ils jouissent comme vicaire de Jésus-Christ sur la terre et comme administrateurs suprêmes de la chrétienté, ils ont exécuté toutes ces choses sans permettre aux ordres religieux dont la suppression était résolue, de faire valoir leurs droits, de détruire les accusations graves intentées contre eux, ni enfin de réfuter les motifs qui les avaient déterminés à prendre ce parti. »

V. A côté de cette question de droit se présente une question de fait : Les Jésuites étaient-ils coupables? C'est, dans l'espèce, la question capitale.

Les attaques dirigées, au dix-huitième siècle, contre les Jé-

suites, sont de deux sortes : les unes s'adressent aux règles de l'Institut, les autres aux membres de la Compagnie. Nous ne nous occuperons pas de la première catégorie. Exposer la nature des vœux qu'on fait en religion, établir le droit que l'Eglise seule a d'en juger, réfuter les fausses imputations qu'on élève contre les vœux de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, est chose que nous avons précédemment faite autant qu'il convient à cet ouvrage. Ce serait d'ailleurs, s'imposer ici une tâche inutile. Les catholiques sincères savent qu'un institut déclaré pieux par un concile œcuménique, par trente Papes, par un millier d'évêques et par une foule d'hommes distingués même de confession différente, doit être et est nécessairement un pieux institut. Quant à ceux qui ne croient ni à l'Eglise ni à Jésus Christ, mais qui tiennent l'Evangile pour infâme, la réhabilitation de la chair pour un progrès, la bestialité pour une vertu, à ceux-là on ne prouve pas que l'homme a le devoir de se purifier du péché et de mettre sa vertu sous la garde des vœux.

Nous parlerons seulement des attaques imputées aux Jésuites. C'est s'honorer que de les défendre et notre main, pas plus que notre cœur, ne manquera jamais à leur apologie. Ici toutefois, à cause des innombrables torts que leur impute l'*Extrait des assertions*, nous ne pourrons répondre qu'à quelques traits. Pour le faire avec plus de décision, nous emprunterons les paroles de Christophe de Beaumont dans un mandement qui lui valut l'honneur de l'exil. Ce valeureux archevêque de Paris connaissait les Jésuites ; il connaissait leurs adversaires ; par le courage perspicace qu'il mit à couvrir les uns, à démasquer les autres, il a dès longtemps répondu à tous les ennemis de la sainte et savante Compagnie.

« Eh ! quels vices, dit le prélat, voudrait-on que l'Eglise eût aperçus dans cet Institut ? On attaque d'abord la qualité de Compagnie ou Société de Jésus, qu'ont toujours prise les Jésuites, et qui est répétée sans cesse dans leur institut. On prétend que le titre est fastueux, et qu'il fait injure au corps entier des fidèles qui semblent exclus par là de la société et

de l'union avec Jésus-Christ. Mais, il n'est rien de plus frivole que cette objection, et cent fois on l'a résolue par l'exemple de quantité d'instituts religieux ou ecclésiastiques qui se sont distingués par des noms, sur lesquels tous les chrétiens ont aussi des droits essentiels. Qu'est-ce en effet que les religieux de la Sainte-Trinité, les prêtres de l'Oratoire de Jésus, les chevaliers du Christ, les chanoines du Sauveur, etc., les religieuses de la Miséricorde de Jésus, du Bon-Pasteur, du Saint-Sacrement, du Précieux Sang, du Calvaire, etc., les Confréries ou Associations de la Croix, du Cœur de Jésus, de la Passion, du Saint-Esprit, etc. ; et comment prouver que ces noms ont pu être tolérés, approuvés même dans l'Eglise, et néanmoins prétendre qu'on a dû rejeter celui de Compagnie ou Société de Jésus, comme plein de faste et d'ambition, comme injurieux au corps entier des fidèles ?

» Reconnaissons qu'il n'y a rien de plus simple et de moins suspect que toutes ces manières de caractériser des congrégations qui servent Dieu et l'Eglise, suivant leur attrait et les vues de leur fondateur. Quand le concile de Trente, les Papes et tous les évêques du monde chrétien ont donné la qualité de Compagnie de Jésus à l'ordre religieux qu'avait fondé saint Ignace, ce n'était assurément pas leur intention d'appuyer le faste, et de concourir à un scandale. Ils n'ont vu dans ce titre qu'une émulation pieuse et un zèle actif pour imiter la vie et les travaux du Sauveur des hommes. Convient-il aujourd'hui de censurer le langage d'un concile œcuménique, que dix-neuf papes et tous les premiers pasteurs ont consacré par leur exemple ?

» On se flatte d'attaquer plus efficacement l'Institut des Jésuites en lui reprochant un mystère qui ne cadre pas, dit-on, avec la simplicité chrétienne ; mystère d'ailleurs qu'on prétend être un sujet d'alarme pour les Etats et les citoyens. Qui croirait qu'un reproche si grave en apparence est une querelle sans fondement et sans objet? Les Jésuites ont une règle qui défend de rapporter aux personnes du dehors les choses qui se passent dans la maison, et de communiquer

les constitutions ou autres écrits qui traitent de l'Institut, sans le consentement du supérieur. Voilà ce qu'on érige aujourd'hui en mystère, ce qu'on présente comme la marque et la preuve des secrets profonds et de la politique dangereuse des Jésuites. Mais réfléchissons un moment sur une ordonnance si simple. On y défend de rapporter au dehors les choses qui se passent dans l'intérieur de la maison. Eh! dans la famille même des particuliers serait-il à propos de n'user d'aucune précaution pour cacher aux yeux du public certaines discussions d'affaires que le public doit ignorer? Les communautés religieuses sont de grandes familles composées d'esprits différents, sujets à des altercations passagères, que l'humanité fait naître, et que la subordination dissipe. Serait-il raisonnable de livrer à la connaissance des gens du monde ces détails domestiques, ce gouvernement intérieur et concentré dans la solitude? La règle des Jésuites ne permet pas de communiquer sans la permission du supérieur les constitutions ou autres livres qui traitent de l'Institut; et cette disposition ne doit paraître ni suspecte, ni contraire à la sagesse. La lecture de ces sortes de livres n'est pas destinée aux personnes qui vivent dans le siècle. Il serait aisé d'en abuser, d'interpréter malignement ce qui n'est que prudence ou simplicité évangélique. Mais d'ailleurs, (et cette observation est des plus remarquables), ce que saint Ignace a ordonné dans la règle qui nous occupe ici, n'est que la loi portée par presque tous les instituteurs d'ordre.

» Les constitutions du Mont-Cassin défendent très sévèrement de rapporter au dehors les choses qui se seront passées dans le monastère.

» Celles des Camaldules menacent de peines très grièves ceux qui manifesteront aux externes les secrets de la congrégation.

» Saint Bonaventure, qui avait été général de son ordre, recommande de ne point révéler les secrets domestiques, et de ne manifester aucun article des statuts, si ce n'est dans le cas d'une grande nécessité.

» Cent ans après saint Bonaventure, le général du même ordre de Saint-François, défendit de communiquer les constitutions aux externes, et ce règlement fut encore renouvelé dans le chapitre général, tenu en 1718. On y enjoignit à tous les supérieurs, d'avoir un exemplaire des constitutions de l'ordre, mais de bien prendre garde qu'elles ne vinssent à la connaissance des étrangers. Il nous serait aisé de rassembler quantité d'autres exemples de la discrétion et de la prudence des législateurs monastiques. Quelqu'un se persuadera-t-il qu'en les imitant, saint Ignace et ceux qui ont gouverné sa compagnie après lui, se sont rendus suspects de menées secrètes et d'artifices condamnables? Enfin, ce qui détruit pleinement le prétendu mystère qu'on impute aujourd'hui aux Jésuites, c'est qu'ils n'ont jamais caché leur Institut à ceux qui avaient droit d'en connaître; c'est qu'on en a donné un grand nombre d'éditions, et qu'il s'en trouve des exemplaires dans toutes les grandes bibliothèques; c'est que Rodriguez dans son traité de la *Perfection chrétienne*, et Bonhours dans la *Vie de saint Ignace*, en ont tracé le plan avec beaucoup d'étendue et d'exactitude; c'est que, s'il s'est trouvé des personnes, soit amies, soit ennemies, qui aient voulu l'examiner, elles ont pu se satisfaire chez les Jésuites mêmes, puisque ceux-ci ont toujours pu communiquer cette lecture en demandant, selon la règle, la permission de leurs supérieurs.

» Ce prétendu mystère de l'Institut des Jésuites, est donc un pur préjugé, et une accusation sans fondement. Il en est de même d'une autre objection qui se trouve répétée jusque dans des écrits publiés sous des noms d'auteurs respectables : on dit qu'il n'y a rien de fixe et de stable dans l'Institut des Jésuites; qu'ils peuvent le changer arbitrairement, et lui donner tous les caractères qu'exigent leurs intérêts; que les différentes règles qu'il comprend sont détruites par d'autres règles opposées qui se rencontrent dans d'autres endroits du même Institut, ou qu'elles éprouvent des distinctions et des exceptions qui les rendent inutiles, etc.

» Il est aisé de juger qu'on attaque d'abord ici le pouvoir

qu'a la société de faire des règlements assortis aux temps, aux lieux et aux circonstances, pouvoir dont jouissent également toutes les autres congrégations régulières. Pourquoi, en effet, le pape Alexandre III confirmait-il, en 1176, « les statuts faits ou à faire par les Chartreux, » sinon parce que cet ordre avait besoin pour sa conservation, d'être autorisé à établir de nouvelles lois, et à changer les anciennes? Les autres ordres ayant les mêmes besoins, ont la même autorité, et l'on ne dit d'aucun d'eux qu'il n'y a rien de stable ni de fixe dans ses constitutions; on ne fait ce reproche qu'aux Jésuites, quoique, de toutes les sociétés religieuses, ce soit peut-être celle qui change le moins les dispositions de son Institut. Elle fait, à la vérité, de temps en temps de nouvelles ordonnances, mais pour apprécier la lettre ou développer l'esprit de celles qui ont déjà été reçues dans le corps de ses lois; et quand elle se donnerait plus de liberté dans cette matière, quels pourraient être les objets de ses innovations? L'Institut lui-même a tout prévu, marqué, limité. »

Aux accusations contre les mœurs s'ajoutent les accusations contre les doctrines. C'est le grand cheval de bataille des adversaires. L'archevêque de Paris pose là-dessus six questions : 1° Etait-il nécessaire ou utile d'attaquer la doctrine des Jésuites. Non, car les Jésuites n'enseignent point aujourd'hui les doctrines qu'on leur impute, et le parlement lui-même a déclaré qu'ils n'avaient aucunement la responsabilité d'anciennes erreurs. 2° A-t-on attaqué la doctrine des Jésuites avec l'attention et l'exactitude convenable? — Non; car les agresseurs ont manqué de précision dans leurs raisonnements, de fidélité dans la traduction des textes, et de discernement dans le choix des sources. 3° A-t-on été impartial dans l'examen de la doctrine? — Non, car on impute à une société le tort d'un individu et ce qu'on reproche à un théologien jésuite, qui n'a que le tort de l'imitation, on ne l'impute pas aux théologiens des autres ordres qui l'enseignent également. 4° Sous prétexte d'attaquer les erreurs des Jésuites, ne s'est-on pas écarté des vérités qu'enseigne l'Eglise? — Oui, car on est

tombé dans beaucoup d'erreurs sur l'ignorance invincible, sur le rapport des actions à Dieu, sur les œuvres des pécheurs et des infidèles, sur le conflit des opinions probables, sur l'objet de la béatitude, etc. 5° En attaquant la doctrine des Jésuites, a-t-on bien saisi l'ensemble de leurs livres? — Non, car on a retranché des textes entiers ou des parties essentielles au sens de la phrase. 6° Dans l'attaque contre la doctrine des Jésuites, a-t-on gardé les ménagements que l'équité inspire? — Non, car la prétendue tradition de mauvaise doctrine dans la société, se compose : d'ouvrages publiés sans approbation des supérieurs, d'ouvrages corrigés par les auteurs mêmes dans les endroits défectueux qu'on leur reproche, et d'ouvrages publiés longtemps après la mort des auteurs sans l'approbation de la compagnie.

Parmi tant d'accusations, il y a deux points sur lesquels l'adversaire insiste avec plus de fureur : le probabilisme et le tyrannicide.

« Sur ce probabilisme, qui occupe cent cinq pages de la grande édition du recueil des assertions et qu'on représente comme la source de tous les maux, comme l'hydre toujours renaissante dans les écoles des Jésuites, qu'auraient dû observer des censeurs guidés par l'impartialité, demande Christophe de Beaumont? Le voici : et nous ne parlons que d'après des auteurs qu'on ne peut soupçonner d'être favorables aux Jésuites.

M. Dupin, déjà plusieurs fois cité, dit « que Michel Lalonius mit le probabilisme en vogue chez les Augustins, en 1592 ; que Barthélemy Médina, Diego Alvarez, Dominique Bannès, Paul Nazarini, Ledesma, Martinez, le firent régner chez les Thomistes; que les docteurs Gamache, Duval, Isambert, le soutinrent avec beaucoup de réputation en Sorbonne; que d'autres docteurs l'enseignèrent sans contradiction à Salamanque et ailleurs; qu'il eut de grands protecteurs parmi les disciples de Scot : que l'univers s'étonna de se voir tout d'un coup devenu probabiliste, et que la compagnie des Jésuites se laissa entraîner comme les autres. Dès qu'elle vit que les Domini-

cains, qu'elle regardait comme les plus fidèles interprètes des sentiments de ce saint docteur (saint Thomas), défendaient hautement le probabilisme, elle crut qu'il lui était permis de les imiter. » Concina, célèbre dominicain d'Italie, faisant l'histoire du probabilisme, reconnaît que de traduire les Jésuites, comme les inventeurs de ce système, c'est une imposture évidente. Il convient que l'autorité des plus célèbres théologiens de son ordre avait fort contribué à l'établissement de cette doctrine. Il nomme Médina, Mercado, Lopez, Bannez; et quoiqu'il compte six Jésuites parmi les chefs de la probabilité, les quatre Dominicains tiennent néanmoins le premier rang dans cette liste. Il n'en est pas de même du recueil des assertions; les noms de ces Dominicains y sont supprimés, pour laisser la place aux seuls Jésuites.

» Qu'elle est révoltante la partialité que nous indiquons ici! C'est aussi un défaut assez léger, que la suppression de quatre noms dans un livre aussi étendu que celui des *Assertions;* mais dans le présent, rien de plus propre à faire connaître la partialité extrême des rédacteurs de ce volume. Car voici deux choses qu'ils se permettent hardiment, comme si personne n'était capable de dévoiler cette infidélité : 1° Ils font raconter par Zacharia, Jésuite italien, ce trait de l'histoire du probabilisme, tandis que c'est Concina qui le raconte en effet, et que Zacharia rapporte simplement les paroles de ce dominicain; 2° ils font disparaître les quatre théologiens célèbres de l'ordre de Saint-Dominique, que leur confrère place à la tête des partisans de la probabilité, et ils ne parlent que des six Jésuites, qui ne sont cependant nommés qu'en second dans l'ouvrage de Concina. Or, d'après cette manière de citer, quel lecteur ne conclura pas que les Jésuites sont les premiers probabilistes, et qu'un de leurs confrères est lui-même garant de ce fait. Conclusion très fausse, il est vrai; mais inévitable, si l'on s'en tient au texte des Assertions. »

Au sujet du tyrannicide, l'archevêque discutait plus longuement cette exécrable imputation, défendait tous les Jésuites inculpés et montrait, qu'au train logique des adver-

saires, il faudrait envelopper, dans l'accusation, S. François de Sales, Bossuet, Mabillon, Benoît XIV et une foule d'autres buveurs de sang. « N'allons pas plus loin, concluait le prélat : l'ouvrage que nous venons d'examiner, peut causer tant de maux, que l'esprit est indigné et le cœur flétri par la lecture d'une collection si pernicieuse. C'est un tableau de vices et de crimes, qui apprend le mal à ceux qui l'ignorent, qui le présente à ceux qui le fuient, qui ménage des ressources à ceux qui l'enseignent, qui fournit des prétextes à ceux qui le commettent ; c'est une école où l'on attaque les bons principes en prétendant les défendre, où l'on corrompt les mœurs en voulant les réformer, où l'on insinue le poison de l'erreur en montrant un faux zèle pour le dogme. »

» Telle est l'idée que vous devez avoir du livre des *Assertions* (et du livre *des Jésuites*). Vous avez vu les rédacteurs de ce Recueil former les plus graves accusations contre un corps religieux, sur le fondement du système imaginaire « d'unité de sentiments et de doctrine. » Système chimérique dans l'invention, faux dans la supposition, impossible dans l'exécution, et contredit dans le fait par la seule diversité d'opinions qui règnent parmi ceux à qui on l'attribue.

» Vous les avez vus remettre au jour les horreurs qu'il aurait fallu laisser dans les ténèbres profondes où elles étaient ensevelies ; traiter des matières propres à souiller l'imagination et corrompre le cœur.

» Vous les avez vus rassembler un grand nombre de textes, comme pour semer l'alarme dans le champ du Seigneur, et reprocher aux premiers pasteurs d'avoir laissé entrer l'ennemi dans l'héritage de Jésus-Christ, tandis que le Saint-Siège et le Corps épiscopal n'ont jamais cessé de veiller à l'intégrité de la Foi, et à la pureté de la morale.

» Vous les avez vus confondre les sentiments qu'on agite librement dans les écoles catholiques, avec des opinions qui ont été légitimement proscrites ; mettre au nombre des erreurs plusieurs assertions, dont les contradictoires ont été condamnées par le Saint-Siège et par les évêques de France.

» Vous les avez vus traduire si mal les textes dont *ils* faisaient la base de leurs accusations, qu'on ne peut les excuser qu'en disant, avec saint Jérôme, « qu'ils ont rendu les choses, non comme il les ont trouvées, mais comme ils les ont entendues. »

» Vous les avez vus changer des mots et des noms, supprimer des autorités, rapprocher des textes séparés, isoler des matières liées ensemble.

» Vous les avez vus enfin manquer à l'équité, en confondant les auteurs anonymes avec des écrivains avoués par la Société ; en renversant l'ordre des temps, pour ne laisser aucun vide dans leur tradition imaginaire ; en mettant au nombre des régicides, une multitude de Jésuites qui n'ont pas même traité les questions relatives à cette matière. »

Ainsi parlait Christophe de Beaumont en 1763. Depuis les Jésuites ont été proscrits par le pouvoir civil, frappés par le Saint-Siège. On a fouillé leurs archives, vidé leurs maisons, pénétré tous les secrets de leur vie intime et de leur gouvernement domestique. A-t-on trouvé, à leur charge, quelque preuve à l'appui des vieilles accusations? Non, pas un titre, pas un fait, rien. Ceux qui les avaient proscrits ont péri après eux ; ceux qui avaient provoqué cette proscription, sont venus demander ensuite la suppression de tous les ordres de religieux, la suppression de la religion et de l'Eglise. Depuis, les fils des proscripteurs ont, dans leur intérêt bien entendu, sollicité de Pie VII le rétablissement de la compagnie.

Voyons maintenant comment a été supprimée, par Clément XIV, la Compagnie de Jésus.

VI. Le plan de destruction des Jésuites existait déjà entre les cours bourboniennes sous Clément XIII. Au fond, elles sentaient que l'opinion était émue de leur tyrannie envers ces religieux. Si le Pape les frappait à son tour, elles se trouvaient jusqu'à un certain point justifiées. Du reste, elles n'ignoraient point qu'il ne fallait pas songer à obtenir une pareille mesure, mais à l'*arracher*. Choiseul écrivait à d'Aube-

terre : « Nous ne tirerons rien de Rome sous ce pontificat : le ministre est trop entêté et le Pape trop imbécile. Il faut se borner à faire les affaires courantes avec une verge de fer pour l'opposer à la tête du même métal qui gouverne le Saint-Siège. Après ce Pape nous verrons à en avoir un qui convienne à la circonstance. »

L'histoire du conclave qui donna un successeur à Clément XIII est trop mêlée et trop délicate pour la faire ici. Le père de Ravignan l'expose avec la clarté qui règne dans tout son livre. Dieu merci ! cette narration exacte montre que la part du mal fut de beaucoup inférieure à celle du bien. Certainement, les puissances, par leurs ambassadeurs et par les créatures qu'elles avaient jusque dans le sein du Sacré-Collège, multiplièrent les attentats contre les saintes règles du conclave et contre la liberté de l'Eglise. Abusant d'une faveur anciennement accordée pour le bien de la paix, elles donnèrent l'exclusion à tous les cardinaux qui paraissaient attachés ou simplement favorables aux Jésuites ; elles fatiguèrent les électeurs de leurs intrigues. Après tout, cependant, lorsque Ganganelli sortit du scrutin, elles se trouvèrent en face de l'inconnu.

On a parlé de marchés entamés, d'engagement reçus. Oui, le roi d'Espagne, par l'entremise de son ambassadeur Azpurù, dont il fit ensuite un archevêque, osa bien essayer de mettre la tiare à prix ! mais les cardinaux eux-mêmes en rejetèrent la pensée comme imprudente et surtout comme infâme. Le Napolitain Orsini et le Français Bernis n'étaient pas du nombre des *Zelanti*. Le premier écrivait au second : « Je persiste à maintenir ce qui a été convenu : vous êtes archevêque, et moi je suis prêtre ; nous ne pouvons concourir à faire un Pape simoniaque. » Quant au billet, en forme de consultation canonique, dans lequel le cardinal Ganganelli avait dit que le Pape pouvait en conscience abolir la compagnie de Jésus : premièrement, ce ne serait pas encore là un acte de simonie, puisque le Pape avait le droit de décréter cette suppression et qu'après tout sa conscience pouvait lui en faire un devoir ;

deuxièmement, non seulement cette pièce grave n'est pas produite, mais, ce qui doit convaincre qu'elle n'a jamais existé, c'est qu'il n'en est jamais question dans les correspondances qu'échangeaient entre eux les agents des puissances, et où ils se disaient tout avec une si grossière familiarité. Lorsque leur astuce cherchait et trouvait les moyens les plus capables de contraindre le Saint-Père, ils ne font même pas allusion à celui-là qui eût été décisif. Ils ont attendu quatre ans dans un véritable délire de haine et d'orgueil, le triomphe que le Pape leur refusait toujours. Eussent-ils accordé ce long délai à un complice, et le Pape eût-il pu et seulement voulu le prendre?

Ganganelli, bon prêtre et bon religieux, mais, à cause de son obscure origine et de sa petite condition, personnage fort peu important jusqu'au dernier jour du conclave, était tout simplement du petit nombre des cardinaux que les couronnes n'avaient pas jugé nécessaire d'exclure, soit qu'on le jugeât d'un caractère facile et incapable de résistance, soit parce qu'il eût paru trouver la résistance moins nécessaire; soit parce que, enfin, les couronnes ne pouvaient pas exclure tout le monde. En effet, dans les limites où elles avaient restreint le choix des électeurs, il ne restait plus guère, après Ganganelli, que des hommes à qui la majeure et la meilleure partie des cardinaux n'aurait jamais voulu donner leurs voix. Ganganelli fut élu à l'unanimité.

La situation était depuis longtemps si périlleuse pour toute l'Eglise qu'un esprit droit et pieux pouvait mettre en balance jusqu'aux intérêts stricts de la justice, et admettre l'idée d'une transaction sur des bases qu'il aurait lui-même autrefois rejetées. Les caractères propres à ces transactions extrêmes apparaissent dans toutes les grandes crises. Ils se flattent qu'ils pourront arranger tout en obtenant quelque chose de tout le monde : illusion d'ailleurs si naturelle qu'un moment vient toujours où les partis les plus contraires leur mettent avec empressement les affaires en main. Les *Zelanti*, formés à l'école de Clément XIII, et qui voulaient tout refuser aux cou-

ronnes, les hommes de parti qui voulaient leur céder tout, les politiques qui croyaient nécessaire de leur livrer quelque chose, tombèrent d'accord sur le nom de Ganganelli, à qui personne, jusqu'aux derniers jours du conclave, n'avait songé sérieusement. Seul le bienheureux Paul de la Croix, ami de Ganganelli, avait prophétisé que tel serait le résultat du conclave.

Ganganelli était bon, savant, de mœurs pures, irrésolu, et peut-être craintif. La pression des puissances se fit bientôt sentir d'une façon blessante. S'il avait espéré de faciles accommodements, à peine lui laissa-t-on quelques heures d'illusion. Les félicitations des souverains à l'occasion de son avénement contenaient déjà des menaces. Les ambassadeurs eurent ordre de pousser activement l'affaire de l'abolition. Choiseul, qui prétendait garder les convenances envers le saint Père, voulait qu'on lui donnât deux mois. C'était un cardinal, Bernis, qu'il avait chargé de poursuivre cette entreprise comme ambassadeur. « Votre Eminence, lui écrivait-il, sollicitera le succès de sa démarche avec le zèle, l'activité, la force et le liant dont elle est capable ; mais je la préviens que, le terme passé, on ne pourra empêcher les souverains de la maison de Bourbon de *rompre avec* un Pape qui nous amuse ou *qui nous est inutile.* »

Pour Choiseul, le principal mobile de cette passion, la cause de cette insistance implacable n'était autre que la vanité. Il écrivait encore à Bernis : « *Je ne sais s'il a été bien fait de renvoyer les Jésuites* de France et d'Espagne ; je crois qu'il a été *encore plus mal fait*, ces moines renvoyés, de faire à Rome une démarche d'éclat pour obtenir la suppression de l'ordre. Elle est faite. Il se trouve que les rois de France, d'Espagne et de Naples, sont en guerre ouverte contre les Jésuites et leurs partisans. Seront-ils supprimés ? ne le seront-ils pas ? Les rois l'emporteront-ils ? Les Jésuites auront-ils la victoire ? *En vérité, l'on ne peut pas voir ce tableau sans en sentir l'indécence,* et, si j'étais ambassadeur à Rome, je serais honteux de voir le père Ricci l'antagoniste de mon maître. »

Ainsi parlait ce fier ministre, prêt à supporter bientôt si philosophiquement l'*indécence* de voir les rois du Nord se partager la Pologne au nez de *son maître* détenteur d'Avignon. Bernis, deux fois prince de l'Eglise, répondait du même style.

« Je pars du point où nous sommes. Il faut que les rois de France et d'Espagne gagnent la bataille qu'ils ont engagée avec le général des Jésuites. C'est le Pape seul qui peut la faire gagner ; il s'agit de l'y déterminer. Il est évêque, il doit suivre les formes canoniques, ménager le clergé et sa propre réputation. Il est prince temporel, et il est obligé à beaucoup de ménagements envers la cour de Vienne et de Turin, ainsi qu'envers la Pologne. Cela demande du temps. »

Du temps, Bernis en aurait volontiers donné. Il était plus frivole que méchant, il ne haïssait pas les Jésuites, il aimait presque le Pape, dont les angoisses le touchaient ; mais sa vanité de négociateur, aiguillonnée par les sarcasmes de Choiseul et la passion des Espagnols, lui faisait oublier aisément la justice et la pitié. Par les sentiments affectueux que lui inspirait le Pape, il devint à la fois son persécuteur habile et son plus dangereux conseiller. Il suggéra contre les Jésuites des mesures, des sévérités, des avanies qui avaient le double but d'amuser les cours et d'éteindre la compagnie en détail, sans la frapper de ce coup suprême devant lequel il voyait que la conscience du Pape reculerait longtemps, peut-être toujours. Il conduisait aussi assez promptement le Saint-Père à une démarche qui le lia d'une manière à peu près irrévocable.

Le nonce apostolique à Paris avait mandé au cardinal secrétaire d'Etat qu'il était à craindre que Charles III, si l'on tardait encore, ne prît quelque résolution extrême, et même que son esprit n'en fût dérangé. Profitant de l'accablement que cet avis devait produire, Bernis pressa le Pape d'écrire au roi d'Espagne pour lui donner enfin l'assurance qu'il aurait satisfaction. Le Pontife, affligé et alarmé, suivit ce périlleux conseil. Il promit au roi de soumettre *avant peu* un plan

pour l'*extinction absolue de la Société*. Cette lettre, dure pour les Jésuites d'Espagne, est écrite de la propre main de Clément XIV, le 30 avril 1770, septième mois de son avénement. Bernis chante victoire.

« La question n'est pas de savoir, dit-il, si le Pape ne désirerait pas d'éviter la suppression des Jésuites, mais si, d'après les promesses formelles qu'il a faites au roi d'Espagne, il peut se dispenser de les exécuter. Cette lettre que je lui ai fait écrire le lie d'une manière si forte qu'à moins que la cour d'Espagne ne changeât de sentiment, le Pape est forcé d'achever l'ouvrage. Il n'y a que sur le temps qu'il puisse gagner quelque chose, mais les retardements sont eux-mêmes limités. »

Néanmoins, même dans cette situation quasi désespérée, Clément XIV crut qu'il pourrait sinon sauver la compagnie, du moins s'épargner le chagrin de la détruire. Malade, dévoré d'inquiétudes, tourmenté le jour par les agents des puissances, la nuit par ses propres pensées, entouré d'intrigues, effrayé même sur sa vie, il lutta trois ans.

« Le Pape prenait tous les tons, dit M. de Saint-Priest, pour se concilier les Bourbons sans s'associer à la vengeance qu'ils voulaient tirer des Jésuites. Tantôt il insistait sur la dignité du souverain Pontife, qui ne peut, qui ne doit jamais céder à la force ; tantôt il alléguait la nécessité de réflexions profondes avant d'en venir à des mesures de cette importance. Enfermé avec des canonistes consommés, il compulsait les livres, les *Mémoires relatifs à la Société;* il faisait même venir d'Espagne, pour gagner du temps, les correspondances de Philippe II avec Sixte-Quint. Puis, après avoir épuisé tous les moyens de ce genre, il se perdait dans un labyrinthe de motifs frivoles. Il feignait de craindre le ressentiment de Marie-Thérèse et d'autres princes catholiques ; il en appelait même à des gouvernements séparés de l'Eglise romaine, à la Prusse, à la Russie ; enfin il promettait de chasser les Jésuites après avoir obtenu le consentement de toutes les cours sans exception. Ce procédé d'une longueur extrême, d'une difficulté inouïe

souriait à sa faiblesse, parce qu'il espérait se sauver à travers ces mêmes longueurs, ces mêmes difficultés. Son embarras lui suggérait d'autres expédients également inacceptables. Il promettait de ne point donner de successeur à Ricci, de ne plus admettre de novices. Il parlait même d'assembler un concile pour se décharger sur lui du soin de juger cette haute question.

En reproduisant ce tableau d'une vérité saisissante, je n'ai pas besoin de protester contre les expressions de l'historien, qui n'a de respect ni pour la plus haute dignité ni pour la plus haute infortune. Là où il parle de la faiblesse du Pape, je ne vois que les tourments d'une âme juste, impuissante à prendre aucun parti qui la satisfasse. Contenter les puissances était facile : il ne fallait qu'un mot; le Pape avait pleinement le droit de la prononcer. Rompre avec elles, échapper à leurs embûches, les abandonner à leur passion, il ne fallait qu'un mot encore. Mais ces rois étaient sur une pente terrible, résolus au schisme, les patriarches nationaux déjà désignés. La conscience, qui réclamait en faveur des Jésuites, protestait donc aussi contre une rupture avec les princes. Ceux qui accusent la faiblesse de Clément XIV ne voient pas la situation comme elle lui apparaissait ; et qui prétendra la connaître mieux que lui ? Fallait-il risquer cette éventualité formidable du schisme, s'accomplissant par une défection générale ou par une persécution qui mettrait toute l'Europe en feu et toute l'Eglise en sang ? Voilà le problème dont la conscience de Clément XIV était sans relâche torturée. Que ceux qui n'ont jamais hésité sur de moindres objets condamnent ses irrésolutions !

Le Pape tardait toujours ; il essayait toujours de gagner du temps, d'apaiser par de demi-satisfactions la haine des princes contre les Jésuites. On les chassait de Bologne, on leur enlevait le séminaire romain, on les expulsait de leur collège de Frascati. Tout contentait Bernis, rien ne contentait l'Espagne. « Tout ceci, dit Monino, ambassadeur de Charles III, n'est pas l'œuvre de notre cour, et notre roi n'y a aucune

part. Il ne prend aucun plaisir à voir couper seulement les branches ; il veut qu'on porte à la racine un coup décisif, déjà désigné, déjà promis... C'est *en vain que l'on tourmente ces pauvres gens*. Une seule parole suffit : l'ABOLITION. » Ce Monino, plus tard comte de Florida-Blanca, avait été envoyé pour mettre à tout prix un terme aux lenteurs de Clément XIV. Sous des dehors modérés et religieux, il était ferme dans son orgueil jusqu'à une sorte de férocité. Il effrayait le Pape. Bernis lui-même en avait peur. Il écrivait à Paris : « M. Monino aime la religion et l'Eglise, mais il préfère à toutes choses l'honneur de sa cour et le sien propre. » Or, l'honneur de M. Monino était que les Jésuites fussent détruits, puisque sa cour l'avait envoyé pour cela. Il disait à Bernis et Bernis allait le redire au souverain Pontife, que dans le cas d'un refus il y aurait danger d'une rupture éclatante avec le Saint-Siège, ou d'une rupture tacite encore plus dangereuse. Sans cesse il obsédait le Pape, de plus en plus souffrant et épouvanté. Il rejetait avec hauteur tout ce qui n'était pas la suppression immédiate. Il osa un jour lui dire que la restitution d'Avignon et de Bénévent serait le prix du bref d'abolition. Clément répondit qu'un Pape gouvernait les âmes et n'en trafiquait pas. Rentré dans ses appartements, sa douleur échappa en sanglots, et il s'écria : *Dieu le pardonne au Roi Catholique !*

Bernis, attristé enfin des persécutions dont il ne cessait de se rendre le complice, avait écrit à sa cour : « Je connais la sensibilité du Pape ; si l'on en usait envers lui de menaces ou d'une sorte de violence, il n'y résisterait pas longtemps, et nous perdrions le meilleur des Pontifes sans savoir par qui le remplacer dignement. » Clément disait en lui-même : *Cette affaire me donnera la mort*. On rapporte qu'un jour, demandant presque grâce à Monino, il lui montra sur ses bras amaigris les traces d'une humeur qui, dans la fièvre où ces angoisses l'entretenaient, se jetait sur tout le corps et menaçait sa vie... Mais l'*honneur* des cours bourboniennes !

Un dernier point d'appui restait au Pape : Marie-Thérèse ne reconnaissait pas aux Jésuites de ses Etats cet esprit turbulent

dont on les accusait partout ; au contraire, comme catholique, elle admirait leurs vertus ; comme reine, elle appréciait leurs services dans l'enseignement, dans l'exercice du saint ministère et dans les missions parmi les protestants et les Grecs schismatiques de Hongrie et de Transylvanie. Ils venaient de convertir près de sept mille familles du pays de Sikelna, qui s'étaient réunies à l'Eglise avec leurs ministres. Clément XIV, un peu consolé par cette conquête, apprit tout à coup que Marie-Thérèse consentait à la suppression de l'Ordre, en se réservant de disposer comme elle l'entendrait des biens qu'il possédait dans ses Etats.

Les dernières espérances du Pape s'éteignirent alors. Il n'avait plus de secours, plus de prétextes à invoquer, plus de délais à demander, plus rien à attendre d'aucune résistance quelconque, d'aucune prière. Le combat n'était plus possible, il fallait prendre un parti : ou céder à des orgueilleux impitoyables, ou les exaspérer irrémédiablement par un refus qui certainement ne sauverait pas les Jésuites, et qui, non moins certainement, bouleverserait l'Eglise dans tout l'univers, depuis le centre de l'Europe jusqu'aux missions les plus reculées. Inutile de chercher quels projets traversèrent l'esprit, quels doutes terribles désolèrent l'âme du Pontife. Le célèbre bref *Dominus ac Redemptor*, qui accordait aux princes l'*abolition* de la compagnie de Jésus, mais non pas sa *condamnation*, fut signé, publié, exécuté dans les Etats romains. Le bref est daté du 21 juillet 1773 ; la signification aux Jésuites eut lieu le 16 août. Un an après, le Pape mourut, sans avoir vu la tranquillité s'établir dans l'Eglise, sans avoir pu la conquérir pour lui-même. Songeant à ce grand sacrifice, peut-être inutile, il disait, il se répétait : Leur violence m'y a contraint, c'est leur violence qui a tout fait : *Compulsus feci ! Compulsus feci !*

Ne l'accusons pas d'avoir cédé à cette violence. Depuis les premières agressions de Pombal jusqu'à la signature du bref, la Papauté avait résisté seize ans. Durant cette période, toutes les voies ont été employées, tous les moyens ont été épuisés :

la situation, loin de s'améliorer, a empiré tous les jours. Clément XIII et Clément XIV ont parlé successivement à la conscience, à la foi, à la raison des souverains; ils ont essayé de parler à leur cœur, tout a été inutile. Les souverains ont répondu par des hommes tels que Pombal, Choiseul, d'Aranda, Tanucci, ils ont employé dans les négociations des diplomates comme d'Aubeterre, qui était un brutal soldat et des chrétiens comme Aspurù, des légistes comme Monino, des prêtres comme Bernis! *Pauvre Pape!* s'écria saint Alphonse de Liguori en apprenant la douloureuse nouvelle, *Pauvre Pape! Que pouvait-il faire?* Ce saint avait applaudi à la résistance de Clément XIII, il s'inclina devant la décision de Clément XIV. *Povere Papa! Che poteva fare?* Et après un moment : *Volonté du Pape*, ajouta-t-il, *volonté de Dieu!* Et il s'imposa un inviolable silence.

Sans doute, aujourd'hui, on serait tenté de désirer que Clément XIV, en refusant aux vœux des souverains la condamnation de la compagnie de Jésus qu'il abolissait, ne leur eût pas donné la joie de parler des Jésuites avec une dureté peu conforme à son caractère et à leur infortune. Pie VI, dit-on, a exprimé l'opinion qu'il aurait fallu se borner à les dissoudre, en disant simplement que c'était pour satisfaire les couronnes et sans entrer dans aucune considération. Mais avons-nous assisté aux longs conseils que le Pape tint avec sa conscience devant Dieu? Il faut se rappeler que le bref parut trop doux encore à ces cours orgueilleuses, qu'elles trouvèrent bientôt que les Jésuites avaient été ménagés, qu'elles reprochèrent au Pape de ne les avoir pas flétris. Par ces raisons, le bref ne fut pas reçu en France. Le Pape n'ignorait point qu'il en serait ainsi. Le même esprit qui lui fit prendre en gémissant la responsabilité de la dissolution, plutôt que de laisser peser sur l'Eglise cette cruelle affaire en la léguant à son successeur, put le décider encore à affliger la compagnie de Jésus par des sévérités apparentes, mais qui pourtant n'avaient rien de positif, et qui empêchaient les souverains de songer désormais à demander davantage.

Volonté du Pape, volonté de Dieu ! Le temps a démontré, en somme, combien cette mesure litigieuse avait été sage. Inclinons-nous devant ce que nous pouvons comprendre, plutôt que de nous exposer à juger témérairement. Ne reprochons pas à Clément XIII d'avoir trop résisté, ni à Clément XIV d'avoir trop cédé. Tous deux se sont gouvernés par un sincère désir du bien dans une situation qui n'était pas la même pour l'un et pour l'autre. Clément XIII dut soutenir le combat, Clément XIV dut signer la capitulation et donner ses fils en otage. Si l'on blâme l'un ou l'autre, on peut blâmer dans toutes les occasions tous les combats, toutes les résistances et toutes les transactions.

VII. Avant de finir, nous dirons un mot des traitements dont furent l'objet les Jésuites et de la conduite qu'ils tinrent dans la persécution.

Clément XIV, dans son bref de suppression, fait longuement l'histoire de l'Institut ; il parle des divisions survenues parmi ses membres et des troubles causés, à son occasion, dans la société civile ; il énumère les princes qui ont cru avoir à se plaindre des Jésuites ; il dit ce qu'il a fait lui-même pour s'édifier sur leur compte. Après ce préambule, le pontife ajoute :

« Après avoir usé de tant de moyens si nécessaires, aidé, comme nous osons le croire, de la présence et de l'inspiration du Saint-Esprit ; forcé d'ailleurs par le devoir de notre charge qui nous oblige essentiellement de procurer, de maintenir et d'affermir de tout notre pouvoir le repos et la tranquillité du monde chrétien, et d'extirper entièrement ce qui pourrait lui causer le moindre dommage ; et, en outre, ayant reconnu que la société de Jésus ne pouvait plus produire ces fruits abondants et ces avantages considérables pour lesquels elle a été instituée, approuvée par tant de Papes nos prédécesseurs, et munie de très beaux privilèges, et qu'il était presque et tout à fait impossible que l'Eglise jouît d'une paix véritable et solide tant que cet ordre subsisterait ; engagé par des raisons aussi puissantes et pressé par d'autres motifs que les lois de

la prudence et la sage administration de l'Eglise universelle *nous suggèrent, et que nous conservons au fond de* notre cœur; marchant sur les traces de nos prédécesseurs, et spécialement sur celles que Grégoire X, notre prédécesseur, nous a laissées dans le concile de Lyon, puisqu'il s'agit de même actuellement d'une société comprise dans le nombre des ordres mendiants, tant par son institut que par ses privilèges; après un mûr examen, de notre science certaine et par la plénitude de notre science apostolique, nous supprimons et nous abolissons la société de Jésus; nous anéantissons et nous abrogeons tous et chacun de ses offices, fonctions et administrations, maisons, écoles, colléges, retraites, hospices et tous autres lieux, qui lui appartiennent de quelque manière que ce soit, et en quelque royaume ou Etat *qu'ils soient situés; tous les statuts, coutumes*, usages, décrets, constitutions même confirmés par serment ou par l'approbation du Saint-Siége ou autrement; ainsi que tous et chacun des privilèges ou indults, tant généraux que particuliers, dont nous voulons que la teneur soit regardée comme pleinement et suffisamment exprimée par ces lettres, de même que s'ils y étaient insérés mot à mot, nonobstant toute formule ou clause qui y serait contraire, et quels que soient les décrets et autres obligations sur lesquels ils sont appuyés. C'est pourquoi nous déclarons cassée à perpétuité et entièrement éteinte toute espèce d'autorité, soit spirituelle, soit temporelle, du général, des provinciaux, des visiteurs et autres supérieurs de cette société, et nous transférons absolument et sans aucune restriction cette même autorité et cette même juridiction aux ordinaires des lieux, selon les cas et les personnes, dans la forme et aux conditions que nous expliquerons ci-après; défendant, comme nous le défendons par les présentes, de recevoir désormais qui que ce soit dans cette société, d'y admettre personne au noviciat et de faire prendre l'habit. Nous défendons également d'admettre en aucune manière ceux qui ont été ci-devant reçus, à prononcer des vœux simples ou solennels, sous peine de nullité de leur ad-

mission ou profession, et sous d'autres peines à notre volonté. De plus nous voulons, ordonnons et enjoignons que ceux qui sont actuellement novices soient tout de suite, sur-le-champ, immédiatement et réellement envoyés; et nous défendons que ceux qui n'ont fait que des vœux simples, et qui n'ont encore été initiés dans aucun ordre sacré, puissent y être promus, ou sous le prétexte de leur profession ou en vertu des privilèges accordés à la société contre les décrets du concile de Trente.

Mais comme le but que nous nous proposons et auquel nous brûlons d'atteindre est de veiller au bien général de l'Eglise et à la tranquillité des peuples, et en même temps d'apporter *des secours* et de *la consolation à chacun des membres* de cette société dont nous *chérissons tendrement* dans le Seigneur *tous les individus*, afin qu'étant délivrés de toutes contestations, disputes et chagrins auxquels ils ont été en proie jusqu'à ce jour, ils cultivent avec plus de fruit la vigne du Seigneur, et travaillent avec plus de succès au salut des âmes, nous statuons et ordonnons... Clément XIV continue disposant des personnes et des biens au mieux de sa sagesse et des intérêts de l'Eglise.

Nous n'avons pas à juger ici un acte émané de la Chaire Apostolique. On ne saurait contester le droit; nous n'examinons pas l'opportunité; quant aux résultats, l'histoire a prononcé contre.

Lorsque le bref fut envoyé à Paris pour en obtenir la publication, l'archevêque de Paris, qui portait toujours la tête plus haut que l'orage, refusa, au nom du clergé de France, la publication, ne donnant pour motifs, qu'un sentiment de justice et une raison d'honneur. Deux ans après, à la demande de Pie VI, le bref était ainsi jugé par le cardinal Léonard Antonelli :

« Une faction d'hommes actuellement en dissension avec Rome, et dont tout le but était de troubler et de renverser l'Eglise de Jésus-Christ, a négocié la signature de ce bref, et l'a enfin extorquée d'un homme déjà trop lié par ses pro-

messes pour oser se dédire et se refuser à une telle injustice.

» Dans cet infâme trafic, on a fait au chef de l'Eglise une violence ouverte ; on l'a flatté par de fausses promesses et intimidé par de honteuses menaces.

» On ne découvre dans ce bref nulle marque d'authenticité ; il est destitué de toutes les formalités canoniques indispensablement requises dans toute sentence définitive. Ajoutez qu'il n'est adressé à personne, quoiqu'on le donne pour une lettre en forme de bref. Il est à croire que ce rusé Pape a oublié à dessein toutes les formalités, pour que son bref, qu'il n'a souscrit que malgré lui, parût nul à chacun.

» Dans le jugement définitif et l'exécution du bref, on n'a observé aucune loi, ni divine, ni ecclésiastique, ni civile ; au contraire, on y a violé les lois les plus sacrées que le Souverain-Pontife jure d'observer.

» Les fondements sur lesquels le bref s'appuie ne sont autre chose que des accusations faciles à détruire, de honteuses calomnies, de fausses imputations.

» Le bref se contredit : ici il affirme ce qu'il nie ailleurs ; ici il accorde ce qu'il refuse peu après.

» Quant aux vœux, tant solennels que simples, Clément XIV s'attribue, d'un côté, un pouvoir tel qu'aucun Pape ne s'est jamais attribué ; d'un autre côté par des expressions ambiguës et indécises, il laisse des doutes et des anxiétés sur des points qui devraient être le plus clairement déterminés.

» Si l'on considère les motifs de destruction que le bref allègue, en en faisant l'application aux autres ordres religieux, quel ordre, sous les mêmes prétextes, n'aurait pas à craindre une semblable dissolution? On peut donc le regarder comme un bref tout préparé pour la destruction générale de tous les Ordres religieux.

» Il contredit et annule, autant qu'il peut, beaucoup de bulles et de constitutions du Saint-Siège, reçues et reconnues par toute l'Eglise, sans en donner le motif. Une si téméraire condamnation des décisions de tant de pontifes prédécesseurs de Ganganelli peut-elle être supportée par le Saint-Siège?

» Ce bref a causé un scandale si grand et si général dans l'Église qu'il n'y a guère que les impies, les hérétiques, les mauvais catholiques et les libertins qui en aient triomphé.

» Ces raisons suffisent pour prouver que ce bref est nul et de nulle valeur, et, par conséquent, que la prétendue suppression des Jésuites est injuste et n'a produit aucun effet. La Compagnie de Jésus subsistant donc encore, le Siège apostolique, pour la faire paraître de nouveau sur la terre, n'a qu'à le vouloir et parler; aussi je suis dans la persuasion que Votre Sainteté le fera. »

Les Jésuites s'honorèrent par leur prompte et héroïque obéissance. Il semble que chacun d'eux ait prononcé les paroles de saint Liguori. Tels ils avaient été depuis le commencement. Dans ce long combat livré contre eux, on ne les vit point paraître; ils attendirent en silence, ils moururent en silence. On a peu compris la majesté de cette attitude. Suivant M. Albert de Broglie, « leur *médiocrité* durant la crise les rend *aussi peu dignes d'intérêt* qu'ils étaient peu dignes de haine : ils ne firent point paraître de grands talents. »

Assurément la Compagnie de Jésus ne pouvait pas montrer un seul homme comparable à Pombal, à Voltaire, à Choiseul, aux autres grands hommes et gens d'esprit de cette époque; mais les Jésuites avaient de bons maîtres dans toutes leurs écoles, des apôtres dans toutes leurs missions, des martyrs dans tous les cachots, et la persécution de quelque manière qu'elle s'y prît, parmi vingt mille Jésuites, ne parvint pas à rencontrer vingt apostats. Je trouve à cela une certaine grandeur! S'ils avaient voulu se défendre ils l'auraient pu. Il y en avait bien quelques-uns, sur vingt mille, capables d'écrire, de parler, de se faire entendre : ils préférèrent imiter leur Maître, qui ne se préoccupa point de montrer de « grands talents » devant ses juges : *Jesus autem tacebat.* Le P. Ricci représente la compagnie tout entière, et je ne sais pas ce que l'on pourrait désirer de plus à sa taille. C'est être assez grand d'être persécuté sans raison, captif sans jugement, de subir tout sans se plaindre, et de n'ouvrir la bouche qu'en

présence de la mort, pour laisser une protestation d'innocence et une parole de pardon. Les grands orateurs, les grands écrivains, qui auraient rempli le monde entier de leurs gémissements et de leurs anathèmes eussent été beaucoup moins grands et beaucoup moins éloquents.

Quelques Jésuites cependant élevèrent la voix; ce fut pour justifier le souverain Pontife en établissant son droit de dissoudre la compagnie de Jésus et les motifs auxquels il avait cédé. « Nous avons été, disait l'un, jetés dans la mer quand il n'y avait plus aucun moyen d'échapper à la tempête. Ah! si l'union de l'Eglise ne pouvait être établie que par l'effusion de notre sang, nous devrions bénir la main qui nous sacrifierait. Je ne crains pas de l'avancer au nom de tous: nous irions avec joie au-devant de la mort, et quiconque des ci-devant Jésuites a pensé, parlé, écrit autrement, n'avait que le nom et l'habit de la société, et non son esprit. »

Ce sentiment unanime des Jésuites au dix-huitième siècle a inspiré le livre du P. de Ravignan. Il l'a écrit avec un égal respect pour la vérité et pour les Papes, *qui n'ont besoin que de la vérité.*

Ajoutons que, pour les Jésuites de nos jours, ce n'est plus un mérite de comprendre les motifs impérieux qui ont dicté le bref de suppression et d'honorer le Pape qui l'a rendu. Cette tragique histoire a été suivie d'un épilogue qui l'éclaire singulièrement. Le bref, conçu de manière à frapper la compagnie de Jésus sans la condamner, exécuté de manière à l'abattre, je dirais volontiers à la *démonter*, sans la détruire, ne l'a-t-il pas, en définitive, véritablement sauvée? Malgré des duretés d'expression peut-être nécessaires, il lui a conservé l'honneur; malgré les rigueurs d'exécution inévitables il lui a laissé une existence réelle, en sorte qu'elle était par le fait plutôt exilée qu'abolie. Ainsi la compagnie de Jésus est restée tout à la fois absente et présente : assez abattue pour donner à ses persécuteurs le temps de l'oublier ou de disparaître eux-mêmes, assez vivante pour espérer de reprendre un jour toute sa vie.

Elle a revécu, en effet, seule, ou à peu près, de toutes les puissances qui s'étaient liguées contre elle. Les hommes avaient paru au tribunal de Dieu, les empires avaient subi la Révolution; mais tous les Jésuites de 1773 n'étaient pas morts lorsque le pape Pie VII rétablit la compagnie de Jésus en Russie, le 7 mars 1801, dans le royaume de Naples le 3 juillet 1804, dans tout l'univers le 4 août 1814. Il en restait de toutes les nations, Italiens, Espagnols, Portugais, Français, Allemands, qui vinrent de toutes parts, après une dispersion si longue, reprendre la règle et l'habit qu'ils pleuraient. Si les Jésuites furent persécutés quoique innocents, quelle réparation fut jamais plus complète? Un Pape les avait abolis pour la tranquillité de l'Eglise; pour le bien de l'Eglise, un autre les rétablit. Ils avaient été chassés de France, de Portugal, d'Espagne, de Naples, comme séditieux et ennemis de l'autorité; ils y reviennent tels qu'ils étaient, parce que, dit le protestant Jean de Muller, « on avait senti qu'un rempart commun de toute autorité était tombé avec eux » et que toute autorité sentait le besoin de le reconstruire. En Espagne, un décret du conseil de Castille anéantit les procédures de Charles III; en France, la raison publique fit justice des passions des Parlements; en Portugal, terre de leurs martyrs, les Jésuites trouvent sur deux tréteaux, dans une chapelle en ruines, un cadavre qui depuis plus de cinquante ans attendait la sépulture : c'était ce qui restait de Pombal, mort exilé de la cour, exécré du peuple et rongé de lèpre. Personne n'avait voulu le déposer en terre chrétienne : un Jésuite offrit le saint sacrifice pour le repos de l'âme de Pombal, *le corps présent*, et lui donna une tombe.

CHAPITRE XV.

BENOIT XIV, PIE VI, LÉON XII ET PIE IX ONT-ILS EU RAISON DE CONDAMNER LES SOCIÉTÉS SECRÈTES, NOTAMMENT LA FRANC-MAÇONNERIE ?

Les sociétés secrètes sont de tous les temps. L'histoire donne les preuves de leur perpétuité ; la philosophie pourrait en donner les raisons. L'humanité, prise en masse, est si faible, et elle compte toujours dans son sein des hommes si lâches, qu'il semble nécessaire d'avoir, pour l'assouvissement de toutes les passions, des secrets honteux et des repaires de débauche. L'antiquité chez tous les peuples, avait ses mystères, mystères qui purent servir un instant à garder quelque tradition ésotérique, mais qui dégénérèrent tous en libertinage. Dès les premiers siècles de l'Eglise, les sectes gnostiques sont habiles à se cacher dans l'ombre. Les manichéens, par la force et l'habileté de leur organisation, traversent les siècles pour venir, en Occident, empoisonner le moyen âge de toutes les sectes qui s'élèvent alors. Avec ces sectes, c'est-à-dire avec les Albigeois, les Cathares, les Brabançons, etc., se perpétuent non pas les idées de liberté ou de bien-être, mais de licence honteuse et de révolte criminelle. Ces mêmes idées perverses se formulent plus nettement en Angleterre, chez les Wicléfites, les ancêtres de ces farouches puritains d'Ecosse qui livrèrent le malheureux Charles Ier ; de ces indépendants, de ces niveleurs, qui le firent monter sur l'échafaud ; de ces républicains, ennemis violents de la royauté ; enfin de ces quakers, autres niveleurs et sectaires fanatiques. Un demi-siècle environ après la mort tragique du roi Charles, on vit s'élever une société secrète qui semble avoir voulu absorber toutes les anciennes

et réaliser enfin le but qu'elles avaient jusque-là vainement poursuivi : c'est la franc-maçonnerie.

La franc-maçonnerie se propose, pour but ostensible et très probablement illusoire, de rebâtir le temple de Salomon. De là les trois grades symboliques d'apprenti, de compagnon et de maître ; de là aussi les insignes tirés des principaux instruments de construction, savoir : le tablier, le compas, l'équerre, le niveau, la truelle. Ces trois grades sont comme la partie extérieure de l'ordre, enveloppée à peine d'un demi-secret. Ceux qui y sont initiés forment la multitude, le peuple de la société, ils ne doivent voir dans la franc-maçonnerie qu'une association de plaisir et de philanthropie, de fraternité et de secours mutuels : ce sont les dupes et en même temps les porte-voix, les bras de la maçonnerie. Ils servent encore à tromper l'opinion en voilant, par mille choses extérieures, indifférentes ou puériles, le secret des grades supérieurs qu'ils ignorent eux-mêmes. Ces grades, dont les plus élevés et les plus redoutables sont ceux de Rose-croix et de chevalier Kadosch, constituent l'intérieur de l'ordre et renferment son véritable but. D'après la connaissance qu'on a pu prendre avec le temps, de cet affreux secret, la maçonnerie a pour objectif, de faire prévaloir, au profit de la bourgeoisie, en politique, la monarchie constitutionnelle, la république et la démagogie ; en religion, la religion naturelle, c'est-à-dire, la religion des instincts dépravés et des passions corrompues. Corruption et anarchie, tel est le dernier mot de cette société secrète.

Nous avons à parler ici de l'origine de cette société, à établir son caractère anti-chrétien et anti social, à motiver par suite les justes rigueurs dont elle a été l'objet de la part des souverains Pontifes.

I. Quelle est l'origine de la franc-maçonnerie ?

Voici ce que nous lisons dans Bazot [1] :

Suivant certains, la franc-maçonnerie part de Dieu lui-même et date de l'époque du chaos. On ne pourrait aller plus

[1] *Le code des Francs-Maçons*, p. 121-

loin : Dieu créa la lumière ; conséquence, Dieu est le premier franc-maçon.

Cependant Dieu ne pouvait tenir loge tout seul. On laisse ce soin à Adam. Adam tient-il loge avec sa femme ou sans elle? Les amis de ce système ne s'expliquent pas. S'il tenait loge avec sa femme, il y a contradiction avec le principe maçonnique, heureusement modifié depuis un peu plus d'un demi-siècle, qui exclut les femmes des assemblées fraternelles, et s'il tint loge avec sa femme, voilà une belle et antique origine pour les loges d'adoption créées en France en 1774. Tint-il loge avec ses enfants? Nos auteurs ne s'expliquent pas encore positivement et ils ont raison. Caïn eût été un fort mauvais frère. Si Molière, en auteur comique, hasarde plaisamment, mais sans tirer conséquence, qu'on peut battre sa femme, il soutient qu'on ne doit pas l'assommer. Les maçons un peu turbulents veulent bien se disputer entre eux, mais en cela, de l'opinion de Molière, ils pensent que les frères ne doivent pas s'égorger.....

Le bon Noé a aussi sa part d'honneur de l'invention des loges. La construction de l'arche et la puissance qui la maintient sans encombre au milieu du déluge universel nous donnent une ingénieuse allégorie du talent tout naturel de construire et de la force de la maçonnerie, que ne peut submerger le déluge des crimes, des vices, des erreurs et de toutes les folies du genre humain.

Après avoir ridiculisé les écrivains maçons qui ont la prétention de donner à cette institution une origine si ancienne, Bazot continue en ces termes :

Laissons en paix les loges avant l'époque tristement poétique de la révolution diluvienne ; et voyons-les, avec les auteurs maçons, dans les institutions mystérieuses qui suivirent.

Or, la franc-maçonnerie part des gymnosophistes de l'Inde ;
Ou des temples de Memphis ou d'Héliolopolis ;
Ou des mystères d'Eleusis en Grèce ;
Ou du culte de la bonne déesse chez les Romains ;

Ou de la construction du temple de Salomon ;

Ou de la religion druidique ;

Ou de l'expédition chevaleresque des croisés dans toute la chrétienté ;

Ou de l'institution des tribunaux secrets de l'Allemagne, au treizième et au quatorzième siècle ;

Ou du mysticisme religieux de Cromwel et de ses partisans ;

Ou de la conjuration des royalistes, ennemis du Grand-Protecteur.

Ou des templiers avant et depuis la destruction de l'ordre du Temple ;

Toutes ces origines plus ou moins spécieuses sont difficiles à établir avec quelque sens ; historiquement, elles sont impossibles à justifier.

Nous dirons modestement, et sans prétendre en rien blesser les opinions, les douces rêveries de nos confrères maçons, que si, par analogie du but des mystères chez les peuples et de l'institution de la franc maçonnerie, on peut rétrograder jusqu'à l'établissement des réunions de l'Inde, une analogie ne peut équivaloir à une preuve et qu'il faut tout simplement s'arrêter à cette idée : que l'architecture matérielle a donné naissance à notre architecture morale [1].

Nous ne discuterons pas ces singularités. L'histoire ne voit apparaître les loges maçonniques en Angleterre et en Ecosse qu'au commencement du dix-huitième siècle. D'Angleterre la maçonnerie passe en France ; la première loge s'établit, à Paris, en 1725. Dès lors, les loges se multiplièrent sur le continent et ne tardèrent pas à attirer le regard de l'autorité. En 1735, la Hollande les proscrivait ; en 1738, c'était le tour de la France. Bientôt l'Eglise les frappa de ses foudres. Condamnation trop justifiée et qui devait se motiver mieux encore par la suite.

En 1772, fondation du Grand-Orient de Paris. « C'était, dit l'abbé Barruel dans ses *Mémoires*, moins une loge que la

[1] *La Franc-Maçonnerie*, d'après Eck, par l'abbé Gyr, p. 1.

réunion de toutes les loges régulières du royaume, représentées par leurs députés. C'était en quelque sorte le grand parlement maçonnique, ayant ses quatre chambres, dont la réunion formait la grande loge du conseil. » On comprend toute la force de cette organisation ; les sophismes des encyclopédistes devaient augmenter sa puissance en lui préparant, dans toutes les classes, un grand nombre de recrues. L'accession des illuminés allemands compléta l'œuvre en donnant à la société conspiratrice et à ses projets, ce génie infernal de destruction qui ne respecte plus rien ni dans la religion ni dans l'ordre social.

Weishaupt, né en Bavière vers 1748 et professeur de droit à Ingolstadt, jeta en 1776 les premiers fondements de l'illumination maçonnique. Il ne se proposa rien moins que l'abolition générale de toute religion, de tout gouvernement, de toute propriété. Il conserva les trois premiers grades maçonniques, et celui du chevalier écossais, comme moyen de propagation. Il y ajouta ensuite les petits mystères, qui renferment les grades de prêtre et de régent : c'est le sacerdoce de la secte et son administration ; et les grands mystères dont les grades sont le mage ou le philosophe, et l'homme-roi. L'élite de ces derniers initiés compose le conseil et le grade d'aréopagite. A chaque grade correspond un frère insinuant ou enrôleur. C'est la fonction la plus importante pour la composition et le succès de la secte. Nous ne pouvons entrer dans les détails, mais nous devons faire remarquer trois choses : l'art profond que Weishaupt déploie pour bien connaître les hommes jusque dans les derniers replis de leur cœur ; l'art infernal avec lequel il sait entraîner dans ses abîmes ceux qui lui ont paru propres à son œuvre ; enfin l'habileté avec laquelle il sait dérober son horrible secret tant à ceux du dehors qu'aux initiés du dedans. Tous les associés avaient leur nom plus ou moins significatif : Weishaupt s'appelait Spartacus, nom qui rappelait l'ancien chef des esclaves révoltés au temps des Romains ; ils avaient aussi leur géographie, leur calendrier, leurs chiffres ou hiérogly-

phes, enfin un vocabulaire et une écriture également mystérieux. A la vue de cet ensemble si habilement lié, on croit voir dans le chef de l'illuminisme bavarois une incarnation de Satan.

Cependant Weishaupt, avec la prudente lenteur de ses grades, avait besoin d'un enrôleur adroit et actif, et il le trouva dans le baron Knigge. Cet Hanovrien nourrissait des projets analogues à ceux du professeur d'Ingolstadt lorsqu'il fut rencontré par un de ses apôtres. Une fois initié aux mystères de Weishaupt, Knigge s'en fit le propagateur zélé. Il s'appliquait surtout à enrôler des francs-maçons, c'est-à-dire des hommes déjà tout préparés à cette nouvelle initiation. Le congrès maçonnique qui se réunit à Wilhelmsbad lui offrit une belle occasion. Cette assemblée, composée de députés de toutes les loges, avait pour but d'opérer une réforme et d'établir l'unité; mais elle ne réussit à rien. Knigge trouva une multitude de maçons disposés à entrer dans une société plus ferme et plus décidée. Grâce à cette manœuvre, la secte naissante se trouva tout à coup forte et répandue. Elle faillit toutefois retomber dans son néant en 1785. Elle fut découverte en Bavière, ses papiers secrets saisis, imprimés et envoyés à toutes les cours. Malheureusement les cours ne comprirent rien : Weishaupt en fut quitte pour la peur; il s'enfuit et reçut bon accueil du duc de Saxe-Gotha. Il parut dès lors renoncer à son rôle actif, mais il avait des disciples qui firent refleurir son œuvre. Ils continuèrent d'agir sur les loges et d'entraîner les francs-maçons à leurs mystères. Ils allaient vite, surtout pour les protestants, trop avancés dans l'esprit philosophique pour avoir besoin de longues épreuves. Cela se conçoit. La nouvelle exégèse avait livré à la seule raison l'interprétation des livres saints, et du même coup la théologie, toute la religion. Kant, le plus célèbre des philosophes allemands, vint donner une nouvelle force au rationalisme. Né à Kœnigsberg en 1724, il reprit en sous-œuvre toute la philosophie dans sa critique de la raison pure, bâtit son propre système dans une région si nébuleuse que, faute d'y voir clair sans doute, ses disciples les

plus enthousiastes en firent sortir les systèmes les plus opposés : Fichte, l'idéalisme, et Schelling, le réalisme. Dans cette confusion d'idées et dans cette absence de tout principe arrêté, les esprits se trouvaient alors plus que jamais, dans les églises protestantes, à la merci de tous les sectaires. — Si nous en croyons Barruel, les illuminés de Weishaupt n'étaient pas les seuls à exploiter l'Allemagne ; les illuminés de Swedenborg, appelés Théosophes et Philalètes, la cultivaient dans leur sens. Ils poursuivaient le même but sous d'autres formes, savoir : la régénération de l'univers. Enfin l'Union allemande ou germanique, où nous voyons figurer Semler; le libraire Nicolaï, Bahrdt, s'emparait de toutes les productions littéraires de l'Allemagne pour les tourner au déisme. Cette nouvelle association tenait à la nouvelle exégèse, à ce rationalisme théologique dont nous avons parlé; mais elle n'en était pas moins sous la direction des illuminés, si toutefois elle n'était pas une de leurs transformations.

Cette propagande aux mille formes qui enlaçait l'Allemagne avait pour but de préparer les esprits à la catastrophe où conduisaient tant de doctrines perverses et tant de menées souterraines; mais tous le sentaient, c'était en France, à Paris, sur les lieux mêmes d'où les fils de cette conspiration universelle étaient partis, que devait se faire l'explosion. Les chefs des sophistes français, il est vrai, disparaissaient successivement de la scène. D'Alembert mourut en 1783, Diderot en 1784 et d'Holbach en 1789; mais leurs disciples, héritiers de leurs doctrines et de leurs projets s'avançaient à mesure, et, laissant là les écrits, ils disposaient tout pour l'exécution. Ils s'étaient unis aux francs-maçons, et on voyait figurer dès lors dans les loges des noms sinistres : Mirabeau, Sieyès, Condorcet, Bailly, Camille Desmoulins, Danton, Péthion, la Fayette, etc., enfin le monstrueux Philippe d'Orléans, premier prince du sang, alors grand-maître du Grand-Orient. Dès l'année 1787, deux cent quatre-vingt-deux villes en France avaient chacune des loges régulières, et dans Paris seulement on en comptait quatre-vingt-une; toutes ces loges relevaient de l'autorité du

même grand-maître. Au moyen de ses relations, le Grand-Orient avait aussi la plus grande influence sur les loges des pays étrangers, jusqu'en Russie. Pour resserrer cette fraternité et préparer les événements, les maçons de tous les pays furent invités à un congrès qui eut lieu à Paris en 1785. Les députés de l'illuminisme bavarois s'y trouvèrent, ayant pour mission d'illuminiser les loges françaises. Ils eurent un plein succès, et, en 1787, les loges de Paris et de la province étaient la plupart initiées aux mystères de Weishaupt. — Pour l'exécution de tant de projets sanglants, il fallait non seulement des chefs, mais des bras et des bras vigoureux, dévoués, mus par une volonté aveugle. On les trouva dans la classe des ouvriers. On les égara, et on les admit aux petits mystères. C'était au commencement de l'égalité fraternelle, et on pouvait compter sur ces milliers de nouveaux frères, d'autant plus qu'on avait recueilli une foule de gens sans aveu et capables de tout [1].

Pour achever de peindre cette situation extraordinaire, il faudrait voir, sur la même scène, les sectes visionnaires achevant la déroute de l'esprit public : d'abord les *Rose-Croix* de Cagliostro, qui cherchaient la pierre philosophale, évoquaient les morts et prédisaient l'avenir; les magnétiseurs de Mesmer, qui avec leur baquet, renversaient toutes les têtes; les martinistes de Pasqualis et de Saint-Martin adonnés, les uns à la cabale, les autres à la théosophie. Mais ces détails suffisent pour élucider la question d'origine.

II. La franc-maçonnerie est une secte antichrétienne, acharnée à la destruction de la religion catholique, de l'Eglise romaine et du Saint-Siège?

Sous le rapport dogmatique, il y a, entre la maçonnerie et le christianisme, incompatibilité absolue. Le christianisme ne répudie pas la loi naturelle ; mais il proclame la dépendance de la raison et sa soumission obligatoire à la foi ; mais il soumet l'activité humaine à des lois surnaturelles et à des institutions positives de même ordre. La maçonnerie, au contraire, reconnaît Dieu, mais seulement comme architecte du monde,

[1] *Histoire ecclésiastique*, t. II, p. 776.

nullement comme législateur, et, avec son déisme vague, elle ne se distingue pas beaucoup de l'athéisme. Quant à ses croyances propres, elle professe le libre examen, l'indépendance de la raison, le rejet de l'autorité religieuse, et n'érige d'autel que pour le culte de la nature.

Pour le prouver, la difficulté est de se borner dans ses citations.

Dans la *Revue maçonnique*, Fischer dit : Lorsqu'on attaque le côté religieux de l'Ordre, on combat une chimère. A l'exception de quelques loges particulières, la grande majorité de l'Ordre, non seulement n'admet pas le christianisme, mais encore le combat à outrance. La preuve s'en trouve dans l'admission des Juifs aux loges anglaises, françaises, américaines, et depuis peu, dans les loges de l'Allemagne. »

Dans sa *Réforme religieuse*, Jochmus écrit ces mots : « Un véritable paganisme est plus près de nous que le christianisme. »

Dans son ouvrage intitulé : *Les trois plus anciens documents artistiques de la franc-maçonnerie*, Krauss s'exprime en ces termes : « Aujourd'hui un grand nombre d'hommes de mérite ne regardent le Christ que comme un homme sans tache, d'une moralité éminente et ayant bien mérité de l'humanité. Ils considèrent la Bible comme la parole de Dieu, dans ce sens que toute parole vraie et efficace sortant de la bouche d'un homme quelconque porte le cachet de la divinité. Cette manière de penser s'accommode parfaitement avec notre tolérance, etc. Les enseignements essentiels du Christ sur Dieu et sur son royaume, sur l'homme et son règne terrestre, sont puisés dans l'humanité même et gravés dans l'esprit et dans le cœur de tous les êtres raisonnables. Ils appartiennent essentiellement à la franc maçonnerie; mais ils reposent sur l'autorité de la vérité elle-même; ils ne sont pas vrais pour cela seul que Jésus-Christ les a révélés. »

Nous lisons dans le *Manuel pour les Maçons :* Pourquoi dans tout le rituel maçonnique ne trouve-t-on pas la moindre trace du christianisme? Mais une maçonnerie chrétienne serait un

cercle carré, une équerre ronde. Si les loges maçonniques se considèrent comme des institutions chrétiennes, elles oublient le but essentiel de la maçonnerie qui est de réunir dans le genre humain ce qui avait été divisé par les croyances religieuses et par la politique. Si la maçonnerie perd de vue son auguste mission, elle ne sert plus qu'à confirmer les erreurs, les préjugés (les dogmes chrétiens) dont la raison mieux éclairée cherche à dégager les hommes. Une pierre tombe l'une après l'autre de ce mur épais, élevé par des hommes amis des ténèbres au moyen du mensonge et de la dissimulation, de prédications et de légendes, de prétendues traditions et de symboles sacrés. »

Aux yeux de Bœrne, orateur à la loge l'*Aurore naissante*, le christianisme ne fut inventé que par le despotisme, pour asservir les peuples. « La domination naquit, dit-il, et avec elle l'esclavage. Après cela, les méchants s'effrayèrent et tinrent un conseil criminel. Ce qu'il y a de plus sacré au ciel et sur la terre, ils le ravirent effrontément, le jetèrent au milieu du champ de bataille et le feu de la guerre flamboya de nouveau. Quel était cet objet sacré qui devait servir de jouet à leur folie. Je n'ose prononcer ce mot qui, en peu de syllabes, rappelle le comble de l'horreur : assassinat, assassin, assassiné : *le Christianisme.* »

« Au point de vue religieux, lit-on dans la *Latomia*, le protestantisme n'est que la moitié de la maçonnerie. La raison a pu constater l'antipathie radicale qui existe entre sa doctrine et les enseignements de l'Eglise. »

Les maçons français, dans le dessein sans doute de donner à la maçonnerie une couleur d'antiquité, expliquent tous les événements relatés dans les livres saints, ou comme la reproduction de faits mythologiques ou comme des allusions au système solaire. Rien de curieux comme leurs efforts pour anéantir dogmatiquement le christianisme. Avec les douze signes du zodiaque et les fables grecques, on explique enfin tout l'Evangile.

C'est particulièrement au catholicisme que la franc-maçon-

nerie réserve sa haine; c'est lui qu'elle attaque corps à corps, qu'elle harcèle sans relâche : c'est lui qu'elle considère comme son ennemi personnel. Un antagonisme à outrance sépare en effet ces deux institutions. Le catholicisme, religion révélée, ne peut se concilier avec le libre examen, ou plutôt avec la religion de la nature, sans dogmes, sans lois positives. Rédarès, Reghellini de Selico et Aurellos en font l'aveu ; le fait est d'ailleurs évident par l'impiété acariâtre et virulente de tout vrai maçon. Dans leurs incessantes déclamations, contre la superstition et l'ignorance, ce qu'ils veulent atteindre, c'est la religion catholique ; et dans leurs cérémonies mystiques, ce qu'ils veulent frapper du glaive, c'est la tiare.

« Oui, dit Rédarès, Dieu nous a octroyé son pouvoir; nous possédons la vérité, l'infaillibilité et la puissance qui sont les attributs de sa nature ; nous sommes la lumière des lumières, la loi et les prophètes ; soyez résignés et soumis (chrétiens), ou nous vous poursuivrons comme le milan poursuit la colombe et vous serez les parias de la nouvelle Jérusalem. »

« Il faut que le christianisme tombe, dit le maçon Quinet ; aveugle, il appelle contre lui la force aveugle. Il ne suffit pas de le combattre, il faut le diffamer, et comme le dit l'ancienne loi germaine, il faut l'étouffer dans la boue. »

Sous le rapport moral, la maçonnerie prétend racheter la pauvreté de ses croyances et la niaiserie de ses symboles. Voici, d'après les frères Rebold et Ragon, son dodécalogue :

1° Sois juste, parce que l'équité est le soutien du genre humain.

2° Sois bon, parce que la bonté enchaîne tous les cœurs.

3° Sois indulgent, parce que faible toi-même, tu vis avec des êtres aussi faibles que toi.

4° Sois doux, parce que la douceur attire l'affection.

5° Sois reconnaissant, parce que la reconnaissance alimente et nourrit la bonté.

6° Sois modeste, parce que l'orgueil révolte des êtres épris d'eux-mêmes.

7° Pardonne les injures, parce que la vengeance éternise les haines.

8° Fais du bien à celui qui t'outrage, afin de te montrer plus grand que lui et de t'en faire un ami.

9° Sois retenu, tempéré, chaste, parce que la volupté, l'intempérance, les excès détruisent ton être en te rendant méprisable.

10° Sois citoyen, parce que ta patrie est nécessaire à ta sûreté, à tes plaisirs, à ton bien-être.

Sois fidèle et soumis à l'autorité légitime, parce qu'elle est nécessaire au maintien de la société qui t'est nécessaire à toi-même.

11° Défends ton pays, parce que c'est lui qui te rend heureux et qui renferme tous les liens, tous les êtres qui sont chers à ton cœur; mais n'oublie jamais l'humanité et ses droits!

12° Ne souffre point que la patrie, cette mère commune de toi et de tes concitoyens, soit injustement opprimée, parce que pour lors elle ne serait plus pour toi qu'une géhenne. Si ton injuste patrie te refuse le bonheur, éloigne-toi d'elle en silence, mais ne la trouble jamais : supporte l'adversité avec résignation.

Au premier coup d'œil, ce code ne paraît jamais répréhensible, il formule même une partie des devoirs que nous impose la loi divine. Mais comme il est incomplet! Tout chrétien qui aurait assez de vice et de crimes pour être excommunié, ferait encore un excellent maçon. Nous ne retrouvons guère, dans ces douze articles que le cinquième et le sixième commandement de Dieu. Des devoirs envers Dieu, envers la famille, envers la propriété, envers la considération du prochain, pas un mot. Puis quelle ambiguïté dans les termes! Prenons, par exemple, le onzième prétexte : « Défends ton pays, mais n'oublie jamais l'humanité et ses droits : » veut-il dire que, dans la défense de son pays, il ne faut jamais blesser les droits de l'humanité, ou que si les lois de l'humanité y obligent, il faut cesser de défendre son pays. Dans le douzième précepte, quelle contradiction! d'un côté le maçon ne doit pas souffrir que sa patrie soit

opprimée ; de l'autre, il doit s'en éloigner en silence dans le cas où il en serait opprimé lui-même.

Pas de morale sans dogme qui lui servent de base et sans une sanction qui pousse au bien et qui détourne du mal. Pour obéir à une loi pénible, il faut et un motif grave et un puissant aiguillon. Quelle est la sanction de la morale maçonnique et où est sa base? De base, nous n'en voyons pas, car on ne peut décemment donner ce nom aux raisons, d'ailleurs basses, qui appuient ces préceptes ; quant à l'autorité de la nature, qu'on nous donne ici comme puissance souveraine, la nature, être abstrait, ne peut intimer aucun ordre ni exprimer la moindre obligation. La nature physique agit toujours d'après certaines lois ; la nature morale de l'homme obéit plus volontiers aux viles passions qu'aux nobles instincts, et si parfois elle s'attache au devoir, plus souvent, par faiblesse ou malice, elle consent à le violer.

Outre cette morale officielle, la maçonnerie a d'ailleurs une morale occulte. des secrets politiques, une indépendance absolue des chefs, et nous avons appris de Weishaupt que *quand un peuple est parvenu à sa majorité, il n'a plus besoin de tutelle*, euphémisme qui pose le devoir de l'insurrection et tire, comme corollaire, la nécessité logique de tous les crimes.

Sur le chef de la morale privée, Helvétius, qui n'admettait pas les sous-entendus, la réduisait, en bon et loyal maçon, à ces maximes :

« Vouloir modérer ses passions, c'est détruire l'Etat.

» La vertu et la piété ne sont que l'habitude de poser des actions utiles à l'homme.

» Peu importe que les hommes soient méchants ; il suffit qu'ils soient éclairés.

» La pudeur n'est qu'une invention de la volupté perfectionnée.

» Le ver de la conscience n'est que la crainte des châtiments physiques auxquels nous expose le vice.

» Le précepte d'aimer son père et sa mère est plutôt l'œuvre de l'éducation que de la nature.

» La loi qui prescrit aux époux de cohabiter est une loi dure et barbare dès qu'ils ne s'aiment plus. »

Enfin, d'après sa maxime : *la fin justifie les moyens*, l'ordre maçonnique ne reconnaît comme opposé à la morale que ce qui entrave l'exécution de ses projets ; il permet, au contraire, tout ce qui contribue à ses progrès et à l'accomplissement de son œuvre de démolition. Et cette morale horrible peut aller jusqu'à la légitimation de l'assassinat.

III. Nous avons considéré précédemment la maçonnerie au point de vue de la morale et du christianisme, et nous avons vu qu'elle est opposée à l'un et à l'autre. Nous allons voir qu'elle n'est pas moins ennemie de la société civile, et que, par conséquent, la condamnation et la flétrissure qu'elle doit subir sont plus que méritées.

Il y a dans la franc-maçonnerie comme deux parties distinctes : il y a la maçonnerie extérieure, avouée, officielle en quelque sorte ; puis la maçonnerie intérieure, mystérieuse et cachée. La première se compose des trois grades connus d'*apprenti* de *compagnon* et de *maître ;* ce sont les grades symboliques. La seconde comprend des grades multiples, variés et en quelque sorte sans nombre, dont les plus connus sont ceux de Rose-Croix et de chevalier Kadosch. Cette maçonnerie perd même quelquefois son nom, car on peut dire que toutes les sociétés secrètes sont la maçonnerie sous des noms différents ; elles n'en sont guère que le développement et le prolongement, et elle en est comme le fond et le dépôt. C'est la première maçonnerie qui est plus ou moins protégée ou tolérée par les gouvernements ; c'est celle qui a un grand-maître connu et en quelque sorte officiel ; c'est celle-là que l'on fait voir, dans l'occasion, aux délégués de l'autorité, mais on se garde bien de leur faire connaître la seconde. Ecoutons à cet égard l'écrivain officiel de la maçonnerie, dont les œuvres ont été imprimées aux frais de la secte et ne devaient être connues que de ses membres. Le F. Ragon, puisque Ragon il s'appelle, s'exprime ainsi :

« Ce sont les hauts grades (c'est-à-dire ceux de la maçon-

nerie supérieure ou occulte, appelés aussi chapitraux) qui, dans les derniers temps, ont attiré sur la maçonnerie l'éveil et quelquefois les persécutions de l'autorité et la haine des écrivains profanes. Il est quelquefois arrivé que des délégués, se présentant un jour de tenue ou de fête maçonnique, pour interdire au nom du souverain la maçonnerie dans ses Etats, les officiers de la loge les accueillaient et disaient : Venez, attendez et jugez. Les initiait-on à un grade d'élu ou de kadosch, de prince rose-croix ou de chevalier du soleil, ou à tout autre grade pompeux existant alors? *On s'en gardait*, parce que effectivement, ce n'est pas là qu'est la maçonnerie (la maçonnerie extérieure oui) ; mais on les recevait au grade d'apprenti, et le bandeau de l'erreur, comme celui de l'aspirant après ses trois voyages, tombait de leurs yeux; ils fraternisaient avec les maçons, et, sur leur rapport, l'interdiction était rapportée. »

C'est-à-dire que l'on avait fait des dupes plus ou moins volontaires. La maçonnerie n'a rien plus à cœur que de cacher sa partie mystérieuse, ses hauts grades, ses arrière-loges, où se trament surtout ses projets ténébreux.

Les explications que nous venons de donner étaient nécessaires pour ce que nous avons à dire. Maintenant, notre tâche est facile; nous n'avons guère qu'à citer.

La question consiste à connaître le but de la maçonnerie. Que veut-elle? où tend-elle? Quelle est sa raison d'être? Il y a un but avoué, connu, ostensible : c'est, comme ils disent, la fraternité, le soulagement et le perfectionnement de l'humanité. Mais il y a un autre but secret, final, que travaillent surtout à atteindre les hauts grades, la maçonnerie supérieure et toutes les sociétés secrètes qui s'y rattachent; et ce but, c'est, je ne crains pas de l'affirmer, car je vais le démontrer, c'est la révolution, c'est le renversement des trônes et des autels.

L'écrivain maçonnique le plus habile et surtout le plus prudent, l'écrivain en quelque sorte officiel de la secte. le F. Ragon, déjà cité, a écrit ces lignes, qui malgré leur réserve, ne laissent pas d'être très significatives :

« Dans les réunions maçonniques *ordinaires*, dit-il, on ne parle, il est vrai, ni de religion, ni de politique; mais telle est l'admirable organisation de cette institution protectrice des hautes sciences (pauvres sciences!), que ses grades religieux parlent à l'intelligence de l'initié, en même temps que les formes et l'administration de cet ordre parlent à l'esprit politique de tous les frères. Les réflexions qu'elles leur suggèrent sont reportées dans le monde comme un type sûr et sacré, au moyen duquel ils cherchent à améliorer ou détruire ce qui, dans l'ordre religieux ou politique, perd à la comparaison avec ce que présente l'Ordre maçonnique. »

Si c'est là l'effet des premiers grades, des réunions *ordinaires* des loges où l'on ne parle ni politique, ni religion, que sera-ce des hauts grades et des *tenues* des arrière-loges? Mais continuons, en portant précisément notre attention sur le premier de ces grades supérieurs. Après que le postulant a renouvelé le serment que nous connaissons, de ne jamais rien révéler de ce qui lui sera confié, pas même aux frères des trois premiers degrés, le président ordonne d'*expliquer le tapis* qui couvre la table. Le frère qui en est chargé donne l'explication suivante :

« La couleur de ce tapis est rouge, comme vous voyez. Que cette couleur vous fasse souvenir du sang de vos frères! Rappelez-vous que la couleur du feu est celle des hauts frères écossais; sans elle nous ne sommes rien, car tout est fondé sur l'amour et sur le sang. Vous voyez ici le temple détruit, les colonnes brisées et les marches arrachées; c'est pour vous apprendre le sort malheureux que notre Ordre a dû subir. Il a été la proie d'étrangers; et nos frères sont encore dispersés. Remarquez la perte que nous avons essuyée, et la cruauté avec laquelle nous avons dû expier les fautes de quelques-uns. Il ne m'est pas permis de vous dire l'époque où nous avons été la proie de sa cupidité et les victimes de l'orgueil. Cependant nos secrets ont été conservés intacts... »

Le sentiment de la commisération ainsi excité, celui de la vengeance va bientôt paraître. Elevons-nous d'un degré sur

l'échelle maçonnique, et assistons à la réception du maître-élu.

La chambre obscure doit être tendue de noir et ne doit être éclairée que par une faible lumière. Au fond, d'un côté, il faut une espèce d'antre ou caverne couverte et garnie de branches d'arbres, dans laquelle doit être un fantôme assis, dont la tête est garnie de cheveux et seulement posée sur le corps. Auprès, il doit y avoir une table et un tabouret, et vis-à-vis un tableau transparent, représentant un bras tenant un poignard et ce mot écrit : *Vengeance!*

Lorsque tout est disposé, le frère intime conduit le récipiendaire dans une chambre noire, et après quelques cérémonies préparatoires que nous ne rapportons pas, il lui dit :

« *Prenez cette lampe, armez-vous de ce poignard, entrez au fond de la caverne, frappez tout ce que vous trouverez et tout ce qui vous résistera. Défendez-vous, vengez votre maître et rendez-vous digne d'être élu.* » Le récipiendaire entre, le poignard levé, tenant la lampe de la main gauche. Le frère intime le suit, en lui montrant le fantôme, et lui crie : *Frappez, vengez Adoniram* [1]*; voilà son assassin!* Le récipiendaire frappe de son poignard. Ensuite le frère intime lui dit : *Quittez cette lampe, prenez cette tête par les cheveux, levez votre poignard et suivez-moi...* »

Nous avons dit que la connaissance du but secret de la franc-maçonnerie était réservée aux grades supérieurs ou chapitraux. Cependant l'initié au grade de maître, le troisième des grades symboliques, peut déjà le pressentir, lorsqu'on lui raconte la mort légendaire d'Hiram ou Adoniram. Ecoutons l'écrivain officiel de la secte, le F. Ragon, nous donner la signification de ce récit :

« Lorsque vous avez reçu le grade de maître-maçon, vous avez versé des larmes sur le tombeau du maître Hiram-Abi; vous avez été indigné de la manière la plus vive contre Abiram, son meurtrier. N'est-ce pas le tableau de la conduite de Philippe le Bel et de celle des deux scélérats qui se joi-

[1] Nom symbolique, architecte du temple de Salomon, un des fondateurs supposés de l'Ordre maçonnique.

guirent à lui pour amener la destruction des Templiers? Ne furent-ils pas les meurtriers de notre respectable maître? Ces trois infâmes compagnons *n'appellent-ils pas dans votre cœur le désir de la vengeance*, comme on vous apprend qu'elle fut exercée sur les trois meurtriers d'Hiram? Les grades par lesquels vous avez passé pour apprendre à connaître les faits historiques de la Bible (*sic*) ne vous portent-ils pas à faire une juste application de la mort d'Hiram à la fin tragique et funeste de Jacques Molay, juge philosophe, grand commandeur de l'Ordre? Votre cœur ne s'est-il pas préparé à la vengeance, et ne ressentez-vous pas l'*implacable haine* que nous avons jurée aux trois traîtres sur lesquels nous devons venger la mort de Jacques Molay? Voilà, mon frère, *la vraie maçonnerie, telle qu'elle nous a été transmise.* »

C'est donc bien entendu : la vraie maçonnerie, telle qu'elle a été transmise, c'est la vengeance et l'implacable haine! Et c'est l'écrivain officiel, l'écrivain le plus habile et le plus réservé de la secte qui nous l'assure.

Mais l'initiation au grade de chevalier-Kadosch va nous apporter de nouvelles lumières.

Le rituel maçonnique de ce grade veut qu'on adresse au récipiendaire la question suivante :

« Que connaissez-vous?

» Deux abominables.

» Nommez-les.

» Philippe le Bel et Bertrand de Goth, » ou Clément V.

Donnons, pour concréter davantage les choses, le récit succinct de l'initiation du duc d'Orléans à ce grade sublime. On sait que ce prince, qui fut plus tard Philippe-Egalité, une des plus ignobles figures que présente l'histoire, fut le digne grand-maître de l'Ordre maçonnique.

Pour être admis au grade de chevalier, Louis-Philippe-Joseph fut introduit par cinq francs-maçons dans une salle obscure. Au fond était une grotte renfermant des ossements et éclairée par une lampe sépulcrale. Dans un des coins de la salle on avait placé un mannequin couvert de tous les orne-

ments de la royauté. Lorsque le récipiendaire fut introduit, on le fit étendre par terre, et, dans cette attitude, il reçut ordre de réciter tous les grades qu'il avait reçus et de répéter tous les serments qu'il avait faits. On lui fit ensuite une peinture emphatique du grade qu'il allait recevoir et on exigea de lui le serment de ne jamais le conférer à un chevalier de Malte. Puis, après quelques épreuves symboliques, on lui plaça dans la main droite un poignard et on lui ordonna de l'enfoncer dans le cœur du mannequin couronné. Ce qu'il exécuta. Une liqueur couleur de sang jaillit de la plaie, tomba sur lui et inonda le pavé. On lui ordonna ensuite de trancher la tête du mannequin royal, de la tenir élevée dans sa main droite, le poignard dans sa gauche. On lui apprit ensuite que les ossements qu'il voyait dans la grotte étaient ceux de Jacques Molay, grand maître des Templiers ; et que celui qu'il venait de poignarder et dont il tenait dans sa main la tête sanglante, était Philippe le Bel, roi de France.

Ce sang était l'image de celui de Louis XVI, qui allait bientôt couler sur l'échafaud. Et nous pouvons commencer à tirer nos conclusions.

Je ne ferai pas au lecteur l'injure de lui faire remarquer que la vengeance et la haine implacables dont il est question dans les documents cités ne peuvent regarder Philippe le Bel ni Clément V : le prétendre serait une naïveté par trop forte. Ces personnages sont, et depuis longtemps, à l'abri des vengeances des francs-maçons ; et ils ne sont ici que des prête-noms, des personnages figuratifs. Si quelque âme simple et bonne pouvait croire le contraire, le rituel maçonnique du grade de chevalier-Kadosch se charge de la détromper. Il veut que le récipiendaire venge la condamnation de Jacques Molay, « soit *figurativement* sur les auteurs de son supplice, soit *implicitement sur qui de droit.* » Voici qui est clair ; Philippe le Bel et Clément V sont des personnages figuratifs. Mais que représentent-ils, que peuvent-ils représenter, sinon la royauté et la papauté? Voilà l'ennemi, voilà l'objet de la haine et des vengeances de la franc-maçonnerie. Aveugle, trois fois aveugle qui ne le voit pas !

Et, du reste, est-ce que l'histoire ne parle pas assez haut? Est-ce que la maçonnerie et toutes les sociétés secrètes, ses filles, ne sont pas les auteurs principaux des révolutions? Est-ce qu'elles n'ont pas fait la révolution *française* et la révolution européenne? Mais ne disons rien de nous-même; ne citons pas non plus Barruel, dont le témoignage pourrait paraître suspect. Ecoutons M. Louis Blanc, ou plutôt le F.·. Louis Blanc, juge compétent en fait de maçonnerie et de révolution.

« A la veille de la Révolution française, la franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne et agitait sourdement la France... Par le seul fait des bases constitutives de son existence, la franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les institutions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à table, les maçons buvaient au roi dans les Etats monarchiques et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves, *commandées à la prudence* d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoique en général pacifiques de la franc-maçonnerie... D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissent aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre et semblaient couvrir des idées de vengeance, *quoi de plus propre à former des conspirateurs?* Dans la loge des *Neuf-Sœurs* vinrent successivement se grouper Garat, Brissot, Bailly, Camille Desmoulins; Condorcet, Chamfort, Danton, Péthion, etc., dominèrent dans la loge de la *Bouche-de-Fer*. Sieyès fonda au Palais-Royal le club des *Vingt-Deux*. La loge de la *Can-*

deur devint, quand la Révolution gronda, le rendez-vous des partisans de Philippe d'Orléans. »

Ajoutons que le *Club des Jacobins*, qui fut par excellence l'antre révolutionnaire, voyait les plus fameux francs-maçons diriger ses conciliabules ténébreux.

Il est bien remarquable qu'au milieu des horreurs de la Révolution française, la franc-maçonnerie elle-même ait été effrayée de son œuvre. En 1794, le grand chapitre de la maçonnerie allemande adressa aux loges de son obédience une circulaire pour les engager à dissoudre l'association et à abandonner le Gr.·. œuvre. *L'ordre* (maçonnique), lit-on dans ce document, *a révolutionné les peuples de l'Europe pour de longues générations.*

Une des habiletés de la franc-maçonnerie consiste à changer de nom et de visage, à se développer et à agir sous une forme extérieurement différente. C'est ainsi que la Charbonnerie française, dont le F.·. Louis Blanc décrit avec tant de complaisance la puissante organisation, était sortie de la loge maçonnique des *Amis de la Vérité*. Or, d'après cet écrivain, des lois relatives à la sûreté de la secte étaient sanctionnées par *la peine de mort.*

« Les devoirs du Charbonnier, dit-il, étaient d'avoir un fusil et cinquante cartouches, d'être prêt à se dévouer, d'obéir aveuglément aux ordres de chefs inconnus. »

Tout cela est assurément très peu rassurant pour la société. Heureusement que la discorde en s'introduisant dans la secte, amoindrit son influence et son action dissolvante. Mais d'autres sectes surgirent : la *Société des familles*, la *Société des Saisons*, etc. Or, veut-on connaître le serment qui liait les membres de cette dernière ? Le voici :

« Au nom de la République, je jure haine éternelle à tous les rois, à toutes les aristocraties, à tous les oppresseurs de l'humanité. Je jure dévouement absolu au peuple, fraternité à tous les hommes, hors les aristocrates. Je jure de punir les traîtres ; je promets de donner ma vie, de monter sur l'échafaud, si ce sacrifice est nécessaire pour ramener le règne de

la souveraineté du peuple et de l'égalité. Que je sois puni de la mort des lâches, que je sois percé de ce poignard, si je viole mon serment! »

Qui ne reconnaît là le chevalier-Kadosch, avec la franchise de plus et les simagrées symboliques de moins?

Un fait maçonnique qui contribue beaucoup à la prospérité de la secte et rassure à son sujet les esprits peu clairvoyants, c'est que souvent elle reçoit dans son sein des princes, des souverains, qui même en deviennent les grands maîtres. Or, dit-on, ils sont intéressés à la conservation des sociétés. Mais il n'y a rien de plus certain dans la maçonnerie que cette assertion : les grands-maîtres ne savent rien et ne sont maîtres de rien ; la raison en est bien simple, ils ne sont grands-maîtres que de la maçonnerie extérieure, des grades symboliques; ils ne sont rien dans la maçonnerie supérieure. En veut-on une preuve? Voici une formule de serment :

« Je jure et promets de ne jamais dévoiler la moindre chose à personne, *pas même au Maître de tout l'Ordre, dès que je ne le verrai pas reconnu dans une haute loge.* »

Un historien de la secte, bon maçon lui-même, Venturini, dit que les grands-maîtres doivent continuer à rester *muets et inactifs comme la poupée de Martin.* Un autre s'exprime ainsi :

« Il ne faut pas s'étonner si les francs-maçons inspirent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'Inquisition, persécutés, à Naples; si, en France, la Sorbonne les déclara dignes des peines éternelles. Et toutefois grâce au mécanisme habile de l'institution, la franc-maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non? *L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement de la franc-maçonnerie ce qu'on pouvait en montrer sans péril*; et ils n'avaient point à s'en occuper, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs, où le fond ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où

beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés *à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.* »

Qui habet aures audiendi, audiat.

IV. On comprend dès lors pourquoi l'Eglise a poursuivi la maçonnerie de ses anathèmes. L'Eglise a une très remarquable perspicacité pour discerner les périls et un rare courage pour les dénoncer : une politique dont la prudence s'inspirerait toujours de la prudence de l'Eglise serait une très habile politique.

En 1738, le pape Clément XII, par la bulle *In eminenti* condamne et défend à perpétuité certaines sociétés, assemblées, réunions, conventicules ou agrégations appelées vulgairement de francs-maçons ou autrement, répandues alors dans certains pays et s'établissant de jour en jour avec plus d'étendue; défendant à tous les fidèles de Jésus-Christ à chacun en particulier, sous peine d'excommunication à encourir par le fait et sans autre déclaration, de laquelle personne ne peut être absous par autre que le souverain Pontife existant pour lors, excepté à l'article de la mort, d'oser ou présumer entrer dans ces sociétés, ou les propager, les entretenir, les recevoir chez soi, les y cacher, y être inscrit, agrégé ou y assister.

En 1751, le pape Benoît XIV, par sa bulle *Providas*, renouvelle les prohibitions de Clément XII. « Or parmi les causes très graves de la susdite prohibition et condamnation, dit-il, la première est que, dans ces sortes de sociétés ou conventicules, il se réunit des hommes de toute religion et de toute secte, d'où il est évident quel mal peut en résulter pour la pureté de la religiòn politique catholique. La seconde est

le *pacte étroit et impénétrable du secret*, en vertu duquel se cache tout ce qui se fait dans ces conventicules, auxquels on peut avec raison approprier cette sentence de Cæcilius Natalis rapportée dans Minutius Félix, dans une cause bien différente : *Les bonnes choses aiment toujours la publicité, les crimes se couvrent du secret.* La troisième est le serment qu'ils font de garder inviolablement ce secret, comme s'il était permis à quelqu'un de s'appuyer sur le prétexte d'une promesse ou d'un serment, pour ne pas être tenu, s'il est interrogé par la puissance légitime d'avouer tout ce qu'on lui demande pour connaître s'il ne se fait rien dans ces conventicules qui soit contre l'Etat et les lois de la religion et du gouvernement. La quatrième est, que ces sociétés ne sont pas moins reconnues contraires aux lois tant civiles que canoniques ; puisque tous colléges, toutes sociétés, rassemblés sans l'autorité publique, sont défendus par le droit civil, comme on voit au livre XLVII des Pandectes, titre XXII *de collegiis ac corporibus illicitis* ; et dans la fameuse lettre de *G. Plinius Cæcilius secundus*, qui est la XCVII, livre X, où il dit que, par son édit, selon les ordonnances de l'empereur il est défendu, qu'il pût se former et exister des sociétés et des rassemblements sans l'autorité du prince. La cinquième, que déjà dans plusieurs pays lesdites sociétés et agrégations ont été proscrites et bannies par les lois des princes séculiers. La dernière enfin est, que ces sociétés étaient en mauvaise réputation chez les personnes de prudence et de probité, et que s'y enrôler c'était se souiller de la tache de perversion et de méchanceté. »

De la société des francs-maçons était née, en Italie, la société révolutionnaire des carbonari, société secrète qui s'engageait par les mêmes serments, poussait, par ses inspirations et par ses écrits, à l'immoralité et à la révolte. C'est pourquoi, en 1821, Pie VII, par la bulle *Ecclesiam*, défend de lire les livres des carbonari, ordonne de dénoncer les membres de cette conjuration, et rappelle les bulles de Clément XII et de Benoît XIV, pour les confirmer :

« Déjà, dit le Pontife, par deux édits émanés de notre se-

crétaire d'Etat, nous avons rigoureusement proscrit cette société; nous jugeons cependant opportun, à l'exemple de nos susdits prédécesseurs, de décréter plus solennellement des châtiments sévères contre les carbonari; d'autant plus qu'ils prétendent de tous côtés n'être point compris dans ces deux constitutions de Clément XII et de Benoît XIV, ni soumis aux sentences et aux peines qui y sont édictées.

» En conséquence, après avoir entendu une congrégation choisie parmi nos vénérables Frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, de son avis, ainsi que de notre propre mouvement, de science certaine, après mûres délibérations et dans la plénitude de notre puissance apostolique, nous avons résolu et décrété de condamner, de proscrire la susdite société des Carbonari ou de quelque autre nom qu'on l'appelle, avec ses assemblées, ses réunions, ses cercles, ses agrégations ou conventicules, comme nous les condamnons et prohibons par notre présente constitution qui aura force de loi à perpétuité. »

En 1825, le pape Léon XII, par la bulle *Quo graviora*, renouvelle les condamnations précédemment portées, frappe nommément la *Société universitaire* et étend l'anathème à toutes les sociétés secrètes :

« Et qu'on ne s'imagine pas, dit le Pontife, que c'est faussement et calomnieusement que nous attribuons, à ces sociétés secrètes, tous ces maux, et d'autres que nous avons passés sous silence. Les livres que leurs affiliés ont osé écrire sur la religion, sur la société, et dans lesquels ils insultent à l'autorité, blasphèment la majesté, répètent que le Christ est un scandale ou une folie; souvent même qu'il n'y a point de Dieu et que l'âme humaine périt avec le corps; leurs codes et leurs statuts où sont expliqués leurs plans et leurs vues, démontrent clairement ce que nous avons déjà dit, prouvent qu'ils sont les instigateurs de ces attentats qui ont pour but le renversement des pouvoirs légitimes et la ruine de l'Eglise. Nous devons tenir aussi pour certain que toutes ces sociétés, bien que désignées sous des noms divers,

sont reliées entre elles par une communauté de vues criminelles.

» En conséquence nous pensons qu'il est de notre devoir de proscrire de nouveau ces sociétés occultes, de les proscrire de façon qu'aucune d'elles ne puisse se flatter d'échapper à notre sentence apostolique, et, sous ce prétexte, n'induise en erreur les imprudents et les simples. » Suit la formule de condamnation contre toutes les sociétés secrètes, condamnation qui atteint les membres, leurs complices et leur fauteurs, oblige de les dénoncer, déclare le serment impie, exhorte les évêques à prémunir les fidèles et les princes à poursuivre les conspirateurs.

En 1832, Grégoire XVI, par l'encyclique *Mirari vos*, continue la tradition apostolique contre les sociétés secrètes : « Aux autres causes de notre déchirante sollicitude, dit le Pontife, viennent se joindre encore certaines associations et réunions, ayant des règles déterminées. Elles se forment comme un corps d'armée, avec des sectateurs de toute espèce de fausse religion et de culte, sous les apparences, il est vrai, du dévouement à la religion, mais en réalité dans le désir de répandre partout des nouveautés et des séditions, proclamant toute espèce de liberté, excitant des troubles contre le pouvoir sacré, et contre le pouvoir civil, et reniant toute autorité, même la plus sainte. »

Enfin Pie IX, marchant sur les traces de ses prédécesseurs, vient de frapper à son tour les sociétés secrètes et notamment la Maçonnerie, d'abord dans une encyclique aux évêques, puis dans plusieurs brefs aux évêques du Brésil et à des auteurs d'ouvrages contre la secte maçonne. Pie IX parle sur ce point comme tous ses devanciers, il dénonce les nouveaux exploits des sociétés secrètes contre l'Eglise; et dissipe fortement les préjugés favorables aux sociétés actuelles. Nombre de gens, plus simples que sages, s'imaginaient, en effet, que les sociétés contemporaines ne sont plus animées des haines d'autrefois ; qu'elles ne se proposent qu'une bienfaisance fraternelle et ne songent point à mal contre l'ordre établi. Le Pon-

tife, en réitérant les anathèmes, ne permet pas ces illusions; il dévoile persévéramment les projets impies de sociétés si justement réprouvées par les Papes [1]. »

CHAPITRE XVI.

LE PAPE PIE IX, EN DÉFINISSANT L'IMMACULÉE CONCEPTION, A-T-IL CRÉÉ UN DOGME NOUVEAU ET FAIT UN ACTE D'IDOLATRIE?

Lorsque le Saint-Siège pose un acte important, cet acte excite aussitôt, dans le monde, une opposition violente, par la raison qu'entre les pratiques du monde et les prescriptions de l'Evangile, il y a désaccord complet, et qu'entre le Christ et Bélial, il ne peut exister d'alliance fraternelle et durable. La presse, institution nécessairement acquise à tout ce qui flatte les passions, sert, à cette opposition, d'organe fidèle, et répercute, par ses mille échos, les cris de guerre. Ce fait est bien connu; un fait qui l'est moins, c'est que les passions, ennemies de l'Eglise, sont également hostiles à la France, et que la presse impie, en les servant, dessert le pays. Nous pourrions l'établir par des raisonnements et des preuves; nous préférons l'établir par des faits.

Nous croyons généralement que cette guerre des journaux,

[1] Les journaux belges citaient dernièrement la formule du serment que prêtent les francs-maçons. La voici :

« Je jure, au nom de l'Architecte suprême de l'Univers, de ne jamais révéler les secrets, les signes, les attouchements, les paroles, les doctrines ou les usages des francs-maçons... Si je manque à ma parole, je m'oblige et je me soumets à la peine suivante : qu'on me brûle les lèvres avec un fer rougi, qu'on me taille la main, qu'on m'arrache la langue, qu'on me coupe la gorge; que mon cadavre soit suspendu dans une loge pendant qu'on procédera à l'admission d'un nouveau frère; qu'ensuite il soit brûlé et les cendres jetées au vent. »

La *Correspondance de Rome* demande à ce propos si de tels serments n'obligent pas le pouvoir civil à s'occuper des loges maçonniques, et à les placer sous la surveillance légale qu'elles réclament à grands cris contre les couvents, sous prétexte que les religieux et les religieuses font vœu de pauvreté, d'obéissance et de chasteté.

contre l'Eglise et le Saint-Siège, est une consigne des sociétés secrètes; et, puisque le Saint-Siège frappe d'anathème ces sociétés secrètes, nous n'avons peut-être pas tort de le croire; néanmoins leurs manœuvres sont toujours couvertes d'un certain mystère, et même lorsque le fait est évident, il est peu susceptible de démonstration. Il en est de ces articulations contre les sociétés secrètes comme des accusations faites contre certains journalistes d'avoir écrit aux gages de l'Italie et de la Prusse : on a de fortes présomptions, des convictions intimes, mais pas d'arguments démonstratifs. Mais si nous mettons hors de cause l'honorabilité des coupables, nous ne saurions amnistier leur aveuglement : lorsque les malheurs ont fondu sur nous, suites logiques et châtiments providentiels de la démoralisation et de l'impiété, il est plus facile de nier que de se faire croire. Nous citons ici, une preuve accablante, c'est la campagne contre l'Immaculée Conception.

I. Mais d'abord il faut mettre en évidence l'initiative de la Prusse.

Le roi de Prusse est le chef spirituel et souverain de la religion réformée dans ses états : il est prince temporel et souverain pontife. Le dernier roi de Prusse, celui qui mourut d'aliénation mentale, avait employé son pontificat à la fusion de toutes les sectes en une seule, qu'il nommait le piétisme, et dont il s'adjugeait, en sa qualité de bon Prussien, le gouvernement. Le secret de cette fusion n'était pas emprunté aux artifices de la sorcellerie : il consistait tout simplement à laisser subsister toutes les sectes et à les réunir en communauté par le lien artificiel du culte et des livres de prières. Nous n'avons pas à chercher jusqu'à quel point le roi de Prusse réussit dans ce bel ouvrage; nous croyons même qu'il ne pouvait pas réussir, par la raison certaine que le culte, étant l'expression du dogme, il doit exister autant d'autels que de confessions. Mais une fusion effective ne préoccupait pas beaucoup Frédéric-Guillaume; ce qui le préoccupait ici, ce n'était pas le moyen, c'était le but. Or, le but était de créer, en faveur de la Prusse, le protectorat de tous les protestants répandus dans tout l'u-

nivers, absolument comme la Russie voulait créer, en même temps, son fameux protectorat sur les Grecs schismatiques. Au nom de l'hérésie, comme au nom du schisme, on voulait constituer des papautés civiles pour les opposer, en religion, au Saint-Siège, en politique, à la France.

Lorsque le Pape eut manifesté le dessein de définir dogmatiquement l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, le roi de Prusse crut l'occasion favorable pour faire éclater, contre le Saint-Siège, la primauté de son fanatisme. En sa qualité de chef suprême de l'Eglise luthéro-calviniste, qui, dans sa pensée, embrassait les dissidents de toute dénomination, Frédéric-Guillaume avait un prophète, Bunsen. Bunsen avait été l'ouvrier infatigable de toutes les trames ourdies par la Prusse contre la Chaire Apostolique. Bunsen avait été le fondateur de la communauté évangélique du Capitole, l'inspirateur des sociétés secrètes en Italie, l'auteur du Mémorandum de 1832 pour la sécularisation graduelle du gouvernement romain, le négociateur déloyal des mariages mixtes, le conseiller de la persécution contre les archevêques de Cologne et de Posen, l'entremetteur du protestantisme allemand et anglican pour l'érection, aux frais du roi de Prusse, de l'église épiscopale de Jérusalem, trait d'union des confessions séparées de l'unité protestante[1] : Bunsen fut donc requis, j'allais dire sommé, au nom de Dieu, que représentait si bien le roi de Prusse, de racoler en Angleterre, en Hollande, en France, en Suisse, en Italie et en Allemagne, parmi les écrivains hérétiques et libres penseurs, des plumes complaisantes, chargées d'ameuter l'opinion contre le nouveau dogme, de le décrier comme une invention superstitieuse, de préparer ainsi des défections chez les catholiques, en faussant les croyances et en soufflant la haine de l'autorité pontificale. L'initiative du mouvement devait être proposée à l'église établie d'Angleterre, par la voie hiérarchique du Primat.

[1] Guillaume, peu généreux en sa qualité de Hohenzollern, dota l'évêché prusso-anglais de Jérusalem d'un capital de 15000 livres sterlings, trois cent soixante-quinze mille francs, preuve qu'il en espérait beaucoup de bien pour l'hérésie et encore plus de mal pour la société catholique.

Le 20 septembre 1857, Frédéric-Guillaume écrivait donc à Bunsen :

« Si l'Eglise évangélique n'est pas devenue une momie, elle doit confesser sa foi à l'occasion du projet de ce pauvre Pape, qui veut gagner à l'Eglise romaine une plus puissante assistance de la reine du ciel, en lui décrétant de plus grands honneurs sur la terre.

» Elle doit non seulement *confesser* sa foi, mais encore, autant que possible, *protester* et *agir* contre cette fantasmagorie romaine. Je m'explique : nous devons profiter de ce moment *pour faire des conquêtes très saintes et très légitimes*... Il faut que l'Eglise universelle sache, à ne pas en douter, que c'est l'Eglise évangélique entière et non une fraction d'elle qui parle et professe. C'est pourquoi on aura soin d'éviter le manque habituel de tact du protestantisme allemand, particulièrement de celui du Nord, si lourd d'allure. Je pense, mon cher Bunsen, que vous devinez où tout cela tend. Je demande votre conseil et votre concours. Une profession de foi de l'Eglise évangélique entière est, si vous le voulez, un non-sens. Mais ce n'est pas un non-sens d'amener les plus hautes autorités de l'Eglise, dans les principaux pays, à tenir un langage harmonique, si elle comprend la gravité de la situation et l'importonce d'une décision opposée à l'usurpation romaine.

» Voici mon argumentation : l'Angleterre, avec son Eglise et son influence chrétienne, est d'un côté, quand on parle d'Eglise évangélique (protestantisme), et le reste de l'Europe évangélique est de l'autre. Il faut chercher le point de jonction des deux moitiés, afin que la voix de l'Eglise de mes vœux soit pleine.

» Nous avons le temps jusqu'au 8 décembre. En ce jour, où le nouveau dogme sera proclamé à Rome, la voix de la véritable foi doit retentir, en réponse au scandale romain et comme écho de sa fête idolâtrique. Utilisons ces deux mois et demi. L'Allemagne, la Suisse, la *France réformée*, le Nord luthérien, doivent se liguer avec l'Angleterre et par l'Angleterre avec l'Amérique. La question est seulement de s'assurer

comment nouer la ligue. Je crois, mon cher Bunsen, sans vouloir le moins du monde vous flatter, que vous êtes l'unique homme apte à cette tâche. Sondez, je vous prie, préalablement le primat d'Angleterre et les vieux lords. Je compte sous peu réunir à Berlin quelques autorités ecclésiastiques et voir s'il y a à faire quelque chose ici. Ce serait superbe, si des propositions se croisaient dans vos mains, venant simultanément de Londres et de Berlin ? L'étincelle vivifiante exige que la bonne volonté évangélique soit constatée, et que tous se mettent en garde contre le 8 décembre.

» La monstruosité s'accomplit-elle réellement en ce jour, alors, la protestation, préparée contre la profanation dans le sein de l'Eglise du Seigneur, devra être colportée dans tous les pays pour être signée ; on devra entendre le bruissement des plumes, et le son des grosses cloches [1]. »

Le docile serviteur lui répondit : « La démarche est inutile. Le Pape ne peut rien faire de mieux pour se discréditer et justifier les accusations portées contre l'Eglise romaine. L'opinion générale en Angleterre souhaite cette folie, qui fournirait un fort argument que le Pape est l'Antechrist. Protester contre est superflu [2]... »

Le royal maître insiste sur l'urgence d'organiser, sous commandement anonyme, une opposition universelle, « de ne pas se contenter d'une guerre de brochures, *qui, vu la grossièreté, la lourdeur, l'impiété et le pédantisme allemands, gâterait en quelques semaines la cause sainte, à faire hurler Rome de joie* [3]. L'unique résultat serait la honte de l'impuissance du protestantisme. Si donc vous écriviez au primat d'Angleterre en ce sens : Vieil ami, vous savez quel scandale le Pape médite, s'il accomplit contre lui et contre son Eglise le jugement de Dieu, en ce temps si riche en jugements de ce genre, que ferez-vous ? Rien ? et, si quelque chose, quoi de plus efficace que de se concerter avec les chefs des autres communautés évangéliques, tout au moins avec ceux des diverses

[1] Lettre de Guillaume IV à Bunsen, 20 septembre 1854. — [2] Lettre de Bunsen à Guillaume IV, 26 septembre 1854. — [3] Lettre du 6 octobre 1854.

confessions de l'Allemagne, avec l'Ecosse puritaine, avec le Nord luthérien et le Sud réformé, pour former une masse imposante contre Rome ? Un tel acte, vieil ami, supposé que vous le croyiez possible, ne procurerait-il pas à la Réformation, avec un nouvel éclat, une nouvelle vie, dont les conséquences seraient incalculables pour le bien de l'Eglise, sous la direction du Seigneur ?

» Si vous, cher Bunsen, faisiez une démarche de ce genre auprès du primat, aurait-il un prétexte de décliner l'offre de l'initiative ? Oui, si vous l'invitiez à une guerre de brochures, en coopération avec la platitude du protestantisme allemand ; je comprendrais sa répugnance, après un regard jeté dans notre abîme allemand ; mais si vous, Bunsen, exposiez en termes élégants et sous forme interrogative au primat votre opinion, je mettrais mes mains au feu qu'il ne refuserait pas sa coopération, par égard pour nous.

» Proposez-lui donc de vous donner la commission de demander aux hommes les plus distingués, par leur position et leur affinité confessionnelle, des Eglises réformées d'Allemagne, de Suisse et de *France*, s'ils consentent, en cas de consommation du scandale du 8 décembre, *à se réunir à Londres ou à la Haye, pour délibérer sur l'appel* à faire à tous les chrétiens de la terre, et en rédiger la formule. Le congrès s'assemblerait pour Noël, et l'appel serait lu dans toutes les chaires de la Réformation, à la fête de Pâques. Après cette proclamation, la guerre de brochures ne serait plus un danger, quand même elle dégénérerait en polémique *grossière*. L'Eglise aurait parlé. Son toit est large. Que les clabaudeurs abrités par elle se mordent alors comme il faut ! Vous-même, essayez de composer quelque opuscule dans ce but, avec ou sans coaboyeurs. Je pense que vos écrits gagneraient de sincères affections à la cause. *Mais une chose nécessaire, absolument nécessaire, c'est d'éviter que mon nom soit prononcé. Vale* [1]. »

La démarche fut faite auprès de l'archevêque anglican de Can-

[1] Lettre de Guillaume IV à Bunsen, 8 octobre 1854.

torbéry et aboutit à une fin de non recevoir, dictée par le désir de ne pas brouiller l'Angleterre avec la France, au commencement de la guerre de Crimée, en soulevant des discussions religieuses entre les deux pays, pendant que leurs armées combattaient ensemble pour une cause éminemment anglaise. Evitant le piège de la politique prussienne, qu'il savait intéressée à troubler l'alliance des deux puissances occidentales, au moyen du fanatisme protestant, le prudent prélat, se montrant dans cette circonstance plus patriote que huguenot, déclara de vive voix et par écrit : « Que la proclamation de l'Immaculée Conception de Marie n'est pas une nouveauté chez les catholiques ; qu'elle est la conséquence du culte idolâtrique de la Mère de Jésus, pratiqué dans leur église depuis mille ans, mais traité d'hérésie et de superstition dans les confessions réformées ; que dans l'opinion des anglicans, le Pape, étant l'Antechrist, ne peut aller qu'à sa perdition ; que l'opposition bruyante des dissidents aurait pour résultat de confirmer les catholiques dans leurs erreurs, par esprit de contradiction ; qu'il faut espérer voir surgir sur le continent, particulièrement en Allemagne, des catholiques instruits, qui seront amenés par la décision du Pape à douter de la vérité de leur Eglise et de l'infaillibilité de leur chef ; que, si des catholiques de cette trempe s'adressent à un dignitaire anglican, on s'empressera de les accueillir et de justifier leur honorable confiance. »

Grâce à cette réponse dilatoire, la tentative d'une contre-définition évangélique, inspirée et promulguée par *Sa Sainteté Prussienne*, ainsi que le complot prématuré du *vieux catholicisme*, repris de nos jours, fit un fiasco complet.

II. La trame prussienne, rompue en Angleterre, ne fut même pas éventée en France. Dans les journaux acquis au protestantisme et à la franc-maçonnerie, tels que les *Débats*, le *Siècle*, la *Presse*, la *Liberté*, la *Revue des Deux Mondes*, les amis et correspondants du royal courtier Bunsen, les Renan, les Barthélemy-Saint-Hilaire, les Michelet, les Quinet, les Pressensé, les Saisset, les Bersier, les Laboulaye, les Mignet, les

Michel Chevalier, préludèrent à la campagne prusso-philosophique contre le *Syllabus* et le concile, préliminaire habilement dissimulé de la campagne contre la France. Tous les impies qui s'allièrent aux professeurs athées et aux pasteurs protestants contre la Conception Immaculée, trahirent alors doublement le royaume dont la Vierge est la Reine traditionnelle.

Les arguments que firent valoir, pour piper le public, ces théologiens de papier mâché, se réduisent à deux : pour les libéraux, l'Immaculée Conception était une nouveauté; pour les protestants, une idolâtrie; pour tous, une inutilité et une maladresse. — Nous devons répondre en reprenant les choses d'un peu plus haut.

L'Immaculée Conception de la Mère de Dieu est l'insigne privilège, en vertu duquel cette bienheureuse Vierge a été préservée de la tache du péché originel, dès le premier instant de sa création et a été dès lors ornée d'une sainteté parfaite. La foi catholique enseigne que le péché est entré dans le monde par un seul homme et que tous les hommes ont péché en Adam. La prévarication d'Adam n'a pas nui seulement à sa personne, mais à toute sa postérité. Mais, si cette loi de réprobation est universelle, elle a eu cependant plusieurs exceptions. Quoique né d'Adam selon la chair, notre divin Sauveur ne fut jamais soumis à la malédiction commune : il a *pris notre nature, revêtu notre ressemblance, accepté nos infirmités, hormis le péché*, comme s'exprime l'Apôtre. Deux exceptions à la loi commune, partielles, il est vrai, eurent lieu en faveur de saint Jean-Baptiste et du prophète Jérémie qui furent sanctifiés dès le sein de leur mère. Le privilège que l'Eglise a reconnu, en Marie, par une définition dogmatique, est beaucoup plus considérable. Non seulement la sainte Vierge a été sanctifiée, de la main de Dieu, au moment de sa création ; de sorte que l'on peut comparer son privilège à celui du Fils de Dieu, avec cette différence que Notre-Seigneur a échappé à la loi du péché par les droits de sa divine origine, tandis que Marie n'y a été soustraite que par un effet de la grâce de Dieu et des mérites de son divin Fils.

Telle est la croyance qui a été érigée solennellement en dogme par Pie IX, le 8 décembre 1854. Cette croyance était-elle nouvelle dans l'Eglise?

On croyait, dès les premiers siècles de l'Eglise. et l'on a toujours cru, dans les siècles suivants, que la Vierge Marie a été formée d'un élément pur et sans tache; que, par un privilège spécial, elle a été conçue Sainte et entièrement exempte du péché originel : pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les différents âges du monde chrétien. Cette croyance a été, de tout temps, plus ou moins générale, et chez les Grecs et chez les Latins. Ni les expressions dont se sont servi d'anciens docteurs pour prouver que tous les hommes ont encouru la disgrâce d'Adam, ni les doutes et les perplexités que l'on remarque dans les écrits de plusieurs d'entre eux, ni même l'opinion tout à fait contraire d'un certain nombre de théologiens n'ont pu, je ne dis pas étouffer, mais même affaiblir l'ancienne et pieuse croyance de l'Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge. Cette croyance avait, en sa faveur, les liturgies apostoliques, le culte public dont elle est devenue l'objet, l'enseignement des Saints Pères, des Evêques, des Universités, des Ordres monastiques, le ministère ou *magisterium* perpétuel de l'Eglise, et principalement l'approbation et la sanction des Papes pour tous les actes et toutes les institutions propres à ranimer la piété des fidèles envers la Reine du Ciel, conçue sans tache.

En effet, comme Notre Saint Père Pie IX le dit dans la bulle *Ineffabilis Deus*, « les Pères et les écrivains ecclésiastiques, nourris des paroles célestes, n'ont rien eu plus à cœur, dans les livres qu'ils ont écrits pour expliquer l'Ecriture, pour défendre les dogmes et instruire les fidèles, que de louer et d'exalter à l'envi, de mille manières et dans les termes les plus magnifiques, la parfaite sainteté de Marie, son excellente dignité, sa préservation de toute tache du péché, et sa glorieuse victoire sur le cruel ennemi du genre humain. Cette éclatante et incomparable victoire de la Vierge, cette innocence, cette sainteté par excellence, cette exemption de toute tache du

péché, cette grandeur et cette ineffable abondance de toutes les grâces, de toutes les vertus, de tous les privilèges, dont elle fut comblée, les mêmes Pères les ont vues, soit dans l'arche de Noé qui, seule divinement édifiée, a complètement échappé au commun naufrage du monde entier; soit dans l'échelle que contempla Jacob, dans cette échelle qui s'éleva de la terre jusqu'au ciel, dont les Anges de Dieu montaient et descendaient les degrés, et sur le sommet de laquelle s'appuyait Dieu lui-même, soit dans ce buisson ardent que Moïse vit brûler dans un lieu saint, et qui, loin d'être brûlé par les flammes pétillantes, loin d'éprouver la moindre altération, n'en était que plus vert et plus florissant ; soit dans cette tour inexpugnable à l'ennemi, et de laquelle pendent mille boucliers, et toute l'armée des Forts; soit dans ce jardin fermé qui ne saurait être profané et qui ne craint ni les souillures, ni les embûches; soit dans cet auguste temple de Dieu tout rayonnant des splendeurs divines et tout plein de la gloire du Seigneur; soit enfin dans une foule d'autres figures de ce genre, qui, suivant les Pères, ont été les emblèmes éclatants de la haute dignité de la mère de Dieu, de sa perpétuelle innocence et de cette sainteté qui n'a jamais souffert de la moindre atteinte. Pour décrire cet assemblage de tous les dons célestes, et cette originelle intégrité de la Vierge, et de laquelle est né Jésus, les mêmes Pères, empruntant la parole des prophètes, ont célébré cette auguste Vierge, comme la colombe pure, comme la sainte Jérusalem, comme le trône élevé de Dieu, l'Arche de la sanctification et la demeure que s'est bâtie l'éternelle Sagesse; comme la Reine qui, comblée des plus riches trésors et appuyée sur son bien-aimé, est sortie de la bouche du Très-Haut, parfaite, éclatante de beauté, entièrement agréable à Dieu, sans aucune tache, sans aucune flétrissure.

« Ces pensées, ces figures empruntées aux livres sacrés ne prouvent pas directement l'insigne prérogative de la Conception sans tache de la Vierge Marie; mais, en les appliquant à la Mère de Dieu, les Pères et les saints nous font voir clairement qu'ils croyaient à son Immaculée Conception, et qu'ils profes-

saient cette croyance, en nous montrant Marie comme étant la plus sainte, la plus pure, la plus digne de toutes les créatures, comme n'ayant jamais été, par conséquent, souillée même un seul instant par le péché d'Adam.

« Les Pères n'ont point cessé d'appeler la Mère de Dieu, ou bien un lis entre les épines, ou bien une terre absolument intacte, une terre vierge, dont aucune tache n'a même effleuré la surface, une terre toujours bénie, libre de toute contagion du péché, et dont a été formé le nouvel Adam; ou bien un irréprochable, un éclatant, un délicieux paradis d'innocence et d'immortalité, planté par Dieu lui-même, et inaccessible à tous les pièges du serpent vénimeux; ou bien un bois incorruptible, que le péché, ce ver rongeur, n'a jamais atteint; ou bien une fontaine toujours limpide et scellée par la vertu du Saint-Esprit; ou bien un temple divin, un trésor d'immortalité; ou bien la seule et unique fille, non de la mort, mais de la vie; une production, non de colère, mais de grâce; une plante toujours verte, qui, par une providence spéciale de Dieu et contre les lois communes, est sortie florissante d'une racine flétrie et corrompue [1]. »

Les Pères et les anciens auteurs ecclésiastiques ne se contentent pas d'appliquer à l'auguste Mère de Dieu les figures de l'Ancien Testament, ils ont recours aux livres sacrés pour prouver le glorieux privilège qui exempte Marie du péché originel. Ils s'appuient d'abord sur le troisième chapitre de la Genèse. Nos premiers parents, séduits par le serpent infernal, ayant introduit le péché dans le monde par leur désobéissance, Dieu leur promit une libération pour eux et pour leur postérité. Il dit à ce même serpent : « Je mettrai une iniquité entre toi et la femme, entre ta race et la sienne; tu dirigeras ton dard contre son talon, et elle te brisera la tête [2]. » Ces paroles prophétiques annoncent assez clairement que Dieu n'a pas voulu que Marie fût atteinte de la morsure vénimeuse du serpent, qu'elle fût un seul instant sous la domination du démon, qu'elle contractât le péché d'Eve et d'Adam; car si elle avait

[1] *Bulle ineffabilis*. — [2] *Gen.* III, 15.

contracté le péché originel, comment se vérifierait la perpétuelle inimitié entre elle et le serpent? C'est en vain que l'esprit tentateur a cherché à l'atteindre ; malgré son astuce, il a été vaincu par celle qui lui a brisé la tête de son pied pur et sans tache. C'est ainsi que l'entendent saint Justin, saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Grégoire de Néocésarée, saint Ephrem, saint Epiphane, saint Ambroise, saint Maxime de Turin, Hésychius, saint André de Crète, saint Jean Damascène, saint Pierre, Evêque d'Argos, saint Bruno d'Asti, et d'autres anciens auteurs ecclésiastiques.

On connaît ces paroles du *Cantique des Cantiques* : Vous êtes toute belle, ma bien-aimée, et il n'y a pas de tache en vous [1]. Or les Pères, y faisant allusion, proclament à l'envi la vierge Marie comme Immaculée, très Immaculée, comme pure, très pure ; comme ayant toujours été entièrement exempte de toute tache ; comme la plus belle, la plus sainte de toutes les créatures. C'est le langage d'Origène, de saint Grégoire Thaumaturge, de saint Méthodius, de saint Ephrem, de saint Proclus, de saint Jacques de Bathna, de saint Sabas, de Timothée de Jérusalem, de saint André de Crète, de saint Germain de Constantinople, d'Alcuin, de saint Jacques de Syracuse, de saint Pierre d'Argos, de saint Fulbert de Chartres, d'Hildebert, de Hugues de saint Victor, d'Honorius d'Autun, de saint Pierre Paschase de Jaen, de Raymond Jordan, et généralement de ceux qui ont parlé des louanges de Marie : ce qui s'accorde parfaitement avec les anciennes liturgies grecques, qui nous représentent la Mère de Dieu comme ayant été sans faute à tous égards. *Omni ex parte inculpata* : ainsi qu'avec les Ménologes des Orientaux, qui appellent la Très Sainte Vierge pure de toute tache, *Omni veneno intacta*, toujours pure, pure selon les décrets éternels du Créateur, *ab æterno munda*. Tous les docteurs, parlant de la sainteté suréminente de Marie, répètent le texte sacré : *Vous êtes toute belle, et il n'y a point de tache en vous.*

Enfin, nous lisons dans l'Evangile selon saint Luc, que

[1] Cant. IV, 7.

l'Ange Gabriel, annonçant à Marie le mystère ineffable, qui devait s'opérer en elle, lui adressa ces paroles : « Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes [1]. » Cette salutation avait quelque chose d'extraordinaire : aussi Marie en fut troublée. En effet, ces paroles, vous êtes *pleine de grâces*, vous *êtes bénie entre toutes les femmes*, sans révéler encore à Marie les desseins que le Seigneur avait sur elle, exprimaient le privilège unique en vertu duquel elle avait été prévenue de la grâce, comblée de grâces et formée en grâce, à la différence des autres enfants d'Adam, qui sont tous formés dans le péché, c'est le sens du mot grec, que la Vulgate rend par *gratia plena* : c'est le sens de cette bénédiction toute spéciale qui distingue Marie entre toutes les femmes, sans en excepter Eve créée dans l'état d'innocence, de justice et de sainteté,

Aussi, les Pères ont-ils invoqué les paroles de l'ange à Marie, comme les autres textes sacrés que nous venons de citer, pour confirmer le peuple chrétien dans la croyance qu'il tenait d'ailleurs dans la tradition, touchant l'Immaculée Conception de la Mère de Dieu. Les anciennes liturgies nous représentent Marie comme comblée de bénédictions *super omnes benedicta.* Saint Denis d'Alexandrie s'exprime dans le même sens, disant que Marie a été bénie des pieds à la tête, *a pedibus usque ad caput benedicta,* bénie tcut entière, bénie depuis le premier instant de son existence jusqu'à la fin [2]. Origène n'est pas moins exprès. Sophronius l'ancien, ami de saint Jérôme, insiste sur la *plénitude de la grâce et de la bénédiction* accordées à la Vierge Marie [3]. Saint Pierre Chrysologue, saint Basile de Séleucie, saint Anastase le Sinaïte, saint Fulgence, Paschase Ratbert, Fulbert de Chartres, Pierre de Blois, saint Bonaventure, Hugues de Saint-Cher, saint Pierre Paschase, Denys le Chartreux, nous donnent la même interprétation ; et saint Augustin, dans son célèbre passage que nous avons cité plus d'une fois, paraît faire allusion à la *plénitude de la grâce*, dont parle l'Ange Gabriel lorsqu'il dit qu'il a donné à

[1] Luc, I, 28. — [2] *Epist. ad Paulum Samosat.* — [3] *Epist. de Assumpt.* B. M. V.

Marie plus de grâce pour vaincre le péché de toutes parts, parce qu'elle devait concevoir et enfanter le Saint des Saints. Au reste, personne n'ignore que le texte de saint Luc, comme ceux de la Genèse et du *Cantique des Cantiques*, a passé dans l'office de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie.

La croyance de la Conception sans tache de la Mère de Dieu, est fondée tout à la fois sur l'Ecriture et la tradition. La doctrine qui exempte Marie du péché originel, consignée d'abord dans les Livres Saints, a été développée de vive voix par les Apôtres à qui l'Esprit Saint a enseigné toute vérité, et nous a été transmise par l'enseignement des Evêques, par les institutions liturgiques qui remontent, dans l'Eglise, à la plus haute antiquité; par les pratiques pieuses, sanctionnées par le Siège Apostolique, par les Ecrits des Pères et des docteurs de tous les temps. Aussi, déjà depuis des siècles, on désirait généralement que cette doctrine fût proclamée par un décret solennel, comme un dogme de la foi catholique. Déjà les Evêques, les Chapitres, les Ordres monastiques, les Rois et les princes chrétiens avaient sollicité cette définition pour la plus grande gloire de Dieu, pour l'honneur de la Bienheureuse Vierge Marie et l'utilité de l'Eglise, depuis quelques années surtout, l'Episcopat renouvelait de jour en jour ses instances auprès du Saint-Siège, priant et conjurant le Vicaire de Jésus-Christ de déclarer, de définir, de décréter dogmatiquement que l'Auguste Mère de Dieu a été entièrement exempte de toute tache du péché originel. Et, de tous les Prélats qui ont fait la demande ou exprimé le désir d'une définition, d'un décret qui oblige tous les chrétiens, il n'en est aucun qui ait réclamé la convocation du concile général, aucun qui ait cru ce Concile nécessaire, malgré la grande, la très grande importance de cette question, que le Concile de Trente lui-même n'avait pas cru devoir définir au seizième siècle; et, à l'exception de quatre ou cinq au plus, qui semblaient faire dépendre leur pleine adhésion au jugement du souverain pontife, du jugement de la majorité de leurs collègues dans l'Episcopat,

tous les Evêques, quel que fût leur sentiment, tant sur la *définibilité* de l'Immaculée Conception de Marie que sur l'*opportunité* d'une définition, déclaraient s'en rapporter à la haute sagesse et à l'autorité suprême du successeur de saint Pierre; tous généralement parlant, professent ouvertement, et font entendre assez clairement, dans leurs lettres à Grégoire XVI et à Pie IX, que le chef de toute l'Eglise, qu'ils regardent comme celui qui tient la place de Jésus-Christ sur la terre, comme le successeur du prince des Apôtres, comme le Père et le Docteur de tous les chrétiens; que celui qui a reçu de Dieu, dans la personne de Pierre, le plein pouvoir de paître et de gouverner l'Eglise universelle, ne peut enseigner l'erreur, que les décrets émanés de la Chaire Apostolique sont *irréformables*, *infaillibles*, *obligatoires*, par conséquent, pour tous les chrétiens; pour les prêtres comme pour les simples fidèles; pour les Evêques comme pour les simples prêtres; pour les Archevêques, les Primats, les Patriarches, les Cardinaux, comme pour tout autre Prélat.

III. En conséquence de cette tradition constante et universelle, Pie IX avait demandé, en 1849, à tous les évêques du monde, de constater la foi de leur diocèse et de prier pour obtenir, du ciel, lumière et résolution. En 1854, au milieu d'un grand concours d'évêques, le Pontife, en vertu de son autorité infaillible, portait *seul* le décret suivant :

« Nous déclarons, dit-il, prononçons et définissons, que la doctrine qui affirme que la Bienheureuse Vierge Marie a été préservée et affranchie de toute tache du péché originel dès les premiers instants de sa Conception, en vue des mérites de Jésus-Christ, Sauveur des hommes, est une doctrine révélée de Dieu, que, pour ce motif, tous les fidèles doivent croire avec fermeté et confiance. Si quelqu'un osait donc, que Dieu l'en préserve! admettre dans son âme une croyance contraire à celle que nous avons définie, qu'il remarque et même qu'il sache qu'il est condamné par son propre jugement, qu'il a souffert un naufrage dans la foi, et qu'il s'est séparé de l'unité de l'Eglise; et qu'en outre, par le fait même, il encour-

rait les peines fixées par le droit, s'il osait manifester par paroles, par écrit, ou d'une manière sensible quelconque, ce qu'il pense dans son cœur. »

Contre cette définition, les protestants, avons-nous dit, les rationalistes et les néo-catholiques tels que F. Huet et Bordas-Dumoulin, élevèrent deux objections : d'après eux, le dogme était nouveau, et fut-il ancien, il n'y avait, dans sa définition dogmatique, ni opportunité, ni utilité probable.

La prétendue nouveauté du dogme est une erreur de fait et une erreur de droit : une erreur de fait, car, il y a, dans tous les siècles, en faveur de cette croyance, de nombreux témoignages ; pour les énumérer, ici, même brièvement, il faudrait plus d'un volume ; on les trouve cités, expliqués et discutés contradictoirement parmi les anciens, dans les ouvrages de Nieremberg, de Wagnereck, de Théophile Raynaud et d'Hippolyte Maracci ; parmi les modernes, dans les traités fort connus du P. Perrone, de dom Guéranger, des Pères Ballerini et Passaglia, de Mgr Malou, évêque de Bruges, du cardinal Gousset, du cardinal Lambruschini, auxquels on pourrait joindre encore les Marolda, les Bruni, les Bignoni, les Patrizi, les Bianchieri, les Martorelli, les Spada, les Bigaro ; — une erreur de droit, car un dogme, par là même qu'il est dogme, ne peut pas être nouveau ; il est nécessairement ou un principe éternel ou une vérité consignée de tout temps, sous une forme ou sous une autre, dans le dépôt de la tradition. La définition tardive d'un dogme n'empêche pas son existence ancienne ; au contraire, elle la suppose. Ce dogme non défini et anciennement existant a pu être moins accusé d'abord ; il a pu, il a dû même se mieux déterminer par la suite ; il a été l'objet d'une confession plus expresse et d'une piété plus empressée. Avec le temps, le germe a grossi et grandi ; le grain de sénevé est devenu un arbre où se nourrissent et s'abritent les oiseaux du ciel, les enfants de l'amour et de la lumière. Alors l'Eglise constate le développement providentiel de ce dogme, elle en détermine l'objet précis, elle en im-

pose la croyance obligatoire. Il n'y a pas nouveauté mais accroissement de vie [1].

Le défaut d'opportunité n'est pas plus justifiable que l'accusation de nouveauté. « Au fond de tous les systèmes en apparence contradictoires de notre temps, dit Alexandre de Saint-Albin, au fond de toutes nos erreurs, il n'y a qu'une erreur, mère de toutes les erreurs, et de toutes les folies, la déification de la raison humaine. Qu'on nie expressément le dogme du péché originel, anneau nécessaire de la chaîne des vérités nécessaires, ou qu'on évite de s'expliquer à cet égard, on ne tient aucun compte de cette vérité première, et on attribue à l'homme la mission d'accomplir l'œuvre divine, c'est-à-dire de donner au genre humain des croyances et des lois. Et l'homme, faible et borné de toute part, devient ainsi son Dieu à lui-même. Et si l'expérience ne lui révèle pas bientôt que sa raison est courte et fragile, son aveuglement est une folie que nulle folie ne surpasse. Et si ses méprises lui apprennent à se défier de lui-même, comme il ne croyait qu'en lui-même, il ne croit plus à rien, il tombe dans un scepticisme universel qui est aussi le comble de la folie.

» La définition dogmatique de l'Immaculée Conception renverse toutes les erreurs monstrueuses de ce temps, le panthéisme, le communisme et le socialisme, erreurs que bien des hommes condamnent sans prendre garde que leurs propres systèmes ne sont que des variétés de ceux-là ; la définition dogmatique les renverse en affirmant de nouveau la faiblesse de l'homme, sa chute, la Rédemption et la nécessité de la grâce pour être sages, pour être intelligents des grandes vérités, pour être purs, à l'exemple de Marie [2]. »

« Depuis longtemps, dit à son tour Félix-Antoine-Philibert Dupanloup, évêque d'Orléans, depuis longtemps les pouvoirs de la terre s'étaient réservés le triomphe des pompes pu-

[1] Outre l'ouvrage du cardinal Gousset : *La croyance générale et constante*, etc., voir le savant traité de Jean-Baptiste Malou : *l'Immaculée Conception de la B. V. Marie, considérée comme dogme de foi*, 2. vol. in-8°; le *Sylloge monumentorum* du P. Ballerini et le *Traité dogmatique et historique* du P. Carlo Passaglia. — [2] *Histoire de Pie IX*, t. Ier, p. 285.

bliques... La Religion a eu les siennes et le dix-neuvième siècle a revu les fêtes populaires de la foi.

» La journée du 8 décembre, couronne donc l'attente des siècles passés, bénit le siècle présent, appelle la reconnaissance des âges à venir, et laissera une impérissable mémoire. Elle satisfait chacun et ne blesse personne : c'est la première définition qu'aucun dissentiment n'aura marquée, à l'heure de sa promulgation, la première qu'aucune hérésie ne suivra. Elle laissera le monde catholique unanime, comme elle l'a trouvé. Elle confirme tout et ne brise rien ; elle resserre plus que jamais les liens entre Rome et l'Eglise de France, entre l'Orient et l'Occident, entre le successeur de Pierre et tous les Evêques du monde, elle fait éclater la force et l'unité, l'énergie et la foi, l'expansion et la charité. Elle est pour le présent une irrésistible preuve de vie, au lendemain de tant de cruelles tempêtes. L'Eglise, qu'on croyait abattue par cinquante années de persécutions et d'outrages, se relève plus forte et plus libre que jamais ; et cette immortelle Epouse du Dieu vivant, que quelques-uns disaient épuisée par ce demi-siècle d'indifférence et de dédain, se déclare aussi puissante qu'aux anciens jours, en faisant, sans effort, et avec cette simple majesté, qui lui est propre, un acte nouveau et solennel de sa plus haute souveraineté [1] ! »

L'éloquent évêque de Nîmes, Claude-Henri-Augustin Plantier, relève, dans la définition de l'Immaculée Conception, à peu près les mêmes opportunités : opportunité de proclamer la déchéance originelle et les blessures faites, par le péché, à la raison ; opportunité de manifester, à l'encontre des dévergondages rationalistes, la puissance infaillible du Pape qui seul a prononcé la définition ; opportunité au milieu des catastrophes présentes, d'exalter Marie, mère de Dieu et des hommes, dont le crédit se manifeste surtout par la bonté et dont l'exaltation a toujours contribué à l'exaltation de la sainte Eglise [2].

[1] Dupanloup, *Œuvres choisies*, t. II, p. 123.
[2] Plantier, *Instructions pastorales et mandements*, t. Ier, p. 413.

L'opportunité de la définition est surtout prouvée par l'absence complète d'inopportunité et d'importunités. On ne voit rien qui ait pu retarder cette définition dogmatique ; on n'a rien vu qui ait pu en empêcher les effets. On ne compte pas, en effet, pour quelque chose, un livre de F. Huet et un discours du pasteur rationaliste Coquerel.

Quant aux triomphes attachés à la définition de la Conception sans tache, triomphes dont l'ajournement prêtait prise aux jovialités dérisoires des incrédules, voici ce que nous y répondions dans le *Rosier de Marie*, du 23 août 1863 :

« Au moment où Sa Sainteté Pie IX définit le dogme de l'Immaculée-Conception, intervint entre l'Eglise et Dieu un contrat tacite. « Sur la terre, disait l'Eglise, je vais accorder à Marie un hommage exceptionnel de glorification. » — « En récompense, répondait Dieu, j'accorderai à mon Eglise d'exceptionnels triomphes. » A dater de ce moment et par l'effet seulement de la définition dogmatique, il y eut en effet dans l'Eglise un nouveau courant d'espérance. Le vicaire de Jésus-Christ, qui l'initie dans une certaine mesure aux secrets de la Providence, n'hésita pas d'annoncer lui-même, à la ville et au monde, ce grand sujet d'allégresse :

« Nous attendons avec la plus ferme espérance de la bienheureuse vierge Marie, que l'Eglise, notre sainte mère, délivrée de toutes les difficultés et victorieuse de toutes les erreurs, fleurira dans l'univers entier, ramènera à la voie de la vérité toutes les âmes qui s'égarent, de sorte qu'il n'y aura plus qu'un seul troupeau, sous la conduite de l'unique pasteur [1]. »

Depuis que ces paroles ont été prononcées au nom de celui qui ne rétracte rien, elles ont reçu, de la part de celui qui contrarie sans cesse Dieu, je ne sais combien d'apparents démentis. Au lieu de remporter des triomphes, l'Eglise n'a guère eu qu'à verser des larmes. Au dedans, des craintes déchirantes, au dehors, de furieux combats. Presque partout la vertu honnie, la vérité outragée, la justice même foulée

[1] Bulle *Ineffabilis*.

aux pieds. En présence de ces abominations, des chrétiens, sachant que le bras de Dieu ne laisse jamais le crime impuni, ont presque abjuré tout espoir et commencent même à trembler dans la crainte que de si grands forfaits n'engendrent d'incomparables catastrophes. D'autres, mieux inspirés, espèrent même contre l'espérance ; mais volontiers, dans une impatience qui ne veut pas d'ailleurs cesser d'être respectueuse, ils se tourneraient vers le ciel pour lui adresser de filials reproches. Il me semble les entendre dire : « Comment, Seigneur, vous nous avez laissés concevoir de grandes espérances, vous nous bénissez de persévérer dans ces sentiments, et si nous regardons à l'horizon nous ne voyons s'amonceler que des nuages ! Et vous, notre douce Mère, vous dont l'intercession puissante peut, d'un mot, nous tirer des angoisses, comment n'avez-vous pas encore adressé à votre divin Fils la prière qui fera luire à nos yeux fatigués l'éblouissante aurore de la victoire !

Je voudrais répondre à ces chrétiens confiants dont la vertu a besoin de se remparer d'un peu de patience.

« Les trésors de la Providence sont inépuisables, disait saint Vincent de Paul, la défiance déshonore Dieu. » L'impatience est bien un peu la sœur de la défiance, et si elle ne va pas jusqu'à déshonorer Dieu, elle ne peut certainement réussir à honorer la raison chrétienne.

C'est une loi du gouvernement providentiel que Dieu prépare de longue main le bienfait qu'il veut accorder un jour. Entre la promesse et l'octroi gracieux de l'objet promis, il y a un temps durant lequel notre souverain maître dispose la descente de ses dons et purifie nos mains pour les recevoir. Plus la grâce doit être éclatante, plus la préparation demande de temps et de travail. On comprend, en effet, qu'un don collectif, miracle à part, ne peut pas être concédé avec une telle promptitude. La promesse alors serait sans objet. L'homme tirerait profit de ces grands bienfaits de Dieu sans rien faire pour leur ouvrir son âme et en agrandir la vertu. Dieu qui ne fait tomber sa grâce que pour féconder les âmes,

verrait ses biens diminués, ses intentions trahies, son gouvernement sans harmonie dans ses plus grandes œuvres.

Or, de quoi s'agit-il? D'après l'oracle pontifical, il s'agit d'une grande paix préparée par la ruine des erreurs, par de grandes conversions, par la fusion des peuples dans l'unité d'une même croyance, sous la houlette d'un seul pasteur. C'est un fait incomparable que nous attendons et il doit être amené par une immense révolution. Cette paix, dont l'aurore nous fait tressaillir d'allégresse, sera l'effet des mouvements réparateurs, l'heureux fruit des vertus du monde. Pour obtenir un tel bienfait, il faut donc que ces vertus se développent. Il faut du temps. S'imaginer que le Pape n'avait qu'à monter sur la chaire apostolique et à prononcer un mot pour rasséréner le ciel, ce n'est pas une idée, c'est une puérilité. Non, non; les espérances de l'Immaculée Conception ne devaient pas ainsi s'accomplir. Le chef auguste de notre sainte religion, en émettant ses espérances, a fait au monde une promesse que notre foi doit révérer et que nos cœurs doivent garder fermement. Mais il faut entendre cette promesse.

Comment donc se font, dans l'Eglise, les préparations aux grands bienfaits de Dieu?

La vie de l'homme est un combat. L'Eglise, chargée d'assister l'homme dans sa lutte contre lui-même, doit toujours ou triompher des passions ou se voir assaillie par les passions qui ne veulent pas se laisser vaincre. L'humanité étant donnée avec l'inévitable distinction des bons et des méchants. la condition de l'Eglise est donc, d'un côté, de triompher dans les consciences pures, de l'autre, de souffrir persécution sur la terre. La persécution, fait constant dans l'histoire de l'Eglise, a du reste pour mission de ramener, par des courbes rentrantes, au giron de sa tendresse ceux qu'elle ne peut conquérir par les victoires de la vertu. Dans les vicissitudes de sa lutte perpétuelle, l'Eglise distingue deux moments : le moment de la douleur et le moment de la joie, l'ère des tribulations et l'ère de la délivrance. « Lorsque le monde est

plus que de coutume fatigué de Dieu, qu'il s'ennuie d'en entendre parler ou qu'il l'estime puissant outre mesure, il fait un effort contre lui, et trop faible de raison pour le chasser par les seules forces de l'âme, il recourt aux brutalités de l'ordre matériel. Il renverse, il brûle, il tue tout ce qui porte le signe divin, jusqu'à ce que satisfait du silence et du désert qu'il a créés, il juge que, à tout le moins s'il n'a pas vaincu, il a conquis pourtant quelques jours de trêve et de triomphe. *Mais Dieu n'est jamais plus puissant qu'en ces jours-là*; il sort des ruines par une germination que personne ne s'explique, ou plutôt l'humanité, tourmentée de son absence, retourne vers lui comme un enfant rappelle son père au foyer domestique dont il l'a banni. La justice, la vérité, l'ordre éternel, reprennent le dessus dans la conscience du genre humain et *le siècle de la délivrance* succède au siècle de la persécution [1]. »

En annonçant le bienfait de la paix, l'Eglise annonçait donc par là même les temps contrariés dont les épreuves sont nécessaires pour nous disposer à cette grâce. Il y a de cela huit ans. Huit ans dans la vie de l'humanité régénérée en Jésus-Christ, c'est moins qu'un jour dans la vie de l'homme. Si vous aviez formé un grand dessein, un jour vous paraîtrait peu pour en préparer l'exécution. De même, huit ans d'attente ne doivent vous paraître qu'un instant, eu égard au bien que vous attendez. A peine si la préparation commence, à peine si vous avez été mis au creuset et déjà vous vous lèveriez avec impatience pour incriminer les lenteurs du ciel !

Au reste, il ne faut pas croire ces huit années stériles. L'Eglise n'a pas manqué d'y trouver des épreuves et ces épreuves ont eu justement le caractère requis et la portée nécessaire pour guérir nos vices. Nos relations avec la chaire apostolique ne se traitaient point sur le pied d'une foi assez intelligente et d'un dévouement assez affectueux : nous avons appris à nous serrer sous la houlette de l'unique pasteur, et peut-être qu'à part les premiers temps de l'Eglise, jamais il

[1] Lacordaire, *Eloge funèbre de Daniel O'Connell.*

n'y a eu plus *qu'aujourd'hui entente cordiale et union empressée* dans le troupeau de Jésus-Christ. Le courant du siècle nous poussait à asseoir sur certains progrès une confiance démesurée, par suite à négliger la prière et à faire du veau d'or une divinité : nous avons appris le désintéressement par le denier de saint Pierre et la prière par les angoisses de l'Eglise. Nous avons dû devenir plus forts par tous les côtés où nous avons été frappés. Si nos épreuves n'ont pas été abrégées, si des épreuves plus rudes succèdent à ces premières traverses, ce sera parce que le nombre et la vertu des justes n'auront pas assez grandi dans la tribulation. Au lieu d'accuser le ciel du délai qu'il met à l'octroi de ses grâces, nous devons donc plutôt nous accuser nous-mêmes, nous reprocher les fautes qui ferment la source de ses dons et nous frapper humblement la poitrine : *meâ culpâ*.

D'un autre côté, ces huit années nous ont apporté de grandes conquêtes. La Chine ouverte à la prédication est un de ces faits magnifiques qui font époque dans la suite des âges. L'Océanie devenue chrétienne, le Thibet sillonné par les missionnaires, les deux Amériques visitées par des afflictions qui les transforment, Constantinople protégée par le drapeau de la France, ce sont là encore des faits qui comptent dans le budget de nos espérances. Les conquêtes que fait parmi nous l'industrie et les mouvements qui agitent les peuples d'Europe ne sont pas non plus sans importance. Il ne faut pas croire que la révolution aille où elle croit aller ; elle ne va, sous la direction de Dieu, qu'au triomphe de l'Eglise.

Oui, depuis huit ans, il s'est fait dans les consciences et dans le champ de l'histoire plus d'une préparation aux bienfaits d'en Haut.

Il ne manque même pas de chrétiens qui croient ces préparations suffisantes. « Voilà huit ans, disent-ils, que nous attendons ; or, huit ans c'est l'octave, et l'octave, suivant le mot d'un Père, c'est la perfection des vertus et la manifestation de la puissance. L'Eglise a donné à l'Immaculée-Con-

ception toute la splendeur de ses solennités. A la Vierge maintenant de nous montrer sa face rayonnante et d'abaisser les cieux pour faire pleuvoir ce qui nous manque de justes. »

Une vérité plus certaine, c'est que nous pouvons abréger nos épreuves par nos vertus et par nos supplications. Appliquons-nous à devenir meilleurs et à prier Dieu : c'est le plus sûr moyen de hâter les triomphes de l'Immaculée-Conception. Et quand nous lèverons nos regards au ciel, que ce ne soit plus désormais pour murmurer des plaintes, mais pour crier dans l'ardeur de notre foi et la ferveur de notre piété : « Vierge sans tache, accordez-nous cette paix que nous méritons si peu ; accordez-la néanmoins afin de faire éclater davantage la profondeur de vos tendresses et la puissance de votre intercession. »

CHAPITRE XVII.

LE SYLLABUS, PROMULGUÉ PAR PIE IX EN 1864, PORTE-T-IL ATTEINTE AUX PRINCIPES DU DROIT ET A LA CONSTITUTION DES PEUPLES?

Le 8 décembre 1864, anniversaire décennal de la définition dogmatique de l'Immaculée Conception, le pape Pie IX publia l'Encyclique *Quanta cura* et le *Syllabus* des erreurs contemporaines. L'Encyclique et le Syllabus sont deux pièces connexes : l'Encyclique expose, d'une manière positive, les erreurs proscrites ; le Syllabus se contente de les résumer en courtes propositions. De plus, pour mieux préciser, le sens des erreurs condamnées, le Syllabus renvoie aux précédentes allocutions, lettres et encycliques pontificales où Pie IX avait frappé, à peu près dans les mêmes termes, ces mêmes erreurs. De manière que le Syllabus n'est pas seulement le résumé de l'Encyclique, il est encore le résumé dogmatique des actes pontificaux de l'immortel Pie IX.

Mais, pour le comprendre, il faut deux choses : 1° Prendre les propositions dans leur sens obvie et d'après les règles d'interprétation que la théologie fournit; 2° les entourer de tous les commentaires dont les illustrent les précédentes allocutions du Pontife.

En France, il n'en fut pas ainsi. Depuis 1859, le gouvernement faisait hypocritement la guerre au Saint-Siège; en 1864, il venait de signer la convention du 15 septembre, par laquelle il s'engageait à quitter Rome. Dans cette convention et dans cette guerre, il s'était donné, pour appui, la presse impie, et pour complice, la Révolution. Lorsque parut l'Encyclique, le gouvernement lança, sur ce document, la meute ignorante et ardente des chiens de la presse; et, par un trait de haut libéralisme, le ministre libéral, jacobin et bourgeois, Jules Baroche défendit aux évêques de publier et de commenter la pièce précédemment publiée et diffamée par tous les journaux. Par quoi, il montrait l'imbécile iniquité de l'Empire, s'assurait, à lui-même, la honte, à l'Empire, une prompte destruction.

Ce qui fut dit alors d'aveuglément hostile à l'Eglise dépasse toute croyance. Nous ne parlons pas ici des journaux impies, habituellement violents dans leurs propos, mais bien de ceux qui se piquent de délicatesse dans leur style et d'impartialité dans leur langage. A leurs yeux, ces actes du Saint-Siège n'étaient pas seulement une grande faute, c'était *une folie* et *un véritable suicide*. On eût bien voulu les considérer « comme une œuvre d'exagération routinière et professionnelle, comme une rodomontade sans effet; » mais on était forcé d'y voir un *inexplicable défi* porté à la société moderne ; et on ne connaissait pas dans l'histoire, « d'acte aussi subversif en politique et aussi dissolvant au point de vue social. » Ce n'était pas seulement une erreur « monstrueuse en politique, elle l'était surtout au point de vue intellectuel et moral. » N'excusez pas le Saint-Père sur ses intentions : son but déclaré est de rétablir la théocratie la plus absolue; « la tyrannie sur tous les hommes et sur les choses » est la subs-

tance même de l'Encyclique; et il a scandalisé le monde entier par la proclamation solennelle du dogme de l'Inquisition. » Ne vous rabattez pas sur son courage, comme si l'on pouvait se relever par ce côté et trouver dans les actes pontificaux quelque sorte de grandeur : tout caractère de grandeur lui est ôté par « l'incurable aveuglement où cette audace prend sa source; l'intrépidité qu'il montre ne vient que de son aveuglement immense et de son immense orgueil. » Les prétentions de cet orgueil sont telles que le langage ne suffit pas pour les exprimer; il faut inventer de nouveaux mots pour représenter le pouvoir pontifical comme il le songe : « Ce Pape qui parle si haut à l'univers, qui, dans ses bulles, traite en latin les rois comme ses lieutenants, évoque le songe d'un pouvoir *pontifical dévorateur* de la société civile. » Aussi en face « de cette imprécation par laquelle la papauté semble dire adieu au pouvoir temporel, » on se demande avec stupeur : « Est-il possible de placer un tel anathème, dernier cri d'une ambition politique si étrangère aux origines du Christianisme, sous l'invocation du pêcheur de Galilée, et du grand Paul qui convertissait le monde en travaillant de ses mains [1]. »

En présence de ce débordement de grossièretés, il faut citer ici la partie de l'Encyclique proscrite en France par Napoléon III : la meilleure réponse aux politiques et aux journalistes, c'est la parole même de Pie IX.

« Il est parfaitement connu, dit le Pontife, qu'aujourd'hui il ne manque pas d'hommes qui appliquent à la société civile l'impie et absurde principe du *Naturalisme*, comme ils l'appellent; ils osent enseigner que « la perfection des gouvernements et le progrès civil exigent absolument que la société humaine soit constituée et gouvernée, sans plus tenir de compte de la religion que si elle n'existait pas, ou du moins sans faire aucune différence entre la vraie religion et les fausses. » De plus, contrairement à la doctrine de l'Ecriture,

1. *Le Temps* nos des 6, 7 et 10 janvier; *Journal des Débats* du 1er janvier; *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier. On voit que cette Revue et ces journaux partaient du même pied que le ministre Baroche : il serait curieux de voir ce qu'ils disent aujourd'hui de l'Empire.

de l'Eglise et des saints Pères, ils ne craignent pas d'affirmer que « le meilleur gouvernement est celui où l'on ne reconnaît pas au pouvoir l'obligation de réprimer par la sanction des peines, les violateurs de la religion catholique, si ce n'est lorsque la tranquillité publique le demande. »

En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Eglise catholique et au salut des âmes, et que notre prédécesseur d'heureuse mémoire, Grégoire XVI, appelait un *délire*, savoir, que « la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme; qu'il doit être proclamé et assuré dans tout Etat bien constitué; et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, quelles qu'elles soient, par la parole, par l'impression ou autrement, sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse le « limiter. » Or, en soutenant ces affirmations téméraires, ils ne pensent pas, ils ne considèrent pas qu'ils prèchent une *liberté de perdition*, et que, « s'il est toujours permis aux opinions humaines d'entrer en conflit, il ne manquera jamais d'hommes qui oseront résister à la vérité et mettre leur confiance dans le verbiage de la sagesse humaine, vanité extrêmement nuisible que la foi et la sagesse chrétiennes doivent soigneusement éviter, conformément à l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même. »

Quand la religion est bannie de la société civile, la doctrine et l'autorité de la révélation divine sont rejetées, la vraie notion de la justice et du droit humain s'obscurcit, se perd, et la force matérielle prend la place de la justice et du vrai droit. On voit donc clairement pourquoi certains hommes, ne tenant aucun compte des principes les plus certains de la saine raison, osent publier « que la volonté du peuple manifestée par ce qu'ils appellent l'opinion publique ou de telle autre manière, constitue la loi suprème, indépendante de tout droit divin et humain; et que dans l'ordre politique les faits accomplis, par cela même qu'ils sont accomplis, ont la valeur du

droit. » Mais qui ne voit, qui ne sent très bien qu'une société soustraite aux lois de la religion et de la vraie justice ne peut avoir d'autre but que d'amasser, d'accumuler des richesses, et dans tous ses actes d'autre loi que l'indomptable désir de satisfaire ses passions et de se procurer des jouissances? Voilà pourquoi les hommes de ce caractère poursuivent d'une haine cruelle les ordres religieux, sans avoir égard aux immenses services rendus par eux à la religion, à la société et aux lettres; pourquoi ils déblatèrent contre eux en disant qu'ils n'ont aucune raison légitime d'exister : ils font écho aux calomnies des hérétiques. En effet, comme l'enseignait avec tant de vérité Pie VI, notre prédécesseur, d'heureuse mémoire : « L'abolition des ordres religieux blesse l'état qui fait profession publique de suivre les conseils évangéliques; elle blesse une manière de vivre recommandée par l'Eglise comme conforme à la doctrine des apôtres ; elle blesse, enfin, les illustres fondateurs d'ordres, qui ne les ont établis que par l'inspiration de Dieu. » Ils vont plus loin, et dans leur impiété ils prononcent qu'il faut ôter aux citoyens et à l'Eglise la faculté « de donner publiquement l'aumône, » et abolir la loi qui, à certains jours fériés, défend les œuvres serviles pour vaquer au culte divin. » Tout cela sous le faux prétexte que cette faculté et cette loi sont en opposition avec les principes de la véritable économie publique.

Non contents de bannir la religion de la société, ils veulent l'exclure de la famille. Enseignant et professant la funeste erreur du *communisme* et du *socialisme*, ils affirment que « la société domestique ou la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil; et, en conséquence, que de la loi civile découlent et dépendent tous les droits des parents sur les enfants, même le droit d'instruction et d'éducation. » Pour ces hommes de mensonge, le but principal de ces maximes impies et de ces machinations est de soustraire complètement à la salutaire doctrine et à l'influence de l'Eglise l'instruction et l'éducation de la jeunesse, afin de souiller et de dépraver par les erreurs les plus pernicieuses et par toute

sorte de vices, l'âme tendre et flexible des jeunes gens. En effet, tous ceux qui ont entrepris de bouleverser l'ordre religieux et l'ordre social, et d'anéantir toutes les lois divines et humaines, ont toujours fait conspirer leurs conseils coupables, leur activité et leurs efforts à tromper et à dépraver surtout la jeunesse, parce qu'ils mettent toute leur espérance dans la corruption des générations nouvelles. Voilà pourquoi le clergé régulier et séculier, malgré les plus indubitables et les plus illustres témoignages rendus par l'histoire à ses immenses services dans l'ordre religieux, civil et littéraire, est de leur part l'objet d'atroces et incessantes persécutions; et pourquoi ils disent que « le clergé étant ennemi du véritable et utile progrès dans la science et la civilisation, il faut lui ôter l'instruction et l'éducation de la jeunesse. »

Il en est d'autres qui, renouvelant les erreurs funestes et tant de fois condamnées des novateurs, ont l'insigne impudence de dire que la suprême autorité donnée à l'Eglise et à ce Siège apostolique par Notre-Seigneur Jésus-Christ est soumise à l'autorité civile; de nier ainsi tous les droits de cette même Eglise et de ce même Siège à l'égard de l'ordre extérieur. Dans le fait, ils ne rougissent pas d'affirmer que « les lois de l'Eglise n'obligent pas en conscience, à moins qu'elles ne soient promulguées par le pouvoir civil; que les actes et décrets des Pontifes romains relatifs à la religion et à l'Eglise ont besoin de la sanction et de l'approbation, ou tout au moins de l'assentiment du pouvoir civil; que les constitutions apostoliques, portant condamnation des sociétés secrètes, soit qu'on y exige ou non le serment de garder le secret, et frappant d'anathèmes leurs adeptes et leurs fauteurs, n'ont aucune force dans les pays où le gouvernement civil tolère ces sortes d'agrégations; que l'excommunication fulminée par le Concile de Trente et par les Pontifes romains contre les envahisseurs et les usurpateurs des droits et des possessions de l'Eglise, repose sur une confusion de l'ordre spirituel et de l'ordre civil et politique, et n'a pour but que des intérêts mondains; que l'Eglise ne doit rien décréter qui

puisse lier la conscience des fidèles relativement à l'usage des biens temporels ; qu'elle n'a pas le droit de réprimer par des peines temporelles les violateurs de ces lois ; qu'il est conforme aux principes de la théologie et du droit public de conférer et de maintenir au gouvernement civil la propriété des biens possédés par l'Eglise, par les congrégations religieuses et par les autres lieux pies. » Ils n'ont pas honte de professer hautement et publiquement les axiomes et les principes des hérétiques, source de mille erreurs et de funestes maximes. Ils répètent, en effet, que « la puissance ecclésiastique n'est pas, de droit divin, distincte et indépendante de la puissance civile ; que cette distinction et cette indépendance ne peuvent exister sans que l'Eglise envahisse et usurpe les droits essentiels de la puissance civile. »

Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'audace de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que « pour les jugements du Siège apostolique, et ses décrets dont l'objet déclaré est le bien général de l'Eglise, ses droits et la discipline, dès qu'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et des mœurs, on peut refuser de s'y conformer et de s'y soumettre sans péché et sans aucun détriment pour la profession du catholicisme. » Combien une pareille prétention est contraire au dogme catholique de la pleine autorité, divinement donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife romain, de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle ! Il n'est personne qui ne le voie clairement et qui ne le comprenne.

Un peu plus loin Pie IX formulait, en ces termes, le devoir de la politique chrétienne : « Ne négligez pas non plus d'enseigner que la puissance royale n'est pas uniquement conférée pour le gouvernement de ce monde, mais par-dessus tout pour la protection de l'Eglise , et que rien ne peut être plus avantageux ni plus glorieux pour les chefs des Etats et les rois que de se conformer à ces paroles que notre sage et courageux prédécesseur saint Félix écrivait à l'empereur Zénon : Qu'ils laissent l'Eglise catholique se gouverner par

ses propres lois, et ne permettent à personne de mettre obstacle à sa liberté... Il est certain, en effet, qu'il est de leur intérêt, toutes les fois qu'il s'agit des affaires de Dieu, de suivre avec soin l'ordre qu'il a prescrit, et de subordonner, au lieu d'imposer, leur volonté royale aux prêtres du Christ. »

Le Syllabus présente ces mêmes recommandations du pontife sous la double forme de proposition dogmatique et de prescription morale ; il énonce l'erreur et fait un devoir de la fuir.

Or, c'est contre cet enseignement pontifical que la presse et le gouvernement français élevèrent des griefs auxquels nous devons répondre.

I. L'Encyclique et le Syllabus sont-ils contraires à l'ancien droit français?

En admettant qu'ils le soient, où serait le mal? La dénomination d'ancien droit est trop vague pour qu'on sache à quoi ils pourraient nuire; et par là même que ce droit est ancien, vieilli, tombé en désuétude ou légalement périmé, pourquoi obligerait-on le Saint-Siège à respecter un droit dont la France a voulu abroger la législation et répudier les entraves ?

Ce reproche n'a pas de sens.

Mais si nous prenons l'ancien droit dans son sens chrétien, outre l'invraisemblance qu'il y aurait à voir l'Eglise s'y soustraire, nous pouvons établir que ce droit est très conforme à l'Encyclique, ou plutôt n'y déroge pas, soit que nous le considérions dans la théorie, soit que nous l'observions dans sa pratique.

Pour connaître la théorie de l'ancien droit, nous ouvrons la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte* par Bossuet, sous Louis XIV, pour l'instruction du Dauphin. « Qu'on mette donc en rapport, dit Mgr Ginouilhac, les diverses parties de cet ouvrage avec les enseignements de l'Encyclique, on trouvera entre elles une conformité remarquable. Il n'y a que cette différence, qui est capitale au point de vue dogmatique et au point de

vue de la discussion que nous soutenons : que, dans son Encyclique, le Saint-Père se tient uniquement dans la région élevée des principes, en ménage l'enseignement d'une manière adaptée à l'esprit de notre époque, tandis que Bossuet descendait à des applications en harmonie avec le droit public de son temps. Or, si les principes qui président à l'ordre des sociétés humaines sont invariables, les applications qui forment le droit public des peuples et leur législation en sont, au contraire, infiniment variées, parce qu'elles doivent être adaptées aux mœurs, aux circonstances, à l'état de civilisation des sociétés particulières, et qu'on doit y tenir compte des droits acquis, de l'état général de l'esprit public et même de ses préjugés.

Bossuet avait bien saisi cette différence; et lui, qui semble si absolu dans plusieurs des propositions de sa *Politique*, n'en a pas moins donné plus tard son approbation formelle à la déclaration de Jacques II, du 17 avril 1693, et *où, sur sa parole royale*, le fils de Charles Ier s'engageait, malgré ses sentiments catholiques bien connus, à protéger et défendre l'Eglise anglicane, et à assurer à ses membres toutes les églises, universités, écoles dont ils étaient en possession [1]. »

Mais, quoi qu'il en soit de cette opinion particulière de Bossuet, la différence qui existe en ces matières entre les principes généraux et l'application est radicale, et, si l'on eût été plus attentif à cette différence dans l'appréciation du sens de l'Encyclique, on eût rendu plus de justice au Saint-Père, on se fût moins alarmé de ses enseignements, et les conflits dont tout le monde souffre, et dont les suites paraissent si menaçantes, ne se seraient pas produits.

Sauf ces réserves si importantes, et sur lesquelles nous aurons à revenir plus tard, on trouve entre la doctrine de l'Encyclique et les propositions de Bossuet dans son livre, un accord bien remarquable, et sur les points les plus importants : sur la nécessité de la religion en général pour la société et sur l'importance et les avantages qu'il y a pour elle de

[1] *Œuvres*, Ed. de Bar. tom. XI, p. 321. et seq.

posséder la religion véritable [1]; sur les droits de l'Eglise comme société extérieure [2]; sur la distiction essentielle de la puissance ecclésiastique d'avec la puissance civile, et sur le bien qui résulte de cette union mutuelle [3].

On reproche au Saint-Père d'avoir rapporté dans l'exhortation aux évèques qui termine son Encyclique, ces paroles adressées par saint Léon à un empereur, que « la puissance royale n'est pas seulement conférée pour le gouvernement du monde, mais principalement pour la protection de l'Eglise [4]. » On aurait bien le droit de reprocher plus justement à Bossuet, d'avoir rapporté dans son oraison funèbre de la reine d'Angleterre, ces paroles plus énergiques encore de saint Grégoire à un autre empereur : « Sachez que la souveraine puissance nous est accordée d'en-haut, afin que la vertu soit aidée, que les voies du ciel soient élargies, et que l'empire de la terre serve l'empire du ciel [5]. »

Mais, qui peut se méprendre au sens de ces paroles? Ces deux grands Papes s'adressaient à des princes chrétiens, ils leur rappelaient, non pas quelle était la fin propre et immédiate de la société civile, mais la fin suprême à laquelle Dieu subordonne le monde présent dans les conseils de son éternelle sagesse; ils demandaient d'eux, qu'attentifs à ce principe, ils s'appliquassent à ce qui était conforme à ce dessein de Dieu. Ils ne disaient pas davantage. Et cependant, pour que ce langage de saint Jean ne paraisse pas trop absolu, il est tempéré, dans l'Encyclique, par les paroles d'un autre grand Pape, saint Félix, qui ne réclame d'un empereur hostile à l'Eglise, que « la liberté » de se gouverner elle-même; c'est-à-dire de la liberté religieuse; et qui distinguant avec soin la direction des « affaires de Dieu » du gouvernement des choses terrestres, lui rappelle qu'il est de son intérêt comme il est de la justice, lorsqu'un prince s'immisce dans les choses qui ne sont pas de son ressort, de subordonner et

[1] Liv. VII[e] art. II. — [2] Art. V[e], prop. 1 — IX, XVIII. — [3] Prop. X, XI, XII. — [4] S. Leo. epist. CXXV *ad Leonem Augustum*. — [5] S. Greg. Epist. *lib. III*, ep. LXV.

non de préférer « la volonté royale à celle des prêtres du Christ [1]. » Ces paroles sont claires et précises.

Mais, s'il fallait donner une explication complète des passages des deux Papes cités dans l'Encyclique, nous rappellerions qu'ils ne demandaient aux empereurs leur concours que pour déposséder de leurs évêchés des évêques qui les avaient usurpés par la violence et contre toutes les lois ecclésiastiques et civiles. Et nous oserions ajouter que si le même cas pouvait aujourd'hui se produire, le gouvernement français ne refuserait pas l'appui de la force publique au Pape, qui la réclamerait pour l'exécution des articles du concordat.

Mais peut-être aura-t-on été tenté de s'émouvoir en lisant ces passages d'après lesquels la volonté royale, en certains cas, doit être subordonnée à celle de l'Eglise. Qu'on nous permette de citer encore une fois Bossuet, dans sa *Politique*. Il veut établir que les rois ne doivent pas entreprendre sur les droits et l'autorité du sacerdoce.

Après avoir allégué quelques exemples empruntés à l'ancienne loi, il en invoque qui sont pris de notre histoire nationale à l'une de ses plus grandes époques, celle des règnes de Charlemagne et de Louis le Pieux. Il rapporte d'abord des paroles de Charlemagne sur une question de doctrine, et il conclut en ces termes : « Voilà comment ce prince décida, et sa décision ne fut autre chose qu'une soumission absolue aux décisions de l'Eglise. »

« Voilà, poursuit ce grand évêque, pour ce qui regarde la foi. Et pour la discipline ecclésiastique, il me suffit de rapporter, ici, l'ordonnance d'un empereur roi de France : « Je veux, dit-il aux évêques, qu'appuyés de notre secours et secondés de notre puissance, comme le bon ordre le prescrit, vous puissiez exécuter ce que notre autorité demande. Partout ailleurs, la puissance royale donne la loi et marche la première en souveraine. Dans les affaires ecclésiastiques, elle ne fait que seconder et servir : *Famulante, ut decet potestate nostra*; ce sont les propres termes de ce prince. Dans les

[1] S. Fel., pp. III, ep. IX, ad Zen. imp.

affaires, non seulement de la foi, mais encore de la discipline ecclésiastique, à l'Eglise la décision : au prince la protection, la défense, l'exécution des canons et des règles ecclésiastiques [1]. »

La langue de Bossuet a, entre autres avantages, celui de n'avoir nul besoin de commentaire pour être entendue ; mais il nous sera bien permis d'émettre en passant cette pensée, que si Pie IX, au lieu d'invoquer le témoignage de ses prédécesseurs, avait rapporté les paroles du fils de Charlemagne, on l'aurait accusé, non pas seulement de traiter les rois *comme ses lieutenants*, mais de vouloir en faire ses serviteurs : *Famulante, ut decet, potestate nostra* [2]. »

Quant à la question pratique, quant aux relations anciennes de l'Eglise et de l'Etat en France, quant aux excès de l'*exequatur*, de l'appel comme d'abus et de la jurisprudence parlementaire, tout cela est à mille lieues de l'état de pure nature visé par l'Encyclique. C'est même un régime diamétralement contraire et inadmissible d'ailleurs, sous le régime actuel, par les conséquences qu'on voulait en tirer contre l'Encyclique pontificale. Voici ce qu'écrivait là-dessus, en 1865, Mgr Delalle, évêque de Rodez :

« Sous l'ancienne monarchie, l'Etat était catholique, non pas seulement dans ce sens que le roi, les grands corps de l'Etat et les fonctionnaires devaient professer le culte, mais encore dans ce sens que. *la loi intervenait pour sanctionner les enseignements dogmatiques, les lois canoniques et disciplinaires de l'Eglise*, et que l'état civil même des citoyens était constaté par les registres qui étaient aux mains du clergé. Or, il en était des décisions des Papes comme des ordonnances des rois ; pour qu'elles eussent des effets civils et devinssent *règles obligatoires au for extérieur*, elles devaient être préalablement *enregistrées* au parlement. L'enregistrement n'avait pas pour objet un jugement doctrinal à porter sur les actes

[1] Liv. VII, art. v, prop. XIe.
[2] *Instruct. past.* de Mgr l'évêque de Grenoble à ses curés en 1865. Cette Instruction est insérée au tome II de l'*Encyclique et Documents* publiés par la maison Guérin de Bar-le-Duc.

pontificaux, non plus que sur l'obligation de la conscience qu'ils créaient pour les fidèles, mais il avait pour but et pour résultat de les classer dans le domaine des choses prescrites par la puissance séculière, et comme on dit maintenant, de la *légalité*. Cet enregistrement, qui datait du treizième siècle, et qui a été remplacé par l'insertion des actes législatifs au *Bulletin des lois*, s'appliquait donc au droit ecclésiastique comme au droit civil, et il était le mode de promulgation usité. Un acte de la puissance spirituelle, non enregistré au parlement, n'avait pas *force de loi* en France, mais il n'était pas pour cela défendu au clergé de le publier, ni aux fidèles de le recevoir comme *règle de conscience*.

» Sous ce régime politico-religieux de la France, les parlements, jaloux de l'indépendance temporelle de la nation, veillaient soigneusement à ce que les actes émanés du Saint-Siège ne renfermassent aucune chose qui lui fût opposée. Dans cette disposition d'esprit, ils formulèrent un certain nombre de principes ou de *maximes* qui leur parurent propres à empêcher ce qu'on appelait les empiétements de la cour romaine, ils leur donnèrent le nom de *Libertés de l'Eglise gallicane*. Dans le principe, ces *libertés* n'avaient pas d'autre but que de motiver le refus de l'enregistrement et d'empêcher ainsi que certaines prescriptions canoniques ne devinssent lois de l'Etat. Ces cas étaient assez rares. Mais le zèle des parlementaires croissant avec le temps, et l'influence du protestantisme agissant sur les esprits, il advint qu'on multiplia singulièrement le nombre de ces *libertés* et qu'on en fit un grand arsenal d'opposition permanente contre la papauté. D'un autre côté, le clergé français ayant une forte position politique et une dotation territoriale considérable, on voulut prendre à son égard les mêmes garanties que contre le Saint-Siège. On lui imposa donc ces *libertés* qui furent pour lui de véritables *servitudes*, puisqu'elles tendaient à l'isoler de son chef hiérarchique, et on les sanctionna par l'*appel comme d'abus*, au moyen duquel l'autorité laïque parvint à s'immiscer dans tous les détails de l'administration ecclésiastique. La

puissance laïque, qui amoindrissait et éliminait le Pape, se substituait à lui dans la même proportion, pour le gouvernement des âmes, et ne laissait presque plus aux évêques, dit le comte de Maistre, que la liberté de faire le saint chrême et l'eau bénite.

» Deux circonstances favorisèrent cette immixtion du laïcisme dans les Eglises de France ; ce fut d'abord la querelle soulevée par Louis XIV sur l'extension du droit de régale et qui aboutit à la déclaration de 1682.

» Ce fut ensuite l'hérésie janséniste dont les parlements furent infectés, et dont le clergé gallican fut en partie atteint, ce qui le disposa à faire plus facilement cause commune avec le parlementarisme contre Rome.

» La révolution française a brisé l'unité de l'Eglise et de l'Etat, elle a supprimé l'*Ordre* du clergé qui figurait le premier aux Etats-généraux, elle a dépouillé ce corps de tous ses droits civils, privilèges et biens territoriaux, elle a renversé les parlements eux-mêmes, avec leurs droits d'*enregistrement* et de *remontrance*, et enfin l'ancienne église gallicane anéantie a fait place à la nouvelle église de France reconstituée par le concordat en 1801.

» Après ce changement radical dans nos institutions, la liberté des cultes étant admise, il ne s'agit plus de savoir si telle ou telle décision du Pape deviendra *loi de l'Etat*. Le concordat de 1801 n'a rien stipulé de semblable ; il a seulement stipulé que la religion catholique *sera librement exercée en France*. Ainsi, l'*enregistrement* n'a plus aucune raison d'être, en tant qu'il donnait *force de loi* civile aux actes émanés du Saint-Siège, et il ne serait qu'une restriction arbitraire mise à la liberté garantie au culte catholique, en tant qu'il interdirait la publication canonique de ces actes d'enseignement ou de discipline, qui s'adressent uniquement à la conscience, sans réclamer l'appui du *bras séculier*.

» Sous le régime actuel on conçoit que les Bulles d'institution canonique des évêques soient enregistrées par le conseil d'Etat, parce que la dignité épiscopale entraîne certains

droits civils et la compétence légale des titulaires dans les matières mixtes où l'Etat et l'Eglise interviennent. Mais, hormis ce cas, l'interposition d'un corps politique entre le Pape et l'épiscopat, pour approuver, repousser ou tronquer les actes du Saint-Siège, n'est fondée que sur la confusion des époques et l'article 1er de la loi du 18 germinal an x est un anachronisme. C'est comme si l'on voulait dans un sens contraire, faire revivre les Capitulaires de Charlemagne et la révocation de l'édit de Nantes.

» Il faut en dire autant des *Maximes et libertés de l'Eglise gallicane*, compilées par Pierre Pithou, par Guy Coquille, et exhumées par le *Manuel* de M. Dupin. C'est la défroque d'un passé qui ne peut plus renaître, à moins que la France ne renonce à ses institutions modernes, qui garantissent la liberté des cultes et le droit de publier tout ce qu'on pense en matière de religion, même l'athéisme [1]. »

II. L'Encyclique porte-t-elle atteinte aux droits et à l'indépendance de la puissance civile?

Ce que nous avons dit plus haut, d'après Bossuet et Mgr Ginouilhac [2], répond à cette question. Car enfin, s'il est une nation qui ait été jalouse de son indépendance politique, c'est sans aucun doute la France; s'il est un prince qui ait tenu à faire respecter sa souveraineté et à conserver l'honneur de sa couronne, c'est Louis XIV; s'il est un clergé dans la chrétienté qui ait déclaré et professé hautement l'indépendance naturelle et réciproque des deux puissances, c'est l'ancien clergé français; s'il est un évèque, un théologien, qui ait vigoureusement soutenu cette maxime nationale, c'est Bossuet. Et cependant, cette nation, ce souverain, ce clergé, ce grand homme professaient non moins énergiquement ces doctrines mêmes que l'on reproche tant à l'Encyclique comme des atteintes manifestes à la puissance civile, et ils allaient même au delà. Cet argument de fait pourrait nous dispenser

[1] *Inst., art.* pour le carême de 1864.

[2] Nous continuons de suivre, dans cette défense de l'Encyclique, la thèse de l'évêque de Grenoble : elle suffit à la défense, mais nous croyons que, pour l'enseignement positif, il faudrait élargir les horizons.

de tous les autres. Une grande nation, un souverain éclairé, un clergé comme celui de la France du seizième, du dix-septième, et du dix-huitième siècle, n'ont pu être, sur un sujet de cette importance, dupes d'une méprise aussi grossière. Une illusion de ce genre ne saurait être ni aussi générale, ni aussi durable.

La question est donc terminée par ce seul fait ; et c'en serait assez de l'avoir constaté, pour venger victorieusement l'Encyclique de l'accusation que nous examinons en ce moment. Mais nous ne pouvons nous contenter de cette considération, car nous ne nous proposons pas seulement, dans ce chapitre, de montrer l'injustice des accusations portées contre le Saint-Siège, mais d'exposer s'il se peut, sa pensée et d'éclairer même, autant qu'il est en nous, ses contradicteurs.

En quoi donc, dans ces actes, le souverain pontife aurait-il envahi le domaine de la puissance civile, et porté atteinte à sa souveraineté?

Ce n'est pas, sans doute, parce qu'il a condamné l'erreur de ceux qui prétendent que l'autorité de l'Eglise est soumise au bon plaisir de la puissance civile, de telle sorte que les lois et les jugements de l'Eglise et du Saint-Siège, sur les matières de son ressort, ne peuvent lier par eux-mêmes les consciences, mais qu'ils ont besoin pour cela, de la sanction ou au moins de l'assentiment de la puissance civile ; car en condamnant ces erreurs, le Saint-Siège ne fait qu'affirmer cette vérité : que la puissance ecclésiastique étant établie par Jésus-Christ est, de droit divin, distincte et indépendante de la puissance civile ; qu'elle a une fin, un domaine, des droits qui lui sont propres ; qu'étant une puissance proprement dite, elle possède le souverain pouvoir d'enseignement, de législation et de juridiction ; que libre en elle-même de toute puissance étrangère, elle est libre aussi dans l'exercice de ce triple pouvoir, et que les enseignements qu'elle donne, les lois qu'elle porte, les arrêts qu'elle prononce atteignent et lient par eux-mêmes les consciences des fidèles et tirent uniquement leur vertu de l'institution même de Jésus-Christ. Mais en enseignant ces

vérités, en les protégeant par ces condamnations, le souverain pontife ne sort pas de son domaine, il n'envahit pas celui de la puissance civile. Il fait plus ; en ne reconnaissant pas à l'Etat de droit propre sur ces matières, il sauvegarde les droits de la conscience en face de l'autorité purement humaine, et il prend les intérêts de la liberté religieuse.

Serait-ce donc parce ce que le souverain pontife prend. dans son Encyclique, la défense de l'ordre extérieur et des droits temporels de l'Eglise? Mais, il faut bien le reconnaître, si l'on n'est pas entièrement étranger à la doctrine catholique et même à l'histoire, l'Eglise n'est pas seulement une puissance surnaturelle, elle est une vraie société religieuse.

Invisible et vivant de la vie divine, quant à la partie la plus élevée de son être ; quant à son autre partie, elle est essentiellement visible et elle a une existence terrestre. Elle est donc, par son institution même, tout ensemble une société intérieure et une société extérieure. Comme société extérieure. elle a le droit de vivre, et par cela même, celui d'acquérir et de posséder. Elle a ses biens, et l'administration lui en appartient de droit, sous l'autorité des lois qui gouvernent les sociétés humaines auxquelles elle se trouve mêlée. Outre la propriété des biens civils, elle peut acquérir, par le consentement des peuples, par les dons des souverains et par une longue prescription, des domaines et une puissance temporelle.

Possédant légitimement ces droits, il lui est permis de les conserver ; il est généralement de son devoir de les défendre. Pour garantir cette possession, dans l'intérêt de cette défense. surtout lorsqu'elle ne pourrait le faire utilement par d'autres voies, elle peut employer les armes qui lui sont propres ; et comme elle est juge suprême de l'emploi qu'elle doit faire de sa puissance, il y a plus que de la témérité à l'accuser, lorsqu'elle en fait usage, de confondre avec l'ordre spirituel l'ordre politique, d'oublier les vues supérieures qui doivent gouverner sa conduite, et de n'avoir pour but, dans cette défense, que des intérêts mondains.

Mais ce n'est pas principalement là-dessus qu'on résiste,

ce qu'on reproche surtout c'est la condamnation de la proposition suivante : « que l'Eglise n'a pas le droit de réprimer, par des peines *temporelles*, les violateurs de ses lois. » Il est vrai que l'expression de *peines temporelles*, prise dans sa généralité, s'étend à toutes les peines édictées par le code pénal. Mais si l'on prend la proposition dans le Syllabus, si vous la comparez aux propositions qui précèdent et aux propositions qui suivent, si vous en référez à l'Encyclique, il s'agit de proposition tombant, non sur la propriété, mais sur l'*usage* des biens temporels. Tous les jours, le moindre confesseur en fait autant par les pénitences qu'il impose aux pécheurs ; ce n'est pas là rétablir l'Inquisition.

Il est vrai que le Saint-Père réclame dans son Encyclique le concours des puissances civiles, et rappelle indirectement le devoir qui en certains cas leur est imposé, de prêter l'appui de la force publique aux lois et aux jugements de l'Eglise. Mais, de bonne foi, le prince ne saurait-il prêter ce concours, remplir ce devoir, sans abdiquer ses propres droits et sans sacrifier son indépendance? En secondant les vues de l'Eglise, en lui venant en aide, il intervient comme souverain, il n'obéit pas en vassal. Juge des moyens à prendre, de la nature, de l'étendue et du caractère de l'appui, qu'il peut donner, selon les circonstances et l'état des esprits des peuples qu'il gouverne, tantôt il appuiera directement l'exécution des lois de l'Eglise, tantôt il se bornera à protéger sa liberté. Ceux qui, dans le concours que la puissance publique prête à l'Eglise, représentent le pontife comme la tête, le prince comme le bras ou l'exécuteur et l'instrument aveugle des volontés de la puissance ecclésiastique, ne cherchent ou n'aboutissent qu'à rendre, par ces excès, l'Eglise odieuse. C'est une doctrine constante dans le christianisme, et le Saint-Père. comme nous le verrons bientôt, l'a proclamé dans son Encyclique, qu'il existe dans le monde deux puissances naturellement distinctes l'une de l'autre. Si, dans l'ordre ordinaire de la Providence, elles ne sont pas pour cela nécessairement subordonnées, chacune a une fin immédiate qui lui est pro-

pre, chacune a son ressort, et par cela même ses limites.

Pour exister, pour se soutenir, elles ne sont pas absolument nécessaires l'une à l'autre, mais elles peuvent, elles doivent s'être réciproquement utiles. Traversant ensemble les siècles, lorsqu'elles sont unies, il est difficile que leur action ne se mêle pas ; et si les limites de cette action n'ont pas été déterminées d'un commun accord, qu'elles n'empiètent pas l'une sur l'autre d'une manière différente, selon les temps et les circonstances. C'est, du reste, ce que l'histoire rend sensible. Certes, la prépondérance n'était pas du même côté, depuis Constantin jusqu'à Charlemagne, qu'elle le fut dans le cours du moyen âge, et surtout depuis la fin du onzième siècle jusqu'à l'époque de la renaissance. De là des conflits, des plaintes, des empiétements en sens divers qui devaient amener l'ère des concordats. Et ces concordats eux-mêmes, dont le but immédiat est d'assurer la paix entre les deux puissances, manifestent leur souveraineté et leur indépendance naturelle de la manière la plus éclatante.

Un concordat, en effet, est un contrat entre deux parties souveraines pour l'objet réglé par leur stipulation. Une expérience constante prouve combien le Saint-Siège respecte ces concordats. On ne l'a vu nulle part y porter atteinte ni par ruse ni par violence.

III. Les actes pontificaux condamnent-ils la société moderne?

Ce troisième grief est complexe. On accuse le Saint-Père d'avoir condamné, *in globo*, la civilisation moderne, les principes, les conséquences et les institutions qui les représentent. — Il y aurait ici beaucoup à dire ; nous nous bornerons aux points essentiels.

On nous parle, d'une manière générale, de société, de civilisation, de progrès, de lumière, de libéralisme. Chacun de ces mots représente tout un monde d'idées fort vagues et, sur le même point, souvent contradictoires. Nous dirons simplement que ces idées, en tant qu'elles dérogent au symbole ou y contredisent, sont effectivement condamnables : mais

dans tous les sens où elles concordent avec la doctrine catholique, le Saint-Siège les accepte. Dans ce dernier cas, ce sont les déterminations exactes de la vérité révélée et son application légitime; dans le premier, c'étaient des hérésies ou des machines de guerre. On conçoit que, suivant des acceptations si opposées, elles soient rejetées ou admises par le Saint-Siège.

La Chaire apostolique accepte la civilisation vraie, chrétienne, catholique; elle n'accepte pas, elle n'acceptera jamais la civilisation révolutionnaire. La première est le fruit de ses enseignements; la seconde en est la négation et la destruction.

Sur le fond des idées mises ici en cause, il s'agit de trois thèses du naturalisme politique, indiquées en tête de l'Encylique et voilà les conséquences qu'on en tire. Si la société doit se constituer et se gouverner en dehors de toute religion, il est évident que le gouvernement n'a pas le devoir de donner, à la religion chrétienne, l'appui de la force publique; et si chaque homme a un droit absolu et personnel à la liberté de conscience et de culte, et si chaque citoyen a le droit illimité d'émettre publiquement ses opinions, même les plus hostiles à la religion en général, sans que ce droit puisse être restreint en aucune manière et par aucune autorité, évidemment la puissance publique n'a ni le droit de tenir compte de la religion dans le gouvernement des choses humaines, ni à plus forte raison le devoir de réprimer les violations d'une religion particulière, quelle qu'elle soit.

Ces trois propositions du naturalisme social ont un caractère qui leur est commun : elles touchent, à des degrés divers, aux données de la théorie pure :

La première présente, comme *absolument préférable*, l'état de société qui ne s'occupe pas de religion.

La seconde présente, comme *meilleur* encore, l'état qui ne réprime aucunement les violateurs de la religion catholique.

La troisième affirme que la liberté *illimitée* de la conscience et des cultes, de la parole et de la presse est un droit inhérent à l'homme.

Ces trois propositions, prises dans leur généralité *théorique*, le Saint-Siège les déclare condamnables et propose, comme vérités, les propositions contradictoires.

Ainsi, contradictoirement à la première proposition, on doit admettre que « l'état de société qui exige absolument que, dans la constitution, dans la législation, dans le gouvernement d'un peuple, on ne tienne nul compte de la religion, ou, au moins, qu'on n'y fasse aucune différence entre la religion vraie et les religions fausses, quelles que celles-ci puissent être, » n'est pas *absolument le meilleur*, ou qui réalise le mieux l'idéal du progrès.

Ainsi, contradictoirement à la seconde proposition, il faut admettre que « l'état de la société où l'on ne reconnaît, en aucune manière, au gouvernement le devoir de punir, au moins indirectement et dans une certaine mesure, les violateurs de la religion catholique, n'est pas le meilleur état de la société. » Mais il n'est pas défendu d'admettre que, « cet état » est au moins relativement bon, qu'il est légitime, et même que, à cause de certaines circonstances dans lesquelles se trouve placée une société particulière, étant le seul « sagement possible, il est pratiquement le meilleur. »

On serait encore plus autorisé à le regarder comme tel, si, dans cette société particulière dont il s'agit, on reconnaissait, au moins indirectement, dans de certaines conditions, et dans une certaine mesure, au gouvernement, le devoir d'intervenir, par l'emploi de la force, contre certaines violations de la religion catholique.

Quant à la troisième proposition, le sens de la condamnation est manifeste : ce n'est pas la liberté de conscience et la liberté des cultes en général ; ce n'est pas non plus la simple liberté de la parole et de la presse qui sont condamnées, c'est la liberté de conscience en face de Dieu lui-même, c'est la liberté de tous les cultes, quels qu'ils soient ou qu'ils puissent être ; c'est la liberté sans limites et sans règle de la parole et de la presse, ou le droit absolu de penser tout ce qu'on veut et de dire et d'écrire tout ce qu'on pense. C'est

cette liberté religieuse, et cette liberté de la parole et de la presse, conçues comme un droit absolu et inhérent à la personnalité humaine s'imposant à tout gouvernement quel qu'il soit, devant être proclamées dans tous les pays, placées à la tête de toutes les constitutions ; et, par suite, autorisant à accuser d'injustice, toute autorité, soit ecclésiastique, soit politique, qui tenterait de le limiter.

Tel est le sens réel de ces propositions, telle est la condamnation de l'Encyclique. En condamnant ces erreurs, ce ne sont donc pas des constitutions, des législations existantes que le Saint-Père a condamnées ; ce sont des systèmes, des théories absolues d'organisation sociale, des machines hostiles à l'Eglise, qu'on décore du nom menteur de civilisation et de progrès. Ce n'est pas la société contemporaine dans son ensemble qu'il a voulu proscrire, ce sont des erreurs, déjà trop répandues, tendant de plus en plus à se répandre dans la société moderne, et qui, si elles y étaient acceptées, la transformeraient de fond en comble. Ce n'est pas enfin une constitution déterminée, une législation particulière, où la vraie religion n'est pas dominante, où la force publique n'est pas appliquée à des délits purement religieux; où dans l'ordre civil une protection égale est assurée à certains cultes ; c'est le système du *naturalisme* appliqué, et, appliqué dans toute son étendue, dans toute sa rigueur, à la constitution des sociétés humaines. Et, dans ce sens, il n'est pas nécessaire d'être théologien pour savoir combien ces propositions sont condamnables.

En effet, c'est, premièrement, sous prétexte de progrès, la négation de la nécessité de principes religieux pour former et gouverner sagement les sociétés humaines, ou au moins la négation de l'importance qu'il y a pour un Etat de posséder la religion véritable. Cependant, quoi de plus évident, même au simple point de vue rationnel, que, si une religion véritable existe, il est singulièrement utile pour une société de la posséder et de la connaître? Et cela pour deux motifs : l'un, dans l'intérêt de la perfection de la société,

l'autre, dans l'intérêt de la paix sociale. Car s'il est vrai, en fait, et il suffit de jeter un coup d'œil général sur le monde pour le reconnaître, que toute grande religion a donné naissance à une civilisation qui lui est correspondante, plus une religion est vraie, plus elle est pure, plus elle renferme en elle-même et plus elle répand dans la société qu'elle pénètre, de principes de force, d'éléments civilisateurs ; plus, par conséquent, la civilisation qu'elle produit ou tend à produire est parfaite, et, par suite, s'il existe une religion, sa possession, sa connaissance sont souverainement désirables pour la perfection même de la société.

Cette possession, cette connaissance, lui sont aussi désirables dans l'intérêt de l'ordre public et de la stabilité propre. Car l'erreur est essentiellement mobile et inconsistante, et, par cette mobilité même, elle tend, comme naturellement, à ramener la perturbation, dans la société qui la professe. « Il faut donc, comme le dit Bossuet en quelques mots simples, profonds, il faut chercher le fondement solide des Etats dans la vérité, qui est la mère de la paix, et la vérité ne se trouve que dans la vraie religion [1]. »

Pour nier cette importance sociale de la vraie religion, il faut nier, ou que la religion existe, ou qu'il y ait une religion véritable, ou, enfin, qu'il soit possible de la connaître, et c'est cette triple erreur philosophique et religieuse que suppose la première proposition, qui est le fondement des condamnations portées par l'Encyclique.

La seconde proposition, qui n'est qu'une application spéciale de la première, est, dans sa généralité, la négation formelle de l'obligation imposée au pouvoir, au moins dans certains états de la société, de réprimer par l'emploi de la force la violation des lois de la religion catholique. Elle est la condamnation absolue de l'état de société où règne l'unité de croyances et de lois religieuses ; car, dans cet état de société, la foi étant une et universelle, il n'y a pas lieu de distinguer entre le caractère civil et le caractère religieux des

[1] *Politique*, liv. VII, art. II, prop. IX.

citoyens. On est catholique comme on est citoyen. On est l'un au même titre que l'autre, par le seul fait de la naissance. La loi de cette religion qui a formé la société et qui la pénètre tout entière, devient, par cela même, loi sociale, et, par conséquent, toute violation de cette religion est regardée comme une atteinte portée à la société elle-même.

Cette proposition est encore une attaque manifeste contre le passé de l'Eglise. Car, à la prendre simplement en elle-même, affirmer que l'état social où l'on ne reconnaît en aucune manière au gouvernement, le devoir d'intervenir par la force en face d'une violation quelconque de la loi religieuse est le meilleur ; c'est affirmer qu'il l'est dans tous les temps et dans toutes les circonstances.

C'est affirmer qu'il eût été le meilleur à toutes les époques que l'Eglise a traversées ; le meilleur dans le temps du Bas-Empire, où subsistaient ces idées de l'unité de l'Etat, de domination universelle par la force, que l'Eglise devait faire servir à son profit si elle ne voulait pas qu'elles fussent encore employées contre elle ; le meilleur aussi, alors qu'il fallait former à la civilisation par les idées et les habitudes chrétiennes, des peuples barbares, sur lesquels les voies seules de la persuasion auraient eu trop peu d'influence. C'est affirmer que cet état social est le meilleur, ou parce qu'il serait le plus conforme à l'Ecriture sainte et à la doctrine des Pères, ou alors même qu'il serait contraire à cette doctrine. Enfin, si l'on considère cette proposition dans ses rapports avec la dernière : c'est affirmer que cet état social n'est pas seulement le meilleur, mais le seul bon, le seul vraiment légitime, parce que seul il est compatible avec le droit naturel et absolu de l'homme à la liberté religieuse.

Mais, c'est surtout la troisième proposition, celle dont on a pris avec le plus d'éclat la défense, sans doute parce qu'on ne l'a pas comprise, qui est manifestement la plus condamnable. Car il faut bien le redire, en fait, de quelle liberté s'agit-il dans cette proposition?

Est-ce une liberté sagement réglée par les lois, telle qu'elle

est digne de l'homme, et de la société dont il est membre ; d'une liberté plus ou moins étendue ou modérée selon les temps, les lieux, les circonstances, les habitudes intellectuelles et morales des peuples ? Non. C'est une liberté entière, absolue, illimitée ; une liberté sans frein et sans règle ; une liberté égale dans tous les états de civilisation, et chez tous les peuples.

Il y a plus encore : cette liberté n'est pas seulement *un fait*, elle est un droit, un droit illimité, non pas seulement dans l'ordre social et politique, mais dans l'ordre religieux et moral ; un droit absolu, inhérent à la personnalité humaine et, par cela même, imprescriptible. Tout gouvernement qui ne reconnaît pas ce droit dans toute son étendue, ou même qui ne le proclame pas hautement, le viole ; toute autorité qui prétend le régler, usurpe. La notion d'un tel droit est incompatible avec la notion même de l'autorité. Il est la négation formelle de toute autorité divine et humaine : car, puisqu'il est inhérent à la personnalité humaine, chaque homme a le droit souverain de l'entendre comme il lui semble, de l'appliquer comme il l'entend. L'idéal social qui en résulte, c'est celui d'une agrégation d'individus liés l'un à l'autre par un système d'association, essentiellement arbitraire et variable.

Sous le rapport religieux, si ce n'est pas la négation nécessaire de l'existence de la vraie religion, c'est la négation directe de sa certitude, et par suite de l'obligation, non pas seulement sociale, mais même morale de l'admettre. En deux mots, et par là on pourra juger si c'est bien sans raison que le Saint-Père a appelé cette troisième proposition « un délire : » dans l'ordre de la religion, ce n'est pas seulement la voie ouverte à l'indifférence et à toutes les erreurs religieuses, c'est la consécration suprême du scepticisme et de l'individualisme religieux. Dans l'ordre extérieur et social, c'est au nom de la liberté, une accusation portée contre toute constitution et tout gouvernement qui ne reconnaît pas cette triple liberté des cultes, de la pensée, de la presse, qui ne la

proclame pas ouvertement, et ne s'efforce pas de l'appliquer dans toute son étendue.

Notre état social actuel, loin d'être condamné par le Pape, repousse les trois propositions condamnés par Pie IX. La loi française n'est pas athée; la religion catholique est protégée en France; et la liberté des cultes n'est pas illimitée.

IV. Les actes pontificaux sont ils moins des enseignements religieux que des actes politiques ?

Après ces longues discussions, il paraît superflu de rejeter ce dernier grief. Dans l'Encyclique et dans les quatre-vingts propositions du Syllabus, tout le monde sait qu'on s'occupe spécialement des questions religieuses. Quant aux thèses relatives soit à l'état meilleur de la société, soit aux titres du catholicisme à la protection des princes, soit à la liberté des cultes ou de la presse, si le Saint-Père les a condamnées, c'est en tant qu'elles font brèche à la religion.

Sur quoi se fonde l'accusation d'ingérance dans la politique? Serait-ce parce que, dans ces actes pontificaux le Saint-Père réprouve ces doctrines, que « l'Etat est l'origine et la source de tous les droits [1] ? » « la société domestique où la famille emprunte toute sa raison d'être du droit purement civil? » que « la volonté du peuple manifestée par l'opinion publique ou de toute autre manière, constitue la loi suprême? » que cette loi est « indépendante de tout droit divin et humain? et que dans l'ordre politique, les faits accomplis, par cela seul qu'ils sont accomplis, ont force de droit? »

Mais, où en sommes-nous, grand Dieu, s'il faut discuter longuement pour montrer et faire sentir ce qu'il y a de condamnable dans ces tristes et odieuses doctrines? Mais, n'est-il pas manifeste qu'en les réprouvant, le Saint-Père a consacré les droits naturels de l'homme, les droits de la famille et ceux de la personnalité et de la moralité humaines? Mais, en cela, il a pris les intérêts de la conscience et de la liberté contre ces principes, sur lesquels se fonde le despotisme d'un homme ou le despotisme toujours plus aveugle ou plus bru-

[1] *Syllab.* § VI, etc.

tal, de la multitude. Mais il a protesté contre ces avilissantes maximes d'un matérialisme abject qui, repoussant toute idée d'un pouvoir supérieur et divin, d'un droit suprême, règle éternelle des actions humaines, abaisse tout, nie le devoir, n'admet d'autres forces que celles qui résident dans la matière, d'autre autorité que celle « du nombre, » d'autre morale que celle de l'intérêt et du plaisir.

Mais au nom de la Providence, qui gouverne le monde, au nom de la conscience universelle, il a proclamé ces vérités saintes, qui sont gravées plus profondément peut-être dans le cœur des Français que dans le cœur des autres peuples, qu'il y a du juste et de l'injuste dans les événements humains, que la morale doit avoir sa part dans la politique, qu'on n'est pas tenu d'honorer tous les faits accomplis parce qu'on est obligé de les subir, que la force n'est pas la justice et que le succès n'est pas le droit !

Serait-ce parce que, dans ces actes, le souverain pontife, non content de proclamer les droits divins et essentiels de l'Eglise, a pris aussi, contre des assertions plus que téméraires et en face d'envahissements injustes, la défense de ses droits acquis et de son pouvoir temporel? Mais nous ne ferons à cela d'autre réponse que celle que Bossuet faisait lui-même à des accusations toutes semblables.

Après avoir écrit, dans un de ses beaux panégyriques, les droits que l'Eglise, tout étrangère qu'elle est, en un sens, sur la terre, y exerce au nom de son Epoux et qu'elle ne tient que de lui, il ajoute, dans son magnifique et libre langage : « Mais les rois du monde ont fait leur devoir et, pendant que cette illustre étrangère voyageait dans leurs Etats, ils lui ont accordé de grands privilèges, ils ont signalé leur zèle envers elle par des présents magnifiques. Elle n'est pas ingrate de leurs bienfaits, elle s'en glorifie par toute la terre. Mais elle ne craint point de leur dire, parmi leurs plus grandes libéralités, qu'ils reçoivent plus qu'ils ne donnent; et enfin, pour nous expliquer nettement, qu'il y a plus de justice que de grâce dans les privilèges qu'ils lui accordent. Car, pour ne

pas raconter ici les avantages spirituels que l'Eglise leur communique, pouvaient-ils refuser de lui faire part de quelques honneurs de leur royaume, qu'elle prend tant de soin de leur conserver? Ils règnent sur les corps par la force, et peut-être sur les cœurs par l'inclination ou par les bienfaits. L'Eglise seule leur a ouvert une place plus sûre et plus vénérable; elle leur a fait un trône dans les consciences [1]. »

Que si on lui objecte qu'en prenant la défense des droits de cet ordre, l'Eglise obéit à des vues tout humaines et indignes d'elle, il réplique : « Nous dirons que si le clergé a des privilèges, c'est afin que la religion soit honorée; que s'il possède des biens, c'est pour l'exercice des saints ministères, pour la décoration des autels et pour la subsistance des pauvres ; que s'il a de l'autorité, c'est afin qu'elle serve de frein à la licence, de barrière à l'iniquité, d'appui à la discipline. Nous ajouterons qu'il peut être à propos que le clergé ait quelque force même dans le siècle, quelque éclat même temporel, quoique modéré, afin de combattre le monde par ses propres armes, pour attirer ou réprimer les âmes infirmes par ces choses qui ont coutume de les frapper. Cet éclat, ces secours, ces soutiens externes de l'Eglise empêchent peut-être le monde de l'attaquer, pour ainsi dire, dans ses propres biens, dans cette divine puissance, dans le cœur même de la religion; et ce sont, si vous le voulez, comme les dehors de cette sainte Sion, de cette belle forteresse de David, qu'il ne faut point laisser prendre ni abandonner, et moins encore livrer à ses ennemis [2].

Mais on se récrie et l'on nous oppose la condamnation de cette proposition dans le *Syllabus* : « qu'on doit proclamer et observer le principe de non-intervention [3]; » et on nous demande si ce n'est pas là une condamnation toute politique? La réponse est facile.

D'abord cette proposition est absolue; elle n'admet par elle-même ni exemptions ni tempéraments ; et en cela elle est

[1] *Paneg. de S. Thomas de Cantorbéry*, 1er point. Ed. Versailles, tom. XVII, p. 585. — [2] *Ibid*, 3e point. — [3] Prop. l. XII.

évidemment fausse. Ce n'est pas simplement une règle de conduite qu'il est bon d'adopter en politique, en certaines circonstances, et de suivre dans une sage mesure; c'est une règle suprême qu'il faut hautement proclamer et invariablement observer. Ensuite, il n'est pas vrai que ce principe de non-intervention ne soit qu'une règle politique, et qu'il n'intéresse en rien la morale. Si ce principe a un côté politique, il a aussi un côté religieux et moral. La chose n'est-elle pas évidente par elle-même ? N'est-il pas manifeste que si un gouvernement ne pourrait, en certaines, circonstances intervenir que pour des motifs et dans un intérêt purement politique, dans d'autres, il peut être appelé ou déterminé à intervenir dans un motif plus élevé, et dans un intérêt religieux ou moral?

On peut croire que le Saint-Père désire ardemment voir l'humanité ne former qu'un troupeau sous la houlette du vrai pasteur. On doit être assuré qu'il veut établir cette unité de bercail par la soumission des esprits, à la foi catholique; et qu'il ne négligera jamais de proclamer, dans son intégrité, cette foi. Mais qu'il veuille l'imposer; qu'il veuille ériger les souverains en Mahomets armés du glaive pour imposer l'Évangile aux peuples récalcitrants : c'est une imputation qu'on lui lance, mais qu'aucune preuve ne vient confirmer. Dans ses rapports avec le gouvernement, le Pape est le plus accueillant des souverains; dans les négociations qu'il entame, il s'applique à faire respecter les intérêts des âmes, jamais il ne s'ingère dans la direction de la politique. Songe-t-il à déchirer les traités de Westphalie, à supprimer les conséquences de 89, à rétablir l'édit de Nantes? Non. Lorsque des faits fâcheux se produisent, lorsque des principes faux sont proclamés par lui-même ou par ses nonces, le Saint-Siège en découvre l'aboutissement redoutable, dénonce les funestes effets qui peuvent s'en suivre. Pour le surplus, il laisse au zèle des chrétiens, le soin de défendre la vérité chacun dans son pays. Et ce Pape qu'on accuse de s'entremettre à tout est, au contraire, le Pape le plus renfermé dans les simples déclarations de doctrine. C'est là qu'il est, et c'est là sa force.

C'est là aussi qu'on voudrait le prendre. On voudrait que, dans ses enseignements, il désavouât le passé de l'Eglise ou qu'il parût en rougir; qu'il laissât insulter librement la doctrine des Pères et les prescriptions des conciles; qu'il admît au moins implicitement que les principes essentiels à la perfection humaine ont été ignorés jusqu'ici et qu'ils sont notre découverte; que, sous prétexte d'un idéal d'invention récente, de perfection sociale, il consentît à courber tous les peuples sous le même niveau, à voir, sans protester, s'établir le règne de l'universelle indifférence et exiler, de la société, l'Eglise de Dieu.

On voudrait que, dans ses actes, Pie IX ne laissât pas seulement passer la révolution, mais qu'il s'inclinât de respect devant elle, transigeât avec ses principes, qu'il en consacrât les spoliations, et que, sacrifiant son honneur de prince et de pontife, il allât au-devant des vœux d'une politique insensée, par une abdication au profit de ses ennemis.

Pie IX, et c'est là sa gloire, Pie IX a su résister à ces hypocrites, mais impérieuses suggestions. Debout sur une motte de terre, battue par les flots d'une mer en courroux, assailli par des orages qui menacent de tout emporter, l'intrépide Pontife proclame les principes éternels, les vérités qui doivent sauver le monde, si le monde veut être sauvé.

CHAPITRE XVIII.

PIE IX A-T-IL EXCÉDÉ SON DROIT EN DÉFENDANT, PAR LES ARMES SPIRITUELLES ET PAR LES ARMES TEMPORELLES, L'ETAT PONTIFICAL?

Pendant la guerre faite de compagnie, à la Chaire Apostolique, par Napoléon III et Victor Emmanuel, la portion de la société sympathique à cette guerre, avait à peu près perdu

le sens de la réflexion. Aussitôt qu'un cri s'élevait contre les abus supposés du gouvernement pontifical, que ce cri fût poussé par les Saint-Simoniens qui font de la prose dans les journaux français et belges, ou partît des chambres anglaises où siègent tant d'égoïstes et aveugles rancunes, ce cri passait pour l'expression infaillible de la vérité. Si vous tentiez de confondre l'erreur et vous mettiez en devoir de déduire vos arguments, sans autre examen, vous étiez déclaré suspect de vouloir faire les ténèbres autour de la question. De discussion impartiale, il n'y en avait pas; c'était parti pris d'étouffer toute controverse; et les étouffeurs se tiraient d'embarras tout simplement en élevant, contre les défenseurs du Saint-Siège, l'accusation d'obscurantisme.

Depuis le Mémorandum de 1831, l'Europe diplomatique pressait le Pape de se créer une armée. Pie IX, plus encore que Grégoire XVI, après l'occupation de Rome en 1849, avait été souvent mis en demeure de se défendre lui-même. Pour ne pas contrarier les vocations, pour ne pas exposer les jeunes gens aux mauvaises mœurs, et pour empêcher, si possible, l'Europe, de se ruer dans un militarisme épuisant et barbare, Pie IX ne s'était rendu à ces injonctions qu'à son corps défendant. Puis, au moment venu, lorsque les fidèles soldats du pontife châtièrent, avec toute la modération possible, une émeute d'étrangers à Pérouse, on s'éleva contre cette prétendue atrocité, comme si les soldats n'étaient faits que pour la parade.

Après le guet-apens de Castelfidardo, Pie IX se souvint des décrets du concile de Trente, des serments de son sacre et des exemples de l'immortel Pie VII; il lança, contre les envahisseurs du domaine pontifical, une sentence d'excommunication. Aussitôt la scène changea et devint presque ridicule. Ceux qui ne voulaient pas que les troupes pontificales réprimassent la rébellion par la force, se plaignirent que le Pape se servît des armes spirituelles pour défendre ses Etats. « Défendre le temporel par les âmes spirituelles! bon Dieu! s'écriaient-ils avec une indignation vertueuse: Quel

renversement d'idées ! quel abus de la religion ! quelle perversion du caractère sacré des souverains Pontifes ! »

Ainsi, Pie IX, attaqué par l'ambition piémontaise et par le jacobinisme de tous les pays, au mépris du droit et des traités, Pie IX ne pouvait, dit-on, se défendre par les armes spirituelles du Pontife, ni par les armes matérielles du Souverain. Des hommes qui se disaient catholiques sincères, mais qui n'étaient que sincèrement hypocrites et abominablement sots, trouvaient licite qu'on attaquât l'Etat pontifical, illicite qu'on le défendît. En d'autres termes, c'était la mort sans phrase et le brigandage autorisé au nom de la civilisation.

Nous avons appris, par nos malheurs, ce qu'a produit ce dévergondage d'idées ; nous devons examiner maintenant ce que vaut cette accusation élevée contre le suprême pasteur de l'Eglise.

I. — Est-ce un désordre d'user du spirituel pour la défense du temporel ?

Non ; c'est, au contraire, l'ordre nécessaire des choses divines et humaines. Il n'y a pas, en effet, parmi les hommes, une pensée, une volonté, un sentiment, une œuvre, un intérêt, un objet quelconque, qui ne touche par quelque endroit, aux deux principes substantiels dont l'homme est composé. Si la composition est de l'essence même de l'homme, puisqu'il est composé d'une âme et d'un corps, ses opérations doivent nécessairement porter la marque de ces deux éléments constitutifs, de même qu'il lui est impossible d'agir dans l'ordre spirituel sans invoquer l'intervention de son corps ; de même, la défense matérielle lui est impossible, à moins qu'il ne fasse intervenir l'intelligence qui règle son action et la volonté qui fait mouvoir son bras. Par institution naturelle et divine, la défense du temporel invoque toujours l'appui de la force spirituelle.

Ce n'est là, il est vrai, qu'une comparaison ; mais l'adversaire nous met en demeure d'en tirer une preuve plus démonstrative. « Que l'on défende le spirituel par le temporel

dit-il, c'est chose tolérable ; car la matière, ignoble comme elle est, peut raisonnablement être mise au service de l'esprit. Mais que l'on fasse servir les armes spirituelles de l'Eglise à la défense du temporel ; que ces foudres, allumées par les séraphins à la flamme de l'autel, soient employées à revendiquer pour le Pape un lambeau de territoire, c'est ce qu'une âme honnête et religieuse ne saurait supporter : l'esprit s'avilit quand on en fait l'esclave de la matière. »

L'objection n'est que spécieuse et tout au rebours de la saine pratique. Celui qui cite un adversaire en justice, que fait-il, demande la *Civiltà*? Il prétend revendiquer contre l'adversaire, un héritage, un champ, un chemin de servitude, une somme d'argent et de quelles armes se sert-il ? Il invoque le droit. Oui, vraiment le droit, cette portion très spirituelle de l'éternelle justice, ce pouvoir sacré et mystérieux de la volonté divine, resplendissant aux yeux des hommes comme la raison suprême : tel est l'instrument à l'aide duquel les adversaires eux-mêmes s'efforcent de saisir le bien qu'ils ont perdu. Si le droit ne suffit pas, on a recours au plus sacré de tous les biens spirituels, au serment ; et si, après tout cela, un juge inique ou un débiteur puissant vient à rendre toutes vos démarches infructueuses, vous ne faites aucune difficulté de citer les prévaricateurs au tribunal de la justice divine, de réclamer et d'attendre, de Dieu, une juste réparation. Or, comment se fait-il qu'il n'y ait aucune profanation à user, pour la conservation d'une bourse, qui est un objet très matériel, du droit et des menaces divines ; et que, d'autre part, il y ait une profanation fort grande à ce que le vicaire de Jésus-Christ fasse valoir ses droits et en appelle aux foudres de la justice divine, pour la défense des intérêts de toute la chrétienté ? Tel est cependant le véritable état de la question ; et ceux-là ne savent ce qu'ils disent, qui en parlent sans réfléchir ou qui réfléchissent sans comprendre.

Nous citons cet exemple des procès ordinaires pour faire toucher du doigt et la nullité de l'argument qu'on allègue, et le fondement de l'importance morale de ces objets, même de

peu de valeur, que deux parties s'efforcent de s'arracher. Lorsque ces plaideurs invoquent la sainteté du droit, quand ils requièrent l'intervention de la justice divine, quelle est donc la pensée qui les soutient et les encourage? S'ils sont également de bonne foi, ils sentent qu'ils luttent pour la défense de l'ordre universel, auquel leurs droits appartiennent, et qui est violé lorsque ces droits sont méconnus. Otez à la société humaine cette idée de l'ordre, ôtez-lui la connexion qui existe entre l'ordre moral et l'ordre matériel, aussitôt vous verrez l'ordre matériel, privé d'appuis moraux, n'avoir plus d'autre gage que la force, et l'ordre moral, dépourvu de garanties matérielles, n'avoir, s'il est méconnu, d'autre ressource que la vaine grandeur d'une puissance trahie.

On le voit, quand on reprochait à Pie IX d'avoir fait appel aux consciences au nom de la foi, pour un intérêt qui, à le bien prendre, est simplement temporel, ou l'on ne comprenait pas ce que l'on disait, ou il faut renoncer pour toujours à défendre par le pouvoir sacré du droit, les intérêts matériels des personnes, des princes et des peuples. Mais non! jamais on ne cessera de mettre au service des intérêts matériels, l'arme sacrée du droit. C'est la seule, à vrai dire, qui soit propre à l'homme, et les intérêts matériels sont comme les parties d'un tout, subordonnés à l'ordre universel, dans lequel le rôle de l'intelligence est de régner, et celui de la matière de servir. Voilà pourquoi Dieu lui-même se rend complice de la prétendue faute commise alors par le Saint-Père. Lui dont la sagesse infinie aperçoit, sans effort, toutes les relations des choses créées entre elles, voit parfaitement que la matière créée appartient à l'ordre en quelque façon. Or, l'ordre, comme tel, est un objet tout spirituel.

Oui! Dieu ne cesse de faire servir le spirituel à la protection de la matière, comme il emploie la matière en guise d'instrument pour atteindre un but spirituel. D'un côté, il emploie la parole pour instruire les intelligences, l'eau pour régénérer les âmes, l'onction sainte pour les fortifier, le pain sacramentel pour les nourrir, les images et l'harmonie pour les

émouvoir, les institutions hiérarchiques pour les coordonner. En un mot, il fait servir la nature à la grâce, en élevant, en divinisant, pour ainsi dire, la première pour en faire un digne instrument de la seconde. De cette action déifique de la grâce sur la nature, naissent cette grandeur. cette noblesse, cette puissance que nous admirons dans toutes les nations chrétiennes sous le nom glorieux de civilisation catholique. Cette culture si splendide, cette grandeur des institutions sociales, cette puissance de pensée et d'action qui font éclater aux yeux même des nations barbares leur infériorité en face du monde chrétien sont, qu'on nous permette de le dire, comme un reflet de l'esprit chrétien répandu dans le monde matériel. Faites disparaître la foi, et les intelligences s'abîmeront bientôt dans la léthargie du scepticisme. Otez l'héroïsme du sacrifice inspiré par la croix, et vous verrez les âmes se précipiter dans les lâches pensées de l'égoïsme et de la bassesse; chassez la pauvreté volontaire, et vous aurez le règne de l'intérêt sans cœur. Que le cri de la virginité chrétienne se taise et disparaîtront les charmes enchanteurs de la pudeur et de la modestie. En un mot l'esprit est partout le gardien de la matière; il a même le privilège de refléter dans ses obscurités, l'image externe de sa lumière. Cet échange perpétuel entre la matière et l'esprit est la loi universelle du monde visible. Et c'est à cette loi qu'on voudrait soustraire la première et la plus admirable des institutions positives de Dieu, à savoir l'Eglise catholique, en défendant au pontife suprême de garantir son domaine temporel à l'aide du pouvoir spirituel du souverain pontificat.

Dans ce cas, arrachez les foudres aux mains de la divine justice. Car si Dieu commande, s'il menace, s'il frappe, ne se sert-il pas de la puissance spirituelle de son bras parce que le méchant a abusé de la *matière*, laquelle gémit, dit l'Apôtre, sous la profanation du péché. Or la racine du péché, n'est-ce pas la cupidité, et l'objet du péché n'est-ce pas encore l'attrait de quelque bien matériel? Si le désordre matériel ne doit pas être châtié par les foudres spirituelles, la justice divine fera

bien de se retirer dans cette béate gratitude où Epicure reléguait ses dieux. Car elle n'a plus en ce monde ni dans la vie privée ni dans la vie publique, un champ où elle puisse exercer sa puissance.

Dira-t-on que la plainte ne tombe pas précisément sur l'usage des armes spirituelles mises au service du temporel, mais qu'elle se produit parce que l'excommunication, aux mains des Papes, n'est qu'un instrument de l'orgueil et de l'ambition?

Admirable réponse! Mais alors le clergé n'aura donc plus le droit de défendre son bien? Pour nous dépouiller, il suffira de nous accuser; en présence de l'accusation, nous n'aurons plus qu'à laisser les brigands agir à leur guise. Malheur au monde, si les voleurs commençaient à goûter ces faciles et déplorables maximes! Toute résistance opposée par le capitaine d'un navire, ou par le passager deviendrait un acte de ténacité ou une faute d'ambition; bientôt le bandit acquerrait, en proportion de la résistance, des droits sur la bourse du voyageur, le corsaire sur le navire en détresse.

Et qui donne, aux ennemis du Saint-Siège, le droit de pénétrer au fond de la conscience des Papes, d'en scruter les pensées, d'en condamner les dispositions?

Nous examinerons bientôt la question de savoir si la conduite du Pape a été dirigée par l'entêtement ou par la justice, par l'ambition ou par le devoir. S'il en était ainsi, ce serait assurément la première fois que l'avarice et l'ambition conseilleraient à un propriétaire d'exposer toute sa fortune, quand il aurait l'espoir d'en sauver quelque notable portion au prix de légers sacrifices. Ici nous nous bornons à établir que l'emploi des armes spirituelles, pour sauvegarder une possession matérielle, n'a rien d'inconvenant, rien de désordonné, rien de condamnable. C'est la propre doctrine de saint Thomas : « Ou il faut supposer, dit-il, que le vol n'est pas un péché mortel, ou il faut absolument admettre que l'Eglise a le droit d'excommunier celui qui s'en rend coupable [1]. »

[1] *Sum. Theol.* III Par. quæst. 21, art. 3 in capite.

Notre conclusion est donc que repousser l'usage des moyens spirituels dans les affaires temporelles, c'est ne pas comprendre ce qu'est le monde, c'est ne pas saisir les relations qui existent entre les deux substances dont la main de Dieu a formé l'homme, c'est n'avoir pas l'intelligence de l'action de Dieu sur la terre. Les adversaires du Saint-Siège ne savaient pas eux-mêmes ce qu'ils faisaient, lorsqu'ils invoquaient pour eux le droit et la justice. Véritablement ils déliraient, lorsqu'ils refusaient au Saint-Père le pouvoir de défendre, par les armes spirituelles, le patrimoine de Saint-Pierre.

II. — Est-il vrai qu'en défendant le pouvoir temporel par l'excommunication, le Pape ait défendu un intérêt purement temporel par les armes spirituelles?

Même quand le pape Pie IX aurait défendu un bien temporel par les armes spirituelles, il n'aurait qu'usé de son droit en la forme ordinaire et avec cette augmentation d'autorité que confère la majesté souveraine. Mais était-ce bien réellement un intérêt temporel que le Saint-Siège défendait par les armes spirituelles? Pie IX défendait le souverain pontificat et sa sainte indépendance, il défendait la morale publique et privée, il sauvegardait les droits et la vraie liberté des peuples. Et l'on vient nous parler d'intérêts matériels! Ces trois grandes et nobles causes ont, sans doute, une base et un appui dans la matière, tout comme le génie de Raphaël et de Canova se retrouve sur une toile et dans un bloc de marbre. Mais le Vandale qui lacère cette toile, qui brise cette statue, se rend coupable d'un délit d'une tout autre importance que s'il avait lacéré une pièce d'étoffe ordinaire ou brisé un morceau de marbre informe. La forme prime le fond.

Il importe de bien saisir le fondement logique d'une extravagance morale qui ferait sourire de pitié en toute autre circonstance. Un père environne sa fille d'une vigilance jalouse. Qui songe à l'en blâmer sous prétexte que le prix de la candeur virginale réside dans l'éclat tout spirituel de l'innocence? Le savant ferme sa bibliothèque de peur que les volumes ne s'égarent ; qui lui reproche cette précaution, sous prétexte

que la science réside dans l'esprit et non dans les livres? Si la pureté de la vierge réside dans l'âme, celui qui veut la ravir dresse des embûches au corps; si la science du savant a son siège dans l'esprit, les livres sont le moyen de lui donner la fermeté et l'étendue. Celui qui se refuse à user de ces précautions extérieures, a tout l'air de consentir à la perte des biens intérieurs confiés à sa garde.

Pourquoi ces principes si évidents en toute autre matière, cesseraient-ils de l'être quand il s'agit de l'Eglise? Lorsque le Pape prétend conserver les moyens temporels qui rendent possible ou plus facile l'accomplissement de ses hautes et saintes fonctions, il se trouve, même dans les régions supérieures de la société, des hommes qui se laisseraient prendre à de misérables sophismes. Volontiers ils conseilleraient à Pie IX, de renoncer à toute prévoyance, à toute prudence, à toute sagesse, en renonçant aux appuis matériels de la Papauté; et de poursuivre, avec l'esprit chevaleresque de don Quichotte, une popularité vaine en faisant parade d'un désintéressement sot et étalage d'une imbécile générosité.

Quelle était la cause d'une si étrange prétention? Sans doute il faut tenir compte de la cupidité des spoliateurs; sa part est grande dans l'aveuglement de certains esprits. Nous pensons néanmoins que le cause principale de cette perversion d'idées a sa source dans l'inconcevable légèreté avec laquelle certaines gens parlent de l'Evangile sans le comprendre et défient la Providence tout en ayant l'air de lui rendre hommage. D'une part, ils ont quelque souvenance d'avoir lu ces graves recommandations de désintéressement que Jésus-Christ adressait jadis aux premiers apôtres, lorsqu'il les envoyait dans les bourgades sans argent, sans provisions, sans chaussure, pour annoncer le royaume de Dieu, et aussitôt ils s'éprennent d'une sympathie pour les modernes pharisiens qui, en prenant les Etats du Saint-Père, voulaient les ramener aux filets du pêcheur de Bethsaïde. D'autre part, ils ont une connaissance superficielle des divines promesses qui assurent à l'Eglise une indéfectible durée dans le temps et son triomphe définitif sur

l'enfer. Cela même, à leurs yeux, ôte au brigandage sacrilège, quelque chose de son impiété. Ils sont portés à croire que la hiérarchie sacerdotale ferait bien de rejeter tout l'attirail de la matière, et de se précipiter du haut du temple, laissant aux anges de Dieu le soin de la préserver de la ruine, elle est tout le troupeau des fidèles chrétiens. Cette manière de comprendre l'Eglise et l'Evangile, quand elle n'est pas le fruit de la perversité, est assurément bien superficielle. Car c'est transformer l'Eglise enseignante en une bande d'aventuriers sans stabilité, sans existence fixe, sans autonomie. L'assistance perpétuelle promise par Jésus-Christ à son Eglise devient alors une espèce de fatalisme musulman, qui devrait dispenser le clergé de toute sollicitude, de toute prudence humaine.

Si ces étranges interprètes de l'Evangile se donnaient la peine de le lire à la lumière de la foi, que leur présente l'Eglise, seule interprète autorisée des divines Ecritures, leurs opinions pourraient se modifier beaucoup dans le sens de la vérité. Ils sauraient bientôt que si le clergé doit mettre en Dieu sa confiance, de manière à se regarder comme un serviteur inutile et à tout attendre de la main libérale de la Providence, il doit aussi planter, arroser, remplir enfin les devoirs de la prudence naturelle et accomplir les préceptes de la sagesse ecclésiastique. Aux jours du péril, le ministre de l'Evangile doit, sans doute, se jeter dans la mêlée, sans autre appui que la croix, sans autre provision que la confiance en Dieu. Mais lorsque les temps sont calmes, dans l'ordre ordinaire des choses, il est tenu de revendiquer et de garder les nombreux et puissants éléments d'existence et d'action que lui offre le plan divin.

Quand, à la lumière de la foi, et sans se laisser égarer par les rêveries du naturalisme, on étudie la marche historique du genre humain, il est impossible de ne pas apercevoir ici-bas la *lutte réelle* qui règne entre *deux principes opposés*. Dans cette guerre, l'homme ne combat pas seul ; il est sans cesse soutenu et encouragé par l'action mystérieuse de Dieu, pour qu'il puisse terrasser un ennemi supérieur en force. Au milieu de ces combats qu'il livre soit dans le sanctuaire de sa propre cons-

cience soit dans l'arène de la société publique, il doit combattre de toutes ses forces, mais il doit tenir pour indispensable le secours surnaturel de Dieu. La devise de la sagesse, reconnue et acceptée par tous les maîtres de la vie chrétienne, est de mettre en œuvre toutes les ressources qui sont à notre disposition, comme si Dieu ne devait pas intervenir, et de tout attendre de Dieu comme si nous-mêmes n'avions rien fait. Les pasteurs de l'Eglise seraient donc coupables d'une prévarication sacrilège, s'ils se confiaient au hasard et sacrifiaient les moyens humains sous le prétexte d'une folle confiance en la Providence divine.

Une fois ce principe établi comme règle de conduite sociale, on voit combien Pie IX eût été blamable s'il avait renoncé à son pouvoir temporel et aux mesures capables de le lui garantir.

Eh quoi! y a-t-il quelqu'un d'assez aveugle pour ne pas voir que la vérité religieuse exige l'unité parmi les croyants; que cette unité est en péril si l'Eglise n'est pas indépendante et que cette indépendance est de nos jours éphémère, sans la souveraineté temporelle des Papes. Cet argument a été mis en lumière et retourné dans tous les sens par la presse catholique. La grande voix du vicaire de Jésus-Christ s'est fait entendre, et tout l'épiscopat catholique et tout le corps des fidèles ont redit l'écho de cette parole vénérée. En présence d'une manifestation si solennelle, la plus solennelle peut-être que le monde ait jamais vue, il est superflu d'insister sur l'évidence. Mais, et nous le demandons à tout homme de bonne foi, quelle serait la liberté du Pape s'il était assujetti, comme les évêques, à une domination civile, et quelle est sa liberté effective dans la prison du Vatican?

Défendre son autorité temporelle, c'était donc, pour l'immortel Pie IX, défendre les fonctions sacrées du pontificat et la possibilité de les remplir. « Cette sublime fonction pastorale, écrivait admirablement Mgr Parisis, quelque surnaturelle qu'elle soit dans ses pouvoirs et dans ses communications, participe cependant à la condition que nous avons signalée

dans toute l'économie de la sainte Eglise; elle a nécessairement son côté temporel, puisqu'il faut que celui qui l'exerce ait sa place sur cette terre.

» Or cette place doit lui assurer toute l'indépendance qu'exige l'exercice d'un ministère qui n'a pas son égal en ce monde, qui découle immédiatement de Dieu et qui ne relève absolument que de lui. Jusqu'à présent on n'a pas vu que cette indépendance parfaite pût se trouver ailleurs que dans la souveraineté proprement dite.

» Le Pape, sujet d'une puissance quelconque qui pourrait réclamer ses services, le Pape, subventionné par des gouvernements qui exerceraient tôt ou tard une pression profane sur des actes d'une nature divine, le Pape, n'ayant plus les moyens de se mettre librement en communication avec l'immense troupeau dont il est le pasteur nécessaire, le centre universel et le seul docteur infaillible : évidemment ce ne serait plus le chef de l'Eglise tel que Notre Seigneur l'a divinement établi; ce ne serait plus celui qui doit confirmer tous ses frères dans la foi, c'est-à-dire discerner partout l'erreur de la vérité, séparer l'alliage de l'or pur et définir irrévocablement tous les points de doctrine, tellement que, comme l'a dit un grand docteur, quand Rome a parlé, toute cause est jugée et toute discussion finie.

» Un Pape dans la dépendance, en admettant que sa conscience ne fléchît jamais, ne serait plus cependant en position de rassurer assez les nôtres ; et un tel état de choses, en se prolongeant, deviendrait, sinon en fait ou en droit, du moins quant à ses conséquences, comme la suppression de la papauté [1]. »

Ces admirables paroles, prouvent surabondamment que Pie IX, en défendant le domaine temporel, défendait l'institution même de la Papauté. Par suite, il rendait à la civilisation un éminent service. Il n'y a pas, en effet, dans la doctrine *morale* et dans la direction des consciences, d'*unité* possible.

[1] *Du temporel et du spirituel dans l'Eglise*, en réponse à M. Thouvenel, par Mgr Parisis, évêque d'Arras, p. 13.

sans cette chaire centrale qui, dans toute l'étendue de l'univers, établit pour les consciences catholiques, l'unique règle universelle. Abolissez la papauté, ou rendez seulement impossible son action publique, et, du même coup, vous portez atteinte à l'uniformité de la loi morale. Alors l'esprit humain sera livré sans défense, à ses folies et à sa bassesse, la famille et l'Etat mis en grave péril. Ce seul danger, dignement apprécié, avait suffi pour ranger, parmi les partisans du pouvoir temporel, le socialiste Proudhon, homme pourtant peu suspect de sympathies pieuses pour la Chaire Apostolique.

Mais, en considérant le pouvoir temporel des Papes, comme le soutien de la morale publique et privée, nous voulons envisager cette question sous un point de vue tout spécial et dans ses relations intimes avec les circonstances actuelles. C'est là que se trouve la vraie force d'une démonstration.

Lorsque le pasteur suprême prend la défense de ses propres Etats, non seulement il tient tête à ses spoliateurs personnels, mais il combat encore cette audace dogmatique qui est le principal fléau de notre temps, et l'apostasie éhontée des anciens principes. Il frappe d'une condamnation solennelle ce désir insensé non moins que téméraire, qui crée des principes nouveaux, à l'aide desquels toutes les possessions légitimes sont mises en question et tous les brigandages les plus audacieux hautement légitimés. Il s'oppose, comme un mur d'airain, à ce bouleversement suprême du monde moral tenté par des sophistes assez osés pour venir prétendre que les principes de la morale doivent subir des modifications d'après les temps et les circonstances. Et ce ne sont pas quelques idéologues dignes de pitié qui patronnent de semblables idées, ce sont des publicistes, des diplomates, même des têtes couronnées qui les acceptent, comme des axiomes incontestables.

Que le lecteur comprenne bien, que la ruine de la conscience humaine est la conséquence nécessaire de cette ductilité, de cette élasticité de la morale. Si cette idée de la transformation des principes selon les circonstances venait à

prévaloir, comment reprocher à Proudhon les sarcasmes dont il poursuit les anciens principes ? Pourquoi ne lui serait-il pas permis de prêcher que l'anarchie doit être la condition normale de la société, que la propriété c'est le vol et que toute religion est un sacrilège ? Voici un novateur qui trouve le mariage incommode, vite il proclame le principe du libre amour. L'autorité paternelle gêne-t-elle les enfants, ils voudront que la famille devienne une république. En un mot, quiconque voudra introduire dans la société une nouveauté quelle qu'elle soit, n'aura plus qu'à la présenter sous la forme d'un axiome. On criera que c'est une découverte merveilleuse du dix-neuvième siècle, un principe hors de conteste, et la morale sera remise à neuf. Arrière donc les esprits d'un autre âge qui voudraient contester les progrès de notre époque ! Or, qu'adviendra-t-il de l'ordre social, si les axiomes fondamentaux sur lesquels reposent la législation naturelle et les lois positives sont laissés à la merci des sophistes. Comment résisteront-ils aux puissantes attaques d'une opinion abusée, disposant des journaux et d'une armée formidable qui fait la guerre pour une idée, s'il n'y a plus au monde une autorité indépendante qui soit certaine de faire écouter ses oracles sur la terre.

L'univers, il faut bien l'avouer, a des obligations infinies envers le saint pontife qui gouverne les esprits et les consciences. De nobles intelligences, même parmi les protestants, les rationalistes et les sceptiques, admirent ces grands pontifes du moyen âge dans leurs luttes contre les empereurs d'Allemagne. Les Papes d'alors n'ont pas craint d'affronter les fureurs des Césars germaniques, pour défendre tantôt la sainteté du lit conjugal, tantôt le lien sacré du célibat ecclésiastique, tantôt le désintéressement des ministres du sanctuaire. Aussi, l'histoire les proclame-t-elle les bienfaiteurs de la famille humaine, les vengeurs de la morale, les gardiens invincibles de l'ordre et de la liberté. Mais que dira la postérité de cet inébranlable Pie IX qui brave depuis trente ans, les poignards, les conspirations, les séditions, les guerres, la

captivité, pour soutenir, non pas tel ou tel point du droit social, mais l'ordre moral sur ses bases éternelles.

Enfin, le pontife use des armes spirituelles pour défendre, non seulement la papauté et les principes de la morale, mais le fondement même de l'ordre social et de la liberté publique. Est-ce là un intérêt matériel ?

La preuve de cette assertion jaillit encore une fois évidente de l'ensemble des précédentes considérations. Cette alliance de l'ordre public et de la liberté ne saurait exister là où les principes moraux ne se conservent pas intacts. Les principes moraux, à leur tour, ne sauraient rester hors d'atteinte, si la source de l'enseignement catholique n'est pas libre de porter, jusqu'aux extrémités de la terre, les eaux de la saine doctrine.

Cette preuve, à raison de sa généralité, peut frapper un philosophe ; nous pouvons, au surplus, lui donner une forme plus accessible à la majorité des lecteurs.

Pour peu qu'on ait l'intelligence des premiers éléments de l'ordre social, il est clair que l'ordre *réel* n'existe qu'en s'appuyant sur l'assentiment intérieur des sujets. Une société où règne la violence, supposez-la aussi bien organisée que vous le voudrez contre les résistances et armée de puissantes ressources pour atteindre son but : vous aurez une magnifique prison, non une association civile. Le principe de la vérité sociale, c'est qu'il n'y a pas de société pleinement ordonnée là où le peuple n'obéit pas par un sentiment intime du devoir.

Ce sentiment du devoir nous est imposé et expliqué par le quatrième précepte du décalogue, dont les prêtres, les évêques et le pape font l'application à chaque fidèle, en fixant, pour chaque individu, la part d'obéissance qui revient à sa condition. S'agit-il d'un sujet vis-à-vis d'un monarque, ils inspirent au premier le devoir d'une soumission entière. A un ministre, ils rappellent qu'il est à la vérité chargé de l'exécution des ordres de son souverain, mais que cette exécution doit être consciencieuse. Que s'il n'a pas de compte à rendre devant un peuple et devant un parlement, il faudra bien qu'il

en rende au tribunal de Dieu. Sommes-nous dans un état parlementaire? Obéissance à la loi, s'écrie le prêtre, mais gardez-vous de toute faiblesse honteuse en face du gouvernement. Vous êtes électeur, que votre choix tombe sur le candidat le plus digne, fût-il opposé au ministère. Vous êtes député, élevez la voix pour condamner tous les abus. Vous êtes magistrat, qu'aucune considération étrangère à vos devoirs ne vienne influencer vos arrêts.

Ainsi doit parler le prêtre dans les applications qu'il fait, selon la diversité des conditions, du précepte relatif aux devoirs du commandement et de l'obéissance. Le catholique, lui, obéit à l'autorité, non par impuissance de résister, mais parce qu'il entend au fond de sa conscience l'écho vigoureux de l'enseignement sacerdotal. Mais à quelle condition s'établira l'harmonie entre la conscience et l'enseignement ? A condition que le prêtre ne sera pas un employé de police, un salarié du gouvernement, mais qu'il parlera avec liberté, désintéressement, autorité divine. Otez ces conditions, supposez que le prêtre devienne un mercenaire, un lâche, un ignorant, ou qu'il ait seulement l'apparence de ces vices, c'en est fait du prêtre. L'influence qu'exercent les agents de police et les gendarmes, il pourra l'exercer, mais on lui répondra comme à eux : « Vous faites votre métier ! Si demain le gouvernement changeait la consigne, vous vous acquitteriez de votre nouvelle besogne avec le même zèle. »

On conviendra, sans doute, qu'il n'est pas difficile que le clergé ait au moins l'apparence de n'être qu'un fonctionnaire public, à raison de cette dépendance civile et politique qui lie les prêtres au gouvernement. Dans les pays où l'Eglise a été dépouillée de ses immeubles, elle reçoit, en compensation, une allocation sur le budget. Cet état de choses donnerait à l'apparence le caractère de la réalité, si le clergé, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ne manifestait sa parfaite indépendance spirituelle. Mais enfin la position habituelle du prêtre, son caractère, sa vertu ne se prêtent guère à ces sortes de manifestations. Quelle est, au fond, la meilleure raison de

la confiance du fidèle et du crédit du prêtre, sinon l'indépendance du Pape? Aussi longtemps qu'au centre de l'Eglise règne la papauté, dont la voix incorruptible et indomptable s'élève pour publier des définitions dogmatiques, pour corriger des abus, même parmi les puissants, pour faire entendre des menaces et fulminer des anathèmes, aussi longtemps subsisteront la confiance et le crédit. Alors chaque fidèle se dit à lui-même : « Si le prêtre qui me parle s'écartait de la voie droite, il trouverait à Rome un censeur libre et sévère. » Chaque fidèle possède le droit de recourir à ce censeur, d'accuser les coupables, de proposer des doutes, d'obtenir des décisions et des réparations. De cette manière, les enseignements qu'il reçoit persuadent, l'obéissance devient spontanée, la conscience reconnaît une loi descendue du ciel et non pas une loi fabriquée dans les cours du despotisme.

Tel est le principe d'ordre public que Pie IX cherchait à garantir par les armes spirituelles. Parce qu'il avait le droit de maintenir ses sujets dans le devoir de l'obéissance libre, il avait le droit de parler ferme aux souverains. Le libéralisme de 1789 a cherché une garantie contre les princes dans la souveraineté du peuple, dans les droits des électeurs, dans la résistance des députés. L'autorité royale a été si puissamment comprimée, que le roi, après avoir été réduit à l'impuissance et au silence, a porté ensuite sa tête sur l'échafaud. Mais à un monarque clément et faible a succédé une troupe de petits tyrans sanguinaires, puis un géant qui les a mis sous ses pieds, puis un roi philosophe qui a reculé jusqu'à 89, puis encore neuf ou dix formes de gouvernements, qui tous se sont épuisés à la recherche de la pierre philosophale, destinée à créer un peuple libre sans anarchie, un souverain fort sans despotisme. A la suite de tous ces changements dans le pouvoir suprême, et malgré toutes ces garanties populaires, quelle est la caution qui subsiste encore dans ce pays où naguère encore le pouvoir exécutif achetait le silence des sénateurs et l'hommage lige des députés. La seule voix qui se fit entendre était la voix de l'épiscopat, et la liberté de l'épiscopat

avait pour garantie la liberté du souverain pontife. « Le ciel nous préserve, s'écriait alors le comte de Falloux, de voir réduite au silence la seule voix qui parle encore, lorsque toutes les résistances avilies ou brisées ont cédé devant la puissance, de façon qu'il n'y ait plus désormais un coin de terre où la dignité humaine puisse entendre une voix qui parle à la conscience sans violenter l'obéissance. » Or tel est précisément le grand intérêt que Pie IX prétendait sauver en frappant, des armes spirituelles, les ennemis du Saint-Siège. Que l'emploi de ces armes ait troublé les Piémontais qui osaient fonder la grandeur de l'Italie sur la ruine du patrimoine de saint Pierre, c'est naturel. Mais que le Pape profane les armes redoutables que Dieu lui-même a mises à sa disposition, en défendant l'existence de la papauté, les bases de la justice politique, l'ordre et la liberté sociale, c'est là une allégation tellement audacieuse, tellement révoltante, qu'elle ne saurait être admise par un homme de bonne foi.

III. — Le Pape avait-il au moins le droit d'employer les armes temporelles pour la défense du spirituel?

Si le *pontife suprême n'a pas le droit de défendre son* domaine temporel au moyen des armes spirituelles, au moins lui accordera-t-on le droit de se défendre par des armes temporelles. Il y aurait alors cette homogénéité de moyens que l'on réclame, et le Pape eût suivi l'exemple de tous les princes du monde, je dirais volontiers de tous les êtres vivants qui, par instinct de conservation repoussent la force par la force. « Jamais! » s'écrient aussitôt les modernes réformateurs du droit des gens. « Le glaive du guerrier sied mal entre les mains du vicaire de Jésus-Christ; il ne doit, comme son maître, lever la main que pour bénir et absoudre. Et puis, si la domination temporelle des Papes n'existe, comme le disent ses défenseurs, que pour une fin spirituelle, quelle plus grande inconvenance que d'employer des armes temporelles pour la défense d'un but qui surpasse toutes les limites et toutes les conditions de la matière. » Voilà un sophisme vraiment trop favorable aux envahisseurs du domaine pontifical.

En vertu de cette théorie sophistique, le Pape ne pourrait défendre le patrimoine dont il est le gardien et l'administrateur, ni par les armes spirituelles, ni par les armes temporelles. Il eut donc dû l'abandonner, sans la moindre résistance, au premier regard qui eût entrepris, à force de ruse et d'audace, de le lui enlever. Le monde catholique supportera-t-il toujours ces sophismes et ces brigandages?

Nous affirmons à l'encontre que les armes spirituelles et les armes temporelles peuvent, et, dans certaines circonstances, doivent être employées à la défense de l'Eglise. Dans l'ordre des choses providentielles, le Pape joint, à sa qualité spirituelle de pontife, la qualité temporelle de roi. Outre les droits que lui confère son premier titre, il possède tous ceux qui découlent du second, sans qu'il y ait dans cette alliance, la moindre opposition, la plus légère incompatibilité. Il s'ensuit qu'il peut toujours et que, dans certains cas, il doit user de ses droits de monarque dans toute leur plénitude, comme il use de ceux du pontife. Bien plus, la royauté pontificale a un caractère plus élevé et pour ainsi dire plus sacré que la royauté d'un monarque ordinaire. Or, nous avons fait voir précédemment que rien ne s'oppose à ce que le pontife roi use des armes spirituelles pour la défense du temporel; nous avons même montré que cet usage, convenable en lui-même, ne tourne en définitive qu'à la défense du pontificat. Nous voulons prouver maintenant que les armes temporelles peuvent, à leur tour, être très légitimement employées à la défense du spirituel. Nous aurons ainsi justifié la bulle d'excommunication majeure lancée par Pie IX contre les envahisseurs de l'Etat pontifical et glorifié l'acte sublime de Lamoricière consacrant sa glorieuse épée à la défense du père commun des fidèles.

L'armée est la force sociale mise au service de l'ordre. Son rôle dans la société pourrait être comparé à celui que la puissance irascible exerce dans l'homme. Ces deux forces tendent à la conservation de l'être chez qui elles résident, toutes deux ont pour mission de repousser le mal de quelque part qu'il

vienne. Mais l'action de l'une et de l'autre doit être réglée par des lois supérieures. L'armée reçoit son impulsion de la raison sociale, de la personne du chef de l'état; la puissance irascible reçoit la sienne de la raison individuelle qui dicte ses arrêts à la conscience. Une soldatesque effrénée qui abuserait de sa force pour la violation du droit produirait un désordre analogue aux accès d'une violente colère où la raison n'a aucune part. Mais supposez le droit certain et indubitable, supposez que l'armée soit appelée à le faire prévaloir, le caractère sacré du pontife ne s'oppose en aucune façon à l'emploi des armes temporelles qui sont la force du roi. Bien plus, il est nombre de circonstances où ce caractère sacré impose un devoir plus sévère d'en faire usage, à raison de l'excellence des biens qu'il s'agit de défendre. Il n'est personne, je pense, qui ne condamne hautement la conduite insensée d'un père qui, pour ne pas s'échauffer la bile, fermerait les yeux sur les débordements de ses fils et laisserait ses propriétés à la merci des voleurs. De même ne serait-il pas l'objet de la risée publique, le prince qui ferait profession de ne jamais employer la force, ni contre les factieux, ni contre les envahisseurs. Ne serait-ce pas livrer la société aux bandits, alors que serait plus impérieuse l'obligation de la défendre? Ne serait-ce pas préparer une proie facile à l'ambition que de lui livrer sans défense un état dont la Providence a confié le gouvernement à un prince légitime?

Le pontife romain ne diffère pas, sous ce rapport, des autres rois. Si, dans les négociations diplomatiques, il eût écouté les hypocrites appels à la mansuétude sacerdotale, qui a horreur du sang, il eût compromis par sa faute la conservation de ce précieux patrimoine de biens moraux, spirituels, et civils que la Providence a voulu assurer au genre humain, quand elle a constitué les Etats de l'Eglise, pour les confier au vicaire de Jésus-Christ. « Le débat actuel, qu'on le sache bien, disait alors la *Civilta cattolica*, n'est pas un débat vulgaire. Il n'est pas question d'assurer le trône à telle ou telle dynastie régnante, et ce serait pourtant là une affaire impor-

tante, surtout si la dépossession d'une famille royale entraînait le mépris du droit et compromettait les intérêts des sujets fidèles. Il ne s'agit pas d'une nationalité chimérique, dont les habiles se font un masque pour tromper les populations ; il ne s'agit pas même de l'annexion d'une province manipulée à l'aide de la grande comédie du suffrage universel et des ressources fécondes d'une politique éhontée. Sans doute, ces dépossessions de princes légitimes, ces aspirations hypocrites et ces annexions déloyales ont entraîné des maux incalculables, elles ont été la source de graves scandales, mais du moins ni ces maux ni ces scandales n'atteignirent le monde entier, les générations à venir, si ce n'est peut-être un exemple de perversité à ajouter à tous ceux que nous conserve l'histoire. Ce qui est en question, dans ce moment, c'est la vie civile, la liberté de conscience, la dignité humaine. Toutes ces prérogatives de nations chrétiennes ont leur palladium au Vatican. Lors donc que la vie de cette autorité tutélaire est mise en question, on peut affirmer en toute vérité que l'issue de la lutte décidera si nous retournerons ou si nous ne retournerons pas à cet état de barbarie, à ce triomphe insolent de la force que l'impiété veut faire revivre, en s'efforçant de comprimer et d'anéantir la libre profession du christianisme. Oui, ce sont là les grands intérêts engagés dans la question. Dans l'ordre des choses actuelles, la profession libre et indépendante du christianisme n'est possible qu'à la condition que le Pape soit souverain. Cette vérité est aujourd'hui reconnue par les ennemis de la papauté eux-mêmes, ils l'ont cent fois proclamé. Or, je le demande, l'hésitation est-elle possible quand il s'agit de savoir si de semblables intérêts, si ces prérogatives de la civilisation catholique peuvent être défendues par les armes, alors surtout que nous avons été témoins de guerres sanglantes, entreprises pour des chimères ou tout au plus pour des intérêts d'un ordre infiniment moins élevé, que dis-je ! pour la consommation de solennelles iniquités !

Les Papes ont souvent pris les armes pour la défense du

pouvoir temporel. Non seulement ils ont eu souvent recours aux armes, mais ils se sont faits le centre, l'âme, la vie de cette formidable résistance que l'Europe chrétienne opposa, pendant quatre siècles, aux envahissements de l'Islamisme. Assurément il n'était pas à redouter que les fanatiques sectateurs de Mahomet vinssent à détruire radicalement l'Eglise catholique et à prévaloir contre la divine parole de son fondateur. L'Islam pouvait tout au plus dépouiller l'Eglise de ses biens et de ses droits, lui enlever, dans quelques pays, l'existence publique et l'action extérieure. Or les adversaires de la souveraineté temporelle des Papes ne cessent de déclarer hautement, surtout depuis leur triomphe éphémère, que tel est le but définitif qu'ils veulent atteindre. Ils s'étonnent eux-mêmes de la générosité dont ils font preuve, en laissant à l'Eglise le gouvernement des intelligences et des cœurs à la condition toutefois qu'elle ne sortira pas de ses temples. Que de semblables prétentions se fassent jour au nom du Coran ou au nom du principe révolutionnaire, qu'importe après tout, le but n'est-il pas toujours le même? Ne prétend-on pas toujours mettre un terme à l'action et à l'influence du christianisme sur la société? Or, ce but, que les hordes musulmanes eussent atteint jadis, la révolution l'atteindrait, si elle venait à triompher; que si l'Europe du moyen âge échappa à la honte et au malheur de voir le croissant remplacer, au haut de ses tours, la croix du Sauveur, c'est aux Papes qu'elle en fut redevable. Au contraire, si la puissance ottomane ne fut pas entièrement anéantie comme l'exigeaient l'honneur et les intérêts de l'Occident, la faute en est aux divisions, aux jalousies, aux rivalités des puissances laïques qui s'affaiblissaient mutuellement, tandis que l'ennemi commun se fortifiait à la faveur de leurs dissensions.

Il est certain que, durant plus de huit siècles, les Papes ont opposé plus d'une fois les armes temporelles aux envahisseurs de leurs Etats. Etrange impéritie, imprudence plus étrange que celle de ces hommes qui, en présence d'une histoire toujours fidèle à elle-même, viennent prétendre aujourd'hui qu'il ne convient pas au père commun des fidèles de défendre, par la

force matérielle, des biens d'un ordre purement spirituel. Mais l'*autorité du droit* qui seul peut *légitimement* faire mouvoir les armées, ne serait-ce pas, par hasard, un bien d'un ordre très spirituel?

Le mode de défense ne se mesure pas d'après la nature de l'objet qui est attaqué, mais bien d'après la nature de l'agression. Si quelqu'un venait vous prouver, à l'aide de sophismes et d'arguments captieux, que votre propriété personnelle n'est pas votre bien propre, vous ne seriez pas en droit de lui répondre à coups de bâton. Mais si un voleur se jetait sur vous, le pistolet au poing, dans le seul but de vous enlever une sainte relique, vous contenteriez-vous de vous défendre en récitant les litanies ou l'oraison dominicale?

Non, non; la spiritualité de l'objet que l'on défend n'empêche en aucune manière l'emploi de la force matérielle. Bien plus, cet emploi est d'autant mieux justifié, que les intérêts qu'il protège sont d'une nature plus élevée et d'une importance plus capitale.

Les droits dont la défense est confiée au Pape appartiennent, il est vrai, à l'ordre spirituel, comme les droits du pouvoir, comme la liberté religieuse des nations catholiques, comme les vérités fondamentales de la civilisation lui appartiennent. Mais ces principes prennent corps dans les objets extérieurs. Or, les choses extérieures excitent naturellement trop la convoitise et l'ambition qui essaient de s'en emparer; et pourtant leur usage est non seulement licite, mais même indispensable pour le maintien des biens spirituels sur la terre. C'est pour l'avoir compris, c'est pour avoir agi d'après cette conviction, que les Papes du moyen âge ont eu le mérite et la gloire de sauver, par les armes, l'Europe de la barbarie. L'analogie frappante qui existe entre la conduite tenue par l'Eglise dans les âges précédents et sa conduite actuelle a dicté au général Lamoricière cette noble pensée, qu'il exprima avec la concision du langage militaire et la liberté d'un franc catholique; dans une mémorable proclamation : « Soldats, disait-il, la révolution comme autrefois l'islamisme, menace aujourd'hui l'Europe et

aujourd'hui comme autrefois, la cause de la papauté est celle de la civilisation et de la liberté du monde. » Paroles pleines de vérité et de justesse, pour quiconque sait en mesurer la portée, d'après cette vérité aujourd'hui vulgaire : Qu'il n'y a pas de liberté vraie, de civilisation vraie en dehors de l'Eglise catholique.

Nous ignorons si, du onzième au seizième siècle, il s'est trouvé des sophistes pour prétendre, comme le font certains hommes d'Etat de nos jours, qu'il ne convient pas à un Pape, *d'user, pour sa défense, des armes temporelles. Ce qui est certain* c'est que les Papes de cette époque ne firent, pas plus que Pie IX, la moindre attention aux sophismes de leurs adversaires. Dans tout le cours des siècles passés, vous n'en trouverez pas un seul qui ait hésité à défendre ses droits, même par les armes. Vous en trouverez même plusieurs qui descendirent eux-mêmes dans la lice, soit pour prendre en personne le commandement de leurs armées, soit pour encourager les combattants par leurs exemples. Les armes que porta le grand pontife Jules II, se conservent encore aujourd'hui au Vatican. Avant lui, saint Léon IX combattit en personne contre Robert Guiscard. Vaincu et fait prisonnier, il vit tomber à ses pieds, ces fiers Normands qui, reconnaissant dans le prince vaincu le pontife invincible, se tinrent heureux de recevoir, à titre de fief, de sa main pontificale, les conquêtes qu'ils devaient à leur épée.

Il est vrai que le fait d'un Pape, payant de sa personne dans une guerre, se rencontre assez rarement dans l'histoire de l'Eglise, mais, ce qu'on y rencontre souvent, et pour ainsi dire sans cesse, ce sont des pontifes appelant au secours de l'Eglise, les capitaines les plus renommés de leur temps. Ceux-ci étaient alors créés goufaloniers ou généraux de la Sainte Eglise, et ils s'estimaient heureux et fiers de pouvoir consacrer leur épée, non pas au sacrifice d'une dynastie ou pour une guerre de succession, mais à la défense de l'institution la plus auguste qui soit sur la terre, d'une institution à laquelle se rattachent, même humainement parlant, les destinées et l'existence de la

société civile. Pour n'en citer que quelques exemples, pris au hasard dans l'histoire, Grégoire VII appelle à son secours Robert Guiscard, qu'il oppose à l'empereur Henri IV; Louis I[er], roi de Hongrie, prend la défense d'Urbain V contre les Florentins; Martin V et Eugène IV décernent aux deux Sforza le titre de gonfaloniers de l'Eglise; Frédéric de Montefeltro défend la cause de la Papauté sous Pie II, sous Paul II et sous Sixte IV, qui eut encore, à son service, la vaillante épée de Malatesta; Marc-Antoine Colona, l'un des héros de Lépante, était en 1570, le général du glorieux saint Pie V. Les officiers de la sainte Eglise nous présentent une phalange si nombreuse de grands capitaines, qu'ils suffiraient à eux seuls pour fournir la matière de l'histoire militaire la plus glorieuse que possède l'Italie et peut-être l'Europe. Certes, il n'est pas une illustration moderne qui ne grandisse en se plaçant à côté de ces héros, pour en continuer la série interrompue.

Nous irons plus loin, nous dirons, qu'en droit c'est le devoir et l'honneur du pouvoir civil, et la meilleure garantie de sa durée, de mettre la force au service de la justice et le glaive temporel au service de l'Eglise. Les sophistes de ce temps, nous le savons, demandent la séparation de l'Eglise et de l'Etat et affichent par conséquent des prétentions contraires. Mais d'abord leurs vaines théories ne portent pas atteinte aux vérités éternelles ; elles n'empêchent pas que le prince ait, dans une certaine mesure, charge d'âme. Le pouvoir, dit saint Paul, ne porte pas le glaive sans cause; il ne s'en sert pas seulement par colère, mais par conscience. Vouloir que le pouvoir civil ne s'occupe que de l'ordre extérieur et ne veille qu'à la garantie des intérêts matériels, c'est le rabaisser à une conviction vile et même le trahir. L'ordre extérieur repose sur l'ordre intérieur; le calme de la rue est produit par la paix des esprits et par la dignité des consciences, et par là que le pouvoir civil a le pouvoir strict de maintenir l'ordre matériel, il a le devoir de se préoccuper de l'ordre moral. De plus, les intérêts purement matériels ne sont pas tous les intérêts sociaux; il y a beaucoup d'intérêts matériels

par un côté, confinant ou se mêlant au spirituel par un autre. Le mariage, par exemple, abstraction faite du sacrement, doit régler, par contrat, des rapports personnels, des services réciproques, des intérêts différents et pourvoir à l'éventualité des naissances aussi bien que des décès : est-ce qu'il y a un homme assez sot au monde pour vouloir considérer le mariage à un simple point de vue matériel? La propriété terrienne, elle-même, bien qu'elle soit tout matière, est-ce que par hasard son acquisition, sa garde, ses produits, ses services ne lui imposent pas, avec l'ordre spirituel, des rapports nécessaires? Eh quoi! le prince ne verrait, dans l'homme, que la bête, il ne gouvernerait la société humaine que comme un troupeau! Non, non; cela n'est pas, cela ne peut pas être. L'homme a autre chose à faire qu'à brouter, à ramper et à geindre comme s'il était le portefaix de la création; il est aussi le contre-maître de ce bas monde et l'enfant de Dieu. Le pouvoir qui oublierait sa dignité et qui ferait fi de ses destinées immortelles, ne serait ni un pouvoir chrétien ni un service raisonnable.

Mais si ces principes sont vrais, si ces faits sont constants, comment se fait-il que l'armée pontificale soit, dans ces derniers temps, si déchue que sa grandeur et que le service des armes soit tombé, à Rome, dans un complet discrédit? Le fait est incontestable. Il n'est personne qui n'ait entendu parler avec une sorte de dédain, des *soldats du pape,* même par des hommes sans hostilité contre la cour romaine. On a dit que la profession des armes ne saurait jouir d'une haute estime dans un pays où le prince ne fait pas la guerre, mais se préoccupe exclusivement des travaux de la paix et des affaires de la religion. Cette raison n'est pas absolument bonne : car la condition des pontifes a toujours été ce qu'elle est aujourd'hui et son identité séculaire n'explique pas le changement d'opinion sur son armée. D'autres princes, d'ailleurs, étrangers aux idées guerrières, ne s'occupent que de gouvernement civil, sans que leur armée perde son prestige. Ces princes mêmes, agissant par l'intermédiaire d'un général, ont plus

besoin *qu'un autre de l'appui de la loyauté et du sacrifice.* D'un autre côté, cette double vertu, qui fait précisément la plus belle prérogative de la vie militaire, doit engager les âmes généreuses à prendre la faiblesse sous leur tutelle. D'où vient donc la déconsidération de l'armée papale ?

Une force militaire est nécessaire pour maintenir la tranquillité intérieure et repousser l'invasion. Or, telle était précisément la condition des Etats de l'Eglise dans les cent dernières années que, au dehors et au dedans, ils n'avaient rien à craindre. Si vous exceptez la faible résistance opposée aux invasions françaises, qui renversèrent des puissances autrement formidables, ces pays, pendant plus d'un siècle, se virent à peine une fois forcés de recourir aux armes pour protéger leur territoire. Lorsque la victoire de Lépante eut mis la puissance musulmane hors d'état d'inspirer des craintes à l'Europe, quand les querelles avec tel ou tel feudataire furent apaisées, et que les limites et les droits souverains des pontifes eurent été nettement définis, alors, à raison de l'équilibre européen et de la protection qu'il assurait aux petits Etats, les pays n'eurent plus rien à craindre. Il est vrai que la neutralité du Saint-Siège ne fut pas toujours respectée ; son territoire devint même le théâtre de guerres étrangères et fut traversé plus d'une fois par des armées belligérantes. Mais des attaques ouvertes, ayant pour but avoué de dépouiller le père commun des fidèles, nous ne sachions pas qu'il y en eut eu à cette époque. L'existence des petits Etats avait d'ailleurs été reconnue nécessaire à la paix de l'Europe : elle attestait, d'un côté, le respect de la politique pour les droits du faible ; de l'autre elle servait à équilibrer les forces, à créer, par la neutralité, des obstacles aux conflits des grandes puissances. Parmi les petits Etats, l'Etat pontifical était le plus à l'abri. D'abord il était le plus ancien de tous, la royauté pontificale était la plus légitime qui fût au monde, les Etats du Saint-Siège étaient considérés comme chose consacrée à Dieu et appartenant à tous les catholiques. Ils n'avaient du reste, rien à craindre, vu la faible part que prenaient les pays à la politique gé-

nérale, depuis les changements survenus au sein de l'Europe moderne. Que si un ennemi sacrilègement osé eût attaqué les Etats de l'Eglise les puissances catholiques se seraient fait un honneur et un devoir de les défendre. A leur tête eût marché la France, fille aînée de l'Eglise, et l'Autriche, dépositaire de l'ancien empire, l'épée du Saint-Siège.

D'une part donc, avec peu ou point d'ennemis disposés à les attaquer, avec de vaillants et formidables défenseurs, quel besoin avaient les Papes d'une forte armée? Ce besoin ne pouvait pas venir davantage des soulèvements intérieurs. D'abord les révolutions qui étaient chose nouvelle pour les autres Etats de l'Europe, se manifestèrent dans les Etats Romains beaucoup plus tard qu'ailleurs. Bien que des essais de soulèvement eussent eu lieu dès 1821, on ne songea que dix ans plus tard, et sur les instances de puissances amies, à la formation d'une petite armée. Auparavant, pour contenir les malfaiteurs vulgaires, pour Rome et pour les Etats pontificaux, il suffisait de quelques centaines de gendarmes. A Bologne, seconde cité du royaume, soixante hommes d'armes suffisaient pour maintenir la tranquillité. Rome elle-même ne réclamait pas une force beaucoup plus considérable. Les dissensions des familles princières avaient cessé depuis longtemps; et l'ordre public avait ses racines dans les consciences, dans les convictions, dans les affections d'un peuple qui vénérait dans son prince, les deux choses les plus sacrées qui soient au ciel et sur la terre, la sainteté et la paternité.

En présence de cet état de choses, il n'était guère possible que l'armée pontificale jouît d'une bien grande considération; ce qui nous étonne plutôt, c'est qu'il en soit resté même quelque vestige. Ce n'est pas assurément qu'il ne soit glorieux de combattre pour la Chaire Apostolique : le sentiment intime de tout cœur catholique et huit siècles de gloire sont là pour témoigner du contraire. Mais la situation exceptionnelle du pontife romain donnait lieu de croire que son armée n'était qu'un simulacre. La discipline, le casernement, les marches, les exercices, les factions perdaient de leur prix en raison de

l'improbabilité qu'on avait de ne passer jamais du champ de manœuvres au champ de bataille. Il n'y aurait pour nous rien de surprenant à ce qu'un jeune homme, à l'âme ardente et généreuse, eût dédaigné de faire partie d'une armée dont toutes les fonctions se réduisaient à escorter des processions pieuses, et à maintenir l'ordre au Corso pendant les courses, à relever enfin l'éclat des fêtes et à signaler l'ouverture du Carnaval. Si la profession du soldat se réduisait à toucher la solde et à traîner un sabre sur les dalles des rues, la liberté dont on jouissait pourrait être, pour les âmes vulgaires, un motif de l'embrasser. Mais pour un noble cœur, pour une âme élevée et fière, qui comprend les réelles grandeurs de la profession, la sécurité et la liberté du soldat ne sont plus que des motifs pour dédaigner l'uniforme.

On sait comment l'Etat pontifical, depuis 1830, passa de l'état de paix à l'état d'agitation. Des conseils perfidement provocateurs de puissances soi-disant amies, jetèrent d'abord le trouble dans les esprits. Ensuite les sociétés secrètes, francs-maçons, carbonari, jeune Italie, sectaires politiques stipendiés par le protestantisme, firent appel à l'orgueil en soulevant l'idée de l'unité nationale. Plus tard, une puissance italienne, épousant, au profit de son ambiton, cette idée d'unité, divulgua le dessein d'enlever Rome, non par les armes. mais par ce qu'elle appelait par euphémisme les moyens moraux, autrement dit par le machiavélisme et le brigandage. C'était donner une prime à la sédition ; à Rome, comme ailleurs, il y avait des esprits et des cœurs faibles pour se laisser séduire à l'attrait de la révolte. Cependant le peuple, ferme dans son amour, tenait bon contre les entraînements. Lorsque nous avions alors à défendre Pie IX contre le reproche d'impopularité, nous parlions de l'amour de ce bon peuple pour son souverain. Mais, nous disait-on, si Pie IX est tant aimé, comment ses fidèles sujets n'écrasent-ils pas une poignée de séditieux?

Ecraser, c'est bientôt dit; mais, dans les temps de troubles, ce n'est pas si aisé à faire. D'abord les honnêtes gens n'ont

pas d'armes ; ensuite ils savent que de simples citoyens ne peuvent pas aisément suppléer la police et l'armée ; enfin le premier venu ne peut pas se risquer dans une bagarre contre des rebelles armés et capables de toutes les scélératesses. Au surplus, le peuple romain, qui est un peuple civilisé, ne voulait pas, même en présence de mouvements provocateurs, se dérober aux devoirs de la civilisation.

L'état de civilisation diffère, en effet, de l'état sauvage, surtout en ce que, dans ce dernier, la défense de ses droits personnels est abandonnée à l'individu qui fait ce qu'il peut pour se mettre à l'abri de la violence, même en réunissant autour de lui quelques partisans. Dans l'état de civilisation, au contraire, cette défense est confiée au pouvoir politique. Celui-ci, de son côté, doit, pour la défense de tous, préparer, ordonner, discipliner la force sociale de l'armée, force dont il n'y a pas trace dans l'état sauvage, parce que la société n'existe pas. Or, c'est précisément à cause de cette force publique dont il a le bénéfice, que l'homme civilisé abdique une partie de ses droits naturels de défense. Il obéit aux règlements d'ordre public, il paie les contributions, non seulement afin d'acheter la protection de ses biens, de son domicile et de sa vie, mais encore pour qu'aucun pouvoir illégitime ne puisse venir lui dicter des lois et lui imposer sa domination. Si je suis néanmoins forcé de me défendre, à mes risques et périls, contre les voleurs et les brigands, autant vaut me retirer au sein des forêts, où je jouirai d'une liberté plus étendue, au milieu des bêtes moins à craindre que les hommes.

Maintenant le crime est consommé, Rome a été envahie par une armée piémontaise et il est superflu de prouver que le dévouement des braves Romains ne pouvait pas défendre, contre Victor-Emmanuel, la capitale du monde chrétien.

Certes, nous n'ignorons pas que, sur l'Eglise aussi brutalement trahie et aussi indignement dépouillée, veille un œil et s'étend un bras protecteur, devant lesquels les ruses ténébreuses et les envahissements à main armée s'évanouissent

comme une vapeur légère. Nous savons aussi que, dans sa marche *ordinaire*, la *Providence* agit par l'intermédiaire des causes secondes et le concours des hommes de bonne volonté. Ceux-ci, à leur tour, sont déterminés, dans leurs actions, par la raison; la prudence leur en prescrit la mesure et l'expérience les gouverne. Par suite, l'Eglise, réduite à l'extrémité où nous la voyons, a le droit essentiel de recourir aux armes pour reconquérir le domaine temporel que Dieu lui a confié pour le bien du monde. Sans savoir dans quelle mesure elle usera de ce moyen, les hommes généreux à qui ces armes seront confiées, ne sauraient se proposer un but plus cher à deux cent millions de croyants. Voilà pourquoi le titre de soldat du Pape, hier encore presque risible, sera, dans l'avenir synonyme de *premier* soldat du monde.

Celui qui revendiqua naguère pour une nation, alors grande, aujourd'hui si abattue la glorieuse prérogative de combattre *pour une idée*, sentait bien que la véritable gloire militaire n'est ni dans la force, ni dans la dextérité, ni dans le courage, mais dans le motif plus ou moins noble qui met les qualités en action. Or, savez-vous le soldat qui peut être assuré de combattre pour une idée grandiose, sublime, salutaire? pour l'idée la plus élevée à laquelle un homme de cœur puisse donner son sang et sa vie? Que les déclamateurs politiques, que les prôneurs emphatiques des nationalités, que des humanitaires incrédules sourient de pitié, nous n'en parlerons pas moins avec franchise. C'est le soldat qui lutte pour l'*idée de Dieu*, pour cette idée que la majesté divine a poursuivie en créant l'ordre moral de l'univers. Disons-le sans détour, c'est le soldat du Pape. Pour l'admettre, il suffit d'avoir la foi et de raisonner ses croyances.

Aussi longtemps qu'il restera, dans le monde, une étincelle de foi et de raison, il sera incontestable que les sociétés modernes sont redevables au christianisme de tout ce qu'elles ont de noble, de moral, de vraiment digne dans l'ordre individuel et social. C'est le christianisme qui établit une démarcation si profonde entre elles et les nations barbares ;

c'est lui encore aujourd'hui qui assure leur immense supériorité. Il n'est pas moins incontestable qu'il n'y a pas, dans le monde entier, de personnification vraie, active, puissante du christianisme en vue de la félicité temporelle du genre humain, si ce n'est la seule Eglise catholique, apostolique, romaine. Or, le pontife romain en est évidemment le centre et le moteur, puisque son action dirigeante représente et forme pour ainsi dire l'action de l'Eglise sur elle-même. Que si cette action du père commun des fidèles a été gênée, entravée par la confiscation des biens ecclésiastiques, la dissolution des ordres religieux et la mise en échec de l'indépendance temporelle, le catholicisme lui-même sera condamné à a stérilité, non pas sans doute au point de vue du salut des âmes, mais à celui de ces effets extérieurs qui constituent et embellissent la vie civile, en même temps qu'ils contribuent à féconder et à étendre la vie spirituelle des chrétiens. Défendre l'indépendance du Pape, ce sera donc défendre en même temps l'indépendance de l'Eglise, ce sera contribuer à maintenir vivante dans le monde l'action extérieure du christianisme. En d'autres termes, ce sera revendiquer la dignité de la famille humaine, la liberté dans le sens le plus réel et le plus relevé du mot, ce sera prendre, sous sa protection, la vie morale et religieuse des peuples. Or, y a-t-il, nous le demandons, peut-on imaginer une idée plus grandiose, plus sublime, plus éclatante, et, par suite, plus à même de satisfaire les inspirations magnanimes d'un cœur généreux? Les anciens croyaient avoir dit une grande chose, soit pour exalter la justice d'une guerre, soit pour enflammer le courage des guerriers, quand ils les proclamaient défenseurs des autels et des foyers : *Pro aris et focis*. Et pourtant quelle religion et quelle famille étaient les leurs en comparaison de ce que le monde doit à l'Evangile.

Cette pensée est, sans doute, grande en elle-même, mais elle grandit encore immensément, si vous la prenez dans son extension, c'est-à-dire, si, au lieu de l'appliquer à tel ou tel peuple, à tel ou tel point de l'histoire, vous l'étendez à la so-

ciété tout entière et à tous les temps à venir. Que deviennent devant elle, toutes les phrases sonores et menteuses qui ont servi naguère à allumer des haines sauvages et des guerres fratricides ? Et, de fait, quels autres motifs peut-on assigner à celle-ci, si ce n'est le motif vulgaire et déjà ancien d'une lâche et ambitieuse cupidité ? N'est-ce pas uniquement en vue d'étendre ses propres domaines, de subjuguer l'Italie, et de livrer aux appétits bourgeois les intérêts populaires, que Victor-Emmanuel a pris les Romagnes par fraude, trempé à Castelfidardo ses mains dans le sang des martyrs, et, après la chute de Napoléon III, lancé ses obus sur les habitants de la cité sainte ?

Le résultat de ces brigandages diplomatiques et militaires devait être d'assurer l'unité, la grandeur et le bonheur de l'Italie. Qu'est-il advenu de ces belles promesses ? On n'a réussi qu'à désorienter les intérêts, à exciter les passions, à renforcer des cupidités insatiables, à écraser le pauvre peuple, et, le dirai-je, après avoir sacrifié toutes les grandeurs vivantes de l'Italie, à la vouer, comme une proie, aux entreprises connexes du césarisme et de la Révolution. Le royaume d'Italie est un château de cartes, bâti avec de la boue. C'était bien la peine de verser tant de sang et de sacrifier tant de millions.

Cette fragile construction disparaîtra au premier souffle de la tempête. Si l'histoire en tient compte, ce ne sera que pour stigmatiser l'iniquité de l'entreprise et la prodigieuse perversité des moyens employés pour l'accomplir. Au contraire, les hommes généreux qui offriront leur épée au Saint-Siège, s'ils parviennent à rétablir le Pape dans tous ses droits, oh ! alors, ils auront rendu un service inappréciable, non pas à telle ou telle nation, mais au genre humain. L'institution de la papauté temporelle, qui était debout depuis dix siècles, se relèvera, grâce à eux, pour passer aux générations à venir comme un instrument indéfectible de salut, comme un gage certain de véritable civilisation.

Oui, oui ; l'armée est la force au service de la justice ; l'ar-

mée au service du Pape, c'est l'armée au service de l'Evangile, au service de Jésus-Christ et de Dieu, maître souverain de toute justice. S'enrôler dans cette armée pontificale, ce sera donc, pour le salut, la meilleure garantie, et, par l'oblation de son sacrifice personnel, la plus pure gloire.

CHAPITRE XIX.

LE PAPE PIE IX A-T-IL CONVOQUÉ LE CONCILE DU VATICAN AU MÉPRIS DES FORMES LÉGALES ÉTABLIES POUR LA CONVOCATION DES CONCILES?

« Les problèmes religieux, dit un homme politique, m'ont toujours occupé, car toujours la majesté de Dieu m'a paru semblable à celle d'un océan qui roulerait ses flots au-dessus de ma tête. Se bornât-on à ne considérer la foi religieuse que comme une des forces sociales, il n'en est aucune dont il importe de se préoccuper davantage, et je ne suis pas étonné que Richelieu, attachant plus d'importance à la résistance d'un théologien qu'à celle de toute la noblesse, ait répondu à M. le prince, qui lui demandait la liberté de l'abbé de Saint-Cyrac, détenu à la Bastille : « Savez-vous bien de quel homme vous me parlez? Il est plus dangereux que six armées [1]. »

En présence de l'importance sociale de la religion et malgré les périls de la théologie, notre auteur explique, par quelles voies progressives il s'est appliqué à cette dangereuse étude. En sa qualité de jurisconsulte et d'homme politique, il se borna aux rapports de l'Etat et de l'Eglise. Sur cette question si compliquée, il s'en tint d'abord aux maximes des légistes, Dumoulin, Pithou, Dupuy, Durand de Maillane, Portalis et Dupin, l'auteur du *Manuel.* Ensuite, initié par Jean

[1] EMILE OLIVIER, *Le 19 janvier*, p. 409 et seq.

Vallon, sur la différence qui sépare le gallicanisme épiscopal. du gallicanisme parlementaire, il vint au gallicanisme épiscopal. Enfin, parfaitement éclairé sur l'opposition radicale des temps anciens et des temps nouveaux, il vit que tout le mal provenait du coup d'Etat que le pouvoir civil sollicita du Saint-Siège au concordat de 1801 et de la discipline civile-ecclésiastique imposée, en guise de nomo-canon, par les articles organiques. Mais ici, pour mieux connaître l'opinion de notre auteur, il faut le citer de nouveau :

« Le sort de cette nouvelle constitution imposée à l'Eglise par le pouvoir civil allait dépendre de la conduite des évêques. On les avait soumis au Pape, et en compensation on leur avait soumis les prêtres. S'ils avaient eu dans l'âme les flammes de la charité chrétienne, ils auraient délié les liens de ceux qu'on leur avait livrés et ils auraient mérité par là que leurs propres liens fussent brisés. Ils préférèrent subir le despotisme pour l'exercer à leur tour. A l'exception de quelques-uns, tels que M. Sibour, tous ont revendiqué et exercé avec un soin jaloux les droits tyranniques qu'on leur avait conférés. Quelques-uns l'ont fait avec dureté. La situation du pauvre prêtre est alors devenue intolérable. Comme ils sont loin des temps où saint Augustin les appelait ses enfants, où il avait recommandé à l'évêque de ne jamais permettre, lui étant assis, qu'un d'eux se tînt debout devant lui, *episcopus in quolibet loco sedens, non patiatur stare presbyterum*. D'après le droit commun canonique, l'évêque devait réunir tous les ans les curés en synodes diocésains ; tous les trois ans un concile provincial devait être tenu ; il fallait primitivement pour interdire un prêtre six évêques, d'après le concile de Trente les six évêques pouvaient être remplacés par six ecclésiastiques ou personnes recommandables ; il y avait des *officialités* qui ne prononçaient qu'après trois monitions, après confrontation et défense contradictoire, car, dit une maxime canonique, le diable même devrait être entendu s'il était cité en jugement. Aujourd'hui les desservants, je me sers de leur langage, sont de véritables parias, vivant dans une crainte servile, pouvant être frappés,

suspendus, révoqués sans enquête, sans défense, *ex informata conscientia,* pouvant être réduits à devenir balayeurs de rues ou cochers de fiacre.

» L'évêque dit, dans les lettres qu'il expédie aux prêtres, quand il les envoie dans une paroisse, *quamdiu nobis placuerit,* tant que cela nous plaira. Ce langage ne reste pas une lettre morte : il est un évêque qui, dans un mois, a changé cent trente desservants ; un autre, par un seul courrier, a expédié trente-cinq changements, et ce fut un spectacle lamentable que de rencontrer sur les chemins de pauvres bagages suivis tristement d'un pauvre prêtre récitant son bréviaire, et d'une vieille fille tout en pleurs. Un évêque du midi, dans treize ans d'épiscopat, a déplacé sept cent cinquante desservants ; son principe était de changer ceux qui ne le demandaient pas et de ne pas changer ceux qui le demandaient, afin, disait-il, de briser les volontés.

» Qui donc a été compatissant pour ces malheureux, presque tous fils et frères de nos paysans ? Les politiques, occupés à se détester ou à se supplanter, n'y ont pris garde ; les ministres trouvent préférable de humer l'encens délicat des évêques. Le clergé inférieur n'a reçu assistance que de la cour de Rome. Là, à de rares exceptions, comme celle relative au digne clergé de Lyon, on a accueilli et souvent protégé les simples prêtres. Récemment encore, à propos du curé de Neuilly, le Pape revendiquait contre l'archevêque de Paris, le droit de défendre le faible comme un des plus précieux priviléges du siége de saint Pierre : « Vous pensez que la présomption doit toujours exister en faveur du supérieur quand il s'agit d'un débat entre les personnes d'un grade différent, et vous proposez une règle bien différente de celle que saint Bernard proposait en ces termes à notre prédécesseur Innocent II : « Entre tout ce qui distingue votre primauté, voici ce qui l'ennoblit le plus singulièrement et voici ce qui rend plus particulièrement illustre votre apostolat, c'est que vous pouvez arracher le pauvre de la main de plus puissants que lui. » Est-il étonnant dès lors que l'ultramontanisme ait en-

vahi le clergé inférieur? Il se précipite aux pieds du Pape avec autant d'ardeur qu'autrefois le tiers-état, opprimé ou humilié par la noblesse, se jeta aux pieds du roi. Le mouvement ultramontain n'a commencé, n'a gagné, n'a triomphé que par le prêtre : les évêques y ont été traînés plus qu'ils n'y sont allés.

» L'Eglise de France est en état de siège depuis 1800 : qui donc comprendra la gloire qu'il y aurait à la remettre dans le droit commun canonique [1]? »

Nous ne contesterons point ici avec notre auteur; il nous semble toutefois qu'il se contredit beaucoup dans ses allégations. Sa pensée se réduit à cette thèse : les évêques sont esclaves du Pape, les curés sont esclaves des évêques et cette hiérarchie de servitude est la faute du pouvoir civil non moins que le crime de la monarchie pontificale. Nous accordons que le pouvoir civil, en imposant à l'Eglise les organiques, a commis une lourde faute; mais nous n'admettons pas l'accusation contre le Saint-Siège et cela pour deux raisons décisives : 1° Parce que le Saint-Siège a toujours rejeté les articles organiques qui constituent l'esclavage de l'Eglise et en particulier l'esclavage du curé; 2° parce que, au contraire, toutes les lois de liberté et de dignité en faveur des desservants, le synode diocésain, le concile provincial, l'officialité, l'inamovibilité des pasteurs de second ordre, sont des actes de la puissance pontificale. Le corps du droit canonique, œuvre exclusive des pontifes romains, est le code le plus libéral du monde ; c'est la gloire des Papes d'avoir promulgué ce droit commun en dehors duquel, par la faute corrélative des princes et des évêques, la France s'est volontairement placée depuis fort longtemps. Le P. Ventura, qui connaissait bien les choses et qui avait son franc-parler, résumait ainsi la situation : « Indépendance à l'égard du Pape, servitude à l'égard du roi, despotisme à l'égard des curés. » Pour nous, qui n'avons pas à employer de si gros mots, nous croyons que cet état de choses nuit beaucoup à la France et

[1] *Ibid.*

n'est étranger ni à ses défaillances ni à ses malheurs ; mais nous osons dire que tout le mal provient de ce qu'on a eu l'audace de mettre à l'écart les lois salutaires portées par les souverains pontifes. Le jour où cet ostracisme du droit pontifical cessera sera un jour de relèvement, l'aurore de meilleurs temps.

Notre auteur, abusé sur la prépotence des Papes, cherche la preuve de ses préjugés dans l'acte de convocation du dernier concile. Dans la séance du 10 juillet 1869, parlant du concile œcuménique, il en loue d'abord la courageuse initiative : « C'est un grand spectacle, dit-il, c'est un fait nouveau. Il y a là une audace, une grandeur qui me frappe de respect et d'admiration ; car j'aime les pouvoirs forts qui ont confiance en eux-mêmes, et qui développent et manifestent sans crainte, avec énergie, la foi qui les anime. »

L'un des principaux motifs de son étonnement est la forme de cette convocation. « La manière même dont a été convoqué le concile constitue un acte d'une gravité extrême. Le concile commence par une nouveauté des plus considérables. »

Evidemment, continue la *Civilta catholica* [1], à Paris, il a dû découvrir dans la convocation de ce concile quelque grande innovation non remarquée par nous qui cependant étions à Rome, et qui avons entendu de nos oreilles et vu de nos yeux tout ce qui a été dit et fait à ce propos. Laissons-le donc nous dire lui-même quelle est cette extraordinaire nouveauté de forme qui l'a frappé d'une telle stupeur.

« Comment, jusqu'à ce jour, procédait la cour de Rome, quand elle voulait réunir un concile œcuménique ? Elle adressait l'invitation aux princes laïques comme aux évêques, et l'invitation n'arrivait le plus souvent aux évêques que par l'intermédiaire du roi.

» Aujourd'hui, tout est changé (nous citons les propres paroles de M. Ollivier). La doctrine ultramontaine est celle-ci : pour que les décisions du Pape soient valables, il n'est pas

[1] Nous reproduisons, en l'abrégeant un peu, l'excellent article de la Revue Romaine.

nécessaire qu'elles soient notifiées aux princes et aux évêques. Dès qu'elles ont été affichées à Rome et qu'elles sont arrivées à la connaissance de ceux qui ont intérêt à les connaître, elles sont exécutoires.

» Le pape ne s'adresse ni à l'empereur Napoléon, ni au roi d'Italie, ni à l'empereur d'Autriche, ni à aucun souverain. Du haut de la chaire apostolique, il exhorte, avertit les évêques d'avoir à se présenter et à assister strictement en personne à ce concile sacré, à moins qu'ils ne justifient d'un empêchement. Dans un délai de deux mois après la publication et l'affichage de la lettre aux portes de Saint-Pierre, tous ceux auxquels elle s'adresse sont considérés comme en ayant reçu une notification personnelle.

» On déclare, que, par le seul fait de la lecture à Rome, tous les évêques de France sont liés, et que, sous peine de désobéissance, ils doivent se rendre à Rome. De l'empereur, des pouvoirs civils, il n'en est pas question; le concile est convoqué en dehors de leur autorisation, de leur conseil, de leur avis. »

Ces paroles du député français rappellent celles de l'orateur romain commençant la défense de Milon : *Hæc novi judicii nova forma terret oculos, qui, quocunque inciderint, veterem consuetudinem fori et pristinum morem, judiciorum requirunt.* Cette forme nouvelle d'un jugement tout nouveau effraie les regards qui cherchent en vain, quelque part qu'ils se tournent, les vieux usages du Forum et l'ancienne forme des jugements. En effet, si l'on veut bien peser les paroles de M. Ollivier, ce n'est pas d'admiration, comme il le dit, mais d'épouvante que le frappe toute cette nouveauté qu'il s'imagine voir dans la convocation du concile: *Terret oculos.*

Le sentiment qu'excite en nous ce qui nous paraît grand et extraordinaire lorsque nous le trouvons en même temps excellent et digne de louange, s'appelle l'admiration, disent les philosophes; mais lorsque nous le regardons comme digne de blâme, comme une source de malheurs, dont il est impossible d'arrêter l'effet, notre étonnement n'est plus de

l'admiration ; il prend alors les noms de frayeur, d'épouvante, de stupeur. Or il suffit de lire tout ce que M. Ollivier a dit du concile, pour conclure qu'il le tient pour inopportun, qu'il y voit une menace contre les sociétés modernes, et qu'il n'a aucune espérance d'en voir empêcher la célébration. Donc le concile n'est pas à ses yeux chose admirable, mais horrible : *Terret oculos*.

Pour le reste, les paroles de notre député sont très différentes de celles de Cicéron ; les nouveautés qu'il signale dans la convocation du concile ne sont pas réelles, comme l'étaient les nouveautés du procès de Milon. Ce sont absolument des imaginations et des rêves. Nous allons le démontrer.

Nous ignorons quelles théories professe M. Ollivier au sujet de la promulgation solennelle des lois. Mais nous tenons pour certain qu'il ne songe nullement à abolir toute déclaration publique faite dans les formes déclarées par l'autorité souveraine. Cette promulgation par l'autorité publique abolie, il ne resterait que la connaissance individuelle des lois. Dès lors quel accusé aurait la simplicité de ne pas chercher à se soustraire au châtiment sous prétexte d'ignorance ? Aussi tout gouvernement bien ordonné, qu'il soit ecclésiastique ou civil, a-t-il pour cela des formalités et des solennités établies. Par exemple, en France, cette promulgation des lois a lieu par leur insertion dans le bulletin officiel. A Rome, on les affiche en des lieux déterminés, ou bien on en fait une lecture publique.

Conformément à cette coutume, le Saint-Père a ordonné que son décret de la convocation du concile fût promulgué par une lecture publique faite dans les trois basiliques au moment où le peuple s'y trouve rassemblé, et par l'affichage aux portes des mêmes basiliques et aux autres lieux accoutumés. C'est pourquoi le 29 juin, jour consacré à la mémoire des Princes des Apôtres, à l'heure où le peuple accourait dans la basilique de Saint-Pierre, les Protonotaires apostoliques, accompagnés d'un maître des cérémonies pontificales, se rendirent en corps (*collegialemente*) à l'atrium de la basilique ;

là, en présence des *cursores* apostoliques, le doyen des Protonotaires monta sur l'estrade qui lui avait été préparée, et, après que les trompettes eurent annoncé la chose au peuple; il lut la bulle à haute voix. Après cette première lecture, les *cursores* affichèrent deux exemplaires de la bulle aux colonnes de l'entrée principale de la basilique, puis ils se rendirent aussitôt aux deux autres basiliques de Latran et Libérienne. Au son des trompettes, ils lurent de nouveau la bulle dans l'atrium et en affichèrent pareillement deux exemplaires à la porte principale de l'une et l'autre basilique. Enfin, toujours au son des trompettes, trois autres exemplaires furent affichés au palais *della curia innocenziana*, à celui de la chancellerie apostolique et au Champ de Flore.

Nous avons voulu consulter la bulle *Initio Nostri*, par laquelle Paul III convoqua en 1542 le concile de Trente, et nous l'avons confrontée, pour ce qui regarde cette solennité de la promulgation avec la bulle *Æterni Patris*, par laquelle l'auguste Pie IX a convoqué le concile du Vatican. La forme de la promulgation est la même et exprimée dans les mêmes termes. Nous n'y avons trouvé qu'une seule différence, c'est qu'aux deux basiliques du Vatican et de Latran désignées par Paul III pour la lecture publique, il a plu au Pontife ré gnant d'ajouter la basilique Libérienne ; en outre, pour l'affichage au palais de la Chancellerie et au Champ de Flore, on a ajouté également un troisième endroit, le palais *della innocenziana*, qui n'était pas encore bâti du temps de Paul III. Faut-il dire pour cela, avec M. Ollivier, que l'ordre ancien a été complètement changé et que la promulgation du futur concile offre un spectacle inouï, une nouveauté des plus considérables, et constitue un acte d'une gravité extrême?

Poursuivons. C'est la coutume qu'après la promulgation solennelle d'une loi, on détermine un certain délai, suffisant pour sa divulgation. Et cela est nécessaire parce que la première annonce, qui se fait d'ordinaire dans la capitale, ne peut arriver tout de suite à la connaissance de ceux qui vivent dans

les provinces éloignées. En France, on accorde pour cela un jour par vingt lieues, à partir de Paris.

D'après les lois canoniques, les Souverains Pontifes accordent dans le même cas, ou deux, ou trois, ou six mois. Paul III donnait deux mois pour la divulgation de sa bulle convoquant le concile de Trente : *Omnes et quoscumque quos Litteræ nostræ comprehendunt, post spatium duorum mensium a die litterarum publicationis et affixionis, ita volumus obligatos esse atque adstrictos, ac si ipsis et illæ coram lectæ et intimatæ essent.*

C'est le même délai qu'a voulu établir le Pontife régnant pour la divulgation de la bulle qui convoque le Concile du Vatican, et il l'a fait dans les mêmes termes. Un délai plus court eût pourtant suffi, eu égard à la facilité des communications, qui est très grande de nos jours, si on la compare au siècle de Paul III. Et de fait, il s'était à peine écoulé onze jours, c'est-à-dire la sixième partie du temps prescrit, que déjà M. Ollivier avait pu préparer et prononcer au Corps législatif son discours sur le concile. Néanmoins, dans ce discours du 10 juillet, il exprime son étonnement de ce que : « Dans un délai de deux mois après la publication et l'affichage de la lettre aux portes de Saint-Pierre, tous ceux auxquels elle s'adresse seront considérés comme en ayant reçu une notification personnelle. »

Mais, répond notre député, qui ne revient pas de son étonnement, le futur concile a été convoqué sans la permission, sans le conseil, sans l'avis des princes séculiers. Pour répondre à cette observation d'une façon péremptoire, nous dirons simplement que l'intervention des princes laïques dans des affaires relatives au concile, n'est ni fondée en droit ni nécessaire en fait. L'Eglise fait seule ses affaires et n'appelle point à son aide des pouvoirs qui lui refusent leur appui.

Nous nous contenterons au reste, de comparer, sur ce point la convocation du concile du Vatican avec celle du concile de Trente ; et cela suffira pour montrer que sous ce rapport elle n'est en rien étonnante et inusitée.

Paul III, dans la bulle *Initio nostri*, que nous avons citée, raconte comment, ayant résolu de rassembler un concile œcuménique parce qu'il le jugeait un remède excellent et très opportun aux maux qui désolaient alors l'Eglise et les divers Etats, il s'adressa aux princes chrétiens, et que ceux-ci s'étant montrés favorables à son dessein, il ordonna, avec leur assentiment, que le concile se tiendrait à Mantoue, et s'ouvrirait le 23 juin 1537. Mais voici que cette ville de Mantoue lui est refusée par ces mêmes princes, sous de vains prétextes. Si bien qu'étant forcé de choisir un autre lieu, et n'ayant pas réussi à en trouver un tout de suite, il fut obligé de proroger le concile au 1er novembre de la même année.

Après avoir cherché vainement à s'entendre avec ces mêmes princes, il choisit enfin la ville de Vicence. Mais ces pourparlers avaient pris tant de temps, que le choix de la nouvelle ville ne pouvait plus être notifié en temps utile aux Evêques pour le 1er novembre, il fut nécessaire de proroger une seconde fois le concile au 1er mai 1538. Afin que l'œuvre de Dieu pût s'accomplir, le Pape envoya à Vicence trois légats, tous trois Cardinaux, pour préparer et ouvrir le concile, puis, lui-même entreprit un voyage très long et excessivement pénible pour sa vieillesse : *Suscepimus longum iter et senili ætati nostræ vehementer contrarium*.

Il se rendit à Nice, où par mille instances et mille prières il avait décidé l'empereur Charles-Quint et le roi François Ier à se réunir. Là il obtint que ces deux souverains suspendraient, par une trêve de dix ans, les guerres qu'ils avaient entre eux et qui troublaient toute la chrétienté; mais il ne put obtenir ni qu'ils vinssent eux-mêmes, ni qu'ils laissassent les Evêques de leurs Etats se rendre au concile, dont la réunion approchait. Il fallut donc encore une fois proroger la célébration de ce concile et le renvoyer aux fêtes de Pâques de l'année suivante, 1539.

A l'approche de Pâques 1539, les mêmes princes firent de nouvelles instances pour obtenir encore une prorogation. Contraint de céder, le Pape, ayant honte, selon son expression, de

répéter encore le mot *prorogation* employé tant de fois inutilement, le remplaça par le mot *suspension*. Il suspendit donc le concile, se réservant à lui-même et au Saint-Siège de faire cesser cette suspension quand il le jugerait convenable.

Ainsi il attendait le moment opportun pour accomplir son dessein, et il jugeait que ce moment serait où le concile pourrait se célébrer *cum bona gratia et voluntate christianorum principum*. Mais ces princes ne cessant d'opposer tantôt un obstacle et tantôt un autre, il s'arrêta enfin et inébranlablement à cette pensée, que tout moment est opportun et agréable à Dieu lorsqu'il s'agit de traiter des affaires sacrées pour l'utilité de la religion chrétienne. *Principum voluntatem dum expectamus, dum observamus tempus absconditum, tempus beneplaciti tui, o Deus; aliquando tandem decernere compulsi sumus, omne esse tempus beneplacitum Deo, cum de rebus sanctis et ad christianam pietatem pertinentibus consilia ineuntur.*

Il résolut donc de ne plus attendre le consentement des princes, et de considérer uniquement la volonté de Dieu et le service de son Eglise : *Nullius jam Principis consensum expectare, sed tantum Dei omnipotentis voluntatem, et christianæ Reipublicæ utilitatem attendere constituimus.* De telle sorte qu'il convoqua ce concile tant désiré et tant empêché, dans la ville de Trente, où il put l'ouvrir heureusement par ses légats, le 13 décembre 1545, c'est-à-dire huit ans et demi après avoir annoncé pour la première fois qu'il se célébrerait à Mantoue.

Ainsi, non seulement Paul III a convoqué le concile de Trente sans le consentement des princes chrétiens, mais de plus avec le ferme dessein de ne pas attendre ce consentement : *Nullius jam Principis consensum expectare constituimus.* L'auguste Pie IX convoque le concile du Vatican avec la même résolution, et non seulement il n'a pas attendu le consentement des princes, mais il ne l'a pas même demandé. On vient de voir quelles tentatives eurent lieu autrefois pour obtenir ce consentement, et comment une douloureuse expérience en montrera l'inutilité. Si l'on voulait aujourd'hui recommencer

cette expérience, croit-on qu'elle serait plus heureuse? Serait-il même possible de rien essayer de semblable auprès de tous les princes ou seulement des princes catholiques de nos jours? Que les temps sont changés!

Cependant Paul III ne laissait pas dans sa bulle de s'adresser aux princes. Il les priait de ne point abandonner la cause de Dieu : *Observantes ne Dei causam et negotium deserant.* Il les exhortait à venir en personne au concile : *Ipsimet ad sacri Concilii celebrationem veniant.* Et s'ils ne pouvaient venir eux-mêmes, à envoyer des ambassadeurs choisis parmi des personnes dignes d'une telle mission : *Sin autem, id quod nollemus, accedere ipsi non poterunt, at graves saltem viros legatos cum authoritate mittant qui personam principis sui quisque, et cum prudentia, et cum dignitate possint in Concilio referre.* Et ils les avertissaient d'avoir soin que leurs évêques de leurs Etats se rendissent au concile : *In primis vero ut id curent, quod ipsis facillimum est, ut Episcopi ad Concilium proficiscantur.*

De son côté, l'auguste Pie IX, dans sa Bulle, s'adresse à Dieu en implorant sa grâce et son ineffable miséricorde, afin que les princes de nos jours, et spécialement les princes catholiques, n'empêchent pas les Evêques d'assister au concile : *Ut minime impediant quominus venerabiles Fratres sacrorum antistites ad Concilium veniant.* Il demande même au Seigneur que les Evêques soient au contraire, favorisés et aidés des princes dans l'accomplissement de ce devoir : *Verum etiam ipsis libenter faveant opemque ferant.* Enfin il prie pour que les princes eux-mêmes coopèrent de toutes leurs forces à tout ce qui doit tourner à la plus grande gloire du Seigneur et au bien du concile : *Ut studiosissime iis cooperentur quæ in majorem Dei gloriam, ejusdemque Concilii bonum cedere queant.*

Tout cela, il le demande à Dieu, non aux princes. Les cœurs des princes sont dans la main de Dieu. Mais les maximes de la politique sont si différentes aujourd'hui de ce qu'elles étaient en d'autres temps, qu'au lieu de protection l'Eglise catholique rencontre de l'hostilité chez la plupart des gouvernements. Et

c'est pourquoi il est si peu étonnant que les princes ne soient pas invités à assister au futur concile, soit en personne, soit par de dignes ambassadeurs, qu'une pareille invitation eût été au contraire singulièrement étrange.

De tout ce que nous venons de dire, nous ne voulons nullement conclure que la convocation du concile ne soit pas un acte digne d'admiration, mais ce ne sont pas les raisons qu'allègue M. Ollivier qui le rendent tel. Pourquoi donc est-il vraiment admirable? Parce qu'aucun temps ne fut aussi contraire que le nôtre à la célébration d'un concile œcuménique, et que néanmoins de tous les conciles celui qui va se tenir doit avoir les plus heureux résultats.

Le gage du succès dans toute entreprise difficile, est le courage et l'assurance avec lesquels on l'entreprend. Or, parmi tous les conciles œcuméniques tenus jusqu'à présent dans l'Eglise, le plus remarquable par la grandeur de l'acte, sera celui dont l'auguste Pontife Pie IX a ordonné la célébration et l'ouverture pour le 8 décembre de l'année prochaine dans la basilique vaticane. La sainteté du lieu où le concile est convoqué, le jour solennel qui en verra la première séance, sont comme deux sources où les pasteurs vénérables de notre Eglise puiseront un courage qui ne s'est jamais vu dans une autre assemblée de ce genre.

Aucun autre concile œcuménique n'a été célébré comme se célébrera celui-ci, dans le temple du Vatican, c'est-à-dire près de la chaire même où siégeait saint Pierre, et près du tombeau vénéré qui renferme ses restes sacrés. Les huit premiers conciles furent célébrés en Orient. Des dix tenus ensuite en Occident, quelques-uns furent célébrés hors de Rome, ou même hors de l'italie; les autres se célébrèrent bien dans la ville de Rome, mais à la basilique de Latran. Et ainsi de ceux-là comme de tous les autres, on peut dire qu'ils n'ont pas été célébrés près du tombeau de Pierre.

Or, ce tombeau de Pierre a la vertu d'enflammer les Evêques qui l'approchent d'un indomptable courage. Nous en avons pour preuve l'autorité du Pontife régnant, qui a affirmé

cette vertu dans l'allocution qu'il faisait l'an dernier à tous les Evêques rassemblés à Rome, pour fêter le Centenaire du glorieux martyre du saint Apôtre.

« Nous avons toujours été persuadé, disait le Saint-Père, qu'il ne peut pas se faire que cette force, dont Pierre a été comblé par un don spécial du Seigneur, ne se répande pas en vous chaque fois que vous approchiez de la personne de Pierre, vivant dans ses successeurs, ou même seulement quand vous abordez dans cette ville, que le Prince des Apôtres a arrosée de ses sueurs sacrées et de son sang triomphal. Bien plus, Vénérables Frères, jamais nous n'avons douté que de ce sépulcre même où reposent les cendres du bienheureux Pierre, objet de la vénération éternelle de l'univers, ne sorte une certaine puissance cachée, une vertu salutaire qui inspire aux pasteurs du troupeau du Seigneur les fortes entreprises, les grands desseins, les sentiments magnanimes, et grâce à laquelle leurs forces renouvelées infligent à nos ennemis dont l'audace impudente ne peut atteindre à la vertu et à la puissance de l'unité catholique, une défaite et une ruine certaine dans ce combat inégal.

Aucun autre concile n'a commencé son œuvre le 8 décembre comme celui qui sera célébré au Vatican. Le premier concile de Nicée a tenu sa première session en mai 325 ; le premier concile de Constantinople en mai 381 ; le concile d'Ephèse en juin 431 ; le concile de Chalcédoine en octobre 451 ; le deuxième concile de Constantinople en mai 553 ; le troisième concile de Constantinople, en septembre 680 ; le deuxième concile de Nicée, en septembre 787 ; le quatrième concile de Constantinople, en octobre 869 ; le premier concile de Latran, au carême de 1123 ; le deuxième concile de Latran au concile de 1139 ; le troisième concile de Latran, en mars 1179 ; le quatrième concile de Latran, en novembre 1215 ; le premier concile de Lyon, en juin 1245 ; le deuxième concile de Lyon, en mai 1274 ; le concile de Vienne, en octobre 1312 ; le concile de Florence, en janvier 1439 ; le cinquième concile de Latran, en mai 1512. enfin le concile de Trente, le 13 décembre 1545.

Le jour du 8 décembre est consacré à l'Immaculée-Conception de la mère de Dieu, et le prochain concile du Vatican, qui sera le premier entre tous ouvert ce jour-là, sera aussi le premier célèbre depuis la définition dogmatique du privilège unique, gloire de cette Conception. Le choix de ce jour n'a pas été fait au hasard ; il est dû à des volontés déterminées par un même motif, et animées d'un même désir.

Le Souverain Pontife qui convoque aujourd'hui le concile du Vatican pour le 8 décembre est le même qui, le 8 décembre 1854, définissait dans la Basilique vaticane le dogme de l'Immaculée-Conception de la Bienheureuse Vierge ; et lorsque l'année dernière il manifesta aux évêques venus à Rome pour le Centenaire de saint Pierre sa volonté de célébrer un concile œcuménique, à cette nouveauté tous les évêques firent éclater leur joie et s'écrièrent qu'ils espéraient que ce concile serait une source abondante d'unité, de sanctification et de paix, qu'il donnerait à l'Eglise une nouvelle splendeur et assurerait un nouveau triomphe au royaume de Dieu.

Notre espérance, ajoutaient-ils, ne peut être trompée si, pour rendre Dieu propriee à notre réunion, nous prenons pour médiatrice sa Mère immaculée.

A ces paroles des évêques, voici comment répondit le Saint-Père :

« Nous nous réjouissons vivement de ce que, en cette occasion, vous êtes allés au-devant du dessein que nous avions conçu depuis longtemps de mettre cette sainte assemblée sous le patronage de celle qui fut choisie dès le commencement du monde pour tenir sous son pied la tête du serpent, et qui depuis a seule détruit toutes les hérésies. C'est pourquoi, pour satisfaire ce commun désir, Nous vous annonçons dès à présent que le futur concile, quelle que soit l'époque à laquelle il aura lieu, se constituera sous les auspices de la Vierge Mère de Dieu conçue sans péché, et devra s'ouvrir le jour où l'on célèbre la mémoire de cet insigne privilège. Veuille Dieu, veuille la Vierge immaculée nous faire recueillir les plus grands fruits de ce très salutaire dessein. »

Chacun des dix-huit précédents conciles œcuméniques a coûté un pénible travail à qui y mit la main. Tous, à commencer par le premier concile de Nicée pour finir par le concile de Trente, ont eu à combattre quelque monstre d'hérésie ou à régler des points de discipline ecclésiastique de la plus haute importance, ou à extirper quelque abus profondément enraciné contre les saints canons, ou à apaiser des discordes intestines entre les princes chrétiens, ou enfin à refouler l'audace des Turcs, qui menaçaient d'exterminer toute la chrétienté. C'étaient là assurément des œuvres difficiles. Mais quelles difficultés n'offre pas celle que doit accomplir le prochain concile du Vatican?

Les pasteurs de cette Eglise qui vont se réunir en concile, au milieu de ce monde mauvais, ressemblent plus parfaitement que jamais aux brebis que la vue de leurs agneaux en péril remplit de courage, et qui, pour se sauver, courent à l'encontre des loups; non seulement elles veulent les leur arracher, elles comptent encore changer les loups en agneaux.

Et d'où leur vient donc cet esprit de force. Assurément ce n'est pas de l'espoir dans les secours humains; car il paraît bien que ces secours n'auraient jamais manqué à aucun concile autant qu'à celui-ci. C'est pourquoi nous devons conclure que la magnanimité des pasteurs de l'Eglise, en cette occasion, vient de la persuasion certaine où ils sont que la vertu de Pierre descendra sur eux plus abondante que jamais, et que plus que jamais la Mère de Dieu jettera sur eux des regards favorables.

La promesse de Jésus-Christ que son Eglise serait fondée sur Pierre, et que, bâtie sur ce fondement, elle ne serait jamais vaincue par les portes de l'enfer, s'est vérifiée jusqu'à ce jour, et se vérifiera jusqu'à la consommation du monde, car Pierre vit dans ses successeurs; d'où il suit que la promesse faite à la personne de Pierre, ne se rapporte pas seulement à lui, mais bien à tous ceux qui lui succèdent dans la charge du Principat apostolique. Donc tout successeur de Pierre est le fondement qui soutient l'Eglise; il confirme les

autres évêques frères qui gouvernent les Eglises particulières, et c'est ainsi que par lui tout le troupeau de Jésus-Christ se rend vainqueur de l'enfer.

C'est la règle ordinaire, mais elle s'accomplit d'une manière encore plus spéciale lorsque, autour de l'évêque de Rome, auprès des cendres sacrées de Pierre, se réunissent tous les évêques de la chrétienté. Alors la vie dont Pierre vit en son successeur, se réveille et se ranime avec plus de force; tous ces maîtres de l'Eglise s'unissent entre eux au nom du Seigneur dans une plus parfaite unité; Jésus-Christ, qui siège au milieu d'eux, répand ses dons d'une main plus large; la vigueur de l'apostolat se ranime, et toute l'Eglise s'ébranle comme une armée plus aguerrie et plus formidable contre ses adversaires. Tant est puissante la vertu des cendres glorieuses de Pierre, lequel a mérité d'entendre de ses propres oreilles la promesse que Jésus-Christ lui a faite de sa bouche divine.

La vertu de ces cendres animera les Pères du prochain concile, parce que ce concile sera célébré près du tombeau où ces cendres ont été recueillies.

Mais le motif qui fait pressentir encore plus sûrement les heureux résultats du concile, c'est la confiance dans le patronage de la Vierge Immaculée. Les évêques qui sont convoqués à célébrer ce concile sont les mêmes qui, par leurs constantes prières, implorèrent et obtinrent de ce même Pontife qui les convoque aujourd'hui, qu'il déclarât par son infaillible définition, le privilège unique de la Conception Immaculée de la Mère de Dieu.

C'est donc par les soins de l'épiscopat actuel que la Sainte Vierge a commencé de recevoir cet insigne accroissement à sa dévotion et à son culte, qui se perpétuera dans tous les siècles à venir. C'est par les soins de ces évêques que la croyance à cette haute prérogative a enfin été proclamée et confessée dans le monde de la manière la plus parfaite dont l'homme puisse user, c'est-à-dire par l'obéissance de son intelligence, s'inclinant en vertu de la foi surnaturelle sous l'au-

torité de Dieu qui révèle. C'est par leurs soins que monte plus glorieuse et plus haute vers le trône de Marie cette louange par laquelle l'Eglise l'a toujours honorée en la glorifiant comme agréable à Dieu par-dessus toutes les créatures : *Sola sine exemplo placuisti Domino nostro.*

Qui donc pourrait douter que de son côté la Sainte Vierge n'écoute avec une plus grande bonté cette prière : *Da mihi virtutem contra hostes*, que lui adressera le concile de ces mêmes évêques ? Qui pourrait douter encore qu'elle veuille accorder à l'Eglise par ce concile un triomphe complet sur les erreurs et les maux qui aujourd'hui inondent la terre. Quoi, elle ne nous permettrait pas à nous et à ceux qui nous suivront de répéter avec de plus grandes effusions de joie que dans les siècles passés : *Cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo?* Le Souverain Pontife n'en doute pas, ni les évêques non plus. Ils abandonnent aux mains de la Sainte Vierge les actes et l'issue du concile. Ils ne veulent ouvrir leurs réunions qu'au jour consacré à son Immaculée Conception. Et c'est leur confiance dans un si puissant patronage qui leur inspire la sainte audace avec laquelle ils vont entreprendre et accomplir l'œuvre de Dieu.

Voilà pour quels motifs, bien différents des imaginations de M. Ollivier, nous disons que la convocation du concile du Vatican est admirable. Oui, il y a dans cette convocation, comme il le dit, un courage et une grandeur qui excitent le respect et l'étonnement. Mais, ce grand courage ne vient pas, comme il l'imagine, de la confiance que l'Eglise a en elle-même ; elle vient de sa confiance dans la protection de l'apôtre Pierre, et dans la protection la plus efficace de la Mère de Dieu. Or, il n'est pas possible qu'un espoir fondé sur de tels patronages reste confondu.

Le temps, nous le savons aujourd'hui, n'a pas justifié tous ces pronostics. Mais déjà les deux décrets sur l'ordre naturel et sur l'infaillibilité du Pape sont venus donner, à l'Eglise et à la raison, au milieu des ébranlements des peuples, un vigoureux appui. Et puis, si le concile a été suspendu, qu'est-ce

qu'une suspension de dix ou quinze ans? Le concile de Trente avait eu aussi, à deux ou trois reprises, ce mauvais sort. La mort du Pape, les ravages de la peste, l'invasion redoutée du traître Maurice de Saxe, étaient, proportion gardée, des obstacles aussi sérieux que la guerre de 1870, l'occupation de Rome et la menace incessante qui pèse sur la tête de Pie IX. Le concile de Trente a pu se continuer et s'achever. sans diminution dans sa puissance, sans amoindrissement dans sa gloire : le concile du Vatican ira de même à son heureux terme. Nous ignorons la date, nous sommes assurés de l'achèvement. L'Eglise est patiente parce que'elle est éternelle ; elle est confiante, parce qu'elle a les paroles de la vie divine. Et puis, d'un moment à l'autre, la Vierge protectrice du Saint-Siège, peut faire paraître l'arc-en-ciel à l'horizon et, des plis de son voile, balayer tous les nuages.

CHAPITRE XX.

EN PROMULGUANT LA CONSTITUTION DÉFINITOIRE DE L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE, PIE IX A-T-IL IMPOSÉ UN DOGME NOUVEAU ET INOPPORTUN ?

L'immortel Pie IX aura eu cette gloire, de définir les deux dogmes qui touchent le plus profondément à la législation morale du cœur et de l'esprit. En définissant l'Immaculée Conception de la Vierge, il aura déclaré, par contre, que toute chair est pécheresse et a besoin d'un rédempteur permanent : et définissant l'infaillibilité pontificale, il aura rappelé que tout esprit est faible et a besoin d'un confirmateur infaillible. A un siècle orgueilleux et sensuel, il aura indiqué les deux plaies qui le dévorent et présenté les deux remèdes qui doivent le guérir.

Mais, cette gloire, Pie IX ne l'aura pas conquise sans com-

bat, et, si l'on ne peut trop admirer sa douceur, il ne faut pas moins louer la vaillance de ses résolutions. La Conception Immaculée, il est vrai, n'avait guère été que l'objet des conspirations souterraines de la Prusse et des attaques sans écho de la presse impie. Pour l'infaillibilité dogmatique, il en fut tout autrement. Aux clameurs ordinaires des méchants se joignirent les oppositions, rusées d'abord, violentes ensuite, d'enfants mal inspirés de la sainte Église. Depuis l'indiction du concile, les catholiques, libéraux de France, d'Allemagne et d'ailleurs, provenance directe et résidu transformé des oppositions gallicanes et jansénienne, ourdirent une trame secrète contre la définition éventuelle de l'infaillibilité. Une brochure fut préparée, traduite en toutes les langues, non publiée en France où elle eût suscité des réfutations victorieuses, mais répandue en Orient où elle fomenta le schisme arménien, en Allemagne où elle enfanta le schisme et l'hérésie, enfin dans toutes les contrées des deux mondes, d'où provint l'opposition au Concile. Après deux années de trames habilement conduites, le parti démasqua ses batteries et fit feu par les gros tomes de l'évêque de Sura, qui se montrait là trop *in partibus infidelium*, par les brochures échauffées, j'allais dire tumultuaires, de l'évêque d'Orléans, par les lettres du P. Gratry qui n'avaient de commun avec les provinciales que le mensonge, et par les pamphlets aigris du Janus allemand. Nous n'avons pas ici à percer, pour les dévoiler, ces vilaines trames contre le chef de l'Église et l'enseignement traditionnel de la théologie. Nous n'avons qu'à constater la double série d'objections contre l'infaillibilité : objections tendant à prouver ou que l'infaillibilité pontificale n'existait pas, ou que, si elle existait, il n'était pas opportun de la définir. Notre devoir est d'établir, à l'encontre : 1° Que l'infaillibilité est fondée sur la tradition; 2° que le moment était venu de la définir.

I. Le dogme de l'infaillibilité est-il fondé sur la tradition catholique?

A cette question, nous pouvons présenter ce livre comme une réponse. Dès 1868, mis au courant des allées et venues

mystérieuses de l'état-major catholique libéral, nous nous étions appliqué à l'étude de toutes les questions controversées entre gallicans et ultramontains, et c'est de ces études qu'est née cette histoire. S'il n'eût tenu qu'à nous, nous l'aurions publiée dans la forme plus restreinte d'une belliqueuse apologie. Mais, en présence des agrandissements d'horizon que ménageait successivement la controverse, il nous parut préférable de donner à notre livre, des proportions plus vastes. Ce livre est une défense historique, à peu près complète, de l'infaillibilité.

Ici, pour remplir l'objet de ce chapitre, nous n'avons qu'à rappeler succinctement les nombreux témoignages en faveur du dogme défini. Aussi bien, avant la définition dogmatique, l'infaillibilité du Pape parlant *ex cathedra* était une vérité certaine, appuyée sur la révélation, contenue dans la parole de Dieu écrite et traditionnelle. Avant d'en donner les preuves, il faut toutefois prévenir un malentendu.

Il ne s'agit ici nullement de l'impeccabilité, mais de l'infaillibilité.

Il ne s'agit pas non plus du Souverain Pontife comme personne privée ou comme docteur particulier, mais du Pape considéré comme Pape, comme successeur de saint Pierre, comme chef de l'Eglise et docteur de tous les chrétiens; en un mot, il s'agit du Pape parlant *ex cathedra*, c'est-à-dire comme suprême puissance enseignante. Il ne s'agit pas non plus de toutes les paroles du Pape, ni de toutes ses décisions, par exemple de celles qu'il adresse à quelque fidèle ou à quelque évêque en particulier, mais il s'agit des décisions que le Pape adresse à toute l'Eglise, ou du moins dans une forme qui fait comprendre qu'il parle pour toute l'Eglise. La comparaison d'une lettre particulière d'un prince et d'un arrêté royal rendra la chose sensible à tout le monde.

Enfin il ne s'agit pas de décisions ou de jugements qui concernent les personnes, ou des questions de faits purement personnels, mais des jugements qui concernent les doctrines, c'est-à-dire qui concernent les questions de foi ou de morale,

et dans lesquelles une doctrine est définie comme devant être acceptée, en tant que conforme à la foi et aux mœurs, ou comme devant être rejetée, en tant qu'opposée à la foi et aux mœurs chrétiennes.

Cette croyance de l'infaillibilité pontificale est évidemment appuyée sur l'Ecriture, si les textes qui prouvent la primauté de Pierre et de ses successeurs prouvent en même temps et avec la même clarté leur infaillibilité. Or, il en est ainsi.

Il y a trois textes principaux qui prouvent la primauté de Pierre et de ses successeurs. Les voici tous les trois :

« Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle [1]. »

« Simon, Simon, voici que Satan vous cherche, vous et les autres Apôtres (*vos*) pour vous cribler comme le froment ; mais j'ai prié pour toi (*pro te*) afin que ta foi (*fides tua*) ne défaille point : quand donc tu seras relevé de ta chûte, ce sera *à toi* de confirmer tes frères [2]. »

« Jésus dit à Simon-Pierre : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci (les autres Apôtres) ne m'aiment? Pierre lui répondit : Seigneur, vous savez que je vous aime. Jésus lui dit : Pais mes agneaux. — Il lui demanda de nouveau : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? Pierre lui répondit : Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime. — Jésus lui dit : Pais mes agneaux. — Il lui demanda pour la troisième fois : Simon, fils de Jean, m'aimes-tu? — Pierre fut touché et contristé à la fois de cette troisième demande : il répondit : Seigneur, vous savez toutes choses ; vous savez que je vous aime. — Jésus lui dit : Pais mes brebis [3]. »

Le premier de ces textes dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise et les forces de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » L'Eglise sera donc inébranlable dans sa foi, parce qu'elle sera appuyée sur Pierre comme sur son fondement. Mais comment l'édifice serait-il inébranlable, si le fondement de l'édifice pouvait être ébranlé? « Il est plus clair que le jour, dit Fénelon, que le Saint-Siège ne serait

[1] MATTH., XVI, 18. — [2] LUC., XXII, 31. — [3] JOAN., XXI.

point le fondement éternel, le chef et le centre de la communion catholique (qui est de foi), s'il pouvait définir quelque chose d'hérétique dans ce qu'il ordonne à toute l'Eglise de croire. »

Le second texte dit : « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille point et ce sera à toi de confirmer tes frères. » Mais comment Pierre confirmera-t-il ses frères dans la foi, s'il peut enseigner l'erreur?

Le troisième texte dit : « Pais mes agneaux, pais mes brebis. » La nourriture du troupeau spirituel, c'est avant tout la doctrine. Mais si l'Eglise pouvait réformer l'enseignement du souverain Pontife, ce ne serait plus le Pasteur qui nourrirait les brebis, mais les brebis qui nourriraient le pasteur. Et si le Souverain Pontife pouvait errer, au lieu de paître son troupeau, il l'empoisonnerait.

La tradition n'a qu'une voix pour confirmer cette vérité. Au deuxième volume de cette histoire, répondant au P. Gratry, nous avons indiqué brièvement les textes favorables à l'infaillibilité; nous n'avons ici qu'à continuer la tradition depuis saint Léon et le concile de Chalcédoine.

Le premier monument qui se présente est la célèbre profession de foi que le pape Hormisdas fit signer, en 517, aux évêques orientaux. Nous avons, dans cet acte public, la réponse et l'acceptation par l'Orient de l'autorité du Saint-Siège en matière de doctrine. Voici comment s'exprime cette pièce : « Règle de foi. — Le premier acte du salut est de conserver fidèlement la règle de foi et de ne s'écarter en aucune manière des décrets des Pères : « Tu es Pierre, et sur ce roc je bâtirai mon Eglise » etc... Ces paroles sont confirmées par leurs effets, car, dans le Siège Apostolique, la religion s'est toujours conservée *sans tache.* » Vient ensuite une condamnation des hérétiques et de ceux qui communient avec eux. « En conséquence, nous recevons et approuvons toutes les lettres du pape Léon et tout ce qu'il a écrit sur la religion chrétienne : promettant également de ne pas réciter, dans les saints mystères, les noms de ceux qui sont séparés de la

communion catholique, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas unis d'esprits avec le Siège Apostolique. Telle est ma profession de foi, signée de ma main et présentée à toi, Hormisdas, saint et vénérable pape de la cité de Rome. » D'après Rusticus, cette profession de foi fut signée par deux mille cinq cents évêques [1].

Une autre version de cette formule est donnée par Jean, évêque de Constantinople, dans une lettre au pape Hormisdas : elle est à peu près conçue dans les mêmes termes; en deux passages, elle est même plus explicite. Après les paroles de l'Evangile, on lit : « Ces paroles sont confirmées par leurs effets, parce que dans le Siège Apostolique, la religion s'est maintenue *inviolable* »; et ensuite, il conclut : « Mais si je devais sur quelque point douter de ma profession de foi, je déclare, pour ma propre condamnation, que par là je prendrais moi-même place parmi ceux que j'ai condamnés [2]. »

En 680, au sixième concile général, troisième de Constantinople, dans une lettre adressée à l'empereur, le pape Agathon parle ainsi du siège de Rome : « Comptant sur la protection de Pierre, son église apostolique n'a jamais dévié de la vérité pour une erreur quelconque, et son autorité, comme celle du prince de Apôtres, a toujours été en tout fidèlement embrassée et suivie par toute l'Eglise catholique du Christ et tous les synodes généraux... Car telle est la règle de la véritable foi, que, dans la prospérité comme dans l'adversité, cette Eglise apostolique du Christ, la mère spirituelle de votre paisible empire, défend, conserve comme vitale, laquelle Eglise, par la grâce de Dieu tout-puissant, ne sera jamais convaincue de sortir de la tradition apostolique, vu qu'elle n'a jamais cédé ni été dépravée par des nouveautés hérétiques; mais comme elle a reçu la tradition dès le commencement de la foi, des mains de ses fondateurs, les chefs des Apôtres du Christ, *elle l'a conservée intacte jusqu'à la fin*, suivant la divine promesse de Notre Seigneur et Sauveur lui-même, qu'il fit dans

[1] LABBE, *Conc.* t. V p. 583, ed. Venet. 1728; et GALLAND, *Biblioth. Max.*, t. XII, p. 75. — [2] LABBE, t. V, p. 622.

les saintes Écritures au prince de ses disciples : Pierre, Pierre, prends garde, Satan veut te cribler comme du grain; mais j'ai prié pour toi, afin que ta foi ne faiblisse pas. Et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères [1]. »

A ces paroles, les Pères répondirent avec acclamation : « *Pierre a parlé.* »

On doit remarquer deux choses à propos de ce témoignage :

La première, que la déclaration d'Agathon de l'orthodoxie pure du Siège Apostolique jusqu'à son époque, réfute la tentative de ceux qui accusent d'hérésie son prédécesseur, le pape Honorius ;

La seconde, que les Pères distinguent si peu *inter sedem et in ea sedentem,* qu'ils identifient Agathon et le Siège comme une seule et même chose ; ils s'adressent à lui : *ως πρωτοθρονω σοι της οικουμενης εκκλησιας, επι την στερεαν πετραν εστωτι.* » « A toi par conséquent, comme au Siège de l'Église universelle, nous laissons ce qu'il y a à faire, etc. [2]. »

En 646, les évêques africains adressèrent, au pape Théodose, une lettre synodique, qui fut lue et approuvée, en 649, au concile de Latran, sous le pape Martin I[er]. « Personne ne doute, disent-ils, qu'il y a, dans le Siège Apostolique, pour tous les chrétiens, une vaste et intarissable fontaine, abondante en eaux, dont le courant est assez fort pour arroser tout le monde chrétien ; auquel siège, également en l'honneur du bienheureux Pierre, les décrets des Pères rendent un hommage spécial, quant à la recherche des choses de Dieu, qui doivent être de toutes les manières examinées avec soin ; et par-dessus tout et avec justice, par le chef apostolique des Apôtres, dont le devoir est, dès le principe, de condamner le mal et de recommander les choses que l'on doit honorer. Car, par l'ancienne discipline, il est ordonné que tout ce qui doit être fait, même dans les provinces les plus éloignées, ne peut être ni traité, ni accepté, avant d'avoir été porté à la connaissance de votre auguste siège, de sorte qu'une juste sentence soit confirmée par son autorité, et que les autres églises puis-

[1] LABBE, *Conc.* t. VII, pp. 659-662. — [2] Ibid. p. 1110.

sent dès lors recevoir la prédication primitive comme de sa source naturelle, et que les mystères de la foi du salut puissent rester dans une pureté incorruptible avec les diverses parties du monde [1]. »

Cette déclaration du synode africain, ayant été lue et approuvée au premier concile de Latran, est par suite confirmée par son autorité.

Au huitième siècle, Alcuin écrit aux fidèles de Lyon : « qu'aucun catholique n'ose s'élever contre l'autorité de l'Eglise. Et, à moins d'être un schismatique et non un catholique, on doit suivre l'autorité incontestée de la sainte Eglise romaine. » Dans les livres carolins, qu'ils soient l'œuvre d'Alcuin ou de Charlemagne, nous lisons à propos de l'Eglise romaine, que, de même que Pierre a été au-dessus des autres Apôtres, de même Rome est au dessus des églises. « Ce n'est point par des décrets des synodes que cette Eglise est au-dessus des autres; mais elle tient sa suprématie du Seigneur, qui a dit : « Tu es Pierre, etc. » On comprend par là que des hommes saints et instruits, de toutes les parties du monde, brillants des lumières de l'instruction et de la science, non seulement ne se soient point éloignés des lumières de la sainte Eglise romaine; mais encore, en cas de besoin, lui ont demandé assistance pour corroborer leur foi, ce que doivent suivre, comme règle, tous les membres de l'Eglise catholique, ainsi que nous l'avons dit et prouvé par des exemples, de manière à y puiser, comme à la première source, après le Christ, aide et secours pour défendre la foi ; attendu que l'Eglise n'ayant jamais erré ou varié, elle peut à la fois mettre le pied sur les têtes monstrueuses de l'hérésie et confirmer l'esprit des fidèles dans la foi [2].

Ce témoignage, soit dit en passant, est grave pour ceux qui accusent Charlemagne d'avoir imposé, au Pontife Romain, l'insertion du *Filioque* dans le *Credo*.

A cette date, nous sommes au huitième siècle, avant la séparation des Grecs et pendant qu'ils reconnaissaient en-

[1] Labbe, *Conc.* t. VII, p. 131. — [2] Migne, *Patr. lat.* t. XCVIII, col. 1020.

core, en matière de juridiction et de foi, la suprême autorité du siège de Pierre. Les Grecs regardent le second concile de Nicée comme infaillible, et, dans ce synode, furent lues et approuvées, les lettres d'Adrien à Tarasius, évêque de Constantinople. Dans ces lettres, Adrien s'exprime ainsi : « Dont (de Pierre) le siège brille en suprématie sur toute l'Eglise et est réellement le chef de toutes les Eglises de Dieu. Par suite, le bienheureux Pierre, apôtre, gouvernant l'Eglise par le commandement du Seigneur, n'a rien laissé d'imprévu et *conserve partout l'autorité suprême.* » Adrien demande en conséquence à Taraise d'adhérer au « siège apostolique, chef de toutes les Eglises de Dieu et de garder dans une profonde sincérité d'esprit et de cœur la forme sacrée et orthodoxe de la foi. » Le synode tout entier s'écria avec acclamation : « Le synode le croit ainsi, et il en est convaincu et il le définit ainsi [1]. »

En 863, un concile de Rome décrète ainsi : « Si quelqu'un méprise les dogmes, commandements, interdits, sanctions ou décrets relatifs à la foi catholique, à la discipline ecclésiastique, à la correction des fidèles, à l'amendement des pécheurs, ou à la prévention de maux imminents ou futurs, promulgués hautement par celui qui occupe le siège apostolique, qu'il soit anathème [2]. » — Ce canon a été reconnu dans le huitième concile général tenu à Constantinople en 869 ; de sorte que l'autorité définitive et indiscutable du Pontife Romain a été reconnue et déclarée, sous peine de déposition pour le clergé et d'excommunication pour les laïques, à moins qu'ils ne fissent pénitence.

Le synode du Quedlimbourgh en Saxe, l'an 1085, condamna l'hérésie Henricienne, savoir que les choses non seulement temporelles, mais spirituelles, étaient du ressort des empereurs et des rois. Nous lisons dans les actes du concile : « Quand tout le monde se fut assis à son rang, on produisit les décrets des Saints Pères sur la suprématie du siège apostolique : savoir, qu'il n'était permis à personne de réviser

[1] Labbe, *Conc.* t. VIII, p. 771. — [2] Ibid. t. X, p. 238.

ses jugements et de rejuger ce qu'il avait jugé, ce qui, par la profession publique de tout le synode, a été approuvé et confirmé [1]. »

En 1149, Anselme, évêque d'Avelberg, fut envoyé par l'empereur Lothaire à Constantinople. Il eut là des discussions publiques avec Néchitès archevêque de Nicomédie, au sujet des erreurs des Grecs. Suivant le désir d'Eugène III, il écrivit ensuite ces controverses. Il faut penser qu'Anselme était allemand, et par suite représentant d'un pays éloigné des influences de Rome. Il essayait également de ramener les Grecs de leurs erreurs dont une était la négation des prérogatives du siège de Pierre en fait de juridiction et de foi. Anselme avait tous les motifs de réduire à leurs limites les doctrines nécessaires à la réconciliation.

Comme représentant de l'Eglise catholique, il parle ainsi à l'Orient séparé : « La sainte Eglise romaine choisie avant toutes les autres par le Seigneur, a été glorifiée et bénie par lui d'un privilège spécial ; et par une certaine prérogative, elle est prééminente, et par droit divin, elle a l'excellence sur toutes les Eglises. Car, pendant que d'autres églises, à diverses époques, ont été possédées par des hérétiques, et ont chancelé dans la foi, celle (l'Eglise) fondée et consolidée sur le roc est toujours restée inébranlable et n'a jamais dévié, par les arguments faux et sophistiques des hérétiques, de la simplicité de la foi, maintenue par Simon Barjon, parce qu'elle a toujours été défendue contre les controverses trompeuses par l'égide de la sagesse divine, par la grâce du Seigneur. Car elle n'a jamais été ébranlée par la terreur des empereurs et des puissants du monde, parce que par la force du Seigneur et le bouclier d'une forte patience, elle a toujours été assurée contre tous ses assauts. C'est pourquoi, le Seigneur (sachant) que d'autres églises seraient humblement dévastées par les ravages de l'hérésie, et que l'Eglise romaine qu'il a fondée sur le roc, ne serait jamais affaiblie dans la foi, a dit à Pierre : « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne pé-

[1] LABBE, *Conc.*, t. XII, p. 679.

risse pas ; et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères. » Comme s'il avait dit ouvertement : « Toi qui as reçu cette grâce, que pendant que ceux-ci font naufrage dans la foi, tu resteras toujours constant et immuable dans la foi, affermis et corrige ceux qui s'égarent, et comme le tuteur et le directeur, le père et le docteur, aie soin et sollicitude pour tous [1]. » C'est donc avec raison qu'il a reçu le privilège d'être au-dessus de tous, celui qui a reçu avant tous, de Dieu, le privilège de conserver l'intégrité de la foi. »

Il dit encore : « Pourquoi ne recevez-vous pas les statuts de la sainte Eglise romaine qui, par Dieu, et de Dieu, et immédiatement après Dieu, a obtenu la suprématie d'autorité dans l'Eglise universelle qui est répandue dans le monde entier ? Car nous lisons que ceci a été déclaré au premier concile de Nicée, par 318 Pères. Or il doit être connu et aucun catholique ne doit l'ignorer, que la sainte Eglise romaine n'a pas été préférée aux autres par des décrets du synode, mais qu'elle a obtenu sa suprématie par la voix de Notre Seigneur et Sauveur dans l'Evangile, où il dit au bienheureux Pierre : « Tu es Pierre et sur ce roc... [2]. »

Ce langage aujourd'hui serait appelé ultramontain ; mais Anselme s'adresse ainsi aux Grecs, avec la conscience d'exprimer l'esprit de l'Eglise catholique. Et ce qu'il a dit, il l'a écrit comme nous l'avons dit, sur l'ordre d'Eugène III. On ne peut trouver aucune trace indiquant que ces paroles d'Anselme n'étaient pas la véritable expression de la tradition immémoriale et universelle de l'Eglise à son époque.

Dans le même siècle, saint Bernard écrit au pape Innocent : « Il est légal d'en référer à votre apostolat toutes les fois que le danger ou le scandale peuvent s'élever dans le royaume de Dieu, spécialement en ce qui touche la foi. Car je juge convenable que les injures faites à la foi soient réparées là où la foi ne peut faillir. Ceci est en vérité le privilège de ce siège. Pour quel autre a-t-il été dit : J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne défaille pas ? » Voilà pourquoi les paroles qui

[1] D'Achéry, *Spicilegium*, t. I, p. 194. — [2] D'Achéry, *Spicilegium*, t. I, p. 194.

suivent expriment la prérogative et le devoir du successeur de Pierre : « Et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères [1]. »

Saint Anselme, en dédiant son livre sur la sainte Trinité au Pape, écrit : « La Providence ayant choisi votre Sainteté pour confier à votre garde la vie et la foi des chrétiens et le gouvernement de son Eglise, on ne saurait recourir à personne autre avec plus de raison, s'il s'élevait dans l'Eglise quelque chose de contraire à la foi catholique ; pour en obtenir la correction par votre autorité, on ne pourrait non plus soumettre avec plus de sûreté à un autre les écrits contre des erreurs de ce genre, afin qu'ils puissent être examinés par votre prudence [2]. » Plus loin « que ceux qui méprisent les décrets chrétiens du vicaire de Pierre, et en lui les décrets de Pierre et du Christ, cherchent d'autres portes du royaume du Ciel, car certainement ils n'entreront point par celles dont l'apôtre Pierre porte les clefs [3]. »

A côté de saint Anselme, confesseur et docteur, nous pouvons citer saint Thomas de Cantorbéry, martyr. Saint Thomas écrit à l'évêque d'Héréfort : « La fontaine du paradis est unique, mais divisée en plusieurs courants pour pouvoir arroser toute la terre. Qui peut douter que l'Eglise de Rome ne soit la tête de toutes les Eglises et la fontaine de la vérité catholique? Qui ignore que les clefs du royaume du ciel ont été confiées à Pierre ? La structure de l'Eglise entière ne vient-elle pas de la foi et de la doctrine de Pierre... quel que soit celui qui arrose ou qui plante, Dieu ne favorise que celui qui plante dans la *foi* de Pierre et reste dans sa *doctrine.* Il dit ailleurs du siège apostolique : « De lui. seuls, les hérétiques ou les infidèles, ou les schismatiques ont retiré leur foi et leur obéissance [4]. »

Le concile de Lyon, en 1274, rédigea une forme de profession de foi à faire *per modum juramenti*, par les Grecs, dans les termes suivants : « La sainte Eglise romaine a la supré-

[1] S. BERNARD. *Epist.* CXVI. — [2] S. ANSELM., *De fide Trinit.* Dedic. — [3] S. ANSELM., *Epist.* lib. III, 69. — [4] S. THOMÆ, *Epist.* LXXIV et CXIXV.

matie pleine et suprême et la principauté sur l'Eglise universelle qu'elle reconnaît elle-même vraiment et humblement avoir reçue du Seigneur lui-même, dans la personne du B. Pierre, prince et chef des Apôtres, avec plénitude de pouvoir. Et de même qu'avant toutes les autres, elle est tenue à défendre la foi ; de même, si l'on soulève quelques questions sur la foi, elles doivent être définies par son jugement... Et toutes les églises lui sont soumises et les prélats lui doivent obéissance et révérence. Mais à elle l'Eglise, la plénitude des pouvoirs appartient tellement qu'elle admet les autres églises *à une participation de ses soins... De bouche et de cœur nous* confessons tout ce que la sacrée et sainte Eglise romaine croit et enseigne et prêche fidèlement. »

La formule intitulée *Sacramentum Græcorum* est ainsi conçue : « Je reconnais l'unité de la foi que j'ai souscrite... comme la vraie foi, sainte et catholique ; je l'accepte et la confesse de bouche et de cœur ; et je promets de la conserver inviolablement comme la sainte Eglise la maintient, l'enseigne et la prêche fidèlement ; je veux toujours y persévérer et à aucune époque, je ne veux m'en séparer, ni en dévier ou en différer d'une manière quelconque [1]. »

On n'en finirait pas avec les citations de S. Thomas d'Aquin, mais ces quelques mots suffiront. « En conséquence, le Seigneur dit à Pierre qu'il faisait Pontife suprême : « J'ai prié pour toi, Pierre, pour que ta foi ne faiblisse point, et toi, quand tu seras converti affermis tes frères. » Et la raison en est que la foi de toute l'Eglise doit être une... laquelle ne peut se maintenir ainsi à moins que les questions de foi ne soient décidées par celui qui préside sur toute l'Eglise, de manière que la sentence soit *acceptée fermement par toute l'Eglise* [2]. » Et plus loin : « et tandis que dans d'autres parties de la chrétienté, ou il n'y a pas de foi, ou elle se trouve mêlée avec beaucoup d'erreurs, l'Eglise de Pierre est tout ensemble fraîche dans la foi et pure d'erreurs, » et cela n'est pas étonnant, parce que le Seigneur a dit : « J'ai prié pour toi, Pierre.

[1] LABBE, *Conc.* t. XIV, p. 512. — [2] *Summa*, sec. 2, 2æ.

pour que ta foi ne faiblisse pas [1]. » Or nous pouvons, sans hésitation, prendre saint Thomas pour témoin de ce qu'enseignaient l'ordre des dominicains et les écoles de l'Eglise dans le siècle antérieur au concile de Constance.

De même, saint Bonaventure représentera l'ordre des Franciscains : « Pierre assimilé par son nom au roc, a été par le Seigneur placé comme le fondement de l'Eglise : « Tu es Pierre, etc. » Raban dit que tous les fidèles dans le monde peuvent comprendre que tout ce qui les sépare d'une manière quelconque de l'unité de la foi ou de sa communion ne peut ni être absous des liens du péché, ni passer par la porte du royaume du ciel. En conséquence, le Seigneur a donné à Pierre des pouvoirs extraordinaires sur tous les apôtres par ces mots : « Et toi, quand tu seras converti, affermis tes frères [2]. » Il dit encore : « Si à l'époque du prêtre figuratif, c'était un péché de s'opposer à la sentence du Pontife, à cette époque de grâce et de vérité révélées, quand on sait que la plénitude de la puissance a été donnée au vicaire du Christ, n'est-ce pas un péché qui ne peut être toléré ni dans la foi ni dans la morale, de dogmatiser contrairement à sa définition, d'approuver ce qu'il réprouve, de rebâtir ce qu'il détruit et de défendre ce qu'il condamne [3]. »

L'évêque et les théologiens de Paris avaient censuré certaines opinions de saint Thomas en 1277. Quand saint Thomas fut canonisé en 1324, Etienne, évêque de Paris, retira la censure, d'accord avec l'abbé, le chapitre et soixante-trois maîtres bacheliers en théologie ; et en le faisant il appelle « la sainte Eglise romaine la Mère de tous les fidèles et le docteur de la foi et de la vérité, fondée sur la très ferme confession de Pierre, vicaire du Christ ; à laquelle comme à la règle universelle de la vérité catholique appartiennent l'approbation des doctrines, la solution des doutes, la détermination de ce que l'on doit croire et la réfutation des erreurs [4]. »

Dans ces deux passages nous avons le témoignage de l'é-

[1] *Opuscul.* VI in symb. Apost. — [2] S. BONAV., *In Exposit. Reg. Frat. Min.* — [3] *Ibid. In Apol. pauperum.* — [4] D'ARGENTRÉ, *Collect. judic.* t. I. part. 1 p. 223.

vèque du chapitre, des théologiens de l'université de Paris, dans le siècle qui précéda le concile de Constance.

Ce que l'on enseignait à cette époque à Paris s'enseignait en Angleterre. Thomas Bradwardine, archevêque de Cantorbéry, mort en 1349, dit dans la préface de son *De causa Dei*: « Je sais ce que je ferai : je me confierai à ce vaisseau qui ne peut jamais périr, la barque de Pierre. Car en elle, notre seul Chef et Maître le Christ, est assis et enseigne; pour nous apprendre mystiquement que, dans la barque de Pierre, l'Église de Rome, l'autorité et l'enseignement (*magisterium*) de toute doctrine chrétienne doivent résider. Je me soumets donc au jugement d'un maître si grand et si authentique, et m'y conforme pleinement ainsi que mes écrits, aujourd'hui et plus tard [1]. »

Clément VI écrivant au patriarche arménien s'exprime ainsi : « Si tu as cru et crois encore que le Pontife romain seul, quand il surgit des doutes au sujet de la foi catholique, peut y mettre un terme par une détermination authentique à laquelle nous devons inviolablement adhérer ; et que tout ce qu'il regarde comme vrai, est vrai et catholique par l'autorité des clefs à lui confiées par le Christ; et que ce qu'il détermine comme faux et hérétique doit être regardé ainsi [2]. » Clément enjoint ici clairement aux Arméniens de croire à l'infaillibilité du Pontife romain comme à une vérité révélée.

Lorsque, en 1314, le roi de France essayait de forcer Clement V à déclarer hérétique son prédécesseur Boniface VIII, les évêques français, dans une adresse au Pape s'expriment ainsi : Il n'est pas question de l'hérésie d'un pape, *comme pape*, mais comme *individu privé*. Car, *comme Pape il ne pouvait pas être hérétique*, mais seulement comme individu privé, *car il n'y a jamais eu de pape hérétique comme Pape* [3]. »

L'Université de Paris en 1387, s'adressait à Clément VIII qu'elle reconnaissait comme pape d'Avignon et lui disait par la bouche de Pierre d'Ailly qui devait ensuite s'écarter si

[1] Bradwardini, *De causa Dei*, London 1608. — [2] Baronius, ad. an. 1351. — [3] *Theol. Vireburg*. t. I, p. 373. Paris, 1852.

étrangement de la vérité : « Nous portestons unanimement que tout ce qui a été fait sur ce sujet par elle (l'Université) soit maintenant, soit à d'autres époques, ou que nous puissions faire ou dire, nous le soumettons humblement à la correction et au jugement du Siège Apostolique et du Pontife suprême qui l'occupe, disant avec le bienheureux Jérôme : « Ceci est la foi, très saint Père, que nous avons apprise dans l'Eglise catholique, dans laquelle si nous avons laissé échapper, déposé quelque chose avec moins de sagesse et de précaution que nous ne le devions, nous demandons à être corrigés par toi qui tiens la foi et le siège de Pierre. » Car nous savons et nous croyons très fermement et sans aucun doute, que le Saint-Siège apostolique est cette même Chaire de saint Pierre, sur laquelle, selon le témoignage du même Jérôme, l'Eglise est fondée... siège duquel, en la personne de Pierre qui l'occupait, il a été dit : « Pierre, j'ai prié pour toi pour que ta foi ne tombe pas. » C'est donc à lui qu'appartiennent avant tout la détermination de la foi, l'approbation de la vérité catholique et la condamnation de l'impiété hérétique [1]. »

Théophile Raynaud résume ainsi cette question de tradition catholique : « Il est inutile d'apporter un si grand nombre de théologiens, puisqu'il suffit de prendre ceux qui vivaient devant le concile de Constance, car cette vérité (l'infaillibilité du pontife romain) *n'a jamais été discutée entre les catholiques* avant les conciles de Bâle et de Constance ; mais tous ceux qui vinrent auparavant enseignaient unanimement que les définitions des Pontifes, même sans concile général, étaient articles de foi et que tous les jugements de la foi *appartenaient définitivement* au Saint-Siège [2]. »

Nous terminerons par un témoignage décisif, celui de Gerson lui-même. Le célèbre chancelier dit : « L'adulation concède (au Pape) qu'il est au-dessus de la loi, et qu'il n'est nullement possible d'en appeler de lui, ni qu'il puisse être traduit en jugement ; on ne peut lui refuser obéissance qu'en cas d'hérésie.

[1] *Inter Gerson. Op.* t. I, p. 772. Anvers, 1706. — [2] THEOPH. RAYNAUD, *Opera*, t. XX, p. 389, Cracov., 1669.

Lui seul peut faire des articles de foi; il peut seul régler les questions de foi et les causes majeures; lui seul, comme cela vient d'avoir lieu, fait les définitions, les règles, les canons et les lois; autrement, tout ce qui est défini, décrété, rédigé ou ordonné par d'autres est nul et non avenu. Egalement tout ce qui est ordonné par lui ne peut être abrogé ou annulé que par lui seul, mais il n'est lié par aucune constitution faite par tout autre. Si je ne me trompe pas, avant la célébration du saint concile de Constance, cette tradition avait tellement envahi l'esprit des gens plutôt pédants qu'instruits, que toute personne qui aurait dogmatiquement enseigné le contraire aurait été notée et condamnée pour perversité hérétique [1]. »

Mais comment cela se pouvait-il, si le *communis sensus fidelium* n'était pas uni contre le dogmatiseur? Quel évêque aurait toléré ou porté une semblable sentence contre lui, à moins que tout l'Episcopat ne fût uni dans les principes et les instincts contraires Cette tradition, comme l'appelle Gerson, n'aurait eu aucune autorité, ni même d'existence comme tradition si elle n'avait pas été la croyance immémoriale et généralement répandue. L'adulation peut faire des écoles et des coteries; elle ne peut faire une tradition. La tradition a été fatale aux nouvelles opinions de Gerson et de son maître; et il s'est isolé lui-même comme tous les novateurs, en attaquant ses frères. Maintenant si quelqu'un peut prouver par des témoignages qu'en ceci Gerson avait tort, et que ces témoignages puissent se trouver avant l'époque où il a démenti l'infaillibilité du Siège et du successeur de Pierre qu'on les produise, et ils seront loyalement examinés. L'infaillibilité du vicaire de Jésus-Christ a un titre de possession, c'est à ceux qui la nient de la faire déloger s'ils le peuvent [2].

Nous ne poussons pas plus loin. Tout le monde accorde qu'à partir du concile de Constance, l'autorité du Pontife Romain se manifeste avec plus d'éclat et se voit confessée avec plus de dé-

[1] Gersonii *Opera*, t. II, p. 247.

[2] Ceux qui voudraient étudier plus en détail la question traditionnelle, consulteront le volume du P. Wéninger, *le Pape est infaillible*, trad. par l'abbé Bélet; et l'ouvrage de Mgr de La Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges.

cision, à raison même des efforts tentés pour diminuer son amplitude. On peut dire que les écarts de Constance et de Bâle ont appelé le mémorable décret du concile de Florence et que la Pragmatique Sanction de Bourges a provoqué six assemblées du clergé de France à la confession la plus explicite de la foi traditionnelle. Après la condamnation de Pierre d'Osma par Sixte IV, il n'y a plus, pour les Pontifes romains qu'à proclamer le dogme de l'infaillibilité.

II. Mais pourquoi cette infaillibilité, professée dès le xve siècle, a-t-elle été proclamée en 1870? et sa définition se présente-t-elle dans des conditions frappantes d'opportunité?

Cette question a deux faces : l'une qui regarde le passé, l'autre l'avenir. En ce qui regarde l'avenir, nous sommes réduits à des conjectures; en ce qui regarde le passé, nos jugements ont un plus solide appui; sous les deux rapports il est aisé de motiver l'opportunité d'une définition dogmatique.

D'abord, sur la question de principe, nous comprenons peu le *tumultus gallicus* qu'on a fait, à notre gré fort étourdiment et avec une imprudence et irrévérence souveraines, contre l'opportunité. Ceux qui croient, avec une foi entière, que les actes d'un Concile, quels qu'ils soient, ne sont pas seulement infailliblement vrais, mais sages et opportuns, et que le résultat, quel qu'il puisse être, pose une règle de foi en matière de croyance, et une règle de pensée et de jugement en matière de prudence, ceux-là n'ont ni anxiété ni désir violent pour ou contre tel ou tel résultat. Le Saint-Esprit leur paraît suffire au gouvernement de l'Eglise; c'est lui qui suggère au Pape et aux évêques ce qu'ils doivent enseigner et définir dans l'intérêt du peuple chrétien. A ce titre, chaque définition dogmatique est marquée au coin d'une opportunité providentielle. La grande opportunité c'est de découvrir la vérité révélée de Dieu, toujours tenue dans l'Eglise et que l'Eglise tire toujours à propos des trésors de ses révélations. Les vrais fidèles restent donc toujours dans un équilibre complet d'esprit, prêts à accepter avec promptitude et joie, comme les plus sages et les meilleurs, tous les décrets conciliaires et pontificaux : « Celui

qui croit, dit Isaïe, ne sera point confondu. » (xxviii, 16.)

« A ce point de vue, dit dans Guéranger, le premier, l'unique même dont se sont préoccupés le Pape et les Conciles dans les définitions antérieures, on a recherché constamment l'utilité du peuple chrétien. Accroître la somme des vérités révélées, c'est reculer les horizons de la foi, c'est glorifier Dieu révélateur, c'est fortifier l'Eglise qui vit de la vérité. Pour espérer ainsi un si précieux et si cher résultat, il suffit que le dogme à publier existe déjà dans la profession de l'Eglise, et qui pourrait le nier en cette occasion, lorsque nous le trouvons dans les Pères, par tous ces passages de leurs écrits qui deviendraient inexplicables s'ils ne signifiaient dans le Siège Apostolique la présence continue de l'Apôtre saint Pierre avec ses prérogatives ; lorsque nous voyons constamment l'Eglise déférer aux sentences doctrinales du Pontife romain, sans craindre d'exposer, par une soumission imprudente ou prématurée, la foi qui est le premier des biens ; lorsque nous voyons le sentiment contraire à l'infaillibilité du Pape signalé aux fidèles comme une croyance suspecte et dont il faut se garder, si l'on veut conserver toutes les délicatesses de l'orthodoxie ?

« N'est-il pas temps que l'Eglise interprète les Ecritures, dispense aux chrétiens une lumière complète sur les passages de saint Mathieu, de saint Luc et de saint Jean, dont quelques-uns veulent diminuer la portée, tandis que le sentiment général des fidèles les explique dans l'acception la plus étendue ? Faut-il laisser subsister jusqu'à la fin des siècles ces subterfuges mesquins, ces distinctions puériles du *siège* et de la *personne*, de l'*infaillibilité* et de l'*indéfectibilité*, au moyen desquelles des docteurs isolés ont cherché à rapetisser ce que Dieu a fait si grand et si simple ? Faut-il ménager aux hérésies qui se produisent dans les intervalles d'un concile à l'autre et que Rome a frappées, la ressource scandaleuse de l'appel au futur concile ? Faut-il laisser croire que le fondateur de l'Eglise n'a pas su lui fournir un moyen expéditif, permanent et assuré, de discerner la vérité de l'erreur.

» Tant que la sentence qui fera passer la doctrine de l'infaillibilité du Pape, de l'état de conclusion théologique évidente à celui de dogme catholique n'aura pas été rendue, à quoi pourront servir tous ces grands mots que l'on accumule pour désigner ce successeur de saint Pierre, et qui font croire aux gens distraits ou légers que ceux qui parlent ainsi professent une doctrine franche. Placez, dans votre langage, si haut qu'il vous plaira, la chaire de saint Pierre; mais laissez-nous ensuite vous demander si les jugements doctrinaux qui en émanent sont en eux-mêmes irréformables. *Le peuple chrétien veut un véritable vicaire de Jésus-Christ*, un docteur de tous les chrétiens, dont la sentence termine tout, qui juge tout et qui ne soit jugé par personne. C'est celui-là qu'il trouve dans l'Evangile, celui-là que lui intiment les décrets des conciles œcuméniques de Lyon et de Florence. A quoi servent les formules pompeuses et les protestations, si, par vos systèmes, auxquels ont applaudi tous les ennemis de l'Eglise, vous réduisez cette divine monarchie, cette pleine principauté à n'être plus qu'un instrument aux mains de ce que vous appelez le *corps souverain* des évêques[1]? »

On ne peut contester ces raisons, mais on peut encore moins oublier qu'il y avait alors, surtout en France, un parti très échauffé contre l'infaillibilité et très opposé à sa définition. Nous rapporterons ici, en historien fidèle, les raisons que faisait valoir ce parti et les réponses faites à ses objections.

1° On peut dire, alléguaient les inopportunistes, qu'il n'y a aucune nécessité pour la promulgation d'une telle définition, puisque tout l'épiscopat et tout le clergé de l'Eglise catholique, à quelques exceptions près, d'accord avec le corps entier des fidèles, ont toujours reçu et reçoivent même à cette époque avec vénération, docilité et joie, les décisions sur la doctrine publiées par les Pontifes, et récemment par Pie IX.

On répondait que l'épiscopat, le clergé et le peuple sont unanimes à recevoir, avec une entière soumission, les décrets pontificaux. S'il en est ainsi, non seulement il n'y aurait aucun

[1] *De la monarchie pontificale*, p. 354.

risque à promulguer ce décret, mais encore tous se réjouiraient de voir la raison formelle de cette soumission catholique justifiée par une définition de l'autorité. Si, au contraire, le nombre de ceux qui refusent de se soumettre était plus nombreux, la nécessité de la définition s'en ferait mieux sentir.

2° On peut dire que, pour mettre fin à toutes les controverses et résoudre tous les doutes, la profession de foi de Pie IV et le décret de Florence sur l'autorité suprême du Pontife romain comme docteur universel suffisent parfaitement. — On répond que le décret de Florence suffirait, s'il n'était pas mal interprété par ceux qui nient l'infaillibilité du Pape *ex cathedra*. L'existence de cette interprétation fautive, admise par les gallicans et les anglicans, prouve que le décret ne suffit pas.

3° On peut dire qu'afin de déterminer cette question d'une manière complète et précise, ce ne serait pas assez de déclarer le Pape infaillible, il faudrait encore déclarer la forme et le mode de l'infaillibilité dans les définitions dogmatiques, question de nature à entraîner le Saint-Siège dans de graves complications. — On répond que la doctrine de l'infaillibilité du Pape, professée par presque tous, est déjà sujette à des questions, quant à la forme et au mode suivant lesquels on l'exerce. Ces questions ne s'obscurciront point pour être définies, et, grâce à une clarté croissante, on évidera les complications que suscite l'absence de déclaration nette. Les opinions erronées ou douteuses donnent lieu à des complications, mais, par sa précision même, la vérité dissipe les obscurités et exclut les doutes.

4° On disait que la pratique d'une semblable définition serait exposée à cette difficulté intrinsèque : Supposons que les évêques ne soient pas d'accord, quel parti prendra-t-on ? Supposons, au contraire, qu'ils soient unanimes à déclarer une doctrine révélée par Jésus-Christ et traditionnellement enseignée dans toutes les églises, ne sembleraient-ils point par l'acte même de la définition de l'infaillibilité, professer qu'ils n'ont pas autorité pour définir la foi inhérente à l'épiscopat? — On répondait que si les évêques n'étaient pas unanimes dans le

sens de la définition, la prudence du concile saurait bien reconnaître la marche à prendre, comme on fit à Trente, pour l'Immaculée-Conception. Si les évêques étaient unanimes à déclarer la prérogative du chef de l'Eglise, ils n'abdiqueraient point pour cela et ne se priveraient point de tous les privilèges divinement attachés à l'épiscopat. Dans l'Eglise, les prérogatives ne se contredisent point ; les Apôtres n'ont pas cessé d'être infaillibles, parce que leur chef l'était également.

5° On objectait qu'une telle définition serait d'une utilité douteuse et plutôt de nature à ôter tout espoir de réunir les églises d'Orient au Saint-Siège, car le caractère de l'esprit grec et oriental est tel qu'il hésite devant tout mot nouveau. On sait les querelles engendrées par le *Filioque* et l'on se rappelle que dans la profession de foi prescrite aux Grecs par le Saint-Siège, on se borne au texte de Florence. — On répondait que l'on ne peut espérer la réunion avec l'Orient que par la reconnaissance explicite des divines prérogatives de l'Eglise. Une réunion sur une base obscure, ambiguë ou équivoque ne saurait durer. Le schisme en deviendrait pire. Le décret de Florence, que l'on regarde comme suffisant, ne l'était pas pour les Grecs, qui l'ont mis de côté. On n'arrive pas à une réunion dogmatique comme à un marché en réduisant ses conditions à un minimum, mais par une acceptation explicite de la vérité. Grégoire XIII, Urbain VIII, Benoit XIV se sont tenus strictement au décret de Florence, parce qu'il n'en existait pas d'autre ; la question est de savoir si les événements des trois derniers siècles n'exigent pas une déclaration plus précise de l'autorité suprême.

6° On disait que la définition retarderait aussi le retour des protestants à l'unité, d'autant que le nouveau dogme exciterait un plus grand nombre de préjugés contre l'Eglise et le Saint-Siège. — On répondait que la rentrée des protestants dans l'Eglise est plus retardée aujourd'hui par l'apparente contradiction entre les catholiques au sujet de l'infaillibilité, qu'elle ne le serait par la définition de l'infaillibilité du Pape. Ils rejettent aujourd'hui complètement l'infaillibilité de l'Eglise,

parce qu'ils nous croient divisés et par suite en doute sur ce point. Nous paraissons douter, parce que nous sommes divisés, non sur l'infaillibilité de l'Eglise, mais sur l'infaillibilité de son chef. Ils prennent cette réponse pour un subterfuge. Tant que l'infaillibilité du Pape ne sera pas définie, ils se retrancheront derrière les catholiques qui la nient. Et à notre honte, c'est de nous-mêmes qu'ils emprunteront la croyance que cette opinion est une nouveauté méconnue dans les temps primitifs. Les gallicans ont fourni, aux protestants, des armes dont ils se servent contre toute infaillibilité.

7° On objectait que la définition pourrait soulever des divergences parmi les évêques. — On répondait que s'il survenait des divergences, il n'y aurait aucune diminution dans l'obéissance filiale et cordiale au Saint-Siège.

8° On objectait qu'il pouvait surgir des doutes et même des discussions parmi les catholiques, d'autant qu'un certain nombre de faits obscurs ou inexpliqués éveillent encore çà et là des passions vives. — On répondait que si les pasteurs sont unanimes, il n'y a pas à craindre des dissensions et des doutes parmi les fidèles. Bien mieux, les dissensions et les doutes, s'il en existe, proviennent de l'allégation que les pasteurs ne sont pas unanimes quant à l'infaillibilité du vicaire de Jésus-Christ. C'est le bon moment pour éteindre cette fausse allégation mise en avant par les hérétiques et les schismatiques Pour cette seule raison, plutôt se manifestera l'unanimité des pasteurs de l'Eglise, meilleur ce sera pour le salut des âmes. La même réponse subsiste pour les prétendues difficultés historiques. On les a réfutées maintes fois, mais on les répète toujours parce que l'infaillibilité reste en doute. Que l'Eglise parle, toutes ces questions, qui nous agitent depuis trois siècles, seront vidées sans retour.

9° On objectait qu'un nouveau décret ne serait pas un remède à l'obstination de ceux qui en appellent du Pape au futur concile : Ne serait-il pas, à l'exemple du Sauveur, plus prudent d'épargner leur faiblesse? — On répondait qu'un décret ne peut pas contenter ceux qui, par perversité hérétique, sont

opposés à la foi, ou ceux qui, par ignorance ou insubordination, s'excommunient eux-mêmes par l'appel du Pape au concile. Mais, si l'on peut faire quelque chose pour eux, c'est en rendant aussi claire que possible, la certitude divine de la foi, qui se joint intimement à la divine autorité du chef de l'Eglise. L'exemple du Sauveur épargnant l'infirmité des faibles incapables de supporter les mystères non révélés, n'est pas un conseil de retenir dans l'ombre les vérités révélées, parce que des hommes sont incrédules vis-à-vis des révélations déjà faites. Ceci impliquerait facilement que l'infaillibilité n'est pas une vérité révélée. Si c'est une vérité révélée, l'exemple du Sauveur n'est point en cause, encore moins celui des Apôtres, qui n'ont *rien caché* et ont déclaré aux fidèles *tout le dessein de Dieu.*

10° On objectait qu'il était au moins à craindre que par la perversion du véritable sens d'un seul décret, on en vînt à mépriser l'autorité des évêques, spécialement dans la condamnation des opinions fausses en philosophie ou en théologie. — On répondait que l'interprétation perverse ou l'abus d'un décret sont toujours choses partielles et ne peuvent jamais ni être répandus dans toute l'Eglise, ni permanents dans son sein. On ne peut donc y voir une raison qui empêche de rendre ce décret, s'il y a pour cela des raisons suffisantes. La définition ne peut, au reste, infirmer l'autorité des évêques, connus juges dans leurs propres troupeaux ; au contraire, elle donne une grande force aux actes légitimes. Il ne paraît pas que les évêques doivent avoir plus d'autorité, parce que leur chef en aura moins.

11° On disait encore que cela pourrait rendre les évêques moins vigilants dans leur fonction de juge de la doctrine. — On répondait qu'il ne paraît pas probable qu'une doctrine, unanimement crue, puis définie, puisse ralentir le zèle de évêques ; s'il en était ainsi, ce serait fâcheux, mais par la faute des prélats, point par la faute du décret.

12° On disait enfin, qu'en suite de l'infaillibilité, toutes les affaires seraient envoyées à Rome, et que, si grand soit le mérite des congrégations romaines, il en résulterait, dans l'Eglise,

une diminution de prospérité. — On répondait qu'aucune centralisation administrative de l'Eglise universelle ne pourrait légitimement suivre la déclaration d'infaillibilité. L'infaillibilité n'a aucun rapport avec l'administration si variée des diocèses; elle ne peut être que rarement en contact immédiat avec le service ordinaire des évêques. La définition ne doit donc avoir aucune influence appréciable sur l'administration des évêques, ou, si elle en avait, ce ne serait que pour donner plus de solidité aux actes judiciaires et à la juridiction pastorale de l'épiscopat dans le monde entier.

Telles étaient les objections et les réponses. Nous ne racontons pas les péripéties de la bataille : les faits sont d'hier; les acteurs vivent encore, et s'ils se sont donné, à notre avis, des torts graves, nous voulons, ici du moins, les laisser de côté. Qu'il soit seulement permis d'observer que la solidité de leur objection n'égalait pas, à beaucoup près, le bruyant éclat de leurs controverses.

Les partisans de l'opportunité donnaient d'ailleurs beaucoup d'autres raisons. Ces vaillants serviteurs de la sainte Eglise pensaient que cette définition serait opportune parce que la doctrine est vraie; en effet, si elle est vraie, comment pourrait-on dire avec prudence qu'elle était inopportune? Cette question n'était-elle pas déjà résolue par le fait que Dieu a jugé opportun de la révéler? Peut-il nous être permis de croire qu'il n'est pas opportun de déclarer ce qu'il a jugé opportun de nous découvrir.

Il est bien vrai qu'en révélant les vérités de foi, Dieu a ménagé des gradations, mesuré sa lumière, préparé les esprits à une manifestation plus étendue de sa grâce et de sa puissance. Cette divine sagesse des tempéraments règle notre conduite à l'égard des nations païennes, mais ne nous lie point à l'égard des nations baptisées. A celles-ci, on ne doit rien cacher; il n'y a plus de discipline du secret dans l'Eglise. Tous ont assez de lumière pour connaître la vérité dans sa plénitude. Pour ceux qui soulevaient des objections, le mot opportun signifiait quelque chose de diplomatique, quelques calculs d'ex-

pédients relatifs à certaines localités. On peut admettre ces choses dans la politique ; elles ne sont pas reçues dans l'Eglise. Il est toujours opportun de faire connaître ce que Dieu a voulu révéler et la déclaration d'une vérité fait son opportunité même. On peut dire cependant, à la rigueur, que plusieurs vérités révélées n'étant pas définies, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit opportun de les définir.

Cela est certain ; aussi alléguait-on d'autres motifs. Il y a deux raisons pour lesquelles l'Eglise, dès le commencement, a défini les doctrines de foi : l'une, pour les rendre claires et plus précises ; l'autre pour les raffermir et les défendre lorsqu'elles ont été mises en question. Si l'infaillibilité du chef de l'Eglise n'avait jamais été niée, il eût pu n'être pas nécessaire de la définir. Du moment qu'elle a été niée, sa définition est devenue nécessaire. Cette négation ne s'était pas produite avant le concile de Constance. On objectait que la négation était beaucoup plus ancienne, et que, de nos jours, elle était beaucoup plus répandue qu'on ne pensait. Ceux qui, pour rendre la doctrine douteuse ou la prouver fausse, représentaient sa négation comme ancienne et répandue, augmentaient en proportion la nécessité de la déclarer par un décret dogmatique. Une négation comme celle émanée de l'assemblée du clergé français en 1682 suffisait amplement à prouver que la définition était opportune.

Cette négation de l'infaillibilité du Pape avait déjà engendré de grands doutes sur la vérité de la doctrine. On demandait pourquoi, si la doctrine était révélée, nous la laissions nier? Si nous n'en doutions point, pourquoi ne pas mettre fin aux doutes en la déclarant vraie? Il est certain que non seulement les protestants croyaient l'infaillibilité du Pape en question parmi les catholiques ; mais encore que des catholiques étaient tentés de croire qu'elle est théologiquement douteuse et n'était, par conséquent, pas révélée. En France, la négation était considérée comme le gage de l'indépendance politique. En Angleterre, les catholiques, étourdis par les clameurs intéressées de la controverse, éprouvaient une fausse honte à croire une

vérité pour laquelle leurs pères étaient morts. Ainsi s'était répandue l'opinion que l'infaillibilité du Pape, tout en pouvant être vraie, était néanmoins douteuse; et ce doute latent, peut-être inoffensif pour les esprits pieux, devait produire des inquiétudes funestes. L'admission d'un doute dans une doctrine révélée, est toujours fatale à la foi.

Non seulement il semblait opportun que cette doctrine fût mise à l'abri du doute par un décret dogmatique; mais on peut dire que ce décret était spécialement opportun à notre époque, parce que *la négation formelle et systématique de la vérité en question avait paru depuis le concile de Trente.*

Cette assertion peut, à première vue, paraître contradictoire, avec l'affirmation commune des théologiens, que la négation a commencé à Constance. On doit noter, à ce sujet, deux périodes distinctes. Du concile de Constance au concile de Trente, cette négation était confinée aux opinions d'une poignée d'hommes et aux discussions des écoles en France. Elle était si peu connue ailleurs que, lorsque l'Eglise se réunit au concile de Florence, elle rendit sans hésitation son célèbre décret sur les prérogatives du Pontife Romain comme pasteur universel et docteur de l'Eglise. Néanmoins l'opinion erronée se traînait depuis l'époque de Gerson, Pierre d'Ailly et Almain, dans ce que Marca appelle la *vieille Sorbonne* pour la distinguer de la Sorbonne de son temps. Il est donc certain qu'avant le concile de Trente, cette opinion n'avait pas pris la forme systématique et élaborée que lui ont donnée l'Assemblée de 1682 et ceux qui ont défendu les quatre articles. Cette forme moderne et dogmatique de la négation de l'infaillibilité du Pape *ex cathedra*, a été complétée au dix-septième siècle, c'est-à-dire depuis le dernier concile général.

Si le concile du Vatican se fût séparé sans prendre note de la négation gallicane, on n'eût pas manqué d'en tirer plusieurs conséquences. On eût prétendu que le gallicanisme avait trouvé place parmi les opinions tolérées, ou tout au moins qu'on pouvait le suivre avec impunité. C'est à peine si l'on pourrait dire que l'on n'a pas jugé opportun de s'occuper

d'une négation aussi grave contre une doctrine universellement enseignée hors de France, ni de mettre à exécution les actes d'Alexandre VIII, d'Innocent XI et de Pie IX qui l'ont formellement censurée. *Qui tacet consentire videtur.*

On ne pouvait pas soutenir que la négation de l'infaillibilité du Pape était obscure, discrète, latente ; elle était patente, notoire, importune et organisée ; elle existait, non plus avec puissance, comme autrefois en France, mais elle existait toujours ; ses racines étaient encore vivaces dans le sol. En Allemagne et en Angleterre, elle avait d'ailleurs pris pied dans des esprits actifs et hostiles ; elle avait même été relevée par les protestants des deux pays comme une arme contre l'Eglise et le Saint-Siège. Leur seul espoir était de trouver ou d'inventer une division parmi nous ; leur principale politique était de fomenter toute divergence pour en faire un conflit. Il ne peut y avoir le moindre doute que le gallicanisme leur offrait le moyen d'attaque le plus avantageux. Les catholiques étaient visiblement unis sur toutes les doctrines de foi ; mais sur l'infaillibilité du Pape, le gallicanisme avait produit une divergence que des protestants pensaient être une contradiction dans la foi. L'action combinée du gallicanisme et du protestantisme avait donné à cette erreur, une notoriété qui la tirait de la catégorie des erreurs innocentes qu'on laisse s'évaporer d'elles-mêmes ; elle devait être condamnée par l'Eglise.

La prudence demanderait la condamnation de toute erreur notoire qui peut plus tard produire de mauvais effets. La négation de l'infaillibilité du chef de l'Eglise avait déjà produit les plus déplorables résultats ; néanmoins tant qu'aucune condamnation solennelle n'était intervenue, elle pouvait paraître tolérée. L'impunité est prise pour un acquittement. Les fidèles ne voudront jamais croire qu'il soit mal de faire ce qu'ils voient faire tous les jours, même par des ecclésiastiques, sans stigmate de censure. D'ailleurs ils ne savaient pas que les Papes avaient condamné le gallicanisme, ou, s'ils le savaient, ils pouvaient dire que l'arrêt n'emportait pas sou-

mission. La même chose se passe aujourd'hui pour le catholicisme libéral, qui est certainement hérétique et non moins certainement condamné par Pie IX. Cependant voyez si les intrigants qui l'exploitent et les esprits faibles qui s'y affadissent se soucient beaucoup des condamnations pontificales.

D'autre part, l'existence prolongée de cette erreur entretenait une désunion théologique et pratique dans l'esprit et le sentiment des fidèles. Que la vérité se déclare en quelque sens que ce soit : la vérité engendre l'union et la paix ; le doute engendre les antipathies secrètes, les désunions et les erreurs. Nous vivons à une époque ou les catholiques sont forcés d'entendre ce qui se dit contre l'Eglise. Les méchants leur répètent chaque jour que leurs pasteurs sont des ultramontains exagérés et extrêmes, qu'ils sont imbus de partipris, ignorants, superficiels, sans notion d'histoire, faux dans leurs raisonnements. Parfois ils l'entendent avec peine, mais ils se disent qu'il y a là peut-être quelque chose de vrai ; que s'il n'y avait rien, on ne le répéterait pas avec tant de confiance.

Quelques catholiques, soi-disant plus libéraux que les autres, ce qui ne veut pas dire plus généreux, ont ajouté à ce scandale, par d'ignorantes et ambitieuses brochures. Tout cela devrait expirer comme la fumée quand l'âtre est froid, s'il y avait, par l'autorité compétente, une déclaration de la vérité. Jusque-là, ceux qui, vis-à-vis de toutes sortes d'imputations malveillantes, défendent la tradition et la saine théologie, doivent supporter patiemment les pétulantes prétentions de la critique adverse. Ils ne craindront pas de les supporter pour l'amour de la vérité, pas plus qu'ils ne craindront le mépris pour eux-mêmes, mais ils seront continuellement tristes en voyant ces animosités produire le scandale des faibles, la perversion des esprits, l'aliénation des cœurs, la division des partis, la méfiance entre frères, et, le pire de tout, la méfiance des troupeaux à l'égard des pasteurs.

Un effet direct de ces scandales était d'affaiblir l'action de

la vérité. Tous ceux qui connaissent par expérience le gouvernement des âmes savent que les extravagances supposées des ultramontains, reviennent chaque jour avec la monotonie de la marée. L'effet de ce système est d'indisposer la volonté ou, au moins, de la rendre perplexe. Une autorité douteuse, comme une loi douteuse, n'impose aucune obligation. Les discussions du gallicanisme et de l'ultramontanisme obscurcissaient ainsi l'autorité de l'Eglise ; l'opinion gallicane troublait les esprits, les rendait incapables de discernement et de soumission.

D'aucuns allaient même jusqu'à dire (et ils ne le pouvaient pas sans imprudence) que si l'infaillibilité était définie, elle rencontrerait des refus nombreux. Oserai-je ajouter que dans des factums misérables, portant d'illustres signatures, on disait que les pères n'avaient pas connu l'infaillibilité ; que les théologiens étaient contre ; que les saints l'ignoraient ; que les conciles l'avaient repoussée ; que l'ignorance, l'ambition et la servilité de la cour romaine avaient inventé ce nouveau dogme. On disait que cette nouveauté exclurait tous les nobles esprits ; qu'elle repousserait les protestants et les schismatiques ; qu'elle alarmerait les politiques et les gouvernements ; qu'elle nous ferait tomber sous le joug des Jésuites ; que l'Eglise Romaine serait convaincue d'hostilité avec le genre humain et d'incompatibilité avec ses propres traditions !

La seule réponse à faire en présence de ces avanies était : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia*. On ne pouvait pas trouver une vérité théologique, non encore définie comme article de foi, entourée d'autant de preuves que l'infaillibilité du Pontife Romain. Aucune vérité ne remplit mieux l'esprit de toute l'Eglise par une tradition continue depuis le commencement ; aucune ne devait rencontrer une acceptation plus unanime pour sa définition et sa promulgation. Même en France, le seul pays où, à une époque et sous la pression des causes politiques, on s'était opposé à cette doctrine, l'opinion avait disparu comme théologie et comme école : *la doctrine française* n'était plus,

pour les bons esprits, qu'une réminiscence, pour les autres, qu'une illusion.

La définition de l'Immaculée-Conception avait complété l'analogie de la création du second Adam et de la seconde Eve; elle avait précisé les doctrines du péché originel et de la grâce. De même, le traité de la foi divine avait encore une partie indéterminée, qui devait être complétée par la doctrine de l'infaillibilité. La vertu de la foi divine a pour motif formel la véracité de Dieu, et, pour moyens ordinaires de connaître la révélation de Dieu, la proposition de l'Eglise. Mais, si l'auteur de cette proposition est faillible, la certitude d'où nous vient cette révélation ne peut être divine. L'Eglise, par l'assistance de l'Esprit divin est infaillible ; mais la certitude des vérités proposées par le Pape, comme par exemple, l'Immaculée-Conception, ne pouvant être divine, est faillible ; par suite étant faillible, elle ne peut exclure le doute, et pour cette raison, elle n'engendre pas la foi. Où est la foi, le doute ne peut exister ; où règne le doute, la foi cesse. Le traité de la foi divine restait donc incomplet tant que l'infaillibilité du proclamateur n'était pas nettement définie.

Il en est de même quant au traité *de Ecclesia*. L'infaillibilité de l'Eglise dispersée ou réunie est une matière de foi nécessaire. L'infaillibilité des dix-huit conciles généraux dans lesquels l'Eglise s'est réunie est aussi d'une foi nécessaire. Mais l'Eglise, depuis dix-huit siècles, a fait une foule d'actes par l'entremise de son chef seul. Ces actes sont-ils oui ou non infaillibles ? Par exemple, la déclaration du péché originel par Innocent I ; du canon par le pape Gélase ; et plus récemment de l'Immaculée-Conception par Pie IX. Qu'enseigne le traité *de Ecclesia* quant au chef de l'Eglise et à ses prérogatives? Ses déclarations et ses condamnations en matière de foi et de morale sont-elles faillibles ou infaillibles? La question avait été formellement posée et elle était éminemment pratique. Jusqu'à ce qu'elle fût résolue, le traité *de Ecclesia* était incomplet.

L'importance pratique de cette question se manifestera im-

médiatement en rappelant que depuis trois cents ans, les Pontifes ont élaboré et expressément condamné une longue série de propositions en théologie et en philosophie. Les thèses condamnées sont très nombreuses. Ces condamnations sont-elles faillibles ou infaillibles? Exigent-elles de nous l'assentiment de la foi basé sur l'autorité divine dont elles émanent, ou sont-elles de vénérables paroles, méritant toujours notre respect avec notre assentiment, si elles nous conviennent, avec notre silence, si elles ne nous plaisent point. L'Eglise a-t-elle depuis trois cents ans pris par erreur des décisions, et accepté des vraisemblances pour des certitudes, et cela en matière de foi et de moralité, en y comprenant l'absolution des péchés? Ceux qui nient l'infaillibilité des pontifes avaient ici une rude tâche pour concilier leur théorie avec la fidélité à la conscience et à la vérité [1]. »

Mais passons de la région de la théologie à la région de la politique. On avait besoin de la définition de l'infaillibilité pontificale, pour chasser des âmes catholiques l'esprit exagéré d'orgueil politique et d'indépendance nationale, qui, dans ces derniers siècles, a si profondément affligé l'Eglise. Après dix-huit siècles d'évolution chrétienne, nous en étions quasi revenus à cet esprit barbare qui ne voit plus, dans l'humanité, que son pays et oublie qu'il y a une Église pour le genre humain. S'il existe quelque chose qu'un catholique anglais et français doive savoir, c'est l'influence subtile et furtive par lequel l'esprit national envahit le terrain ecclésiastique, s'assimile à des degrés divers l'hérésie et le schisme, et produit naturellement la mort spirituelle d'une nation.

Le nationalisme anglican a produit le schisme; le nationalisme gallican, avec ses quatre articles, a conduit nos

[1] LE CARD. MANNING : *Le concile œcuménique et l'infaillibilité*, p. 70. Nous avons puisé largement dans cette pastorale et nous nous bornons à envisager ici la question d'opportunité au point de vue théologique. Pour le surplus, voir notre édition de Bellarmin, t. II, 176, où nous étudions la question politique.

églises sur le bord de l'abîme. Pour étouffer le germe funeste du régalisme, il fallait sabrer les quatre articles ; pour sabrer les quatre articles, il fallait proclamer l'infaillibilité pontificale. C'est fait ; il ne reste, dogmatiquement, plus rien de ce long attentat contre la liberté de l'Eglise, le droit du Saint Siège et la vitalité du ministère apostolique.

Un épiscopat qui dépend aussi peu que possible du Pape engendre des troupeaux dépendant aussi peu que possible de l'épiscopat. Un épiscopat qui voit s'évanouir sa puissance canonique sur les prêtres et les fidèles, cherche sa force dans le sein du pouvoir civil, mais ne prend là qu'une force qui le compromet davantage et l'énerve tout à fait. En rétablissant, avec la Chaire Apostolique, les rapports de piété filiale, on sauve tout, et la vertu des peuples, et l'autorité des prêtres, et la puissance des évêques. Notre force à tous, c'est la puissance divine du vicaire de Jésus-Christ.

Telles sont les raisons de l'opportunité au double point de vue de la théologie et de l'histoire. La décision du concile a prononcé en leur faveur. Depuis, il ne s'est produit aucun fait qui puisse sérieusement les contredire. Le monde, il est vrai, s'est vu troubler par les agitations de la guerre et par les mouvements de la diplomatie ; l'Eglise même a été affligée par la persécution. Désormais nous savons mieux combien le Pape est Pierre ; les puissances, aujourd'hui conjurées de l'enfer, ne prévaudront pas contre la Chaire Apostolique.

Les troubles des temps peuvent s'aggraver encore. Le Pape, prisonnier au Vatican, peut être contraint de reprendre le chemin de l'exil. Les successeurs de Pie IX, momentanément dépouillés de la puissance temporelle, peuvent errer, pèlerins sublimes, dans toutes les contrées du monde, sans autre défense que le bâton pastoral. Eh bien, même dans cet exil cosmopolite, la bouche du Pape suffit à l'univers. L'Eglise dispersée ne pourrait ni parler, ni même se réunir. Il y aura, au-dessus de tous les évêques, un évêque qui parlera, et grâce à la définition de l'infaillibilité pontificale, les fidèles devront dire : « Pierre a parlé, la cause est finie. »

L'infaillibilité du Pape parlant *ex cathedrâ*, voilà désormais, pour toutes les œuvres surnaturelles du gouvernement, de l'enseignement et de l'apostolat, la grande force de l'Eglise ; pour le monde, c'est son plus bel espoir.

FIN DU TOME SEPTIÈME ET DERNIER.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION. . . . .

CHAPITRE I. — Les Papes ont-ils jamais négligé la réforme de l'Église et que penser d'une réforme à l'encontre du Saint-Siège. . 23

II. — Est-il vrai que la révolte de Luther ait été provoquée par la Chaire Apostolique ? 69

III. — En reniant la Papauté, le Protestantisme a-t-il favorisé le progrès des lumières ?. 128

IV. — En rejetant l'autorité pontificale, les chefs du protestantisme ont-il favorisé la réforme des mœurs ? 161

V. — En détruisant la monarchie des Papes, le Protestantisme a-t-il servi la cause de l'ordre et de la liberté ? 197

VI. — Les Papes ont-ils trempé dans le mouvement païen de la Renaissance ? 243

VII. — Le pape Adrien VI a-t-il enseigné le gallicanisme ? . . . 267

VIII. — Une bulle de Paul IV et la tyrannie pontificale 275

IX. — A la découverte du Nouveau-Monde, le Saint-Siège fut-il complice de l'indigne conduite des conquérants. . . . 294

X. — La Saint-Barthélemy de l'Église 327

XI. — La Ligue et le Saint-Siège. 355

XII. — Jordan Bruno a-t-il été condamné injustement à Rome ? . 392

XIII. — Les deux procès de Galilée. 413

XIV. — Clément XIV et les Zémits. 474

XV. — Benoît XIV, Pie VI et les sociétés secrètes 535

XVI. — Pie IX, en définissant l'Immaculée-Conception, a-t-il créé un nouveau dogme et fait acte d'idolâtrie? 561

XVII. — Le Syllabus porte-t-il atteinte aux principes de droit et à la Constitution des peuples 584

XVIII. — Le Pape a-t-il excédé ses droits en défendant, par les armes, l'État pontifical ? 613

XIX. — Le Pape, en convoquant le concile du Vatican, a-t-il méprisé les bornes légales de convocation ? 646

XX. — En promulguant la constitution définitoire de l'infaillibilité pontificale, Pie IX a-t-il imposé un dogme nouveau et inopportun ? 664

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU SEPTIÈME ET DERNIER VOLUME.

IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CHATILLON-SUR-SEINE, JEANNE ROBERT.